

# Déclin et résilience de l'industrie textile rhônalpine. : Des années 1950 à nos jours.

Victorien Pliez

## ► To cite this version:

Victorien Pliez. Déclin et résilience de l'industrie textile rhônalpine. : Des années 1950 à nos jours.. Histoire. Université de Lyon, 2021. Français. NNT: 2021LYSE2011 . tel-03261888v2

HAL Id: tel-03261888

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03261888v2>

Submitted on 16 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2011

## THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**  
**Sciences Sociales**

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 29 janvier 2021, par :

Victorien PLIEZ

---

**Déclin et résilience de**

**l'industrie textile rhônalpine.**

*Des années 1950 à nos jours.*

---

Devant le jury composé de :

Anne DALMASSO, Professeure des universités, Université Grenoble Alpes, Présidente

Jean-Claude DAUMAS, Professeur d'université émérite, Université de Franche-Comté, Rapporteur

Pascal RAGGI, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine, Rapporteur

Pierre VERNUS, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Examinateur

Nadine HALITIM-DUBOIS, Docteur en Histoire, Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), Examinateuse

Hervé JOLY, Directeur de recherche, CNRS, Directeur de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [\*\*Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification\*\*](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2

triangle  
UMR 5206

## Université Lumière Lyon 2

École doctorale 483 ScSo

*UMR 5206 Triangle*

# Déclin et résilience de l'industrie textile rhônalpine

*Des années 1950 à nos jours*

Victorien Pliez

Sous la direction d'Hervé Joly

### Jury :

Anne Dalmasso, professeure des universités, Université Grenoble Alpes

Jean-Claude Daumas, professeur émérite des universités, Université de Franche-Comté,  
rapporteur

Nadine Halitim-Dubois, docteure en histoire, chercheure Patrimoine industriel, service  
Patrimoine et Inventaire général, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Hervé Joly, directeur de recherches CNRS, Université de Lyon, directeur

Pascal Raggi, maître de conférences HDR, Université de Lorraine, rapporteur

Pierre Vernus, maître de conférences, Université Lumière Lyon 2

# Remerciements

Au terme de ces cinq années de recherches, mes remerciements vont en premier lieu à mon directeur de recherche Hervé Joly, dont ce travail de thèse est l'aboutissement d'une collaboration désormais vieille de huit ans. Je remercie également les membres du jury de thèse Anne Dalmasso, Jean-Claude Daumas, Nadine Halitim-Dubois, Pascal Raggi et Pierre Vernus de me consacrer de leur temps à la lecture et la critique de cet ouvrage. Le financement de ce travail a été assuré par un contrat doctoral du regretté programme de recherche régional ARC 8 « Pilotage des dispositifs pour l'innovation ». Je remercie l'ancienne région Rhône-Alpes et le jury de l'école doctorale 483 de m'avoir octroyé leur confiance pour son obtention. Je tiens également à remercier les organisateurs du séminaire « Entreprises, marchés et régulations » organisé conjointement par le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (Natacha Coquery, Anne Dalmasso, Guillaume Garner, Monica Martinat, Daniel Velinov et Pierre Vernus) et le laboratoire Triangle (Jérôme Blanc, Véronique Dutraive, Ludovic Frobert, Hervé Joly et François Robert) pour l'expérience stimulante de vie académique qui m'est offerte depuis mon entrée en master, et pour l'opportunité de présenter mes recherches à plusieurs reprises lors des journées d'études doctorales. Je remercie les doctorants que j'y ai côtoyés, particulièrement Antoine Vernet dont les conseils ont égrené mon parcours et Audrey Colonel pour les discussions et le soutien moral réciproques autour de nos thématiques de recherche. Mes pensées vont également au personnel de l'université Lyon 2, des archives départementales du Rhône (notamment à Adeline Chanellière de la sous-direction des fonds privés), des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, des archives historiques du groupe Crédit agricole à Montrouge (notamment à Pascal Penot pour l'accueil et l'efficacité de son équipe), des bibliothèques Chevreul et Diderot de Lyon et de la Bibliothèque nationale de France. Je suis aussi très redevable au syndicat professionnel textile UNITEX Auvergne-Rhône-Alpes, et en particulier à son ancien président Jean-Yves Le Cam et à son délégué général Pierrick Chalvin pour le cadre de travail offert qui me permet aujourd'hui de présenter les résultats de ma recherche. J'adresse également mes remerciements « indirects » à Alexandre Giandou, pour son travail de collecte de données sur les entreprises régionales aux côtés d'Hervé Joly et François Robert à l'époque au LARHRA, ainsi qu'à Patrick Monnier, dont les travaux sur les sites des sociétés Gillet-Thaon, Texunion et Chavanoz transmis par mon directeur de thèse ont constitué une aide appréciable. Je remercie spécialement les personnalités du monde syndical et professionnel textile qui ont accepté, parfois à l'improviste, de me recevoir et d'enrichir

humainement ce travail par leur parole et leur expérience : MM. Bruno Lacroix, président du conseil de surveillance de la société Aldes ; Jean-Paul Mouzon, gérant du groupe Mouzon ; Claude Szternberg, ex-secrétaire général de l'UNITEX ; Jacques Porcheret, directeur développement de Porcher Industries ; Jean-Claude Billion, ancien gérant de Billion & Cie ; Daniel Faure, ancien gérant de Julien Faure ; Benoît Malfroy, gérant des soieries Malfroy et Daniel Blanc-Brude, ancien délégué syndical CGT de la société JB Martin. Je suis aussi très reconnaissant au Réseau textile et mode en Auvergne-Rhône-Alpes, pour s'être intéressé à mes travaux et m'avoir offert un cadre stimulant pour présenter mes recherches. Ce réseau Textile et mode est coordonné par la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) via le service musée (Lionel Bergatto et Brigitte Liabeuf), ainsi que le service ethnologie (François Portet et Marina Chauliac) accompagné par le service Patrimoines et Inventaire général (Nadine Halitim-Dubois) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. J'adresse enfin un remerciement spécial à ma famille et mes amis, tout particulièrement à mon ami Yannick Mary, pour le soutien à toute épreuve qui m'a permis de poursuivre ce travail de thèse jusqu'au bout.



# Table des acronymes

ADEES : Association pour le développement des études économiques et sociales

ADERLY : Agence pour le développement économique de la région lyonnaise

ADFTM : Association pour le développement des fils texturés et moulinés

ADR : archives départementales du Rhône

ADRET : Association pour le développement et le rapprochement des entreprises de technologies médicales

AEI : Ateliers d'ennoblissement d'Irigny

AELE : Association européenne de libre échange

AEM : Association européenne du moulinage

AGE : assemblée générale extraordinaire

AGO : assemblée générale ordinaire

AGY : Advanced Glass Yarns

AHGCA : Archives historiques du groupe Crédit Agricole

AN : Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

AIS : Association internationale pour la soie

AMF : accord multi-fibres

APIET : Association pour le progrès dans l'industrie de l'ennoblissement textile

ARCT : Ateliers roannais de construction textile

ATBC : Ateliers de tissages de Bussières et de Challes

ATHNO : Association de coordination des tissages haute-nouveauté

ATY : *air-textured yarn*

AUVC : Archives UNITEX Villa Créatis

BGF : Burlington Glass Fabrics

BIE : Bureau international des expositions

BMF : bibliothèque municipale de Lyon

BMA : Billion-Mayor Asia

BNF : Bibliothèque nationale de France

CA : conseil d'administration

CAMAS : Chambre d'apprentissage des métiers de la soie

CEDESA : Créations, éditions d'étoffes et d'ameublement

CEE : Communauté économique européenne

CEMATEX : Comité européen des constructeurs de machines textiles

CEPITRA : Centre de perfectionnement des industries textiles Rhône-Alpes

CIRFS : Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques

CIRIT : Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile

CITER : Compagnie industrielle des tresses et rubans

CMFC : China Man-made Fibre Corporation

CNES : Centre national d'études spatiales

CNPF : Conseil national du patronat français

Comitextil : Comité de coordination des industries textiles de la CEE

CRESAL : Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire

CRSIT : Centre de recherche de la soierie et des industries textiles

CSVT : Chambre syndicale du voile de Tarare

CTA : Comptoir des textiles artificiels

CTC : Centre textile contemporain

CTL : Centre textile de Lyon

DEEF : direction des études économiques et financières

DITD : direction des Industries textiles et diverses

DMC : Dollfus-Mieg & Cie

Ecce : Entreprise de confection et de commercialisation européenne

EDI : Européenne de développement industriel

EMC : Entreprise de manipulation et de confection

EPV : Entreprise du patrimoine vivant

ESF : European Strech Fabrics

ETAM : employés, techniciens et agents de maîtrise

FET : Fédération de l'ennoblissement textile

FETT : Franco-européenne de transformations textiles

FS : Fédération de la soierie

GAPIM : Groupement auxiliaire professionnel de l'industrie du moulinage

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade

GID : Groupement des industries diverses de Saint-Étienne

GIE : groupement d'intérêt économique

GIL : Groupement interprofessionnel lyonnais

GPNRIF : Groupement professionnel national de reconversion de l'industrie du finissage textile

HBMI : Holding Billion-Mayor Industries

HLP : Haute-Loire Participation

HTH : Holding Textile Hermès

IDI : Institut du développement industriel

ITDT : Impression et teintures de Tournon

ITECH : Institut textile et chimique de Lyon

ITF : Institut textile de France

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LBO : *leverage-buy out*

LVMH : Louis Vuitton-Moët-Hennessy

MAT : Mathelin Apprêts Teintures

MDLD : Moulinages de la Drôme

MNE : Moulinage nouvelle Europe

MRC : Moulinage et retorderie de Chavanoz

MRSC : Manufactures réunies de Saint-Chamond

MSCT : Manufacture saint-chamontaise de textiles

MTDA : Moulinage Teinture Drôme-Ardèche

NFI : Narrow Fabric Industries

OPA : offre publique d'achat

PTL : Plastique textile lyonnais

RPT : Rhône-Poulenc-Textile

SAF : Société anonyme de filature de schappe

SAM : Société ardéchoise de moulinage

SATF : Société anonyme des tissus fantaisie

SCOP : société coopérative ouvrière de production

SDLA : Société de logement Drôme-Ardèche

SEFTI : Société d'expansion des tissus fins

SEPR : Société d'enseignement professionnel du Rhône

SETB : Société d'exploitation des textiles Bonnet

SETLR : Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région

Sfate : Société franco-annamite textile et d'exportation

SFS : Syndicat des fabricants de soieries de Lyon

SGFM : Syndicat général français du moulinage

SGMT : Syndicat général français du moulinage et de la transformation puis Syndicat général du moulinage et de la texturation

SIB : Société d'impression berjellienne

SIEGL : Société d'impression sur étoffes du Grand-Lemps

SIMRA : Syndicat des industries de la maille Rhône-Alpes

Sipartex : Société de participations textiles

SIS : Société industrielle pour la Schappe

SNC : Société novatrice de confection

SOPRAN : Société pour la promotion d'activités nouvelles

STA : Société des textiles d'Ardoix

STM : Société des textiles de Munas

STSE : Syndicat textile du Sud-Est

STSL : Syndicat des fabricants de tissus et soieries de Lyon

TAG : Teintureries et apprêts du Gand

TAI : teintures, apprêts et impression

TAR : Teintures et apprêts de Roanne

TAT : Teintures et apprêts de la Trambouze

TDT : Teintureries de la Turdine

TIL Teintures et impressions de Lyon

TIV : Teintures et impressions de Villefranche

TMB : Techniques Michel Brochier

TSN : Tissages soieries nouveautés

TSR : Tissages de soieries réunis

TUT : tissus à usages techniques

UIT : Union des industries textiles

UNITEX : Union interprofessionnelle Textile

USTIA : Union des syndicats de la teinture, de l'impression et l'apprêt

UTDR : Union textile du Royans

# Introduction générale

La rédaction de ce travail de thèse s'est achevée dans des circonstances particulières, avec l'actuelle crise sanitaire. La pandémie de Covid-19 a eu une incidence significative sur notre sujet de recherche. Les tensions logistiques liées à la pénurie de masques ont amené de manière impromptue les acteurs de l'industrie textile nationale sur les devants de l'actualité<sup>1</sup>. Durant la période du premier confinement, une entreprise ligérienne, les Tissages de Charlieu, s'est particulièrement distinguée, en étant à l'initiative d'une production de masques réutilisables lancée en un temps record, bien avant la publication du cahier des charges de la direction générale de l'Armement<sup>2</sup>. Autant saluée que décriée pour la qualité des produits improvisés, cette initiative a valu à son gérant Éric Boël un siège sur l'estrade présidentielle à la cérémonie du 14 juillet<sup>3</sup> et au textile régional une vitrine médiatique. Localement, les ménages aurhalpins ont reçu dans leur boîte aux lettres un des lots de masques offerts par le conseil régional, tantôt siglés par la société tarinaire Pierre Rocle, tantôt par la société iséroise Porcher Industries. L'opinion publique a ainsi redécouvert un pan méconnu de l'industrie manufacturière, dont l'image renvoie surtout aux grands naufrages industriels des années 1970-1980 dans les bassins textiles concentrés du Nord, des Vosges et de l'Alsace, ou dans la bonneterie troyenne et roannaise. Le développement de cette industrie française improvisée du masque textile s'est poursuivi cahin-caha lorsque les importations de masques asiatiques, essentiellement chinoises, se sont déversées tant dans les réseaux de la grande distribution que des détaillants, conduisant à une surproduction généralisée et l'appel au soutien de l'État<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'actualité très récente, citons notamment les articles de Jean-Claude Bourbon, « Coronavirus : comment la filière textile française se réinvente », *La Croix*, 3 mai 2020 ; Rémi Amalvy, « Le textile sauvé par les masques », *L'Usine nouvelle*, 15 mai 2020 ; Elodie Chermann, « L'industrie textile face au virage de l'économie circulaire », *Le Parisien*, 29 juin 2020 ; Laurie Moniez, « À Roubaix, l'industrie textile fait preuve de résilience », *Le Monde*, 12 août 2020.

<sup>2</sup> Plusieurs articles de presse ont couvert cette initiative : Cyril Michaud, « Coronavirus : dans la Loire, les issages de Charlieu se mettent au masque lavable », *Le Parisien*, 23 mars 2020 ; « Les Tissages de Charlieu solidaires », *Le Pays*, 25 mars 2020 ; Elisa Frisullo, « Les Tissages de Charlieu à plein régime pour produire des masques en tissu pour les soignants et le grand public », *20 Minutes*, 26 mars 2020 ; « Pourquoi la PME « les Tissages de Charlieu » incarne un nouveau modèle d'entreprise altruiste à l'heure du coronavirus ? », *Vanity Fair*, 26 mars 2020.

<sup>3</sup> Mathilde Montagnon, « Cérémonie du 14 juillet : pour Éric Boël, les héros, ce sont les ouvriers de la filière textile française », *France-Bleu*, 13 juillet 2020.

<sup>4</sup> Voir, à ce sujet, Juliette Garnier, « 40 millions de masques made in France n'aurait pas trouvé preneurs », *Le Monde*, 8 juin 2020 et Frédéric Schaeffer, « Covid : comment la Chine est passée de la pénurie à la surproduction de masques », *Les Echos*, 3 novembre 2020.

L'histoire doit encore trouver son dénouement à l'heure actuelle, mais elle illustre des problèmes récurrents dans l'histoire de cette industrie et fait écho avec les problématiques de cette thèse. Cette recherche porte sur la désindustrialisation et la survivance de l'industrie textile de la région rhônalpine, des années 1950 à nos jours. Par industrie textile, nous nous concentrerons ici principalement sur l'activité historique et dominante de la région, la filière de soierie naturelle puis de textiles artificiels et synthétiques et ses activités annexes. Cette définition a été retenue en raison de la construction historique et géographique de cette filière pluriséculaire.

### *Une délimitation technique, géographique et historique*

L'industrie textile est constituée de quatre secteurs d'activités principaux, d'amont en aval du produit fini. Les activités de filature de toutes natures (fils naturels, artificiels, synthétiques, minéraux) produisent le fil, soit directement traité en tissage, soit retravaillé. Dans ce dernier cas interviennent les activités dites « annexes » de transformation intermédiaire qui sont dominées par le moulinage, c'est-à-dire la modification des propriétés du fil par l'application de procédés de torsion (dans le moulinage classique) ou thermoplastiques (dans la texturation). D'autres opérations annexes comme l'encollage ou l'ourdissage sont également incluses dans cette catégorie, mais sont généralement traitées en intégration. Des sociétés sous-traitantes indépendantes existent, mais elles n'ont jamais été assez significatives pour former une branche à part entière de la filière. Les activités de tissage (par procédé classique de chaîne et trame ou de dentelle) et de tricotage (bonneterie non-découpée) suivent. Enfin, les activités d'ennoblissement regroupent la teinturerie, l'apprêt et l'enduction, par procédés chimiques ou mécaniques destinés à confier des propriétés spécifiques aux tissus. Un lieu commun est d'associer cette industrie à celle de l'habillement, elle-même très diverse entre les activités industrielles de confection-bonneterie et celles plus tertiaires de distribution-commercialisation. Cette confusion est entretenue par l'utilisation répandue, tant dans les institutions que dans le monde professionnel, de l'expression « industrie du textile-habillement ». La distinction est cependant bien ancrée dans les nomenclatures industrielles depuis la création de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 1946. Les premières nomenclatures des entreprises et établissements (NEE) de 1949 séparent

ainsi industrie textile et industrie de l'habillement<sup>5</sup>. Ce constat se prolonge dans la nomenclature d'activités et de produits (NAP) de 1973<sup>6</sup> et la nomenclature d'activités françaises (NAF) de 1992, révisée en 2008<sup>7</sup>. Cette séparation institutionnelle s'illustre aussi sur le terrain de l'activité des entreprises : bassins d'emplois beaucoup plus concentriques et identifiés dans le textile, séparation hermétique des organisations professionnelles en dehors des situations ponctuelles de relations fournisseur-client, etc. Les deux secteurs ne sont pas pour autant monolithiques et de nombreuses sociétés évoluent à la frontière grise séparant le textile de l'habillement au niveau des étapes de confection, en produisant des biens en maille une-pièce ou en coupé-cousu simple, ce que nous prenons en considération dans le cadre des études de cas.

Le cadre géographique retenu, celui de l'espace rhônalpin, évoque naturellement les bornes de l'ancienne région administrative Rhône-Alpes désormais fusionnée avec l'Auvergne. Prosaïquement, cette définition s'avère simple à visualiser pour le lecteur contemporain. Nous ne nous en sommes pas pour autant tenu à cette seule facilité. Le cœur de l'industrie textile rhônalpine se trouve en effet dans la Fabrique de soieries lyonnaise, dont la longue histoire que nous détaillons ultérieurement aboutit à la création de nombreuses ramifications plus ou moins autonomes et couvrant un territoire qui, à de très rares exceptions – la vallée de la Dunières en Haute-Loire et les alentours de Chauffailles en Saône-et-Loire – se situe exclusivement en ex-Rhône-Alpes. Inversement, cette délimitation inclut des territoires à faible tradition industrielle textile, notamment les deux Savoie. Nous estimons cependant qu'elle s'avère être le meilleur compromis entre une délimitation topographique excessivement lourde et une appellation lyonnaise trop réductrice qui occulte la diversité des établissement régionaux. Conformément à notre définition retenue de l'industrie textile, la bonneterie roannaise est exclue de notre champ d'études. Ses structures entrepreneuriales et professionnelles, bien distinctes et plus récentes que celles de la soierie et de ses dérivés, évoluent selon des logiques industrielles différentes. Orienté vers le tissage du coton au XIX<sup>e</sup> siècle, le textile roannais se spécialise dans la confection-bonneterie durant l'entre-deux guerres, tout en conservant sa spécificité cotonnière et en regardant vers la puissante industrie nordiste pour son approvisionnement. La

---

<sup>5</sup> Plus précisément, l'industrie textile constitue la nomenclature n° 47, les industries annexes du textile (comprenant les opérations intermédiaires de la soie et de la laine) la n° 48 et les industries de l'habillement et du travail des étoffes la n° 49.

<sup>6</sup> L'industrie des fils (n° 43) est distinguée de l'industrie textile (n° 44), mais l'habillement est toujours maintenu à l'écart (n° 47).

<sup>7</sup> L'industrie textile est désormais réunifiée sous l'appellation « fabrication et produits de l'industrie textile » (n° 13), suivie de l'habillement (n° 14).

généralisation des textiles artificiels rapproche cependant une partie de la filière de la place lyonnaise, le tissage du Haut-Beaujolais, qui représente géographiquement la frontière grise de l'aire d'influence de la fabrique lyonnaise avec la confection roannaise<sup>8</sup>. Nous excluons également de notre aire d'étude ce que nous qualifions d'« isolats industriels », c'est-à-dire les petits territoires autonomes et marginaux du textile régional qui incluent l'industrie lainière de Vienne – de surcroît en plein déclin sur notre période d'étude –, la chapellerie de Chazelles-sur-Lyon, les établissements éparpillés des ouates et pansements, l'industrie du vêtement de travail de Villefranche et la ganterie grenobloise, cette-dernière faisant actuellement l'objet d'un travail de thèse d'Audrey Colonel sous la direction d'Anne Dalmasso<sup>9</sup>.

Bien documenté par la thèse d'État de Richard Gascon<sup>10</sup>, l'histoire du noyau originel de la filière commence sous le règne de François I<sup>er</sup> et la création d'une corporation de draperie et tissage de soierie, à la faveur de l'essor économique des foires de Lyon qui placent la ville en carrefour commercial stratégique à mi-chemin entre Paris et les cités-états de l'Italie du Nord. Cette manufacture nouvelle, approvisionnée essentiellement par de la soie grège piémontaise et asiatique importée par les marchands italiens, s'épanouit immédiatement au travers des grandes maisons de négoce sous-traitant leur marchandise à des ateliers indépendants de tissage et de teinturerie. Ce modèle organisationnel du travail « à façon » devient le socle de ces professions. La soierie connaît un développement constant jusqu'aux guerres de religion, mais les épisodes de violence interreligieuses et les épidémies réduisent en quelques décennies cette corporation florissante à la portion congrue. Cependant, une nouvelle impulsion donnée par le roi Henri IV (règne de 1589 à 1610) fait repartir la soierie lyonnaise moribonde et lui adjoint même un approvisionnement local en stimulant le développement de la culture du mûrier et des magnaneries en Ardèche, sous la tutelle de l'agronome Olivier de Serres<sup>11</sup>. En aval de la sériculture, la filature émerge comme activité artisanale complémentaire aux sériculteurs ainsi que le moulinage, une étape de transformation intermédiaire entre la filature et le tissage consistant à tordre le fil de soie sur lui-même afin d'augmenter sa résistance et modifier son aspect, qui peut être très variable selon le procédé mécanique utilisé. La soierie lyonnaise

<sup>8</sup> Voir, à ce sujet, Jacques Poisat, *Les origines de la bonneterie en France et dans le roannais*, Roanne, GRAHRLVA, 1982.

<sup>9</sup> Audrey Colonel, « Histoire des ganteries grenobloises : une mutation de la fabrique à l'usine puis à l'artisanat, de 1789 à nos jours », thèse sous la direction d'Anne Dalmasso en cours depuis 2017.

<sup>10</sup> Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses marchands (environnements de 1520-environs de 1580)*, Paris, Mouton, 1971.

<sup>11</sup> Olivier de Serres (1539-1619) est un agronome français protestant. Originaire du Vivarais, il est principalement connu pour son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* paru en 1600, ouvrage se distinguant par sa méthodologie scientifique et empirique appliquée à l'agronomie.

connaît une nouvelle période faste durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles avec l'essor des commandes de cour et des tissus façonnés grâce au métier à la grande tire introduit par le négociant Claude Dangon. Le succès de la Fabrique de soieries entraîne la naissance de sous-produits issus de son savoir-faire dans des espaces géographiques annexes. Le bassin de Saint-Étienne se spécialise progressivement au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la production de rubans et s'émancipe finalement de la tutelle lyonnaise sous l'Empire avec la création de sa propre condition des soies sous autorité municipale. Cette industrie-sœur forge sa propre identité tout en conservant des liens avec le tissage classique, dont l'étude historique et ses ramifications dans la câblerie et la tresse a largement été couverte par la thèse de Brigitte Carrier-Reynaud<sup>12</sup>. Dans le Beaujolais, les négociants lyonnais facilitent l'implantation d'une activité cotonnière annexe qui adopte une identité industrielle propre à son territoire montagneux et ingrat, initialement orientée vers la cotonnerie roannaise. La soierie survit à la crise révolutionnaire et se rétablit rapidement grâce aux commandes impériales avant d'entrer dans l'ère industrielle. En 1801, le métier de Joseph Marie Jacquard (1752-1834) et son système révolutionnaire de programmation par carte perforée amorcent la mécanisation d'une corporation hostile à l'innovation. Sur fond de républicanisme, de luddisme et de déceptions vis-à-vis de la monarchie de Juillet, les deux révoltes des canuts de 1831 et 1834 illustrent le paroxysme de ce conflit socio-industriel. Loin de l'image d'Épinal d'une bourgeoisie négociante apeurée délocalisant l'outil de production dans l'arrière-pays pour échapper à la grogne sociale au profit d'une main-d'œuvre plus docile, le développement des campagnes des bassins du Rhône et de la Loire est facilité par l'accessibilité des salaires, du foncier et plus prosaïquement par le développement spectaculaire du marché de la soie à l'international. Le monde plein de la soierie lyonnaise déborde ainsi le long du corridor fluvial du Rhône en amont comme en aval et en Basse-Isère où s'égrènent les petits façonniers tisserands, teinturiers et imprimeurs<sup>13</sup>. De la Restauration à la Grande Dépression de 1873-1896, l'industrie soyeuse connaît de véritables bouleversements organisationnels qui la font basculer d'une corporation manufacturière à une industrie moderne. Les travaux monographiques d'Henri Pansu sur les soieries Claude-Joseph

---

<sup>12</sup> Brigitte Carrier-Reynaud, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise : 1985-1975*, Saint-Étienne, Reboul, 1991.

<sup>13</sup> Voir, à ce sujet, la thèse de Jérôme Rojon, *L'Industrialisation du Bas-Dauphiné. Le cas du textile (fin XVII<sup>e</sup> à 1914)*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Serge Chassagne), Université Lumière Lyon 2, 2007.

Bonnet<sup>14</sup> et de Serge Chassagne<sup>15</sup> sur la maison de soieries et établissement de banque Guérin & Fils ont considérablement développé l'éclairage historique de cette période passée à la postérité comme « l'âge d'or » de la soierie lyonnaise. La libéralisation des échanges et l'ouverture des territoires chinois et japonais renforce sa dimension exportatrice au travers des réseaux de négoce, dont le rôle a été mis en valeur par les travaux de Jean-François Klein sur la société Desgrand & Fils<sup>16</sup> à la fin de l'époque moderne et le marchand Ulysse Pila (1837-1909) au cours du siècle colonial<sup>17</sup>. Les seconds empires coloniaux du Maghreb et de l'Indochine offrent un pré-carré protégé des importations étrangères aux négociants. La facilité d'approvisionnement en Orient, combinée à l'effondrement de la sériculture nationale à la suite des épidémies de pébrine et de flacherie dans les années 1840, conduit à une transformation sensible du moulinage ardéchois et drômois. L'artisanat évolue vers une proto-industrie en reconvertisant à plein temps les anciens sériculteurs. De nombreux établissements ouvrent en profitant de la puissance motrice des cours d'eau, principalement l'Ardèche, la Volane et l'Ouvèze. La fin de la sériciculture modifie les rapports de force entre les négociants lyonnais et les mouliniers en favorisant l'émergence de la fabrication à façon. Ce modèle repose sur la transformation du fil de soie en sous-traitance pour le compte d'une société tierce via un système de prise d'ordre, sans changement de propriété. Le moulinage est ainsi mis sous tutelle par la place lyonnaise détenant la propriété de la matière première importée. L'industrialisation du moulinage intervient tardivement à partir des années 1880 et irradie géographiquement depuis le cœur ardéchois jusqu'aux monts du Pilat au nord, la vallée de la Dunières à l'ouest, le Romanais isérois à l'est et le Bas-Vivarais au sud. Elle est caractérisée par de petits établissements dispersés, plus proches du modèle manufacturier qu'usinier, et par un patronat familial occupant généralement une fonction technique dans l'entreprise. La modernisation de l'appareil productif est également retardée par les difficultés de communication et d'électrification, inhérents à la topographie montagneuse de la région<sup>18</sup>. Cette industrialisation,

<sup>14</sup> Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet : Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX<sup>e</sup> siècle*, tome 1 *Les assises de la renommée du Bugey à Lyon*, Lyon, Tixier, 2003 ; tome 2, *Au temps des pieux notables de Lyon en Bugey*, Lyon, s.e., 2012.

<sup>15</sup> Serge Chassagne, *Veuve Guérin & Fils, banque et soie, une affaire de famille*, Saint-Chamond-Lyon (1716-1932), Lyon, BGA Permezel, 2012.

<sup>16</sup> Jean-François Klein, *Les maîtres du comptoir : Desgrand père et fils, réseaux du négoce et révolutions commerciales (1720-1878)*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2013.

<sup>17</sup> Jean-François Klein, *Un Lyonnais en Extrême-Orient : Ulysse Pila, vice-roi de l'Indochine, 1837-1909*, Lyon, LUGD, 1994.

<sup>18</sup> Pour plus de détails sur l'histoire du moulinage au XIX<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons à Yves Morel, *Les Maîtres du Fil, une industrie textile en milieu rural : Le moulinage ardéchois au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Yves Lequin), Université Lumière Lyon 2, 1999.

cantonnée à des espaces ruraux à la topographie difficile, est cependant sans commune mesure avec celle observée dans l'*hinterland* lyonnais. La naissance des premiers grands ensembles industriels textiles régionaux modernes s'effectue à la frange de la filière, amplifiée par les effets de la Grande Dépression qui favorise les unités concentrées, dans un cadre de concurrence exacerbée par la surproduction. Dans l'Ain, la récupération des déchets de soie naturelle entraîne le développement de l'industrie de la schappe le long de la vallée de l'Albarine, donnant naissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux premiers groupes industriels internationaux de la Société anonyme de filature de schappe et de la Société industrielle pour la schappe<sup>19</sup>. Dans la teinturerie, une synergie s'effectue avec l'essor des techniques chimiques appliquées au textile, avec la désuétude progressive des indigoteries au profit des premiers colorants de synthèse<sup>20</sup>. L'essor de cette industrie est illustré par la carrière de François Gillet (1813-1895), réputé pour son « noir impérial » produit dans son atelier lyonnais du quai de Serin, qui pose les bases d'un empire industriel important pour notre étude : le groupe Gillet<sup>21</sup>.

En 1884, une innovation majeure est mise au point à Besançon par le comte Hilaire de Chardonnet (1839-1924) : la soie artificielle, fabriquée selon son premier procédé à partir de fibres de coton, avant que ne s'impose le procédé d'origine britannique meilleur marché de la viscose à base de cellulose du bois. Le procédé est appliqué industriellement dans les années 1890 et se généralise jusqu'à supplanter la soierie classique à la fin des années 1920. Succédant à son père, Joseph Gillet (1843-1923) accentue la diversification des activités de la teinturerie familiale, déjà commencée dans la chimie, en créant en 1904, à partir d'un procédé allemand sous licence, la Soie artificielle d'Izieux. Son intégration en 1911, en association avec les entreprises de la famille Carnot, au sein du Comptoir des textiles artificiels (CTA) lui permet d'adopter le procédé plus rentable de la viscose et d'occuper une position dominante dans la branche. La soierie naturelle déclinante lutte ardemment contre l'appellation « soie artificielle ». Mais ce n'est qu'en 1934 qu'elle obtient du Parlement le vote d'une loi qui interdit

<sup>19</sup> Plusieurs travaux ont été réalisés sur cette industrie : Philippe Mélinand, *Naissance et ascension d'une usine de filatures de déchets de soie : Franc & Martelin (1838-1883)*, mémoire de maîtrise d'histoire (dir. Serge Chassagne), Université Lumière Lyon 2, 1998 ; Georges Martin, *La Schappe de Saint-Rambert : une aventure industrielle*, Bourg-En-Bresse, Musnier Gilbert, 2004 ; Franck Dellion, *La Schappe, stratégie, réseaux familiaux et condition sociale dans une entreprise de déchets de soie*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Youssef Cassis), Université Grenoble 2, 2008 ; Victorien Pliez, *Dirigeants et administrateurs de la société anonyme de filatures de schappe, évolution d'une entreprise familiale (1885-1982)*, mémoire de master 2 (dir. Hervé Joly), Université Lumière Lyon 2, 2014.

<sup>20</sup> La mauvéine, premier colorant de synthèse, est découverte accidentellement en 1856 par le chimiste anglais William H. Perkin.

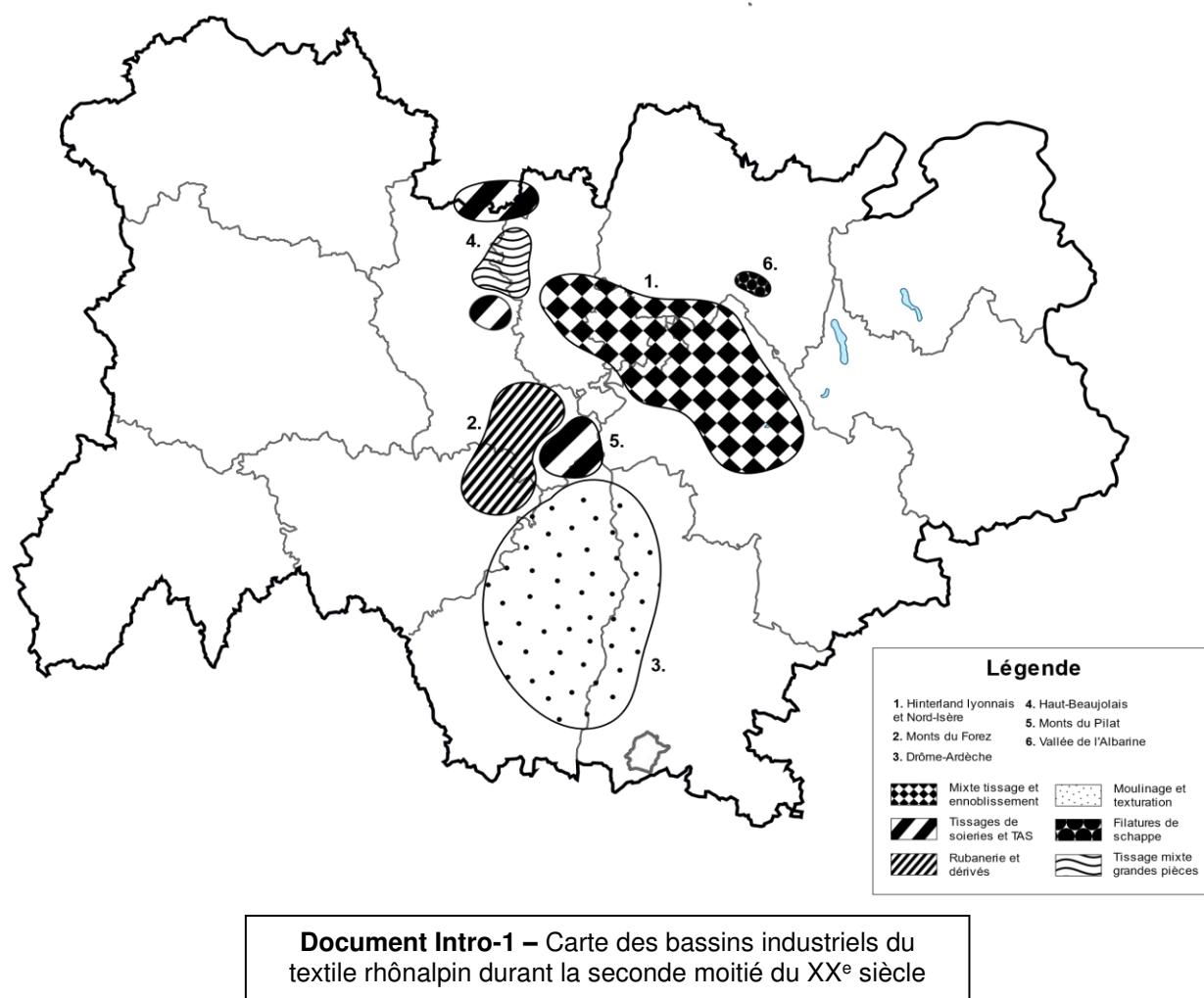
<sup>21</sup> Voir, à ce sujet, Hervé Joly, *Les Gillet de Lyon: fortunes d'une grande dynastie industrielle, 1838-2015*, Genève, Droz, 2015.

l'appellation. On parle alors de « textiles artificiels », qui se répartissent entre la rayonne, pour les fibres continues imitant la soie, et fibranne pour les fibres coupées destinées à suppléer le coton. La cherté de la soie naturelle et la disponibilité des matières premières naturelles poussent l'ensemble de la filière régionale à se reconvertis, non sans résistances, aux textiles artificiels. Ce basculement industriel a deux conséquences : les maisons de soieries dominant la scène économique sont reléguées au second rang tandis que l'émergence des articles mélangés<sup>22</sup> fédère des bassins industriels jusqu'ici différenciés et indépendants sous l'influence, à des degrés plus ou moins variables, d'un même fournisseur. Ce constat se confirme par la création de la Rhodiaseta (ultérieurement renommée Rhodiaceta) en 1922 pour produire une soie artificielle de grande qualité avec un nouveau procédé à l'acétate de cellulose, conjointement par le CTA et la Société chimique des usines du Rhône qui parachève la synergie industrielle entre chimie et textile. Ce phénomène a été bien étudié au travers de la monographie de Pierre Vernus sur les soieries Bianchini-Férier, illustrant une ouverture commerciale nécessaire de la haute couture vers des segments plus accessibles<sup>23</sup>. Ce second souffle qu'octroie la reconversion de l'industrie s'achève brutalement avec les effets de la crise de 1929. La filière classique est définitivement réduite à la portion congrue, tandis que la filière artificielle doit faire face au ralentissement général de l'industrie manufacturière. Un ralentissement qui se poursuit avec l'Occupation, marquée par un boom des textiles artificiels face à la pénurie des matières naturelles, avec l'application poussive de la politique corporatiste du régime de Vichy et les ponctions de l'occupant. Le textile régional se retrouve au premier plan durant cette période avec la constitution de la société France-Rayonne, formée en 1941 sur la base d'une association de l'ensemble de l'industrie française des textiles artificiels, dominée par le CTA, avec des capitaux allemands. Sur les bases d'une éphémère usine arrêtée avec la crise en 1931, le plus gros investissement industriel de l'Occupation est réalisé à Roanne pour produire de la fibranne, dont la France manquait cruellement, faute de rentabilité par rapport au coton naturel avant la guerre. Cette entreprise devient l'une des vitrines de la collaboration économique. À la Libération, la filière textile régionale, sorti de quatre années de fonctionnement en vase clos, retrouve une économie de libre-marché dans un contexte politique et économique totalement bouleversé. À cette nouvelle donne géo-économique s'ajoute l'arrivée imminente d'une nouvelle révolution industrielle textile : les fibres synthétiques. La

<sup>22</sup> Désigne un textile composé pour partie de fibres naturelles, pour partie de fibres artificielles. Le mélange le plus courant se fait avec la laine sous le nom de « laine arty ».

<sup>23</sup> Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie, Bianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

première et la plus célèbre d'entre elles, le nylon breveté par le chimiste américain DuPont de Nemours, est mise au point dès 1935 par l'ingénieur-chimiste Wallace Carothers et commercialisée en 1938, initialement comme poil de brosse à dent avant de trouver ses débouchés dans l'habillement<sup>24</sup>. L'engouement pour le produit s'accroît à la fin de la Seconde Guerre mondiale, notamment les fameux bas nylons associés à la fin des privations de guerre. La Rhodiaceta, en lien avec DuPont, a récupéré la licence d'exploitation de cette nouvelle fibre dès la fin des années 1930. La crise de l'acéate à la fin des années 1940, liée aux besoins mondiaux en cellulose à usage industriel pour la reconstruction, accélère cette nouvelle transition industrielle où le textile rhônalpin joue un rôle de premier plan.



<sup>24</sup> Voir, à ce sujet, Pap Ndiaye, *Du nylon et des bombes : Du Pont de Nemours, le marché et l'État américain, 1900-1970*, Paris, Belin, 2001.

## *L'industrie textile de l'après-guerre, un objet de recherche à défricher*

La Fabrique de soieries lyonnaise bénéficie d'un riche traitement dans l'historiographie. La révolte des canuts s'est rapidement insérée dans l'histoire évènementielle du XIX<sup>e</sup> siècle, dès Jules Michelet qui évoque régulièrement la Fabrique dans ses écrits, d'un œil naturaliste dans son *Tableau géographique de la France*, d'une plume plus romantique et personnelle dans son *Journal*. Cependant, l'objet est surtout étudié durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par les géographes, dans une perspective typiquement vidalienne, à laquelle se greffe progressivement l'étude de l'industrie des textiles artificiels<sup>25</sup>. Certaines mémoires savantes, apparentées et ayant elles-mêmes travaillé dans la soierie, ont consacré une dimension historique à leurs travaux, citons notamment ceux d'Henri Algoud<sup>26</sup> durant l'entre-deux-guerres et de Jean Vaschalde<sup>27</sup> après 1945. Plus récemment, le descendant de soyeux Bernard Tassinari, ancien directeur de l'entreprise éponyme, a également apporté sa contribution dans un livre grand public riche en iconographie<sup>28</sup>. D'autres industriels contemporains ont également laissé leur témoignage, à l'instar des mémoires de Jacques Valette, ancien dirigeant des soieries Beaux-Valette<sup>29</sup> et de Jean-Claude Billion des moulinages Billion & Cie<sup>30</sup>. Notons enfin le succès récent de l'économiste Michel Redon, récompensé du prix Lucien Neuwirth de la ville de Saint-Étienne pour son panorama des entreprises survivantes de la Loire<sup>31</sup>. La soierie figure également comme objet d'étude intégré dans l'ensemble plus général de l'histoire locale et régionale, citons pour exemple la grande figure de Fernand Rude, « l'historien des canuts »<sup>32</sup>. Cette littérature académique comme grand public présente cependant l'industrie textile régionale sous l'angle de la grande Fabrique de soierie lyonnaise et laisse la période moins prestigieuse, plus industrielle, des textiles artificiels et synthétiques dans un vide historiographique. L'arrivée de la viscose entretient un discours crépusculaire sur le sort de la soierie lyonnaise, qui a certes évolué dans sa production mais qui a conservé ses acteurs et

<sup>25</sup> Dans de nombreux articles, comme ceux d'A. Pinton, « La soie artificielle en 1930 », *Les Études rhodaniennes*, vol. 7, n° 3, 1931, p. 333-335 ou de Jacques Klein, « L'industrie française de la rayonne », *Annales de géographie*, 1939, t. 48, n° 273, p. 252-275.

<sup>26</sup> Henri Algoud, *La Soie : Art et histoire*, Paris, Payot, 1928.

<sup>27</sup> Jean Vaschalde, *Les industries de la soierie*, Paris, PUF, 1961.

<sup>28</sup> Bernard Tassinari, *La soie à Lyon, de la Grande Fabrique aux textiles du XXI<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2012.

<sup>29</sup> Jacques Valette, *Mémoire de soi(e) ou itinéraire d'un enfant gâté*, Bron, Vassel Graphique, 2012.

<sup>30</sup> Jean-Claude Billion, *Billion & Cie*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 2013.

<sup>31</sup> Mich Redon, *L'industrie textile dans la Loire : la mutation*, Saint-Étienne, Actes graphiques, 2017.

<sup>32</sup> Nous évoquons ici la réédition la plus récente de son ultime ouvrage, postfacé par Ludovic Frobert : Fernand Rude, *Les révoltes des canuts (1831-1834)*, Paris, La Découverte, 2007.

structures originelles. Pendant longtemps, ce champ de recherche fut limité aux apports de la géographie industrielle, au travers des thèses de Michel Laferrère<sup>33</sup> et de Jean-Pierre Houssel<sup>34</sup> qui ont illustré l’ancrage historique des industries textiles dans l’espace régional au travers de ses évolutions techniques. Ultérieurement, les travaux de Pierre Vernus et Brigitte Carrier-Reynaud ont permis de prendre pied sur cette période longtemps demeurée du domaine de l’actualité, qui plus est sensible par son climat socio-économique. Ces études continuent cependant de décrire une période crépusculaire marquée par l’épuisement des vieilles sociétés de l’industrialisation. Ce travail de thèse entend contribuer au regard sur cette industrie d’après-guerre en éclairant le dynamisme d’une profession face au phénomène déjà ancien de la désindustrialisation, reposant sur un modèle bien différencié des grands établissements concentrés caractérisant les centres lainiers et cotonniers du Nord et de l’Est. Le début du cadre chronologique, fixé au début des années 1950, se justifie par la volonté de ne pas alourdir le lecteur d’une étude durant le contexte immédiat de l’après-guerre, caractérisé par la normalisation d’une économie d’occupation corporatiste vers une économie de marché libre retrouvée dans un contexte géopolitique nouveau. Il n’a pas vocation à faire une histoire exhaustive de la filière, qui représenterait une somme d’informations gigantesque que les sources actuelles ne peuvent de toutes manières pas fournir. Il n’a pas non plus vocation à réaliser une « histoire totale », telle que l’on retrouve dans les monographies d’entreprises, qui reposent sur des fonds privés riches et de qualité permettant une étude multithématique sur une temporalité longue. Il a pour objectif d’offrir la synthèse de l’évolution d’une filière encore existante aujourd’hui, mais donc l’histoire récente demeure occultée par le poids culturel de l’âge d’or dix-neuvièmiste. Il tend à s’insérer dans les débats historiographiques récents sur les thématiques de désindustrialisation, notamment sur le phénomène de « désouvrérisation » entraîné par l’accroissement de la productivité, ses conséquences sur l’organisation structurelle et territoriale des tissus d’entreprises et les évolutions nécessaires des acteurs pour surmonter cette mutation. Le sujet fait l’objet d’un important renouvellement, notamment dans le cadre des travaux de Jean-François Eck sur les houilles du Nord-Pas-de-Calais<sup>35</sup> et plus récemment

<sup>33</sup> Michel Laferrère, *Lyon ville industrielle, essai d’une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, PUF, 1960.

<sup>34</sup> Jean-Pierre Houssel, *Le Roannais et le Haut-Beaujolais textile, un espace à l’écart des métropoles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979.

<sup>35</sup> Jean-François Eck, « La reconversion du Nord-Pas-de-Calais : un échec de politiques publiques (1965-1994) » in Natacha Coquery, Matthieu de Oliveira (dir.), *L’échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, IGPDE, 2015.

de Pascal Raggi sur le fer lorrain<sup>36</sup>. Ces œuvres ne concernant cependant que la grande industrie, ce travail de thèse nous donne également l'occasion d'appréhender le phénomène de la désindustrialisation sous l'angle des établissements intermédiaires et des petites et moyennes entreprises des espaces péri-urbains et ruraux. Nous nous rattachons également aux problématiques liées à ces espaces géographiques particuliers, dont le tissu industriel a longtemps été marginalisé par la domination du paradigme tayloriste, comme l'ont illustré les travaux de Jean-Michel Minovez<sup>37</sup> et d'Anne Dalmasso<sup>38</sup> et font désormais l'objet d'un important travail de patrimonialisation à l'instar du récent ouvrage de Nadine Halitim-Dubois<sup>39</sup>. Il s'insère dans les discussions entourant la redécouverte de la notion de district industriel marshallien et de son application à la science historique, à la suite des travaux de Jean-Claude Daumas<sup>40</sup>, de Jean-François Eck<sup>41</sup>, de Florent Le Bot et Cédric Perrin<sup>42</sup>, ainsi que des actes sous la direction de Michel Lescure<sup>43</sup>. Il interroge le caractère inéluctable et fataliste d'une désindustrialisation nourrie par une littérature d'actualité longtemps décliniste, des écrits d'Élie Cohen<sup>44</sup> à ceux de Patrick Artus et Marie-Paule Virard<sup>45</sup>. Une vision que l'historiographie récente entend nuancer, notamment les réflexions dirigées par Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba et Philippe Mioche<sup>46</sup>. Le textile rhonalpin, figurant désormais au premier rang de la production nationale devant l'ex-bastion du Nord-Pas-de-Calais, nous apparaît être un espace

<sup>36</sup> Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

<sup>37</sup> Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

<sup>38</sup> Anne Dalmasso, « Territoires et désindustrialisations : trajectoires d'entreprises et marginalisation territoriale », in Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba, Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2017.

<sup>39</sup> Nadine Halitim-Dubois, *Industries en héritage, Auvergne-Rhône-Alpes*, Lyon, Lieux dits éditions, 2019.

<sup>40</sup> Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine. Histoire de l'industrie lainière en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

Pour une réflexion méthodologique, voir Jean-Claude Daumas, « Le district industriel, du concept à l'histoire », *Revue économique*, vol. 58, n° 1, 2007, p. 131-152.

<sup>41</sup> Jean-François Eck, « Entreprises et espace : le cas de l'Europe continentale du Nord-Ouest du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie & société*, 2012/3, p. 31-50.

<sup>42</sup> Florent Le Bot, Cédric Perrin, *Les chemins de l'industrialisation en Espagne et en France, les PME et le développement des territoires (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.

<sup>43</sup> Michel Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale, du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CHEFF, 2006.

<sup>44</sup> Élie Cohen, *L'État brancardier : politiques du déclin industriel 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.

<sup>45</sup> Marie-Paule Virard, Patrick Artus, *La France sans ses usines*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>46</sup> Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba, Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017.

en mesure d'apporter un élément de réponse. Ce, sans céder à la compromission sur les coûts socio-économique de cette période qui a été, dans le temps long de la désindustrialisation, celle de la rupture de la société de l'usine.

Du point de vue des sources, le développement repose principalement sur le fonds privé 153 J de l'Union interprofessionnelle Textile (UNITEX), syndicat professionnel intertextile de la région Auvergne-Rhône-Alpes créé en 1976, conservé aux archives départementales du Rhône (ADR). Ce fonds rassemble les archives d'une douzaine de syndicats patronaux et organisations para-professionnelles du moulinage et du tissage dont nous avons essentiellement exploité les comptes-rendus de conseil de direction, de conseil syndical et des assemblées générales. À ce titre, nous n'avons pu que constater la dégradation de la qualité des sources, tant en termes de support que d'information, au fil des années avec une accélération particulièrement sensible à partir des années 1980. Les documents dactylographiés se sont révélés la plupart du temps sommairement rassemblés par un modeste agrafage et ponctués de nombreux doublons, loin des registres reliés du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, mais c'est surtout l'informatisation qui entraîne l'assèchement de la source papier et risque de constituer à terme une difficulté notable pour l'historien de ces périodes. Le contenu des procès-verbaux en lui-même tend à se faire de plus en plus succinct durant la même période. L'ennoblissement, profession rattachée plus récemment à l'UNITEX, dispose de son propre fonds du Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR), archivé sous la cote 154 J aux ADR. Malheureusement, ce fonds s'avère en cours de classement. Un inventaire temporaire aimablement fourni en 2017 par le service des fonds privés indique un recollement concernant des documents pour la très grande majorité antérieure à notre période d'étude. Nous devons donc nous contenter de la documentation annexe fournie irrégulièrement dans les comptes-rendus mouliniers et tisserands et dans la littérature grise. Ce fonds est complété par un fonds d'archives consulté dans des circonstances particulières, puisqu'il s'agit d'une fraction des archives UNITEX non-versées aux ADR et conservées dans un entrepôt d'une société privée à Irigny (Rhône), depuis déménagé, auquel nous nous référençons sous le terme de fonds UNITEX Irigny. Nous avons tiré de ce fonds quelques documents iconographiques, ainsi que les comptes-rendus de la chambre syndicale du voile de Tarare, également conservés dans le fonds du SETLR. Ces sources abordant l'activité de la profession de manière assez généraliste, nous avons dû compléter notre corpus avec diverses autres sources pour nos études de cas d'entreprises régionales. En premier lieu, nous avons dépouillé les demandes de subvention du Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (CIRIT), structure active entre 1966 et 1982 destinée à financer diverses

opérations de restructuration sur programme des entreprises, dont les fonds sont conservés aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (AN). Les fiches signalétiques et rapports communiqués à cette occasion constituent une source précieuse pour brosser le portrait des petites et moyennes entreprises (PME) si souvent occultées par la statistique industrielle. Nous regrettons à ce titre la très faible quantité de ressources disponibles auprès de l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), dont l’interrogation des banques de données nous a confronté à un cruel manque de références. Le corpus rassemblé par l’ensemble des dossiers CIRIT concerne 330 entreprises de textile et de bonneterie régionale entre 1966 et 1975, dont nous avons tiré une sélection restreinte pour nos études de cas. Parallèlement aux dossiers CIRIT, nous avons pu consulter au siège du service des archives historiques du Crédit agricole de Montrouge les procès-verbaux d’assemblée générale de plusieurs sociétés textiles régionales dans les archives de l’ancienne direction des études économiques et financières (DEEF) du Crédit lyonnais. Nous avons également bénéficié pour les périodes plus récentes (années 1980-1990) de la consultation des dossiers adhérents de l’UNITEX, d’un contenu variable selon les entreprises : d’une simple fiche signalétique d’inscription à des photocopies de presse, exceptionnellement des documents spécifiques à l’entreprise (quelques brochures et procès-verbaux d’assemblée générale). Les archives de presse économique constituent par extension une importante source, en l’absence de fonds d’entreprises dépassant la période post-1973. Quelques fonds privés d’entreprises intermédiaires importantes de la région, les cotes 54 J des Filatures de Schappe et 45 J des Manufactures de velours et peluches JB Martin, ont été exploités dans le cadre d’études de cas couvrant les années 1960-1980. Enfin, une littérature grise diversifiée issue des fonds de la bibliothèque municipale de Lyon et de la Bibliothèque nationale de France, regroupant productions syndicales ouvrières comme patronales et institutionnelles dont nous épargnons le détail ici, complète ce corpus.

Nous abordons notre sujet en trois temps chronologiques. La première partie, couvrant les trente ans séparant la Seconde Guerre mondiale de la crise de 1973, est caractérisée par un phénomène de concentration industrielle, démarrée par la percée technologique du textile synthétique et de l’outillage productif dans les années 1950, puis stimulée au travers du dirigisme gaulliste dans les années 1960. Ces phénomènes se heurtent cependant aux résistances du maillage de PME locales et de leurs structures historiques qui parviennent à survivre aux côtés d’établissements intermédiaires plus imposants. La seconde partie, couvrant la première année de décrue productive en 1974 jusqu’à la timide reprise de 1986, décrit une phase de désindustrialisation aiguë caractérisée par la remise en cause des complémentarités industrielles existantes, notamment vis-à-vis du fournisseur national Rhône-Poulenc Textile. De même,

l'effondrement médiatiquement et socialement spectaculaire des grandes sociétés régionales vient illustrer l'impasse d'un système industriel dont la poussée productive se heurte à la concurrence massifiée et mondialisée des pays à bas coût. La troisième et dernière partie, de 1986 à nos jours, s'inscrit dans une désindustrialisation d'attrition, de recomposition industrielle dans laquelle s'insèrent de nouveaux acteurs professionnels et entrepreneurials, témoignant d'une activité certes diminuée par les grandes crises des années 1970, mais toujours vigoureuse et incarnée par de nouvelles logiques de marchés à haute valeur ajoutée et à forte technicité.



# **Ière partie – La massification d'une industrie (1950-1974)**

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie textile rhônalpine retrouve une économie de paix dans un nouveau cadre politique, social et économique. Le conflit a été d'autant plus traumatisant qu'il intervient au terme d'un cycle industriel de dépression et de reconversion dans les textiles artificiels. Les réquisitions et le corporatisme d'occupation font désormais place aux transformations de l'après-guerre immédiat : émergence de l'État-providence, harmonisation des politiques douanières par la création du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), prémisses de la décolonisation, investissements massifs dans la Reconstruction, etc. Une période d'inflation s'amorce pour les entreprises manufacturières, aussi bien en termes de profits que de coûts. Tout juste acclimatée aux textiles artificiels, la filière régionale voit se profiler la nouvelle révolution des fibres synthétiques. Cette transition amène une modification durable des structures entrepreneuriales locales : renouvellement matériel, nouveau débouchés industriels et commerciaux, remise en cause du système faconnier, etc. Au contexte industriel s'insère également le rôle du politique, le dirigisme économique gaulliste et son orientation vers la grande entreprise succédant à la plus libérale IV<sup>e</sup> République. Le textile rhônalpin, jusqu'ici relativement préservé des phénomènes de concentration industrielles observés dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Nord, les Vosges et l'Alsace, se retrouve confronté à l'obsolescence apparente de son organisation industrielle, fragmentée et dispersée, comptant peu de grandes affaires et dont les structures sont relativement peu optimisées.



# Chapitre 1 – Une dynamique tendant à la concentration

Ce premier chapitre vise à faire la synthèse des grandes branches textiles au cours des trois décennies séparant la fin de la guerre de la crise structurelle de 1974. Le choix d'une étude par secteur d'activité a été retenu en raison de l'hétérogénéité des sources disponibles, qu'un traitement thématique aurait rendu confus et déséquilibré. Les archives des principaux syndicats professionnels régionaux constituent le noyau du corpus de sources, complété par des données issues de la littérature grise et d'études universitaires d'époque. Ce chapitre n'a pas la prétention d'offrir une étude exhaustive sur l'ensemble de l'industrie textile régionale, ne serait-ce qu'en raison du nombre pléthorique de syndicats locaux n'ayant pas laissé d'archives et des isolats spécialisés (laine de Vienne, cotonnerie de Bourg-Thizy, couverture de Cours, etc.) ayant fait l'objet d'études spécifiques. La finalité est d'expliciter les grandes tendances industrielles qui animent les trois principales branches du textile régional. Nous étudions, d'amont en aval de la filière textile, d'abord le moulinage (sous-partie A) qui connaît l'essor industriel le plus important, ensuite le tissage (sous-partie B), système façonnier qui se retrouve remis en question par la standardisation des productions de grande série, mettant en lumière la vulnérabilité des ateliers indépendants, et enfin l'ennoblissement (sous-partie C), dont la nature intrinsèquement flexible et sous-traitante de la profession limite les évolutions structurelles.

## A. Le boom productif dans le moulinage

### 1. La stagnation d'après-guerre

Au début des années 1950, le moulinage représente 414 entreprises pour 473 usines et 10 500 emplois<sup>47</sup>. La région ne représente pas moins de 90 % à 95 % de la production nationale, dont les trois quarts dans la seule zone de Drôme-Ardèche. L'euphorie de la Libération laisse très rapidement place à des exercices plus ordinaires, malgré les besoins de la Reconstruction. Antérieurement au conflit, la profession a maintenu un niveau d'activité satisfaisant, malgré la crise, grâce au fil crêpe viscose. Ce produit à l'aspect ondulé voire frisé, nécessitant une forte torsion, occupe plus longuement les moulins et dégage une plus-value importante pour les

<sup>47</sup> Bulletin de l'INSEE, « Bilan de l'industrie française de la soierie », *Économie et statistique*, vol. 5, n° 5, 1950, p. 57.

industriels. La mode d'après-guerre le fait cependant tomber en désuétude au profit de la fibranne, un autre textile artificiel dit « plat », dont les fibres courtes nécessitent très peu de travail de torsion. Le retour au marché libre marque également la réapparition de la concurrence des pays d'exportation avant-guerre, telles que les sociétés Akzo aux Pays-Bas, la Fabrique de soie artificielle de Tubize en Belgique et la Société suisse de viscose. Ces entreprises de filatures étrangères influencent indirectement le moulinage par leur concurrence avec la Rhodiaceta, fournisseur quasi-exclusif des entreprises locales. Il y a très peu d'indications sur cette concurrence étrangère. Tout au plus les procès-verbaux mentionnent des conditions d'exportation beaucoup plus favorables pour les moulinages suisses, italiens et du Benelux. Les marchés étrangers constituent une clientèle très importante pour les mouliniers régionaux. Le Syndicat général français du moulinage (SGFM) estime que l'exportation peut faire tourner 500 000 fuseaux, soit environ la moitié des moyens totaux. L'Allemagne est le plus gros donneur d'ordre du moulinage avant-guerre et dispose d'une industrie de la rayonne puissante autour de son berceau soyeux de Krefeld en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les volumes exportés sont inconnus, cependant les doléances du moulinage pour le renouvellement de l'accord commercial de 1948 avec la trizone occidentale nous livrent un indice : la profession y demande en effet l'inclusion d'un poste d'alimentation correspondant à environ 2 500 t annuelles de marchandises<sup>48</sup>. Les rapports moraux traduisent un optimisme prudent sur l'avenir. La fin de la guerre a certes rétabli la libre-circulation des biens, mais la planification mise en place par le gouvernement provisoire persiste dans le domaine des prix. Ceux-ci sont négociés auprès de la direction des Prix, rattachée au ministère des Finances. L'organisme découle d'une ancienne direction corporatiste établie sous Vichy, conservée par le gouvernement provisoire afin de réguler transitoirement les flux de denrées et biens manufacturés<sup>49</sup>. Ils font l'objet de mouvements erratiques entre blocages de l'État et ajustements compensatoires des mouliniers calqués sur l'inflation, proche de 500 % cumulés sur la période 1945-1949. Cette volatilité est exploitée par les donneurs d'ordre comme variable de rabais. Le suréquipement de la profession contribue également à faire pencher le rapport de force en faveur de la clientèle. L'exposé du

<sup>48</sup> ADR, 153 J 18, assemblée générale ordinaire (AGO) du SGFM, 1949.

<sup>49</sup> La direction des Prix trouve son origine dans la loi du 10 octobre 1940, qui instaure un service de contrôle utilisé par Vichy comme outil de régulation et de lutte contre le marché noir. Ce service devient une véritable direction économique aux prérogatives étendues avec la loi du 6 juin 1942. Maintenue sous le gouvernement provisoire, elle continue à exercer une influence importante sur l'économie nationale jusqu'en 1947. Devenue impopulaire et marginalisée par l'aile libérale des gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, elle disparaît définitivement en 1954. Voir, à ce sujet, Fabrice Grenard, « L'administration du contrôle économique en France, 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-2, 2010, p. 132-158.

président du SGFM Emmanuel Chabert<sup>50</sup> résume le sentiment d'insécurité pesant sur la cohésion du moulinage :

*En novembre 1948, l'application des nouveaux prix n'a soulevé, à quelques exceptions près, aucune récrimination de la part de vos clients. Mais, avec la fin de l'année, nous avons vu la raréfaction des mises à l'ouvraison et certains mouliniers se sont crus obligés de partir à l'assaut des différentes places de Lyon, Tarare, Saint-Étienne et autres, en offrant ou acceptant des rabais importants. [...] Tel donneur d'ordres vous rapporte : « Monsieur Untel me fait tel prix, je ne pourrai continuer avec vous qu'à ces conditions. ».*

*Petit à petit, cette méthode a réussi et vous voici, Messieurs, revenus à cette période où le moulinier travaillait à perte pour l'unique souci de maintenir son personnel, sans se préoccuper en aucune façon de son prix de revient, de son rendement et de la qualité de son travail. Il est extrêmement regrettable d'assister à cette lutte « sans merci » à laquelle vous vous livrez entre vous, pour vous « arracher » les ordres<sup>51</sup>.*

Pour autant, le retour à la liberté des prix ne « doit pas signifier le désordre ». La présidence reproche à certains mouliniers éloignés du syndicat des pratiques tarifaires excessivement agressives et le refus de la solidarité des prix<sup>52</sup>. Une solidarité jugée nécessaire alors que la profession voit également s'accroître considérablement ses charges dans un contexte d'essor de la protection sociale. Entre les seules années 1948 et 1949, le taux des charges passe de 34 à 43 %, se traduisant par des augmentations de 15 à 20 % des salaires selon les zones territoriales<sup>53</sup>. De nombreuses usines rurales doivent également composer avec les coupures récurrentes d'électricité, particulièrement durant l'hiver, qui font l'objet de

<sup>50</sup> Ni les archives privées, ni les bases de données généalogiques ou les annuaires n'ont permis de déterminer l'origine exacte de ce représentant patronal, mais le croisement des listes d'entreprises adhérentes présentes suggère qu'il s'agit du gérant de la société Chabert & Cie de Chomérac, une vieille affaire fondée au XIX<sup>e</sup> siècle par Josué Chabert (1808-1886), un pionnier du moulinage industriel. Voir, à ce sujet, la fiche en ligne « Manufactures textiles de Champ-la-Lioure » sur le site Patrimoine Aurhalpin, [www.patrimoineaurhalpin.org/ensembles/manufactures-textiles-de-champ-la-lioure/](http://www.patrimoineaurhalpin.org/ensembles/manufactures-textiles-de-champ-la-lioure/) (dernière consultation le 7 novembre 2020).

<sup>51</sup> ADR, 153 J 18, AGO du SGFM, 1949.

<sup>52</sup> ADR, 153 J 18, *id.*

<sup>53</sup> Ces « zones territoriales » sont des divisions spécifiques aux partenaires sociaux ouvriers et patronaux du textile. Sans entrer dans des détails superflus, il s'agit de découpages territoriaux liés à une grille de salaire servant à compenser les différences de coût de la vie, à l'avantage des ouvriers urbains et en périphérie des grandes métropoles. Leur renégociation est un sujet récurrent dans l'actualité sociale de la filière. Le moulinage compte quatre zones, par ordre de rémunération : Lyon, Valence, Aubenas-Dunières et Campagne.

négociations qualifiées de laborieuses avec les services de répartition. Les affaires les plus isolées ne peuvent tenir l'horaire légal des 40 heures par semaine. Le syndicat pousse à la prévoyance en encourageant l'acquisition de groupes électrogènes diesel, en profitant du retour à la vente libre des carburants. Loin d'être réglé avec la normalisation de l'économie, le problème énergétique perdure dans le moulinage jusque dans les années 1960.

Dans ce contexte difficile survient la crise de l'acétate. La production de rayonne moulinée s'effondre, le tonnage total passant de 15 000 à 9 000 tonnes. La situation persiste au début des années 1950 où la production se maintient péniblement autour des 10 000 tonnes, soit l'équivalent des niveaux de production de 1938<sup>54</sup>. Au tonnage brut s'ajoute le rôle plus subtil des productions à forte torsion et leur impact sur le prix de revient. Nous avons cité précédemment le cas du fil crêpe, mais des baisses de volume s'étendent également à d'autres fils de nature similaires tels que le fil mousse<sup>55</sup> et le fil grenadine<sup>56</sup>. Ainsi, pour un tonnage peu ou prou similaire, les ouvroirs des faonniers ont généré 204 millions de francs de chiffre d'affaires pour le mois de janvier 1951, contre seulement 104 millions de francs en 1952. La clientèle tisserande rechigne par ailleurs à acheter du fil crêpe, considéré comme trop cher et toujours passé de mode malgré les efforts de la propagande professionnelle. Le SGFM dénonce avec circonspection ce qu'il qualifie de « pseudo-pénurie » spéculative accroissant la pression des tarifs étrangers, en soulignant la saturation du marché des matières premières jusqu'à l'automne 1950<sup>57</sup>. Cette situation entraîne une réaction protectionniste de la profession par l'intermédiaire d'un plan de réorganisation professionnelle. Le projet initial amorcé au printemps 1951 implique la création d'une centrale de contrôle et d'encaissement destinée à harmoniser les prises d'ordres et les rémunérations faonnières. La dégradation des affaires pousse le SGFM à l'abandonner en août 1951 au profit d'un plan plus radical, appuyé au niveau politique par le député ardéchois Paul Ribeyre<sup>58</sup>. Ce plan s'appuie essentiellement sur le

<sup>54</sup> « Bilan de l'industrie française de la soierie », *Études et conjoncture*, vol. 5, n° 5, 1950, p. 57.

<sup>55</sup> Le fil mousse est issu d'un traitement par torsion donnant un aspect léger et volumineux simulant les propriétés de la laine.

<sup>56</sup> Le fil grenadine est issu de la torsion de deux fils de soie séparément retordus une première fois. Il est particulièrement utilisé pour le tissu cravate haut-de-gamme.

<sup>57</sup> L'assemblée générale de 1952 mentionne à ce sujet que la rayonne française vaut 790 F (sans indication de poids), contre 562 F pour la rayonne anglaise et 608 F pour la hollandaise.

<sup>58</sup> Paul Ribeyre (1906-1988) est un homme politique français et directeur de la Société d'exploitation des eaux minérales de Vals, maire de Vals-les-Bains de 1943 à 1983, député de l'Ardèche de 1945 à 1958 et huit fois ministres sous divers gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. Il est tout d'abord affilié à l'éphémère parti paysan d'union sociale créé en 1945 et dissous en 1951 puis siège avec le Centre national des indépendants et paysans (CNIP), avant de terminer sa carrière au sein de l'Union pour la démocratie française giscardienne au milieu des années 1970.

contrôle de la production par l'octroi d'une licence et le rachat des moyens de production excessifs, appuyé par un organisme administratif où siégerait un représentant du Syndicat français des textiles artificiels, deux du SGFM et d'un représentant de l'ensemble des syndicats groupant des industriels possédant du matériel de moulinage. L'amélioration des affaires et de l'instabilité gouvernementale entraîne cependant un ultime rebondissement et l'abandon définitif du plan. Il traduit l'attitude défensive de la profession et l'expression du besoin de doter le moulinage d'un cadre organisationnel plus fort. L'assemblée générale de 1952 est également l'occasion d'une rare tribune politique avec des applaudissements spontanés à l'évocation d'Antoine Pinay<sup>59</sup> et la manifestation d'un paternalisme rural s'exprimant notamment dans deux paragraphes de l'exposé général :

*Le délégué général définit devant l'assemblée les raisons qui doivent nous inciter à agir de la sorte. En effet, notre profession est « fixée » dans des régions où nous contribuons à maintenir la vie de nombreuses familles. Notre disparition entraînerait, à coup sûr, un exode important de population vers les grandes villes où les ouvriers s'imaginent trouver plus aisément du travail. Mais déjà dans nos grands centres trop de problèmes se posent par suite de la concentration ou si l'on veut de la centralisation [...]. Notre combat consiste donc à freiner cette désertion de régions où la vie est en définitive plus « vraie », plus « réelle » que dans l'atmosphère de la grande usine. Par ailleurs, il est de notre intention de faire ressortir au président du gouvernement tous les errements engendrés au cours de ces cinq dernières années par la politique de distribution du crédit qui nous permet de constater, aujourd'hui, le déséquilibre existant entre les grandes entreprises et la petite et moyenne entreprise.*

Cette vision de la « vie réelle » n'est pas sans rappeler le sentiment d'insécurité tant économique que social qui gagne les professions indépendantes et le petit patronat français face à la fiscalisation du début des années 1950 et se traduit par le succès politique des formations anti-fiscalistes tels le Centre national des indépendants et paysans<sup>60</sup> ou le plus radical

<sup>59</sup> Antoine Pinay (1891-1994) est un homme politique français proche des milieux libéraux-conservateurs, adhérent au CNIP à partir de 1949. Il fut au cours de sa vie maire de Saint-Chamond (1947-1977), président du conseil général, député, sénateur de la Loire ; ministre sous divers gouvernements de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République et occupa une présidence du conseil éphémère entre mars et décembre 1952. Son nom est principalement associé au nouveau franc, dont il est le principal investigator avec l'économiste Jacques Rueff.

<sup>60</sup> Voir, à ce sujet, Sylvie Guillaume, *Le Petit et Moyen Patronat dans la nation française de Pinay à Raffarin, 1944-2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004.

mouvement poujadiste<sup>61</sup>. L'arrivée de nouveaux produits innovants suspend cependant les inquiétudes du patronat moulinier au profit d'une euphorie industrielle incontrôlée.

## 2. La reconversion dans les textiles synthétiques, du succès à l'excès

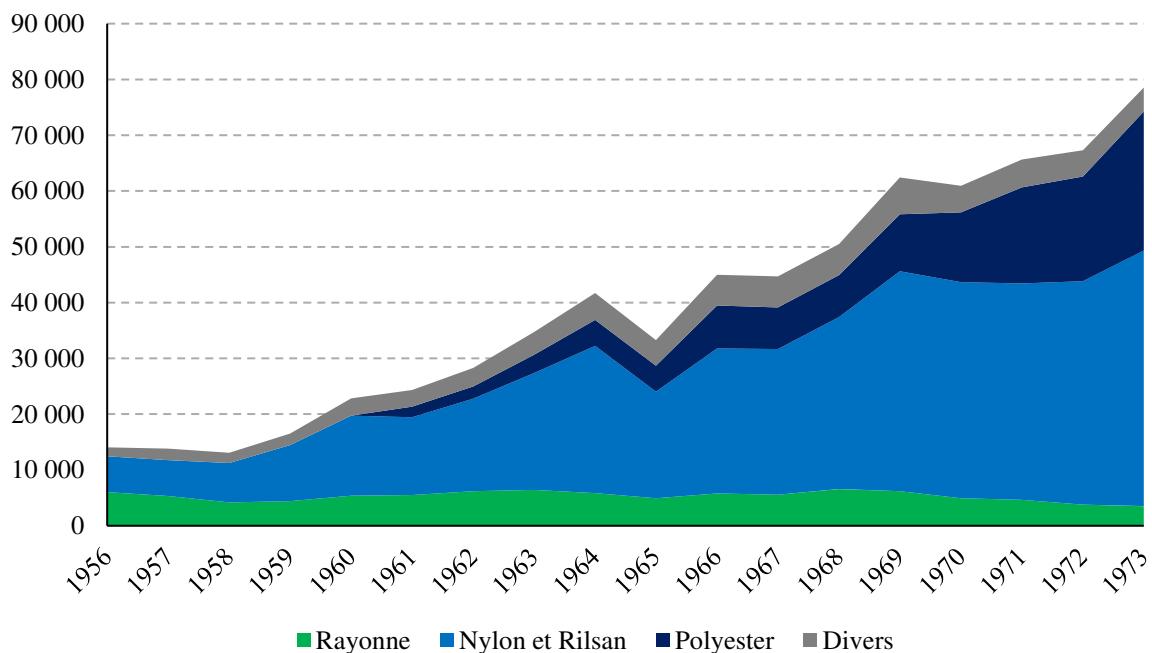
La commercialisation des premiers fils moulinés en nylon se généralise à partir de 1953. Depuis sa mise sur le marché en 1939, sa résistance l'assimile à un « fil de fer » intractable. Comme la viscose aux débuts de sa commercialisation, le nylon est considéré comme un produit potentiellement fatal pour le moulinage s'il vient à être démocratisé. Les délibérations de l'assemblée générale de 1952 soulignent l'expérimentation de nombreux échantillons toutes matières pour solutionner la crise de la rayonne, mais la percée vient finalement du fil mousse en nylon commercialisé sous la marque Hélanca. Ce produit est mis au point par le moulinier ardéchois Billion Frères en 1948, qui utilise une licence d'exploitation sur un brevet de la société suisse Herbelein<sup>62</sup>. L'exploitation est par la suite étendue à deux autres sociétés régionales, les Tissages de soieries réunis (TSR) et la société Moulinage et retorderie de Chavanoz (MRC), appartenant au groupe Gillet comme filiale du Comptoir des textiles artificiels (CTA). Cette production tout d'abord confidentielle passe le cap symbolique des mille tonnes en 1952. Cet essor s'accompagne d'une tentative de cartellisation complexe, organisée via une association créée en 1954 baptisée Hélanca. Cette association est transformée deux ans plus tard un syndicat de défense, qui sert également de vitrine de promotion via un magasin-témoin, un magazine et un prix-récompense. Le groupe Hélanca mené par le triumvirat Billion/TSR/MRC tente d'organiser la régulation de la production de fil mousse par une série d'accords de contingentement. Ces accords sont passés avec les entreprises productrices sur des critères sur mesure (tonnage, taux d'occupation de fuseaux de moulinage, quotas à l'exportation), sous peine de poursuites judiciaires pour violation de brevet et contrefaçon. L'association est également soutenue par la Rhodiaceta qui accorde des ristournes sur la matière

<sup>61</sup> Voir, à ce sujet, Romain Souillac, *Le mouvement Poujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

<sup>62</sup> Sur cette société, nous savons qu'elle était active au moins depuis l'entre-deux guerres et déposa un brevet en 1932 dans plusieurs pays (dont la France) pour l'amélioration des fils artificiels sous la marque Hélanca. La société des Tissages de soieries réunis (TSR), basée à Lyon, devint en 1941 son licencié exclusif en France. Le fil artificiel Hélanca a principalement servi comme ersatz de laine à tricoter dans un contexte de pénurie textile due aux réquisitions de l'occupant. La mise au point du procédé Billion pour le fil nylon entraîne un litige judiciaire résolu par la création du cartel Hélanca.

Source : ADR, 153 J 62, commission technique des ententes, affaire Hélanca.

première. Parmi les adhérents figurent essentiellement des entreprises rhodaniennes, mais on retrouve également d'importantes maisons du Nord comme la Lainière de Roubaix de la famille Prouvost et les établissements Masurel Frères, qui disposent de matériel de moulinage en appont pour les productions de fils mélangés destinés à la bonneterie. L'entente comporte 16 maisons en 1956 et 21 à son apogée en 1961. L'association est cependant remise en question à partir de 1957, à la suite d'un dépôt de plainte de la société de moulinage lyonnaise Manivet auprès du secrétariat des Affaires économiques pour entrave à la concurrence. Le groupe Hélanca est accusé de maintenir artificiellement des prix élevés par un monopole légal de propriété intellectuelle. L'association s'en défend en mettant en avant la nécessité de cadrer la production pour ne pas noyer le marché et assurer un contrôle qualité satisfaisant, mais elle est finalement condamnée en appel en 1959, jugement confirmé après deux pourvois en cassation en 1969<sup>63</sup>.



**Graphique I-1 – Production moulinière nationale par matière, en tonnes (1956-1973)**

Source : Statistiques SGFM/SGMT, ADR 153 J UNITEX

À la suite du développement du nylon mouliné, l'ensemble des indicateurs s'améliore dès 1953. La politique d'austérité de Pinay jugule l'inflation et l'appui de la clientèle étrangère

<sup>63</sup> ADR, 4434 W 392, entente dans l'industrie des fils de nylon mousse : Syndicat Hélanca France.

compense la stagnation des commandes des filatures françaises<sup>64</sup>. L'image de la profession, que la presse qualifie jusqu'à présent de moribonde, change du tout au tout. Seule la question des prix continue de peser sur la marche des affaires. Le SGFM réitère ses accusations envers certains moulineurs de les tirer à la baisse, une attitude qualifiée d'immorale et privilégiant le consommateur au détriment du personnel. Le succès du nylon est tel que des usines fermées depuis la crise de 1929 sont réouvertes et relancées à la va-vite avec du matériel totalement obsolète. La profession craint désormais la « crise de croissance » générée par cette euphorie opportuniste, que l'association Hélanca devait officieusement canaliser. Pour contrôler ce surplus dans le parc matériel, le SGFM organise la création d'un second organisme patronal parallèle, le Groupement auxiliaire professionnel de l'industrie du moulinage (GAPIM). Cette structure est constituée pour faire « un tout avec le syndicat du moulinage ». Son conseil d'administration de quinze membres compte d'ailleurs dix des administrateurs du SGFM<sup>65</sup>. Jusqu'à l'obtention de l'agrément associatif en 1958, les débuts du GAPIM sont consacrés à la théaurisation d'un fonds d'indemnisation, financé par des cotisations indexées sur le nombre de fuseaux installés. Initialement, il n'est envisagé que comme un organisme d'appoint à la société Renosoie, créée en 1947 pour aider à la reconversion du matériel de moulinage avec l'appui de la Caisse nationale des marchés de l'État<sup>66</sup>. La profession lui définit finalement deux axes d'indemnisation : les entreprises souhaitant riblonner<sup>67</sup> leur matériel et celles ayant arrêté une partie de leurs fuseaux par défaut de clientèle. Sa mission répond ainsi aux deux grandes craintes que sont la surproduction et le chômage technique qui en découle. En 1956, une seconde innovation majeure intervient avec la mise au point du procédé dit fausse-torsion<sup>68</sup> par la MRC. Une licence d'exploitation est confiée aux Ateliers roannais de constructions textiles

<sup>64</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1953 du SGFM.

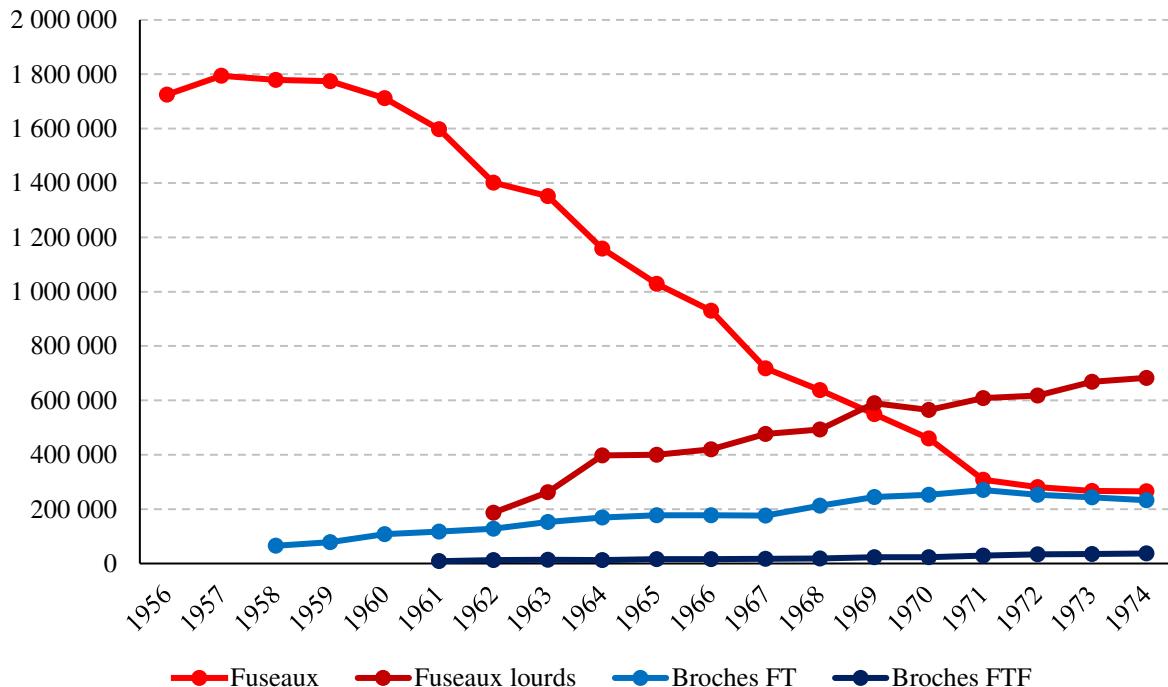
<sup>65</sup> ADR, 153 J 30, AGO 1956 du GAPIM.

<sup>66</sup> La Caisse nationale des marchés de l'État, créée par la loi du 19 août 1936, est un établissement initialement destiné à faciliter le financement des marchés. Elle étend son action après-guerre à l'obtention de crédits auprès d'entrepreneurs privés et des collectivités publiques. Voir, à ce sujet, P. Zentz, « Le rôle de la Caisse nationale des marchés de l'État », *Revue économique*, vol. 2, n° 5, 1951, p. 675-681.

<sup>67</sup> Terme venant du riblon, qui désigne une chute d'usinage ou un déchet de pièce. Le riblonage correspond à une mise en ferraille de pièces ou machines industrielles.

<sup>68</sup> Le principe de la fausse torsion consiste à étirer un fil de nylon et en modifier les propriétés thermoplastiques par une première torsion suivie d'un passage en four et d'une deuxième torsion en sens inverse. Le fil est donc détordu et conserve un volume semblable à celui de la laine. Le procédé innove également en permettant de réaliser l'ensemble des opérations sur une seule machine, lorsqu'un procédé classique demande une opération en cinq temps alternant entre passage sur moulin pour la torsion et étuve pour la fixation.

(ARTC), puis ultérieurement à la Société mécanique et textile de l'Ardèche (Sotexa) en 1960<sup>69</sup>. Cette nouvelle technologie améliore la vitesse de rotation du fuseau et permet de passer de 7 000 à 8 000 tours/minute sur un fuseau classique à 30 000 pour un fuseau fausse-torsion. Cette vitesse ne cesse de croître ultérieurement : 70 000 tours/minute en 1959, 200 000 en 1963, 400 000 en 1966, 600 000 tours en 1970<sup>70</sup>, plus d'un million pour le procédé « à friction »<sup>71</sup>.



**Graphique I-2 – Parc matériel du moulinage français, (en unités fuseaux/broches, 1956-1974)**

Source : SGFM/SGMT

La reconversion vers la fausse torsion impacte sensiblement la production moulinière dès 1959, mais elle pose également la question du devenir des fuseaux conventionnels. Pour la

<sup>69</sup> La société des Ateliers roannais de constructions textile (ARCT) est fondée en 1922 par Louis Elisée Crouzet, un ingénieur des Arts et Métiers originaire d'une famille protestante de Valence, qui y détient une entreprise de machine-outil encore en activité aujourd'hui sous la raison sociale Crouzet. Les ateliers comptent à l'origine une vingtaine d'ouvriers et sont spécialisés dans la fabrication de bobinoirs et cannetières pour le coton. Ils se réorientent rapidement dans la production de matériel pour fibres artificielles et comptent plus de 300 salariés en 1955. La Sotexa est une petite entreprise basée à Saint-Pierre-sous-Aubenas (Ardèche) qui devient en 1970 une filiale des ARCT après avoir été un producteur annexe de machines-outils pour le moulinage. Source : Jean-Pierre Houssel, *Le Roannais et le Haut-Beaujolais : un espace hors-des métropole*, Presses universitaires de Lyon, 1978.

<sup>70</sup> ADR, 153 J 228, dossier CIRIT Moulinage et retorderie de Chavanoz.

<sup>71</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1973 du SGFM.

seule année 1958, 30 000 broches fausse-torsion sont installées dans la profession, dont le potentiel productif équivalant à 300 000 fuseaux conventionnels, soit quasiment un cinquième de l'ensemble moulinier. Les débats syndicaux font surgir le moulinier-façonnier comme victime à venir de cette transition :

*Parmi les fuseaux qui risquent d'être condamnés, je pense aux usines dont les dirigeants, quoique bons mouliniers, mais humbles et modestes dans leurs possibilités financières comme dans leur manière de vivre ne pourront plus répondre aux exigences à la fois techniques, industrielles et commerciales du moment. Je veux parler des mouliniers strictement façonniers vivant isolés et qui ne s'aperçoivent pas de l'évolution qui se produit à tous les stades, évolution qui aboutit à la concentration des entreprises*<sup>72</sup>.

La crise politique de mai 1958 renforce l'incertitude des affaires sur le marché intérieur, tandis que l'entrée en vigueur du Traité de Rome amène la question de la concurrence européenne au centre des discussions<sup>73</sup>. Dans la profession, le sentiment de transition est d'autant plus renforcé par le départ d'Emmanuel Chabert de la présidence du SGFM, après dix années de services. Il est remplacé par Maurice Joly, dont le profil n'a pu être précisé par les sources. Face à l'ouverture des frontières communautaires, la profession souligne la recherche de nouveaux débouchés vers les fils mélangés destinés à la grande consommation et la recherche de nouveaux marchés à l'export. Des contacts sont noués avec le moulinage allemand, italien et du Benelux pour organiser une représentation commune du moulinage européen. Elle aboutit en 1960 à la création de l'Association européenne du moulinage (AEM), dont Maurice Joly prend la présidence avec trois vice-présidents à ses côtés, parmi lesquels Jacques Billion du moulinage ardéchois Billion & Cie<sup>74</sup>. L'AEM est elle-même membre de Comitextil, l'organisme supra-européen chargé de la liaison entre les organisations professionnelles patronales et la commission de la communauté. Parallèlement, les craintes de surproduction du moulinage énoncées dès 1953 se confirment. Un premier épisode de stagnation survient en 1961, lié à un suréquipement mondial. Dans certaines petites affaires, les premières difficultés apparaissent dès 1959 avec un chômage technique important qui met dans les cas les plus extrêmes la moitié du parc matériel à l'arrêt. La crise est jugulée par une reprise

<sup>72</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1958 du SGFM.

<sup>73</sup> Voir, à ce sujet, Laurent Warlouzet, « Europe de la concurrence et politique industrielle communautaire, la naissance d'une opposition au sein de la CEE dans les années 1960 », *Histoire, économie et société*, 2008/1, p. 47-61.

<sup>74</sup> Les plus anciennes archives de l'Association européenne du moulinage (AEM) datant de 1972 et aucun document ne faisant de rétrospective, il ne nous est pas possible de faire l'historique de cette association au cours des années 1960.

d'activité à la fin du printemps, aidée par le retour inattendu des ouvraisons en soie moulinée à destination du luxe, pourtant en désuétude depuis la généralisation du nylon. Parallèlement, l'intérêt porté par les cotonniers et lainiers nordistes pour les fibres synthétiques génère une pression sur l'approvisionnement, exclusivement assuré par la Rhodiaceta. Dès 1959, des importations en admission temporaire de l'ordre de 100 à 120 tonnes mensuelles sont nécessaires pour pailler le contingent insuffisant attribué par la filature<sup>75</sup>. La Rhodiaceta contrôle strictement ces entrées : une lettre du 17 février 1961 à l'attention du SGFM rappelle ainsi que tout mouvement doit obtenir préalablement son accord sous peine de violer ses droits de brevets sur la production et la vente des fibres polyamides et polyesters<sup>76</sup>. Cette pression est d'autant plus accentuée que la productivité continue d'augmenter : le cap des 100 000 broches fausse-torsion est atteint dès 1960. Les 1,7 à 1,8 million de fuseaux traditionnels amorcent dès lors un déclin irréversible et accéléré par l'arrivée d'une nouvelle génération de fuseaux dits « lourds »<sup>77</sup>. Quelques nouvelles activités synthétiques sont mises en place, mais leur poids reste symbolique : 1 680 broches de texturation Banlon<sup>78</sup>, 772 broches Taslan<sup>79</sup> et 200 broches Agilon<sup>80</sup> pour une production destinée à la bonneterie, au tissage et à la dentelle. Si 1960 voit un accroissement d'activité satisfaisant avec des accroissements de production de 21 à 53 % selon les matières, l'année 1961 est marquée pour la première fois par la rétraction de la production de fils de polyamides, compensée par l'émergence de la fibre polyester et une timide reprise des fils rayonne. Une excellente année 1962 déjoue les pronostics de crise imminente, ce que la présidence syndicale impute à l'équipement et au renouveau démographique du *baby-boom* :

*Tout d'abord le standing de vie en général a augmenté dans de notables proportions. Ensuite, l'accroissement démographique a fait naître un nombre grandissant de consommateurs. Mais ces consommateurs sont d'autant plus nombreux que la jeunesse*

<sup>75</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1960 du SGFM.

<sup>76</sup> ADR, 153 J 51, correspondance avec Rhodiaceta et Rhône Poulenc Textiles, lettre du 17 février 1961.

<sup>77</sup> Il s'agit prosaïquement d'un fuseau renforcé pour pouvoir accueillir plus de fil.

<sup>78</sup> Le Ban-Lon est un fil polyamide résistant et ondulé produit par tassement du fil dans une enceinte dont les parois sont chauffées. Le procédé est initialement breveté par l'Alexander Smith and Sons Carpets Company puis adapté au textile par la Joseph Bancroft and Sons ; source : Phyllis Tortora, Ingrid Johnson, *The Fairchild Books Dictionary of Textiles*, New York, Fairchild Books, 2013, p. 595.

<sup>79</sup> Le Taslan est un procédé breveté par DuPont en 1954 utilisant un jet d'air à haute pression pour tordre le fil et lui donner un volume et des aspérités semblables à la soie sauvage. Il s'utilise invariablement sur des fibres artificielles comme synthétiques ; source : *ibid.*, p. 9.

<sup>80</sup> L'Agilon est un procédé breveté utilisé sur les nylons, polyesters et acryliques chauffées et étirés par le passage sur l'arête d'une lame chauffante qui donne un fil très élastique ; source : *ibid.* p. 9.

*actuelle (c'est-à-dire les garçons et les filles de 13 à 18 ans) forme à elle seule une couche de consommateurs très importants qui utilise beaucoup plus d'articles textiles que la génération des 50 ans n'en utilisait au cours de ses années d'adolescence. Les jeunes bénéficient également de cette augmentation du standing de vie de leurs parents lesquels, après avoir dépensé il y a quelques années pour leur appartement, leur frigidaire, leur machine à laver, sans compter leur voiture automobile, consacrent depuis deux ans une part plus importante de leurs revenus à leur habillement et celui de leurs enfants<sup>81</sup>.*

La massification de la production moulinière entraîne des changements structurels de représentativité patronale. Une importante campagne de recrutement est organisée en 1962 pour rallier les filateurs lainiers et cotonniers au syndicat, qui constituent 6 des 17 nouveaux adhérents cette même année. Le SGFM se renomme également pour devenir le Syndicat général français du moulinage et de la transformation (SGMT), afin de mieux représenter la place de plus en plus prépondérante de la texturation. Des groupes spécialisés sont également créés dans l'objectif d'étudier et solutionner les problèmes inhérents aux différentes productions issues de la diversification des marchés, l'organisation centrale s'en tenant à la gestion du triptyque salaires, fiscalité et énergie<sup>82</sup>. Les exercices postérieurs au plateau de 1961 confirment la reprise de l'activité, aidée par le très rigoureux hiver de 1962-1963, ainsi que par le bond démographique des 800 000 « pieds-noirs » rapatriés d'Algérie qui stimulent la consommation, alors que le moulinage avait, comme industrie de sous-traitance, une présence quasi-inexistante sur les ex-marchés coloniaux. En 1964, la production moulinière totale dépasse les 40 000 tonnes, quatre fois plus en une décennie. Les effectifs salariés, qui s'élevaient à 9 463 personnes, ouvriers, cadres, employés hommes et femmes inclus à la même date, passent à 12 456 personnes. Parallèlement, le nombre d'entreprises et d'usines ne cesse de diminuer entre 1957 (376 entreprises pour 487 usines) et 1964 (317 entreprises et 414 usines). De ce fait, l'effectif moyen par entreprise augmente de 25,1 à 39,2 salariés sur la période 1957-1964. La

---

<sup>81</sup> ADR, 153 J 18, AGO du SGFM 1963. Sur ce point, la part de l'habillement dans le budget moyen français est de 11,8 % en 1960, ce qui représente la plus grande part de la période d'après-guerre ; source : « Les achats d'habillement depuis 45 ans : davantage de produits importés, des prix en baisse », INSEE Première, n° 1242, 2009, [www.insee.fr/fr/statistiques/1280795](http://www.insee.fr/fr/statistiques/1280795) (dernière consultation le 7 novembre 2020).

<sup>82</sup> ADR, 153 J 18, assemblée générale extraordinaire (AGE) du SGFM de 1962. Ces groupes sont très peu détaillés dans les sources, à l'exception d'un groupe dentelle ayant conservé des archives de son activité. Une étude du cabinet ORTEC mentionne trois autres groupes : fils texturés, façonniers et fil mousse conventionnel ; source : ADR, 153 J 60, analyse de l'activité et du fonctionnement du syndicat du moulinage.

concentration s'opère donc aussi bien par la réduction du nombre d'acteurs économiques que par le renforcement de ceux subsistant.

### 3. L'accélération des transformations durant l'entre-deux crises

Dès les premiers mois de 1964, le SGMT mentionne un ralentissement de l'activité et une hausse des stocks. Des recommandations de limitation de la production sont formulées dès la fin de 1963. La mesure est cependant peu populaire auprès des salariés, car elle signifie le recours au chômage technique partiel ; elle est globalement peu respectée. La conjoncture générale de l'industrie manufacturière est également marquée en septembre 1963 par l'application du plan de stabilisation Giscard. Ce plan est destiné à juguler l'inflation découlant du précédent plan Pinay-Rueff de 1958, qui avait notamment rétabli la compétitivité de la monnaie avec l'arrivée du nouveau franc. Il inclut des mesures de restrictions du crédit, d'abaissements de droits de douanes et d'encadrement des prix<sup>83</sup>. Son application entraîne une contraction de la production manufacturière d'équipement jusqu'ici dopée par le « franc fort » sur les marchés intérieurs et étrangers. Dans la filière textile, outre les effets de la déprime, la pression est d'autant plus accentuée par les stocks que s'y ajoutent les risques d'obsolescence liés à la mode et l'effet de ruissellement sur les stocks des grossistes et détaillants :

*Le détaillant, gêné par son stock mais aussi par les restrictions de crédits imposés par le plan de stabilisation, stoppa ses commandes au grossiste, puis celui-ci au confectionneur ou au bonnetier et le processus remonta rapidement jusqu'aux fournisseurs de fils que sont les mouliniers et les filateurs<sup>84</sup>.*

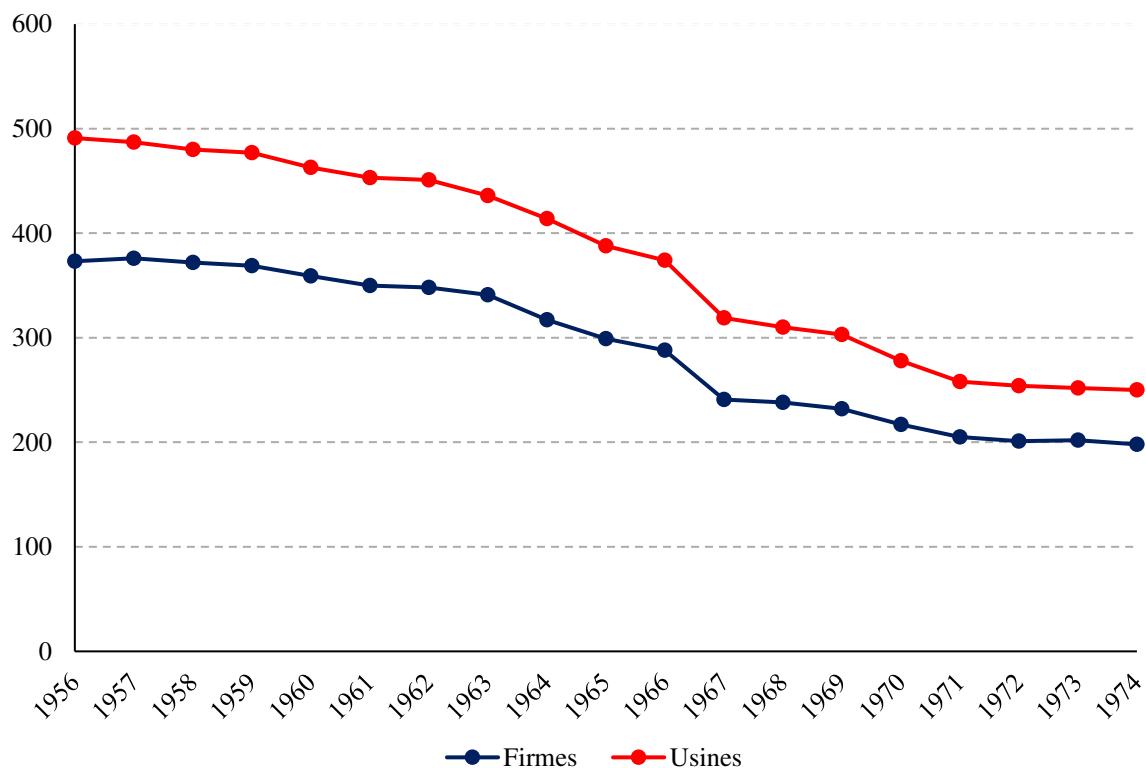
En conséquence, le moulinage connaît un mouvement de grève important d'au moins quatre semaines à l'automne 1963, évoqué brièvement par le conseil d'administration du Syndicat des fabricants de soieries<sup>85</sup>. Contrairement aux industries de biens d'équipement qui affichent une reprise dès la fin de 1965, le textile voit sa récession se prolonger en raison de l'écoulement des stocks et la baisse des dépenses moyennes en habillement-ameublement. La production moulinière totale diminue d'un cinquième et le chiffre d'affaires de 19 % en un an,

<sup>83</sup> Voir, à ce sujet, Michel-Pierre Chélini, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, n° 48, 2001, p. 102-123.

<sup>84</sup> ADR, 153 J 18, AGO du SGMT 1965.

<sup>85</sup> ADR, 153 J 169, conseil d'administration (CA) du SFS, séance du 21 octobre 1963.

les effectifs de 16 % en deux ans<sup>86</sup>. Les fortunes sont diverses selon la nature des produits : la texturation fausse-torsion résiste convenablement grâce aux nouveaux produits polyesters, tandis que le moulinage sur fuseau classique s'effondre. Ce n'est qu'en 1966 que la profession récupère avec une production et un chiffre d'affaires quasi-équivalents à ceux de 1964. Les effets se font néanmoins sentir jusqu'en 1967 sur les entreprises et unités de production. L'année 1966-1967, avec 47 radiations et 55 fermetures d'usines, enregistre la plus forte réduction depuis les premières publications statistiques ; les défaillances sont plus nombreuses que dans l'ensemble de la période 1956-1963.



**Graphique I-3 – Entreprises et établissements dans le moulinage français (1956-1974)**

Source : SGFM/SGMT

La crise de 1965 marque le pas. Le moulinage voit s'accentuer la différenciation entre les transformateurs-marchands et gros faonniers, dotés de matériel moderne et de positions favorables à l'exportation par rapport aux faonniers et petits indépendants dont l'isolation et la vétusté matérielle promet une disparition rapide. Un autre indicateur est la répartition du

<sup>86</sup> ADR, 153 J 18, AGO du SGMT 1967.

chiffre d'affaires entre usiniers et faonniers, représentant respectivement 87,9 % et 12,1 %, alors que le total des ventes reste relativement stable autour d'un ratio 45 % / 55 %<sup>87</sup>. Ce déséquilibre est inédit depuis 1952 et la fin de la crise des fils artificiels où les faonniers représentaient alors 14,1 % du total. Paradoxalement, la façon semble continuer à avoir un poids dans le tonnage total relativement important. À l'exception des chiffres d'*Études et conjoncture* qui indiquent une production aux trois quarts faonnière au début des années 1950, nous devons nous contenter de l'appréciation du SGMT, qui impute le maintien de la façon à une augmentation des prises d'ordres par la bonneterie et les producteurs de fils. Ceux-ci représentent désormais 60 % des livraisons. Les exportations tendent également à s'éroder avec une part dans les livraisons passée de 22,7 % en 1965 à 17,5 % en 1967. L'imminence de l'entrée en vigueur du Marché commun fait craindre l'accentuation de la concurrence de la Communauté économique européenne (CEE) qui représente 92 % des importations, mais également l'essor d'une nouvelle concurrence internationale incarnée par les États-Unis et l'Extrême-Orient (Japon, Hong Kong). Malgré cette appréhension, la profession adopte une position pragmatique et empiriste sur la question de la libéralisation du commerce international liée au *Kennedy Trade Round*<sup>88</sup>, résumant la « conversion au libéralisme » de la France et des « mutations pénibles » comme les moyens nécessaires à l'expansion économique. Parallèlement, elle soutient également les politiques de centralisation d'État en approuvant la création d'une « taxe textile » destinée au financement de programmes de restructuration ou modernisation. Le SGMT et le GAPIM organisent également en 1965 la création de l'Association pour le développement des fils texturés et moulinés (ADFTM), qui a pour but de mutualiser la recherche appliquée textile. Elle offre à ses adhérents un laboratoire expérimental disposant de machines polyvalentes (tissage et bonneterie) pour des essais sur différentes matières. Un partenariat est noué à ce titre avec le Centre de recherche de la soierie et des industries textiles (CRSIT), branche locale de l'Institut textile de France (ITF). La structure démarre avec l'appui d'une trentaine d'adhérents, dont les lainiers nordistes Masurel et

---

<sup>87</sup> Plus précisément 43 % pour l'usine et 57 % pour la façon en 1967, dont 22 % pour d'ouvraisons faonnière à destination des mouliniers marchands. Le chiffre est considéré par la présidence comme stable depuis les dix dernières années ; ADR, 153 J 18, AGO 1967 du SGFM.

<sup>88</sup> Le Kennedy Trade Round est la sixième session du GATT, ouverte en 1964 et achevée en 1967. Sa clôture s'accompagne d'une importante baisse des droits de douanes sur les produits manufactures, destinée à stimuler le développement industriel des pays du Tiers-Monde. L'industrie textile, peu capitaliste et accessible aux pays pauvres, est particulièrement sensible à ces réglementations.

Delesalle-Desmedt. Elle demeure en activité jusqu'en 1976, année où la situation de crise et la disparition d'un tiers des adhérents pousse à sa dissolution<sup>89</sup>.

Postérieurement à la crise, le moulinage récupère péniblement. Après une année 1967 de stagnation, les premiers mois de 1968 sont plus optimistes. Les évènements de mai et juin 1968 aboutissent cependant à des grèves touchant 60 % des usines. Les arrêts de travail sont divers, du simple débrayage à des arrêts totaux sur deux ou trois jours, avec des cas exceptionnels jusqu'à une vingtaine de jours. Le SGMT précise « qu'en bien des cas les usines ne s'arrêtaient que sur pression d'éléments extérieurs aux entreprises ». La reprise du travail est effective le 4 juin, après la signature le 30 mai d'un accord de branche négocié par l'Union des industries textiles (UIT) dans le cadre des accords de Grenelle<sup>90</sup>. Il en résulte une inflation salariale de 16 à 22 % selon les localités et les qualifications professionnelles, à compenser sur les prix. La profession intervient auprès des pouvoirs publics pour obtenir des mesures correctives. Le gouvernement accorde une aide à l'exportation, la suppression de la taxe sur les salaires pour les industriels et commerçants et des « aides à l'investissement » vraisemblablement basées sur un précédent de 1967. Elle dénonce cependant bien vite la faiblesse de ces mesures : l'aide à l'exportation est supprimée dès janvier 1969 et les aides à l'investissement sont neutralisées par la hausse des taux d'intérêts. Les exonérations de taxes concernant des prélèvements exclusifs à la France, le SGMT fait remarquer que, tôt ou tard, le gouvernement aurait été amené à s'aligner sur la fiscalité européenne et que ce coup de pouce passe davantage pour une harmonisation accélérée. Pourtant, l'activité moulinière ne faiblit pas et enregistre un nouveau record de production à 61 500 t en 1969, dont 3 400 t de moulinés polyamides et 10 200 t de moulinés polyesters, ces derniers enregistrant la plus forte augmentation (+ 35 % en environ par rapport à l'année précédente). Cette activité est soutenue par des investissements plus importants, qui représentent en 1968-1969 7,9 % du chiffre d'affaires total de la profession contre 6 % en moyenne auparavant<sup>91</sup>. Le chiffre d'affaires enregistre également une belle progression de 34,7 % par rapport à 1968 et franchit le cap symbolique de 1,2 milliard de francs, dont 22 % à l'export. Des signes d'essoufflement se

<sup>89</sup> ADR, 153 J 67, ADFTM, dossier n° 2.

<sup>90</sup> Les accords de Grenelle sont négociés les 25 et 26 mai 1968 entre représentants du gouvernement, des syndicats ouvriers et patronaux dans un contexte social extrêmement tendu après le ralliement de la représentation ouvrière aux manifestations étudiantes de mai 68. Ils aboutissent à une augmentation salariale de 10 % en moyenne et à la création des sections syndicales d'entreprises. Voir, à ce sujet, Serge Volkoff, « Les salaires en 1968, année de Grenelle », *Economie et statistique*, n° 14, 1970, p. 3-9.

<sup>91</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1966 du SGMT.

manifestent cependant sur les marchés dès le premier trimestre 1970. Le SGMT reprenant une lettre d'analyse du Centre textile de conjoncture souligne pourtant que « le climat psychologique paraît se dégrader plus rapidement que les indices objectifs de l'évolution de la conjoncture »<sup>92</sup>. Outre les aléas saisonniers, ce climat est entretenu par l'accroissement de la concurrence, de la rigueur financière et du niveau des prix désormais proches du seuil de rentabilité. Des initiatives de rationalisation sont organisées : mise en place d'une étude de normalisation des méthodes de fabrication et mise au point d'une méthode simplifiée pour la détermination du prix de revient, organisation d'un congrès international textile tenu à Lyon regroupant 18 conférenciers, 1 150 congressistes du producteur au consommateur et quelques personnalités gouvernementales<sup>93</sup>. Elles ne peuvent cependant pas masquer la réalité des importations qui attire désormais toutes les attentions. Les mouvements connaissent une hausse spectaculaire en 1968-1969 de 120 t par mois en moyenne à 500 t. La production étrangère importée représente 22 % de la production française, avec un déséquilibre particulièrement important dans le domaine des texturés polyester, qui s'élève à 50 % de la production nationale et dont la balance commerciale est déficitaire à hauteur de 20 %. La France a privilégié son matériel polyamide amorti et investi tardivement dans le polyester, mais la profession pointe davantage la surcapacité européenne que la sous-capacité nationale, avec une concurrence travaillant « sinon à perte, du moins à la limite du seuil de rentabilité ». Les mouliniers français amènent la question à l'ordre du jour de l'AEM et obtiennent une réponse évasive qui illustre le malaise sur le sujet :

*L'Association européenne du moulinage a tenté d'éclaircir ce problème au cours des récentes réunions de Bruxelles, mais dans ce domaine il est difficile d'obtenir des indications sincères. La question ayant été abordée sous la forme précise : « La valeur ajoutée permet-elle d'absorber les frais généraux et d'amortir le matériel en sept ans ? ». La réponse a été à peu près unanime dans les termes suivants :*

*Pour le 70 deniers<sup>94</sup>, certainement pas,*

*Pour le 20 deniers, on est à la limite de la possibilité d'amortissement,*

*Pour le polyester, la question n'a pas reçu de réponse.*

---

<sup>92</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1970 du SGMT.

<sup>93</sup> *Id.*

<sup>94</sup> Unité utilisée pour le titrage des fils basé sur un rapport poids/longueur. Un denier correspond à 9 000 m de fil pesant un gramme. Les fils 20 deniers très fins sont essentiellement utilisés dans la lingerie (bas), ceux de 70 plus épais sont utilisés plus largement en bonneterie.

*Alors, cela n'est pas normal et il est urgent qu'il soit mis un terme à une surenchère ruineuse pour la substance de nos entreprises<sup>95</sup>.*

En réponse à l'ouverture des marchés, le SGMT fait une rétrospective critique de la profession sur les transformations opérées durant les années 1960. Le moulinage a muté vers une industrie de capital portée par des investissements de haute technicité, coûteux et en constant renouvellement. La diversification des marchés pousse au « gigantisme » des entreprises, mais les besoins de plus en plus spécifiques des consommateurs laissent une fenêtre d'opportunité pour les petites et moyennes entreprises, perdantes apparentes du grand mouvement de concentration. Le constat initialement prudent se conclut sur une note optimiste concernant la solidité de la concurrence européenne, plus standardisée, mais dont la position ne serait pas acquise pour autant<sup>96</sup>. La main-d'œuvre, moins nombreuse mais plus spécialisée, demande une formation professionnelle plus spécifique et une implication de plus en plus importante dans la vie de l'entreprise via les instances de représentativité. La profession signe à ce titre les accords sur la formation professionnelle de juillet 1970 et la mensualisation d'octobre 1970, mesure qui « provoque un état sécurisant en même temps qu'il concourt à rétablir une égalité humaine apparente chère à certains penseurs ou militants, et limite l'attrait du secteur tertiaire », en regrettant néanmoins son poids sur les charges sociales<sup>97</sup>. Signes de la technicisation du personnel ouvrier, les offres de formation se multiplient pendant cette même période. Un centre de formation partiellement financé par le syndicat ouvre à Labégude (Ardèche) en avril 1969 et dispense en une année 22 000 heures de formation pour plus de soixante-dix stagiaires. De même, un projet de section textile au collège d'enseignement technique à Aubenas bénéficie du concours du SGMT<sup>98</sup>. La création d'un certificat d'aptitudes professionnelles moulinage-texturation est également mentionnée.

L'activité 1970 confirme le palier observé avec un ralentissement de l'activité synthétique et une contraction importante du tonnage de soie (- 24 %), de rayonne (- 21 %) et des acryliques/chlorofibres (- 60 %) compensés par l'activité polyester satisfaisante. La présidence du SGMT dénonce des ajustements de prix sur la matière première ayant entraîné une déflation des prix de vente, des mouvements spéculatifs et une dégradation des relations entre membres de la filière semblable à celle déjà observée l'année précédente. Elle regrette

---

<sup>95</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1970 du SGMT.

<sup>96</sup> *Id.*

<sup>97</sup> *Id.*

<sup>98</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1971 du SGMT.

également la rigidification de l'accès aux crédits de la Caisse nationale des marchés d'État et bancaires. La première demande une orthodoxie financière devenant difficile à assumer pour des entreprises devant consentir à des investissements matériels de plus en plus lourds, tandis que les banques sont accusées de privilégier le chiffre d'affaires comme gage de solidité économique plutôt que la valeur ajoutée du produit<sup>99</sup>. Le moulinage se retrouve dans une situation paradoxale, à la fois ennuyé par le poids administratif croissant sur la vie des entreprises et suspendu en partie à l'action de ses organismes de planification territoriale (sociétés de développement territorial et institut de développement industriels principalement<sup>100</sup>). La profession salue néanmoins l'action de subvention du Comité interministériel pour le renouvellement de l'industrie textile (CIRIT), dont la mise en place en 1965 a permis « aux uns une mort honorable [...] aux autres l'accession à une expansion nouvelle », approuvant tacitement la concentration organisée qui s'opère depuis quelques années<sup>101</sup>. Cette même année, la production de fibres chimiques dépasse pour la première fois celles de fibres naturelles, selon les études du Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques (CIRFS) qui prévoit une évolution continue des synthétiques dans la consommation totale textile : 5 % en 1960, 21 % en 1969, 39 % en 1980. Les fibres polyester sont également amenées à dépasser à terme le tonnage des fibres polyamides<sup>102</sup>. La consommation moyenne de textiles par tête en France est passée de 9 kg en 1950 à 11,6 kg en 1970, soit 29 % d'augmentation, stimulée par la jeunesse qui représente 27 % de la clientèle. Durant l'exercice 1970-1971, une reprise timide s'amorce par le polyester, mais le moulinage connaît de grosses difficultés sur le marché américain en raison d'une taxation à 10 % sur les importations et surtout la suppression simultanée de la convertibilité du dollar. Le moulinage français, peu implanté sur le marché américain, reste relativement épargné des conséquences directes. Cependant, les revendeurs de texturés bloqués sur ce marché commencent à détourner les volumes refusés sur le marché européen dès l'automne. Des brèves de presses rapportent la fermeture d'usines de polyamide et polyesters dans ce contexte de concurrence accrue en

---

<sup>99</sup> *Id.*

<sup>100</sup> L'Institut du développement industriel (IDI) est créé en 1970 à l'initiative de l'État sous un statut parapublic. Il se destine à l'accompagnement de PME françaises en fonds propres. Il est ultérieurement privatisé en 1987, date à laquelle il a apporté environ 3,5 milliards de F à 300 entreprises ; source : Question écrite du député socialiste Paul Lordinat à propos de la privatisation de l'institut de développement industriel, Journal officiel de la République française, Sénat, 1<sup>er</sup> octobre 1987, p. 1552.

<sup>101</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1971 du SGMT.

<sup>102</sup> *Id.*

Allemagne et en Hollande<sup>103</sup>. La course à l'investissement donne lieu à une réflexion du moulinage français sur un « principe de sagesse », que la profession se garde bien de qualifier de « malthusianisme ». Le SGMT dénonce les effets multiplicateurs de l'investissement, nourris par des plans de développement jugés démesurés. La présidence du syndicat y oppose une vision intuitive :

*En effet, l'investisseur qui aurait le même sentiment que moi sera enclin à penser que cet état de fait [la surproduction] n'appartient plus au domaine conjoncturel [...] mais au domaine à long terme :*

*Il estimera que la lutte sans merci que se livrent entre eux producteurs nationaux et internationaux se perpétuera dans le temps ;*

*Il observera que la structure économique et financière du moulinage français est totalement différente de celle de ses concurrents [...] dont les intérêts sont maintenant intégrés à ceux de leurs fournisseurs, ce qui peut avoir pour conséquence d'affaiblir sa puissance relative ;*

*Il craindra que les marchés d'exportation ne se rétrécissent considérablement du fait même que les pays importateurs accélèrent leurs équipements ;*

*Il s'apercevra que la place que tiennent les textiles naturels et d'une manière générale la fibre est encore très importante ;*

*Il surveillera l'impact de certaines innovations, telles que les non-tissés, etc... [...]*

*Il devient donc nécessaire d'utiliser plus amplement les techniques du marketing – au plan individuel comme au plan collectif. Au plan individuel, l'entreprise doit rechercher les segments de marché générateurs de profit, tenter de diversifier ses produits pour intéresser des secteurs de clientèle plus nombreux et d'une manière générale, innover, détecter et connaître les besoins de ses clients<sup>104</sup>.*

L'installation durable de la surproduction tend à confirmer que le moulinage est arrivé à maturité industrielle. Son modèle productif s'est standardisé, au prix d'une réduction de sa flexibilité. La nouvelle génération de machines-outils, incarnée par la fausse-torsion mise au point en 1957 puis le fuseau lourd en 1962, privilégie la productivité d'une sélection restreinte de produits à la polyvalence d'articles plus divers mais produits en plus petites séries. La nécessité d'une diversification de la production survient donc à contre-courant de la tendance

---

<sup>103</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1972 du SGMT.

<sup>104</sup> *Id.*

industrielle amorcée depuis l'après-guerre. La rigidification des acteurs économiques fige d'autant plus la marge de manœuvre des mouliniers : le marché américain faiblement pénétré par la production française est fermé par ses tarifs d'importations ; l'activité crédit de la Renosoie est de plus en plus restrictive et pousse les entreprises vers des solutions plus coûteuses. Les mesures de libéralisation sont diversement accueillies : la liberté des prix qui allège la contrainte administrative des entreprises est appréciée, la tolérance vis-à-vis des importations beaucoup moins. Contrairement aux remarques passées sur la question des importations, le moulinage pointe désormais du doigt non la concurrence intra-CEE mais celles des pays de l'Est (dits « à marché d'État ») et les pays d'Asie (Japon et Taïwan en tête), cependant encore marginale. La profession se fait également critique à l'égard des autorités communautaires accusées de se livrer à l'abandon du textile européen en favorisant l'importation massive d'articles hors-CEE<sup>105</sup>. Malgré ce constat, le moulinage envisage des possibilités d'avenir dans le domaine de la texturation par la mise au point de nouveaux procédés. Il s'appuie sur l'accroissement de la consommation de fibres synthétiques et un renforcement de la spécialisation des procédés de transformation. L'avenir des entreprises est également conditionné par la nature de leurs débouchés. Les moulineurs-texturateurs classiques demeurent libres dans leur stratégie industrielle, tandis que les texturés-producteurs, c'est-à-dire les faonniers travaillant pour le compte des filatures, sont dépendants de leur politique. Une production intégrée pourrait donc venir concurrencer le moulinage indépendant, possibilité qui se profile chez Rhône-Poulenc à la suite des grandes restructurations de 1969-1972.

## B. La remise en cause du système faonnier dans le tissage

### 1. La délicate transition des marchés coloniaux

Au sortir de la guerre, le potentiel productif du tissage régional est sensiblement plus entamé que dans le moulinage. Le géographe Georges Chabot recense ainsi environ 40 000 employés dans le tissage et la rubanerie en 1948, contre plus de 48 000 dix ans auparavant (travailleurs à domicile inclus). De même pour les volumes de production, le tonnage s'élève à environ 17 000 t en 1947<sup>106</sup> puis 20 000 t en 1948, contre 28 000 t en 1938, dont un tiers part à

<sup>105</sup> ADR, 153 J 18, AGO 1973 du SGMT.

<sup>106</sup> Georges Chabot, « L'industrie française de la soierie en 1950 : Structure et problèmes », *L'Information géographique*, vol. 15, n° 5, 1951, p. 184-185.

l'exportation, des chiffres également rapportés dans le bilan d'*Études et conjoncture*<sup>107</sup>. La branche a cependant matériellement peu souffert de la guerre. Les unités de production, petites et dispersées en zone rurale et périurbaine, sont relativement épargnées par les réquisitions de locaux et les dommages collatéraux des combats. Plus que la remise en état du parc usinier, ce sont les difficultés logistiques qui contribuent à la perte de vitesse de la soierie lyonnaise. Le bref rapport d'activité du groupe 6 du Syndicat des fabricants de soieries témoigne de difficultés de transports et de distribution de matières premières, guère plus détaillées faute de circulation d'information<sup>108</sup>. De même, dans le groupe 4 des tissus soies, les industriels se plaignent de blocages récurrents par les douanes des contingents de soie importés qui entravent l'approvisionnement de la place de Lyon<sup>109</sup>. Ce n'est qu'au début des années 1950 que le secteur tissage-rubanerie retrouve des niveaux proches de l'avant-guerre : 25 000 t en 1950 selon Chabot<sup>110</sup>, 27 000 en 1956 selon Mollié. L'essor productiviste de la soierie intervient à partir de 1959 où le tonnage atteint un peu plus de 28 000 t, 32 000 l'année suivante, presque 40 000 à la veille de la crise conjoncturelle de 1964.

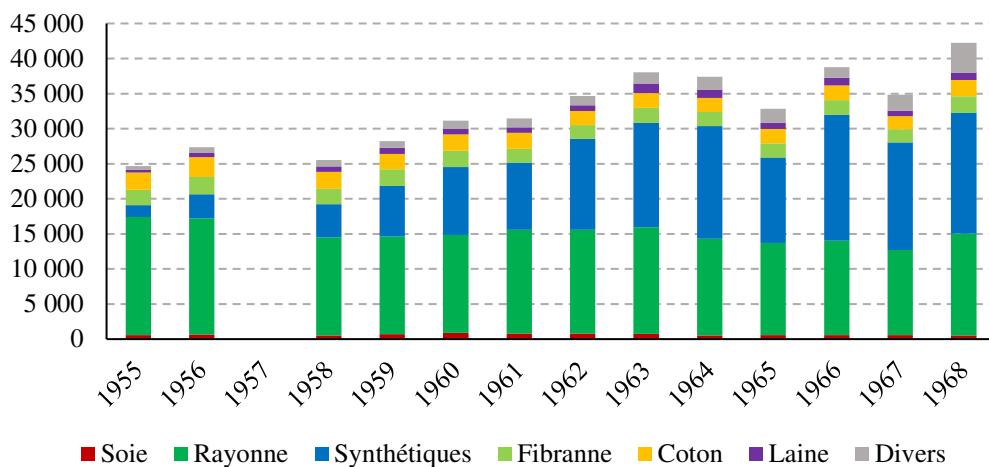
---

<sup>107</sup> Bulletin de l'INSEE, « Bilan de l'industrie française de la soierie », *Économie et statistique*, vol. 5, n° 5, 1950, p. 57.

<sup>108</sup> ADR, 153 J 179, rapport d'activité du groupe 6 du SFS, 1946.

<sup>109</sup> ADR, 153 J 174, rapport d'activité du groupe 4 du SFS, 1946.

<sup>110</sup> Georges Chabot, *ibid.*



**Graphique I-4 – Production de la Fabrique et du tissage par matière, en tonnes (1955-1968)**

Source : Mollié, 1970.

Parallèlement, les effectifs connaissent une diminution ininterrompue : 49 000 en 1938 selon le bilan soierie 1950, 37 000 en 1955, 30 000 en 1965 selon Mollié. Les deux activités connaissent une baisse équivalente de leur main-d'œuvre à hauteur d'environ 20 % sur la période 1955-1965, passant de 24 000 à 20 000 salariés pour la Fabrique et de 12 500 à 10 000 salariés pour la façonn. Sur la même période, on dénombre la disparition d'un tiers des entreprises à l'échelle nationale, de 1 532 à 996 sociétés. Cette concentration pré-crise se fait au léger détriment des entreprises fabricantes, la façonn résistant mieux jusqu'au début des années 1960. Cependant, au sein même des fabricants, les usiniers affichent une résilience bien plus conséquente que les maisons classiques : entre 1959 et 1965, le nombre d'entreprises usinières diminue de 254 à seulement 244, tandis que celui de fabricants non-usiniers s'effondre de 598 à 405 en seulement cinq ans, indiquant une crise du modèle de la maison preneuse d'ordres. Comparativement au moulinage, la conversion aux fibres synthétiques est plus lente et s'accompagne d'un maintien relatif de la production en rayonne. Il faut attendre 1964 pour voir les tissus synthétiques dépasser la rayonne dans le tonnage total (16 052 t contre 13 767). La soie naturelle persiste, à des volumes symboliques destinés aux marchés prestigieux de petite et haute nouveauté. En termes de valeur, la progression du chiffre d'affaires est sensiblement plus élevée proportionnellement à la production : 734 millions de NF HT en 1955, 2,123 milliards en 1964. La répartition des entreprises se fait, par ordre d'importance en 1955, entre les départements du Rhône (703 entreprises), de la Loire (433), de l'Isère (338), de la Haute-Loire (71) et de l'Ardèche (59), le reste de la région Rhône-Alpes (plus la Saône-et-Loire) représentant une part symbolique. La désindustrialisation se fait de manière relativement

homogène, le Rhône perd 212 établissements entre 1955 et 1962 (- 30,2 %), la Loire 90 (- 20,8 %), l'Isère 87 (- 25,7 %) ; seule l'Ardèche maintient un effectif stable.

Contrairement au moulinage et à l'ennoblissement que la nature intrinsèquement façonne cantonne largement au marché intérieur, les fabricants de soieries ont un réseau d'export à l'étranger considérablement développé, notamment dans le pré-carré douanier des colonies. Il est difficile d'estimer l'évolution de la part des exportations, les comptes rendus de réunion des différents groupes s'avérant averses en statistiques. Le bilan de la soierie de 1950 classe met en valeur les marchés maghrébins : 2 200 t en Algérie, 1 000 t au Maroc, 580 t en Tunisie. L'Indochine constitue également un débouché important avec 2 000 t, devant les premiers débouchés européens constitués de la Grande-Bretagne (1 310 t), du Maroc (1 002 t, et des Pays-Bas (529 t). La sous-représentation des marchés européens doit cependant être pondérée par la valeur des exportations. Si l'Algérie reste toujours en tête du classement (380 millions de NF environ), la Grande-Bretagne (372 millions) s'intercale devant l'Indochine (314 millions) et le Maroc (178 millions) est talonné par les Pays-Bas (141 millions). Ce différentiel provient de la nature des produits importés, la nouveauté monopolisant les exportations vers les pays développés tandis que les colonies absorbent essentiellement des produits simples de qualité médiocre (voiles et foulards teints en mélange de coton et rayonne ou tissus « bourrichas » de rayonne simple). Il faut attendre 1957 pour avoir de nouvelles données, parcellaires, issues du rapport d'activité du groupe 2 du SFS : l'Algérie constitue le contingent le plus important avec 900 millions de NF de chiffre d'affaires, représentant 60 % des exportations vers les TOM. Le Maroc et la Tunisie récemment indépendants complètent le podium avec respectivement 200 et 100 millions de F. L'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF) représentent 250 millions de F cumulées. Les tonnages ne sont en revanche pas indiqués, pas plus que les chiffres de l'Indochine qui est hors du cadre du groupe<sup>111</sup>. On peut cependant énoncer la probabilité d'un rapide effondrement des débouchés à la suite de son indépendance obtenue en 1954, illustré par le rapatriement d'affaires constituées localement comme la Société franco-annamite textile et d'exportation (Sfate) vers la région lyonnaise<sup>112</sup>. La situation en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne reste

<sup>111</sup> ADR, 153 J 172, rapport d'activité du groupe 2 du SFS, 1957.

<sup>112</sup> La Sfate est initialement fondée en 1920 par la fusion de la société tonkinoise Emery & Tortel avec la société Veuve Armandy & Cie de Lyon. Emery & Tortel puise ses origines dans la Société française des filatures de soie du Tonkin, fondée en 1903 avec siège social à Paris et une filature de soie à Nam-Dihn (dans l'actuel Vietnam). Cette société change sa raison sociale en Société française de sériciculture et des filatures de soie de l'Indo-Chine en 1906 avant d'être reprise par Emery en 1908. Source : Alain

ponctuée de tensions entre fabricants métropolitains et clientèle locale. La fin des années 1940 est marquée par l'émergence de la concurrence japonaise, particulièrement au Maroc, qui est en mesure de pouvoir vendre ses tissus deux fois moins chers que ceux de la métropole<sup>113</sup>. Une partie de cette production parvient en contrebande depuis le port espagnol de Tanger pour être vendue à la criée au souk de Fès<sup>114</sup>. Des plis du Syndicat des fabricants de soierie de Lyon (SFS) à l'attention de la direction des Textiles datés de 1952 s'émeuvent ainsi de la concurrence étrangère dans toutes les places coloniales par des réseaux de contrebande transfrontaliers. En Afrique noire, les importations transitent par le Soudan égyptien et les colonies anglaises de la Côte de l'Or pour se déverser au Tchad et au Moyen-Congo via la place de Bangui<sup>115</sup>. Des pratiques de dumping par réexportation depuis la métropole sont également employées par des importateurs afin de contourner le mur douanier<sup>116</sup>. En 1954, un pli parvenu au groupe 2 mentionne un incident caractéristique des effets de l'instabilité politique sur la marche des affaires :

*Les négociants installés au Maroc ont en effet reçu des tracts rédigés en arabe les avisant qu'aucune marchandise française ne devrait être dédouanée après le 24, et menaçant les contrevenants de la peine de mort. Ces tracts portent pour toute signature la reproduction d'un cœur et d'un pistolet. La période trouble que traverse actuellement le protectorat incite évidemment les négociants à redouter le pire et à se plier à des exigences qui, en d'autres temps, auraient été considérées comme fantaisistes. Les fabricants de soieries, fortement émus par ces informations dont le caractère purement politique ne leur échappe pas et dont les conséquences risquent d'être extrêmement graves pour l'avenir au moins immédiat de leurs relations avec le Maroc, ont tenu à porter les faits ci-dessus à la connaissance des services ministériels. Ils souhaitent que toutes mesures soient prises pour ramener le calme et permettre la reprise de la vie normale<sup>117</sup>.*

---

Léger, Entreprises Coloniales, Inde et Indochine, fiches « Société française des filatures de soie », « Société française de sériciculture et des filatures de soie » et « Emery & Tortel » ; [www.entreprises-coloniales.fr/inde-et-indochine.html](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-et-indochine.html) (dernière consultation 12 décembre 2020).

<sup>113</sup> ADR, 153 J 172, rapport d'activité annuel du groupe 2 du SFS, 1949.

<sup>114</sup> ADR, 153 J 172, rapport d'activité annuel du groupe 2 du SFS, 1952 et ADR, 153 J 135, courrier général de la soierie, lettre du SFS à la direction des Industries textiles et divers (DITD), 6 juillet 1953.

<sup>115</sup> ADR, 153 J 135, courrier général de la soierie, lettre du SFS à la DITD, 4 novembre et 15 décembre 1952.

<sup>116</sup> ADR, 153 J 135, courrier général de la soierie, lettre du SFS à la DITD, 5 juin 1953.

<sup>117</sup> ADR, 153 J 172, rapport d'activité annuel du groupe 2 du SFS, 1954.

Par contagion, cette concurrence s'étend également à l'Algérie, surtout postérieurement à l'indépendance. En 1966, le conseil d'administration du SFS rapporte ainsi que la Fabrique lyonnaise n'arrive plus à tenir ses positions en raison des articles japonais et du contingentement imposé aux articles synthétiques par le nouveau gouvernement<sup>118</sup>. L'Algérie passe ainsi de 34,7 % en 1959 des exportations à 7,4 % en 1966<sup>119</sup>. La soierie semble avoir cependant joui d'un prestige commercial relativement intact jusqu'aux accords d'Évian. Un rapport de tournée de 1960 indique ainsi l'engouement d'une clientèle aussi bien européenne qu'indigène à Alger, Bône et Constantine, malgré des conditions exécrables liées à l'administration militaire<sup>120</sup>. Désormais privé du « pré-carré » colonial, le tissage doit compter sur le marché intérieur et les marchés des pays développés, bien plus concurrentiels. Cette mutation de marchés se fait le vecteur d'un débat émergent au début des années 1960 et se confirmant avec la crise de 1964 : la place et l'obsolescence du système classique de la place lyonnaise de fabrication à façon.

## 2. Le tournant structurel de 1964

Le blocage des prix de 1963 affecte particulièrement les fabricants usiniers. Les façonniers, considérés comme des prestataires de services, sont considérés hors du cadre des prix à la production. Les donneurs d'ordres ne peuvent donc répercuter la hausse des prix de leurs façonniers sur leurs propres tarifs. Une partie d'entre eux tentent en conséquence de contourner le blocage. Ces pratiques parient sur les moyens de surveillance limités de la direction des Prix et le ménagement de la clientèle susceptible de dénoncer le non-respect des plafonds sur une simple facture. Les articles nouveaux sont évoqués comme autre moyen de contournement : un tisseur propose le cas d'un tissu pour parapluie que l'on aurait simplement élargi pour être enregistré comme nouveauté et ainsi tarifé hors du cadre existant. Cependant, l'administration centrale considère que tout article se référant à un article précédent est considéré comme modifié et doit faire l'objet d'une reconstitution de prix<sup>121</sup>. Le syndicat s'alarme également de la législation fiscale à venir pour 1964, incluant l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir et immeubles acquis depuis moins de cinq ans, qui nuirait à l'accession à la propriété et à la rentabilité des ventes de biens fonciers urbains. Les syndicats salariés pressent également le patronat à une augmentation des salaires et à une révision des

---

<sup>118</sup> ADR, 153 J 169, PV du CA du SFS, séance du 11 février 1966.

<sup>119</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL de 1966.

<sup>120</sup> ADR, 153 J 105, Commission de politique générale du SFS, séance du 10 janvier 1960.

<sup>121</sup> ADR, 153 J 169, PV du CA du SFS, séance du 11 avril 1963.

abattements de zone. Une réunion nationale le 2 octobre n'aboutit à aucune avancée, le camp patronal refusant de concéder toute hausse salariale en raison du blocage des prix. La mobilisation ouvrière se poursuit et aboutit à deux journées revendicatives à l'appel conjoint de la CGT et de la CFTC, mais, à l'exception de l'Isère, le tissage régional est épargné par la grève. Les négociations se poursuivent début 1964 ; le patronat commence alors à se diviser sur la question, les régions dites calmes souhaitant ne pas céder à l'inflation salariale tandis que les bassins plus militants veulent lâcher du lest. Pour la Fabrique, le problème central reste la représentativité nationale des négociations qui englobe des intérêts bien plus divergents et conséquents, notamment ceux du coton et de la laine. Parallèlement, le poids de plus en plus importants des gros industriels cotonniers et laineux dans la clientèle des tissus artificiels et synthétiques aboutit à un phénomène qualifié d'« imbrication des textiles » jugé dangereux pour la création de la place de Lyon<sup>122</sup>.

Si les faonniers sont épargnés par le blocage, leur situation demeure précaire avec la crise de 1964. Malheureusement, le procès-verbal de l'assemblée générale de 1964 n'a pas été conservé dans les sources. Seul un document de propositions daté de novembre 1964 évoque une série de mesures réclamée par le syndicat : accès facilité au crédit, réforme de la patente, création d'une aide d'État au regroupement, protection douanière et facilitations dans les ex-colonies<sup>123</sup>. La surproduction touche tous les champs de la productivité : le temps de travail moyen des unités de production varie de 32 à 40 heures par semaine ; le personnel occupe entre 60 et 80 % des métiers, le chiffre de façons facturées a diminué de 40 à 50 % par rapport à 1964 ; le prix des façons grande et moyenne série s'est écroulé à des taux variant entre 30 à 60 % des prix pratiqués en 1961<sup>124</sup>. L'accès au crédit est rendu difficile par l'orthodoxie financière dominante et la frilosité des banques, qui reprochent des immobilisations comptables excessives au regard du chiffre d'affaires des entreprises. Pour le Syndicat des fabricants de tissus et soieries de Lyon (STSL), la situation est claire : « Le tissage à façon, dans sa forme actuelle, doit disparaître ». Celui-ci continue cependant de représenter une force non-négligeable avec 18 000 métiers sur les 40 000 du parc soyeux, soit environ 43 % du total, bien équipés mais financièrement vulnérables. Le système faonnier, concurrentiel par nature, entretient la lutte pour les prix au profit de la clientèle selon la formule « au moment voulu, le tisseur voulu, pour tisser l'article voulu, au prix voulu ». Comme pour les usiniers, les

<sup>122</sup> ADR, 153 J 169, CA du SFS, séance du 29 janvier 1964.

<sup>123</sup> ADR, 153 J 189, document « Propositions tendant à remédier à la situation actuelle de la soierie », novembre 1964.

<sup>124</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL 1965.

façonniers regrettent également que la négociation salariale soit assurée par les organismes les plus représentatifs qui n'ont pas une connaissance parfaite de cette industrie particulière qu'est la façon. La présidence reconnaît elle-même que la chambre syndicale ressemble davantage à une chambre d'application des mesures gouvernementales. La profession agite la menace de la concurrence européenne comme moteur de réforme, en prenant l'exemple de l'Allemagne fédérale. Le voisin rhénan dispose d'un parc industriel certes inférieur en nombre (seulement 28 000 métiers), mais beaucoup plus moderne, automatisé à 75 %, contre 35 % pour le parc français. La productivité est donc sensiblement supérieure avec 380 millions de m<sup>2</sup> produits en 1964, contre 373 pour la soierie française, avec un parc d'entreprises totalement usinier et concentré (seulement 150 fabricants, contre 720 en France dont 230 usiniers). Ces usines allemandes sont groupées par spécialisation, solidaires par le siège social mais autonomes dans leur gestion productive et organisationnelle. La soierie française bénéficie néanmoins de la haute valeur ajoutée des productions destinées à la nouveauté et affiche un chiffre d'affaires supérieur de 2,1 milliards de F, contre 1,6 milliard de F pour la soierie allemande. Les autres renseignements obtenus par le syndicat en Europe traduisent l'exception française du travail à façon, inexistant ailleurs si ce n'est en Italie. La finalité, accélérée par la fin de la période transitionnelle du traité de Rome, serait ni plus ni moins que la fin du faonnier et dans sa suite, de celle du donneur d'ordre non-usinier<sup>125</sup>. Dans le champ politique, les pressions gouvernementales poussent également à la réforme. Le modèle faonnier est perçu comme obsolète face à la concurrence extérieure. Deux lettres illustrent le point de vue gouvernemental sur la situation. La première du ministre de l'Industrie Michel Maurice-Bokanowski<sup>126</sup> est datée du 24 novembre 1964 :

*La crise qui se produit à l'heure actuelle devrait être l'occasion pour l'Industrie de la Soierie de réviser ses problèmes de structure et la Direction des Industries Diverses et des Textiles de mon Département étudie cette question avec la Profession. Cependant une solution ne pouvant intervenir rapidement sur ce plan [...] je demande à mes services d'inciter les fabricants à procéder à une meilleure répartition de leurs ordres entre leurs propres usines et celles de leurs faonniers...*

<sup>125</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL 1965.

<sup>126</sup> Michel Maurice-Bokanowski (1912-2005) est un homme politique français gaulliste. Initialement cadre d'entreprise, il s'engage dans la Résistance puis en politique dans les rangs du Rassemblement du peuple français (RPF). Il siège comme député de la Seine en 1951, réélu en 1958 sous l'étiquette des Républicains sociaux (RS). Il est élu maire d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) l'année suivante. Il entre en 1962 dans le deuxième gouvernement Pompidou comme ministre de l'Industrie.

La seconde du ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing<sup>127</sup> est datée du 10 janvier 1965 :

*Quoi qu'il en soit, la situation actuelle souligne les problèmes de structure de l'industrie de la soierie, et la question se pose certainement de savoir si la spécialisation des façonniers, souhaitable pour la production de tissus façonnés ou de haute nouveauté, est justifiable dans le cas des articles courants [...]*

La solution gouvernementale passe par le regroupement d'entreprises, aidé d'incitations fiscales, ce qui donne naissance ultérieurement au CIRIT. Ce discours semble reçu avec tiédeur par la profession : une main anonyme annotant au stylo le procès-verbal d'un laconique « Des C. ». Un autre point de vue technicien sous forme de question, celui du directeur des Textiles au ministère de l'Industrie :

*Ne pensez-vous pas, qu'il vaut mieux être cadre supérieur dans une affaire importante qui marche très bien, que patron d'une petite affaire qui périclite ? Nous avons répondu, qu'en ce qui nous concernait, personnellement, nous n'hésiterions pas une seconde pour la première solution.*

À nouveau, le commentateur anonyme qualifie ce propos de « socialement irresponsable ». La présidence se fait toutefois critique de la formule du regroupement, jugeant que la constitution de tels groupes n'est pas systématiquement synonyme de gains de productivité, lesquels pourraient être également contrebalancés par l'explosion des frais généraux. Le syndicat suggère une troisième voie, avec l'objectif de rendre l'activité façonnier plus stable par l'investissement matériel et un rapprochement entre créateur et vendeur, de sorte que le façonnier ne soit plus perçu comme une variable d'ajustement mais comme un rouage dans l'engrenage du processus de production. Les façonniers réclament auprès des pouvoirs publics des mesures immédiates pour faciliter l'accès au crédit, la modernisation de l'appareil productif et l'aménagement des prix. La profession insiste sur le rôle des entreprises issues des petites communes comme entrave à l'exode rural et au « rôle humain qui fait défaut à la société

---

<sup>127</sup> Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020), énarque et polytechnicien, commence sa carrière comme inspecteur des Finances avant d'entrer en politique en 1955 comme directeur adjoint du cabinet d'Edgar Faure. Il est ensuite élu député du Puy-de-Dôme en 1956 sous l'étiquette du CNIP. Il entre au gouvernement Debré en 1959 comme secrétaire d'État aux Finances, puis prend le portefeuille des Finances et des Affaires économiques en 1962.

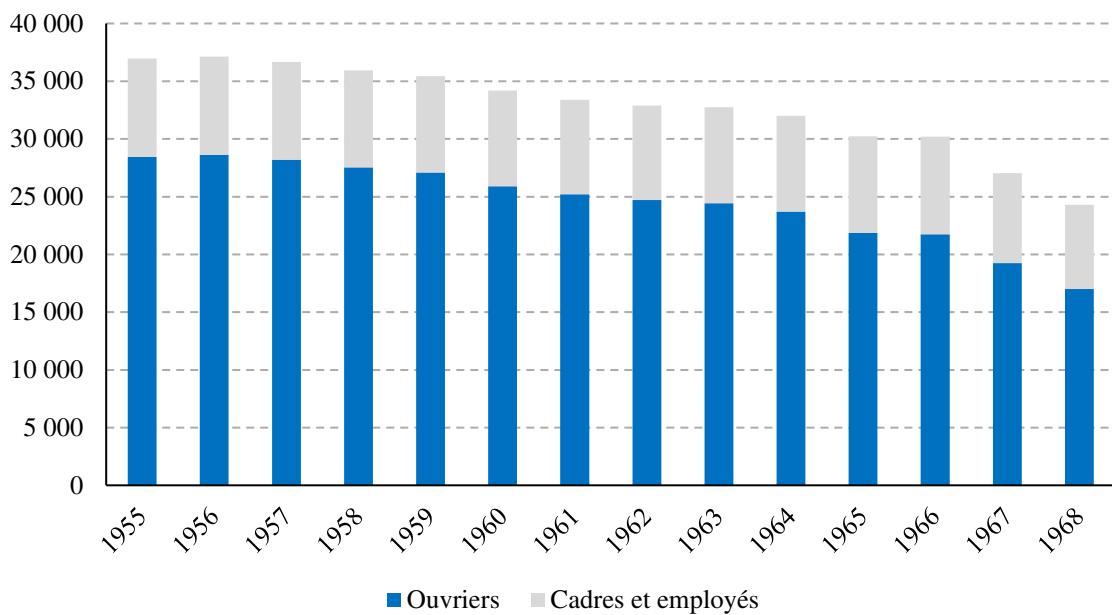
civilisée aujourd’hui »<sup>128</sup>. Cette vision sociale patronale livrée ici, morale et paternaliste, se rapproche sensiblement de celle observée dans le moulinage.

### 3. De la discorde à l’unification des fabricants et des façonniers

La contraction de 1964-1965 est sensible. De 38 260 t produites en 1964, les volumes chutent à 32 565 t l’année suivante, baisse majoritairement entretenue par les textiles synthétiques avec près de 4 000 t en moins sur l’année et la fibranne avec 1 000 t. Le tissage réalise sa plus mauvaise production depuis 1961, la rubanerie depuis 1956. Le chiffre d’affaires résiste mieux et reste au-dessus de celui de 1963 en passant de 2,1 en 1964 à 1,9 milliard F en 1965. La baisse est moins significative. En revanche, 1 800 salariés perdent leur emploi durant la crise, une ampleur sans précédent qui s’aggrave dans les années suivantes, avec une perte de 3 150 salariés en 1966-1967 et de 2 750 salariés en 1967-1968.

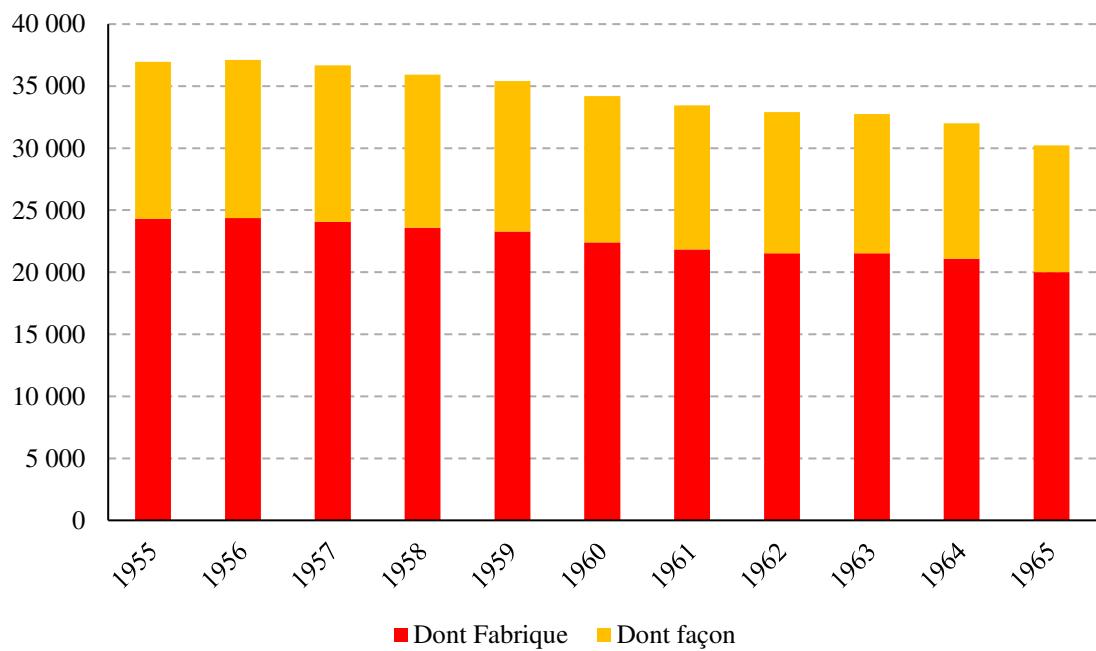
---

<sup>128</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL de 1965.



**Graphique I-5 – Effectifs de la Fabrique et du tissage (1955-1968)**

Source : Mollié, 1970.



**Graphique I-6 – Répartition des effectifs entre fabricants et façonniers (1955-1968)**

Source : Mollié, 1970.

Les procès-verbaux du conseil d'administration des SFS étant absents en 1964 et 1965, nous ne retrouvons pas d'informations avant janvier 1966. La soierie se retrouve confrontée à de difficiles négociations de convention collective, la représentation ouvrière exigeant l'application immédiate des accords nationaux impliquant 500 francs de salaire garantis par

mois et la suppression des abattements de zones. La profession fait bloc, mais sa position reste indéfendable face à la politique sociale nationale de l'Union textile qui tend à suivre les augmentations salariales. De même, les autres syndicats régionaux, bien qu'arborant une neutralité de façade sur la question, accèdent aux revendications. Le tissage plie à son tour en conséquence, non sans avoir manifesté des signes d'unité professionnelle rarement observés entre usiniers et faonniers. Précédemment, une réunion tenue en novembre 1965 entre le SFS et le STSL en présence de 70 participants, aboutit à un vœu commun pour la constitution d'une caisse d'assainissement du matériel. Ces mains tendues sont cependant tempérées par des réticences du groupe usinier, qui représente à ce moment 2 800 métiers. Plusieurs d'entre eux estiment que la fin annoncée du travail à façon libérerait une place à prendre pour la fabrication d'usine. Le syndicat dénonce cependant cette attitude, en soulignant que la disparition de la nouveauté à Lyon et la création de grosses unités de production seraient délétères pour la création artistique. Une autre difficulté est l'exigence des faonniers de revoir à la hausse leurs tarifs, ce que le SFS juge comme une option stérile face à la pression sur les prix exercée par le Marché commun. Les fabricants suggèrent inversement de lutter contre le prix de revient pour accroître la compétitivité. La façon, suivant les directives données à la suite de la crise, approuve la campagne de restructuration et prône l'union de la profession. La crise a laissé des séquelles : si l'alimentation des usines est retournée à l'équilibre, les prix demeurent encore en 1966 de 20 à 25 % inférieurs à leur valeur de 1963, tandis que l'accès aux marchés financiers demeure précaire. Conséquemment, les investissements en 1965 ont été réduits de trois quarts par rapport à ceux de 1964. La profession rencontre également de gros problèmes de recrutement et un manque de moyens pour les fonds de propagande destinés au recrutement. Le rapport moral du STSL traduit une position pragmatique sur la situation :

*À une époque de très rapide évolution, où S.S le Pape, les hommes politiques de gauche, du centre ou de droite, sont persuadés que nous entrons dans une époque de « socialisation », le vendeur qui trouve actuellement un possesseur de matériel pour lui faire du tissu, veut délibérément ignorer tous les problèmes sociaux et économiques auxquels ce-dernier doit faire face ; il veut profiter du présent et ne pas se soucier de l'avenir. Cette division de l'« industriel » et du « commercial » qui découle de l'époque du tissage à bras, conduit lentement la « soierie traditionnelle » à sa perte, en vertu du proverbe vieux comme le monde : Toute chose divisée contre elle-même, périra. [...] Devant cette fatale évolution, c'est à chacun de vous, en particulier, de se poser la question : [...] Que deviendra mon organisation de production ? Que dois-je faire pour*

*la maintenir et aller de l'avant ? Étant donné la diversité des productions, il est pratiquement impossible de donner des directives générales. Tout au plus, pourrait-on vous répondre par une boutade empruntée à nos concurrents étrangers. Il y a quelques semaines, en effet, au cours d'une conversation à Krefeld avec les dirigeants des syndicats allemands, ces-derniers nous ont assuré que malgré leurs difficultés actuelles, une maxime est à la base de leur optimisme : Dans le tissage, on meurt lentement. Tout en prenant note de cet adage, il faut que nous soyons encore plus optimistes que nos voisins et que notre action de tous les jours soit orientée vers la recherche des moyens de survie par l'évolution, sans trop compter, pour le moment du moins, sur la compréhension et l'aide efficace d'autres éléments de la profession*<sup>129</sup>.

La façon a l'appui de la Fédération de la soierie qui, dans de récentes allocutions, approuve la nécessité de réviser les tarifs de façon. S'éloignant du diptyque usinier/façonnier, la présidence du STSL accuse également les tisseurs indépendants à domicile d'organiser une tarification absurde qui alimente une concurrence déloyale. Elle évoque même un « grand serviteur de la soierie » qualifiant cette pratique de « cancer ». Du point de vue façonnier, la seule voie d'amélioration possible est de mettre le fabricant non-usinier devant ses responsabilités, notamment sur le prix de revient réel de leur main-d'œuvre. En 1966, le STSL dénonce à nouveau la concurrence « intérieure » et la dégradation des relations sur la place de Lyon : des campagnes diffamatoires sur des prises d'ordres à des « prix de suicide » sont dénoncées par la chambre syndicale. Cette mésentente se poursuit les années suivantes. Fin 1968, le rapport moral du STSL s'en fait à nouveau l'écho dans son bilan sur les grandes séries :

*Le donneur d'ordres accuse le tisseur façonnier ou fabricant-usinier de faire des propositions anormales. Le façonnier accuse le donneur d'ordres de fausses affirmations au sujet des prix offerts par la concurrence. En réalité, la vérité, pour une grande partie du marché, est que, dans ce domaine, suivant les cas d'espèces, les deux accusations sont justifiées. Beaucoup de donneurs d'ordres n'ont pas évolué, et considèrent, toujours, que leur rôle de chef de maison est d'obtenir le prix le plus bas, sans responsabilité du travail suivi, sans se soucier si leur outil sera vivant le lendemain [...] Quelques tisseurs, peu nombreux et non valables, mais en nombre suffisant pour casser le marché ayant leur entreprise située dans des localités reculées où ils sont la seule industrie, n'appliquant pas les accords de salaires et cherchant la rentabilité par une alimentation suivie, font*

---

<sup>129</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL de 1966.

*des prix bas. D'autres travaillent en famille et n'ayant aucune idée de leur prix de revient, acceptent, de courtiers intermédiaires donneurs d'ordres, des prix impensables. Quelques fabricants-usiniers, ayant dans leur activité une marge industrielle et une marge commerciale garnissent leurs usines en période creuse avec des ordres à façon dont les taux rendent nettement leur production industrielle déficitaire, cette action étant pour eux moins onéreuse qu'un arrêt momentané du matériel de production. L'inspection du travail, absorbée au-delà de ses possibilités d'action par d'autres besognes, ne peut aider la profession par des contrôles systématiques et, quelquefois, lorsqu'elle peut intervenir, limite ses contrôles à l'application du SMIG. Le faonnier sérieux n'a aucune sécurité dans l'alimentation de son matériel ; ne commandant pas lui-même ses matières, est sujet à des ennuis de qualité de fils, son donneur d'ordres cherchant les meilleurs prix ; travaillant dans de pareilles conditions est incapable d'établir un prix de revient exact pour ses productions<sup>130</sup>.*

Le constat n'est guère plus enthousiaste dans les séries nouveautés où « l'anarchie, dans la production, règne en grande souveraine » en raison des difficultés d'alimentation des métiers, dont 50 % du parc est à l'arrêt entre deux saisons de mode. Par ruissellement, de nombreux donneurs d'ordre font faillite. Des actions syndicales symboliques illustrent cette conjoncture difficile. Le STSL est notamment organisateur, avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole de tissage et le SFS, d'une « opération recyclage des chefs d'entreprises » basée sur la formation continue<sup>131</sup>. Le sentiment de crise latent pousse au rapprochement. En 1967, le SFS rapporte les discussions d'une commission restreinte composé de représentants des fabricants et de la façonnier qui mentionnent la nécessité d'une mise en commun des moyens de la profession. Le rapprochement syndical est évoqué en vue de réduire les frais généraux. C'est une petite révolution pour le tissage dont la restructuration n'avait été abordée que d'un point de vue productiviste. Ce mouvement s'inscrit dans une tendance nationale de révision des structures professionnelles du textile, le modèle de représentation de branche par nature de fibre étant remis en cause par la généralisation des productions mélangées<sup>132</sup>. Graduellement, cette manœuvre se conclut en 1972 par la création du Syndicat textile du Sud-Est (STSE), qui absorbe le SFS et le Syndicat des fabricants de tissus et soieries de Lyon (STSL) et unit de fait fabricants

---

<sup>130</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL de 1968.

<sup>131</sup> ADR, 153 J 189, AGO du STSL de 1966.

<sup>132</sup> CEGOS-Economie, *Rapport sur les structures futures souhaitables des organisations professionnelles textiles*, juillet 1972.

et façonniers sous la même représentation professionnelle. Durant cette période, les indicateurs maintiennent leur tendance : négatifs pour l'emploi, positifs pour la production. La fabrique compte ainsi 492 entreprises et 338 usines en 1973, contre respectivement 598 et 379 en 1967. Les effectifs passent de 21 851 salariés à 17 200 dans le même intervalle, tandis que le tonnage total augmente de 30 804 à 48 513 t, les livraisons de 362 565 à 494 771 m<sup>2</sup>, à plus de 85 % en tissus finis et velours<sup>133</sup>. Le chiffre d'affaires progresse également de 2,03 à 2,48 milliards de F, mais recule en francs constants (1,8 milliard de francs équivalents 1967). La soierie se retrouve à la veille de la crise dans une situation intermédiaire : les progrès sensibles de la production ne suffisent pas à compenser la précarité de sa santé financière. L'œil contemporain se fait déjà critique au début des années 1970 de cet entre-deux ; une enquête du Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire (CRESAL)<sup>134</sup> conclut ainsi :

*La soierie lyonnaise a fait des efforts d'adaptation, mais elle reste largement déphasée sur l'évolution technique et commerciale et conserve des structures largement périmées. En conséquence, la soierie tend à abandonner la place de Lyon ou à prendre une structure où on aurait la création à Lyon (qui jouerait aussi le rôle de laboratoire) et la grande série ailleurs, notamment en Italie<sup>135</sup>.*

---

<sup>133</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'UNITEX 1976.

<sup>134</sup> Fondé en 1958 dans la mouvance de la revue *Economie et Humanisme* du père Louis-Joseph Lebret (1897-1966), le CRESAL est un laboratoire d'économie et sociologie appliquée d'orientation catholique, initialement consacré à des thématiques de recherche au sein de l'espace de la Loire, s'étendant par la suite à des thématiques nationales. Il fusionne en 2007 avec la Groupe lyonnais de sociologie industrielle, qui a des origines semblables, pour former le laboratoire Mondes et dynamiques des sociétés, lui-même regroupé en 2011 avec le groupe de recherche sur la socialisation pour former l'actuel centre Max Weber de l'université de Lyon. Source : Site de l'UMR 5283, rubrique « Présentation », URL : <https://www.centre-max-weber.fr/Presentation> (dernière consultation le 9 novembre 2020).

<sup>135</sup> Bibliothèque municipale de Lyon (BML), fonds Ecole de Tissage TL 30930, étude du CRESAL Saint-Étienne et de l'IREP Grenoble, « Les perspectives et les conditions de développement d'un complexe industriel régional, rapport sur l'industrie textile dans la région Rhône-Alpes », septembre 1970.

## C. La relative stabilité de l'ennoblissement

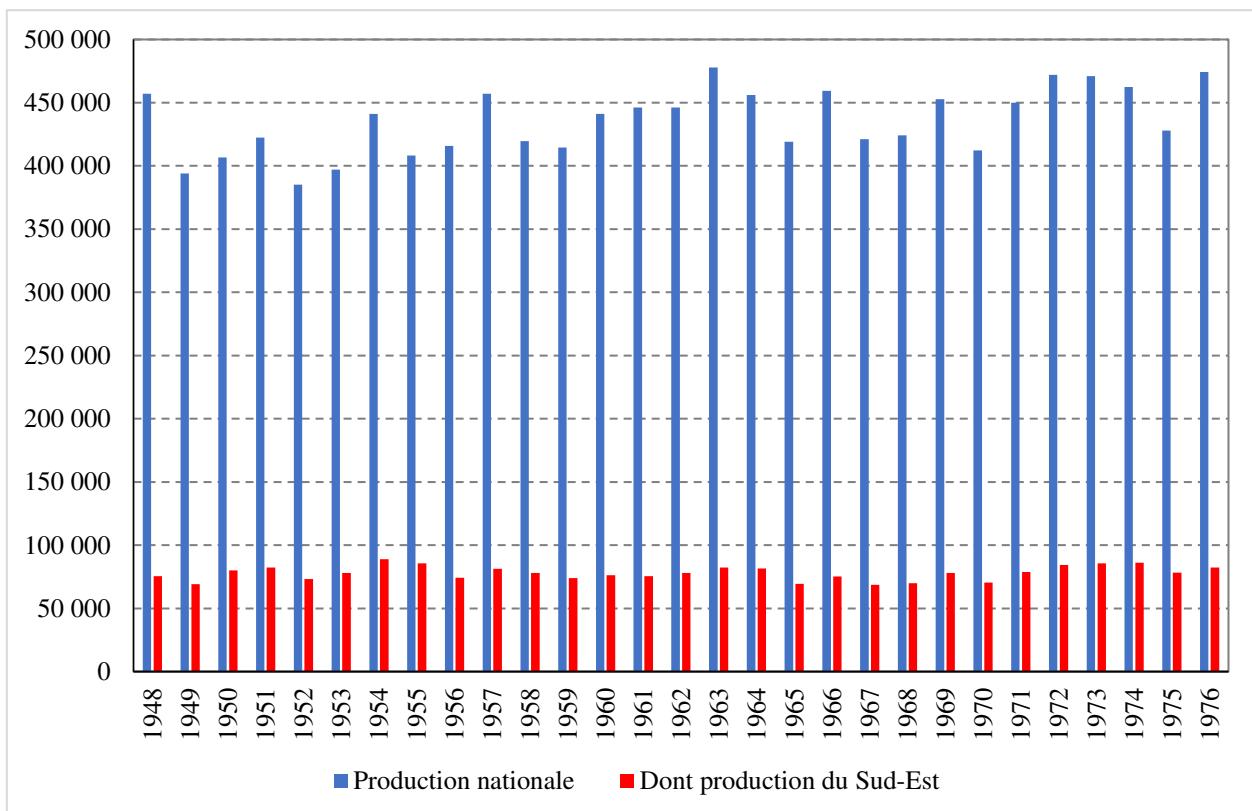
### 1. Une industrie de taille modeste compensée par une production à forte valeur

L'ennoblissement, ensemble hétéroclite et discret de la branche textile, est la profession la plus difficile à explorer du point de vue des sources. Sa représentation professionnelle présente la subtilité d'être rattachée à la Fédération de la soierie (FS) au niveau régional, mais aussi à la Fédération de l'ennoblissement textile (FET) comme organisme représentatif de branche national. On ne dispose donc que de quelques documents épars et anecdotique dans le fonds UNITEX issus de la FS, l'ennoblissement ne rejoignant le syndicat qu'en 2001. Il existe un fonds d'archives du Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR) conservé aux ADR sous la cote 154 J, malheureusement en cours de recollement et classement. Le document provisoire, aimablement fourni par la direction des fonds privés, comporte essentiellement des archives d'avant-guerre. À l'instar du moulinage et du tissage, de nombreuses chambres syndicales locales existent, dont une partie est unifiée dans la Chambre syndicale des petites et moyennes entreprises de la teinture et de l'apprêt de Lyon et de la région, qui devient à la fin des années 1960 l'Union des syndicats de la teinture, de l'impression et l'apprêt (USTIA), encore en activité aujourd'hui. Les procès-verbaux d'assemblée générale constituent ici la principale source. S'ils ne couvrent que la période 1965-1974, ils incluent également des statistiques industrielles remontant jusqu'à 1948. Ces documents sont issus d'archives non-classées de l'UNITEX, conservées dans un bâtiment appartenant à une entreprise privée située à Irigny (Rhône). L'ennoblissement rhodanien, contrairement aux deux autres ensembles, n'a pas connu de révolution productiviste quantitative. Les chiffres nationaux de tonnage fournis par l'USTIA et ses affiliés démontrent ainsi une remarquable stabilité de la production, comprise entre 400 000 et 500 000 t annuellement traitées, à l'exception de quelques exercices médiocres (1949, 1952 et 1953) passant sous les 400 000 t. Dans les grands ensembles régionaux, l'espace Sud-Est (incluant les départements de la région Rhône-Alpes plus la Haute-Loire et les Bouches-du-Rhône) se classe au quatrième rang national, derrière le Nord, l'Ouest-Paris et l'Est & Alsace, ne devançant que le Midi. En 1966, le Nord représente 38,8 % de la production nationale, l'Ouest & Paris 22,6 %, l'Est & Alsace 18,7 %, le Sud-Est 16,3 % et le Midi 3,4 %. Huit ans plus tard, seule la production du Midi a sensiblement augmenté : 32,3 % pour le Nord, 21,3 % pour l'Ouest & Paris, 20 % pour l'Est & Alsace, 18,6 % pour le Sud-Est et 7,8 % pour le Midi. Cependant, le poids du Sud-Est dans le chiffre

d'affaires national est beaucoup plus important. En 1966, il représente 29,1 % du total, le plaçant au second rang juste derrière le Nord (30 %) et loin devant l'Est & Alsace (20,3 %). À la veille de la crise de 1974, l'affaiblissement du Nord (26,6 %) lui permet même de passer au premier rang national avec 30,6 % de parts de marché<sup>136</sup>. Le modèle de l'entreprise indépendante portée sur les marchés du sur-mesure et de la nouveauté assure une forte valeur ajoutée en comparaison des productions de masse par ailleurs intégrées le plus souvent aux unités de production.

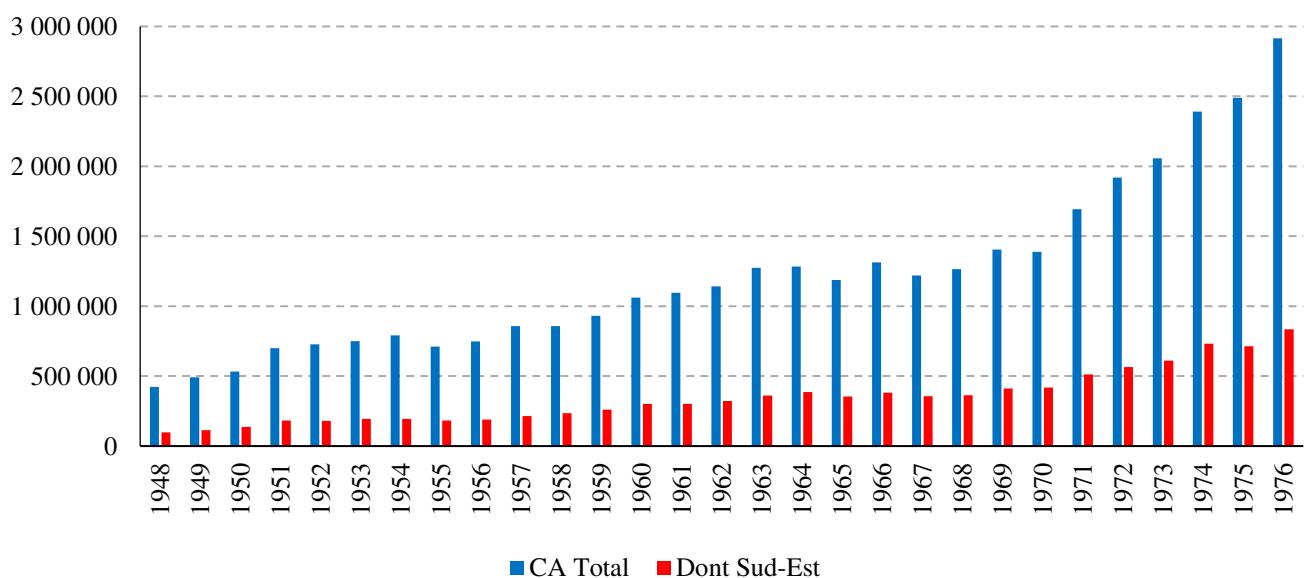
---

<sup>136</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'USTIA 1966 et 1974.



**Graphique I-7 – Production de l'ennoblissement national et Sud-Est, en tonnes (1948-1976)**

Source : Fonds UNITEX Irigny, statistiques USTIA



**Graphique I-8 – Chiffre d'affaires de l'ennoblissement national et Sud-Est (1948-1976),**

en milliers de F

Source : Fonds UNITEX Irigny, statistiques USTIA

Les statistiques de la Chambre syndicale des PME des teintures et apprêts du Sud-Est font ressortir en 1965 la très forte concentration des teintures, apprêts et impression (TAI) dans le département du Rhône, lequel comprend 59 des 74 entreprises de teinture et apprêt, la totalité des 8 entreprises d'application sur étoffes et 21 des 40 entreprises d'impression. En termes d'effectifs, le Rhône représente 4 415 des 5 882 salariés de la teinturerie et apprêt, 1 415 salariés des 3 890 de l'impression. Cette concentration se répartit en une nébuleuse de petites PME localisées autour de Lyon, ainsi que quelques établissements d'importance à Tarare. L'Isère constitue le deuxième pôle de production : 7 entreprises et 600 salariés pour la teinturerie-apprêt, 12 entreprises et 1 063 salariés pour l'impression, avec Bourgoin-Jallieu qui constitue un centre important. Quelques établissements notables se situent dans l'Ardèche (643 salariés de la teinturerie-apprêt répartis dans 4 entreprises, 268 de l'impression dans 2 entreprises). Au total, la région Rhône-Alpes, avec les départements de la Haute-Loire et des Bouches-du-Rhône rattachés au Sud-Est, totalise 148 entreprises pour 9 916 salariés. À l'échelle des entreprises, l'ennoblissement rhodanien est dominé par la société Gillet-Thaon, principale entreprise de traitement textile française<sup>137</sup> qui dispose de deux unités de production quai de Serin et à Villeurbanne, fortes de respectivement 414 et 310 salariés, et d'une unité d'impression à Villefranche-Port-de-Francs (Rhône) de 524 salariés. Il s'agit de l'unique firme à avoir une implantation de plus de mille salariés dans la région. Bien que son siège social soit installé à Paris, Gillet-Thaon est historiquement rattachée au bassin rhodanien, avec la fusion des établissements lyonnais Gillet et des Blanchisseries et teintureries de Thaon dans les Vosges. Derrière figurent des établissements moyens régionaux exclusivement façonniers. On compte notamment les teintureries Champier (608 salariés sur 4 sites de production) à Tarare, les Teintures et impression de Tournon (395 salariés) appartenant à Bianchini-Férier dans la ville éponyme, Vuillod-Ancel (369 salariés) et Seux & Charel (243 salariés) à Villeurbanne, Goujat à Saint-Jean-La-Bussière (272 salariés), Mathelin (226 salariés) à Chessy, Chomarat (381 salariés) en Ardèche. Les activités intégrées d'ennoblissement ont un poids relativement faible, étant essentiellement issues d'entreprises moyennes de tissage. Seules celles des Moulinage et retorderie de Chavanoz (122 salariés), de la Teinturerie Bonneterre (filiale de JB Martin, 169 salariés) et du fabricant grenoblois de maille Valisère (101 salariés) dépassent la centaine de salariés. Quant aux applicateurs sur étoffes, seule l'entreprise Marin de Tarare (106 salariés) a

---

<sup>137</sup> La société Gillet-Thaon est fondée en 1935 suite à la fusion des Ets Gillet avec la Société nouvelle des blanchisseries et teintureries de Thaon. L'ensemble constitue la première société française de traitement textile avec 10 usines essentiellement localisées dans la région lyonnaise et les Vosges, plus 73 issues de ses filiales. Pour plus de détails, se référer à Joly, *Les Gillet de Lyon...*, *op. cit.*

une taille notable. L'impression comporte davantage d'entreprises moyennes : Breynat à Beaumont (Puy-de-Dôme, 223 salariés), Brunet-Lecomte à Bourgoin (Isère, 281 salariés) et Dolbeau, filiale de Champier dans la même commune (380 salariés)<sup>138</sup>.

## 2. La résilience face à une conjoncture maussade

Contrairement aux autres branches textiles, l'ennoblissement est relativement épargné par le chômage, complet ou partiel, mais subit d'importantes compressions d'horaires de travail durant la crise de 1964. Comme le reste du textile, il souffre également du poids exercé conjointement par le blocage des prix et les hausses de salaires, qui ont augmenté en moyenne de 7,5 % dans la région entre 1960 et 1965<sup>139</sup>. La baisse globale des ordres dans les TAI du Sud-Est correspond à environ 15 % du tonnage total, avec une reprise d'activité constatée dans les derniers mois de 1965. Tous les articles sont concernés, avec une résilience variable. Les tissus soie se sont maintenus jusqu'en juin 1965 avant de s'effondrer, tandis que les textiles artificiels et les tissus bonneteries sont les premiers à amorcer une reprise. Malgré la chute des prix de façon des tissus polyamides (auquel appartient le nylon tout juste tombé dans le domaine public), l'ennoblissement régional parvient à converser des prix moins bas que dans le reste du pays et à compenser par les autres articles en polyesters ou polyacryliques. La profession est cependant principalement occupée par la mise en place du V<sup>e</sup> Plan, qui entérine la fin du développement industriel sous la protection des barrières douanières. La vulnérabilité de l'ennoblissement dans les restructurations à venir provient surtout de sa qualité « d'entreprise de main-d'œuvre », résultat de la nature intrinsèquement façonnière et de la dispersion des entreprises régionales face aux entreprises automatisées moins dépendantes de la variable salariale. La profession poursuit en revanche une politique de formation professionnelle soutenue depuis plusieurs années, plusieurs diplômes ayant été créés : un CAP « Traitement des textiles », un brevet industriel, un brevet professionnel, un brevet de technicien supérieur<sup>140</sup>. Sur les nécessités de restructuration énoncées dans le V<sup>e</sup> Plan, l'ennoblissement national a créé quelques années auparavant un Groupement professionnel national de reconversion de l'industrie du finissage textile (GPNRIF) et une Association pour le progrès dans l'industrie de l'ennoblissement textile (APIET), chargée notamment de la mise en place d'une statistique professionnelle et de diverses études sectorielles (sur l'impression sur étoffes en 1966, sur la

<sup>138</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la Chambre des PME de la teinture et de l'apprêt Lyon région 1965.

<sup>139</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'USTIA 1966.

<sup>140</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'USTIA 1966.

teinture et apprêts en 1967). La reprise de 1966 est tempérée par la faiblesse de l'augmentation des prix industriels depuis 1963, d'abord à cause du blocage des prix puis de la concurrence internationale, Communauté européenne en tête. Le tonnage demeure inférieur à celui écoulé en 1964. La technicisation de la profession se manifeste aussi au travers de la formation professionnelle. Les syndicats patronaux envisagent la formation de techniciens supérieurs, dans le cadre de l'ouverture du nouvel Institut universitaire de technologie (IUT) de Lyon<sup>141</sup>, en proposant une formation textile complémentaire à la formation de base de chimie<sup>142</sup>. En 1967, une nouvelle chute de production survient, mais la balance commerciale tend à s'équilibrer avec le tassement des importations. Le rapport de l'USTIA décrit une année de prise de conscience accompagnée de regroupements spectaculaires d'entreprises dans toutes les branches du textile. La profession pâtit d'un deuxième semestre maussade qu'elle impute aux « mesures sévères de rationalisation de la production ». L'ennoblissement ne semble néanmoins pas concerné par les opérations de regroupement qui ont lieu dans les autres branches. Le GPNRIF est mentionné pour avoir mené des opérations de reconversion d'entreprises de manipulation vers d'autres secteurs de l'ennoblissement, qui restent néanmoins marginales dans le poids du chiffre d'affaires total. Le groupe professionnel ne semble pas avoir de politique précise, le procès-verbal indiquant qu'il faudrait mener une délimitation précise de l'espace géographique, de la nature des opérations et du poids à atteindre en chiffre d'affaires avant d'assister à des manœuvres plus importantes. L'incertitude sur la reprise de la profession se poursuit jusque dans les premiers mois de 1968 ; une reprise s'amorce alors, suivie d'un mouvement en dents-de-scie au gré des grèves de mai et de la reconstitution des stocks durant la fin d'année. La représentation professionnelle régionale, dans la foulée des grandes réformes nationales, s'accorde pour se fondre dans un organisme commun, le SETLR. Seul l'ennoblissement de Roanne reste à l'écart de la fusion. Au début de 1970, la mitigation des prix de façon observée depuis plusieurs années devient insupportable pour les entreprises d'ennoblissement eu égard de l'inflation. Celle-ci est particulièrement sensible sur le prix de l'eau (+ 50 % observé sur la période 1969-1971), les matières colorantes (+ 23 %) et le fuel (+ 50 %)<sup>143</sup>. L'USTIA écrit à ce sujet :

<sup>141</sup> Les premiers IUT sont créés en 1966 à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale Christian Fouchet (1911-1974) dans le cadre d'une politique gaullienne orientée vers le rapprochement de l'enseignement technique avec le monde économique. Voir, à ce sujet, Michel Le Nir, Jean-Yves Seguy, « Ouvrir l'université sur le monde économique et instaurer une orientation rationnelle : aux origines de la création des IUT », *Carrefours de l'éducation*, n° 45, 2018, p. 115-127.

<sup>142</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'USTIA 1966.

<sup>143</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'USTIA 1971, p. 18.

*Des hausses de prix de façon, devenues depuis longtemps indispensables aux entreprises pour leur maintien en activité, ont dû être annoncées et appliquées progressivement à partir de l'été 1970. Votre syndicat vous a recommandé de prévenir suffisamment à l'avance (4 à 6 mois) vos donneurs d'ordres de ces modifications de prix pour qu'elles puissent être incorporées dans les prix des tissus créés pour les nouvelles collections. Un problème reste toutefois posé en permanence à nos entreprises faonnieres : les facteurs de hausse que nous devons prendre en considération dans nos prix de revient atteignent des taux inconnus jusqu'ici. [...] On constate des pourcentages de hausse, sur certains postes, qui dépassent de très loin ceux des coûts salariaux considérés pourtant à l'heure actuelle, partout en France, comme les plus inquiétants. [...] Nos entreprises se doivent de surveiller très attentivement ces évolutions, trop souvent insidieuses, et nous sommes à leur disposition pour les éclairer et leur faciliter cette prise de conscience qui devient en plus en plus vitale.*

Depuis 1963, la récurrence du contrôle des prix a limité la marge de manœuvre des ennoblisseurs sur leur tarification. Au contrôle des prix de 1963 a succédé la mise en place de contrats de stabilité en 1965, remplacés par des contrats de programme en 1966. Ce régime relativement libéral permet aux entreprises de fixer librement leurs prix sous réserve d'un contrôle par la direction des prix. La situation exceptionnelle de 1968-1969 aboutit à un durcissement jusqu'au blocage consécutif à la crise monétaire d'août 1969. Ce régime se prolonge jusqu'au printemps 1970 avant de revenir au régime des contrats de programme. La dernière réforme datée de septembre 1971 les remplace par des contrats anti-hausse, instaurant un nouveau blocage jusqu'au printemps 1972. L'ennoblissement tient parallèlement une assemblée plénière durant l'été 1971. Organisée sous l'égide du GPNRIF, elle vise à faire valider un projet de restructuration dans le cadre des projets gouvernementaux d'accroissement des compétitivités des entreprises. Le 21 juillet, les entreprises (syndiquées ou non) de la branche teinture et apprêt approuvent l'opération avec une représentation de 86 % du chiffre d'affaires de 1970. En revanche, l'impression rejette le plan le lendemain avec seulement 46 % du chiffre d'affaires représenté favorable. Le projet voté dans la teinturerie et apprêt inclut l'arrêt d'une capacité de production équivalente à 5 millions de F de chiffre d'affaires. Le financement d'un million de francs est assuré à parts égales par la profession et l'État. La part de l'ennoblissement est financée par une cotisation correspondant à 0,13 % ou 0,25 % du chiffre d'affaires hors-taxe de 1970. C'est le seul exemple de restructuration mentionné dans les procès-verbaux de l'USTIA, indépendamment des initiatives individuelles des entreprises. Les

ultimes années pré-crise se caractérisent par une modification sensible des débouchés de l'ennoblissement vers la bonneterie au détriment du coton et des fibres artificielles. En 1969, la production du Sud-Est est composée à 29,5 % de fils coton, 19,9 % de fils artificiels et 10,1 % de fils bonneterie. Cette part diminue à 25,4 % et 16,9 % pour le coton et les artificiels, bondit à 19,2 % pour la bonneterie.

## Conclusion

Le textile régional traverse les « Trente Glorieuses » selon des logiques industrielles bien différenciées. Le moulinage, secteur de la filière apparaissant comme le moins développé et le plus obsolète, connaît une double révolution, produit et matérielle, le conduisant à un essor considérable durant les années 1950. Insensible à la perte des marchés coloniaux, il s'ouvre même à des marchés d'exportation jusqu'ici réservés à une fraction marginale de sa production. Inversement, le tissage, cœur de la filière connaissant un développement industriel plus sage, doit composer avec la perte des colonies et se redéployer sur un marché communautaire qui est loin de lui être acquis. La pression concurrentielle remet en question le modèle de la Fabrique en favorisant le fabriquant-usinier, optimisé et standardisé, face au diptyque classique de la maison fabricante et du faonnier. L'unification professionnelle au sein du STSE tend à illustrer une position de compromis face à cette mutation économique tangible. Si nous constatons le même phénomène au sein de l'ennoblissement, cette tendance est davantage motivée par une nécessité de visibilité que par une véritable crise du modèle faonnier qui tend à un *statu quo*. Les lames de fond du textile national tendent en effet à la concentration des entreprises et des institutions, favorisant les grands ensembles du Nord et de l'Est au détriment des unités plus disparates du Sud-Est. La crise conjoncturelle de 1964 touche l'ensemble de la filière à des degrés divers, mais elle ne constitue qu'un coup d'accélérateur donné aux mutations économiques en cours : course à l'investissement et à la productivité, lente érosion des effectifs ouvriers au profit de techniciens spécialisés découlant directement de la spécialisation matérielle, tertiarisation partielle liée à l'essor des réseaux d'exportation. Elle ouvre cependant une période de concentration industrielle, non plus orientée par les seules lois du marché, mais également par l'action étatique au travers du CIRIT, une politique qui s'avère tacitement approuvée par la profession. Nous abordons désormais les effets de cette concentration sur les entreprises.



## Chapitre 2 – La concentration industrielle des entreprises, un nivellement limité

Nous avons vu précédemment la poussée de productivité qui s'opère dans le textile régional durant les années 1950 et ses conséquences sur l'emploi et la concentration des entreprises. Cette concentration, d'abord spontanée et motivée par l'évolution des marchés, prend un tournant plus dirigiste avec la création du Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (CIRIT) en 1965. Cet organisme, issu d'un compromis entre la direction des Textiles du ministère de l'Industrie et l'Union des industries textiles, est chargé de subventionner via une taxe parafiscale dédiée des programmes de modernisation et d'action promotionnelle soumis par les entreprises et les associations professionnelles de toutes tailles et toutes natures. Son objectif final est d'assainir les éléments les plus marginaux de la filière par indemnisation et de favoriser l'émergence d'entités de tailles plus importantes, dans un contexte où les grands lainiers du Nord (Prouvost-Masurel, Agache-Willot) et les cotonniers de l'Est (Boussac, Dollfus-Mieg), eux-mêmes dominants au sein de l'UIT, se renforcent considérablement par des politiques agressives de fusion-acquisition. Le rôle du CIRIT dans la planification économique gaulliste de l'industrie textile a d'ores et déjà été traité par un article de Rianne Mahon et Lyonn Mytelka<sup>144</sup>, ainsi que par les travaux de Geoffrey Underhill<sup>145</sup>, qui ont illustré son rôle dans le renforcement des grandes affaires nationales. Qu'en est-il cependant de son utilisation au sein du textile rhônalpin, par ces petites affaires familiales cohabitant avec une poignée d'entreprises intermédiaires ? Les dossiers de subventions constituent une source précieuse pour faire l'historique de ces entreprises qui ne laissent généralement aucune archive privée et échappent aux échantillonnages de la statistique industrielle. Les informations de ces dossiers sont complétées par les dossiers préparatoires conservés aux archives départementales du Rhône (ADR) dans le fonds UNITEX, néanmoins très inégaux selon les entreprises, et par des éléments issus de la bibliographie et de la littérature grise. Dans le moulinage, l'essor des productions nylon s'est accompagné du renforcement d'un

<sup>144</sup> Rianne Mahon, Lynn Mytelka, « Industry, the state, and the new protectionism : textiles in Canada and France », *International Organization*, vol. 37, n° 4, 1983, p. 551-581.

<sup>145</sup> Geoffrey Underhill, *Industrial Crisis and the Open Economy: Politics, Global Trade and the Textile*, Londres, Palgrave Macmillan, 1998.

trio d'entreprises jusqu'à former le podium des plus grands ensembles textiles régionaux (sous-partie A), tandis que l'évolution des affaires dans le reste de la profession tend vers le renouvellement matériel et une concentration d'optimisation (sous-partie B). Les plus petites affaires sont logiquement les plus vulnérables à ce phénomène ; cependant, des formes intermédiaires de concentration apparaissent afin de sauvegarder leur intégrité tout en leur assurant une pérennité industrielle par rationalisation (sous-partie C).

## **A. L'émergence d'une « triplice » d'entreprises intermédiaires dans le moulinage**

### **1. La société Moulinage et retorderie de Chavanoz, une filiale autonome dans l'ombre de Rhône-Poulenc**

Bien que dispersée et encore partiellement artisanale, l'industrie du moulinage voit s'organiser dans les années 1950, comme nous l'avons vu avec l'affaire Hélanca, un noyau d'entreprises intermédiaires : la société Moulinage et retorderie de Chavanoz (MRC), les Tissages de soieries réunis (TSR) et l'ardéchois Billion & Cie. En 1961, lorsque Rhône-Poulenc rachète la *holding* Celtek, qui rassemble les activités de textiles artificiels du groupe Gillet, la MRC est la filiale la plus importante de la nébuleuse détenue par le Comptoir des textiles artificiels (CTA) et figure au premier rang du moulinage français. L'entreprise est originellement fondée en 1919 par l'industriel Joseph Mouraret (1881-1944), fils d'un négociant en soie ardéchois, dans la commune de Chavanoz (Isère), située à environ 25 kilomètres à l'est de Lyon. Son activité moulinière détonne dans un *hinterland* textile nord-isérois traditionnellement dominé par les activités d'ennoblissement. La société traite initialement le fil de soie naturelle seul et démarre son activité avec une usine sise dans la même commune, reprise à une affaire non-identifiée. La MRC s'oriente dès les années 1920 vers le traitement des fils artificiels, une stratégie sans doute incitée par la proximité des grandes filatures de l'agglomération lyonnaise. Entre 1919 et 1926, l'entreprise connaît une première phase de développement basé sur un modèle décentralisé de sites spécialisés. La MRC acquiert deux nouveaux sites de production : une teinturerie à Hières-sur-Amby et deux ateliers à Saint-Baudille et Frontonas, trois communes iséroises qui forment un petit cluster dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du siège de Chavanoz. Un deuxième appareil productif s'adjoint en 1928 à ce quadrilatère isérois, composé de trois sites à Saulce-sur-Rhône (Drôme),

Sauzet (Drôme) et Chomérac (Ardèche). L'ensemble est organisé au sein d'un « pôle Drôme-Ardèche », sans plus de détail sur sa structure organisationnelle<sup>146</sup>. La formation de ce pôle peut être associée à la proximité des fournisseurs de l'usine des Textiles artificiels du Sud-Est (TASE) à de La Voulte-sur-Rhône, détenue par le CTA, et de l'usine Rhodiaceta de Roussillon. À la suite de la crise de 1929, l'entreprise connaît ses premières pertes. Le groupe Gillet-Carnot intervient en 1934 en rachetant 56,4 % des actions de la MRC par l'intermédiaire du CTA, pour une valeur nominale de 2,3 millions de francs. L'entreprise comprend alors 560 salariés répartis dans ses deux pôles Isère et Drôme-Ardèche. Le réseau commercial inclut deux bureaux de vente à Lyon et Paris. La MRC est intégrée au sein de la *holding* Textil, qui précède Celtek dans la gestion des actifs textiles du groupe Gillet<sup>147</sup>. La structure très dispersée de la *holding* permet à la MRC de conserver une large autonomie dans sa direction industrielle et Joseph Mouraret reste à la présidence. Sous l'égide de sa nouvelle société-mère, la MRC achève sa reconversion dans les fils artificiels en se spécialisant dans les fils teints et les fils dits fantaisie<sup>148</sup>. Ce n'est qu'en 1939 que la société retrouve une santé financière satisfaisante. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la MRC bénéficie des pénuries de laine et de coton, compensées par les *ersatz* artificiels, avec deux exercices 1941 et 1943 exceptionnels. Peu après la Libération, la société change de tête avec le décès de Joseph Mouraret, remplacé par son fils Alfred et voit sa tutelle transférée à la nouvelle *holding* Celtek. Jusqu'en 1948, l'entreprise connaît des exercices (ordinaires) satisfaisants avant de traverser une seconde période de difficultés liée au stress exercé par les besoins de la reconstruction sur les livraisons de fils artificiels et les fluctuations du marché de la mode. Malgré son importance, l'affaire est peu rentable pour Celtek en n'apportant environ que 3 % des revenus de la *holding* dans les années 1950. La société-mère poursuit pourtant d'importantes injections de capital dans sa filiale avec 418 millions de francs sur la période 1951-1960 pour seulement 125 millions de francs de dividendes reçus sur la même période. La part du capital du CTA ne cesse d'augmenter pour atteindre à la fusion de 1961 entre 95 et 99 % de la MRC<sup>149</sup>. Parallèlement aux injections de capitaux, la société se dote en 1951 d'une nouvelle usine au Monastier-sur-Gazeille (Haute-Loire), portant son appareil industriel à huit sites de moulinage-texturation et une teinturerie. À la suite de ces investissements, la MRC engage une seconde reconversion dans les tissus

<sup>146</sup> ADR, 153 J 228, dossier CIRIT Moulinage et Retorderie de Chavanoz.

<sup>147</sup> Joly, *Les Gillet de Lyon...*, *op. cit*, p. 133-134.

<sup>148</sup> Les fils fantaisie regroupent un ensemble hétéroclite d'articles présentant des particularités de couleur (mélangées, dégradées) et d'aspect (brillance, métallique, duvet, etc.).

<sup>149</sup> Joly, *Les Gillet de Lyon...*, *op. cit*, p. 145.

synthétiques à partir de 1952 avec l'appui de la Rhodiaceta. Elle rejoint également les rangs de l'association Hélanca durant cette même période. Au niveau international, la société parvient également à négocier des licences d'exploitation auprès des firmes américaines DuPont et Joseph Bancroft & Sons, respectivement pour l'exploitation d'un procédé de texturation du Taslan<sup>150</sup> par jet d'air comprimé et du Banlon<sup>151</sup> par tassemement en boîte chauffante. La production s'étend également à des matières plus originales comme les fibres de verre sous la marque Screeenglass. La Société du verre textile de Chambéry (Savoie), filiale de Saint-Gobain dans laquelle la Rhodiaceta et le CTA disposent de participations minoritaires, est probablement son fournisseur principal. Elle produit également des fils traités par enduction d'une haute technicité comme le Chem-o-Sol<sup>152</sup>, un revêtement vinylique pour ses fils exploité par octroi de licence de la Chemical Products Corporation dont elle avance être le producteur européen exclusif. Son action s'étend même jusqu'aux moyens de production avec la mise au point d'une machine-outil dédiée au moulinage fausse-torsion, brevetée par la MRC mais produite par les Ateliers roannais de constructions textiles (ARCT) à partir du milieu des années 1950. Postérieurement à 1951, le réseau commercial s'étend avec un troisième bureau de vente à Saint-Étienne et il compte une soixantaine de représentants, dont environ la moitié en France<sup>153</sup>. Le reste des informations sur l'entreprise sont issues d'un historique ayant accompagné sa demande de subvention auprès du CIRIT en 1969<sup>154</sup>.

---

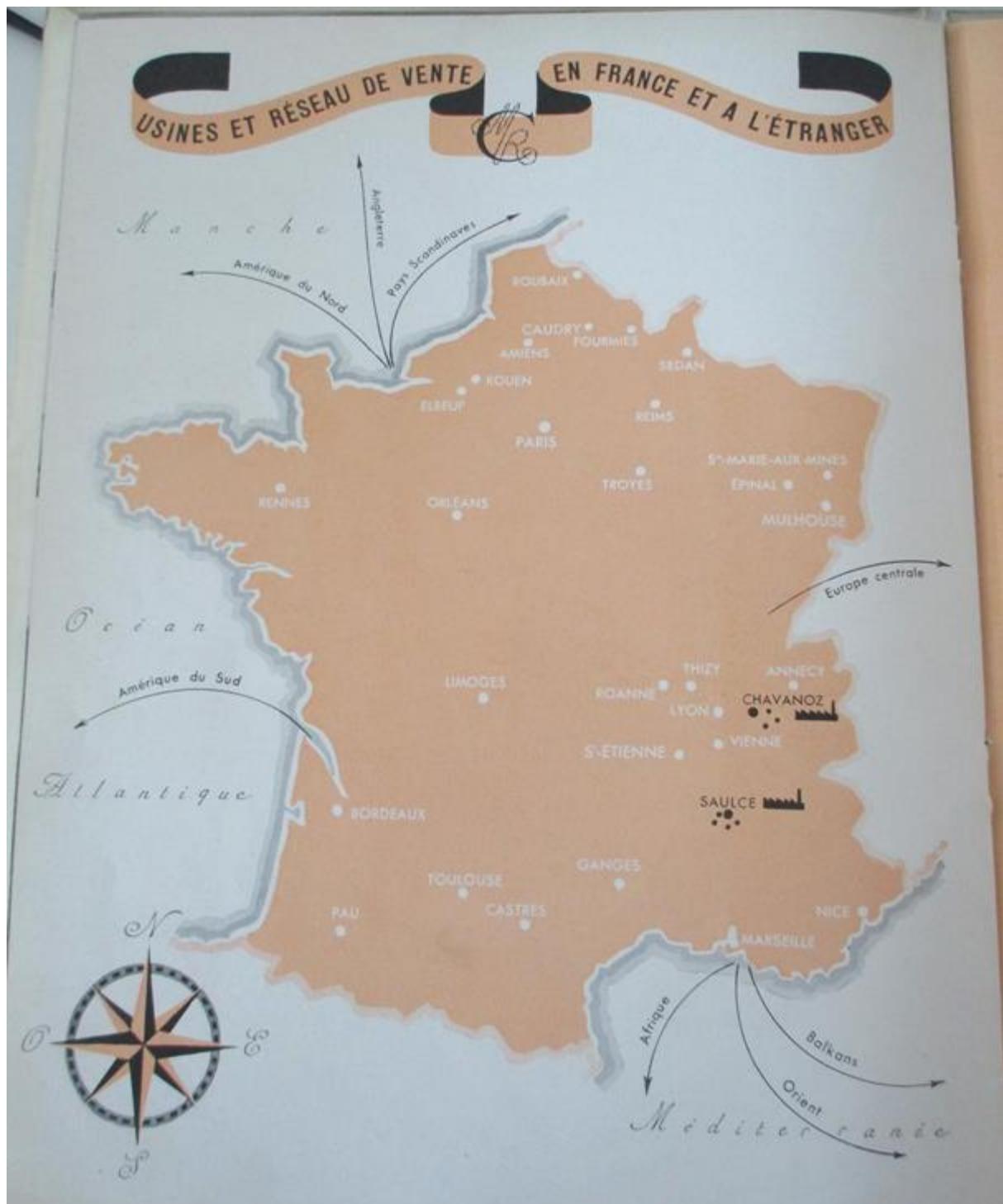
<sup>150</sup> Le Taslan est un fil ayant subit un traitement breveté par DuPont, qui utilise un procédé de bouclage sur des fibres artificielles et synthétiques pour donner un aspect rugueux et onduleux semblable à celui de la soie sauvage : source : Memotextile, dernière consultation le 11 novembre 2020.

<sup>151</sup> Le Banlon est un traitement breveté par Joseph Bancroft & Sons donnant un fil gonflé, peu élastique et brillant ; source : Memotextile.

<sup>152</sup> Le Chem-o-Sol est un procédé breveté par la Chemical Products Corporation de plastisol de polychlorure de vinyle (PVC) principalement utilisé en enduction.

<sup>153</sup> Ces informations proviennent d'une brochure publicitaire non-datée mais postérieure à 1951 en raison de la présence de l'usine du Monastier sur une carte synthétique ; source : BML, fonds Ecole de Tissage TL 30249, « Moulinage et retorderie de Chavanoz », exemplaire spécialement imprimé pour l'école de tissage et des industries textiles.

<sup>154</sup> ADR, 153 J 228, dossier CIRIT Moulinage et retorderie de Chavanoz.



Document II-1 – Réseau industriel (en noir) et commercial (en blanc) de la MRC, années 1950

Source : BM Lyon TL 30249

En basculant de la tutelle du CTA à celle de la Rhodiacéta, la MRC se retrouve au sein de l'ensemble Rhône-Poulenc, qui la contrôle à 99,9 % à la fin des années 1960 : 49,9 % directement et 50 % via la Rhodiaceta. Le nouveau propriétaire installe à la présidence Lucien Chatin (1896-1975), également administrateur de Rhône-Poulenc et apparenté à la famille Gillet, ex-actionnaires historiques du CTA. Le reste du conseil est essentiellement composé de techniciens issus des rangs de la Rhodiaceta et du CTA. La direction générale est confiée à un cadre de longue date de l'entreprise, Yves de Montcuit, représentant également la société au syndicat du moulinage. Alfred Mouraret est déplacé à la direction générale adjointe et commerciale, assurant une présence de la famille fondatrice. Le développement industriel se poursuit et s'effectue principalement dans les usines déjà existantes de la MRC.

	1962	1968
<b>Surface développée cumulée (en m<sup>2</sup>)</b>	38 000	67 400
<b>Broches fausse-torsion</b>	20 142	26 280
<i>Dont à vitesse rapide</i>	0	15 480
<b>Broches moulinage et retorderie</b>	102 650	97 738
<b>Consommation électrique (en kWh)</b>	1 638 000	2 416 000
<b>Effectifs</b>	1 493	1 565

**Tableau II-1 – Renseignement des établissements exploités de la MRC en 1962 et 1968**

Source : ADR 153 J 228, dossier CIRIT MRC

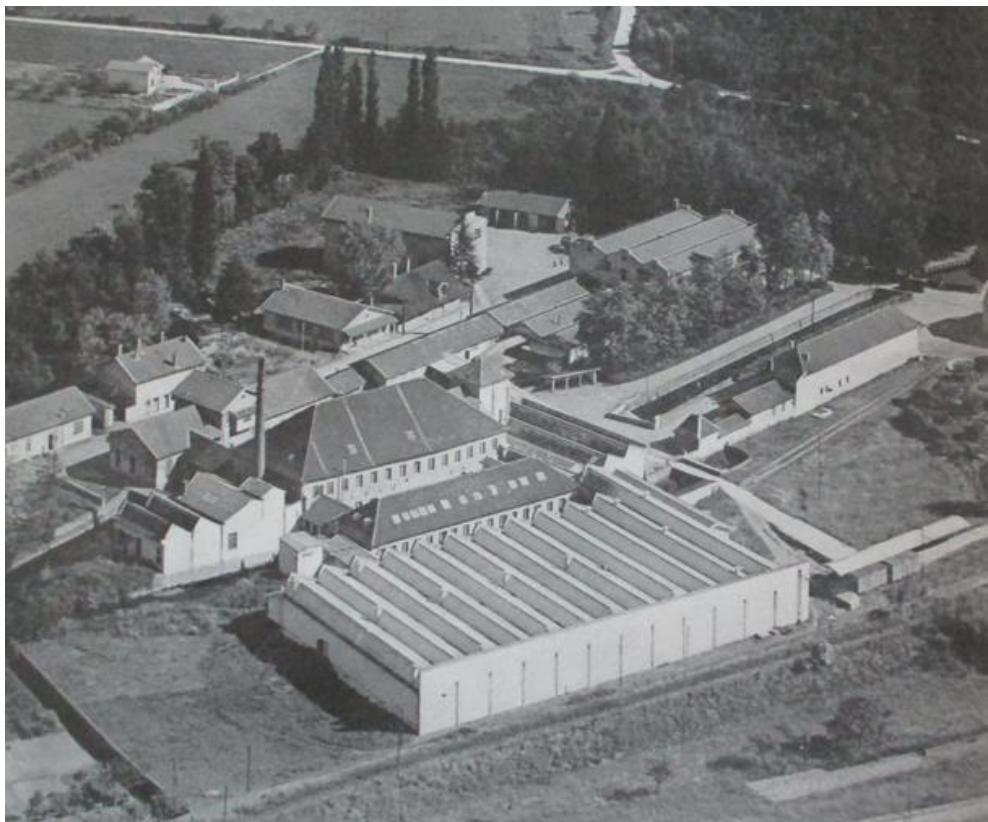
Fin 1968, seule la petite usine de Saint-Baudille (700 m<sup>2</sup> développés) est à l'arrêt pour non-rentabilité. Le gros de la production est assuré par les usines historiques de Saulce (18 000 m<sup>2</sup> développés pour 469 salariés) et de Chavanoz (21 200 m<sup>2</sup> développés pour 411 salariés séparés en une unité moulinage/texturation et une unité usages industriels), qui représentent à elles seules plus de la moitié des effectifs totaux. L'entreprise se met en avant comme un « modèle de décentralisation » avec une implantation exclusivement située dans des communes de moins de 2 500 habitants s'appuyant sur l'aéroport de Lyon-Bron comme *hub* de communication. Elle dispose également d'un réseau de six façonniers propriétaires de leurs machines, représentant environ 15 000 broches de moulinage classique et 10 000 broches fantaisie. Le tassement des effectifs a deux conséquences socioprofessionnelles caractéristiques

de la filière à partir des années 1960 : la masculinisation de l'effectif et l'émergence d'une catégorie intermédiaire d'employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM). Le nombre des ouvrières passe de 1 015 à 879 entre 1962 et 1968, soit une baisse de 13,4 %, tandis que celui des ouvriers passe de 345 à 415, soit une augmentation de 20,3 %. Quant au nombre d'ETAM, il double de 123 à 255 salariés. Les cadres croissent également de 10 à 16 postes durant le même intervalle. L'essor de l'emploi masculin et technicien est principalement dû aux besoins croissants de personnel qualifié destiné à la recherche, l'organisation, la relation clientèle et étrangère. Inversement, la généralisation des doubles/triples équipes, du travail de nuit réservé aux hommes et la mensualisation du personnel tendent à faire disparaître l'ouvrière spécialisée qui constitue le gros de l'emploi féminin. Ces phénomènes se répercutent également sur l'évolution du travail en volume horaire, qui augmente de 7 % chez les hommes et diminue de 8 % chez les femmes. En termes de chiffre d'affaires, l'entreprise totalise 143 millions de francs hors taxes en 1968, la plaçant au premier rang national de l'industrie moulinière et au second rang de l'industrie textile régionale derrière les Tissages de soieries réunis. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires consolidé de la nouvelle division textile de Rhône-Poulenc s'élève en 1969 à 1,2 milliard de F<sup>155</sup>. L'essentiel des ventes proviennent des fils texturés (97 millions), puis des fantaisies (24 millions), des fils à usage industriel (13 millions) et, pour une part plus négligeable, des fils divers et sous-traités à façon (9 millions). La marge nette, uniquement disponible pour la période 1965-1967, est faible mais en augmentation d'un peu plus de 3 % en 1965 à 6,6 % en 1967. En conséquence, les bénéfices nets sont également faibles, le meilleur exercice étant celui de 1966 avec un peu plus d'1,1 million de francs, faisant suite à un exercice 1965 affichant une perte négligeable de 54 000 francs. On ne peut retracer l'intégralité de la santé financière de la MRC depuis l'après-guerre, faute de données. Cependant, ces derniers bilans, qui succèdent à une période d'investissements considérables dans l'acquisition de matériel de texturation, indiquent la fragile rentabilité du moulinage, malgré la stratégie industrielle de la MRC orientée vers la diversification et l'implantation sur les marchés étrangers en réponse à l'effacement des barrières douanières. La société consent à un effort important dans l'exportation, sa part de ventes passant de 5 % en 1952 à 20 % en 1957, 35 % en 1962, 45 % en 1967. Sur les 63 millions de F de ventes à l'export en 1968, 12,7 sont réalisés dans les pays de la CEE, 11,7 dans l'espace de l'Association européenne de libre échange (AELE), 22,7 millions dans le reste du monde. La zone franc<sup>156</sup> représente une part

<sup>155</sup> Christian Hoche, « Où va le textile français ? », *L'Entreprise*, 13 septembre 1969.

<sup>156</sup> Désigne ici les zones du franc CFA Est et Ouest en Afrique.

peu importante (8 millions) et les commissionnaires sont négligeables (1 million). Dans le prolongement de sa stratégie d'exportation, des partenariats internationaux incluent des accords d'assistance technique contre redevance afin de contourner les difficultés douanières et lutter contre la contrefaçon. Parmi les entreprises signataires figurent Deering Milliken<sup>157</sup> aux États-Unis pour l'utilisation des machines fausse-torsion des ARCT, la société espagnole Premia Textil et diverses filiales américaines de la Rhodiaceta (Rhodia Ind aux Etats-Unis, Rhodiaceta Rhodia Industrias Quimicas E Texteis au Brésil et Rhodiaseta en Argentine). Elle collabore également à l'implantation d'une usine de texturation d'acétate livrée en URSS par les ARCT en 1968.



Document II-2 – Vue aérienne de l'usine MRC de Chavanoz en Isère, années 1950

Source : BM Lyon TL 30249

<sup>157</sup> Deering Milliken est une entreprise textile américaine fondée en 1865 par Seth Milliken et William Deering. Originellement une petite entreprise de cotonnerie, elle s'étend pour devenir un consortium d'activités textiles et chimiques sous l'impulsion de son PDG Roger Milliken (1915-2010). Dans le domaine des textiles synthétiques, elle s'est distinguée par la mise au point de l'Agilon, une variante du nylon à élasticité améliorée.

Tant dans sa structure organisationnelle que dans sa gestion des affaires et ses actions de projection, la MRC apparaît comme une sous-division moulinage officieuse et autonome de la Rhodiaceta puis de Rhône-Poulenc Textile. Le dossier de 1969 souligne l'indépendance entière de la MRC pour mener la création, la direction et la gestion de l'ensemble des activités de production-commercialisation du moulinage<sup>158</sup>. Cette politique se manifeste particulièrement en 1967 lorsque Rhône-Poulenc prend une participation majoritaire dans la société moulinière de la Franco-européenne de transformations textiles (FETT) et sa société-sœur de commercialisation Moulinage nouvelle Europe (MNE). Ce choix s'insère dans le cadre de la stratégie de plus en plus défensive du groupe chimiste sur le marché textile au cours des années 1960, dans la veine d'autres acquisitions telles que l'encolleur Gamma cédé par le soyeux Bianchini-Férier, plus tard du fabricant de voiles Godde-Bedin et de la grande affaire bonnetière grenobloise Valisère. La FETT est originellement une affaire modeste de moulinage-texturation fondée en 1961 par deux sociétés nordistes, le Moulinage et tissage du Nord et de l'Est et la filature lainière Léon Crépy & Fils. Cette dernière n'est pas inconnue du moulinage rhodanien, puisqu'elle est licenciée et membre de l'association Hélanca à la fin des années 1950. La société est installée dans une usine neuve de fils texturés synthétiques située au Val d'Ajol (Vosges), dont la production est destinée à la fabrication d'articles mélangés de bonneterie. Elle connaît un début chaotique avec d'importants mouvements d'entrées et sorties dans la société. Crépy se retire de l'affaire dès 1962, mais d'autres gros lainiers de Roubaix et Tourcoing s'y associent après 1964 alors que la crise fragilise la jeune société : Masurel, Prouvost puis Prouvost-Masurel lors de leur fusion et Caulliez-Delaoutre. Le site est renforcé ultérieurement par une deuxième acquisition, l'ancienne usine Mieg & Cie de Luxeuil (Vosges), cédée en 1963 à la Nord et Est<sup>159</sup>, qui y concentre son parc moulinier et change de raison sociale pour devenir la MNE, dédiée exclusivement à la commercialisation. La FETT connaît un développement constant de sa production. En 1963, elle sort 70 t mensuelles de fil mousse, 210 t deux ans plus tard, ce qui la positionne juste derrière le trio rhônalpin MRC/TSR/Billion. Les chiffres de vente progressent également. La MNE réalise un chiffre d'affaires modeste de 18,4 millions de F, dont 29 % à l'exportation, principalement à destination du marché commun. En 1966, ce chiffre augmente sensiblement à 58,8 millions de F puis à 84,1 millions de F en 1967. La FETT, qui ne commercialise pas ses produits, doit également concentrer à terme le matériel intégré de Caulliez-Delaoutre et des deux usines

<sup>158</sup> AN, CIRIT D177 Moulinage et retorderie de Chavanoz.

<sup>159</sup> Robert Chapuis, « Chronique comtoise : Luxeuil-les-Bains », *Revue géographique de l'Est*, t. 7, n° 1-2, janvier-juin 1967, p. 223-239.

ardéchoises de Masurel situées à Saint-Pierre-sous-Aubenas et Lavilledieu<sup>160</sup>. Prouvost-Masurel décide finalement d'un rapprochement avec Rhône-Poulenc, se calquant sur l'observation faite à l'étranger (Italie, Belgique, Allemagne fédérale) de l'intégration des opérations de texturation par les filateurs. En 1967, le groupe chimique entre au capital de la FETT et de la MNE et en devient l'actionnaire majoritaire à l'occasion de deux augmentations de capital dont il est l'unique souscripteur. La supervision des deux sociétés est confiée à des administrateurs MRC ou associés. La MNE dispose en 1969 d'un capital social de 1 607 600 F. Rhône-Poulenc en détient 78 %, Prouvost-Masurel 20 % et les actionnaires divers 2 %. Sur les six sièges du conseil d'administration figurent les deux personnalités morales de Chavanoz et de Prouvost-Masurel. Trois sièges sont réservés à des affiliés RP-Chavanoz : Alfred Mouraret qui occupe la présidence, les cadres Pierre Frolet et Yves de Montcuit. Le dernier siège est réservé à l'unique représentant nordiste, Léon Vansteekiste. La FETT dispose d'un capital social de 5 233 500 F d'une répartition quasi-identique entre Rhône-Poulenc à 73 %, Prouvost-Masurel à 25 % et les divers à 3 %. Sur les sept sièges du conseil d'administration, De Moncuit exerce la présidence alors que Mouraret est simple administrateur. La MNE occupe le siège supplémentaire comme personnalité morale aux côtés de Chavanoz et Prouvost-Masurel. Les deux derniers sièges sont détenus par Charles Chatin, un des frères de Lucien Chatin, et un manager aux antécédents inconnus. Les quatre usines de la FETT comportent trois sites de moulinage : Luxeuil, Lavilledieu totalisant 28 468 broches fausse torsion à haute productivité et 21 528 fuseaux classiques, plus une usine de teinture en Ardèche, certainement l'ex-unité Masurel de Saint-Pierre-sous-Aubenas, d'une capacité de 100 t par mois. Elle totalise 829 salariés en 1968 dont 8 cadres, un nombre exceptionnellement bas alors que la moyenne du secteur tend vers 5 à 10 % des effectifs de l'entreprise et 75 ETAM. Cette taille la place à titre de comparaison au même rang que Billion, derrière les TSR et la MRC. Quant au personnel commercial de la MNE, il s'élève à 35 salariés, appuyé par un réseau classique de VRP itinérants sur les différentes places textiles nationales et européennes. Il est difficile, faute de sources, d'en apprendre davantage sur l'évolution ultérieure. La place même des deux sociétés dans la stratégie de Rhône-Poulenc comme de Prouvost-Masurel, telles que présentées dans les dossiers CIRIT, apparaît finalement assez nébuleuse. La démarche semble indiquer la création

---

<sup>160</sup> Ces usines de Masurel n'ont pas pu être identifiées formellement par les sources. Pour l'usine de Saint-Pierre-sous-Aubenas, il est possible qu'il s'agisse de l'affaire des Moulinages de France, une grosse affaire présente dans les listes syndicales du SGMT après-guerre jusqu'au milieu des années 1950. Ce site est ultérieurement rattaché à la FETT selon l'enquête du CRESAL de 1970, lequel précise également que Masurel n'a pas d'implantation régionale.

d'un embryon de division texturation sous leadership de la MRC, mais l'ensemble fait finalement long feu, non sans avoir suscité une certaine hostilité dans la profession. J.-C. Billion mentionne ainsi que certains mouliniers l'affublent du surnom peu flatteur de « Moulinages Nouvel Echec ». Les FETT et MNE sont encore mentionnées en activité dans la galaxie Rhône-Poulenc dans l'étude du CRESAL de 1970, mais sont absentes de son étude sectorielle du moulinage de 1975. Cette même étude évoque cependant la présence d'une activité intégrée non-régionale de Prouvost-Masurel, qui suggère soit le maintien d'une activité moulinière indépendante au sein du groupe nordiste, soit le rapatriement ou le démantèlement des moyens matériels confiés à la FETT. Plus certainement, la société a dû faire les frais des grands mouvements de restructuration conduisant à la création de la division textile de Rhône-Poulenc en 1971. Si la MRC échappe aux grandes opérations de fusion incluant l'ex-nébuleuse d'entreprises du CTA, elle est restructurée sous la raison sociale de la société anonyme Chavanoz, désormais sous le contrôle de Rhône-Poulenc Textile.

## 2. L'ascension d'une affaire familiale, le succès du fil mousse de Billion & Cie

La puissance des appuis financiers de la MRC la conduit logiquement au *leadership* du moulinage national. Cependant, la petite révolution industrielle qu'est la mise au point des fils moulinés synthétiques provient d'une affaire locale et familiale, la société anonyme Billion & Cie, créée en juillet 1939 avec un capital de 850 000 F. Son président est Louis Billion, fils d'un courtier de soie lyonnais. En 1921, Louis Billion a créé avec son père une première société en commandite, Billion & Fils, une affaire modeste avec seulement 15 000 F de capital social. Cette première affaire de moulinage faconnier connaît une expansion discrète mais constante : sa première usine située à Privas est achetée en 1923. Cette petite structure de 1 200 m<sup>2</sup> développés emploie à son apogée dans les années 1960 une quarantaine de personnes, dont trois quarts de moulinières. En 1928, l'entreprise acquiert une deuxième usine au Teil (Ardèche) beaucoup plus importante (7 500 m<sup>2</sup> développés), employant entre 100 à 200 salariés dont 80 % de femmes, puis une troisième de 750 m<sup>2</sup> développés en 1929, également au Teil, louée par une société de moulinage en liquidation judiciaire. L'entreprise ne voit pas son développement entravé par la crise des années 1930 : une petite structure d'appoint est acquise en 1933 à Privas (8 à 10 salariés) et une plus importante en location à Viviers-sur-Rhône (Ardèche), employant

entre 50 et 100 personnes sur 5 000 m<sup>2</sup> développés<sup>161</sup>. Il s'agit donc d'un petit groupe local classique du moulinage ardéchois lors du changement de raison sociale et de forme juridique, qui totalise un actif/passif de 1,7 million de F. Les débuts de la nouvelle société, malgré le contexte délicat de l'Occupation, sont satisfaisants. Seul le premier exercice de 1939-1940 est déficitaire de 160 000 F. Les perturbations sont cantonnées à l'année 1940 où la production est temporairement arrêtée au Teil. L'année suivante, la société démarre une production protégée par un brevet de rayonne continue utilisant un procédé visant à confier un aspect et toucher semblable à celui des filés courts, commercialisé sous le nom « Douce Rayonne » et abandonné ultérieurement en 1947. En 1943, la société procède à une première et importante augmentation de capital à 2,5 millions de F. Billion & Cie est alors une entreprise à large dominance familiale : 1 628 des 1 700 actions sont détenues par des membres de la famille, dont 1 166 par Louis Billion. Après l'augmentation, il détient 1 766 des 2 550 actions du nouveau capital<sup>162</sup>. La même année, l'entreprise enregistre son résultat le plus important de la guerre avec environ 605 000 F de bénéfices. À la fin du conflit, elle présente un bilan actif/passif de 15,8 millions de F et un bénéfice de 2,1 millions. En 1946, elle procède à la réévaluation des immobilisations portant son capital social à 4,3 millions de F par augmentation de la valeur nominale de l'action de 1 000 à 1 700 F<sup>163</sup>. L'entreprise continue de s'agrandir en louant trois nouvelles petites unités, deux à Albon-d'Ardèche (pour un total d'environ 30 à 45 salariés) et Saint-Julien-du-Gua (Ardèche, 14 salariés). Louis Billion dépose en 1947 un brevet pour un « procédé de traitement de fils à base de superpolyamides » basé sur l'utilisation combinée d'un détordage pour confier au fil un aspect gonflé semblable à la laine et d'une fixation des déformations causées par le moulinage en utilisant la thermoplasticité du nylon. Ce brevet parvient à la connaissance des TSR, qui exploitent un procédé jugé sensiblement identique obtenu de la société Herbelein. Ce premier brevet patenté en 1933 utilise le système dit de détorsion employé par Billion sur des fibres artificielles. Le moulineur ardéchois est assigné en justice une première fois pour contrefaçon sur ce brevet Herbelein, dû au fait que les TSR disposaient d'une licence d'exploitation exclusive octroyée en 1941. L'affaire est résolue par l'octroi à Herbelein et aux TSR d'une redevance sur sa production en échange d'une reconnaissante de validité du brevet. De nouvelles négociations s'ouvrent, un temps arrêtées par le décès de Louis Billion en juillet 1948. Celui-ci est remplacé à la direction générale par l'un de ses fils, Jacques, tandis

<sup>161</sup> Billion, *Billion & Cie, op. cit.*, p. 179-200.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 55-65.

que sa veuve née Guérin prend la présidence du conseil d'administration. Ce nouveau tandem obtient l'exclusivité du brevet à l'automne 1948 et lance la production de ce fil nommé « Hélanca Cheveux d'Ange », du nom des marques proposées respectivement par Herbelein et Billion. Les tractations avec la TSR et Herbelein reprennent en parallèle. Elles aboutissent à un accord reprenant les mêmes dispositions que celles adoptées lors du litige de 1941. Ultérieurement, en 1952, Billion concède à la TSR une sous-licence non-exclusive de son brevet contre une redevance annuelle symbolique de 10 000 francs. Le trio commence dès lors une surveillance des mouliniers utilisant le brevet sans accord tacite, qui finissent quasiment toutes intégrées à l'entente par arrangement à l'amiable. Ces accords passés avec les entreprises partenaires sont différenciés sur plusieurs critères. Une variable de production est mise en place selon un principe de contingentement<sup>164</sup> ou d'allocation d'un nombre fixe de fuseaux à destination du fil mousse. L'exportation est également soumise à un contingent. Dans le prolongement, une association Hélanca-France est constituée en 1954 et porte Jean Chastel, PDG de la TSR, à sa tête. Elle est remplacée deux ans plus tard par le Syndicat de défense et de promotion Hélanca-France, dont l'objet est « l'étude et la défense des intérêts des fabricants et de tous utilisateurs de fil breveté Hélanca et, en général, de tous fils moulinés ou transformés ». Son activité s'apparente à celle d'un syndicat patronal classique : propagande, contrôle qualité, étude de marché et surveillance des contrefaçons. Il se dote d'une revue trimestrielle *Hélanca-Information* avec un tirage revendiqué de 10 000 exemplaires par numéro en 1961 et d'une cérémonie d'« Oscar Hélanca » présidée à deux reprises en 1957 et 1959 par d'anciens membres du gouvernement<sup>165</sup>. Un magasin-témoin situé au 8, rue Royale à Paris est également ouvert en 1956 et confié à une société de gérance. L'association fait cependant l'objet d'une plainte administrative en 1957 par une petite entreprise de moulinage lyonnaise, Les Fils de Jean Manivet, pour entrave à la concurrence et entente sur les prix par l'intermédiaire d'un complexe système de primes et ristournes<sup>166</sup>. Comme nous l'avons vu précédemment (cf. chapitre 1), l'affaire s'est résolue par une condamnation de Billion et la disparition de l'association Hélanca.

---

<sup>164</sup> Basé sur le poids ou le pourcentage de ventes, au cas par cas selon les membres.

<sup>165</sup> En 1957, la cérémonie est présidée par Raymond Boisdé, ancien secrétaire d'État à l'Agriculture des gouvernements Laniel I et II (28 juin 1953-12 juin 1954). En 1959, c'est Max Fléchet, alors secrétaire d'État aux Affaires économiques du gouvernement Debré, qui lui succède. Fléchet est par ailleurs connu pour sa carrière dans la chapellerie de Chazelles-sur-Lyon, d'où il est originaire et où sa famille tient une entreprise familiale depuis trois générations ; source : Site du Sénat, notice « Fléchet Max », [https://www.senat.fr/senateur/flechet\\_max000043.html](https://www.senat.fr/senateur/flechet_max000043.html) (dernière consultation le 15 novembre 2020).

<sup>166</sup> ADR, 4434 W 392, Entente dans l'industrie des fils de nylon-mousse « Syndicat Hélanca-France ».

Malgré ce revers, Billion & Cie a néanmoins considérablement bénéficié du fil mousse à partir de 1952. Ce succès est d'autant plus important qu'il fait suite à la crise du moulinage de 1948-1952, que Billion a traversée dans un confort financier relatif, n'enregistrant aucune perte sur cette période, mais en recourant à des nombreuses recapitalisations sur souscriptions en 1947, 1950 et 1952 et d'une recapitalisation sur réserves en 1949. Le capital social a en conséquence gonflé à 72,4 millions de F en 1952. L'entreprise continue son expansion en reprenant en 1951 la société des Moulinages de la Drôme (MDLD), une affaire comptant deux usines, dont une seule à Pont-de-Barret (Drôme) employant une soixantaine de personnes conservée par le nouveau propriétaire. L'année suivante, la production de rayonne et de fibranne non rentable est arrêtée au profit du fil mousse nylon (y compris pour la filiale des MDLD), sauf l'usine de la Neuve-d'Albon qui continue ses ouvraisons en soie naturelle. La société connaît un de ses exercices les plus exceptionnels de son existence avec un bilan actif/passif de 820,7 millions de F et un bénéfice de 235,8 millions de F, soit plus du double que sur l'exercice 1952. Jusqu'en 1958, année de dépassement de l'offre en fil mousse, Billion & Cie poursuit un développement classique mais d'envergure. Elle participe en 1954 à la constitution d'un de ses faonniers exclusifs, Plantevin & Cie, où Louis Billion siège comme administrateur. La même année, elle constitue avec son nouveau faonnier et les MDLD une société immobilière, la Société de logement Drôme-Ardèche (SLDA), pour gérer une partie de son patrimoine locatif à destination des salariés. L'activité du groupe Hélanca arrive à son paroxysme et Billion est en mesure de faire valoir ses droits intellectuels jusqu'aux marchés étrangers, parvenant ainsi à imposer à de très grosses affaires américaines comme Burlington Mills une licence d'exploitation sur le nylon mousse. Inversement, Billion multiplie les obtentions de licence en anticipation de la croissance de l'offre en nylon mousse : Tergal et Rilsan auprès de la Rhodiaceta, Taslan auprès de Dupont, Banlon, Agilon, Chadolon<sup>167</sup>, etc. Elle obtient également auprès de la toute jeune société Rexor l'exclusivité du moulinage de ses fils métalloplastiques<sup>168</sup>. Malgré la pression toujours plus importante sur les fils synthétiques, Billion maintient un niveau d'activité satisfaisant et poursuit ses prises de participations avec deux investissements dans le fabricant de soieries Pidoux & Cie et dans la Textiles Modernos

<sup>167</sup> Le Chadolon est un fil en nylon élastique à destination des marchés de la maille produit par la société américaine Chadolon Hosiery Mills. À l'exception de quelques brochures publicitaires et dépôts de brevets, les sources ne témoignent pas d'une grande quantité d'informations à ce sujet.

<sup>168</sup> Rexor est une société française créée à Paladru (Isère) en 1954 spécialisée dans la production de films et fils plastiques. La société est encore en activité aujourd'hui après plusieurs rachats par Rhône-Poulenc en 1982, un repreneur indépendant en 1998 et Jindal Pony Films depuis 2003.

en 1957, une affaire colombienne siégeant à Medellin détenue conjointement avec deux affaires bonnetières françaises en 1958. L'entreprise participe à la constitution d'un troisième faonnier, exclusivement financé par les actionnaires de Billion : la Société ardéchoise de moulinage (SAM) située à Vals-les-Bains (Ardèche) qui exploite une usine au confluent de l'Ardèche et de la Volane. En 1959, malgré la crise de surproduction qui se profile, Billion enregistre son meilleur bénéfice à 359,2 millions de F. La crise la rattrape finalement en 1960 ; l'entreprise poursuit sa politique de diversification en lançant son premier produit polyester en Tergal pour son propre compte et celui de la Rhodiaceta et opère même un retour vers l'artificiel avec le lancement du Bilacetta. Les ouvraisons en soie naturelle sont en revanche abandonnées, peu de temps après l'activité historique de courtage arrêtée en 1957. L'entreprise cherche également à diversifier ses marchés, par la mise en place d'une représentation en Allemagne fédérale. L'exportation représente à cette époque 28 % du chiffre d'affaires<sup>169</sup>. La situation se rétablit en 1962 avec un bénéfice au niveau de celui de 1959. La crise de 1964 entraîne cependant les premières restructurations : la fermeture des usines en location à Albon et La Neuve, avec le licenciement d'une trentaine de personnes dont un gros contingent d'ouvrières. L'Hélanca conventionnel est abandonné au profit de variantes aux titres plus fins. La société se maintient dans le vert, mais le bénéfice de 354 245 F de 1965 est très loin des standards d'avant-crise. La situation s'améliore en 1966, année où le premier chiffre d'affaires disponible est communiqué : 82 millions de F, soit 99 % de celui de 1964. En 1967, l'association Hélanca disparaît mais Billion poursuit sa politique de promotion produit en participant à l'association de la marque Palypa<sup>170</sup>, constituée en 1967 conjointement avec les TSR, la MRC, la MNE et la FETT (comme faonnier), toutes figurant au top 5 des producteurs nationaux de fil mouliné polyester. Cette association, beaucoup moins offensive que l'Hélanca, est créée pour coordonner l'action de l'industrie française face à la concurrence, essentiellement allemande et anglaise et se cantonne à des actions classiques (promotion, recherche, étude de marché)<sup>171</sup>. Billion arrive finalement à un tournant au début des années 1970, en entrant dans le cercle restreint des entreprises de plus de mille salariés<sup>172</sup> et des entreprises régionales dépassant les 100 millions de F de chiffre d'affaires.

<sup>169</sup> Billion, *Billion & Cie, op. cit.* p. 86.

<sup>170</sup> Dépôt de marque de fil polyester principalement utilisé dans l'habillement en mélange avec le Tergal.

<sup>171</sup> Dossier CIRIT D198 Association Palypa.

<sup>172</sup> Plus précisément, Billion & Cie emploie 820 salariés en 1972, auxquels il faut rajouter les 50 de Plantevin, 100 des MDLD et 210 des SAM, pour un total de 1 180.

### 3. L'exception de l'intégration totale, les Tissages de soieries réunis

Le troisième pilier du syndicat Hélanca, les Tissages de soieries réunis (TSR), se distingue par l'intégration de la quasi-totalité de la filière, du moulinage à la bonneterie. Si l'intégration partielle de l'activité n'est pas un phénomène inconnu dans la région, les travaux de Pierre Vernus ayant déjà illustré ce phénomène avec Bianchini-Férier et sa filiale de Tournon, elle atteint rarement un tel degré, qui ne peut être comparable qu'avec des sociétés de niche aux structures très singulières comme le veloutier JB Martin, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Les TSR puisent leur origine dans une des nombreuses petites affaires de moulinage ardéchoise constituées dans les années 1860. Un certain Ferdinand Glaizal, originaire de Vanosc (Ardèche) (1828-1893) implante dans la commune voisine de Quintenas une usine sur la rivière Cance. Cet entrepreneur est issu d'une famille profondément enracinée dans l'industrie soyeuse, lui-même fils de moulinier et sa fratrie se destinant également au métier. Le fils unique de Ferdinand Glaizal devient négociant en soie et a deux fils, dont l'aîné Émile (1890-1950) reprend l'affaire de son grand-père. Cette affaire change de mains en 1911 pour ne revenir dans le giron familial que bien plus tard, en 1930. Entretemps, Émile Glaizal épouse en 1914 sa cousine au deuxième degré Marcelle Glaizal et reprend une affaire de soieries à Satillieu (Ardèche) appartenant à feu son beau-père décédé en 1909. Mobilisé pendant la guerre, Émile est récompensé de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur<sup>173</sup>. Il fonde en 1919 une première société, les Ets Émile Glaizal, avec trois unités de production. Cette affaire persiste au moins jusqu'en 1927, date de sa fusion avec les TSR. Ceux-ci sont fondés en 1920, toujours à l'initiative d'Émile Glaizal, conjointement avec un fabricant de soieries de Lyon nommé Joseph Février (1884-1968). L'entreprise commence son activité comme maison de négoce exploitée en société anonyme avec un siège social situé à Lyon et le fonds de commerce apporté par Février. Le capital social initial est de 1,2 million de F répartis en 2400 actions de 500 F. Cette affaire est détenue par seulement onze actionnaires, dont les principaux sont les deux fondateurs (800 actions pour Glaizal et 400 pour Février), Xavier Glaizal, grand-oncle d'Émile mentionné comme industriel à Vanosc (300 actions) et deux extérieurs, Joseph Deriol (260 actions) et Francisque Deville, négociant à Saint-Étienne (100 actions)<sup>174</sup>. Son histoire

<sup>173</sup> Archives historiques du groupe Crédit Agricole (AHGCA), fonds Crédit lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1940.

<sup>174</sup> Base de données des entreprises régionales, Hervé Joly, François Robert, Alexandre Giandou, entrée Tissages de soieries réunis.

durant l'entre-deux guerres s'écrit en pointillés faute de sources, mais la société connaît un développement certain grâce aux textiles artificiels, illustré dans les actes par trois augmentations de capitaux en 1921 (2 millions), 1925 (3 millions) et 1927 (10 millions, correspondant à l'absorption des Ets Glaizal). Les documents issus de la direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais permettent de retracer son activité à partir de 1938. À cette date, le capital est toujours de 10 millions de F. Le conseil d'administration rassemble le minimum statutaire de trois membres, témoignant d'une affaire très personnelle et centralisée : Émile Glaizal à la présidence et deux administrateurs délégués, Joseph Février et Charles Freyria (1886-1960), également fabricant de soieries à Lyon<sup>175</sup>. Son appareil industriel ne peut être mesuré que par les immobilisations de ses actifs, lesquels totalisent 11,4 millions de F répartis entre au moins deux usines à Satillieu (7,4 millions), les bureaux commerciaux de Lyon-Paris (4,1 millions), au moins deux usines à Annonay (2,1 millions), une usine à Grand-Croix (Loire) et à La Terrasse-sur-Dorlay (Loire, 1 million chacune). La société compte également 2,7 millions de F de participations diverses et 7 millions de F de stocks répartis entre Lyon et Annonay. Au total, elle cumule près de 36,2 millions de F d'actifs<sup>176</sup>. Elle a de plus une filiale anglaise, la Fashion Silk Rayon Weaters LTD avec une participation de 1,5 million de F<sup>177</sup>. Les TSR enregistrent sur l'exercice 1937 un bénéfice assez important de 1,2 million de F, plus 1 million de bénéfices antérieurs reportés, témoignant d'une santé financière relativement solide dans une période incertaine. Le versement du dividende statutaire est même assuré. Le rapport du conseil d'administration admet qu'il est difficile de faire des prévisions et que l'entreprise vit au jour le jour en ajustant son action à ses moyens. En 1940, le rapport donne quelques détails supplémentaires : l'entreprise a déjà entamé une stratégie d'intégration verticale, comprenant moulinages et tissages dont les produits sont commercialisés sous les marques Panache et Murelia. Charles Freyria, démissionnaire pour raisons fiscales, est remplacé par sa femme au conseil. L'année suivante, Mme Joseph Février intègre le conseil après la démission de son mari en raison de la nouvelle loi de novembre 1940 sur le cumul des fonctions au sein des sociétés anonymes. La société confirme sa bonne santé en enregistrant un

---

<sup>175</sup> La société semble avoir eu au moins deux autres administrateurs entretemps démissionnaires, Joseph Dériol et Lucien Jacquelain, le premier à la constitution de la société, le second à partir de 1925.

<sup>176</sup> AHGCA, fonds Crédit lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1938.

<sup>177</sup> Dans le bilan de 1938, la société est mentionnée sous le nom « FSR Londres » dans la rubrique des participations, son existence n'est attestée à proprement parler qu'en 1942 où le rapport mentionne cette année le décès de Charles Cottaz, directeur de ladite société. Ce n'est qu'en 1952 que la raison sociale exacte de l'entreprise est explicitée. Source : AHGCA, fonds du Crédit lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1942.

bénéfice de 6,7 millions de F pour l'exercice 1938-1939. Cet exercice bénéficiaire est renouvelé en 1939-1940, malgré la guerre et la défaite avec 3,3 millions de F d'excédent. Deux techniciens de l'entreprise, Pierre Chambon et Jean Dufaud, complètent le conseil d'administration qui compte désormais cinq membres. Le rapport du conseil, très bref, évoque simplement la sauvegarde de conditions de vie et de travail normales pour les salariés, y compris les mobilisés. La période de l'Occupation semble coïncider avec une période d'expansion : deux nouvelles usines sont mentionnées dans le bilan de 1942 à Livron (Drôme, 600 000 F d'immobilisations) et Vals-les-Bains (Ardèche, 400 000 F d'immobilisations). L'entreprise reste par ailleurs bénéficiaire (5 millions de F) grâce à l'activité de son fil artificiel Hélanca obtenu en concession du suisse Herbelein, qui compense les restrictions sur les matières premières. Un emprunt obligatoire de 20 millions de F est même contracté pour anticiper la reconstitution des stocks après-guerre. Les informations sur l'affaire anglaise restent très vagues et le conseil appréhende surtout la mise en place des comités d'organisation, fer de lance du corporatisme du régime de Vichy<sup>178</sup>. En raison des circonstances exceptionnelles de la Libération, le bilan de l'exercice 1943-1944 n'est présenté qu'en mai 1945. Les TSR ont entretemps effectué, en 1940 et 1942, des augmentations de capital sur réserves pour atteindre les 30 millions de F. Émile Glaizal, soupçonné de collaboration économique, quitte la présidence à la Libération avant de bénéficier d'un non-lieu en 1946. Joseph Février occupe le fauteuil par intérim. L'actionnariat évolue également, Émile Glaizal ne figurant plus parmi les deux plus forts actionnaires aux côtés de Charles Freyria. Son gendre François Callies (1916-2005), un jeune ingénieur centralien issu de la famille propriétaire des Papeteries Aussedat à Annecy, prend cette position. La société connaît deux années difficiles ; elle est obligée de mettre à l'arrêt deux unités de production Hélanca (le fil lui-même étant considéré comme *ersatz* laineux) faute de matière première. Cette pénurie se poursuit après l'armistice ; le conseil d'administration envisage la fermeture complète des usines (celles de Livron et de Vals l'étant déjà) et la mise au chômage du personnel si aucune amélioration sur le marché de la rayonne ne survient. La société est à l'équilibre, mais son bénéfice brut (44,4 millions) est largement dépassé par le total des charges (52 millions) et l'excédent assuré par les profits annexes (7,2 millions) sont assignés à une provision pour reconstitution des stocks. Mesdames Février et Freyria ainsi qu'Émile Glaizal démissionnent

<sup>178</sup> Dans le cas de l'industrie textile, il existe un comité général, le comité général d'organisation de l'industrie textile (CGOIT) et un comité de branche pour les soies et rayonnages (COSR), pour plus d'informations, voir Henry Roussel, « L'organisation industrielle de Vichy », *Revue d'histoire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale*, 1979, n° 116, p. 27-44 et Hervé Joly, « Les comités d'organisation : un ensemble vaste et disparate », in du même (dir.), *Les Comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004, p. 83-94.

de leur poste d'administrateurs, les deux premières étant remplacées par leurs époux. La conjoncture s'améliorant, les craintes de fermeture s'évanouissent dès l'exercice fiscal 1945 et la société rouvre même l'usine de Livron, celle de Vals étant sous séquestre dans le cadre de l'enquête sur Émile Glaizal. Cette bonne marche est entretenue par les exportations, principalement à destination de l'Angleterre, de la Suisse et de la Belgique<sup>179</sup>. Une augmentation de capital par réévaluation de l'actif (immeubles et matériel) porte le capital social à 60 millions de F. Les actifs totaux s'élèvent à 202 millions de F, dont 66,3 millions d'immobilisations, 25 millions de F de participations et 58 millions de F de stocks. En 1947, un nouvel administrateur est nommé : Antoine Cottaz, cadre de l'entreprise, frère du défunt directeur de la filiale anglaise et membre du conseil de direction. La réouverture de l'usine de Vals est confirmée et le versement des dividendes, après une interruption entre 1942 et 1945, reprend avec 6 % statutaires plus 4 % supplémentaires. À l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire la même année, une augmentation par réévaluation de l'actif gonfle le capital à 100 millions de F, par création de deux actions nouvelles pour trois anciennes.



**Document II-3 - Ancien siège des TSR au 48, rue Duguesclin à Lyon**

Source : Patrimoine Auvergne-Rhône-Alpes, photo de Didier Gourbin

<sup>179</sup> AHGCA, fonds Crédit lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1946.

Émile Glaizal blanchi revient à la présidence en 1948. Ce retour s'accompagne d'une première restructuration majeure opérée durant l'exercice 1946-1947 avec la cession de quatre usines à trois sociétés différentes : les usines de moulinage de Vals et Livron à la société anonyme Moulinages de Satillieu, l'atelier de confection d'Annonay à la SARL Confection vivaroise et l'atelier de teinture de la même usine à la SARL Teinturerie de Fontannes. La direction des deux dernières étant cependant assurée par des cadres ou des administrateurs des TSR, cette stratégie semble correspondre à la formation d'un petit groupe de faconniers décentralisé. Bien que les participations capitalistiques ne soient pas indiquées, il est probable que les TSR aient également une participation significative dans ces affaires. Par ailleurs, l'entreprise poursuit sa politique d'exportation avec une prise de participation importante de 9,9 millions de F dans une affaire coloniale, la SARL Tissages de soieries marocains, au devenir inconnu. En 1948, les TSR dépassent leurs effectifs d'avant-guerre et retrouvent une productivité confortable avec une augmentation de 75 % de tonnage de tissu par rapport à l'exercice 1945-1946. Les exportations, qui représentent 17 % de la production, ralentissent en raison de problème de distribution que la direction impute à un dirigisme qui règne sur les marchés. Le bénéfice de 13,6 millions de F permet de renouveler le versement d'un dividende de 12 %. Le chiffre d'affaires est communiqué pour la première fois dans le bilan d'assemblée générale et s'élève à 294 millions de F hors taxes. La société poursuit son inflation capitaliste durant l'été 1949 par une troisième réévaluation de l'actif utilisant une réserve spéciale et une réserve facultative qui augmente le capital à 200 millions de F. Malgré ces augmentations, l'emprise des familles fondatrices se maintient, même si l'on assiste au début d'une passation générationnelle. À l'occasion de cette assemblée générale extraordinaire, si Émile Glaizal reste président, les deux actionnaires les plus forts sont désormais issus de la seconde génération : Jean Chastel (1908-1971), autre gendre d'Émile Glaizal, et Georges Février. Chastel succède par ailleurs à son beau-père à la présidence à la suite du décès de celui-ci en 1950, assurant la continuité familiale. L'exercice 1947-1948, marqué par le retour de la stabilité monétaire et des prix, se termine par un bénéfice de 23,3 millions de F et 10 % de dividende. Deux nouvelles augmentations de capital portant respectivement à 300 et 400 millions, toujours en financement interne et réévaluation de l'actif. Ces augmentations semblent être concomitantes avec la récupération d'une partie des biens en location, les sociétés Confection vivaroise et Teintureries de Fontanes ayant entretemps cessé leur activité. D'autres partenariats existants mais omis dans les bilans précédents sont mentionnés avec la Société gangeoise de bonneterie de soie pour la revente de produits TSR et deux autres partenariats sans objet pour cause de défaillance avec la Société des grandes marques françaises et la société Satillia. Pour soutenir leur renouvellement

matériel, les TSR souscrivent également à un emprunt de 25 millions de F par émission obligataire. Le contrôle de l'entreprise est toujours assuré par un nombre relativement restreint d'actionnaires ; ils sont ainsi 27 en 1952 à détenir plus de 50 % du capital (86 437 actions sur 200 000, 62 944 sur 160 000 après une opération de regroupement d'actions de 2 000 à 2 500 F chacune). Les années 1950-1952, bien que considérés comme quelconques, notamment en raison de la très forte inflation en France, restent cependant bénéficiaires pour l'entreprise qui continue *a minima* la distribution du dividende statutaire. À l'occasion de l'assemblée générale de l'exercice 1952, la société louange Antoine Pinay pour sa politique de stabilisation monétaire, mais elle regrette que l'action arrive trop tardivement pour empêcher une disparité importante avec les prix étrangers, chiffrée à environ 20 %<sup>180</sup>. L'activité industrielle des TSR semblent cependant se maintenir à bonne allure, notamment avec son fil Moussenyl (fil mousse nylon, cf. chapitre 1) dont l'activité est suffisamment sensible pour récupérer l'exploitation des moulinages de Vals-les-Bains et Livron concédés jusqu'ici à son faconnier des Moulinages de Satillieu<sup>181</sup>.

---

<sup>180</sup> AHGCA, fonds Crédit lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1954.

<sup>181</sup> AHGCA, fonds Crédit Lyonnais, DEEF 52555, AGO des TSR 1953.



Document II-4 - Affiche pour le fil Stick des TSR, années 1960

Au dépôt de la première demande de subvention du CIRIT en 1968, l'entreprise a considérablement changé sur le plan de ses structures mais reste dans sa propriété une entité familiale. Cette demande fait suite à d'importantes opérations de restructuration liées à une série d'acquisitions et participations commencées en 1962. L'ancienne société TSR est dissoute dans une nouvelle *holding*, Tissarex, qui est cotée en bourse. Une nouvelle société des Tissages de soieries réunis est constituée et mise sous la tutelle, à 100 % de son capital de 17 millions de NF, par Tissarex. Les deux autres filiales, Hélios-Wyler<sup>182</sup> (société de commercialisation) et la Société gangeoise de bonneterie (entre-temps acquise en 1962) sont organisées à raison de 90 % du capital détenu par Tissarex et 10 % pour la nouvelle société TSR<sup>183</sup>. Le dossier CIRIT mentionne également la société Grandes marques françaises qui est chargée de la commercialisation d'un rayon grande diffusion d'articles haut et moyen standing. La création de la *holding* est motivée par l'importance des actifs non-industriels des TSR, qui empêchent tout rapprochement avec des affaires textiles connexes<sup>184</sup>. Malgré l'explosion capitalistique, la propriété reste familiale et s'est peut-être renforcée entretemps : les familles fondatrices (Glaizal, Février et Freyria) détiennent à elles seules 80 % du capital. Chacune d'entre elle est représentée au conseil d'administration : Jean Chastel à la présidence-direction générale, Jean-Claude Glaizal (fils d'Émile) et un certain G. Freyria, sans doute un fils de Charles. Pierre Chambon est encore administrateur, les deux sièges restant sont occupés par François Callies et un administrateur extérieur. Cette restructuration juridique s'accompagne d'un redéploiement industriel important. L'étude du CRESAL permet pour la première fois de décrire l'organisation interne de l'entreprise, divisée en cinq départements. Le plus important est le département tissus (43,2 % du chiffre d'affaires hors taxes de 1968), regroupant des activités de nouveauté, de mélangés (laine-tergal), de jerseys pour le prêt-à-porter et des tissus indémaillables rayonne et synthétiques. Le deuxième pôle des fils (35,3 % du chiffre d'affaires

<sup>182</sup> Cette société semble être issue de la reprise en 1962 d'une vieille affaire de bonneterie lyonnaise, les Ets Wyler, tombée dans l'escarcelle du groupe Gillet en 1924, qui disposait à Villeurbanne d'une usine forte de 187 salariés. Elle est ultérieurement démantelée, ses machines-outils réparties vers trois autres sites, sa direction commerciale transférée dans les locaux de celle de la TSR et son personnel licencié avec indemnisation, source : AN, CIRIT D66 TSR.

<sup>183</sup> « Les perspectives et les conditions de développement... », doc. cit., p. 61. Le dossier du CIRIT mentionne cependant que Wyler et la Gangeoise de bonneterie doivent à terme être absorbées par la nouvelle TSR pour achever les opérations d'intégration.

<sup>184</sup> AN, CIRIT D61 TSR.

HT) regroupe des texturés (Dropnyl<sup>185</sup>, Palypa<sup>186</sup>, Stazenu<sup>187</sup>) et fantaisie (Snoupix, Kreptiss<sup>188</sup>, Tissabryl<sup>189</sup>), avec une clientèle essentiellement issue de la bonneterie nordiste et troyenne. Le département confection (19,9 % du chiffre d'affaires HT) comporte principalement des articles une-pièce (chaussettes et vêtements du dessus) pour les deux sexes. Enfin, une symbolique activité stratifiés verre (1,6 % du chiffre d'affaires HT) se caractérise par la grande diversité de ses productions : tissus pour sièges d'hydro-glisseurs, matériel radio-électrique pour l'Office de radiodiffusion télévision française<sup>190</sup>. L'ensemble industriel représente quinze sites répartis dans huit communes exclusivement situées en Rhône-Alpes :

---

<sup>185</sup> Marque commerciale de nylon mousse utilisé par l'association Hélanca.

<sup>186</sup> Marque commerciale de fil polyester texturé utilisée par l'association Palypa.

<sup>187</sup> Le Stazenu est une marque commerciale de Bancroft basée sur un procédé de cellulose imitation laine dont la résistance thermique a été accrue pour résister au lavage à haute température et au séchage.

<sup>188</sup> Il n'a pas été possible de trouver d'informations sur ces deux produits.

<sup>189</sup> Marque commerciale des TSR pour un fil maille texturé destiné à la confection de vêtements aérés, indémaillables et infroissables.

<sup>190</sup> « Les perspectives et les conditions de développement..., », doc. cit., p. 62.

Commune	Nom de l'usine	Activité	Surface totale (en m <sup>2</sup> )
Annonay	Fontannes	Direction industrielle Teinturerie fils et pièces	5 427
	Les Falcons	Confection lingerie et sous-vêtements	4 047
	Cance	Confection et moulinage	11 850
Ardoix	Émile Glaizal	Tissage	9 022
	Munster	Stratifiés	2 100
Satillieu	La Bergère	Tissage	9 022
	Les Gauds	Bonneterie	2 415
Vals-les-Bains		Moulinage-texturation	8 103
Grand-Croix	La Bachasse	Moulinage-texturation	1 585
	La Faverge	Moulinage-texturation Confection lingerie	8 180
La Terrasse-sur-Dorlay		Moulinage (en fermeture)	808
Ganges	Pasteur	Bonneterie bas et chaussettes	5 073
	Barryes	Bonneterie survêtements	
Villeurbanne	Wyler (disparu)	Bonneterie-confection	67 085

**Tableau II-2 – Ensemble industriel des TSR en 1968**

*Source : Dossier CIRIT D66, AN Pierrefitte*

Les effectifs montent à 2 426 salariés dont 1 811 ouvriers, ce qui fait des TSR le troisième employeur textile régional derrière la division textile de Rhône-Poulenc et Gillet-Thaon, le premier *stricto sensu* implanté en région rhônalpine. Son parc matériel s'élève à 43 000 broches de moulinage dont un quart à fausse-torsion, la positionnant comme l'une des principales affaires de moulinage régional, derrière Chavanoz et quelques firmes spécialisées. On compte également 358 métiers à tisser, 72 métiers à bonneterie, 10 métiers de tricotage et 166 métiers circulaires. L'*output* pour 1966 totalise 6 400 km de tissus chaîne et trame, 550 km de tissus maille, 1 480 t de filés et 3,37 millions d'articles bonneterie. Suivant la conjoncture générale du textile, l'activité plafonne en 1964 : 135,9 millions de NF de chiffre d'affaires, 1 million de résultat net. En 1965, la contraction de l'année précédente fait chuter le chiffre d'affaires à 110,5 millions, les résultats bruts à 4,9 millions et le net à 734 000 F. La part des exportations plafonne à 24,5 % du chiffre d'affaires en 1965 et reste aux alentours de 20-25 % ultérieurement. Néanmoins, la distribution du dividende statutaire se poursuit sans interruption entre 1963 et 1966. Les effets de cette restructuration sur la production sont sensibles sur les

chiffres de 1971, fournis par le deuxième dossier CIRIT : 8 500 km de tissus chaîne et trame, 1 000 t de tissus maille, 2 000 t de fils texturés ou moulinés et 1,25 million d'articles confectionnés<sup>191</sup>. Cet accroissement est d'autant plus optimisé que les effectifs ont entretemps chuté à 2 199 salariés. La société oriente sa stratégie industrielle sur trois axes : l'élimination des « points faibles » se traduisant par la cession des deux usines d'articles chaussants de Ganges, avec le licenciement de 63 salariés et le transfert de l'activité coupé-cousu à Satillieu et Annonay ; une centralisation des activités teintureries à Annonay avec la création d'une nouvelle usine (l'existante ne pouvant être agrandie) et d'un centre de stockage devant à terme remplacer les six centres existants (2 à Annonay, 1 à Lyon, 3 chez des manutentionnaires) avec 35 licenciements à la clé ; divers investissements matériels, immobiliers et informatiques pour un programme estimé à 20 millions de F. Cette deuxième opération est consécutive à un exercice déficitaire de 2,5 millions de F en 1970. Le chiffre d'affaires plafonne cette même année (148 millions de F contre 147 l'année précédente) et est marqué par une part importante des investissements (10,6 millions de F soit 7,1 % du chiffre d'affaires total, contre 3,7 soit 2,9 % en 1968). L'entreprise réalise néanmoins des progrès notables à l'export qui représente désormais 28 % du chiffre d'affaires.

## **B. La mutation des marchés, de l'appareil productif et des produits**

### **1. Le maintien inégal des affaires intermédiaires spécialisées**

Le succès de la texturation permet au trio moulinier d'entrer dans le cercle restreint des entreprises textiles régionales de plus de mille salariés, qui ne comptait avant la guerre que deux représentants : le filateur de fils discontinus de la Société anonyme de filature de schappe (SAF ou Schappe) et le veloutier JB Martin. Ces deux entreprises, aux productions sensiblement différentes, partagent néanmoins un trait commun de sociétés spécialisées, dominant un marché national restreint et faisant face à une concurrence essentiellement internationale. La SAF fait partie des premiers grands établissements textiles régionaux ayant émergé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa constitution remonte à 1885 par la fusion de la société Franc & Martelin de Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) et des Ets Hoppenot de Troyes (Aube), deux entreprises de filatures

---

<sup>191</sup> La baisse s'explique par l'omission des articles chaussants dont la production est sur le point d'être abandonnée et n'est rappelée « que pour mémoire ».

de schappe<sup>192</sup>. La SAF, créée dans un contexte de crise liée à la dépression de 1873-1896, connaît des débuts délicats liée à une politique d'investissements excessive. Initialement contrôlée par trois familles fondatrices (Franc, Martelin et Hoppenot), l'entreprise passe au début des années 1890 sous le contrôle de banques suisses (Basler Bankverein et Crédit suisse) qui remplacent momentanément les fondateurs à la direction. La SAF, gérée par des managers jusqu'au milieu des années 1910, voit ses finances assainies et son développement s'étendre sur le marché national et à l'étranger avec l'implantation de filiales russes et italiennes. Un cartel européen, mis en place conjointement avec ses deux principales concurrentes<sup>193</sup>, assure sa position dominante. Postérieurement à la Première Guerre mondiale, la SAF se reconvertit progressivement dans les fibres artificielles avec l'appui technique du groupe Gillet et de la Rhodiaceta, tandis que les rênes de la direction reviennent entre les mains familiales. Malgré une politique de restructuration imposée par la crise de 1929, la Schappe constitue la première affaire implantée dans la région lyonnaise en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires. Au terme du second conflit mondial, la Schappe abandonne totalement sa production de schappe naturelle devenue anecdotique<sup>194</sup> et se spécialise dans la production de fils coupés artificiels puis synthétiques très fins titrant en moyenne au Nm 140<sup>195</sup>. Le matériel de filature de schappe classique s'avère adapté à cette reconversion, minimisant ainsi les investissements matériels. Seul le matériel de décreusage et de peignage, étapes inhérentes au traitement du cocon de ver à soie, est devenu obsolète. Il est remplacé par un outillage d'arrachage spécialement conçu par l'entreprise pour traiter les fils continus produits par la Rhodiaceta en rubans discontinus selon un procédé *tow-to-top*<sup>196</sup> breveté. Cette modernisation ne peut cependant masquer la réalité industrielle d'une société qui tend à se replier sur des marchés spécialisés. La transition des années 1950 est marquée par des difficultés budgétaires résolues tardivement avec l'émergence

<sup>192</sup> La schappe est une fibre de soie naturelle discontinue, produite à partir des déchets de soie (cocons mal dévidés, percés ou endommagés) donnant un tissu de qualité moindre à la soie classique mais bien moins onéreux.

<sup>193</sup> La Société industrielle pour la Schappe (SIS) basée à Bâle avec une importante présence industrielle en France (à Briançon et Tenay) et la Sociéta per la Filatura dei Cascami di Seta (SFC) italienne, originaire de Novare (Piémont).

<sup>194</sup> Le bulletin INSEE sur la soierie de 1950 mentionne ainsi 203 t de schappe produites en 1949 contre 1 072 en 1938.

<sup>195</sup> Le numéro métrique (NM) est une unité de titrage utilisée pour les fibres discontinues sur la base d'un ratio longueur/poids. Un NM 140 signifie que 140 mètres de fil pèse 1 gramme ; source : Mémotextile.

<sup>196</sup> Le *tow-to-top* est un procédé de conversion de fibre continue en fibre discontinue. Les filaments sont maintenus droits et parallèles puis coupés en fibres discontinues de longueur égales avant filature. Le procédé donne un fil plus résistant et moins défectueux que celui obtenu par un cardage classique.

des productions nylon. L'entreprise a par ailleurs connu une importante croissance capitalistique, de 60 millions d'anciens F avant-guerre à 270 à la Libération (par incorporation de réserves spéciales), jusqu'à 960 millions en 1956, tant pour suivre l'inflation qu'assurer les investissements de la société. Elle est ainsi au début des années 1950 la deuxième capitalisation boursière française dans l'industrie textile, derrière Dolfus-Mieg. Les familles fondatrices restent le principal actionnaire, avec une part minoritaire cependant (environ 25 % du capital) devançant le groupe Gillet (8 % du capital). Au début des années 1960, la SAF, contrainte de fermer plusieurs de ses sites historiques (Rozzano en Italie, Emmenbrücke en Suisse, Troyes en France) se rapproche de sa principale concurrence, la Société industrielle pour la Schappe (SIS). En 1962, les deux sociétés fusionnent au sein d'une *holding* mixte ayant pour raison sociale Schappe SA, siégeant à Genève (Suisse). Les actionnaires de la SIS, ayant un poids capitalistique légèrement plus lourd que la SAF, récupèrent 57,5 % des actions de la nouvelle entité, tandis que l'ancienne SAF devient une filiale de Schappe SA sous le nom de SA Schappe et détient les 42,5 % restants. Le conseil d'administration est réparti à moitié entre des membres des familles de la SAF et des actionnaires extérieurs de l'ancienne SIS. Cette fusion répond avant tout à un impératif d'optimisation industrielle : les implantations industrielles des deux sociétés étant exclusivement en France et en Suisse, une unité de gestion est créée dans chaque pays pour gérer indistinctement les usines des deux sociétés. Cette restructuration organisationnelle s'accompagne d'une restructuration industrielle. La SA Schappe dispose à sa création de cinq usines héritées de la SAF, dont quatre dans la région lyonnaise : deux sites à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), Pierre-Bénite, Amplepuis (Rhône) et un à La-Croix-aux-Mines (Vosges). 3 usines de l'ex-SIS sont également sous sa gestion à Tenay, Argis (Ain) et Soultzmatt (Haut-Rhin). Au cours de ses cinq premières années d'exploitation, la SA Schappe investit 29 millions de NF dans le renouvellement de son matériel, qui doit être regroupé à terme autour de trois usines-pôles : La Croix-aux-Mines pour les filés fins à usage industriel (Tergal et Trevira<sup>197</sup> destinés pour moitié au marché français, l'autre moitié pour le marché espagnol), Saint-Rambert pour les fils tissages (polyester et viscose) et Tenay pour les fils bonneterie (articles chaussants jersey, *full fashion* et ameublement). L'usine de Pierre-Bénite est entretemps fermée et celle d'Argis doit suivre prochainement. Celle d'Amplepuis est confiée à une filiale créée *ex nihilo*, la SARL Schappe-Tex, siégeant à Paris au capital social de 3 millions de F et dirigée par un gestionnaire des familles de l'ex-SAF. Son chiffre d'affaires s'élève à 10,5 millions de F sur l'exercice fiscal 1967. La propriété reste cependant à SA

---

<sup>197</sup> Le Trevira est un fil polyester sous dépôt de marque commercialisé par Hoescht AG.

Schappe et est spécialisée dans la production de fil texturé. L'ensemble des filatures (Schappe-Tex exclue) produit un tonnage moyen mensuel de 300 t (dont environ 80 % de synthétiques, 15 % de viscose et 5 % de laine), assuré par 1 401 salariés dont 1 178 ouvriers, 173 ETAM et 50 cadres. Malgré cette optimisation soutenue, la santé financière de l'entreprise se dégrade avec la crise de 1964. En 1965, le chiffre d'affaires s'élève à 50,6 millions de NF, dont 9,9 à l'export. Il s'améliore légèrement l'année suivante (65,4 millions), avant de décrocher à nouveau en 1967 (53,5 millions). Le résultat avant impôts est déficitaire sur les trois derniers exercices et l'excédent de trésorerie ne semble se maintenir que grâce aux ventes immobilières. L'incapacité de retrouver un équilibre budgétaire pousse la Schappe AG à entamer une nouvelle restructuration organisationnelle. Le modèle de la *holding*, s'il a préservé les intérêts des actionnaires en maintenant les anciennes entités séparées, entre en contradiction avec la complexité de la direction industrielle. En décembre 1967, une offre de l'américain Burlington Industries aux actionnaires de Schappe AG proposant l'échange de leurs actions contre des obligations Burlington est acceptée ; 96 % du capital de Schappe AG passe ainsi sous le contrôle de la société américaine, changeant de fait la propriété de la SA Schappe. Le nouvel actionnaire maintient provisoirement l'existence de la *holding* qui devient Burlington-Schappe AG, la filiale française devenant Burlington-Schappe. En revanche, Schappe-Tex disparaît et l'usine d'Amplepuis est réattribuée à Burlington-Schappe. L'usine suisse semble repasser sous le giron de Burlington-Schappe AG, selon une logique d'harmonisation géographique. Les familles fondatrices, si elles sont réduites à la portion congrue dans l'actionnariat, gardent des représentants aux fonctions exécutives : Stéphane Hoppenot à la présidence-direction générale et Jacques Franc à une direction adjointe. L'arrivée de Burlington apporte une bouffée d'air frais à l'entreprise, qui renoue avec les bénéfices et la hausse de son chiffre. En 1972, la société affiche ainsi 161 millions de F de chiffre d'affaires HT et un résultat net de 3,3 millions. Dès 1970, le versement de dividendes (statutaires vu la régularité des sommes versées) est rétabli : 1,2 million en 1970 puis 1,1 en 1971 et 1972. L'entreprise n'a pas ailleurs pas procédé à une compression importante de son personnel, qui a même augmenté à 1 569 salariés, dont 1 248 ouvriers, 224 ETAM et 92 cadres. Si la réintégration de l'affaire d'Amplepuis (222 salariés) contribue à ces bons chiffres, les indicateurs restent néanmoins positifs. Le redéploiement le plus notable opéré par Burlington est la reconversion de l'usine d'Argis, finalement sauvée de la fermeture, vers le tricotage, activité habituelle de la maison-mère américaine<sup>198</sup>.

---

<sup>198</sup> AN, CIRIT D79 SA Schappe et AN, 19810206/30 CIRIT M933 Burlington-Schappe.



**Document II-5– Les vestiges de l'usine de la Schappe de Saint-Rambert en 2014**

Source : Wikicommons

L'autre grande affaire intermédiaire régionale du textile d'habillement de niche, le veloutier JB Martin, traverse la période avec davantage de stabilité. La société Martin & Cie est fondée en 1843 à Tarare (Rhône) par Jean-Baptiste Martin (1801-1867), tisseur de velours. Cette production particulière par sa technique évolue aux franges de la Fabrique, vivant tout aussi bien de la soierie que de la cotonnerie. Martin & Cie s'étend rapidement notamment grâce à l'exploitation de matières à bas coût comme la schappe qui lui ouvre une clientèle plus large, y compris à l'étranger avec l'existence d'une filiale américaine, la JB Martin Stock Company. À la mort de son fondateur, l'entreprise compte 3 500 ouvriers répartis dans huit usines couvrant la production du moulinage à l'ennoblissement, une intégration rendue possible par sa position

d’industrie-satellite de la soierie, échappant au système façonnier. En 1898, la société entérine une opération de fusion avec plusieurs entreprises textiles : Charbin & Cie à Lyon, Chavant à Voiron (Isère) et Crozier Frères à Tignieu (Isère) pour former la société des Manufactures de velours et peluches JB Martin. Anc. Maisons réunies E. Charbin & Cie, C. Chavant, Crozier Frères et J.B. Martin, qui prend la forme d’une société anonyme et déplace son siège social à Lyon. L’entreprise reste malgré ce changement sous le contrôle d’un cercle familial restreint composé des familles Martin, Charbin, Chavant et Crozier, ultérieurement rejoints par les Cerf<sup>199</sup>. Ces cinq familles détiennent encore 85 % du capital de la société au milieu des années 1960. La firme connaît un développement continu tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, qui culmine avec l’absorption de la société Bickert en 1924. Parallèlement, elle démarre une politique de filialisation dont l’énumération serait ici trop fastidieuse<sup>200</sup>. Cette expansion cède la place à une phase de consolidation à la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui s’illustre notamment par le passage d’une société anonyme à une société en commandite, permettant un contrôle beaucoup plus accru des actionnaires familiaux, dès 1945. S’en suit une politique de concentration qui perdure jusqu’à la fin des années 1960. L’organigramme, bien qu’expurgé de nombreuses filiales, comporte encore de nombreuses entreprises chapeautées par une *holding* : deux tissages respectivement de soieries et velours faisant fabriquer à façon (Tissages de Vizille et Jacquand-Renaud), la Société dauphinoise d’application chimique spécialisée dans la production-commercialisation d’articles en matière plastique, deux sociétés commerciales de vente de peluche (Textiles Salt et la Secia) et, enfin, une chaîne de vingt magasins de vente de tissus au détail (l’Association textile). S’ajoutent également les nombreuses filiales étrangères en Angleterre, aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Brésil, qui constituent la projection internationale la plus importante pour une société textile régionale. Le gros de l’appareil industriel est assuré par la société historique JB Martin et une filiale, les Ets Bouton, qui fusionne avec Jacquand-Renaud dans les années 1970 pour former la société Bouton-Renaud. Les cinq sites de JB Martin sont caractérisés par une spécialisation poussée couvrant tout le cycle de production : un site de moulinage à Ruoms (Ardèche), d’encollage-ourdissage à Tignieu (Isère), de tissage à Voiron (Isère) et d’ennoblissement à Tarare et le site central de Villeurbanne. À l’exception de ce dernier qui rassemble presque 400 salariés, les autres sont

<sup>199</sup> Voir, à ce sujet, Lionel Gaillard, *L’entreprise Martin à Tarare de 1836 à 1914*, mémoire de maîtrise (dir. Yves Lequin), Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1995.

<sup>200</sup> Nous renverrons sur ce point à l’inventaire du fonds JB Martin 45 J des ADR, rédigé par Isabelle Brunet, dont l’historique introductif bénéficie d’un remarquable travail d’inventaire sur les créations et mouvements des filiales et usines de la société.

remarquablement homogènes, avec entre 150 et 200 salariés. La vieille structure de la *holding* tentaculaire cohabite ainsi avec un appareillage industriel optimisé, mais qui demeure néanmoins la deuxième plus grande affaire de tissage régionale derrière les TSR avec 1 380 salariés pour 82 millions de F de ventes (Bouton-Renaud incluse). Dans la continuité d'une tradition, 65 % du chiffre est réalisé à l'export. Au terme de cet effort important de concentration réalisé durant les années 1960, JB Martin s'attaque au début des années 1970 à la modernisation de son matériel certes rafraîchi mais très largement ancien, les trois quarts du matériel de tissage ayant quarante ans et plus. Un programme exceptionnel de 8,7 millions de F doit aboutir à l'acquisition de métiers à lance de rendement supérieur, destiné à ouvrir à la société les marchés de la teinturerie de tissus grande largeur<sup>201</sup>. L'affaire apparaît ainsi solide à la veille de la crise.

## 2. Modernisation et optimisation sur les segments de masse

Les stratégies d'investissements des entreprises de l'habillement classique tendent, d'une part, vers la diversification des marchés, d'autre part, vers l'augmentation de la part à l'exportation. La modernisation du matériel et le regroupement des sites de production sont quasi-systématiques dans les exposés des affaires de bonne taille, regroupant plusieurs usines et quelques centaines de salariés. Dans le moulinage, on retrouve, derrière le trio de tête MRC/TSR/Billion, un ensemble d'entreprises familiales importantes, fortes de plusieurs centaines de salariés et impliquées dans la représentation professionnelle. Ces affaires, industriellement matures, s'orientent dans les années 1960 vers des stratégies d'optimisation incitées par la crise. La première d'entre elles est la société des Filatures et moulinages de l'Ardèche (Fimola). Cette entreprise est initialement créée à Privas (Ardèche) en 1939 comme filiale de la société des Textiles Veugeurin, une maison de négoce issue de la défunte maison Veuve Guérin & Fils<sup>202</sup>. Initialement, elle est un simple faconnier pour le compte de Veugeurin avant d'entamer une politique d'acquisitions de petits moulinages ardéchois à partir de 1946. Cette politique culmine en 1956 avec l'achat d'un important site à Saint-Julien-en-Saint-Alban (Ardèche) équipé de matériel moderne. L'extension se poursuit ultérieurement par

<sup>201</sup> AN, CIRIT D581 et R1172, JB Martin.

<sup>202</sup> La maison Guérin & Fils est une vieille affaire de négoce fondée en 1716 qui présentait l'originalité d'assurer également des activités bancaires et fut un important financier de la soierie et du moulinage régional durant l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle. L'affaire fait faillite en 1932, victime des effets de la crise de 1929. À ce sujet, nous renvoyons à Serge Chassagne, *Veuve Guérin & Fils – Banque et soie, une affaire de famille*, Saint-Chamond-Lyon, Lyon, BGA Permezel, 2012.

l’agrandissement régulier des sites et un renouvellement matériel constant. Finalement, la Fimola absorbe Veugeurin en 1965 et devient une société anonyme. Avec six usines, toutes ardéchoises, 515 salariés et 31 millions de F de ventes, l’entreprise pointe au sixième rang national des affaires de moulinage. Sa production annuelle s’élève à 2 000 t en 1966, soit 4,7 % de l’ensemble de la filière, pour moitié en ventes propres et pour moitié en façons à destination de la Rhodiaceta et de la MRC, qui ne représente cependant que 10 % de son chiffre d’affaires. L’entreprise se distingue par son haut taux d’exportation, entre 55 et 60 % à la fin des années 1960, principalement à destination de l’Allemagne, l’Italie, le Portugal et l’Amérique du Sud. L’arsenal industriel s’avérant désormais trop dispersé, la Fimola entame une stratégie d’optimisation en regroupant ses fabrications au sein de l’usine de Saint-Julien, qui compte à elle seule pour la moitié des effectifs et les trois quarts de la production. Le programme de restructuration interne proposé au CIRIT en 1967 vise ainsi la fermeture immédiate de deux usines, d’une troisième en 1968 et d’un transfert partiel pour une quatrième<sup>203</sup>.

Ce besoin d’optimisation se retrouve également du côté du plus gros moulinier drômois, les Ets Louis Rochegude basés à Valence, une entreprise familiale constituée en 1908 figurant au début des années 1970 au cinquième rang du moulinage national après un développement soutenu depuis sa création. L’affaire est de taille similaire à la Fimola (477 salariés et 33 millions de F de chiffre d’affaires), mais elle est plus concentrée avec seulement trois sites de production à Valence, Romans-sur-Isère et Tain-L’Hermitage. L’appareil est cependant dominé, à l’instar de la Fimola, par l’usine de Romans, unité moderne construite en 1956 qui représente 60 % des effectifs. Rochegude opte donc en 1971 pour la fermeture de la vieille usine de Valence, inadaptée à l’installation de machines de texturation et le licenciement de 131 personnes afin de favoriser la modernisation des usines subsistantes dans les fils texturés et fantaisie à destination des marchés du voile. Ce programme fait l’objet d’un financement particulièrement ambitieux pour une entreprise de cette taille, puisqu’il représente un financement de 13 millions de F, dont 12 d’acquisition de matériel<sup>204</sup>.

Les mêmes opérations se retrouvent également pour l’entreprise Mayor, une affaire elle aussi familiale fondée en 1924 spécialisée dans le moulinage soie et synthétiques, forte de 239 salariés et de 37 millions de F en ventes en 1970. Sa structure reste similaire à la concurrence avec une usine principale au Grand-Lemps (Isère, 134 salariés), complétée par trois ateliers d’une vingtaine à une quarantaine de salariés à Aizac (Ardèche), Bouchat (Drôme) et Pont-du-

---

<sup>203</sup> AN, CIRIT D58 Fimola.

<sup>204</sup> AN, CIRIT D500 Ets Louis Rochegude.

Duzon (Ardèche). Le site de Bouchat, spécialisé dans les ouvraisons soie particulièrement déficitaires, fait ainsi l'objet d'une fermeture en 1971, suivi par celui d'Aizac l'année suivante, afin de favoriser le développement des texturés synthétiques<sup>205</sup>. Ces programmes de restructurations tendent à mettre fin à un modèle industriel jusqu'ici dominé par des entreprises en *clusters*, ayant assuré leur développement par la reprise d'unités indépendantes.

La seule entreprise qui semble échapper à ce phénomène est le moulinier façonnier Plantevin Aîné & Cie (à distinguer de Plantevin & Cie, façonnier de Billion), fondé en 1923 à Chirols (Ardèche). L'affaire familiale, quasi-exclusivement façonnier, est au début des années 1960 en perte de vitesse, victime d'un matériel vétuste et d'une direction vieillissante. La passation de témoin à une nouvelle génération de managers familiaux fortement qualifiés s'accompagne d'une diversification des marchés, l'entreprise étant excessivement tributaire de ses donneurs d'ordre de la place lyonnaise et d'un renouvellement de la totalité de son matériel ancien entre 1962 et 1966, financés indistinctement par une augmentation de capital, une amélioration de la capacité d'autofinancement et de l'endettement à moyen terme. Elle s'ouvre à l'exportation qui représente un tiers de son chiffre d'affaires et au fil industriel. Elle compte notamment dans sa clientèle le chimiste allemand Hoescht pour qui elle travaille à façon. Contrairement aux autres affaires moulinières de son rang, Plantevin Aîné s'avère être dans les années 1960 une entreprise en pleine expansion plus que de consolidation. Entre 1961 et 1971, son chiffre d'affaires passe ainsi de 1,6 million à 13,8 millions de F ; ses effectifs doublent de 160 à 240 salariés, répartis dans huit sites dont deux usines à Chirols et Prades d'une centaine de salariés chacune. Si Plantevin est, transformateurs-marchands inclus, la 19<sup>e</sup> affaire moulinière nationale, elle est en revanche au second rang pour les affaires purement façonnier. Contrairement aux autres entreprises, la demande de subvention ne concerne pas une restructuration interne, mais un programme d'acquisition matériel devant s'accompagner à terme de 60 créations d'emplois. Le rôle des six ateliers, qui comptent un petit tissage, s'oriente essentiellement vers l'échantillonnage et la production d'articles spéciaux, laissant le gros de la production aux unités principales<sup>206</sup>. Le cas de Plantevin illustre donc que, même dans un contexte de généralisation de la texturation et d'accroissement concurrentiel, des stratégies agressives d'expansion peuvent porter leurs fruits par un effort de diversification tant de marché que de produit.

---

<sup>205</sup> AN, CIRIT D436 Mayor.

<sup>206</sup> AN, CIRIT D572 Plantevin Aîné & Cie.

La concentration dans le tissage et ses dérivés prend des formes logiquement plus diversifiées avec des productions moins monolithiques que dans le moulinage. JB Martin mis à part, les principales affaires s'avèrent être principalement des rubaneries-passementeries. En tête figurent les Ets Giron Frères, une affaire vénérable fondée en 1820, toujours contrôlée par la famille Giron qui est également un important sous-traitant de JB Martin. En 1971, sa production de 9 millions de mètres linéaires d'étoffes et rubans en velours est essentiellement assurée par son usine historique de Saint-Étienne, développée sur 28 500 m<sup>2</sup> et concentrant 576 des 701 salariés ; deux unités spécialisées à Saint-Just-en-Chevalet et Sail-sous-Couzan (Loire) complètent son appareil. Déjà très concentrée, l'effort d'investissement de Giron passe prioritairement dans la modernisation matérielle et l'optimisation des coûts annexes de production via l'informatisation. Le chiffre d'affaires, qui frôle les 30 millions de F, est relativement modeste comparativement à la taille de l'entreprise, mais il est en croissance ; il est réalisé pour moitié à l'export et est amené à augmenter avec l'acquisition de matériel neuf<sup>207</sup>. Au second rang se trouvent les Manufactures réunies de Saint-Chamond (MRSC), une entreprise spécialisée dans la passementerie, tresses et câbles, forte de 695 salariés et de 26 millions de F de ventes en 1968. C'est également une vieille affaire, issue de la fusion en 1898 d'une dizaine d'affaires familiales<sup>208</sup> dont la propriété est désormais dispersée. La firme se distingue par la diversité de ses produits, organisée en quatre départements répartis dans huit sites industriels : fils câbles et électrotresses (45 % de l'activité), tresses, lacets, passementerie (31 %), tissus indémaillables (16 %), tubes et tuyaux incendie et butane/propane. Elle se distingue également par une politique extrêmement agressive d'expansion entamée à la suite d'une restructuration en 1955 qui voit notamment la société adopter sa dénomination actuelle. Elle procède à une première phase de concentration de son parc industriel existant en trois usines, puis s'engage dans une intense politique d'acquisition tout au long des années 1960 : achats de la société Dentellière du Nord en 1960, des Ets Viarin en 1961, des Ets Joannot en 1963, des Ets Pichon la même année, du département tresse des Ets Sitel-Covela en 1967/1968, des Ets Granotier en 1968 et des Ets Sotrela en 1969, ainsi que prises de participation dans les Ets Fulchiron, rubanier historique et dans deux grossistes parisiens, les Ets Mayer et la société Gersow. Ces acquisitions font l'objet d'opérations de riblonnage systématiques afin d'éviter la

<sup>207</sup> AN, CIRIT D431 Giron Frères.

<sup>208</sup> L'historique du rapport liste les sociétés Alamagny, Oriol & Cie (Saint-Chamond), Balas Frères (Izieux), Irénée Brun & Cie (Saint-Chamond), Reymondon (Saint-Chamond), Balas Dubouchet (Saint-Chamond), Castel & Patissier Frères (Izieux), Joanny Dubouchet (Saint-Julien-en-Jerez), Macabéo (Saint-Martin-en-Coailleux), Bergé & Marcoux (Izieux), Paul Chaland (Saint-Chamond), L'Agantic-Manufacture lyonnaise de bonneterie de soie (Ganges) et les Ets Canat (Sumène).

surenchère de matériel ancien et la MRSC sollicite justement le concours du CIRIT pour l'absorption de la Sitel-Covela. Contrairement à Giron, l'appareil productif est très éclaté mais paradoxalement géographiquement rapproché, les huit sites se situant tous dans le canton de Saint-Chamond ; ils ont une spécialisation bien distincte et, à l'exception du site tuyauterie, sont relativement homogènes.

La rubanerie continue d'être surreprésentée dans les dossiers CIRIT des entreprises moyennes de la région. Parmi les autres affaires d'importance figure l'entreprise Louison & Cie de Saint-Étienne, un rubanier-tisseur ayant déposé trois dossiers dont l'historique témoigne des changements structurels importants liés à la concentration. Un premier dossier en 1970 mentionne une entreprise de 304 salariés pour 13 millions de F de chiffre d'affaires, faiblement exportatrice (15 %), disposant d'une usine-siège à Saint-Étienne depuis sa création en 1880, plus un site à Bas-en-Basset (Haute-Loire) acquis en 1921 et un autre à Jallieu (Isère) en 1949. Cet ensemble très dispersé pousse l'entreprise à fermer l'usine de Jallieu pour se recentrer sur une nouvelle usine à La Fouillouse (Loire), plus grande et plus proche du siège<sup>209</sup>. Trois ans plus tard, une nouvelle demande de subvention pour acquisition de matériel montre une entreprise relocalisée à La Fouillouse, le site de Saint-Étienne entre-temps vendu, un début de diversification dans les tissus jersey pour faire face au tassement de ses marchés de rubanerie et galons classique ainsi qu'une importante compression de personnel à 146 salariés et un léger recul de volume de ventes à 12,5 millions de F<sup>210</sup>.

Dans les cas les plus extrêmes, la diversification aboutit au retrait des segments historiques de l'entreprise. Le rubanier historique Balaÿ & Cie de Saint-Étienne créé en 1869 se désengage ainsi à partir de 1961 de son activité historique, progressivement réduite à 10 % de son chiffre d'affaires de 13,3 millions HT en 1967, pour 178 salariés répartis dans deux usines à Saint-Étienne et Maclas (Loire). La branche est finalement cédée à Giron Frères pour se recentrer sur le tissage polyamide. La spécialisation se fait à l'avantage des deux entreprises grâce à l'opération de cession : Balaÿ achève sa reconversion dans le tissage, alors que Giron renforce son potentiel matériel de rubans velours et fantaisie. La restructuration externe s'accompagne d'une restructuration interne avec un raccourcissement des circuits administratifs, la centralisation des services annexes (comptabilité, stocks, ordonnancement)

---

<sup>209</sup> AN, CIRIT D325 Louison.

<sup>210</sup> AN, CIRIT M821 Louison.

dans un même local et le renforcement des services commerciaux à l'exportation, qui passent de 3 à 22 % du chiffre d'affaires entre 1963 et 1967<sup>211</sup>.

Les tissages classiques sont des affaires de taille plus modestes ; seule une poignée d'entre elles dépassent le seuil des 250 salariés. La plus importante est l'entreprise Dubois & Fils, un tissage fondé en 1848 détenu aux deux tiers par la famille fondatrice, à un tiers par une société suisse « amie de vieille date de la famille ». Dubois est orientée vers des tissus de grande consommation de qualité moyenne, spécialisée dans le polyester mélangé laine, qu'elle vend via une société de commercialisation détenue conjointement avec l'entreprise nordiste Leclerc-Dupire et la fibranne frisée. Elle travaille également à façon pour moitié de son activité sur des tissus de qualité courante. Si le siège est situé à Lyon, l'intégralité du parc industriel est localisée en Isère, avec quatre tissages, un atelier d'ourdissage-encollage et un moulinage pour ses propres besoins. Les ventes s'élèvent à 16 millions de F pour 384 salariés et la seule activité fabricante positionne l'entreprise au dixième rang de l'industrie soyeuse. Longtemps exportatrice avant-guerre, elle s'est depuis redéployée sur le marché national et ne vend plus que l'équivalent de 8 à 10 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. La clientèle est remarquablement équilibrée entre le commerce de détail (39 % des ventes), les grossistes (21 %), les grands magasins (15 %) et les confectionneurs (25 %). Dubois, ratrappée par la baisse d'activité engendrée par la crise, choisit de spécialiser ses sites par regroupement de métiers et de procéder à la fermeture de l'un d'entre eux à La Côte-Saint-André (Isère), répondant ainsi à un impératif d'optimisation<sup>212</sup>.

Il est intéressant de constater que la modernisation matérielle n'échappe pas aux entreprises de tissage de niche, à l'instar de Prelle & Cie, la plus ancienne entreprise soyeuse en activité recensée dans les archives du CIRIT. Fondée en 1774, elle est exploitée en société anonyme au capital de 300 000 F en 1970, avec 50 salariés dans un atelier à Lyon Croix-Rousse. L'entreprise a pour activité historique la fabrication de tissus de décoration et d'ameublement haute-qualité destiné à des marchés de niches : palais nationaux, musées et patrimoine historique, avec une reconnaissance internationale. Le parc matériel comprend notamment neuf métiers à bras, dont la lenteur et la précision sont les seuls à pouvoir remplir les cahiers des charges de l'ameublement patrimonial, utilisés par quatre ouvriers spécialisés. Néanmoins, cette production représente une part minoritaire de l'activité de l'entreprise, qui s'est ouverte au début du siècle à la production de tissus d'habillement-ameublement haute-qualité sur

---

<sup>211</sup> AN, CIRIT D85 et D749 Balay.

<sup>212</sup> AN, CIRIT D73 Dubois.

métiers modernes. Modernité relative, puisque cette production est assurée par 18 métiers à tisser *pick-pick*<sup>213</sup> Verdol de 1927. La production de tissus historique et tissu moderne représente 45 km par an, 10 en soieries Jacquard et 35 en tissus lourds Jacquard, auxquels s'ajoutent 65 km de tissus unis réalisés à façon pour des articles à grande diffusion. La clientèle couvre essentiellement décorateurs et tapissiers, magasins spécialisés et musées pour les tissus anciens et reconstitutions. Le chiffre d'affaires s'élève à 2,7 millions de F en 1968, dont 882 000 à l'exportation, soit 32 % (216 000 F vers la CEE, 413 000 F vers l'AELE, 278 000 F aux États-Unis). L'entreprise dispose d'une assise financière solide après trois exercices bénéficiaires. Prelle se distingue par la surreprésentation des employés qui représentent 31 des 50 salariés, témoignant de l'importance de son réseau commercial, néanmoins affaibli par un incendie du siège des services parisiens en octobre 1969. L'entreprise attrapée par la concurrence entreprend l'acquisition de deux métiers sans navette la même année à titre expérimental, possiblement suivis par six autres. L'avantage invoqué est de pouvoir actionner ces huit métiers par une seule ouvrière, contre une pour deux métiers anciens, utilisables en double équipe. Les gains de productivité permettent d'augmenter le prix de revient en s'affranchissant du recours aux faonniers. Parallèlement, Prelle prend le contrôle de l'entreprise parisienne de négoce Poirier Frères, dont les locaux relogent les services généraux dans la capital. Ces services généraux doivent également être modernisés, l'entreprise utilisant depuis 1961 un système informatique IBM confié à un sous-traitant; elle engage des frais d'actualisation de programme pour générer des économies à moyen-terme<sup>214</sup>.

Enfin, les mutations du marché de l'habillement-ameublement peuvent aboutir à des situations de stress sur des produits à diffusion limitée voire de niche, qui entraînent généralement une très forte concentration voire la fusion pure et simple. Un exemple de ces industries de franges concerne notamment la dentelle lyonnaise, au savoir-faire spécifique et à la représentation professionnelle propre mais cliente des maisons de soieries puis des filatures arty/synthétiques. Elle se distingue de la dentellerie de Calais et de Caudry par la largeur de ses produits, convenant aussi bien pour la robe que l'ameublement et permettant des volumes de production plus importants. Le secteur est dominé par une vieille affaire, Dognin & Cie, fondée en 1805, exploitée en société anonyme depuis 1924. En 1970, elle emploie 282 salariés, ce qui est la première entreprise dentellière régionale, dominée par la famille fondatrice Dognin-Isaac. Selon les statistiques de 1965 de la Chambre syndicale des dentelles, tulles et broderies de Lyon,

<sup>213</sup> Le *pick-pick* est un métier à tisser permettant d'effectuer un navettage (alignement des navettes chargées d'insérer le fil de chaîne entre les fils de trame) impair.

<sup>214</sup> AN, CIRIT D239 et M813 Prelle & Cie.

Dognin qui emploie 306 salariés à cette date représente 38,9 % des 785 salariés du secteur à elle seule, les autres entreprises fabricantes comme façonnierères en comptant toutes moins de 50. Parallèlement à son activité historique de dentelle ameublement, lingerie et robe, Dognin s'est spécialisée depuis 1933 dans la fabrication de tulle élastique à grande largeur destinée à la production de gaines, culotte et soutiens-gorge, chaque activité représentant 50 % de la production. La dentelle connaît sa propre petite révolution industrielle dans les années 1950 avec la mise au point en Allemagne du procédé Rachel<sup>215</sup>, utilisés sur des métiers *ad hoc*, qui se répand au cours des années 1960 et entraîne une très forte pression concurrentielle. Dognin & Cie elle-même a renouvelé son parc matériel à partir de 1965 avec l'acquisition étalée d'une trentaine de métiers Rachel et tente de breveter son propre métier inspiré du Rachel mais appliquant une technique Leavers plus typique de la production lyonnaise<sup>216</sup>. Malgré ces initiatives, l'entreprise est en déficit d'exploitation et enregistre entre 1966 et 1968 une baisse de son chiffre d'affaires HT de 20,3 à 14,5 millions de F, dont 30 % à l'exportation. Bien que l'exercice 1969 semble être en forte amélioration, Dognin organise une importante restructuration, « l'opération Dentelle de Lyon », en coordination avec trois autres entreprises, Bosse Platière & Cie, Marrel et Roussillon, qui sont de vieilles affaires familiales de dentelle et tulle employant moins de 50 salariés et en délicatesse financière. Malgré leur petite taille, Dognin rassemble avec ce trio 74 des 104 métiers à dentelle anciens Bobin Jacquard utilisés dans la production régionale. Ce matériel vénérable, désormais trop lent pour assurer un prix de revient convenable, est amené à être partiellement « riblonné » ; s'y ajoute une réduction des capacités de production devenues excédentaires suite aux évolutions de la mode. Dognin ferme son atelier de Caudry (Nord), se recentrant sur sa seule usine de Villeurbanne. Une société d'exploitation nouvelle doit être créée pour gérer une unité locataire de 30 métiers maintenus à pleine activité et des locaux fournis par Marrel. Le personnel visé de 70 salariés serait transféré depuis Dognin, tandis que Bosse Platière et Roussillon apporteraient leurs collections et réseaux commerciaux. Ces deux dernières doivent ensuite cesser leur activité, avec 31 licenciements à la clé chez Bosse Platière et 49 chez Roussillon. Si Dognin et Marrel poursuivent leur activité, elles licencient également 78 et 37 personnes<sup>217</sup>.

<sup>215</sup> La dentelle Rachel est un procédé de fabrication ayant pour spécificité d'utiliser des motifs plats brodés sur un fond en tulle, donnant un produit au coût de fabrication très bas mais d'une qualité moindre que la dentelle classique.

<sup>216</sup> La dentelle Leavers est le premier procédé de fabrication mécanisée de la dentelle, reposant sur l'exploitation du procédé de fabrication de tulle Heathcoat mis au point en 1809 avec l'utilisation de cartes perforées Jacquard.

<sup>217</sup> AN, CIRIT D226 Dognin-Bosse-Marrel-Rousillon.

Les affaires d'ennoblissement sont sous-représentées dans les dossiers avec seulement 23 demandes majoritairement pauvres en informations. Exception faite de Gillet-Thaon dont l'histoire au cours des années 1960 a déjà été couverte par les travaux d'Hervé Joly et qui dépasse largement le cadre régional<sup>218</sup>, les affaires les plus importantes recensées sont les Ets de teinture et d'impression de Tournon (480 salariés en 1973), filiale de la *holding* Bianchini-Férier déjà bien étudiée par Pierre Vernus et les Teintureries de la Turdine (TDT) à Tarare, une grosse affaire de 613 salariés et 40 millions de F de ventes en 1970. Les TDT constituent également un cas de concentration industrielle important, étant issues de la fusion en 1955 de quatre affaires tarariennes d'ennoblissement : les Ets Champier, Perret-Gravillon, Masson et Beroud & Cie. La nouvelle entité est dominée au capital à 95 % par la famille Doligez, dirigeants historiques des Ets Champier créés en 1820. Les TDT font partie de ce qui est appelé informellement le « groupe Champier » qui rassemble la société bonnetière Tissages et confection TCR, l'imprimeur Dolbeau de Bourgoin-Jallieu (Isère), la société d'enduction BAT Applications et revêtement plastiques, particulièrement connue pour son revêtement de sol Taraflex, encore aujourd'hui une référence mondiale, trois sociétés commerciales et trois « autres sociétés ». L'activité des TDT, essentiellement façonnier, tend davantage à faire correspondre les structures du groupe Champier à celui d'un petit conglomérat plus qu'à une activité intégrée, ce qui constitue un cas exotique au sein de la filière régionale. L'activité cumulée des TDT et de Dolbeau positionne le groupe Champier au quatrième rang national de la branche teintures et apprêts. Les TDT sont spécialisées dans le blanchiment de rideaux à destination des fabricants de voile de Tarare et de gaze pour pansement, mettant en avant qu'il s'agit de la seule entreprise non intégrée sur ce marché. Elle concurrence notamment Orbel, filiale du groupe cosmétique L'Oréal, et l'activité intégrée du groupe nordiste Willot. La liste de ses sites n'est malheureusement pas divulguée dans le dossier CIRIT, si ce n'est une unité à Tarare de 77 salariés spécialisée dans la gaze à pansement. L'extrême concentration géographique caractéristique des entreprises textiles suggère cependant que les TDT n'échappent pas à cette disposition et sont probablement majoritairement, si ce n'est totalement localisés dans la commune<sup>219</sup>.

<sup>218</sup> Joly, *Les Gillet de Lyon...*, *op. cit.*, p. 89-104.

<sup>219</sup> AN, CIRIT D420 Teintureries de la Turdine.

### 3. La naissance des marchés techniques, les cas de l'industrie textile du verre et de l'enduction

Si les entreprises des marchés de l'habillement-ameublement sont entrées pour la majorité d'entre elle dans une phase de consolidation, des marchés totalement nouveaux émergent à la faveur de la démocratisation des tissus à usages techniques (TUT) fabriqués essentiellement à partir de tissus de verre et, dans une moindre part, en tissus synthétiques. Le tissage de verre devient justement une spécialité du textile nord-isérois à la fin de la Seconde Guerre mondiale autour d'un parterre d'entreprises ayant opté pour une production complémentaire utilisant des métiers à tisser soie/arty. Le matériel-outil se révèle en effet parfaitement apte à travailler la fibre de verre et l'alimentation est d'autant plus facilitée par la proximité de la Société du verre textile de Chambéry. Nous avons déjà vu que la MRC propose des articles en verre et enduits, néanmoins à des volumes anecdotiques par rapport aux fils moulinés des segments de masses. D'autres entreprises en ont cependant fait une production principale comme le groupe Porcher de Badinières (Isère) et la société Brochier & Fils de Villeurbanne. Les deux affaires ont un profil relativement similaire. Le groupe Porcher est composé d'une société de production Porcher Tissages et d'une société de commercialisation Porcher Textiles. Cette structure a été créée en 1948 comme continuité de l'entreprise originale Porcher Frères créée en 1912 sous la forme d'une SNC ; Porcher Tissages emploie 168 salariés répartis entre trois sites situés dans un pré-carré entre Badinières, Châteauvillain et Nivolas-Vermelle (Isère) sur 9 269 m<sup>2</sup> développés totaux. Sa production mensuelle s'élève à 551,5 km de tissus, dont 430 de tissu verre décliné en 43 articles, complétée par 90,5 de tissu nylon, 31 de Tergal et 90t de tissu rowing<sup>220</sup>, tous destinés à des usages industriels. Le parc de 304 métiers à tisser est largement dominé par les machines Diederichs de Bourgoin (240 machines de largeur diverses), dont l'ancienneté varie entre quatre et quatorze ans. Une trentaine de moulins travaillent également à façon pour Rhône-Poulenc Textile. La totalité de cette production est commercialisée par une entreprise sœur de commercialisation, Porcher Textiles (9 salariés en 1973), auquel se rajoutent 31 km de tissus bourrette et pongée en soie destinés à la pyrotechnie, produits par des faonniers extérieurs. Lors de leur exercice 1970, Porcher Tissages enregistre un chiffre d'affaires de 13,5 millions de F, Porcher Textiles de 4,9 millions, portés jusqu'à 16,9 et 5,8 millions en 1973. Les exportations sont assurées exclusivement par Porcher Tissages à

---

<sup>220</sup> Le *roving* est un tissu de verre créé par assemblage parallèle de fils puis enroulés, lui donnant un aspect semblable à un taffetas. Les tissus de *roving* sont principalement utilisés comme renforts dans diverses applications industrielles.

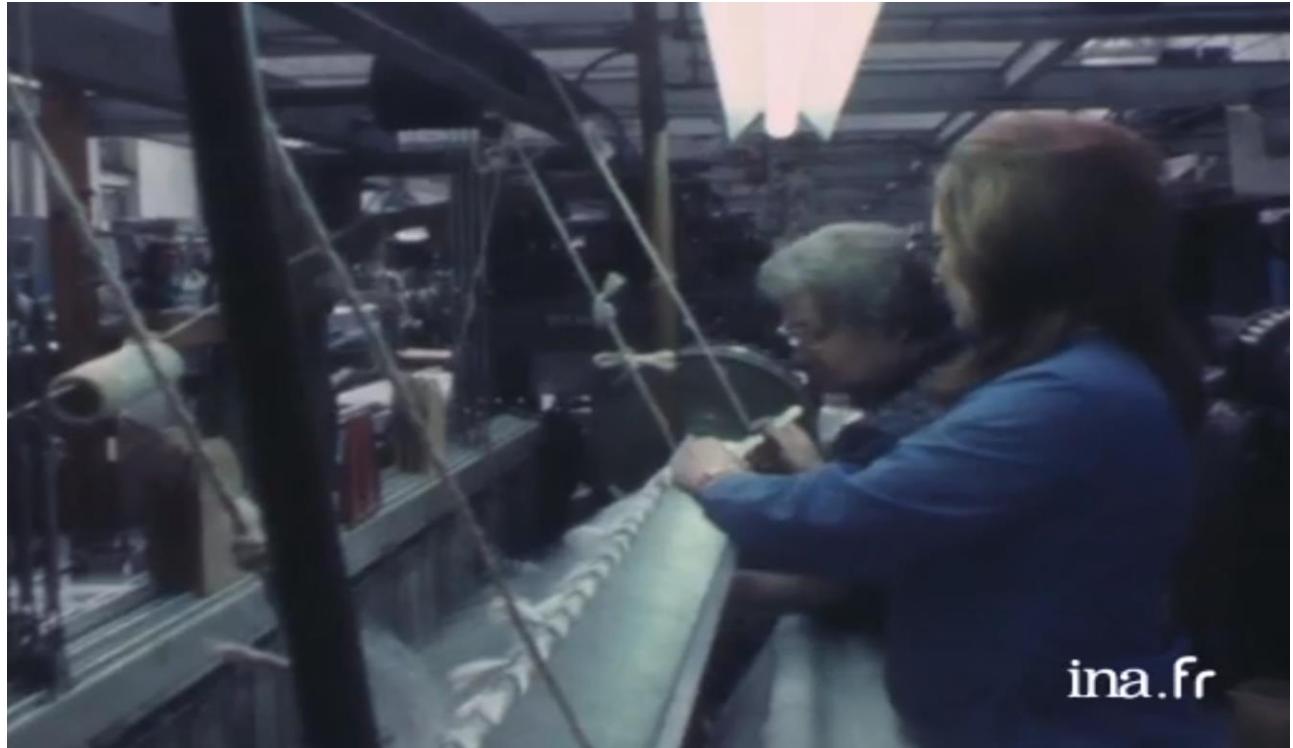
hauteur d'environ un cinquième de son activité, bien que la direction projette des exportations de Porcher Textiles à partir de 1974. L'encadrement est assuré par un même tandem de frères, Robert et Gilbert Porcher. Huit membres de la famille Porcher sont propriétaires exclusifs des deux sociétés, dont environ la moitié par la seule veuve Rémy Porcher en usufruit, la nue-propriété revenant à ses deux fils. Les actionnaires restants sont trois femmes Porcher<sup>221</sup>.

Une autre affaire importante est Brochier & Fils, fondée en 1895, originellement spécialisée dans la haute-nouveauté avec siège et usine à Villeurbanne. Après la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise décide de réorienter une partie de sa production en raison des irrégularités d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts de production. En 1949, elle démarre une production de tissus pour imperméables qui s'accompagne d'une prise de participation dans une affaire d'enduction, la société Plastique textile lyonnais (PTL). L'année suivante, elle investit dans la fabrication de tissus techniques, synthétiques et en verre. Rapidement, ces deux départements deviennent l'activité principale de Brochier, tandis que la production haute-nouveauté devient de plus en plus déficitaire. Elle adopte un statut de société anonyme en 1953 pour appuyer son développement. En 1967, le secteur haute-nouveauté est isolé du reste de l'activité pour audit, avant d'être finalement cédé en 1969 à la société Brochier Soieries, qui n'a pour seul lien avec Brochier & Fils qu'un compte courant créé il y a peu. Brochier & Fils se consacre dès lors exclusivement aux tissus à usages industriels, avec une spécialisation dans le sur-mesure à destination de prototypes. Les marchés de l'entreprise sont essentiellement concentrés sur l'aviation civile et militaire (Sud-Aviation Marignane, Marcel Dassault, Bréguet, Sud-Aviation, Service Technique de l'Aéronautique), la construction navale (Chantiers de l'Atlantique), automobile (Matra) et nucléaire (Commissariat à l'énergie atomique). L'entreprise dispose en 1970 d'un capital d'1 million de F pour 55 salariés et un chiffre d'affaires de 6,8 millions de F. La séparation des activités habilement ramène immédiatement les comptes de la société dans le vert, les exercices 1967-1967 et 1967-1968 ayant été déficitaires, au prix d'une amputation de 4 millions de F sur le chiffre d'affaires. Cette perte est compensée par l'acquisition de son façonnier principal, les Tissages Tolstoï basés à Villeurbanne, dont le savoir-faire et le matériel sont jugés essentiels pour le développement de produits à haute valeur unitaire. En 1973, la production annuelle s'élève à 86 t de tissus roving, 739 km de tissus de verre et 300 km de tissus synthétiques et articles spéciaux, ces derniers représentant 15 % du chiffre d'affaires passé à 8,6 millions de F en 1972. Les tonnages, proportionnellement largement inférieurs à ceux de Porcher, illustrent la stratégie qualitative de

---

<sup>221</sup> AN, CIRIT M936 Porcher Textiles et M937 Porcher Tissages.

l'entreprise. Son parc matériel de 47 machines à tisser, réparti pour moitié entre métiers sans navette à haute vitesse et métiers traditionnels, n'excède pas les dix ans d'ancienneté. Son personnel de 61 salariés est exceptionnellement qualifié pour une entreprise de cette taille, avec 19 ETAM et 12 cadres. Structurellement, Brochier & Fils demeure une entreprise individuelle, la famille fondatrice étant dominée (et peut-être uniquement représentée) par Jean Brochier qui dispose de 57,4 % des 11 200 actions en 1973. Elle compte néanmoins un actionnaire extérieur financier, la Société de développement régional du Sud-Est<sup>222</sup> qui détient 21,4 % des actions, le reste étant détenu par des actionnaires divers<sup>223</sup>. Si le marché du verre peut apparaître marginal, il n'échappe pas à l'intérêt de plus grandes structures et est même à l'origine des premières incursions de multinationales du textile.



Document II-6 – Ouvrières de la société Brochier sur un métier à tisser le verre, 1970

Source : Institut national audiovisuel

La société Pierre Genin & Cie en constitue un exemple remarquable. Cette affaire est fondée en 1933 par Pierre Genin (1906-1988) associé à ses frères François, Paul et Henri et à

<sup>222</sup> Les sociétés de développement régional sont mises en place à partir de 1955 par association entre plusieurs banques pour le soutien aux entreprises ; elles offrent des prêts garantis par l'État.

<sup>223</sup> AN, CIRIT D303 et M896 Brochier & Fils.

leur mère Elise, veuve d'un fabricant de soieries, sous la forme d'une SARL basée à Lyon. Initialement, elle commercialise des tissus soie faits à façon dans l'Isère avec quelques débouchés exotiques (parachute et toile à ballon). En 1939, l'entreprise rachète une usine aux Avenières (Isère) et devient productrice, laissant les segments classiques de l'habillementameublement à ses façonniers. En 1944, elle reconvertis une partie de sa production dans la fibre de verre avec l'appui technique de Saint-Gobain et ultérieurement de sa filiale du Verre textile. Elle se transforme en société anonyme en 1950, affiche un capital social de 12,5 millions d'anciens F et emploie entre 150 et 200 personnes. L'activité est partagée entre nylon habillement-ameublement, nylon technique et verre industriel. L'affaire continue de se développer jusqu'à attirer l'attention de deux grandes sociétés étrangères, les tisseurs néerlandais Nijverdal Ten Cate (268,5 millions de F de chiffre d'affaires en 1961 pour 9 767 salariés) et surtout américain JP Stevens (2,4 milliards de F de chiffre d'affaires en 1961 pour 35 salariés). Pierre Genin & Cie affiche à côté un chiffre d'affaires de 2,4 millions de F et 552 salariés. JP Stevens entre au capital à hauteur de 30 %, Ten Cate à 10 %. Cette entrée s'accompagne d'investissements matériels importants, notamment 155 machines à tisser américaines Draper. En 1968, la participation minoritaire de JP Stevens se transforme en prise de contrôle total à 100 % du capital de 8,4 millions de F, en lien avec un retrait d'une partie des dirigeants familiaux de première et deuxième génération. Cinq administrateurs sur sept sont américains ; François Genin conserve la présidence-direction-générale jusqu'en 1971 avant d'être remplacé par un administrateur français extérieur. Sous son nouveau propriétaire, Pierre Genin & Cie connaît une nouvelle impulsion avec la création de deux filiales : la Société d'exploitation de la teinturerie de la Doua, une petite affaire de traitements de tissus *thermoproof*, et la société Traitements & Finish, une affaire de traitement de tissus pour circuits imprimés créée conjointement avec la Société du verre textile, cette dernière prenant 75 % des parts. En 1970, Pierre Genin & Cie affiche un chiffre d'affaires de 43,8 millions de F, dont un quart à l'export et emploie 548 salariés, ce qui en fait le premier producteur de tissu de verre régional. Le secteur verre représente désormais les deux tiers de la production. Deux ans plus tard, la société change de raison sociale pour Stevens-Genin, jalonnant ainsi symboliquement son nouveau statut de filiale internationale et autonome de l'écosystème textile local<sup>224</sup>.

Une dernière entreprise subsiste aux côtés de ces principaux acteurs, la firme des Tissus techniques Ferrari créée en 1955 à Rochetaillée-sur-Saône (Rhône), qui présente la particularité

---

<sup>224</sup> Ces informations sont issues des sources factuelles de l'histoire officielle de l'entreprise : *Pierre Genin & Cie, Stevens Genin, Hexcel-Genin, Hexel, une histoire de notre société de Genin à Hexcel 1933-1993*, autoédité en 2001.

d'être l'une des premières spécialisées depuis sa création dans les tissus techniques. L'affaire connaît un développement relativement important puisqu'elle compte 208 personnes en 1973 et affiche 24 millions de F de chiffre d'affaires HT, dont 9 à l'export. Elle se spécialise principalement dans la production de tissus enduits à usages divers : la nature de ses fabrications regroupe des tissus enduits pour bâche, store, camping, plus des tissus spécifiques pour la signalisation et le vêtement. L'ensemble représente en 1972 5 263 km de tissu assuré par un parc de métiers très moderne (71 métiers SACM et Kowo de cinq ans d'ancienneté)<sup>225</sup>.

## C. Des concentrations de compromis dans les petites affaires

### 1. La recherche d'un équilibre entre centralisation et indépendance

Les petites affaires régionales, face au phénomène de concentration qui s'opère dans les années 1960, font face à un dilemme : gagner en visibilité commerciale par la fusion-acquisition ou conserver une indépendance qui les exposent à une marginalisation au profit d'affaires plus importantes, plus optimisées. Des « troisièmes voies » de concentration émergent donc comme tentatives de compromis entre ces deux issues. L'association à but non lucratif, administrativement peu contraignante et flexible, constitue le premier type de structure intermédiaire. Un exemple d'association textile régionale à vocation commerciale est l'Association de coordination des tissages haute-nouveauté (ATHNO)<sup>226</sup>, un regroupement associatif de sept tisseurs à façon du Rhône, de la Loire et de l'Isère, dont cinq usiniers et deux façonniers, tous spécialisés dans le tissage à destination de l'habillement de nouveauté et haute nouveauté, avec quelques marchés annexes sur le tissu cravate et l'ameublement. Le dossier CIRIT ne mentionne pas une date de création précise et indique juste qu'elle a été constituée « récemment » lors de la demande de subvention en 1966. Les statuts n'étant d'ailleurs pas encore déposés, ladite association n'a alors aucune existence légale. Elle comprend les Ets Cartet (Saint-Juste-d'Avray, Rhône), les Ets Monnet (Avenières, Isère), les Ets Donat & Cie (Corbelin, Isère), les Ets Mollon & Fils (Ronzier-en-Donzy, Loire), Galea & Fils (Rozier-en-

<sup>225</sup> AN, CIRIT A855 et M1002 Tissages Ferrari.

<sup>226</sup> AN, CIRIT D10 Association de Coordination des Tissages Haute-Nouveauté.

Donzy, Loire), les Tissages soieries nouveautés (TSN, Lyon) et les Ets Chevallard & Fils (Lyon). Géographiquement, les membres de l'ATHNO forment un ensemble relativement ordonné, les deux pôles isérois et ligériens étant séparés d'une cinquantaine de kilomètres du centre lyonnais. Toutes les entreprises sont des SARL, sauf Monet qui est une SA. Elles sont également majoritairement contrôlées et dirigées par un membre de la famille fondatrice, à l'exception de Cartet et des TSN. Donat est un cas hybride, dirigée par son fondateur mais contrôlée à 70 % de son capital par un de ses clients, la maison de soieries lyonnaise Kandelaft. Le groupement se distingue par la présence de nombreux représentants patronaux : le dirigeant de Cartet, Desormaux, est vice-président de la Fédération de la soierie (FS) et président du Syndicat de tissages de soieries lyonnaises. Deux administrateurs du même syndicat, Mollon et Monnet (leurs prénoms ne sont pas précisés), occupent des fonctions exécutives dans les sociétés éponymes. Moussali des TSN est, quant à lui, administrateur de la chambre syndicale des tisseurs artisans. Chez Galea, l'un des deux frères dirigeants est également membre de la commission syndicale des tarifs d'articles façonnés. Plusieurs adhérents fonctionnent par tandem de frères à la direction, soit avec un directeur général et un directeur technicien (Mollon), soit un directeur unique assisté informellement par un frère travaillant directement dans l'entreprise comme gareur-mécanicien (Galea et Chevallard). Le dossier ne fait pas état de la chronologie des entreprises, à l'exception de Mollon qui est mentionnée comme une affaire créée en 1957 à partir d'une petite usine familiale à laquelle fut jointe l'usine voisine. En revanche, il détaille le schéma industriel des adhérents. Le tableau suivant en résume l'état matériel et effectif :

Société	Métiers en simple équipe	Métiers en double équipe	Métiers totaux	Effectifs (plus à domicile)	Genre
Cartet	0	63	63	74	Hommes
Monnet	22	18	40	44	Femmes
Donat & Cie	87	18	105	48	Femmes
Mollon & Fils	27	0	27	65 (38)	Hommes
Galea & Fils	24	16	40	24 (11)	Hommes
TSN	21	0	21	16	Femmes
Chevallard & Fils	20	0	20	10	Femmes

**Tableau II-3 – Moyens industriels des adhérents ATHNO en 1966**

Source : *Dossier CIRIT D10 Association de Coordination des Tissages Haute-Nouveau*

Un premier détail remarquable est la composition exclusivement masculine ou féminine du personnel. L'absence de mixité est probablement dûe aux conditions du travail en double ou triple équipes, les conventions collectives interdisant alors le travail de nuit pour les ouvrières. On constate également des disparités sensibles de salaire moyen. Une ouvrière débutante ou âgée gagne seulement 2,6 francs de l'heure chez Donat et peut espérer jusqu'à 3,5 francs dans la majorité des entreprises de l'ATHNO. Inversement, un tisseur débutant chez Mollon peut toucher 3,5 francs, avec un salaire moyen de 4 francs dans le reste des entreprises masculines. La seule exception est Chevallard, qui paie ses tisserandes de 3,25 à 4 F l'heure. Le parc matériel de l'association est constitué de machines-outils anciennes mais modernisées, plus quelques métiers acquis au cours des dernières années. Les fabricants sont essentiellement français (Saint-Colombe, FATEX et Diedrichs) ou suisses (Rüti). Un seul adhérent présente un parc matériel très récent : Mollon, dont les 27 métiers ont moins de dix ans. Ces sept sociétés s'entendent, tout en conservant l'autonomie de leur gestion, pour regrouper une partie de leurs moyens administratifs afin de limiter les pertes de temps, le rendement insuffisant des métiers et l'augmentation du prix de revient des façons, explicités dans les statuts de l'association. Les services proposés concernent exclusivement des frais fixes pour des opérations de nature commerciale. L'optimisation des prix passe ainsi par la création d'un service de coordination de la recherche et des ordres devant rationaliser l'alimentation du matériel. Le dispositif inclut un service d'inventaire, un service de calcul de prix de revient, une centralisation des commandes de fournitures de tissage visant à maximiser l'alimentation du matériel et éviter la dispersion des ordres. Les méthodes de travail de chaque usine doivent être harmonisées afin

de répondre à ce nouveau dispositif. Les adhérents acceptent également de créer trois services communs dédiés à l'amélioration technique, avec un service d'étude de perfectionnement aux méthodes de production et au matériel, un service d'étude de rentabilité des investissements et un service de perfectionnement pour personnel spécialisé, en liaison avec les centres d'apprentissage.

Une alternative à l'association est la création d'une société à responsabilité limitée, plus contraignante. L'Union textile du Royans (UTDR)<sup>227</sup>, fondée en 1965, en est un bon exemple. Cette SARL au capital social initial de 20 000 F est créée à parts égales par quatre entreprises de tissage à façon implantées à Saint-Jean-en-Royans et Saint-Laurent-en-Royans (Drôme), deux communes voisines. Ces entreprises sont les Tissages du Royans, les Ets Albert-Brunet & Cie, les Ets Chollat-Namy et les Ets Marcel Ancessy, qui partagent plusieurs caractéristiques structurelles communes : des effectifs relativement homogènes (de 33 personnes pour les Ets Albert-Brunet & Cie à 55 personnes pour les Tissages du Royans), un parc industriel mêlant métiers à tisser ordinaires anciens et métiers automatiques d'acquisition récente, une généralisation du travail en double voire triple équipes et une situation financière oscillante au cours de la période 1964-1966. La création de l'UTDR est motivée par les difficultés rencontrées par la façon en 1965 et un besoin de visibilité. La nouvelle société représente ainsi 1,1 % du parc matériel soyeux total et 2,1 % de la production en 1966. Sa production est centrée sur l'habillement, regroupant de la petite-nouveauté et des tissus pour prêt-à-porter artificiels et synthétiques. L'UTDR se présente comme le « premier regroupement dans le tissage de soieries » financé par une cotisation de 2 % sur le chiffre d'affaires. Un détail intéressant est que l'UTDR est une solution adoptée en alternative à la fusion pure et simple des quatre entreprises, envisagée quelques mois avant sa création mais finalement mise en échec pour des raisons familiales. Ce cas illustre ainsi la réticence de ces affaires à consentir à une perte d'indépendance trop importante. Les fonctions de l'UTDR sont sensiblement identiques à celles de l'ATHNO. Elles incluent un service organisation visant à améliorer la productivité par une série de mesures d'harmonisation matérielle et humaine, une comptabilité analytique du prix de revient et une mise en commun des services administratifs et commerciaux. La société est également chargée de la répartition de 56 métiers automatiques, cédés par l'entreprise Gueneau consécutivement à la fermeture de son usine de Chabons-en-Isère. Cette restructuration a vraisemblablement bénéficié aux entreprises participantes, le rapport mentionnant que la visibilité de l'UTDR a permis la neutralisation des temps morts en atelier par la répartition des

---

<sup>227</sup> AN, CIRIT D50 Union Textile du Royans.

commandes et la prise d'ordre par des « fabricants importants » qui ne seraient pas passés par des structures de tissage plus petites.

## 2. Les groupements d'intérêts économiques, un statut spécifique peu différencié

Le groupement d'intérêt économique (GIE) est une structure intermédiaire créée par l'ordonnance du 23 septembre 1967 se situant entre l'association et la société. Flexible mais offrant la possibilité de recevoir les bénéfices de l'activité commune, le GIE est spécialement créé pour faciliter les opérations communes tout en garantissant la propriété des entreprises<sup>228</sup>. La Compagnie industrielle des tresses et rubans (CITER) est un GIE créé en 1966 à l'initiative de l'industriel Robert Chomat, président des Ets Chomat-Darnon et des Manufactures réunies de Saint-Chamond. Selon l'historique du dossier CIRIT, les premières bases de la CITER ont été posées en 1963 lorsque Robert Chomat constate la très faible rentabilité de l'industrie des tresses et lacets en raison d'une diversification excessive des productions. Une action de coordination des activités avec plusieurs entreprises locales est envisagée et un audit est organisé en 1965 avec l'aide d'un cabinet privé de développement territorial. Le CRESAL semble avoir également joué un rôle important dans la constitution de l'affaire en servant d'intermédiaire avec 59 entreprises du secteur potentiellement adhérentes<sup>229</sup>. Ces opérations aboutissent en 1966 à la création de la CITER sous la forme d'une SARL au capital de 13 500 F par neuf entreprises adhérentes de la région de Saint-Chamond et d'Ambert (Puy-de-Dôme) :

- La société Berne & Fils à La Forie (Puy-de-Drôme) ;
- Les Ets Benoît-Gonin à Saint-Paul-en-Jarez (Loire) ;
- Les Ets Chomat-Darnon à Saint-Chamond ;
- Les Ets Charpentier à Saint-Chamond ;
- La société Celeyron à Ambert (Puy-de-Dôme) ;
- La Manufacture saint-chamontaise de textiles (MSCT) à Saint-Chamond ;
- Les Ets Rivollier à La Planche par Ambert (Puy-de-Dôme) ;
- Les Ets Coffy à Saint-Paul-en-Jarez ;

---

<sup>228</sup> ADR, 153 J 68, Journée d'information sur les groupements d'entreprises.

<sup>229</sup> Le rôle du CE Loire et du CRESAL est mentionné dans un document intitulé « Les regroupements d'entreprises : accélérateurs de l'expansion » consigné dans un carton d'archives relatif à une journée d'information sur les GIE datée du 7 avril 1970. (source : ADR, 153 J 68).

- Les Ets Marze à Saint-Chamond.

Le groupe forme deux bassins distincts d'entreprises séparés à vol d'oiseau d'environ 60 kilomètres. Le modèle managérial est pour la quasi-totalité familial. Six entreprises sont dirigées par un tandem de parents à la présidence et à la gérance dont une par deux frères (Marze) et deux par une veuve à la présidence (Berne et Benoît-Gonin). Une seule entreprise est gérée par un PDG exerçant également la direction générale (Céleyron) et une par un triumvirat composé de deux frères, l'un président-directeur commercial et l'autre directeur technique, assistés par un père « conseiller technique » (Coffy). Ce modèle familial n'implique pas toujours le maintien de familles fondatrices : la famille Potton qui contrôle Benoît-Gonin a ainsi repris l'entreprise à la famille fondatrice et l'unique affaire personnelle Rivollier est en fait une concession octroyée par la famille fondatrice en 1940 au profit de son PDG. À l'exception de la MSCT et de Céleyron, tous les adhérents ont une ancienneté comprise entre un demi et un siècle, de Rivollier (fondée en 1867) à Charpentier (fondée en 1919). Céleyron constitue un cas particulier puisqu'il s'agit d'une scission d'une entreprise plus ancienne, Céleyron Frères, intervenue en 1959. Quant à la MSCT, il s'agit d'une société de commercialisation créée en 1949. Le dossier CIRIT ne donne pas plus d'informations à son sujet, mais il s'agit probablement d'une filiale créée *ex-nihilo* par sa société-mère Chomat-Darnon comme intermédiaire avec les centrales d'achats. Concernant la trajectoire des différents gérants, seuls deux d'entre eux sont indiqués comme titulaires d'une fonction notable en dehors de l'entreprise : M. Charpentier, PDG des Ets Charpentier, est également président du syndicat régional des tresses et lacets, tandis que M. Tissot des Ets Rivollier, présenté comme un « patron de classe », occupe la présidence de la chambre de commerce d'Ambert. Aucun patron n'est cité comme diplômé, ce qui suggéreraient un profil essentiellement autodidacte et de transmission familiale informelle, appuyé par le profil dominant de PME périurbaines et rurales des adhérents. Les principaux débouchés de ces entreprises sont les marchés très classiques de l'habillement et de l'ameublement. On distingue les utilisateurs directs des entreprises commerciales (grossistes, centrales d'achats) qui peuvent prendre une part plus ou moins grande dans les ventes. Les intermédiaires constituent 70 % de la clientèle de Berne et jusqu'à 90 % de celle de la MSCT, également mentionnée comme « bien introduite dans les grands magasins ». On note cependant quelques marchés techniques. Berne réalise ainsi 40 % de son chiffre d'affaires dans les gaines tressées isolantes destinées à l'industrie électrique, les 60 % restants étant dévolus à la confection et la mercerie. Rivollier réalise également 35 % de son chiffre d'affaires dans la filière électrique. La fiche de Céleyron mentionne une production

diverse, à côté des activités de confection destinée à Michelin, sans plus de détail. Enfin, Marze produit des fils spéciaux pour la pêche, la radio et la chirurgie. Il se peut également que certaines productions mentionnées par leur nature, et non par leur marché de destination (comme les tresses élastiques), soient destinées à un marché technique. La diversité des productions aboutit à une consommation de matières premières très hétéroclite. Par ordre d'importance figurent la rayonne et le coton abondements utilisés dans l'habillement puis la gomme pour les tresses élastiques. La laine et les synthétiques plus spécifiques sont utilisés de manière plus variable selon la nature des productions. Les moyens de production des adhérents sont recensés dans le tableau suivant :

Sociétés	Fuseaux en activité	Fuseaux en stock	Fuseaux totaux <sup>230</sup>	Effectifs	Surface utile (en m <sup>2</sup> )
Berne & Cie	27 000	8 000	35 000	33	1 600
Benoît-Gonin	19 200	18 100	37 300	78	6 500
Chomat Darnon	2 950	2 500	5 540	33	4 900
Charpentier	9 170	40 000	49 170	59	1 400
Céleyron	14 200	7 000	21 200	32	1 300
MSCT	1 210	0	1 210	15	1 700
Rivollier	Ind.	Ind.	Ind.	63	1 600
Coffy	15 000	10 000	25 000	33	2 400
Marze	13 000	10 000	23 000	41	2 300
<b>Total (8 soc.)</b>	<b>101 730</b>	<b>95 600</b>	<b>197 330</b>	<b>387</b>	<b>23 700</b>

**Tableau II-4 – Moyens de production des adhérents de la CITER en 1967**

*Source : Dossier CIRIT D10 CITER*

La situation industrielle des adhérents s'avère relativement homogène. Le rapporteur du CIRIT mentionne une gestion globalement saine, mais quelques affaires sont en perte de vitesse, notamment Charpentier dont l'activité s'essouffle depuis la crise de 1965 et Benoît-Gonin, considérée comme la plus faible du groupement. La grande quantité de matériel en stock chez Charpentier suggère d'ailleurs une redirection de l'appareil industriel, un plan qualifié d'« un peu imprudents pour des métiers à tisser ». La faible dotation industrielle du groupe Chomat-Darnon, sans qu'elle ne soit clairement indiquée par les sources, semble être liée au

<sup>230</sup> Regroupe indistinctement fuseaux en bois et fuseaux en métal.

poids des activités de commercialisation citées précédemment. Aucune entreprise n'est cependant jugée marginale, ce qu'il l'aurait empêché d'être admise dans la CITER. Concernant la surface utile, le dossier ne mentionne invariablement que des « ateliers » sans préciser la localisation d'un ou plusieurs établissements, même si les surfaces correspondent *a priori* à des entreprises à siège social et usine intégrée, à l'exception de Benoît-Gonin et Chomat-Darnon. L'encadrement des entreprises est très faible. La part la plus élevée de cadres en nombre absolu est de 7 salariés (Benoît-Gonin) et en relatif au maximum 12,5 % des salariés de Celeyron avec 4 personnes. La MSCT ne compte même que son gérant seul pour tout encadrement. Concernant la situation financière des adhérents, on constate également dans le tableau suivant une homogénéité relative :

Sociétés	Capital (en F)	Chiffre d'affaires (en F HT)	Dont export (en F HT)	Résultat (après impôts)
Berne & Cie	171 000	1 275 444	543 885	47 614
Benoît-Gonin	150 000	790 758	62 378	11 203
Chomat Darnon	41 900	1 904 575	78 777	58 646
Charpentier	400 000	1 128 098	120 429	39 010
Celeyron	80 000	859 482	143 202	26 536
MSCT	20 000	1 100 734	25 984	23 056
Rivollier	248 400	2 074 110	254 000	70 690
Coffy	200 000	679 270	10 577	45 085
Marze	360 000	1 256 117	57 687	104 307

**Tableau II-5 – Bilan financier 1966 des adhérents de la CITER**

*Source : Dossier CIRIT D10 CITER*

En l'absence d'informations sur la clientèle, on ne peut suggérer des différences de qualité à partir des écarts de chiffre d'affaires. Le dossier mentionne que Berne et surtout Marze tirent leur rentabilité de leurs productions spéciales qui leur assurent une position-clé dans le groupement. Cette position est renforcée par une maîtrise des stocks qui représentent, avec respectivement 12,4 % et 19 % des actifs totaux, les taux les plus faibles de la CITER, suivis de près par Rivollier (19,6 %) et Celeyron (22,6 %). Inversement, le reste du groupement possède des stocks beaucoup plus importants : 38 % pour Chomat-Darnon, 40 % pour Coffy, 40,8 % pour Charpentier, 45,4 % pour la MSCT et 48,2 % pour Benoît-Gonin. Sur la période 1964-1966, tous les adhérents dégagent un résultat après impôt positif, à l'exception de Celeyron en 1965 à la suite des perturbations des réseaux commerciaux de l'entreprise. La

marge nette en revanche est très faible, excédant ponctuellement tout au plus 2 % et traduisant la faible valeur ajoutée des ventes dans le secteur des tresses et lacets. Aucune entreprise ne verse de dividende. Les faibles capitalisations tendent cependant à témoigner d'un actionnariat-gérant très restreint et familial dont la rémunération est assurée par des tantièmes directement prélevés sur les comptes des entreprises. Encore une fois, le dossier reste muet à ce sujet. Le dernier point notable est la faible proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'export, à l'exception notable de Berne. Le principal débouché est le marché allemand, mais des ventes ont également été réalisées en Hollande et en Tchécoslovaquie. La constitution de la CITER aboutit à une organisation commerciale rationalisée. L'ensemble total, fort de 387 salariés, représente un chiffre d'affaires HT de 11 338 000 F en 1966, soit 12 % de l'effectif et 15 % du chiffre d'affaires global de la profession. La présidence du groupement est assurée par Robert Chomat. Il existe également une « commission des sages » présidée par Tissot de Rivollier et un conseil de surveillance dont fait partie Alex Marze. Il n'est pas impossible que les deux ne soient en réalité qu'un seul et même conseil car le plan d'organisation mentionné en 1970 parle uniquement d'un conseil de surveillance flanqué d'une direction commerciale et d'une direction administrative. Le dossier ne mentionne pas d'autres administrateurs, même si le conseil doit être plus étendu. En haut de la chaîne de production, un système d'achats groupés est mis en place via une commission pour l'approvisionnement des matières. L'objectif est double : standardiser la production en réduisant les spécifications de 80 à 30 articles et ramener les stocks à un mois et demi au lieu de deux et demi. Parallèlement, une collection commune d'une centaine d'articles est lancée dès janvier 1966 dans un même objectif de standardisation et d'exportation. Le conditionnement et la présentation des produits sont également mis en commun dans des locaux mis à disposition de la CITER par Chomat et un système de répartition d'ordres d'achats est mis en place. Ce système interdit notamment à n'importe quel membre du groupement de conserver le monopole d'un article de la collection commune qui doit être fabriquée par au moins deux d'entre eux. Une commission commerciale est mise en place pour répartir les fabrications selon des quotas fixés selon les matériaux spécialisés et la charge des métiers. Les factures de vente sont également mises en commun et intégrées à une comptabilité commune au travers d'un système de vente à façon à la CITER. Le groupement prévoit d'étendre ce service au suivi conjoncturel à court terme, à l'harmonisation des règles de gestion et de prix de revient pour 1968. À l'export, le groupement prévoit en 1968 la création d'un bureau d'exportation en Allemagne accompagné d'un rachat d'actif par une nouvelle société de

la CITER<sup>231</sup> de l'entreprise Interknopf basée à Celle (Basse-Saxe), conjointement avec une société française, la Paris Jura Boutons, afin de renforcer sa position. Une autre action industrielle en préparation implique la constitution d'une unité de métiers à tisser rentable commune aux adhérents, les premiers étant appelés à se concentrer étant Chomat et Coffy. Le personnel des adhérents est également soumis à une formation débutée en janvier 1968 destinée à harmoniser le travail des contremaîtres et chefs d'équipes. Les dernières informations disponibles dans les archives concernant la CITER datent de 1970. Le regroupement s'est étendu à un dixième membre, la CIRTEX de Benoît-Gonin, tandis que Rivollier a changé de raison sociale en Ets Tibelot et probablement de propriétaire à l'occasion. Les résultats des adhérents auraient été sensiblement améliorés depuis l'instauration du groupement : 10 % de progression de chiffre d'affaires entre 1966 et 1967, une marge bénéficiaire de 3,4 % et des investissements en commun. Si le parc matériel est resté stable à environ 200 000 fuseaux, les effectifs ont quant à eux régressé à 220 salariés, signe de l'optimisation et des accroissements de productivité<sup>232</sup>. Il n'y a plus de source concernant l'histoire ultérieure de la CITER, mais le groupement a disparu avant la fin du siècle.

### 3. De la vulnérabilité des petits ateliers à l'alternative coopérative

Au plus bas de l'échelle, les ateliers indépendants semblent condamnés à la disparition pure et simple, n'ayant ni les capacités de constituer des groupements d'importance, ni même de centraliser leurs moyens disséminés de production. Le petit patronat fait également face à une crise des vocations et un vieillissement global. Les propriétaires-gérants d'ateliers sont essentiellement issus d'une génération patronale entrée en fonction avant-guerre et font face à des problèmes de renouvellement familial, les descendants étant davantage attirés par le statut de cadre salarié et les fonctions du secteur tertiaire. À titre d'exemple citons le cas des Ets Albert Foropon de Cours (Rhône), couvreur de 26 salariés, dirigé en 1970 par son fondateur Albert Foropon, 84 ans et en activité depuis 1920. Cette entreprise est d'autant plus édifiante que la succession familiale en la personne du fils Armand, déjà âgé de 57 ans, est menacée par

---

<sup>231</sup> Il s'agit probablement de la société CIRTEX basée à Lyon et appartenant au PDG de Benoît-Gonin, récemment créée lors du dépôt de dossier CIRIT et n'ayant pas encore d'activité propre, qui est amenée à rejoindre la CITER dès sa production commencée.

<sup>232</sup> AN, D31 Compagnie industrielle des tresses et rubans.

la maladie<sup>233</sup>. Un autre tissage, l'atelier Soubeyrat de Saint-Victor-de-Cessieu (Isère), entreprise individuelle créée en 1920 et plus petite structure recensée, est liquidé en 1971 en raison du grand âge de la veuve gérante et de son unique ouvrière, entrée en 1925 à l'âge de 13 ans<sup>234</sup>. L'apparition tardive de ce patronat féminin de veuves, âgé et éphémère, traduit l'absence de solutions de reprise qui aboutissent à la fermeture pure et simple de ces très petites unités. Des alternatives émergent cependant avec notamment la formation de la Cooptiss, une coopérative ouvrière créée en 1960 en réaction à la pression concurrentielle devenue intolérable pour les ateliers indépendants, tant canuts qu'issus de l'arrière-pays. La société, à capital et personnel variable, apparaît dans ses deux dossiers CIRIT comme typiquement mutualiste. Cette structure semble être l'aboutissement d'une évolution progressive au cours des années 1960, la Cooptiss sollicitant le financement du CIRIT afin de mettre en place une « véritable coopérative ouvrière ». La vocation originale de l'entreprise n'est pas explicite dans les sources, néanmoins le contexte autorise à déduire sans risque qu'elle fournit une visibilité accrue aux sociétaires et une protection sociale équivalente à celle du salarié. À sa fondation, la société compte 35 associés, chiffre qui grimpe à 210 en 1967, dont 120 tisseurs à domicile chefs d'ateliers totalisant 460 métiers. Son parc de métiers est estimé à la fin des années 1960 à environ 800 métiers répartis entre 180 et 200 ateliers<sup>235</sup>. Le listing précis n'est pas fourni ; néanmoins, la société ne compte pas exclusivement des tisseurs et regroupe également des petits préparateurs du moulinage, de l'ourdissage et du dévidage, répartis dans le Rhône (environ 80), la Loire (une quinzaine), la Haute-Loire (une soixantaine) et l'Isère (une trentaine). Malgré la diversité de ses sociétaires, la Cooptiss reste largement influencée par sa composante croix-roussienne spécialisée dans la haute-nouveauté, qui compte 61 ateliers et 222 métiers. Cette production, représentant mensuellement 60 000 m<sup>2</sup> de façonnés et unis, représente un peu plus du huitième du total du potentiel haute-nouveauté<sup>236</sup>.

La création de la Cooptiss inspire des initiatives similaires comme la GIETRA, dont la signification de l'acronyme (Groupement d'intérêt économique textile Rhône-Alpes ?) et la date de formation ne sont pas précisées<sup>237</sup>. Il s'agit d'une structure originale de groupe d'intérêt économique constitué de cinq coopératives : Copartex à Lyon, la Roziéroise à Ronzier-en-

<sup>233</sup> AN, CIRIT A797 Ets Albert Foropon.

<sup>234</sup> AN, CIRIT D384 Veuve Soubeyrat.

<sup>235</sup> Archives UNITEX Villa Crétis (AUV), dossier adhérent Cooptiss.

<sup>236</sup> AN, D22, D114 et A982 Cooptiss.

<sup>237</sup> Sa création est en revanche actée en 1967 minimum, la coopérative Copartex étant à l'initiative de sa création n'ayant été elle-même fondée qu'à cette date.

Donzy (Loire), La Laborieuse à Valsonne (Rhône), La Canuse à La Bâtie-Montgascon (Isère) et la Pannissières dans la commune éponyme (Loire). Ces coopératives ont été créées pendant ou postérieurement à l'Occupation : 1943 pour la Pannisières, 1945 pour la Laborieuse et la Roziéroise. La Copartex est de création très récente (1967), tandis que la Laborieuse est de création antérieure à la guerre (1922), mais n'a adopté la forme de coopérative qu'en 1948. Les sociétés adhérentes sont relativement homogènes sur le plan des effectifs (de 26 à 39 salariés, pour un total de 164). Le profil des adhérents individuels est identique à celui de la Cooptiss, des ateliers personnels ou comptant quelques salariés<sup>238</sup> disposant de quelques métiers<sup>239</sup>. La direction de ces coopératives est très sommaire. La Roziéroise et la Panissières présentent la particularité d'être dirigées par le même dirigeant, qui n'est assisté que par un secrétaire à mi-temps. La Copartex n'a qu'un secrétaire à plein temps en plus du dirigeant ; la Canuse est exclusivement gérée par son président. Seule la Laborieuse se distingue par la présence d'un directeur et d'un magasinier en plus du dirigeant. Le chiffre d'affaires présente néanmoins des disparités importantes et décorrélées du potentiel de production. La Laborieuse et la Canuse, les deux entreprises les plus dotées du parc total (respectivement 187 et 181 métiers sur 730), affichent un chiffre d'affaires parmi les plus faibles du groupement (respectivement 586 000 F et 396 000 F sur un total de 3,7 millions de F en 1966). Inversement, la Copartex, plus petite structure en termes d'effectifs et de métiers (84 métiers pour 26 salariés), annonce 1,3 million de F pour la même année. La production est citée comme « traditionnelle », la différence de valeur ajoutée devant s'expliquer par la spécialisation haute-nouveauté des ateliers lyonnais. Le fonctionnement est assuré par une cotisation proportionnelle au chiffre d'affaires, atteignant 2 % pour la Copartex et 1,5 % pour les autres adhérents. Son évolution est similaire à celui de la Cooptiss, chargée initialement de questions essentiellement techniques. La crise de 1965 fragilisant les coopératives adhérentes – deux connaissent des pertes de chiffres d'affaires de l'ordre de 10 à 20 % –, les trois restantes enregistrent une augmentation insignifiante, celles-ci estiment nécessaires d'élargir les prérogatives du groupement. Les objectifs de la Cooptiss et du GIETRA sont convergents : évaluer et optimiser le prix de revient par la mise en place d'une direction industrielle et comptable commune. Dans le cas de la Cooptiss, il s'agit même de transformer une structure exclusivement façonnier en transformateur-marchand, s'appuyant aussi bien sur les ateliers de façon qu'un parc machine propre. Ces stratégies restent avant tout

<sup>238</sup> Le meilleur ratio adhérents/salariés du groupement de coopératives est de 1,8 (arrondi à la décimale supérieure)

<sup>239</sup> Le ratio nombre de métiers par atelier est ici plus disparate, dans l'ordre croissant de 3,6 (Roziéroise), 5,6 (Copartex), 6 (Laborieuse), 7 (Pannissières) et 7,9 (Canuse).

défensives et traduisent deux phénomènes : le déclin de l'entreprise façonnière personnelle et la fracture de plus en plus sensible de ceux-ci avec les façonniers usiniers. La différence d'intérêts est très tôt constatée dans la représentation professionnelle, mais elle n'empêche nullement l'intégration de la Cooptiss au sein du STSL. Néanmoins, des tensions épisodiques illustrent les relations entre ateliers individuels et usiniers. En juin 1972, deux articles sur l'avenir de la soierie paraissent dans la presse régionale, suggérant un avenir positif pour la filière. Le PDG de la Cooptiss fait publier un droit de réponse cinglant sur le sort des ateliers :

*Tous les lecteurs savent très bien que la soie est une fibre naturelle, produite par le ver à soie et que la soie ne peut être artificielle. Le coton, le lin, la laine ne peuvent s'accommoder de l'adjectif « artificiel », toutes les fibres textiles ont un nom propre et il y a longtemps que ce qu'on avait baptisé à tort, pour les besoins commerciaux, soie artificielle, s'appelle aujourd'hui rayonne, acétate ou viscose. On n'a pas le droit d'accorder au mot soie un qualificatif naturel ou artificiel. Ce substantif se suffit à lui-même pour dénommer ce fil merveilleux ; tout le reste n'est que subtilité ou fraude [...] Dans ce même article, intitulé : « Avenir favorable », on lit d'ailleurs que la soie naturelle ne représente plus que 1 % de ce que produit aujourd'hui en tonnage, la production française de tissus, c'est ça l'avenir... de la soierie ? 99 % de la production est donc représentée par la production autre que celle de la soie. L'industrie de la soie s'est donc transformée en industrie textile, c'est là la vérité ! Mais cette transformation ne s'est pas faite sans mal et sans malheur pour certains. [...] Certains sont heureux et se vantent que 1 710 entreprises [de tissage] aient disparu. Cette disparition prévue et souhaitée est peut-être nécessaire du point de vue économique (ce qui reste à démontrer). Mais ces mêmes personnes se sont-elles demandé ce que sont devenues ces 1 710 entreprises ? [...] Si certains se sont recasés, je peux en citer un certain nombre qui travaillaient dans ces 1 710 entreprises disparues [...] démoralisés et ruinés ayant vendu leur matériel à la casse à 10 centimes le kilo, sans emploi sans ressource, réduits au chômage ou contraints pour vivre d'accepter un emploi indigne de leur compétence ou de leur ancienne activité, réénumérés au SMIG. Obligés de changer d'employeur deux ou trois fois par an par suite des fermetures de nouvelles entreprises, qui, à 65 ans auront des retraites dérisoires en rapport avec leur dernière activité<sup>240</sup>.*

---

<sup>240</sup> Dossier membre Cooptiss archives privées UNITEX.

La réponse par lettre du président Ducharme du STSL, dirigeant des soieries éponymes, illustre la position du « mal nécessaire » adoptée par la majorité des usiniers :

*[...] Or, à quoi tend toute l'action que nous essayons de mener autour de cet axe sinon à conforter et à vivifier une profession qui, malgré ou à cause d'une transformation profonde, détient des atouts dans lesquels nous ne voulons pas nous contenter de croire mais dont nous entendons favoriser l'exploitation par tous les moyens dont nous disposons. [...] Est-il faux de faire savoir que le nombre d'entreprises en Fabrique Tissage est passé de 2 250 en 1946 à 541 l'an dernier alors que le volume d'activité a augmenté très sensiblement ? Est-il contraire à l'identité économique et social de cette branche de faire porter notre effort sur ce remodelage concerné et volontaire des entreprises actuelles avec la double préoccupation de les rendre plus compétitives même si elles doivent être encore moins nombreuses mais saines et vivantes, capables par leur prospérité et leur confiance dans l'avenir d'assurer à leurs collaborateurs des conditions de formation et de travail et de bien-être que n'ont pas connu leurs amis ? Quant au passage de la « Soierie » au sens étymologique, à l'industrie textile vous faites état d'une situation qui est tellement évidente et depuis si longtemps que je permets d'exprimer une certaine surprise en constatant que vous ayez choisi la voix de la presse pour en faire un sujet de polémique alors que cette évidence peut-être finalement le garant d'un avenir que nous ne voulons pas nous contenter de souhaiter pour l'industrie textile de Lyon et de la région. Croyez bien que je ne ressens aucune indifférence à l'égard de ceux et de celles qui ont eu à souffrir et qui souffrent à cause de ces mutations et c'est précisément pour éviter le renouvellement de telles situations que nous essayons de mettre en œuvre une politique professionnelle, industrielle et sociale pour laquelle nous avons besoin de la compréhension de la presse et des publics qu'elle sensibilise [...]<sup>241</sup>.*

Cette confrontation est symptomatique des visions stratégiques divergentes entre les tisseurs « canuts » et ceux « de Tolozan », c'est-à-dire des fabricants et façonniers-usiniers dont les syndicats occupent les locaux de la place éponyme à Lyon. Elle traduit également la position défensive des ateliers qui peut paraître réactionnaire dans sa perception de l'industrie soyeuse, mais qui fait également face à la fin de son organisation industrielle. Dès 1968, la Cooptiss, dans son deuxième dossier CIRIT, ne recense plus que 150 ateliers pour 267 salariés,

---

<sup>241</sup> *Idem.*

demandant un assainissement pour la fermeture de 11 ateliers, l'objectif étant que le sacrifice des uns permet la survie des autres :

*[...] Travaillant traditionnellement pour les activités de nouveauté, ces ateliers ne connaissent qu'une alimentation irrégulière, et les revenus de leurs exploitants se sont amenuisés de façon parfois dramatique, tandis que leurs frais fixes (location en particulier) continuent de courir. Incapables de renouveler leur matériel, conduits par des exploitants souvent âgés, qui ne sont pas relayés par leurs enfants, ces ateliers sont condamnés, et nous pensons qu'il serait, tant sur le plan humain que sur le plan économique, souhaitable de favoriser leur arrêt définitif. [...]*

À nouveau, un troisième dossier déposé en 1973 fait état de la fermeture de 39 ateliers employant 63 personnes, majoritairement basés à la Croix-Rousse ou Caluire. Il se peut pourtant que la Cooptiss se soit maintenue et même renforcée par l'adhésion continue d'ateliers extérieurs à la coopérative au cours des années 1970, en provenance de l'*hinterland* isérois et ligérien. Un courrier du PDG daté de janvier 1974 et destiné au conservateur du musée historique des tissus mentionne ainsi qu'elle regroupe 300 ateliers pour 350 salariés et affiche un chiffre d'affaires de 8 millions de F nets. Elle s'est par ailleurs dotée d'une vitrine culturelle avec la fondation en 1970 de la Maison des Canuts, qui lui a survécu. C'est d'ailleurs sur le programme d'action du musée des tissus que porte l'objet de la lettre, reprochant l'invisibilité de la Maison des Canuts où l'on retrouve à nouveau ce discours d'opposition entre le canut et l'industriel :

*Je constate, avec regret, une fois de plus, que dans tout ce qui touche à la Soierie : organisation, réunion, on oublie, ou on évite systématiquement le professionnel de la base : les canuts. La profession dont vous parler dans votre rapport [le programme d'action du musée des tissus] et dont fait état la Fédération, se situe au niveau de la place Tolozan seulement. Devant cette position on pourrait supposer qu'il n'est de bon défenseur de la profession qu'au stade de l'industrie et du commerce. [...] Nous regroupons à la Maison des Canuts, les derniers survivants de cette race d'ouvriers qui ont fait la renommée de la Soierie Lyonnaise et la gloire de la Ville de Lyon. Nous sommes presque les seuls, à avoir entrepris une action pour assurer la relève de ces ouvriers, la Fédération de la Soierie peut-elle en dire autant ? [...] Dans ces cas-là, nous oublier serait faire preuve d'une insouciance coupable car rien ne pourra être entrepris sans la*

*collaboration des anciens canuts. Nous étions d'accord à ce sujet avec les représentants de la maison Tassinari et de la maison Prelle qui étaient présents à la réunion de la Fédération, seules maisons fabricant les tissus historiques à Lyon. [...]*

La Cooptiss parvient à surmonter la crise de 1974. Elle rejoint le syndicat UNITEX en 1984 où elle figure dans les sections tissus cravates, carrés écharpes et ironiquement dans le groupe des usiniers, section des tisseurs faconniers ayant une activité propre de fabrication. Sa taille et son volume d'activité sont inconnus faute de chiffres. À l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, elle fait partie des entreprises de textile lyonnaises produisant des tissus commémoratifs et compte encore environ 300 salariés, ce qui en fait une affaire d'une taille remarquable dans la région<sup>242</sup>. Sa fiche financière UNITEX fournit son chiffre d'affaires sur la période 1990-1996, en baisse quasi-constante de 34,1 millions à 16,9 millions de F. La coopérative est finalement mise en liquidation judiciaire en 1998. Un plan de cession amorcé en 1999 aboutit à la mise en place d'une nouvelle structure, la Maison des Canuts, sous la forme d'une SCOP-SARL. La nouvelle coopérative a cependant une durée de vie éphémère. Après deux exercices 2000-2001 tournant aux alentours de 3 millions de F de chiffre d'affaires et employant de 4 à 6 salariés, l'entreprise est à nouveau en cession d'activité en 2003 et ferme définitivement.

## Conclusion

Si le textile régional ne voit pas émerger d'entreprises susceptibles de rivaliser avec les poids lourds du Nord et de l'Est, elle compte en revanche dans ses rangs un nombre non-négligeable de firmes intermédiaires. Qu'il s'agisse d'affaires anciennes consolidées ou de nouveaux venus émergeant à la faveur des nouveaux marchés du synthétiques, particulièrement dans le moulinage et la texturation, ces affaires de plusieurs centaines voire milliers de salariés s'épanouissent dans les segments de grande consommation. Par ailleurs, elles réussissent pour la plupart d'entre elles à conserver une identité familiale forte, sauf dans des cas exceptionnels comme la Schappe. Elles sont aidées en cela par le désintérêt des grands groupes nationaux comme étrangers, en dehors d'unités spécialisées, de s'implanter dans un espace textile rhônalpin peu concentré, dominé par l'usine-siège. Cet état de fait rallonge, dans le cas du textile, les constats effectués par François Robert et Hervé Joly sur la domination régionale d'un

---

<sup>242</sup> « Les canuts comme référence », *Lyon-Matin*, 13 octobre 1990.

modèle d’entreprise familial classique et des incursions extrarégionales marginales<sup>243</sup>. La concentration industrielle touche essentiellement les très petites unités, dirigées par un patron plus proche de l’artisan que du gestionnaire d’entreprise, qui plus est dans une impasse générationnelle et matériellement incapable de suivre les importants gains de productivité. Néanmoins, des petites affaires plus structurées parviennent, malgré leur apparente fragilité, à échapper à la fermeture ou à la fusion simple en optant pour des structures de compromis facilitant la mise en commun de pôles de dépenses afin d’accroître leur compétitivité. Ces initiatives ne permettent pas d’échapper à l’erosion des effectifs qui anime la filière, mais illustre des réseaux d’entente industrielle s’opposant à l’image d’une désindustrialisation figée et d’attrition. Dans l’ensemble, ces structures originales vont s’avérer insuffisantes pour lutter contre la rupture structurelle que constitue la crise de 1973.

---

<sup>243</sup> François Robert, Hervé Joly, *Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954)*, Lyon, Cahiers du Centre Pierre Léon, 2003.



## **II<sup>e</sup> partie – De la restructuration contrôlée au décrochage industriel ? (1974-1986)**

La crise structurelle de 1974 et la désindustrialisation qui s'en est suivie est un objet d'étude désormais bien établi dans l'historiographie, des travaux pionniers de Michel Hau aux actes de colloques plus récents sous la direction de Pierre Lamard et Nicolas Stotskopf ou Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba et Philippe Mioche. Ces travaux ont contribué à démythifier une période hautement sensible de l'histoire économique française et inédite par le traumatisme social qu'elle a engendré dans la mémoire collective. Le regard des économistes contemporains a longtemps été polarisé entre une vision décliniste notamment représentée par les travaux d'Élie Cohen sur les naufrages de la grande industrie et une vision relativiste illustrée par les travaux de Michel Drancourt s'appuyant sur la destruction créatrice et la compensation par l'externalisation dans le tertiaire<sup>244</sup>. Le recul sur les évènements et l'ouverture des archives historiques a néanmoins éclairci le rôle de phénomènes socio-économiques autres que les indicateurs macro-économiques dans ce processus. Citons notamment le désintérêt croissant de la grande bourgeoisie industrielle pour une activité jugée de plus en plus risquée pour la sauvegarde du patrimoine familial, accélérant la transition du capitalisme industriel au capitalisme financier. Le rôle des industries émergentes de l'époque, les fameux « dragons asiatiques », a également été relativisé eu égard de la forte concurrence exercée à la même époque par les pays de l'ancienne CEE. D'autres travaux ont également porté sur des thématiques sectorielles et régionales. Ceux de René Leboutte ont ainsi contribué à la mise en valeur du rôle de la globalisation dans la crise des bassins industriels européens du charbon et de l'acier<sup>245</sup>. Plus récemment, l'étude de Pascal Raggi sur la sidérurgie lorraine a démontré la

---

<sup>244</sup> Michel Drancourt, *Demain la croissance*, Paris, Robert Laffont, 1985

<sup>245</sup> René Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

complexité des facteurs de la désindustrialisation d'une industrie emblématique, la productivité ayant compensé les pertes d'emplois jusqu'au début des années 2000<sup>246</sup>.

---

<sup>246</sup> Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

# Chapitre 3 – Échecs et enseignements du modèle productiviste

Pour les études historiques sur le textile rhônalpin, la crise de 1974 a davantage constitué une clôture qu'un jalon chronologique. C'est à cette date que Brigitte Carrier-Reynaud et Pierre Cayez achèvent leurs travaux respectifs<sup>247</sup>. Néanmoins, comme l'indique Brigitte Carrier-Reynaud dans sa conclusion, ces travaux désormais datés quittent le domaine de l'histoire pour entrer dans celui de l'actualité. Pierre Vernus consacre de son côté, dans la version publiée de sa thèse, un chapitre sur le crépuscule des familles fondatrices des soieries Bianchini-Férier avant la disparition finale de l'entreprise. Assurément, la crise de 1974 a touché l'industrie de la soierie avec la même vigueur que le reste de la filière textile. Elle a cependant été rapidement éclipsée dans l'actualité par les feuilletons économiques rocambolesques de la laine et du coton, illustrée par le dépeçage de Boussac Saint-Frères, le déclin familial dramatique de la Lainière de Roubaix et les déboires judiciaires des frères Willot. En dehors d'un article très synthétique de Jean-Pierre et Arnaud Houssel<sup>248</sup>, ainsi qu'un autre de Bernard Guiffault sur le bassin d'emploi roannais<sup>249</sup>, les conséquences économiques de la crise de 1974 sur le textile rhodanien ont été très peu étudiées. S'agit-il d'un véritable décrochage industriel ou d'un coup d'accélérateur qui, à l'instar de la crise de 1965, s'insère dans le temps long de la désindustrialisation d'après-guerre ? S'accompagne-t-elle d'une modification radicale des structures organisationnelles de la Fabrique ou des entreprises la composant ? Quelle place occupe les problèmes sociaux durant cette période profondément ancrée dans la mémoire ouvrière comme patronale ?

<sup>247</sup> Carrier-Reynaud, *L'industrie rubanière...*, *op. cit.*

<sup>248</sup> Jean-Pierre Houssel et Arnaud Houssel, « L'évolution de la fabrique lyonnaise de soieries », *Géocarrefour*, n° 67-3, 1992, p. 187-198.

<sup>249</sup> Bernard Guiffault, « Le tissage et l'ennoblissement dans le bassin d'emploi de Roanne : bilan de l'évolution d'une industrie de main-d'œuvre en milieu rural », *Revue de géographie de Lyon*, n° 59-4, 1984, p. 277-300.

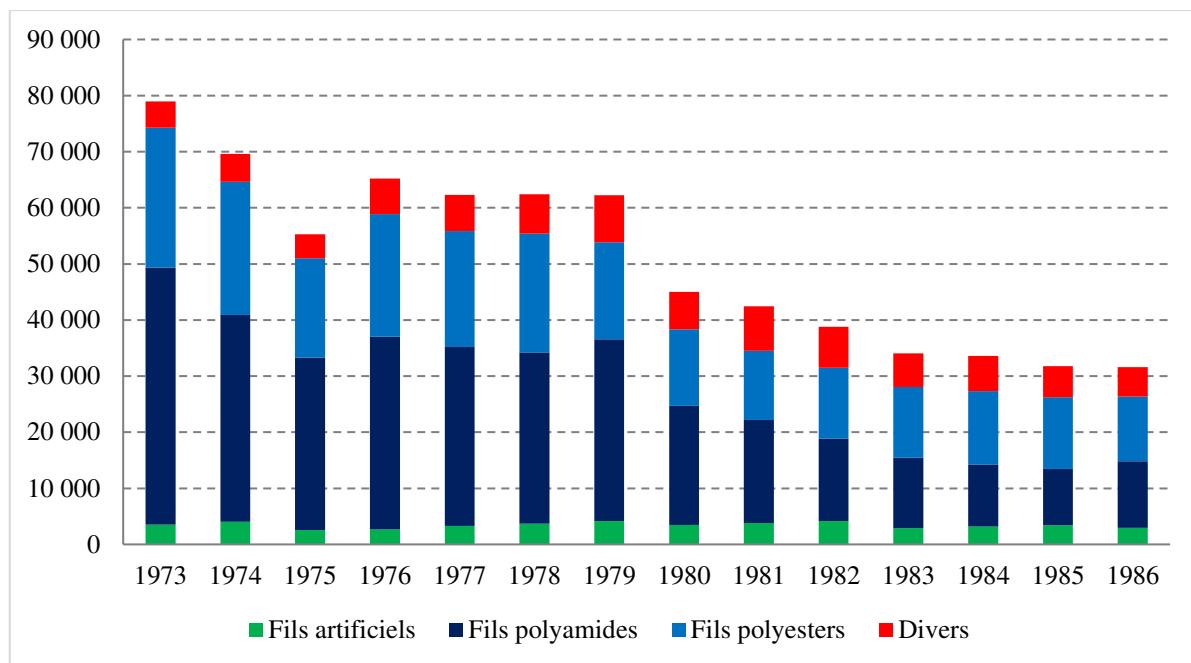
## A. Une crise par paliers

### 1. La décrue soudaine de 1974

Nous avons vu précédemment que l'industrie textile régionale de 1973, si elle affiche une bonne santé dans les chiffres, n'est pas totalement rassurée par la conjoncture des affaires. La prudence est de mise dans le moulinage, exprimant à la fois un optimisme lié aux perspectives d'avenir assurées par la texturation et un pessimisme lié à l'attitude des filatures s'aventurant dangereusement sur ce segment. La diminution continue des effectifs, constante mais modérée, est davantage perçue comme la conséquence logique des gains considérables de productivité et de la technicisation des postes. Le tissage et ses activités affiliées ont consenti à une restructuration de raison, au détriment de la représentativité des plus marginalisés et vulnérables (façonniers, dentelliers), en créant le Syndicat textile du Sud-Est (STSE). L'ennoblissement se maintient dans une stabilité relative. Après un début d'année ordinaire, la dégradation des affaires survient brutalement à partir de septembre 1974. Comme le reste de l'industrie manufacturière, le textile connaît une baisse d'activité consécutive aux politiques déflationnistes adoptées par les pays développés, en réaction à l'instabilité monétaire créée par l'abandon du système de Bretton Woods. Le retour de l'inflation, qui a atteint des niveaux rarement atteints depuis l'après-guerre, entraîne la contraction de la demande intérieure, d'abord dans l'industrie lourde, puis dans les biens manufacturiers<sup>250</sup>.

---

<sup>250</sup> Voir, à ce sujet, Serge-Christophe Kolm, « La grande crise de 1974 », *Annales*, n° 32-4, 1977, p. 815-823.



**Graphique III-1 – Production par matière du moulinage français (en tonnes, 1973-1986)**

Source : Statistiques SGMT / UNITEX

La contraction s'illustre dans le moulinage par la mise à l'arrêt de 40 % des capacités de production dès la fin 1974 et un recul de 20 % du volume de production, essentiellement durant le second semestre et touchant indistinctement transformateurs-marchands comme faonniers. Ventes, chiffre d'affaires et volume des travaux à façon diminuent également de 40 %. Le moulinage classique est moins durement touché que la texturation. Néanmoins un quart de son potentiel de production est également mis à l'arrêt sur la même période, représentant 4 % de l'ensemble du secteur. Sa situation s'aggrave cependant au début de 1975, lorsque la crise s'étend à ses principales ouvraisons en polyester à destination du voile et fils crêpes en rayonne, dont le parc matériel se retrouve quasi-totalement à l'arrêt. Par ruissellement, le ralentissement de l'activité dans les secteurs du bâtiment provoque une chute des commandes en fils moulinés pour rideaux à destination des logements neufs. De même, le marché de l'automobile, gros consommateur de fils texturés pour la fabrication de housses, voit ses commandes se tarir subitement. Dans l'habillement-ameublement, la clientèle anticipe la montée des coûts liée à l'inflation (9,2 % en 1973 puis 13,7 % en 1974, des chiffres inédits depuis quinze ans) et constitue des stocks de sécurité dépassant largement les besoins habituels. En périphérie, l'exceptionnelle grève des PTT de l'automne 1974 pose de gros problèmes de communication

et de facturation<sup>251</sup>. Un quart des effectifs ouvriers font face à un chômage total ou partiel, s'étalant de 20 à 36 heures de travail hebdomadaire pendant plus de six mois. La profession se plaint de la porosité des barrières douanières de la CEE et de son incapacité à contrer les importations régulières et irrégulières en provenance d'Extrême-Orient et des pays à économie socialiste, essentiellement des articles de bonneterie en polyamide texturé (sous-pulls, collants et chaussettes). Ces mêmes produits, autrefois fabriqués sur des machines d'occasion rachetées à des entreprises occidentales, sont désormais réalisés sur du matériel neuf sanctionnant doublement le moulinage en accroissant la pression concurrentielle et en supprimant une externalité positive au riblonnage. Le progrès technique aboutit également à l'intégration de plus en plus systématique de la texturation directement à la suite de la filature, particulièrement sur le marché des polyesters où les filateurs représentent désormais près d'un tiers de la production mondiale. Cette concurrence s'avère extrêmement compétitive face aux mouliniers indépendants :

*De la part des producteurs, la concurrence est faussée par le fait qu'ils offrent leur fil texturé à la vente au même prix qu'ils prétendent nous le vendre en fil plat avant texturation. C'est en quelque sorte comme un refus de vente. Il est aussi évident qu'en dehors de toute autre considération, la puissance industrielle et financière des producteurs et le prix excessivement élevé du matériel nouveau dont il vient d'être parlé donnent à nos fournisseurs une situation privilégiée car les mouliniers indépendants ne peuvent, dans les conditions actuelles, se livrer à des investissements de l'espèce puisqu'ils ne seraient plus amortissables<sup>252</sup>.*

La position du moulinage indépendant est d'autant plus précaire que les premières générations de matériel fausse-torsion et fausse-torsion fixe, installées à la fin des années 1950, sont désormais proches de l'obsolescence. L'accessibilité au crédit demeure restreinte et les capacités d'autofinancement de la très grande majorité des entreprises sont insuffisantes pour envisager leur renouvellement sur fonds propres. Pire encore, le SGMT rapporte des cas

---

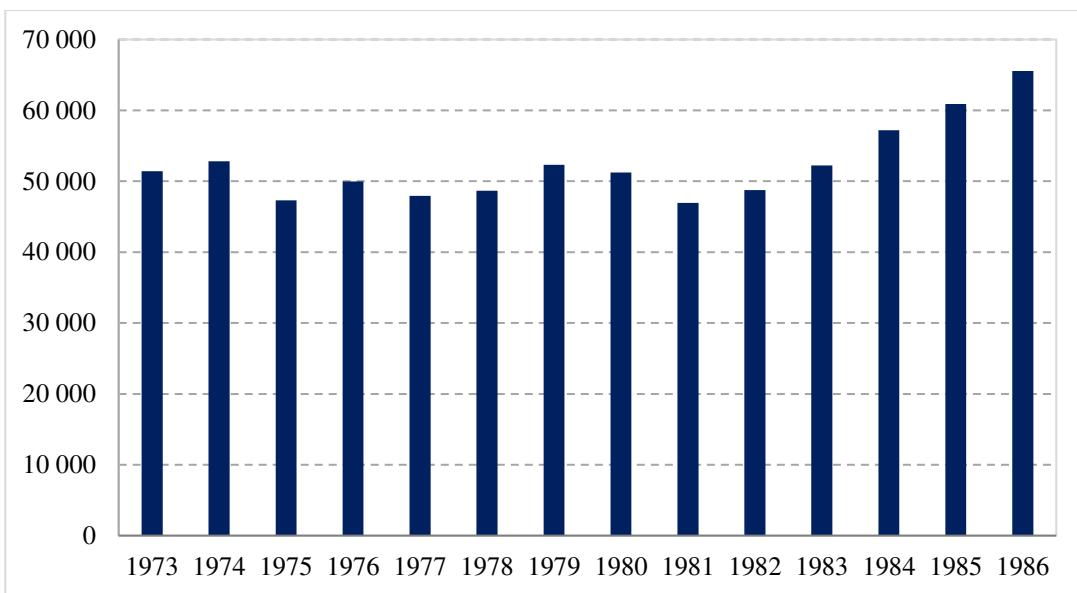
<sup>251</sup> La grève générale des PTT d'octobre 1974 éclate dans un contexte social tendu lié à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing face à François Mitterrand. Le conflit démarre à la suite d'un incident dans un centre de tri parisien, dégénérant en conflit national par rebond et à la suite de déclarations maladroites du secrétaire d'État aux PTT, Pierre Lelong. D'une durée de six semaines et comptant plus de trois millions de journées de grève cumulées, il s'agit du mouvement de grève le plus important de l'histoire des PTT. Voir, à ce sujet, Bruno Mahouche, « Les origines de la grève des PTT de l'automne 1974 », *Revue de l'IRES*, vol. 51, n° 2, 2006, p. 55-81.

<sup>252</sup> ADR, 153 J 21, AGO du SGMT, 1974.

d'entreprises se retrouvant à rembourser des emprunts sur des investissements antérieurs qui ne sont plus amortissables. Paradoxalement, ces grands producteurs enregistrent des pertes d'exploitation considérables, sur un marché pourtant en progression constante. L'irruption des filateurs fait en somme émerger un nouveau risque pour le moulinage, celui de la marginalisation sur des marchés périphériques. Pourtant, le potentiel de production, malgré les craintes énoncées précédemment, reste encore largement concentré dans le Sud-Est qui recense 94,9 % des fuseaux classiques et 86,2 % des broches de texturation. La crainte du filateur-texturateur semble davantage tournée vers les firmes étrangères, plus concentrées, que le potentiel industriel français dispersé ou créé *ex nihilo* dans les grands groupes nordistes, dans des proportions marginales. Le volume des façons à destination des producteurs atteint d'ailleurs son plus haut niveau en 1974 avec 44,6 % du total. Sur la question des prix, le choc pétrolier augmente sensiblement le coût des matières premières et de l'énergie alors que le prix de la laine et du coton décroît et détourne une partie de la clientèle habillement des produits partiellement ou totalement synthétiques. L'exportation se retrouve pénalisée, à la fois par un renchérissement du franc et une dépréciation du dollar sur les taux de change. Certaines affaires qui exploitent de la matière première importée, principalement des fils protégés par brevet, bénéficient d'une baisse de coûts cependant insuffisante pour compenser les autres augmentations sur leurs autres achats et leur prix de revient. Les premières défaillances d'entreprises surviennent. Les effectifs du syndicat passent en dessous de la barre symbolique des 200 adhérents avec 198 entreprises pour 250 usines<sup>253</sup>.

---

<sup>253</sup> ADR, 153 J 21, AGO du SGMT, 1974.



**Graphique III-2 – Production de la Fabrique et du tissage (en tonnes toutes matières, 1973-1986)**

Source : Statistiques UNITEX ADR Rhône et fonds d'Irigny

Dans le tissage, l'activité économique rebondit à partir de 1970, limitant l'érosion des effectifs aux alentours des 17 000 salariés. Le niveau d'activité (hors façon) est suffisamment important pour assurer un horaire moyen de 41 à 42 heures sur la période 1971-1973, tandis que l'organisation en triple équipe se généralise, passant de 34 à 50 % de la répartition du travail (façon incluse)<sup>254</sup>. Si les productions classiques de la soierie dominent les livraisons (doublures et édredons en unis classique, tissus pour robe, voile pour rideaux), quelques productions de niche se distinguent par leur forte progression comme les tissus pour pantalon de ski (+ 69,3 % sur la seule année 1972-1973), les tissus pour tailleur et manteaux (+ 27,9 %), les tissus industriels (+ 18,5 %) et de verre (+ 12,7 %). Le tout jeune Syndicat textile du Sud-Est (STSE) parvient à obtenir le ralliement du Syndicat textile des soieries de Lyon (STSL) à 91 % des métiers inscrits pour le 1<sup>er</sup> janvier 1973, unissant ainsi fabricants et faonniers sous une même représentation<sup>255</sup>. La bonne santé de la filière, combinée à un personnel stable, tend le rapport de la Fédération de la soierie (FS) à l'optimisme, malgré les problèmes récurrents de trésorerie et d'investissements matériels rencontrés par les entreprises. C'est en 1974 que la Fabrique enregistre son pic de production à 52 803 t de tissus et velours produits, pour un chiffre

<sup>254</sup> ADR, 153 J 204, AGO de la Fédération de la soierie, 1974.

<sup>255</sup> ADR, 153 J 97, réunion du CA du STSE, 4 décembre 1972.

d'affaires de 3 milliards de F HT<sup>256</sup>. Pour autant, le rapport moral de la FS appelle à la vigilance, constatant l'impossibilité pour la profession de se défendre contre la concurrence étrangère et la vulnérabilité du textile face à la porosité des frontières communautaires et dénonçant les « oiseaux de mauvais augure » souhaitant liquider une industrie textile jugée périmée<sup>257</sup>. La même année, le rapport moral de la Chambre syndicale des voiles de marque Tergal de Tarare résume des problèmes similaires avec une liberté de ton remarquable, qui souligne également la résurgence d'un scepticisme patronal vis-à-vis de la libéralisation des échanges :

*C'est à une véritable coalition que nous avons dû faire face : mévente, faillites, accroissement des charges, difficultés internes d'exploitation du fait de l'absentéisme et de la politicisation syndicale, opposition systématique des services de la main-d'œuvre à des requêtes motivées et comme si l'assaut de ces puissances maléfiques [sic] ne suffisait pas, une politique obstinée de libéralisation [...] qui fait que l'industrie cotonnière [clientèle importante du voile tararien] étouffe sous le poids d'importations à bas prix qui nous viennent des parties les plus éloignées de la planète<sup>258</sup>.*

Les prémisses de la crise se manifestent avec l'augmentation du prix des matières premières liée au choc pétrolier, des hausses s'étalant de 17 à 45 %. Les tarifs d'exécution des façons par les ennoblisseurs, indexés sur des grilles professionnelles, sont également révisés à la hausse de l'ordre de 10 % durant la même période. Une grille d'étude de prix de revient révèle de augmentations de frais généraux de l'ordre de 3,6 à 4,2 % dans des entreprises faïonnieres en moins de six mois. Le STSE appelle à cette occasion les fabricants à prendre en compte cette inflation dans leurs prix de façon<sup>259</sup>. Ce n'est qu'en 1975 que les effets de la crise se font pleinement ressentir dans la Fabrique : la production diminue de 10 % à 47 320 t. La baisse du chiffre d'affaires est en revanche plus contenue, avec un recul à 2,83 milliards de F, soit 6,6 %. Les baisses vont de 10 à 40 % selon les adhérents, les arrêts de matériel jusqu'à 30 % du parc dans les cas les plus extrêmes. Le chômage technique semble être contrôlé et les horaires hebdomadaires maintenues autour des 40 heures. Néanmoins, cette sauvegarde d'emploi se fait au prix d'un accroissement de la masse salariale dans le chiffre d'affaires des tisseurs, qui représente en moyenne 75 % de son volume contre 55 % avant la crise. Dans la

<sup>256</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO d'UNITEX, 1977.

<sup>257</sup> ADR, 153 J 204, AGO de la Fédération de la soierie, 1975.

<sup>258</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la chambre syndicale du voile de Tarare, 1975.

<sup>259</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 4 février 1974.

façon, les trésoreries les plus fragiles ne peuvent espérer passer la fin 1975, tandis que les fabricants ne peuvent jouer avec leurs tarifs très comprimés par les produits d'importations. Seuls les marchés de soie naturelle haute qualité (haute nouveauté, carrés et écharpes, dentelles) échappent à la morosité générale. Les relations avec les syndicats ouvriers, qui connaissent un regain de tension depuis quelques années sur la question salariale, virent à l'exécrable lorsqu'une réunion avec une délégation CGT-CFDT organisée en avril 1975 dégénère. Le rassemblement ouvrier, qui comptait également des représentants de la bonneterie roannaise et des ouates étrangers à la filière, commet des dégradations matérielles dans la salle de réunion et presse la délégation patronale d'accepter le principe d'une réunion paritaire ultérieure sur la révision des salaires, des classifications et des garanties de l'emploi. L'incident braque non seulement le STSE, mais aussi le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR) et le Groupement des industries diverses de Saint-Étienne (GID), dont la participation est également sollicitée par la délégation ouvrière. À la fin de l'année, quelques signes d'amélioration se manifestent du côté du voile, mais le reste du tissage reste profondément déprimé. Le STSE tente tout au long de l'année de mobiliser les pouvoirs publics et les parlementaires régionaux sur la situation du textile, mais il rencontre un écho limité<sup>260</sup>. La dégradation graduelle de l'activité se poursuit en 1976 : la profession ne recense plus que 374 entreprises pour 276 usines employant 15 828 salariés. Les chiffres de production et de ventes repartent légèrement à la hausse, 49 990 t de tissus générant 3 milliards de F HT, avec cependant un effondrement notable de la production de velours à 2 000 t, soit 31,6 % de moins par rapport à 1974, à la suite des difficultés rencontrées par JB Martin (cf. chapitre VI).

## 2. Entre les deux chocs, des années d'incertitude

La même année 1975 confirme le plongeon de la production moulinière à 55 260 t, soit 20,6 % de moins qu'en 1974 et - 30 % par rapport à 1973. La baisse est généralisée dans toutes les matières, sauf dans les fils divers et mélangés où les volumes de production se maintiennent. Le moulinage classique confirme sa résilience face à la texturation où l'équilibre des exercices se fait avec la plus grande peine. Une poignée d'affaires peu structurées et au matériel amorti affichent des bénéfices, cependant largement insuffisants pour espérer reconstituer des fonds propres. Les déboires de la clientèle bonneterie face aux importations de produits finis inquiètent le moulinage, de même que l'émergence d'anciens clients désormais reconvertis

<sup>260</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 15 avril, 15 septembre et 24 novembre 1974.

dans l'import-export de produits d'Extrême-Orient et du Maghreb<sup>261</sup>. La profession continue de souffrir du désintérêt de la mode et de l'accroissement des capacités de production, notamment américaines hautement concurrentielles grâce au dollar faible. La texturation française ne représente ainsi plus que 3,7 % de la production mondiale et 11,9 % de la production européenne<sup>262</sup>. La réduction des dépenses en habillement du Français moyen se manifeste notamment par le retour en grâce de l'économique *jean*, qui devient la bête noire du moulinier. Un échange tenu lors d'une réunion de l'AEM en juin 1976 en donne l'illustration :

*La conférence de M. Glassmann<sup>263</sup> est applaudie par tous les assistants et la série des questions commence :*

*Question : Ne pourrait-on pas arriver à démolir la mode du « jeans » et, dans la négative, ne pourrait-on pas réaliser cet article avec des fils texturés ?*

*M.Glassmann : La mode du « jeans » est comparable à celle qui a existé, il y a quelques années, aussi bien aux USA qu'en Europe pour le polyester texturé tricoté sur métiers double-jersey. Actuellement, si vous détenez un stock de colorant indigo, vous pouvez aller le vendre à Hong-Kong 12 fois plus cher qu'il vous a coûté. Cela illustre bien la ruée sur cet article, qui ne semble pas en voie de faiblissement. Certains fabricants d'articles « jeans » essaient maintenant d'introduire des fils texturés élastiques dans leurs tissus en coton, afin d'en augmenter le confort.*

*Question : Comment pourrait-on influencer la clientèle pour l'amener à de tels articles ?*

*M.Glassmann : Pour les articles de grande diffusion la mode n'est plus donnée par la Haute-Couture parisienne, mais est lancée par les jeunes vedettes de la chanson ou du music-hall. Leurs jeunes « fans » ne cherchent qu'à les copier, et les moins jeunes copient à leur tour pour paraître moins vieux. En tant que tissu, le « jeans » convient parfaitement à la clientèle. Si le bleu déteint, ce n'est pas un inconvénient car il est très bien admis qu'il en soit ainsi. Autrefois on a acheté beaucoup de toile madras venant des Indes ; au lavage la couleur du tissu disparaissait et on était très content. En résumé, il n'est pas question d'abandonner ce qui se demande et ce qui se vend bien. Tout ce que l'on peut faire c'est apporter des améliorations à cet article, par exemple en introduisant l'élasticité grâce à des fils texturés. [...]<sup>264</sup>*

<sup>261</sup> ADR, 153 J 20, AGO du SGMT, 1977.

<sup>262</sup> ADR, 153 J 204, AGO de la Fédération de la soierie, 1976.

<sup>263</sup> PDG de Mark & Spencer, invité à l'occasion d'une conférence sur les rapports fournisseurs-clients dans la distribution textile.

<sup>264</sup> ADR, 153 J 26, réunion de l'AEM, 11 juin 1976.

Les retards et défauts de paiements de la clientèle qui deviennent endémiques provoquent des à-coups de production, suscitant une nouvelle vague de mise au chômage technique à partir de novembre 1976. Dans les cas les plus extrêmes, l'horaire travaillé chute à 16 heures hebdomadaires<sup>265</sup>. La profession s'empoigne avec les pouvoirs publics au sujet de son financement. Le moulinage demande un taux de 90 % d'indemnisation, mais les diverses propositions ne s'étaisent que de 45 à 60 %. L'instauration de la nouvelle taxe professionnelle est également vécue comme un véritable étranglement fiscal. Cette taxe succède en 1976 à l'ancienne patente, qui a fait tout au long de son existence l'objet de contestations constantes de l'industrie manufacturière en raison de son obsolescence, de sa complexité et de son calcul déconnecté de la rentabilité réelle des entreprises<sup>266</sup>. La nouvelle imposition, qui conserve son caractère direct et sa fonction de financement des collectivités locales, entraîne une majoration s'échelonnant entre 52 et 320 % comparativement à la dernière patente de 1975. Selon le SGMT, cette augmentation faramineuse est la conséquence d'un transfert de pression fiscale des activités commerciales vers les activités industrielles, assimilée à une volonté délibérée de les faire disparaître du pays<sup>267</sup>. Face aux tarissements des débouchés sur les segments de grande consommation, le secteur tente de redéployer son effort de création vers d'autres marchés et effectue une montée en gamme, visant des fils titrés plus fins, plus tordus, particulièrement à destination du voile qui résiste mieux à la crise et qui s'écoule particulièrement bien à l'export sur le marché américain. Un ensemble de facteurs favorables permettent à la profession de s'apporter une bouffée d'air frais au cours de l'exercice 1977 avec une recrudescence des ordres à façon des producteurs à destination du voile et la reprise des ouvraisons de fil crêpe soie et rayonne. Les produits texturés continuent cependant d'afficher des rentabilités négatives et les premiers cas d'adhérents abandonnant complètement ces activités surviennent. Seuls des titres très fins utilisés dans le collant sont bénéficiaires et suscitent des spécialisations. Conséquence inédite de cette course à la valeur, le chiffre d'affaires du moulinage est en progression, alors que son tonnage total poursuit sa baisse. Cependant, les prix plus élevés de ces nouveaux articles sont neutralisés par le renchérissement des coûts. L'annonce du « Plan Gandois » en décembre 1977 officialise l'intégration totale de la production de fils texturés par Rhône-Poulenc Textile sur son site de Valence et accélère le retrait des mouliniers indépendants des

<sup>265</sup> ADR, 153 J 204, AGO de la Fédération de la soierie, 1976.

<sup>266</sup> Cette résistance fiscale remarquable par sa longévité est notamment étudiée dans Jeanne Gaillard, « Les intentions d'une politique fiscale, la patente en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n° 7, 1986, p. 15-38.

<sup>267</sup> ADR, 153 J 20, AGO du SGMT, 1977.

Marchés de la texturation. Le fournisseur national est désormais en concurrence frontale directe avec ses façonniers, bien que les produits les plus spécialisés sont toujours confiés en sous-traitance. Les craintes de marginalisation évoquées au début des années 1970 se réalisent. Signe de cette transition à marche forcée, aucune machine de texturation neuve n'est acquise par le moulinage cette année, les achats s'orientant vers une nouvelle génération de métiers classiques à haute productivité, qualifiés de « double-torsion »<sup>268</sup>. Le plan Gandois pousse également à réviser un important plan d'investissement professionnel, négocié la même année entre le moulinage régional et une délégation industrielle. Ce plan, outre sa dimension économique d'aide à l'investissement, doit également se faire la vitrine de la réactivité du moulinage tant auprès des pouvoirs publics que des industriels démoralisés. Initialement prévu à 120 millions de F, son budget doit être ramené à 100 millions de F et voit l'achat inclus de machines fausse-torsion dernière génération passer de douze à trois ou quatre machines. Le renouvellement d'un parc de 120 à 130 moulins vers la double-torsion reste intact, mais il s'effectue dans un objectif strict de modernisation et non d'accroissement des capacités de production<sup>269</sup>. Ce repli délicat sur les productions historiques s'avère cependant un succès, ce qui permet à la profession de contenir presque totalement les effets de la crise au cours de l'exercice 1978 : les volumes de production et les effectifs sont quasi-stables, la perte de la clientèle bonnetière est compensée par un « retour aux sources » vers la clientèle tisserande classique. En revanche, la période de grâce du voile marque le pas et des révisions à la baisse de torsion sur les produits façonnés pour Rhône-Poulenc Textile (RPT) diminuent considérablement la valeur ajoutée sur ces productions. Les produits de viscose de d'acétate, victimes de leur attrait retrouvé, soumettent également les mouliniers à des perturbations de *planning* de production, les capacités des filateurs tant RPT que les fournisseurs étrangers s'avérant insuffisantes pour assurer l'approvisionnement<sup>270</sup>.

Dans le tissage, si la tendance globale est à la baisse, la déprime touche très variablement les différentes productions. Les produits d'habillement grande qualité sont épargnés par la contraction de la demande. La petite nouveauté, très tournée vers l'exportation, subit l'attentisme d'une clientèle jouant la montre vis-à-vis de ses fournisseurs face au flottement du franc. Le STSE rapporte également une perte de compétitivité face à la concurrence allemande et italienne. La dégradation des affaires touche particulièrement les articles nylon de grande

<sup>268</sup> ADR, 153 J 20, AGO du SGMT, 1978.

<sup>269</sup> ADR, 153 J 26, réunion de l'AEM, 15 juin 1979.

<sup>270</sup> ADR, 153 J 20, AGO du SGMT, 1979.

série, les tissus pour doublures pressurés par la concurrence allemande et surtout le velours, alors que la filière assiste à l'effondrement spectaculaire de son principal représentant JB Martin. Des articles conservent un volume d'activité suffisant, mais ils voient leur rentabilité dégradée par l'accentuation des charges, conduisant aux premiers épuisements de trésorerie<sup>271</sup>. Du côté du voile de Tarare, la profession voit se déverser des produits américains vendus en moyenne 40 % moins cher, des tissus tricotés scandinaves, des voiles allemands de procédé Rachel et subit une dramatique chute de production en 1975. Les livraisons assurées par RPT ne s'élèvent ainsi qu'à 3 730 t, contre 5 400 t en 1974, mais un retour à la normale observé à la fin de l'année pousse les représentants du fournisseur à l'optimisme ; ils réaffirment leur solidarité avec leurs façonniers du voile<sup>272</sup>. Cette normalisation se confirme, mais les articles voile Tergal commencent à accuser le coup de leur ancienneté et du ralentissement du marché des logements neufs, privant le voile de fenêtres à équiper. La profession observe une accalmie au début de 1977. Les carnets de commandes assurent l'alimentation des métiers jusqu'à la fin de l'année dans la plupart des entreprises et quelques tisseurs retrouvent même le luxe de pouvoir refuser des ordres. Le STSE s'inquiète cependant de la détérioration très nette du marché national dans le textile de maison et d'habillement vendu au détail, phagocyté par les importations. Comme dans le moulinage, des tisserands signalent les premiers cas de report de délais provenant de clients confectionneurs. À la marge, les tissus de verre et à usages industriels sont également concernés par une guerre de prix entre entreprises européennes pour maintenir une activité en recul sur les marchés des transports et de l'électromécanique. Des difficultés d'expansion se font ressentir par manque de personnel spécialisé<sup>273</sup>. Cette reprise se confirme en 1978 avec des progrès encourageants du chiffre d'affaires et de l'exportation. Néanmoins, la fracture entre fabricants et façonniers s'aggrave. Les affaires mixtes maintiennent un niveau d'activité convenable, mais les façonniers purs subissent une inflation de leur prix de revient que la tarification, déconnectée du taux d'occupation du matériel, ne parvient toujours pas à combler, sauf pour les nouveaux articles. Tout au long de 1977 et 1978, le STSE appelle de manière récurrente à la solidarité des fabricants avec leurs façonniers, tant tisserands qu'ennoblisseurs. D'autant plus que le vieillissement du matériel devient un problème sensible alors qu'une nouvelle génération de métier à tisser à jet d'eau démontre une

<sup>271</sup> ADR, 153 J 92, séances du CA du STSE, 23 février, 29 mars et 31 mai 1976.

<sup>272</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la Chambre syndicale des voiles et marquisettes de marque Tergal, 1976.

<sup>273</sup> ADR, 153 J 92, séances du CA du STSE, 2 mai et 11 juillet 1977.

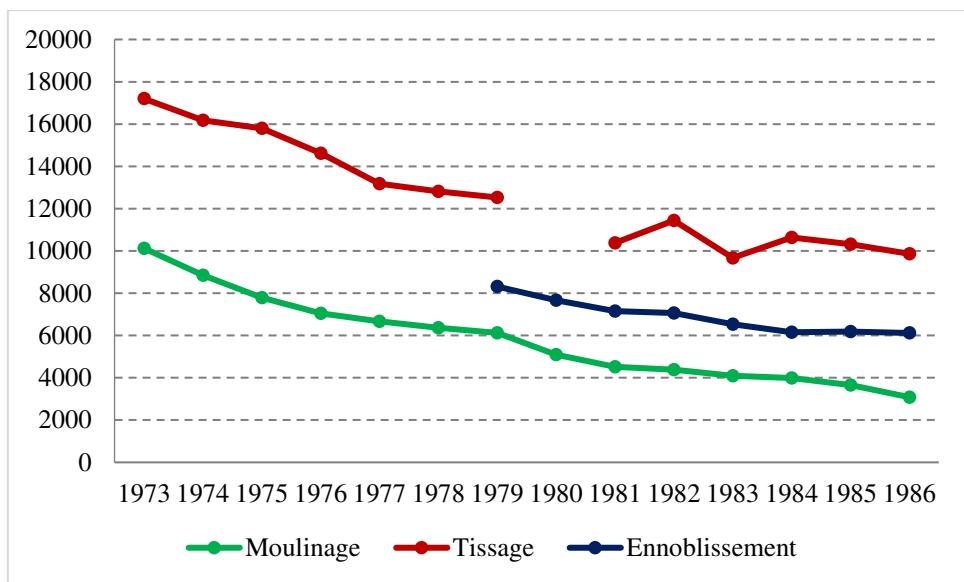
rentabilité satisfaisante et des prix de façons considérablement relevés. Peu d'affaires de tissages sont cependant susceptibles de pouvoir supporter seules les coûts de renouvellement<sup>274</sup>.

### 3. Du deuxième *crash* à la stabilisation

À la veille du second choc pétrolier, le moulinage est revenu à une production quasiment identique aux ratios observés en 1970, avec 44 % de la production en fils moulinés classiques et 56 % de fils texturés. La texturation a entretemps plafonné aux deux tiers des volumes totaux en 1975. Stabilisée, la profession reste néanmoins inquiète des soubresauts d'une deuxième crise, avec la réapparition de l'inflation et l'explosion du cours du *brent*. Cette attitude prudente ne met ainsi pas fin aux compressions de personnel, malgré des exercices revenus à un niveau convenable. Le rapport moral du SGMT de 1979 mentionne ainsi que « nous n'avons jamais caché, depuis 1977, à qui que ce soit, que la survie de notre branche passait par une diminution du personnel », en réaction au désengagement de la texturation. La profession anticipe notamment la montée en puissance de l'unité de texturation RPT de Valence, qui est en mesure d'absorber 60 % du marché de la texturation dès 1981<sup>275</sup>. Cette crainte se confirme en 1980, pire exercice de l'histoire contemporaine du moulinage, avec un effondrement de 27,6 % de la production et de 19,3 % du chiffre d'affaires sur une seule année. Le démarrage des lignes de production RPT se constate sur les chiffres des livraisons, relativement modéré pour les moulinés classiques (- 15 %), mais atteignant une diminution d'un tiers pour les texturés. Le SGMT revoit à la hausse les capacités de RPT, qui est désormais en mesure d'occuper 70 % du marché. La consommation du marché intérieur, déprimée par le deuxième choc pétrolier, fait réduire les importations de 14 % en tonnage et 9 % en valeur par rapport à 1979. Cependant, la consommation absolue reste stable à 51,5 % du total, illustrant la déprime encore plus importante des produits nationaux sur le marché intérieur. Cette tendance se constate particulièrement du côté des transformateurs-marchands où l'exportation devient pour la première fois le principal débouché de l'industrie (de 28,8 à 35,8 %). Le nombre total de salariés connaît également une baisse historique de 16,8 % en un an à 5 091 personnes.

<sup>274</sup> ADR, 153 J 92, séances du CA du STSE, 16 janvier, 18 juillet et 2 mai et 6 novembre 1978.

<sup>275</sup> ADR, 153 J 20, AGO du SGMT, 1980.



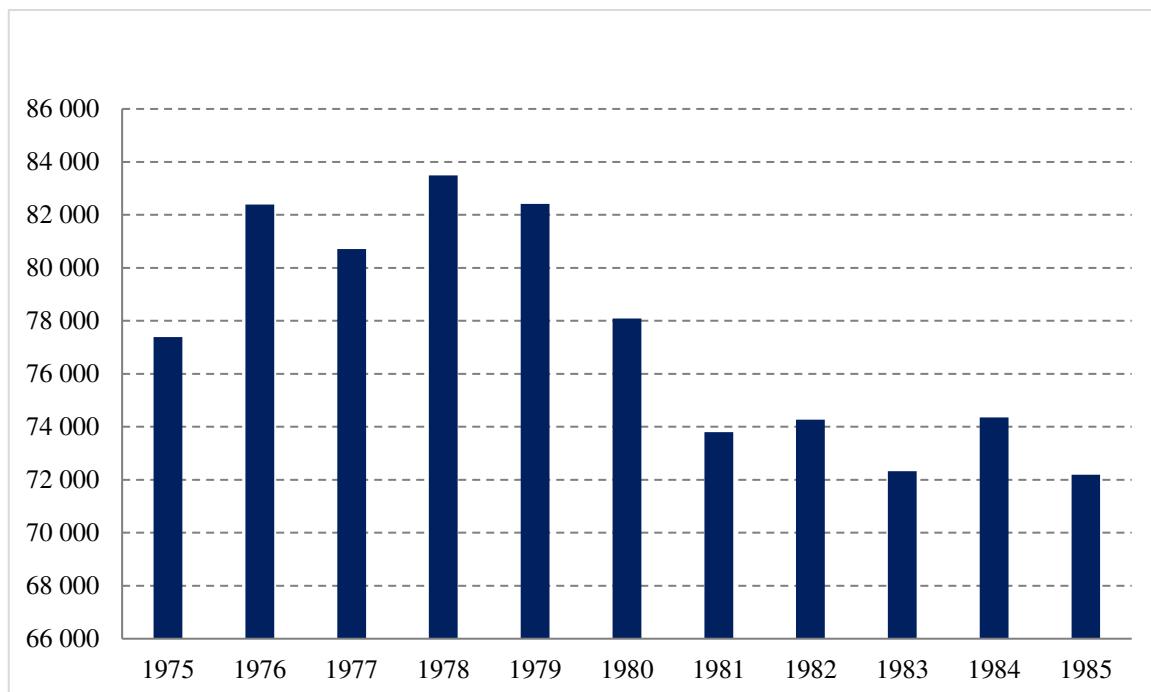
**Graphique III-3 – Effectifs dans la filière textile Rhône-Alpes (1973-1986)**

Source : Statistiques UNITEX

Le recours au chômage partiel, qui était redevenu résiduel, réapparaît : de quatre entreprises y recourant pour une moyenne hebdomadaire de 39 heures en février, on passe à douze avec une moyenne frôlant les 37 heures à la fin de l'année. Le phénomène tend cependant à être contenu, car les entreprises ont entretemps procédé à des compressions d'effectifs conformes à leurs capacités de production. Le tissage est surpris par une dégradation brutale de la conjoncture, plus importante qu'en 1974. Au premier semestre de 1980, 500 licenciements sont annoncés, dont 250 aux seuls Tissages de soieries réunis (TSR) en pleine tourmente ; ce nombre ne prend pas en compte la chambre de Tarare qui rencontre également des problèmes de chômage partiel. L'activité dans l'habillement devient très inégale, dans les tissus unis comme imprimés. Confectionneurs et détaillants font parvenir les ordres au jour le jour par crainte du stock, y compris auprès de la clientèle étrangère. Les carrés et écharpes traversent une crise particulièrement aiguë face à la concurrence italienne, qui dispose d'un outil de production « plus souple et mieux adapté » ; les segments les plus haut de gamme sont touchés<sup>276</sup>. Dans l'ennoblissement, l'activité a suivi les mêmes tendances constatées dans la filière et affiche un niveau satisfaisant jusqu'en 1979, avant que le contraction ne s'étale sur les exercices 1980 et 1981. Le deuxième choc pétrolier, à l'instar des évènements de 1974, entraîne à nouveau la constitution de stocks chez la clientèle, le mouvement de déstockage se poursuivant jusqu'à

<sup>276</sup> ADR, 153 J 92, séances du CA du STSE, 21 avril et 17 juin 1977.

l'été 1981<sup>277</sup>. Le nombre de pièces et filés teints chute ainsi de 11,5 % en trois ans, et celui des unités 100 mètres de tissus imprimés de 19,8 % sur la même période.



**Graphique III-4 – Production de l'ennoblissement du Sud-Est  
(pièces et filés en tonnes toutes matières, 1975-1985)**

*Source : Statistiques SETLR via UNITEX, fonds ADR et Irigny*

Le climat d'incertitude est entretenu par l'arrivée de la gauche mitterrandienne au pouvoir en 1981, accueillie sans surprise de manière très mitigée et attentiste par le patronat local. L'assemblée générale du STSE en juillet 1981 présente laconiquement la situation politique depuis mai comme un « aspect sombre »<sup>278</sup>. Le même mois, une réunion d'information de l'UNITEX est marquée par une intervention de M. Robatet, président du Groupement interprofessionnel lyonnais (GIL), qui, dans le prolongement des positions prises par le Conseil national du patronat français (CNPF), redoute une « collectivisation » des entreprises, notamment en raison de la nationalisation annoncée des principaux établissements bancaires, ainsi que du projet de loi sur l'extension des prérogatives des comités d'entreprises, la future

<sup>278</sup> 153 J 77, AGO du STSE, 1981.

loi Auroux. Cette critique s'accompagne d'un appel à la solidarité et la concertation, qui intervient à un moment critique de la représentation patronale, l'UNITEX étant en pleine restructuration face à une situation financière déplorable (cf. partie B)<sup>279</sup>. La nationalisation de Rhône-Poulenc ne semble pas susciter d'émotion particulière, cette dernière intervenant trop tardivement pour infléchir le plan Gandois désormais pleinement réalisé dans le textile. La filière ne revient à un prudent optimisme qu'à partir de 1983, année où la conjoncture industrielle textile nationale s'aplanit. Des signes encourageants se manifestent avec la reprise des investissements matériels et le maintien des effectifs salariés. L'UNITEX dresse un premier bilan ambivalent sur la situation politique, regrettant l'accroissement des charges d'exploitation, tout en soulignant l'adhésion par une majorité d'entreprises textiles au dispositif de contrat-investissement accordé dans le cadre du plan textile du gouvernement Mauroy. L'ampleur exacte de l'utilisation des contrats-investissements n'est malheureusement pas quantifiable faute de chiffres, mais son succès semble reposer sur son profil adapté aux PME, en stimulant l'investissement matériel par l'exonération de cotisations sociales. Cette subvention technique se distingue des dispositifs précédents du CIRIT destinés avant tout à la concentration<sup>280</sup>. L'UNITEX affirme ainsi qu'ils ont « incontestablement » freiné la diminution des emplois. En revanche, la reconquête du marché intérieur demeure un échec : les produits importés ont franchi la barre symbolique des 50 % des produits textiles totaux consommés dans le pays.

## B. L'union de la représentation professionnelle

### 1. Le rôle moteur et transitoire du STSE

À la veille de la crise, le textile rhodanien se trouve en ordre dispersé, malgré des initiatives encourageantes entreprises depuis la crise de 1965. La mosaïque complexe d'organisations syndicales laisse place dans le tissage à une organisation unifiée sous l'égide du STSE, non sans la réticence des plus petites professions du tissage qui doivent concéder leur indépendance professionnelle. La dégradation de la conjoncture économique et l'invisibilisation des faonniers et petits fabricants font cependant de l'union représentative la solution unique pour assurer une crédibilité de poids dans les relations sociales, promotionnelles et politiques. Cette

<sup>279</sup> Fonds UNITEX Irigny, réunion d'information UNITEX, 1981.

<sup>280</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGE d'UNITEX, 1983.

politique d'union professionnelle se poursuit durant les années 1970 et s'inscrit désormais dans le cadre d'un rassemblement du tissage avec le moulinage et l'ennoblissement. Dès 1968, la société d'ingénieurs Ortec propose ainsi d'étendre les prérogatives des syndicats dans une organisation unifiée et recentrée sur la région<sup>281</sup>. Ce schéma doit se substituer au modèle fédératif incarné par la Fédération de la soierie (FS), qui trouve ses limites dans ses capacités de concertation et d'implication des chefs d'entreprises. Le STSE tient son premier conseil d'administration le 6 mars 1972, alors que la fusion avec le syndicat du tissage faonnier ne doit intervenir qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1973. La présidence est assurée par Raymond d'Aubarède, issu d'une vieille famille lyonnaise. Les anciens groupes sont maintenus et réorganisés, leur nombre réduit à neuf. Les groupes disparus sont principalement ceux des produits de niche ou très spécifiques de la mode et de l'habillement, qui sont regroupés en sections. Les groupes 2 et 3, respectivement dédiés à l'habillement masculin et féminin, absorbent ainsi les activités cravates, doublures, etc. Les productions diverses cohabitent également avec le tissu d'ameublement au sein du groupe 5. Même si les archives des groupes n'ont pas été conservées dans leur totalité, on peut supposer que les syndicats intégrés au STSE (faonniers et dentellières) ont maintenu une survivance sous forme de groupe au sein de la nouvelle entité. Des autres syndicats locaux, le STSE conserve un lien proche mais problématique avec le Syndicat des voilages de Tarare, des membres à double casquette faisant l'objet de contentieux sur les cotisations. La représentation de Tarare tient en effet au maintien d'un groupement local d'un point de vue commercial, chose à laquelle le conseil d'administration du STSE adhère, tout en soulignant la nécessité d'une harmonisation régionale sur des positions plus sensibles comme la politique sociale. La chambre de Tarare s'est déjà précédemment distinguée en 1971 lors de négociations salariales en dérogeant à la ligne définie par l'Union textile et suivie par la FS, aboutissant à une augmentation salariale de 0,30 F horaires au lieu des 0,18 F préconisés. Le conseil de direction de la fédération a sévèrement conclu qu'« il serait urgent que les fabricants de Tarare reviennent à une meilleure conception de la solidarité professionnelle », d'autant plus que le voile ne contribue pas au fonctionnement de la fédération<sup>282</sup>. Ultérieurement, en 1973, un épisode similaire se reproduit lorsque la chambre tarinaire négocie une augmentation salariale indépendamment de la fédération qui souhaite une réponse unifiée. Ces mêmes négociations démontrent les différences de position sur la question salariale des différentes

<sup>281</sup> Cette société n'a aucun lien avec l'actuel groupe d'ingénierie Ortec, issu d'une scission en 1992 au sein du groupe Onet. Il s'agit d'un cabinet d'études de productivité-expansion siégeant à Villeurbanne ; Restructuration des organisations professionnelles, rapport Ortec 1968, ADR, 153 J 60.

<sup>282</sup> ADR, 153 J 204, séance du conseil de direction de la Fédération de la soierie (FS), 13 mai 1971.

branches. Michel Gillet de Gillet-Thaon exprime ainsi la nécessité de salaires élevés, tandis que le tisserand Jean Balley souhaite des barèmes professionnels modérés, surtout pour les façonniers dont le prix de revient comporte 70 % de main-d'œuvre. Le moulinier César Gay relève la difficulté de trouver un socle social commun, le moulinage subissant les décisions prises au niveau national par l'Union textile<sup>283</sup>. L'exemple illustre la difficulté d'imbriquer des entreprises à la fois si proches pas leur production et si éloignées par les particularismes locaux. La rubanerie stéphanoise plus éloignée s'est regroupée au sein du Groupement des industries diverses (GID), mais la double-appartenance des quelques entreprises figurant également au sein du STSE ne semble pas soulever de problèmes. Le rubanier Marc Giron de Giron Frères prend même la présidence à la suite d'Aubarède en 1975. La dénomination finale du STSE fait, jusqu'à son officialisation, l'objet de débats intenses entre les partisans de la griffe lyonnaise et ceux de l'ouverture vers les autres tissus. Les industriels envisagent un temps l'appellation « Syndicat des créateurs et industriels en tissus et soieries de Lyon », apprécié des soyeux traditionnels mais jugé excluant pour les productions plus récentes. Inversement, celle de « Groupement des industries textiles » est écartée pour ne pas froisser la maille régionale, totalement étrangère au tissage<sup>284</sup>. Sa création corrige également la représentation professionnelle en intégrant les tisseurs de verre, dont l'activité n'était pas soumise à cotisation et dont le propre syndicat national dispose d'une visibilité marginale.

Le fonctionnement du STSE diffère peu de l'ancien SFS, le syndicat poursuivant son action sur les trois axes de la fiscalité, de l'information économique et sociale. La création du STSE permet à la représentation soyeuse de retrouver un équilibre financier, l'ancien SFS ayant été fragilisé par les radiations consécutives à la crise de 1964. L'excédent de 30 000 F affiché pour le premier exercice de la nouvelle structure est néanmoins précaire, étant principalement assuré par des arriérés de cotisations et l'arrivée des tisseurs de verre<sup>285</sup>. Sa création survient au même moment que l'aboutissement des négociations internationales sur la libéralisation des échanges textiles. La commission de la CEE déclare à l'occasion ses intentions de politique commerciale textile par deux mesures : la libéralisation des échanges textiles à l'égard de tous pays, sauf le Japon, la Corée du Sud, Taïwan et Hong-Kong. Les importations de ces derniers demeurent sous contrôle selon l'évolution des entrées dans la communauté, pouvant éventuellement inclure des mesures de sauvegarde pour le textile européen. Le contingentement pour les articles

<sup>283</sup> ADR, 153 J 204, séance du conseil de direction de la FS, 10 mai 1973.

<sup>284</sup> ADR, 153 J 92, CA du STSE, séance du 6 novembre 1972

<sup>285</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 6 mars 1978.

dits sensibles est par ailleurs maintenu. La France, par l'intermédiaire de la représentation nationale de l'Union textile, défend vigoureusement la mise en place d'une protection minimale à l'encontre du libéralisme de la CEE, défini comme un agenda politique. Le tissage régional souscrit à cette déclaration, sous réserve d'une harmonisation des échanges mondiaux devant se substituer au *statu quo* qui bénéficie essentiellement aux pays capables de négocier à leur échelle à des accords bilatéraux favorables, principalement les États-Unis<sup>286</sup>. Ultérieurement, un *memorandum* publié par le Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne (Comitextil), organe de liaison auprès de la CEE, reprend l'essentiel des doléances de la profession qui le juge satisfaisant. Le nouveau syndicat hérite également d'une situation sociale en pleine mutation avec la mise en place de la mensualisation salariale. L'atmosphère demeure calme dans les usines, mais la signature d'une prime d'ancienneté chez les ennoblisateurs entraîne des demandes de réunion paritaire chez les syndicats ouvriers. Le tissage est divisé sur la question entre les patrons estimant qu'une telle prime ne rajouterait qu'une charge supplémentaire dans une période où les augmentations de coûts salariaux sont de plus en plus imprévisibles et ceux souhaitant respecter les engagements pris lors de l'accord de mensualisation, en imputant d'autres primes sur celle d'ancienneté (assiduité, 13<sup>e</sup> mois, prime de vacances, etc.). La profession est cependant rattrapée par le retard pris sur l'application de telles mesures par rapport au reste de l'industrie manufacturière. L'inspection du travail s'est même étonnée dès 1970 que la soierie ne fournisse pas encore de prime à l'ancienneté<sup>287</sup>.

Ce contexte illustre l'avancée cahin-caha de l'unification professionnelle textile, alors que la situation de la FS ne cesse parallèlement de se dégrader et semble montrer les limites du modèle fédératif en place depuis 1946. Les audits menés depuis 1964 tendent tous à illustrer l'ancienneté de l'organisation professionnelle soyeuse, le conservatisme de son patronat sur la question des réformes professionnelles et la dispersion de l'appareil productif. Un rapport de l'Institut de développement industriel (IDI) de 1971 souligne ainsi la nécessité « d'attirer vers cette branche des gestionnaires ayant foi en l'avenir, désireux de moderniser et faire progresser les unités de production existantes. »<sup>288</sup>. Plus important, l'étude-diagnostic du cabinet CEGOS, parue en juillet 1972, promeut la création d'un groupement régional intertextile sur la base d'une charte d'adhésion et d'une uniformisation des cotisations destinée à gommer l'asymétrie

<sup>286</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 5 décembre 1978

<sup>287</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 5 février 1978

<sup>288</sup> ADR, 153 J 204, rapport d'activité de l'IDI exercice 1970-1971 : la soierie lyonnaise.

des implications de branche au sein des organisations régionales<sup>289</sup>. La fédération ne parvient pas en effet à fonctionner collégialement. En 1972, le financement est assuré à 71,6 % par le tissage, à 22,9 % par le moulinage avec des cotisations en deçà des attentes de la fédération, à 3,5 % par la schappe représentée exclusivement par la seule société Burlington-Schappe et à 0,5 % par l'ennoblissement, dont l'effort de cotisation est avant tout dirigé vers la Fédération nationale de la teinture et de l'apprêt. Dans cet ensemble, seuls les tisseurs consentent à maintenir leur effort financier. Après d'importantes concessions budgétaires, la fédération est au pied du mur en 1973. La moindre économie supplémentaire signifie la renonciation d'un de ses services : bureau parisien, service social, statistique et relations publiques<sup>290</sup>, ce malgré une aide de 200 000 F concédée par le CIRIT, dont une avance de 100 000 F immédiatement fournie. La solution unitaire commence à s'afficher alors comme la meilleure pour assurer une représentation régionale pérenne. Début 1973, un premier pas est effectué à l'occasion du transfert des locaux de la STSE, expropriés de leur immeuble historique de la place Tolozan en raison des travaux du métro. Le syndicat négocie l'acquisition d'un immeuble situé montée de Choulans, ancien bâtiment scolaire du cours Veritas des sœurs dominicaines occupé ensuite pendant deux ans par Rhône-Poulenc Textile, afin d'y installer, outre le STSE, le SGFM, le SETLR et la FS. Pour le conseil du STSE, l'unité géographique constitue un premier pas vers la création d'un socle syndical commun, qui doit être suivi d'un service social unique. Pour la première fois, l'éventualité d'une dissolution de la fédération est énoncée, si la faiblesse de son autorité sur les adhérents persiste<sup>291</sup>. Le moulinage résiste un temps à abandonner son économique siège du quai Sarrail avant de se rallier à la proposition, puis de faire volte-face au printemps 1974<sup>292</sup>. Ce revirement brutal arrête un temps le processus d'union.

La crise met à mal une discipline syndicale qui avait pourtant retrouvé en cohérence. En mars 1974, un mouvement de grève démarre dans les grandes entreprises du Nord et de l'Est à la suite d'une revalorisation de 50 centimes du salaire horaire négociée par l'Union textile, jugée insuffisante par les syndicats ouvriers. Alors que certaines grandes firmes octroient jusqu'à 30 centimes supplémentaires face à la menace de piquet, le textile lyonnais campe sur ses positions, malgré des difficultés chez un gros moulineur<sup>293</sup>. Un épisode de négociations

<sup>289</sup> ADR, 153 J 61, rapport Cegos sur les structures professionnelles textiles, 1972.

<sup>290</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 9 avril 1973.

<sup>291</sup> ADR, 153 J 204, séance du conseil de direction de la FS, 13 mai 1971.

<sup>292</sup> ADR, 153 J 204, séance du conseil de direction de la FS, 9 février 1973.

<sup>293</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 21 mars 1974.

similaire en avril 1975 vient cependant souligner la fragilité des mouliniers et des façonniers qui souhaitent temporiser l’application d’accords nationaux, alors que les charges salariales ont augmenté de 21 à 25 % selon les branches entre 1973 et 1974<sup>294</sup>. De même, les relations entre le STSE, la FS et l’Union textile s’étiolent sur fond de cotisations statutaires, dégradation ayant failli aboutir à l’éviction du président de la fédération au sein du bureau de l’Union textile. Les deux syndicats lyonnais expriment des difficultés à suivre le budget de l’Union, qui a doublé depuis 1970, d’autant plus que le nombre d’adhérents ne cesse de diminuer du côté des tisseurs et que le budget du STSE a lui aussi augmenté de 62 % depuis sa création. L’incident fait souligner en son sein la nécessité d’un plan de concertation avec la représentation nationale qui implique une réforme des structures visant à éliminer les dissidences dans la région<sup>295</sup>.

La dégradation de la conjoncture économique pousse finalement à un mariage de raison début 1976. Le moulinage se rallie progressivement à la solution unitaire à condition de sauvegarder les syndicats de branche existants. Le SGMT doit cependant concéder son indépendance géographique en s’installant montée de Choulans et en fermant son bureau de liaison parisien, activité qui doit être reprise par la nouvelle entité intertextile. L’ennoblissement souscrit aux mêmes conditions en espérant dynamiser sa clientèle tisserande au sein de commissions intersyndicales. Une première ébauche est proposée par Stephane Hoppenot, ancien PDG de Burlington-Schappe et représentant schappiste auprès de la FS, sous la forme du Groupement régional intersyndical textile Lyon et Sud-Est (GRITEX). Les statuts provisoires prévoient un conseil d’administration rassemblant les présidents de syndicats et groupements membres et des représentants supplémentaires proportionnels au taux de cotisation. Lesdites cotisations sont fixées selon le chiffre d’affaires des entreprises adhérentes. Le nouveau service doit reprendre les activités de la FS (économie, statistique, promotion) et y ajouter un service commun administratif et social. Les diverses activités de renouvellement matériel sont également reprises par le nouveau syndicat<sup>296</sup>. L’entité finale doit représenter 10 % de l’industrie textile nationale et ainsi assurer une meilleure visibilité au sein de l’Union textile face aux lainiers et cotonniers prépondérants. Le nom du syndicat est ultérieurement changé pour l’Union textile Lyon et Région (UNITEX) qui démarre son activité en février 1977. La FS se met parallèlement en veille avant d’être dissoute la même année.

<sup>294</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 14 avril 1975.

<sup>295</sup> ADR, 153 J 92, séance du CA du STSE, 4 avril 1974.

<sup>296</sup> ADR, 153 J 21, AGE du SGMT, 1976.

## 2. Les débuts difficiles d'un syndicat en recherche de cohésion

À sa création, l'UNITEX centralise, en plus de trois grands syndicats de branche, les services de l'Union des marchands de soie et ouvrées de Lyon et du Syndicat des filateurs de schappe. C'est d'ailleurs le schappiste Stéphane Hoppenot qui, après avoir avoir été chargé de mission pour le STSE, prend la première présidence-direction-générale de l'UNITEX. Le secrétariat est assuré par l'ancien chef d'études de la FS et ex-secrétaire adjoint de l'Association internationale pour la soie (AIS), Jean Vaschalde. Le choix d'une personnalité de la filature, issue d'une vieille famille textile régionale, fait l'objet d'un consensus avec le moulinage et l'ennoblissement. La première assemblée générale tenue le 20 juin 1977 permet au textile régional de retrouver un peu de visibilité politique avec la présence de nombreux élus locaux<sup>297</sup>, ainsi que d'Augustin Mollard, président de Rhône-Poulenc Textile. L'ensemble des adhérents représente 500 entreprises et 35 000 salariés, sur un total de 70 000 emplois régionaux, bonneterie incluse<sup>298</sup>. Le nouveau syndicat démarre son activité dans un contexte économique et social particulièrement exécrable. À l'international, la question du renouvellement des Accords multifibres (AMF) clive le textile européen (cf. partie C), tandis que les mouvements spectaculaires de grève dans la région, notamment chez JB Martin, entretiennent un climat délétère au sein des commissions paritaires (cf. chapitre IV). Jusqu'au milieu des années 1980, l'action de l'UNITEX est constamment bridée par la précarité de ses finances, malgré les importantes économies réalisées par la centralisation des services. Dès 1978, le syndicat remarque des retards de versements qui ne peuvent être compensés faute de réserves et enregistre un léger déficit pour son premier exercice<sup>299</sup>. L'austérité semble également entraîner la radiation des services de renouvellement matériel, le GAPIM et la Renosoie disparaissant des comptes-rendus de l'UNITEX comme du STSE et du SGMT. L'activité de liaison avec le CIRIT semble également s'arrêter ou du moins vivoter jusqu'à la réforme de 1982. Stéphane Hoppenot se retire de la présidence en 1980 au profit d'un triumvirat composé des trois présidents de branche, Robert Brochier des soieries Brochier (STSE), Bruno Rey des

<sup>297</sup> Parmi les élus présents figurent les députés du Rhône Xavier Hamelin (Union des démocrates pour la République gaulliste), Alain Mayoud (Républicains indépendants giscardien) et le représentant de Pierre-Bernard Cousté (divers droite), le sénateur du Rhône Pierre Vallon (Centre des démocrates sociaux centriste), le député-maire de Romans Georges Fillioud (socialiste) et le sénateur-maire de Vals-les-Bains Paul Ribeyre (Républicains indépendants).

<sup>298</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO d'UNITEX, 1977.

<sup>299</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO d'UNITEX, 1978.

moulinages Émile Rey (SGMT) – remplacé par Jean-Claude Billion de Billion & Cie dès 1981 – et Bernard Reymond de la société d’apprêt des Ets Reymond (SETLR). Ce trio délègue en 1981 la direction générale à James de Missolz, dirigeant des TSR. La situation atteint un point critique cette même année : le syndicat est poussé à la compression de ses activités. Le service de contentieux GIDEC est supprimé, de même que le secrétariat général. La direction dénonce notamment le manque de solidarité de certains adhérents déclarant un chiffre d’affaires inférieur à la réalité ou refusant de payer tout ou partie de leur cotisation selon les prestations rendues par le syndicat<sup>300</sup>. Cette défiance vis-à-vis de la représentation patronale est d’autant plus nourrie que l’arrêt des liaisons entre entreprises et organismes de subventions rend l’action de l’UNITEX beaucoup plus abstraite pour les entrepreneurs ne trouvant pas leur compte dans l’information économique, sociale et statistique ou disposant déjà d’une activité de conseil extérieure faisant doublon. La situation financière du syndicat se normalise au début des années 1980, de même que son organigramme. Le triumvirat présidentiel est remplacé en 1983 par un président-directeur-général unique, Robert Provent, dirigeant des soieries Marc Rozier & Cie<sup>301</sup>.

### 3. Le succès des actions interprofessionnelles

Malgré les difficultés financières, l’UNITEX enregistre d’importants succès du côté de son service promotion, alors que l’image de la fabrique lyonnaise se dégrade dramatiquement durant la crise. Le syndicat hérite notamment du salon Première Vision, fraîchement créé en 1974 par une quinzaine de soyeux lyonnais assisté par la cellule promotion de la défunte Fédération de la soierie. Cette création survient durant une période de mutation profonde de la promotion textile, s’inscrivant plus globalement dans la transition de l’ancienne propagande à la publicité moderne. La promotion textile s’inscrit à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans la tradition des grandes foires de consommation, où le textile ne s’insère qu’en tant de bien de consommation parmi d’autres<sup>302</sup>. Les manifestations *ad hoc* s’organisent exclusivement dans le cadre d’expositions internationales selon le règlement du Bureau international des expositions (BIE), gérées par le Comité européen des constructeurs de machines textiles (CEMATEX). La

<sup>300</sup> Fonds UNITEX Irigny, réunion d’information d’UNITEX, 1981.

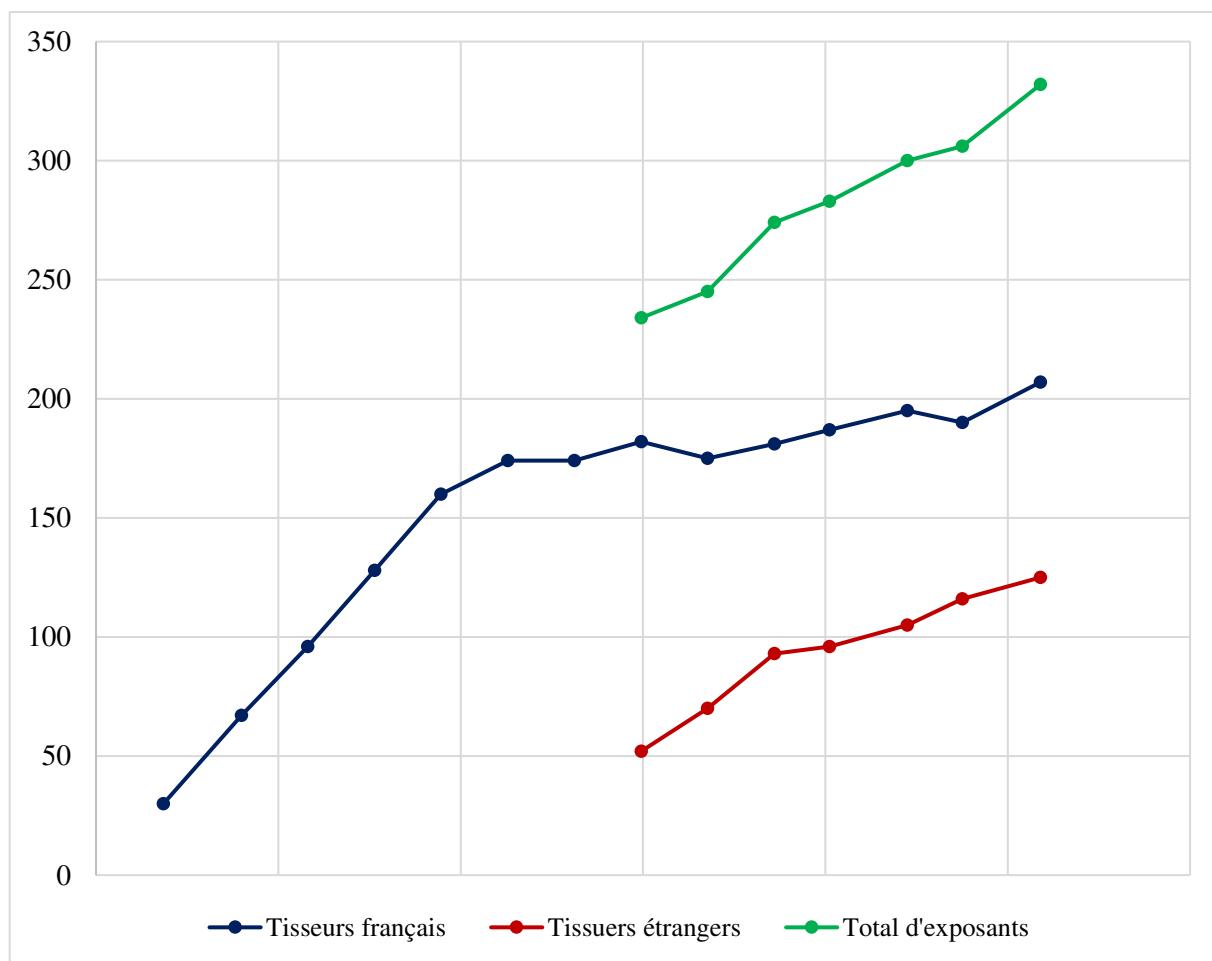
<sup>301</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGE d’UNITEX 1983.

<sup>302</sup> Voir les travaux de Claire Leymonerie, en particulier « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950. Théâtre d’une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, 2006/3, n° 91, p. 43-56.

première exposition est organisée à Lille en 1951 et attire 1,5 million de visiteurs payants. Malgré la mise en avant bien logique des lainiers et cotonniers locaux, le textile rhodanien y a acquis une visibilité notable grâce au nylon, avec la participation de personnalités telles que Ennemond Bizot du CTA et Louis Bothier de la FS au comité d'exposition. Les éditions ultérieures se déroulent à l'étranger, à l'exception de celles de 1971, 1987 et 1999 qui se tiennent à Paris. Avec l'augmentation du niveau de vie dans les années 1950, le textile prend une place de plus en plus importante dans ces foires. En 1959, la société allemande Messe Frankfurt, organisatrice des foires de Francfort-sur-le-Main, décide de créer un salon semi-annuel exclusivement textile (Interstoff), après avoir constaté une augmentation significative de l'activité à partir de 1955. Ce nouveau salon reçoit un soutien du textile international, y compris français, et s'impose très rapidement comme le salon de référence. La première édition rassemble 82 exposants, dont 44 étrangers, pour 2 603 visiteurs-acheteurs. En 1974, la trentième édition rassemble 697 exposants, dont 524 étrangers, pour 22 627 visiteurs-acheteurs. L'activité d'Interstoff domine une période charnière où la promotion n'est plus seulement une question d'exposition, mais également de prise de température pour la mode à venir, avec la généralisation du prêt-à-porter et de la *fast fashion*<sup>303</sup>. Les contraintes de l'organisateur allemand se heurtent cependant au désir de visibilité des producteurs français. Des discussions intra-syndicales commencent dès 1968 sous l'égide de Jean Ducharne des Soieries Ducharne, dans l'objectif d'éliminer les intermédiaires (grossistes et Interstoff) entre industriels et clients. La création d'un salon indépendant semi-annuel est entérinée en 1974 sous l'égide de quinze entreprises régionales et du permanent de la FS Bernard Dupasquier, qui devient directeur général de la société sous la présidence de Robert Brochier. La première édition se tient en 1974 à l'hôtel Sofitel de Lyon et expose des producteurs exclusivement issus de la Fabrique et affilés. Dès la quatrième édition, le salon s'exporte au parc des expositions de Paris Porte-de-Versailles, où il confirme son succès sur la scène nationale au rythme de deux sessions annuelles printemps/automne étalées sur trois à six jours. La fréquentation s'élève à 6 000 visiteurs, dont 45 % d'étrangers venus de 58 pays. À l'occasion de ce transfert, le salon s'ouvre aux exposants lainiers et divers dès octobre 1977, aux cotonniers en octobre 1978 et aux exposants étrangers en 1980.

---

<sup>303</sup> Sur le rôle de l'Interstoff dans l'événementiel textile, voir Ben Wubs, « The Internalization of Fashion Forecasting in the World's Most Important Fashion Fabric Fair », in Regina Lee Blaszczyk, Ben Wubs (dir.), *The Fashion Forecasters : A Hidden History of Color and Trend Prediction*, Londres, Bloomsbury Visual Arts, 2018, p. 167-190.



**Graphique IV-4 – Exposants au salon Première Vision (1977-1984)**

Source : Archives privées Daniel Faure

La promotion de Première Vision s'accompagne d'une campagne de publicité de presse agressive reprise par plusieurs journaux locaux (*Le Journal de Lyon*, *Le Tout-Lyon* et *Le Progrès* principalement). Le succès du salon a assurément contribué à la sauvegarde du textile rhodanien en créant un nouveau pôle de création pour une place en perte de vitesse. Les manchettes de presse consacrées à la soierie lyonnaise durant l'entre-deux chocs pétroliers se caractérisent en effet par une description crépusculaire de la profession, avec la récurrence de la disparition du canut lyonnais, un constat symbolique mais éloigné des réalités des tisserands, en difficulté dès les années 1950. Au début des années 1980, cette dépréciation laisse place à une revalorisation de l'image de marque lyonnaise, que Bertrand Dupasquier résume dans le bilan du service promotion de l'UNITEX de 1983 :

*Cette nouvelle image d'une profession considérée précédemment comme déclinante, ou même en voie de disparition plus ou moins lente, a été l'objectif constant de la politique*

*développée depuis plus de dix ans au sein d'UNITEX Promotion. Elle reflète aujourd'hui les changements positifs de comportement professionnel sur lesquels débouche cette politique. [...]*

*Ce résultat procède, pour l'essentiel, de la dynamique « Première Vision » et de son « effet structurant » sur l'ensemble de la Profession qui a conduit, en quelques années, les fabricants d'abord, puis toute la filière textile Mode régionale, à se décloisonner progressivement mais sûrement pour mettre en place :*

- Une écoute organisée et prospective des marchés de mode*
- Une concertation axée sur la proposition de tendances pour la promotion des Tissus de Lyon.*<sup>304</sup>

Cet état d'esprit contraste avec les initiatives de promotion jusqu'ici cantonnées aux syndicats de branche et témoigne d'une évolution de la mentalité patronale vers une réflexion interprofessionnelle. En parallèle, des expositions plus spectaculaires sont organisées : en juillet 1977, à l'initiative d'Hilaire Colcombet, gérant des soieries Bucol, l'UNITEX, en partenariat avec l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise<sup>305</sup> (ADERLY) et le couturier Pierre Cardin, organisent la première de la collection « Pèlerin » à l'aéroport de Satolas, en réaction au salon italien Ideacomo ayant fait forte impression auprès des industriels lyonnais. L'évènement est couvert par 250 à 300 journalistes, dont les deux tiers venant de l'étranger, affrétés par un Airbus et restaurés par le tandem Paul Bocuse et Alain Chapel<sup>306</sup>. D'autres initiatives parallèles sont mises à pied d'œuvre dans le même intervalle, notamment du côté de la formation. Nous avons souligné précédemment la technicisation croissante au cours des années 1960 avec la transition de l'ouvrier non-spécialisé au technicien flexible, qui appelle à de nouvelles demandes de savoir-faire. En 1974, la profession crée le Centre de perfectionnement des industries textiles Rhône-Alpes (CEPITRA), spécialisé dans la formation continue de personnel textile, qui doit compléter l'offre de formation initiale essentiellement assurée par la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie (CAMAS)<sup>307</sup> et la Société

---

<sup>304</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGE d'UNITEX, 1983.

<sup>305</sup> L'ADERLY est une agence de prospection et de conseil aux entreprises créée en 1974 à l'initiative de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) afin d'accompagner l'implantation des entreprises dans la région lyonnaise.

<sup>306</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO d'UNITEX, 1979 et Bref Rhône-Alpes, « Première collection haute couture à Lyon-Satolas avec Pierre Cardin », 15 juin 1977.

<sup>307</sup> La chambre d'apprentissage des métiers de la soie et du textile est fondée en 1925 pour assurer la distribution de la taxe d'apprentissage nouvellement créée entre l'École de tissage et les formations professionnelles de la SEPR. Encore en activité aujourd'hui, elle assure la gestion de sept centres de

d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR). L'établissement compte deux sites, le siège à Lyon et une antenne éphémère à Voiron (Isère). L'offre professionnelle se heurte bien logiquement à l'absence de perspectives induites par l'effondrement de l'emploi textile. À ce titre, les travaux des historiennes Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer évaluent les besoins annuels établis par la CAMAS pour la région en 1956 à environ 600 ouvrières, mécaniciens et employés divers. En 1978, les effectifs toutes formations textiles (CPPN, BEP, CAP) s'élèvent à seulement 231 élèves. Le CEPITRA fait donc face à une baisse d'activité la même année, aboutissant en 1981 à la fermeture de l'antenne de Voiron. Sur l'activité de l'institution, nous ne disposons pas de chiffres, les comptes-rendus d'activité du service Promotion UNITEX se bornant à un paragraphe purement synthétique<sup>308</sup>.

Une dernière initiative notable répondant à la fois aux besoins de visibilité et de continuité technique pour le textile rhodanien est la constitution du Centre textile contemporain (CTC) en 1979, qui se veut être un organisme de liaison hybride entre les organismes purement techniques du Centre de recherches de la soierie et des industries textiles (CRSIT) de Lyon affilié à l'Institut textile de France (ITF), les acteurs culturels tels que le Musée des tissus de Lyon et les école de formation. L'établissement est doté d'un budget de 1,6 million de F fournis par les cotisations des diverses subventions de l'UNITEX, du CIRIT, du CEPITRA, de la région Rhône-Alpes et de la ville de Lyon. Le conseil d'administration, très éclectique, rassemble des industriels, des gestionnaires et des acteurs culturels. On y trouve le tisseur Jacques Brochier à la présidence, le moulinier Didier Tardy à la vice-présidence, l'ennoblisseur Georges Perbet à la trésorerie, le directeur de l'ADERLY Jean Chemain, le directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon Jacques Lagarde, le conservateur du Musée des tissus Jean-Michel Tuchscherer, le conservateur du Musée des arts décoratifs de Paris François Mathey et la vice-présidente du Centre international d'étude des textiles anciens, Krishna Riboud, par ailleurs épouse du patron de Schlumberger Jean Riboud<sup>309</sup>. La direction est assurée par Malite Matta, créatrice passée chez Jacques Fath et Dior, proche des milieux surréalistes et d'André Breton,

---

formation d'apprentis (CFA) dans la région rhodanienne et d'un lycée privé professionnel. Voir, à ce sujet, Marianne Thivend et Sylvie Schweitzer, *État des lieux des formations techniques et professionnelles dans l'agglomération lyonnaise. XIX<sup>e</sup> siècle – Années 1960*, document en ligne, [histoire.ec-lyon.fr/docannexe/file/1398/larhra0001.pdf](http://histoire.ec-lyon.fr/docannexe/file/1398/larhra0001.pdf) (dernière consultation le 18 novembre 2020).

<sup>308</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de l'UNITEX, 1979.

<sup>309</sup> Bref Rhône-Alpes, « Centre textile contemporain : constitution officielle sous la présidence de Jacques Brochier », 14 mars 1979.

ex-femme du peintre chilien Roberto Matta<sup>310</sup>. Le CTC implanté dans les locaux d'UNITEX montée de Choulans se dote d'un service d'information permanente mode et marché, d'ateliers de formation permanente en liaison avec l'école de tissage et d'un service documentaire-filothèque. La création du CTC est vue d'un mauvais œil par les petits ateliers indépendants survivants qui voient au travers du prisme de la patrimonialisation le début d'une muséification de la soierie et sa condamnation industrielle à terme.

## **C. L'inextricable problème des importations : le cas de l'Association européenne du moulinage**

### **1. Du « péril asiatique » à la percée américaine, les réalités complexes de la concurrence textile extra-communautaire**

Nous avons vu dans la partie précédente le rôle primordial des marchés d'exportation dans le développement du textile régional et comme palliatif pour la perte des anciens marchés coloniaux. L'opportunité du Marché commun devient cependant un contrecoup avec l'infiltration du marché national. L'émergence des industries textiles asiatiques au début des années 1970 ajoute une nouvelle concurrence à bas coût, favorisée par un contexte de commerce international considérablement libéralisé par les accords du cycle Kennedy. Les années 1970 ont laissé une image cataclysmique de cette nouvelle industrie dans la mémoire collective française, y compris celle du textile rhodanien : celle du triomphe du distributeur-importateur sur le producteur national par l'exploitation d'un produit textile à bas coût et massivement disponible. Pour autant, la réalité factuelle colle-t-elle au souvenir du « péril asiatique », eu égard d'une concurrence jusqu'ici dominée par les pays européens et les Etats-Unis ? Nous consacrons cette sous-partie à cette question au travers de l'étude des données statistiques de l'Association européenne du moulinage, seul syndicat d'intérêt européen ayant laissé des archives ; nous appréhendons aussi le vécu contemporain des évènements par les professionnels du textile régional par l'intermédiaire des sources syndicales et de la littérature grise. L'apparition des importations de masse dans les années 1960 est originellement un problème

<sup>310</sup> Marine Nédélec, « Une traversée dans la famille Matta », in Maxime Morel, Marine Nédélec et Camille Paulhan (dir.), *Une traversée dans la famille Matta*, actes de la journée d'étude de l'INHA, Paris, 19 juin 2014. Document en ligne : [https://hicsa.univ-paris1.fr/documents/pdf/PublicationsLigne/JE%20Matta/01\\_Nedelec.pdf](https://hicsa.univ-paris1.fr/documents/pdf/PublicationsLigne/JE%20Matta/01_Nedelec.pdf) (dernière consultation 18 novembre 2020).

quasi-exclusivement européen. Une note de Rhône-Poulenc Textile datée de novembre 1974 donne quelques détails sur le basculement du commerce extérieur sur les marchés des sous-vêtements de bonneterie, un débouché important du textile rhodanien.

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974 311
<b><i>Balance commerciale française (en tonnes)</i></b>									
<b>Import</b>	650	950	1 200	1 850	1 450	1 850	2 750	3 200	2 950
<b>Export</b>	1 050	1 100	1 200	1 200	1 350	1 650	1 750	2 300	1 650
<b>Solde</b>	400	150	0	-650	-100	-200	-1 000	-900	-1 300
<b><i>Provenance des importations (en % du total)</i></b>									
<b>CEE</b>	70	57	60	52	53	47	37	35	24
<b>Autres Europe occ.</b>	6	15	9	19	18	25	30	29	29
<b>Pays de l'Est</b>	20	25	26	25	24	21	24	21	23
<b>Orient, Extr.-Orient</b>	2	2	3	3	4	4	7	7	18
<b>Autres</b>	2	1	2	1	1	3	2	8	6

**Tableau III-1 – Évolution des importations dans la lingerie bonnetière française (1966-1974)**

*Source : Correspondance RPT-SGFM*

Un premier glissement des importations s'opère à la fin des années 1960 de la CEE vers les pays « autres » européens, ce qui inclut le Royaume-Uni jusqu'en 1973 ainsi que l'Espagne, alors en période de « miracle économique », plus marginalement le Portugal et la Grèce. Les pays à marché d'État de l'Est constituent également une concurrence historique et particulière, alimentant les marchés de l'Ouest, notamment par l'intermédiaire de la Hongrie et de ses facilités commerciales issues du « socialisme du goulash »<sup>312</sup>. Ce schéma est bousculé par l'irruption des producteurs de textile-habillement asiatiques durant la crise de 1974. Ce bousclement est particulièrement fort dans les fibres synthétiques où la part de la CEE qui représente encore 41 % des 390 t d'importations en 1971 chute à 16 % de 850 t durant les sept premiers mois de 1974, à l'avantage des pays tiers européens (de 43 à 58 %) et des pays d'Orient et Extrême-Orient (de 4 à 18 %). À l'occasion de son assemblée générale de 1977, l'UNITEX

<sup>311</sup> Sept premiers mois uniquement.

<sup>312</sup> L'expression fait référence à la politique instaurée par le dirigeant communiste Janos Kadar à partir de 1968, qui instaure un assouplissement de l'économie socialiste hongroise et une ouverture limitée au commerce international avec l'Ouest. La frontière austro-hongroise devient ainsi une plate-forme d'échange privilégiée dans le commerce Est-Ouest. Pour plus de détails, voir Béla Csikos-Nagy, « Les prix et le commerce Est-Ouest », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 10, n° 4, 1979, p. 267-275.

fournit des statistiques sur les dépassements de contingents montrant l'ampleur de la pénétration du marché national pour les articles les plus courants du tissage et de la façon :

Année	1972	1973	1974	1975	1976	Dépassement 1976 (en %)
<b><i>Tissus de fibres synthétiques discontinues (en t)</i></b>						
<b>Taïwan</b>	999	1 471	1 979	2 964	2 531	45,63
<b><i>Blouses et chemisiers femmes (en nb d'articles)</i></b>						
<b>Hong-Kong</b>	545	8 000	11 000	49 000	325 000	44,44
<b>Macao</b>	167 000	475 000	554 000	2 192 000	1 649 000	3,06
<b>Inde</b>	437 000	545 000	1 377 000	1 252 000	2 538 000	Nc.
<b><i>Chemises homme (en nb d'articles)</i></b>						
<b>Malaisie</b>	346 000	742 000	1 218 000	2 061 000	2 020 000	13,29
<b>Corée du Sud</b>	391 000	937 000	1 114 000	806 000	899 000	59,4
<b>Hong-Kong</b>	73 000	26 000	22 000	43 000	672 000	14,29
<b>Taïwan</b>	150 000	102 000	74 000	435 000	136 000	11,48

**Tableau III-2 – évolution des importations et dépassements de contingents en France sur la période 1972-1976**

*Source : Assemblée générale UNITEX 1977, dossier « Problèmes textiles internationaux », Fonds UNITEX Irigny*

Le textile asiatique, s'il envahit les marchés européens à partir des années 1970, connaît un développement constant depuis l'après-guerre. Hong-Kong est le centre de production le plus ancien et le plus puissant de la période. La concession britannique a bénéficié de l'expatriation de la bourgeoisie d'affaires continentale, fuyant d'abord la corruption du régime de Tchang Kaï-chek puis le régime maoïste au terme de la guerre civile en 1949. Un transfert massif de *know-how*, de main-d'œuvre et de matériel s'effectue entre la puissante cotonnerie de Shanghai et Hong-Kong, qui dispose dès les années 1950 d'un parc filateur et bonnetier moderne et entièrement intégré. En 1975, le textile hong-kongais dispose de quarante filatures de toutes natures employant 43 % de la main-d'œuvre manufacturière totale. Pourtant, l'exportation est une stratégie tardive pour l'industrie locale, qui s'est longtemps appuyée sur un marché intérieur en pleine expansion : plus de la moitié de la production nationale est destinée à la concession seule, dans un secteur industriel exportant à près de 90 %. Ce n'est qu'avec l'occidentalisation des produits et l'essor de la grande distribution que la conquête des marchés des pays

développés devient possible<sup>313</sup>. Le développement de l'industrie hong-kongaise se heurtant dès les années 1960 aux intérêts des puissants cotonniers américains et européens, une partie des investissements sont détournés vers Macao, alors que l'enclave portugaise échappe aux contingentements internationaux et connaît un développement formidable de son industrie cotonnière<sup>314</sup>. Le textile sud-coréen suit une logique de développement relativement similaire, les moyens de production et capitaux étant essentiellement issus de la confiscation des avoirs de l'ex-occupant japonais au sortir du second conflit mondial et d'une intense promotion politique sous le mandat de Syngman Rhee (1948-1960)<sup>315</sup>. Toutes ces industries nationales ne sont néanmoins pas en confrontation directe avec le textile rhodanien, mais rongent la clientèle bonnetière, désormais la principale de l'ensemble de la filière régionale. Les faonniers n'échappent pas non plus aux incursions asiatiques et voient leurs marchés à destination des producteurs menacés par l'arrivée de fils synthétiques transformés par l'industrie taïwanaise, qui présente la particularité d'avoir créé une filière artificielle puis synthétique relativement tôt en Extrême-Orient. L'industrie de l'île, essentiellement cotonnière en 1945, est restée largement intacte durant la Seconde Guerre mondiale. Elle connaît un premier essor à partir de 1949 et l'établissement du gouvernement nationaliste, puis amorce sa conversation en 1957 lorsque la société China Man-made Fibre Corporation (CMFC) met au point la première fibre artificielle locale. La même CMFC ouvre en 1964 la première usine de fibres polyester de l'île, tandis qu'une autre firme, Formosa Plastic, entre en 1967 sur le marché des fibres discontinues en acrylique. En 1970, Taïwan compte seize sociétés de filatures à vocation exportatrice, la demande nationale étant comblée au milieu des années 1960<sup>316</sup>. En octobre 1973, une note de renseignements commandée par l'Association européenne du moulinage nous fournit plus de détails sur le potentiel moulinier du sud-est asiatique et du Japon. L'industrie taïwanaise a ainsi une production supérieure à celle de la France et équivalente à celle de l'Italie en 1973. Si le parc machine des autres nations du Sud-Est asiatique est embryonnaire, de futures acquisitions sont d'ores et déjà annoncées. Le détail des fabricants de machines-outils étant soumis à la bonne volonté des fournisseurs, seules trois firmes (les ARCT en France, Herbelein en Suisse

<sup>313</sup> James Riedel, « The Hong Kong model of industrialization », *Kieler Diskussionbeiträge*, n° 29, 1973, p. 1-13.

<sup>314</sup> Victor FS Sit, « Evolution of Macau's Economy and Its Export-Oriented Industries », *The Copenhagen Journal of Asian Studies*, vol. 6, 1991, p. 63-88.

<sup>315</sup> Denis McNamara, « State and Concentration in Korea's First Republic, 1948-1960 », *Modern Asian Studies*, vol. 26, n° 4, 1992, p. 701-718.

<sup>316</sup> Lee-in Chen Chio et Kai-fang Cheng, « The Development of Taiwan's Textile and Garment Industry and Its Implication to Less Developed Countries » *Journal of Contemporary Asia*, vol. 39, n° 4, 209, p. 512-529.

et Scragg au Royaume-Uni) acceptent de renseigner leurs livraisons. La crise conduit progressivement à leur confidentialité : dès 1975, la direction des ARCT se refuse à faire parvenir ses données au moulinage<sup>317</sup>.

Pays	Production polyamides (en t)	Production polyesters (en t)	Parc machines texturation	Fournisseurs	Salaire mensuel (en F)	Charges sociales	Observations
<b>Japon</b>			3 500 FT				
<b>Taïwan<sup>318</sup></b>	33 000	32 000	1 345 FT	Hebelein ARCT Scragg	170-200	6-8 %	
<b>Singapour</b>			47 FT		270		7 jours de travail hebdomadaire, dimanche double paie
<b>Philippines</b>		4 700	166 FT	ARCT	140-200	0	
<b>Corée du Sud<sup>319</sup></b>	4 000		500 FT		150-220		26 jours de travail par mois
<b>Thaïlande</b>		6 600	121 FTF 64 FT	ARCT Herbelein	120-200		10h de travail par jour
<b>Hong-Kong</b>			145 FT				258 000 salariés dans l'industrie textile
<b>Thaïlande</b>			259 FT				
<b>Malaisie</b>			49 FT				
<b>Indonésie</b>			78 FT				

**Tableau III-3 – Renseignements et matériel textile dans le sud-est asiatique (octobre 1973)**

*Source : Réunion de l'AEM, 27 novembre 1973*

La première réaction du textile occidental, par l'intermédiaire du GATT, est de mettre en place les AMF, signés en 1973 par une cinquantaine de pays. Ces accords constituent une entorse remarquable aux règlements du GATT en imposant aux pays sous-développés une

<sup>317</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 11 juin 1976.

<sup>318</sup> La production de Taïwan est ici indiquée en tissu grège, c'est-à-dire non-texturé.

<sup>319</sup> La production sud-coréenne indiquée est entièrement texturée.

limitation quantitative de leurs exportations à destination du quart-monde<sup>320</sup>. Le 11 juin 1976, une conférence tenue à la réunion des mouliniers européens à Londres fait état du rôle des importations dans l'accroissement de la consommation de fibres textiles : 1972 est marquée par le basculement de la balance textile de l'Europe occidentale en solde déficitaire à 149 000 t toutes fibres confondues, déficit s'aggravant avec la crise (400 000 t en 1975). L'AEM, reprenant une étude de conjoncture du CIRFS<sup>321</sup> sur la consommation d'ici 1985, estime que le rythme des importations nettes peut varier de 3 à 9 % par an, selon la performance des exportations européennes, se traduisant par un tonnage total estimé de 1 à 1,7 million de tonnes en dix ans et une perte de 600 000 à 800 000 emplois européens, résumé sous la formule laconique « Une tonne d'importations = Suppression de plus d'un emploi ». Si l'AEM précise bien que ces importations ne sont pas majoritairement immédiates car concentrées sur certains articles (en bonneterie essentiellement), la tendance à la verticalisation du textile des pays tiers peut nuire sérieusement à la balance commerciale des pays développés producteurs. Les pays tiers sont ainsi amenés à représenter un quart de la production mondiale de fibres dès la fin 1977<sup>322</sup>. Ce schéma se confirme en France avec une dégradation de la balance commerciale textile tous articles à 3,1 milliards de F en 1979 et une part d'importation représentant 45 % de la consommation nationale, contre 39 % en 1977. Néanmoins, comme le souligne le rapport d'activité 1980 du SGMT, ces importations sont essentiellement originaires de la CEE et Europe étendues à 71 %, laissant « seulement » 29 % de part aux pays-tiers, une part qui semble déconnectée de la réalité des marchés selon le syndicat :

*Ne peut-on pas se poser la question suivante : « Pourquoi voit-on autant d'articles textiles finir dans les magasins de détail, en provenance de pays tels que Taïwan, Maurice, Macao, Inde, etc... alors que le pourcentage d'importation de ces pays, tous textiles confondus, n'est que de 29 % ?*

*Cela veut dire qu'un pourcentage non négligeable des importations à bas prix en provenance des pays en voie de développement transiterait, d'une manière ou d'une autre, par les pays de la Communauté européenne<sup>323</sup>.*

<sup>320</sup> Voir, à ce sujet, Michel Royon, « Accords multifibres et nouvelles fonctions de protectionnisme », *Revue d'économie industrielle*, vol. 15, 1981, p. 167-190.

<sup>321</sup> Le CIRFS est une association internationale fondée en 1950 comme organisme de défense de l'industrie européenne des textiles artificiels et synthétiques, toujours en activité aujourd'hui.

<sup>322</sup> ADR, 153 J 28, conférence de M. Juvet à la réunion des mouliniers européens de Londres, 11 juin 1978.

<sup>323</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, rapport moral du SGFM 1980.

La contrefaçon et le *rebadging* par l'intermédiaire des facilités douanières intra-CEE semblent avoir joué un rôle de premier plan dans l'explosion des importations « réelles » d'Extrême-Orient. Cependant, leur quantification relevant de l'économie informelle, il nous est impossible d'en mesurer l'ampleur. En revanche, il est plus certain que l'affaiblissement des industries européennes de l'habillement a accéléré en amont celui des industries textiles. Un constat empirique est illustré durant une conférence de Jean-Louis Juvet, directeur du CIRFS, tenue à la suite de la réunion de juin 1976. Les trois grandes industries formant l'ensemble textile-habillement sont chacune soumises à un paramètre de coût dominant : l'élasticité de l'offre et de la demande propre aux marchés de matières premières pour la filature chimique, l'investissement capitaliste et l'amortissement matériel pour le textile *stricto sensu*, le coût de la main-d'œuvre pour l'habillement. Selon les avantages comparatifs propres à chaque pays, la séparation devrait se faire entre industrie chimique/textile à haute technicité dans les pays développés et industrie de l'habillement pour les pays tiers. Or, la production semi-transformée occidentale demeure vulnérable à l'importation de produits finis, indépendamment des niveaux de productivité, en raison de ces pratiques hors du cadre du GATT<sup>324</sup>. À la suite du renouvellement de l'AMF fin 1977, la profession ne cache pas sa déception quant à l'inefficacité globale du dispositif à l'échelle de la CEE. Inefficacité imputée par le négociateur français Lavenant à un retard excessif pris sur la signature d'accords bilatéraux, une approche sélective réduite à une poignée d'articles, une négligence des pays dits « associés »<sup>325</sup> au pouvoir de nuisance aussi important que celui des pays d'Extrême-Orient. Le nouvel accord, s'alignant davantage sur l'approche globale américaine qui a placé 80 % de leurs importations textiles sous le régime de l'AMF grâce à dix-huit accords bilatéraux, est censé couvrir l'ensemble des articles textiles en s'étendant aux pays « associés »<sup>326</sup>. De nouveaux accords bilatéraux doivent intervenir avec trois pays à marché d'État (Roumanie, Pologne et Hongrie) et trois autres pays en voie de développement (Thaïlande, Colombie et Mexique) ; des mesures unilatérales à l'égard de Taïwan s'ajoutent aux onze accords bilatéraux existants, essentiellement des contingentements imposés sur des articles particuliers<sup>327</sup>. Cependant, l'accord laisse la porte ouverte aux exportations américaines, dont l'industrie textile a adopté une position productiviste et exportatrice « à l'influence catastrophique », ressentie dès 1980

<sup>324</sup> ADR, 153 J 28, conférence de Jean-Louis Juvet, 11 juin 1976.

<sup>325</sup> Cette catégorie englobe les pays tiers européens (Espagne, Portugal, Grèce), la Turquie, le Maroc et les pays d'Afrique noire (Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal).

<sup>326</sup> ADR, 153 J 28, exposé de M. Lavenant à UNITEX, 17 février 1978.

<sup>327</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, conférence de Blum à Comitextil, 18 novembre 1976.

dans le secteur des synthétiques<sup>328</sup>. De 1977 à 1979, le tonnage de fils texturés américains importés passe ainsi de 668 à 2 322 t, soit 393 % d'augmentation, bien loin devant les 846 t importées la même année de Taïwan (qui représentent néanmoins une multiplication par dix des importations du petit pays asiatique dans le même intervalle). L'industrie américaine bénéficie aussi d'un avantage comparatif sur la matière première, le cours du naphta étant inférieur à celui des chimistes européens et par ailleurs stimulé par un dollar bas. Dans un discours prononcé le 8 mai 1979 à la suite de l'assemblée générale du Comité de coordination des industries textiles de la CEE (Comitextil), le représentant américain William Battle souligne que la différence de consommation textile entre l'Américain moyen (15 kg par an) et l'Européen moyen (7,5 kg par an) laisse des possibilités de développement intéressantes. Une perspective regardée dubitativement par les Européens pour qui la croissance économique annoncée est insuffisante pour relancer les achats textiles. Cette perspective se confirme ultérieurement : en 1984, le textile américain n'est plus bénéficiaire<sup>329</sup>. Le moulinage rencontre des difficultés similaires avec les produits japonais qui profitent d'un dumping salarial très favorable : pour un indice 100 de coût salarial américain en 1979, le Japon affiche 68 contre 135 pour la France, 143 pour l'Italie, 160 pour l'Allemagne. Pour la productivité, sur la base d'un indice 100 aux États-Unis, le Japon se situe au même niveau que la France à 74, devant le Royaume-Uni à 56, derrière l'Italie à 76 et l'Allemagne à 87<sup>330</sup>. Malheureusement, les procès-verbaux de l'AEM deviennent extrêmement irréguliers et avares en informations sur le sujet des importations après 1980. Un document du secrétariat du GATT, daté de mai 1984 commenté par Comitextil, donne quelques informations supplémentaires sur l'évolution du commerce mondial. Il confirme la place exceptionnelle des pays à bas prix, ceux-ci représentant 10,8 des 15,3 milliards de dollars US des importations extra-CEE, soit un ratio de 71 % contre 25 % pour les autres produits manufacturés et équivalent aux échanges entre pays industrialisés estimés à 17 milliards de dollars.

<sup>328</sup> ADR, 153 J 28, rapport d'activité de l'AEM, 1980.

<sup>329</sup> ADR, 153 J 28, rapport d'activité de l'AEM, 1984.

<sup>330</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 21 novembre 1980.

## 2. L'introuvable position commune des concurrents-partenaires de la CEE

En 1972, à la veille de la crise, l'industrie du moulinage européenne représente un total de 367 000 t de fils texturés polyamides/polyesters pour une consommation apparente de 306 000 t. Le commerce européen de la texturation, industrie encore très moderne, est une affaire quasi-exclusivement réservée aux frontières communautaires. L'Allemagne fédérale importe ainsi 7 057 t de fils depuis les autres pays de la CEE, soit 96,9 % du total de ses importations. Dans le cas français, 3 897 t sont importées de la CEE, soit 92,9 % du total. Les exportations sont plus diluées mais représentent 46,7 % du total français et 50,2 % du total allemand, en faisant le premier marché devant les États-Unis (représentant respectivement 30,1 % et 24,7 %)<sup>331</sup>. L'entrée du Royaume-Uni dans la CEE amène un concurrent hautement compétitif dans le libre-échange communautaire, qui bénéficie surtout de son très faible taux de charges sociales. Le reste des Six (Luxembourg exclu) affiche un coût total relativement homogène, à l'exception de la Belgique combinant salaires et charges sociales élevées :

Pays	Salaire horaire (en F)	% de charges sociales sur salaire	Coût horaire total (en F)
<b>CEE</b>			
<b>Belgique</b>	9,48	66,6 %	15,80
<b>Allemagne</b>	6,88	46,2 %	11,83
<b>France</b>	6,75	61,5 %	10,90
<b>Royaume-Uni</b>	7,01	14,8 %	8,06
<b>Italie</b>	5,81	105,5 %	12,10
<b>Pays-Bas</b>	5,90	57,7 %	10,15
<b>Reste du monde</b>			
<b>États-Unis</b>	19,73		
<b>Japon</b>	7,40		
<b>Hong-Kong</b>	2,49		

**Tableau III-4 – Comparatif des salaires et charges sociales dans l'industrie textile de la CEE et du reste du monde, juillet 1973 (chiffres en francs convertis depuis le Deutschmark)**

*Source : AEM réunion du 27 novembre 1973*

La concurrence intra-CEE est d'autant plus importante que les fibres artificielles et synthétiques sont à la veille de la crise les articles textiles les moins importés des pays non-

<sup>331</sup> ADR, 153 J 28, rapport d'activité de l'AEM, 1973.

communautaires. En 1971, seuls 13,5 % des produits synthétiques et 14,4 % des produits artificiels sont issus du commerce extérieur à la CEE, largement en dessous des taux affichés par la laine (28 %) et le coton (38,2 %)<sup>332</sup>. En 1973, le moulinage européen est dominé par l'Allemagne fédérale qui totalise 126 000 t de texturés, dont 79 % par les adhérents du syndicat moulinier national. Suivent l'Italie avec 65 000 t, dont seulement 50 % par les membres syndicaux, et la France avec 46 000 t, dont 95 % par les membres du SGFM, soulignant la représentativité régionale exceptionnelle. Dans le cas de la Grèce et du Danemark, les chiffres de production sont inconnus par absence de syndicat national ou de chiffres publics. Les échanges statistiques semblent être réduits à un noyau dur franco-belgo-allemand. Le problème de l'intégration de la texturation par les filateurs est généralisé à l'échelle l'europeenne. La production de fils texturés en Allemagne fédérale est ainsi assurée à 30 % pour les polyamides et 75 % pour les polyesters par les grands filateurs<sup>333</sup>.

La profession s'inquiète notamment des matières premières « pré-orientées », c'est-à-dire préparées par étirage avant livraison aux moulineurs-texturateurs. Le phénomène est cependant réduit aux seuls polyesters et ne concerne qu'une production d'appoint à destination d'entreprises travaillant étroitement avec les grands filateurs usant de cette pratique (DuPont, Rhône-Poulenc Textile et Hoechst). La position française illustrée en amont de ce chapitre se retrouve à l'échelle européenne. Un intervenant italien souligne ainsi qu'une coexistence texturation de filature – texturation moulinière est envisageable si les indépendants se reconvertisSENT dans les articles spécialisés, plus difficile à massifier en raison de la saisonnalité des marchés de la mode. Le dilemme central reste néanmoins ouvert : continuer le travail à façon et prendre le risque d'assister à une réduction des débouchés ou opter pour la commercialisation de produits propres et s'exposer ainsi aux risques commerciaux et créatifs. Le ralentissement du progrès technologique de la texturation à la filière semble accorder un sursis aux producteurs indépendants, le procédé ne permettant pas une rentabilité efficace face à l'étirage-texturation-fausse-torsion utilisé jusqu'ici<sup>334</sup>. Sur le plan de la politique économique européenne, les tractations aboutissant à la ratification de l'AMF sont reçues diversement par les pays de la CEE au travers de Comitextil. Une séance du conseil de direction de la FS nous donne davantage de précisions sur les positions nationales respectives : les industriels allemands bloquent les négociations en n'acceptant un accord mondial qu'après avoir conclu

<sup>332</sup> ADR, 153 J 28, tableau des importations dans la CEE et aux USA.

<sup>333</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 17 juin 1974.

<sup>334</sup> ADR, 153 J 26, réunion de l'AEM, exposé de M.Morawek, 20 juin 1975.

des accords bilatéraux avec les pays d'Extrême-Orient sur les articles dits sensibles à l'opposition totale de l'industrie française qui souhaite un accord général similaire aux accords cotonniers. Les Anglais veulent diluer l'effort d'importations entre les différents pays européens, tandis que les pays de l'AELE sont les plus réceptifs à l'accord final<sup>335</sup>.

Ces trois tendances – intégration des filateurs, évolution technologique et crise structurelle – dominent le moulinage européen durant le *krach*. La situation de surproduction, de l'ordre de 20 %, occasionne des pertes déficitaires catastrophiques dans les filatures estimées à environ 5 milliards de F<sup>336</sup>. Le quatuor Allemagne-Italie-France-Royaume-Uni n'a produit que 255 000 t de texturés polyamide/polyester, contre 319 000 t l'année précédente<sup>337</sup>. La crise, outre les compressions classiques de personnel, entraîne des changements de représentation importants. En Allemagne fédérale, à l'inverse de la tendance française à l'unification de la filière, les filateurs-texturateurs du syndicat national de moulinage se retirent. La compression de frais qui s'en suit touche jusqu'à l'AEM elle-même, dont le moulinage allemand est le premier contributeur. L'AEM est également contrainte, après refus d'allègement de cotisation, de quitter Comitextil, où le rôle du moulinage européen se bornait à une représentation consultative symbolique. Cette démission aboutit à un rapprochement avec le CIRFS, qui devient le principal interlocuteur international du moulinage européen, mais dont le pouvoir de *lobbying* est essentiellement détenu par les filatures intégrées. En 1975, une note, non-conservée dans les sources mais évoquée dans le rapport de Pedersen, mentionne la tendance des pays tiers à s'équiper en machines à texturer d'origine européenne afin de ne plus recourir à l'import, rejoignant ainsi les tendances constatées précédemment en Asie du Sud-Est. Dans le prolongement, la question du renouvellement de l'AMF pour 1977 fait ressortir les clivages des pays de la CEE, essentiellement liées à la balance commerciale. L'excédentaire Allemagne est ainsi partisane du *statu quo*, tandis que les nations déficitaires comme la France et l'Italie souhaitent un contingentement plus contraignant. Ce dialogue désaccordé sur la question du renouvellement de l'AMF tranche avec les positions bien arrêtées des autres pays développés : *statu quo* pour les USA, élimination des dernières restrictions sur les produits nationaux au Japon, approche sélective et sur mesure pour le Canada.<sup>338</sup> Les initiatives de défense du moulinage indépendant sont limitées par la concurrence entre filateurs. Le représentant anglais

<sup>335</sup> ADR, 153 J 204, séance du conseil de direction de la FS, 9 février 1973.

<sup>336</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 11 juin 1976.

<sup>337</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 1<sup>er</sup> décembre 1977.

<sup>338</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 18 novembre 1976.

Bancroft propose ainsi de raffermir les liens avec la filature au travers de la promotion-certification du polyester texturé, en prenant l'exemple couronné de succès du label Woolmark<sup>339</sup> dans la laine. La discussion qui suit écarte la proposition au motif de la concurrence des filatures exacerbée par la chute des prix<sup>340</sup>. Cette initiative semble trouver ultérieurement un écho, une commission d'étude étant mise en place courant 1976 pour la promotion des fibres synthétiques par les fournisseurs, qui n'a cependant débouché sur aucune réalisation concrète à la fin de 1977<sup>341</sup>. Le pouvoir de *lobbying* s'exprime principalement par Comitextil, dont l'action s'apparente à une « doctrine d'inspiration industrielle » de déclarations publiques et d'un manifeste réalisé en septembre 1975 en collaboration avec l'industrie de l'habillement. Il est remarquable de constater de la part du textile européen un renouveau du protectionnisme doublé d'un scepticisme sur la division internationale du travail, au travers d'un document commun émis par Comitextil, dont des idées ont été reprises dans le rapport final du Bureau international du Travail :

*Je m'en voudrais de passer sous silence une action que d'aucuns considèrent comme par trop académique, mais que nous considérons comme fondamentale. En effet, toute la politique actuelle de libéralisation des échanges est fondée sur le concept de « division internationale du travail » qui a été consacré notamment par le GATT et qui, en réalité, constitue un des héritages du libéralisme économique tel qu'il a été conçu par Adam Smith et ses disciples. Ce concept a été enseigné et inculqué à des milliers et des milliers d'étudiants, qui forment aujourd'hui l'élite politique. C'est à son application qu'a été attribué le prodigieux développement économique que nous avons connu depuis la dernière guerre mondiale. Sa remise en question, même partielle, est considérée comme une hérésie. Or, c'est précisément sa mise en œuvre inconditionnelle qui est l'origine des problèmes que connaît actuellement l'industrie textile<sup>342</sup>.*

Plus prosaïquement, Comitextil promeut également la nécessité d'une révision de la politique commerciale de la CEE visant des mesures opérationnelles contre les détournements de trafic et le *dumping*, étendue aux pays associés, à commerce d'État et bénéficiant des

<sup>339</sup> La Woolmark est le sigle de la laine vierge, créée en 1964 à l'initiative de l'International Wool Secretariat pour assurer le développement de la laine durant le boom textile engendré par la massification des synthétiques. La Woolmark est un cas classique d'autorégulation du contrôle qualité, notamment en certifiant une origine de la laine garantie de moutons sains et vivants.

<sup>340</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 11 juin 1976.

<sup>341</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 1<sup>er</sup> décembre 1977.

<sup>342</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 18 novembre 1976.

préférences tarifaires. Une politique qui, au vu de la flexibilité de l'accord qui a permis aux autres pays développés de mener une ligne cohérente, ne dépend que de la bonne volonté des pays membres pour sa mise en place, selon l'organisme.

La légère reprise de 1977 laisse croire au moulinage européen à la clôture de la crise. Les perspectives des industries nationales sont cependant quasi-unaniment mauvaises et seule l'industrie italienne affiche une bonne situation générale.

Pays	France	Allemagne	Italie	Grande-Bretagne
<b>Occupation du matériel (Polyamide)</b>	80 %	71 %	60 %	
<b>Occupation du matériel (Polyester)</b>	70 %	71 %	65 %	
<b>Investissements</b>	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
<b>Perspectives</b>	Mauvaises	Mauvaises	Mauvaises	Stables
<b>Observations générales</b>	Situation en nette amélioration mais inférieure à celle de 1974 (- 20 %)		Situation générale moins dramatique que celle de la texturation	Polyester encore en état dépressif. Perspectives toujours médiocres. Faibles dépenses pour du nouveau matériel

**Tableau III-5 – Perspectives du moulinage européen au second semestre 1977**

(premier pour la G-B)

Source : AEM

L'exercice se révèle cependant décevant avec 130 600 t produites sur les six premiers mois de 1977, contre 136 400 t en 1976<sup>343</sup>. Dans une réunion organisée avec quelques clients tricoteurs, le moulinage européen impute cette baisse à l'offensive des fibres naturelles dans l'habillement au détriment des texturés polyester. L'article tricoté en polyester texturé, malgré sa robustesse et sa facilité d'entretien, est critiqué pour sa rigidité et son manque de confort qui détourne la clientèle vers les mélanges coton/élasthanne, en plein boom avec la diffusion du *streetwear stretch*. Les accroissements de productivité ont également gêné le tricot européen,

<sup>343</sup> Ces chiffres excluent les fils fantaisies réalisés sur moulins classiques.

dont la concurrence a été exacerbée par la baisse des prix de la matière première. L'ennoblissement l'utilisant également comme fonds d'impression donnant des articles de qualité médiocre, le texturé polyester perd désormais son statut de produit nouveau pour rejoindre le rang anonyme des articles de masse. Inversement, les fils moulinés fantaisie classiques plus sophistiqués connaissent un regain d'intérêt, limité par les capacités de production bien inférieures et les difficultés d'adaptation du matériel sur des opérations trop sophistiquées<sup>344</sup>.

1979 constitue une année charnière avec la signature de l'AMF II. Nous avons évoqué brièvement la position française et le sentiment mitigé qui s'est dégagé du premier AMF. La position française des quotas globaux, approuvée par le Premier Ministre Raymond Barre, est ralliée par les pays à approche protectionniste du premier accord, l'Italie et la Grande-Bretagne, plus l'Irlande. La Belgique, qui avait fait preuve d'une attitude précédemment plus libérale, se convertit également à l'approche globale. L'intransigeance de l'Allemagne et de la Commission européenne qui souhaite sauvegarder le libre-commerce pousse à l'abandon de la perspective globale dès avril 1977. S'en suit un cycle de négociations qui illustre à nouveau la lenteur dramatique et la complexité de la réaction communautaire. Un compromis intermédiaire est proposé par la Commission sous la forme de « quotas globaux internes », c'est-à-dire d'une limite-objectif non contraignante fixée par la communauté sur huit catégories de produits<sup>345</sup> jusqu'en 1982. Après un accord de principe de la délégation allemande, celle-ci se rétracte le même mois et souhaite une réduction des quotas à quatre articles et une « stabilisation souple » sur les quatre autres, c'est-à-dire une augmentation tolérable du taux de pénétration de 3 %<sup>346</sup>. La commission exerce par la suite un *lobbying* important sur les gouvernements nationaux pour reconduire l'AMF tel quel en incluant cette déclaration de principe sur les articles spéciaux, au mécontentement du gouvernement français. C'est finalement fin juin/début juillet que celui-ci débloque la situation par un coup de force : l'application de clauses de sauvegarde issues de l'article 19 du GATT, qui soumet à quotas fibres et tissus de coton, *t-shirts* et chemises. La mesure vise à la fois à casser le rythme des importations et affirmer la position française face à

---

<sup>344</sup> ADR, 153 J 28, réunion de l'AEM, 13 janvier 1978

<sup>345</sup> Tissus de coton, tissus synthétiques discontinus, doublures, *t-shirts* et assimilés, chandails, chemisiers pour femme et pour homme. Ces huit articles représentent à eux seuls 60 % des biens textiles européens.

<sup>346</sup> Ce taux est, au premier trimestre 1978, de 51 % en France.

Bruxelles, qui finit par céder. Le nouvel accord, dont les modalités ont été détaillées précédemment, est entériné en décembre 1977<sup>347</sup>.

---

<sup>347</sup> ADR, 153 J 28, exposé de M.Lavenant à UNITEX, 17 février 1978.

## Conclusion

La crise de 1973 et ses suites ne constituent pas un décrochage immédiat et ininterrompu de l'industrie textile régionale. Le décrochage des années 1974-1975 est jugulé jusqu'en 1979, année où le second choc pétrolier et ses conséquences s'avèrent bien plus importants sur l'activité et l'emploi. Des phénomènes spécifiques de branche amplifient les difficultés : le moulinage, porté depuis deux décennies par la texturation, est renvoyé vers ses marchés historiques par l'irruption des productions intégrées de Rhône-Poulenc Textile, tandis que la crise de la façonnage dans le tissage et l'ennoblissement accentue des problèmes structurels déjà révélés lors de la crise de 1964. Contrairement aux années 1960 caractérisées par l'apogée des divisions textiles des grands groupes chimiques occidentaux, l'émergence d'une concurrence asiatique à bas coût suscite une pression double pour la filière régionale, par le haut sur les matières premières et par le bas sur les produits finis issus de la confection. Cette filière se voit ainsi concurrencée sur ses débouchés de la bonneterie, qui n'a cessé de monter en puissance dans la part de la clientèle. Cependant, ces nouveaux acteurs n'occultent pas la pression concurrentielle principale exercée par l'industrie communautaire, particulièrement allemande et italienne. Industrie qui aborde par ailleurs de manière bien différenciée la régulation de ces importations au travers des accords de commerce internationaux. L'ensemble de ces paramètres aboutissent à une impasse du modèle concentrique et productiviste qui se heurte désormais à une production intenable sur les grands segments, poussant à la spécialisation et à la montée en gamme. Il ne met pas fin en revanche aux mouvements d'unification professionnelle qui aboutissent aux premières institutions et actions intertextile. Ce mariage de raison de la profession, poussé par le risque de marginalisation et la dégradation de son image, amorce une transition en structurant progressivement l'ancienne représentation fédérative relativement lâche. Cette nécessité est d'autant plus importante que la profession doit faire face à l'effondrement spectaculaire de ses principales entreprises.



# Chapitre 4 – Un écosystème industriel en péril

La crise de 1974 intervient dans un contexte délicat pour les entreprises du textile régional. En amont, la toute nouvelle filière textile de Rhône-Poulenc accélère sa restructuration par l'intermédiaire du plan Gandois de 1977, conduisant à une révision de son positionnement vis-à-vis de ses partenaires du moulinage et du voile (sous-partie A). La restructuration du fournisseur s'accompagne d'effondrements spectaculaires de PME et d'entreprises intermédiaires, qui cristallisent la grogne sociale. Cette vacance dans le paysage industriel profite à quelques sociétés filiales de groupes nationaux émergeant comme poids lourds régionaux dans les années 1980, même si leur existence se révèle fragile. De nombreuses petites affaires indépendantes, déjà vulnérabilisées par la concentration des années 1960, sont également contraintes de mettre la clé sous la porte. Cependant, cette dégradation massive ne s'accompagne pas d'une résignation totale et des initiatives de sauvegarde, incitées par l'interdépendance des entreprises, sont organisées avec un succès variable (sous-partie B).

## A. Les conséquences du désengagement de Rhône-Poulenc Textile sur la filière

### 1. Le Plan Textile et ses conséquences, l'aboutissement d'une politique ancienne

Si l'histoire de l'ensemble chimique Rhône-Poulenc a été largement couverte par la monographie de Pierre Cayez, elle présente néanmoins l'inconvénient de s'achever à la veille de la crise de 1974. Hervé Joly a traité dans un chapitre de l'implication de la famille Gillet au sein de Rhône-Poulenc sur la période 1961-1979, jusqu'au retrait de son dernier représentants Renaud Gillet. Du côté des géographes, Michel Laferrère a consacré plusieurs articles à diverses problématiques de territoires sur le groupe chimique<sup>348</sup>. La dispersion des archives du groupe

---

<sup>348</sup> Citons notamment Michel Laferrère, « Un acteur imprévu dans les stratégies foncière et immobilières en milieu urbain : le groupe Rhône-Poulenc à Lyon », *Géocarrefour*, n° 64-3, 1989, p. 140-142, du même, « Histoire d'un site industriel : l'usine Rhône-Poulenc de Roussillon », *Géocarrefour*, n° 59-4,

et l'inaccessibilité au public de la grande majorité d'entre elles ont rendu difficile le travail de collecte archivistique. Fort heureusement, il nous reste, outre la bibliographie, les documents de travaux issus des papiers de Pierre Cayez, cotés 146 J aux archives départementales du Rhône, plusieurs dossiers de presse sur la période 1977-1990 conservés à la bibliothèque municipale de Lyon ainsi que la correspondance syndicale avec le moulinage et le voile au sein du fonds UNITEX. Nous citons également la thèse de géographie d'Irène Durieux-Millon sur les conséquences urbaines du démantèlement de Rhône-Poulenc Textile (RPT), qui a pu avoir accès aux archives de l'ancienne Rhodiaceta, conservées dans l'ancienne usine de Besançon. Cette sous-partie consacrée à la politique industrielle de RPT au cours de la crise de 1974 met en lumière ses conséquences sur la filière textile en aval, qui doit repenser ses rapports à un fournisseur cessant d'être également un organisateur. Selon les travaux de Pierre Cayez, le poids du textile dans la production de Rhône-Poulenc atteint un pic en 1962 estimé aux deux tiers de du chiffre d'affaires total du groupe. En 1983, cette part s'est effondrée à moins de 20 %, essentiellement grignotés par la division santé et phytosanitaire, née à l'occasion de la grande restructuration organisationnelle de 1969. Cette dynamique s'est engagée à partir de 1965 avec les conséquences de l'expiration des brevets du nylon sur les prix de vente et l'inévitable compression de l'ensemble textile de Rhône-Poulenc qui s'en est suivie. Si les diminutions d'effectifs sont déjà actées depuis 1961 au Comptoir des textiles artificiels (CTA) avec la montée en puissance des textiles synthétiques, la fin des embauches et l'accélération des mises à la retraite deviennent un phénomène nouveau à la Rhodiaceta, entraînant de fortes agitations ouvrières au cours des années 1967-1968<sup>349</sup>. Les grandes fusions de 1969 qui officialisent la création de la division Textile, puis l'intégration du CTA au nouvel ensemble RPT en 1971, entérinent la managérialisation organisationnelle du groupe. La *holding* tentaculaire issue de l'absorption de Celtek en 1961 cède place à une organisation multi-divisionnaire plus moderne, aidée par la vision stratégique du PDG d'alors, Wilfrid Baumgartner, grand commis d'État ayant mis fin à une longue culture technicienne dans le leadership du groupe. Cette orientation stratégique est confirmée par son successeur Renaud Gillet (1913-2001) en 1973, longtemps administrateur de Progil, de la Rhodiaceta et de RP. Si le CTA et la Rhodiaceta disparaissent à cette occasion, les confettis en aval de la filière issus

---

1984, p. 245-259 ; « Géographie du pouvoir de décision dans l'industrie lyonnaise », *Géocarrefour*, n° 54-4, 1979, p. 329-348.

<sup>349</sup> Sur les mouvements sociaux de la Rhodiaceta, voir l'ouvrage du Centre coopératif d'histoire vivante des révoltes et des alternatives sociales : *Histoire d'une usine en grève : Rhodiaceta, 1967-1968*, Lyon Vaise, Éditions Révoltes, Lyon, 1999.

de leurs prises de participations respectives, l'encolleur Gamma, le moulineur MRC/Chavanoz et le fabricant de voiles Godde-Bedin restent des filiales indépendantes, conformément à la politique de la maison-mère. À sa création, RPT emploie 22 000 salariés au sein de 18 usines, dont 9 situées dans la seule région Rhône-Alpes, pour un potentiel de production de fils artificiels et synthétiques total de 11 700 t par mois sur 23 000. La division, confiée au vétéran de la Rhodiaceta Augustin Mollard, est une affaire à la gestion délicate dès sa création. Malgré une compression de personnel de l'ordre de 10 % sur ses cinq premières années s'exerce, la société peine à être à l'équilibre financier et plonge finalement dans le rouge en 1975 :

	1971	1972	1973	1974	1975
Chiffre d'affaires	2 288	2 408	2 667	3 608	2 472
Bénéfices bruts	167	197	336	391	-577
Résultats nets	0,4	-53	70	22	-732
Effectifs	22 344	21 679	20 989	20 111	18 703

**Tableau IV-1 – Bilan comptable (en millions de F) et effectifs de RPT, 1971-1975**

Source : Pierre Cayez

Les effets de la crise de 1974 ne font que confirmer une situation déjà précaire. Les premières mesures de restructuration sont prises avant même la dégradation de la conjoncture économique. Dès juillet 1972, RPT ferme son site d'Arques-la-Bataille (Seine-Maritime). En janvier 1974, une note de service mentionne la création d'un comité exécutif, chargé de définir les objectifs, politiques et structures du groupe, composé de huit membres plus un secrétaire. Renaud Gillet assure le suivi des relations internes/externes, son second Jean-Claude Achille, directeur général de Rhône-Poulenc, se consacrant aux directions à vocation économique. Chaque président de branche reçoit une supervision supplémentaire en plus de sa division : outre RPT, Augustin Mollard est ainsi chargé du suivi de la division Films et reprographie<sup>350</sup>. Si le fonctionnement précis de ce comité n'est malheureusement pas détaillé par les sources, il apparaît probable qu'il ait joué un rôle important dans les décisions ultérieures, en concentrant les prérogatives stratégiques entre les mains de la direction et d'un cercle restreint de cadres supérieurs. La direction adopte dès 1974 les premières mesures de restructuration consécutives à la contraction de l'activité. L'activité de textile polyester industriel est réduite de moitié dans

<sup>350</sup> ADR, 146 J 67, note de service Rhône-Poulenc 74/3.

l'usine de Vaulx-en-Velin, en raison des tensions sur les matières premières pétrolières et de priorités organisationnelles. L'approvisionnement disponible est redirigé vers les deux filiales étrangères également productrices de polyester industriel, la SAFA en Espagne et la Viscose suisse, aux bâtiments plus modernes et aux productions plus rentables. Le dernier article en rayonne de la société, un fil haute ténacité utilisé principalement dans les pneumatiques, est également abandonné en raison d'un prix de revient jugé excessif<sup>351</sup>. En 1975, des mises au chômage technique sont annoncées dans 13 des 17 établissements, pour une période s'étalant initialement de quinze jours à un mois et reconduites à divers degrés selon les sites. La direction acte également de la fermeture en 1976 de l'atelier de rayonne industrielle de Vaulx-en-Velin et plus globalement de l'arrêt de toutes les fabrications cellulosiques. Au terme du calamiteux exercice 1975, les ralentissements d'activité dégénèrent en fermetures partielles. Au comité central d'entreprise (CCE) du 18 décembre, les ateliers écarts à Vaise, fils transformés à La Voulte et le moulinage intégré de Besançon sont amenés à fermer d'ici la fin 1976. L'activité câble fibranne de l'usine de Bezons est déplacée dans celle de Roanne, spécialisée dans la matière. L'usine de Belle-Etoile qui produit le sel N, intermédiaire textile dédié à la fabrication du nylon et du polyester, doit être détachée de la division textile au profit de la division pétrochimie. Enfin, la première fermeture régionale est entérinée à Péage-de-Roussillon (Isère). Le site, qui produit des intermédiaires très divers aussi bien destinés à la chimie qu'au textile, n'entre plus dans la nouvelle configuration du groupe de pôles spécialisés. Une session ultérieure du comité central d'entreprise en février 1976 annonce de nouvelles mesures (productives) conjoncturelles, avec la fin de la production de fibres polynosiques<sup>352</sup> dans l'usine de Gauchy (Aisne), mais aussi structurelles avec une ébauche de diversification : le nombre de sites produisant le nylon est amené à être diminué, les effectifs des services centraux élagués et les investissements concentrés sur les produits d'avenir, comme le Bidim<sup>353</sup> fabriqué dans les usines de Bezons (Val-d'Oise) et Colmar (Haut-Rhin). Cette réorientation donne lieu à un rapprochement avec la Société française des non-tissés en vue d'un

<sup>351</sup> BML, B 011138, Commission économique du comité d'établissement de Rhône-Poulenc Textile Vaulx-en-Velin, *Étude du marché du fil industriel synthétique*, 1981.

<sup>352</sup> Les fibres polynosique désignent des fibres fabriquées dans des conditions spécifiques à partir de cellulose régénérée. Le procédé est breveté par le CTA et exploité sous les marques Medifil, Meryl et Zantrel avant d'être repris par Rhône-Poulenc.

<sup>353</sup> Le Bidim est un géotextile non-tissé en polyester mis au point par Rhône-Poulenc en 1965 dans son usine de Lyon-Vaise, avant que sa production ne soit transférée à Bezons. Originellement utilisé dans les ouvrages de drainage, ses emplois se sont diversifiés dans le génie civil et la construction. La production nationale de Bidim subsiste encore aujourd'hui dans l'usine de Bezons, entretemps cédée par Rhône-Poulenc à l'entreprise américaine TenCate.

regroupement des moyens industriels, dont l'issue n'est pas précisée par les sources. En octobre 1976, la Société pour la promotion d'activités nouvelles (SOPRAN), une société créée au sein de Rhône-Poulenc pour accompagner les reconversions de sites, annonce la signature d'un accord avec la société Airgaz pour l'installation de matériel de production sur le site de Roussillon d'ici 1978, avec une priorité de recrutement pour l'ex-personnel Rhône-Poulenc. Cependant, le projet semble faire long feu ; Michel Laferrère<sup>354</sup> ne fait aucune référence à une quelconque implantation industrielle postérieure à la fermeture, même si un article du *Progrès* mentionne l'existence d'une petite unité opérationnelle en 1980, pivotant avec seulement 30 salariés<sup>355</sup>. Les mesures de restructuration se poursuivent en 1977 avec la mise à l'arrêt programmée de la production polyester sur le site de Besançon et de l'atelier monofilament de Lyon-Vaise, dont le matériel doit être rapatrié à Albi. Malgré ce traitement de choc, qui a déjà coûté l'emploi de 2 000 salariés en deux ans, RPT affiche en 1976 un déficit avant impôt de 575 millions de F, en dépit de la hausse du chiffre d'affaires à 2,7 milliards de F<sup>356</sup>. La colère sociale est essentiellement contenue par le refus du licenciement au profit de mises en pré-retraite ou de dispositifs d'accompagnement. La société ne peut cependant esquiver un piquet de grève à Roussillon qui persiste jusqu'en 1978.

---

<sup>354</sup> Laferrère, « Histoire d'un site industriel... », art. cit.

<sup>355</sup> Michel Tixier, « Le Rhône sans textile ? Un sévère réquisitoire de la CGT contre le redéploiement de RPT », *Le Progrès*, 10 janvier 1980.

<sup>356</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, informations presse Rhône-Poulenc.



**Document III-1 – L'ex-usine de la TASE puis Rhône-Poulenc Textile Vaulx-en-Velin, aujourd'hui  
siège de Technip FMC**

Source : BM Lyon, photo de Nicolas Daum

En 1976, Renaud Gillet fait appel à Jean Gandois (1930-2020), polytechnicien de formation, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées devenu cadre dirigeant chez Wendel puis directeur général de Sacilor en 1972<sup>357</sup>. Fort de son expérience dans la sidérurgie, il remplace Jean-Claude Achille démissionnaire comme directeur général puis comme vice-président du groupe. Au sein de la société lorraine, il s'est distingué par une stratégie de fusion-restructuration qui est reprise pour RPT. L'arrivée de Gandois à la direction générale est l'aboutissement de divergences de stratégie au sein du comité exécutif entre Renaud Gillet et Jean-Claude Achille, à l'avantage du premier. Le 20 décembre 1977, la direction de Rhône-Poulenc annonce la mise en place d'un « Plan Textile » piloté par Jean Gandois visant à restructurer profondément RPT

<sup>357</sup> Pour le détail de sa carrière, voir la notice qui lui est consacrée par Mauve Carbonell dans Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 313-315.

en recentrant la production dans des pôles modernisés et à proximité de la clientèle. Cinq sites doivent être graduellement fermés, impliquant le licenciement de 6 000 salariés<sup>358</sup>. 450 millions de F doivent être injectés pour la modernisation des filatures maintenues : Arras pour le polyamide, Valence pour le polyester, Grenoble pour la viscose, Gauchy pour les fils spéciaux pour lainages et bonneterie<sup>359</sup>. La décision, si elle semble être issue d'études antérieures, divise profondément le conseil d'administration de la société-mère. La séance du conseil d'administration de RPT tenue le même jour annonce pudiquement la démission de quatre administrateurs de Rhône-Poulenc : Lazare Carnot, Robert de Lacotte, Jean de Précigoût et Charles Recordon. Tous sont des cadres âgés issus de la vieille garde en activité depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Leurs remplaçants témoignent d'un changement d'ère managériale : des administrateurs rajeunis dotés d'un bagage plus commercial que technique, encadré par le cadre historique Albert Diehl. Parmi les nouveaux arrivants figurent Didier Pineau-Valencienne (né en 1931), diplômé HEC et de la Tuck School of Business (USA), auparavant à la tête du contrôle de gestion du groupe, Igor Landau (né en 1944), diplômé HEC et ancien du cabinet de consultant McKinsey, et Jean Decaure, polytechnicien. À l'exception de Pineau-Valencienne qui quitte le groupe en 1980 pour prendre la tête du groupe Schneider, Landau et Decaure poursuivent leur carrière au sein du groupe sous les présidences de Jean Gandois (1979-1982), Loïk Le Floch-Prigent (1982-1986) et Jean-René Fourtou (1986-1995). Augustin Mollard remet à la même occasion sa démission, remplacé par Albert Diehl qui dispose de pouvoirs étendus pour mener à bien le plan. La direction générale est occupée par un homme du cru, Philippe Tripard, ingénieur civil des mines entré à la Rhodiaceta en 1955, en remplacement de Jacques Granday également démissionnaire. L'annonce du plan s'accompagne d'une déclaration d'abandon d'intérêts de Rhône-Poulenc à hauteur de 91,5 millions de F destinée à soulager l'endettement de sa division textile<sup>360</sup>.

Dès 1976, RPT entame un déstockage sur l'intégralité de sa chaîne textile, étape préliminaire à la réduction des capacités de production excessives. Ce déstockage ne s'achève qu'à la mi-1978, alors que la conjoncture de la filature amorce une timide reprise depuis la mi-1977. Le conseil d'administration de RPT reste cependant pessimiste et estime qu'une nouvelle contraction va se produire dès 1979. Un tour d'horizon des marchés illustre des perspectives

<sup>358</sup> Voir, à ce sujet, Irène Durieux-Millon, *Entreprise et territoire : La restructuration de Rhône-Poulenc Textile, un exemple de désindustrialisation dans l'agglomération lyonnaise*, soutenue à l'université Lyon 3 en 2013 ; [scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2013\\_out\\_millon\\_i.pdf](http://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2013_out_millon_i.pdf).

<sup>359</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, réunion du 9 mars 1978.

<sup>360</sup> ADR, 146 J 67, séance du CA de RPT, 20 décembre 1977.

médiocres. Les fils nylon et polyester maintiennent leurs niveaux de vente mais font l'objet d'une concurrence importante, notamment de la part des Américains qui pratiquent une politique de prix agressive. Le fil nylon textile subit en particulier un fléchissement de ses ventes à l'exportation, entraînant une réduction d'activité continue sur les sites de Vaise et Besançon. Les fils artificiels continuent de souffrir de leur désuétude. Les fils à usage industriel artificiels comme synthétiques restent cependant compétitifs, soutenus par la politique d'investissement matériel acté par le plan Gandois. Le site de Vaulx profite notamment de l'arrêt du fil polynosique, dont ses propres productions en polyester doivent prendre le relais. Si la région lyonnaise n'est pas épargnée par les fermetures, elle voit clairement la production textile s'y recentrer, particulièrement sur la moderne usine de Valence<sup>361</sup>. Inversement, les sites d'avant-guerre de RPT, amortis mais archaïques tant dans leur aménagement que leur production, tous sauf Lyon-Vaise et Vaulx-en-Velin produisant exclusivement de la viscose et dérivés, sont destinés aux compressions matérielles et d'effectifs.

---

<sup>361</sup> L'usine de Valence est originellement implantée en 1955 par la Société valentinoise d'applications textiles, elle-même filiale d'Organico, elle-même filiale du groupe chimiste Pechiney, avant d'être reprise en 1968 par le CTA. Il s'agit, en 1977, de la seule usine de Rhône-Poulenc Textile dont la production est originellement dédiée aux textiles synthétiques seuls ; source : BML, B 007046, *Rhône-Poulenc et la région Rhône-Alpes*, 1977.

Usines	Fabrication	Effectifs	Part (en %)	Production toutes matières (en t par an)
Grenoble (Isère)	Fil viscose textile	693	5,2 %	6 000
La Voulte (Ardèche)	Fil viscose industrielle	805	6 %	10 000
Lyon-Vaise (Rhône)	Fil textile polyamide 66	2 031	15,3 %	
Roanne (Loire)	Fibre viscose	652	4,9 %	40 000
Valence (Drôme)	Fil et fibre polyester	766	5,8 %	36 000
Vaulx-en-Velin (Rhône)	Fil industriel polyamide 66 Fil industriel polyester Fibre nylon	708	5,3 %	13 600
<b>Total Rhône-Alpes</b>		<b>5 655</b>	<b>42,5 %</b>	<b>105 600 (sans Vaise)</b>
Autres sites		7 597	57,5 %	
<b>Total Rhône-Poulenc Textile</b>		<b>13 252<sup>362</sup></b>	<b>100 %</b>	

**Tableau IV-2 – Le dispositif industriel de Rhône-Poulenc Textile en région Rhône-Alpes (1977)**

Source : Fonds UNITEX et Silo moderne BM Lyon

Le conseil d'administration de RPT reste pessimiste tout au long de 1978, n'espérant aucun accroissement de la consommation finale supérieur à 1 % par an d'ici 1980, tandis que le déficit commercial devrait s'aggraver avec l'agressivité de la concurrence européenne, notamment italienne, ce qui fait écho avec les craintes de sa clientèle sur la pression communautaire. Sur la question des accords multifibres, le renouvellement de 1977 donne l'occasion au conseil d'exprimer son sentiment mitigé et partagé avec le reste de la filière :

*L'application de l'Accord Multi-Fibre conclu en 1973 dans le cadre du GATT n'a pas été assez rapide et assez efficace pour permettre une régulation satisfaisante de ces importations. Un nouvel accord doit être négocié en 1977 et l'industrie européenne des fibres chimiques, conjointement avec l'ensemble de l'industrie textile, a attiré l'attention des gouvernements et de la commission de la CEE sur le danger pour la survie d'une industrie textile européenne de voir se poursuivre la croissance des importations à la cadence des dernières années<sup>363</sup>.*

<sup>362</sup> Ne prend pas en compte les 2 000 salariés de l'usine de Belle-Etoile et les salariés rapatriés de l'usine de Péage, qui sont passés la même année sous la tutelle de la division pétrochimie.

<sup>363</sup> ADR, 146 J 67, AGO de RPT, 1977.

La rentabilité de RPT s'améliore modérément en 1978, grâce à une pression amoindrie des importations et la reprise en aval de sa clientèle moulinière et tisserande. Un mouvement haussier anime globalement les textiles artificiels et synthétiques européens depuis le début de l'année grâce aux reconstitutions de stocks dans les clientèles, mouvement qui doit cependant s'achever l'année suivante. La société a pu tout au long de l'année redresser ses prix de vente de 10 % en moyenne, la plus forte augmentation revenant aux productions nylon/polyester si dévaluées depuis le début de la crise. Ses volumes de ventes sont cependant en légère diminution sur le marché national de trois à quatre points. Au total, le chiffre d'affaires s'élève à 2,4 milliards de F HT (au 30 novembre 1978) et les finances reviennent à un déficit négligeable de 150 000 F. Néanmoins, ces résultats sont avant tout dus aux entrées exceptionnelles du transfert de l'usine de Belle-Etoile, restituée à Rhône-Poulenc SA contre 142 millions de F en actions et surtout l'abandon de 400 millions de francs de créances<sup>364</sup>. Les stocks, estimés à 22 000 t, soit environ un mois de production, sont revenus à des niveaux jugés acceptables. La direction souligne en revanche l'importance du découvert client de 476 millions de F, soit 17,8 % du chiffre d'affaires. La société indique que « de nombreux clients français sollicitent des reports d'échéance que nous refusons pour ainsi dire systématiquement ». Elle n'a pas échappé à une restructuration financière d'ampleur liée à une surcapitalisation importante. Au 31 décembre 1976, l'ensemble des actifs de RPT représente moins du quart du capital social, soit 90 millions de F sur un total de 360 millions de F. Une note confidentielle à l'attention d'Albert Diehl datée du 20 juillet 1978 fait état de trois hypothèses pour assurer le financement de RPT jusqu'en 1981, date où les dispositions du Plan Textile doivent être entièrement appliquées. Toutes illustrent la dépendance de la société aux financements extérieurs pour assurer les investissements du plan avec la persistance d'une capacité d'autofinancement négative. Dans le cadre d'une première hypothèse, RPT doit dégager 2,6 milliards de F sur quatre ans, dont 2,3 assurés par les seules avances des actionnaires. Deux autres hypothèses envisagent donc un deuxième abandon de créance par Rhône-Poulenc SA, de 1,3 à 1,6 milliard de F selon l'utilisation complémentaire ou non d'une réévaluation partielle des immobilisations<sup>365</sup>. Ce même bilan prévisionnel envisage une société toujours déficitaire

---

<sup>364</sup> ADR, 146 J 67, AGO de RPT, 1978.

<sup>365</sup> La réévaluation des actifs est une pratique comptable permettant à une société de reconstituer partiellement ses actifs en actualisant la valeur de ses immobilisations corporelles (meubles et immeubles, etc.) ou financières (titres, obligations, etc.), le bilan comptable initial prenant en compte uniquement la valeur historique des actifs (c'est-à-dire au moment de leur acquisition).

en 1981, avec un déficit après impôts de 310 millions de F, des pertes néanmoins mitigées par rapport à la situation pré-plan de 1977 où le déficit s'élève à 707 millions de F.



**Document III-2 : « Le directeur de RPT Albert Diehl aux prises avec les travailleurs de RPT Vénissieux »**

Source : *Le Rhône sans textile ?, BM Lyon*

Les documents disponibles deviennent malheureusement très rares à partir de 1979. Une seule séance du conseil d'administration datée du 20 décembre est consignée dans le fonds Pierre Cayez, faisant état d'un climat de pessimisme persistant vis-à-vis de la conjoncture textile : la consommation textile, prévue initialement en augmentation quasi-nulle, se contracte. Les importations persistent et la clientèle étrangère ne parvient plus à compenser la déprime du marché national. L'avancée des applications du Plan Textile varie selon les usines : quasiment terminé à Gauchy, en retard à Besançon et Valence, ce-dernier site devant amorcer la production de fil texturé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980. La même année, Renaud Gillet se retire de la présidence de Rhône-Poulenc SA, sa position s'étant affaiblie au sein du conseil d'administration au profit de Jean Gandois qui le remplace. Le mandat de celui-ci, écourté par

la nationalisation de 1982 après laquelle l'actionnaire étatique installe en lieu et place le fonctionnaire socialiste Loïk Le Floch-Prigent, parachève l'œuvre entamée. L'usine de Vaulx-en-Velin ferme en 1980, non sans un intense lobbying des salariés pour la mise en place d'une ligne de production destinée à un fil technique élaboré avec les Ateliers roannais de constructions textiles (ARCT), le Novacore, qui n'entre pas dans les plans de la direction du groupe. Le site de La Voulte suit l'année suivante. La nationalisation, longtemps réclamée par les salariés de Roussillon, Vaulx-en-Velin et La Voulte appuyés par les élus locaux communistes, ne change guère la stratégie du groupe. L'usine de Roanne ferme ses portes en 1984, laissant un temps les dernières activités de textiles artificiels à l'usine de Grenoble sous la houlette de sa filiale Cellatex, créée en 1981 et comptant également le site de Givet (Ardennes). Cellatex est une affaire au rendement médiocre dès sa création, un plan social supprimant 323 postes sur deux ans dès 1983<sup>366</sup>. La fermeture est finalement décidée en 1989 pour sauvegarder les activités de l'ultime site de viscose à Givet (Ardennes). Des confettis issus du démantèlement de Chavanoz (voir sous-partie B) sont repris un temps par la société, au moins l'usine de teinture d'Hières-sur-Amby, qui ferme à l'été 1993 au terme d'un bras-de-fer tendu entre salariés et direction, impliquant un épisode de séquestration du directeur de l'usine<sup>367</sup>. À partir de cette date, seule l'usine de Valence persiste comme ultime présence de la filature régionale. L'établissement compte 867 salariés en 1986 puis 637 en 1993. En ajoutant le personnel du centre de recherches de Vénissieux et du siège social de Lyon, Rhône-Poulenc Fibres, les effectifs totaux du groupe à 1 286 salariés en 1986, 1 154 en 1993<sup>368</sup>. L'établissement de Valence demeure encore en activité aujourd'hui après plusieurs changements de propriétaires. En 1996, l'usine passe sous le contrôle de la société Rhodia, constituée *ex nihilo* à partir des activités chimie et fibres de Rhône-Poulenc, sous la pression d'un actionnariat soucieux de maximiser la rentabilité du groupe autour des activités pharmaceutiques et agrochimiques<sup>369</sup>. Rhodia fait ultérieurement l'objet d'une offre publique d'achat amicale par le chimiste belge Solvay en 2011, qui conserve l'usine de Valence après son entrée au capital. Finalement, la branche polymère de Solvay est rachetée en 2020 par le belge Domo Chemicals

<sup>366</sup> Pierre Le Hir, « Cellatex : le prix fort », *Le Dauphiné libéré*, 11 novembre 1983.

<sup>367</sup> Vidéo en ligne sur le site de l'Institut national audiovisuel, « Séquestration directeur usine Rhône-Poulenc Fibres », [www.ina.fr/video/CAB93038369/sequestration-directeur-usine-rhone-poulenc-fibres-video.html](http://www.ina.fr/video/CAB93038369/sequestration-directeur-usine-rhone-poulenc-fibres-video.html) (dernière consultation le 22 novembre 2020).

<sup>368</sup> BML, B 047042, Dossiers INSEE Rhône-Alpes, « Grands établissements 1984-1993, 9 ans d'évolution ».

<sup>369</sup> Jacques Bonnet, « De Rhône-Poulenc à Sanofi-Aventis : intérêts régionaux et logiques mondiales », *L'Information géographique*, vol. 69, n° 2, 2005, p. 117-131.

et l'allemand BASF, le premier héritant du site valentinois qui emploie encore environ 150 salariés<sup>370</sup>. Avec le site de Saint-Maurice-de-Beynost (Ain), issu de la division films et pellicules de Rhône-Poulenc et repris par le japonais Toray en 1996, les deux usines constituent aujourd’hui les ultimes survivances industrielles régionales d’un ensemble textile révolu.

## 2. L'intégration de la texturation, une rupture dans les relations entre RPT et le moulinage

L’irruption de RPT sur le marché de la texturation met fin à une situation d’entente cordiale en place depuis le début des années 1960. Si, les archives de correspondance entre le syndicat du moulinage et la filature sont éparses dans les fonds UNITEX, une vingtaine de feuillets seulement couvrant la période 1956-1974, elles témoignent cependant de l’implication active de la Rhodiaceta puis de RPT dans la vie professionnelle du moulinage. Rhône-Poulenc ne s’engage capitalistiquement dans la filière qu’avec l’arrivée dans son giron de la MRC/Chavanoz et par défaut, celle-ci constituant l’une des nombreuses pièces rapportées du mariage avec le CTA. Le filateur demeure cependant un acteur primordial par l’intermédiaire de sa position de fournisseur quasi-monopolistique et principal donneur d’ordres. À ce titre, le moulinage doit procéder à des négociations récurrentes et concertées sur le prix des façons. En 1956, la présidence du Syndicat général français du moulinage (SGFM) demande ainsi auprès de la Rhodiaceta une revalorisation de ces tarifs sur fond d’inflation des matières premières et de la masse salariale. La demande, reçue favorablement, est accompagnée de remerciements « en faveur de votre corporation, mais aussi à l'avantage du bon travail pour Rhodiaceta »<sup>371</sup>. La même année, le syndicat du moulinage sollicite l’appui de la société pour un cas de contrefaçon sur une paire de bas qualifié à tort de « surtordu », demandant d’en faire la remarque non seulement auprès du bonnetier concerné, mais également toute la clientèle du filateur, ceci afin de protéger la qualité des fils moulinés<sup>372</sup>. La profession s’appuie donc sur la visibilité et la puissance industrielle de la Rhodiaceta comme outil de prévention contre les appellations abusives. Inversement, la Rhodiaceta contrôle strictement l’identification de ses fils à destination des faonniers par l’intermédiaires de tableaux communiqués

<sup>370</sup> « Le textile de Valence toujours performant », *Peuple Libre-Drôme Hebdo*, 2 mars 2020. Article en ligne, [www.peuple-libre.fr/actualite-9973-le-textile-de-valence-toujours-performant](http://www.peuple-libre.fr/actualite-9973-le-textile-de-valence-toujours-performant) (dernière consultation le 22 novembre 2020).

<sup>371</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, lettres du 13 juin et 11 juillet 1956.

<sup>372</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, lettre du 13 janvier 1956.

périodiquement<sup>373</sup>. En 1959, ce sont les surcapacités de production et les difficultés d'approvisionnement liées au succès du nylon mousse et du procédé fausse-torsion qui poussent le moulinage à souhaiter « une collaboration de plus en plus étroite » avec le fournisseur. Une conférence est organisée en novembre 1959 à ce titre, où les représentants du moulinage avancent leur branche comme « prolongement naturel » à la filature, positionnant la Rhodiaceta en entreprise tutélaire :

*Nous pensons, encore davantage aujourd’hui, que notre profession [le moulinage] est le prolongement immédiat de la vôtre [la filature], que leurs activités dépendent l’une de l’autre dans une mesure qui, si je prends un chiffre cité mercredi, représente 25 à 30 % de la production du fil nylon pour l’ouvraison [...] En conséquence, le moulinage français forme le vœu que les producteurs de fils prennent conscience de l’importance de son rôle dans l’immédiat comme dans l’avenir, et pour qu’ils veillent à ce que son activité demeure totale, sans jamais se ralentir, face aux débouchés dont cette industrie veut s’assurer la permanence par une politique souple et hardie au sein du marché commun<sup>374</sup>.*

Les pratiques commerciales du filateur dépassent en effet le simple cadre d'une relation fournisseur-clientèle. Nous avons vu que la Rhodiaceta exerce un contrôle sévère sur les contingentements de matières premières étrangères en cas d'insuffisances sur ses propres productions (cf. chapitre I). Elle oriente également les marchés d'exportation du moulinage en accordant des primes aux façonniers sur les fils texturés selon le pays-client. La première et unique mention, datée dans 1965, semble attester d'une existence au moins antérieure à 1957, en raison de son application dans l'ex-protectorat de Sarre<sup>375</sup>. Ces ristournes portant sur les texturés polyamides varient selon quatre zones, vraisemblablement délimitées par le potentiel de consommation, les droits de douanes locaux et le type d'article. Dans les « pays de grande exportation », qui excluent le marché commun, l'AELE et les ex-territoires coloniaux sauf l'Algérie, un moulinier perçoit 1 franc par kilo de polyamide 66 (nylon) exporté. Pour les pays du marché commun, une prime de 60 centimes par kilo est vouée à une disparition à terme avec l'abolition des droits de douanes. Aucune aide n'est accordée sur les ex-territoires coloniaux et l'outre-mer, tandis que les pays de l'AELE font l'objet d'une étude prospective. Pour le

<sup>373</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, lettre de février 1959.

<sup>374</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, conférence à la société Rhodiaceta, 21 novembre 1959.

<sup>375</sup> Le protectorat de Sarre, correspondant à l'actuel land allemand de Sarre, est un territoire placé sous tutelle économique française de 1947 jusqu'à sa rétrocession à l'Allemagne fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 1957.

polyamide 11 (Rilsan), la prime est fixée invariablement à 1,4 F par kilo, sauf pour les anciennes colonies et l'outre-mer<sup>376</sup>. Durant la crise de 1965, le moulinage demande auprès de la Rhodiaceta le blocage du prix du nylon tirés vers le bas avec l'expiration des brevets. Ces prix font l'objet de rumeurs « fantaisistes » qui doivent être éventées par la direction du fournisseur. Malgré la panique, l'épisode ne semble pas altérer les relations entre la Rhodiaceta et les mouliniers. Un pli daté de 1967 d'un de ses directeurs, Léon Pradal, à l'attention du conseil syndical du SGMT souligne une nouvelle fois la marche commune des deux professions :

*Lorsque je me retourne vers le passé, je vois déjà la longue route que nous avons parcourue ensemble depuis l'origine de nos fibres avec les industries du moulinage et de la transformation, dont le développement s'est effectué parallèlement au nôtre. Certes, aujourd'hui, tout n'est pas facile, car nous sommes entrés depuis quelque temps dans une phase de concurrence internationale intense – voire trop souvent désordonnée – mais je crois qu'une étroite cohésion entre les producteurs français de textiles artificiels et synthétiques et l'industrie française du moulinage, est le meilleur gage de notre avenir à tous<sup>377</sup>.*

Cette relation de confiance commence à montrer ses limites à l'occasion de la restructuration de la Rhodiaceta vers RPT, l'opération entraînant des situations conflictuelles avec sa clientèle. La tension se cristallise autour de la stagnation de l'outil viscose de RPT qui entraîne des protestations de la part des mouliniers façonniers fin 1970. Un contingent formé de sociétés parmi les plus notables du secteur (Alombert, Payen, Schwarzenbach, appuyés par le négociant Morel-Journel et surtout par la MRC) demande le maintien de deux articles viscoses utilisés essentiellement pour les fils crêpes, la principale production sur moulin classique, au travers d'une communication traduisant la position défensive des sous-traitants et insistant sur la responsabilité de RPT. Pour ceux-ci, la réorientation stratégique du fournisseur n'est pas exempte d'externalités et ne saurait faire l'objet de décisions sans consensus à leur égard :

*Les mouliniers aimeraient connaître les projets de leur fournisseur dans ce domaine, et notamment le prix minimum qui devrait être envisagé pour assurer sa rentabilité de fabrication. Ils considèrent qu'en tout état de cause, en raison des programmes lancés*

---

<sup>376</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, lettre du 5 mai 1965.

<sup>377</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SGFM/Rhodiaceta, lettre du 10 janvier 1967.

*chez leurs clients, une diminution de production de ce titre ou sa suppression devrait faire l'objet d'un préavis minimum d'un an et demi, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises. À titre syndical, je me permettrais d'indiquer que la suppression des ouvraisons viscose dans ces deux titres entraînerait l'arrêt d'un nombre important de fuseaux de moulins, mettant en difficulté les firmes qui se sont spécialisées dans ce genre de production, et conduirait inévitablement au licenciement d'une partie du personnel utilisé dans ce secteur.*

La réponse du filateur, par l'intermédiaire d'Augustin Mollard, illustre inversement une vision plus équilibrée et moins paternalisante qu'observée antérieurement des rapports industriels entre RPT et le moulinage. Pour le filateur, la position de fournisseur-donneur d'ordres ne doit pas mettre en péril la propre rentabilité de la société :

*Notre direction commerciale avait été chargée en effet d'attirer l'attention de nos clients sur les difficultés toujours plus grandes que nous rencontrions dans la production de ces qualités, production dont l'exploitation -je dois vous le dire- s'avère désastreuse. J'avais donc été amené à donner des instructions afin qu'on envisage des mesures radicales, car il s'agit d'une situation qui dure depuis des mois sinon des années, et qui s'est particulièrement aggravée au cours de la période récente. Je vous remercie de me faire part que vous comprenez nos difficultés et que vous êtes prêt à nous aider pour les surmonter. Il va de soi que l'aide essentielle serait représentée par une augmentation drastique du prix de vente, augmentation qui correspond à un tel effort de votre part que nous n'osions pas vous en informer<sup>378</sup>.*

Le litige se résout dans la douleur, RPT consentant à poursuivre les productions contre une hausse graduelle du prix de vente, acceptée par le moulinage mais faisant l'objet d'avis très défavorables de la part de sa clientèle. Cet incident annonce une révision progressive des rapports filature-moulinage qui dégénère avec la crise. La première vague de difficultés survient avec la raréfaction du polyamide 66 dès l'hiver 1973, en pleine crise pétrolière. Le SGMT fait état de sous-provisionnements dans les grandes affaires et parallèlement de l'apparition d'offres étrangères « d'origine mal définie, à des prix dépassant largement les cours normaux », probablement en provenance de pays en voie de développement via des intermédiaires européens. Le syndicat sollicite une priorité nationale à RPT pour l'approvisionnement, mais

---

<sup>378</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, lettres du 30 décembre 1970 et 6 janvier 1971.

la demande ne fait l'objet que d'une déclaration de principe et d'une condamnation morale des pratiques importatrices, alors que RPT rencontre elle-même des difficultés d'approvisionnement pour ses filatures<sup>379</sup>. Les impératifs de d'exploitation et de trésorerie, devenus insoutenables pour RPT après le terrible exercice 1975, poussent le filateur à prendre du recul vis-à-vis de ses façonniers. Bien avant l'annonce du plan textile, en septembre 1976, une réunion entre mouliniers et RPT se déroule au sujet de l'avenir de la texturation. De cette entrevue, il ne reste qu'une note manuscrite dans les fonds du SGMT, rédigée de la main d'un des deux représentants mouliniers, Tardy et Plantevin. L'entretien est globalement rassurant, la direction de RPT redonnant des gages sur l'avenir des texturés : « RPT ne cherche pas à se substituer aux mouliniers, sauf amélioration économique ». Elle annonce également prospecter vers les fils moulinés classiques, dont le retour en grâce commence à poindre alors que les productions texturées plafonnent<sup>380</sup>. Des propos que le Plan Textile prend totalement à contrepied avec l'intégration de la texturation et la compression actée des productions textiles. Une première réunion organisée en mars 1978 n'a pas laissé de trace. Le moulinage constitue entre-temps trois commissions chargées d'étudier ses conséquences sur les articles les plus concernés : fils torsion, texturés titres fins et moyens. Seule la première a légué des comptes-rendus de deux réunions tenues en avril 1978 et témoigne d'une mécompréhension entre les deux parties. Le moulinage s'interroge sur les perspectives de croissance des texturés, initialement estimées par RPT à 8 % par an jusqu'en 1985 avant d'être rectifiées à 8 % sur la période totale 1978-1985. L'*erratum* suscite l'inquiétude, car ce nouveau chiffre indique très prosaïquement une progression de la consommation dix fois inférieure à celle initialement envisagée. La commission formule une série de questions essentiellement d'ordre technique sur les applications du plan. Elle souhaite des éclaircissements sur la position de RPT vis-à-vis de ses façonniers, notamment avec l'installation d'un nouveau matériel à gros support et de la double torsion dont la productivité pourrait conduire à une réduction du nombre d'entreprises nécessaires pour réaliser les façons. La profession fait également pression pour obtenir le démantèlement du parc moulinier de RPT stocké dans ses filatures, hérité des usines viscoses mises à l'arrêt. Une partie de ce matériel semble par ailleurs avoir été confié à Chavanoz afin de servir de « capacité tampon » selon les mots de RPT, pour à la fois compenser la production de l'usine de Roussillon et occuper temporairement la main-d'œuvre redéployée des filatures. Cet excédent de capacité représente 20 t mensuelles de fils à destination du marché du voile, ce

<sup>379</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, lettres du 28 décembre 1973 et 9 janvier 1974.

<sup>380</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, notes manuscrites de la réunion SFMT/RPT du 14 septembre 1976.

qui correspond à la production d'entreprises moyennes comme la Fimola sur des articles similaires. Un manque à gagner qui s'avère donc important pour les autres faonniers et dont la pérennité au sein de Chavanoz n'est même pas assurée<sup>381</sup>. Enfin, le moulinage souhaite une main tendue de RPT en ce qui concerne le subventionnement d'une aide à l'investissement du moulinage auprès des pouvoirs publics, accordée en 1978, mais dont le renouvellement en 1979 et 1980 n'est pas acté. Au 30 avril, le SGMT fait paraître une enquête statistique sur les moulinages susceptibles d'être touchés par le plan de texturation. Sur un total de 41 maisons, 38 y répondent<sup>382</sup>. Cette enquête témoigne de l'extrême dépendance du moulinage aux approvisionnements de RPT, dépendance qui touche invariablement grosses et petites entreprises, transformateurs-marchands et faonniers. Les TSR s'approvisionnent ainsi quasi-exclusivement en fil français, avec une présence superficielle de fil allemand. Billion, malgré des partenariats étrangers importants, notamment avec Monsanto, est également très dépendante du fil RPT. Des entreprises notables comme la Fimola, Bourgeas ou Plantevin s'approvisionnent exclusivement en fil français. Quelques unes spécialisent une usine dans la production de fil étranger, comme Condamin-Prodon, dont le site de Pont-Salomon (Haute-Loire) traite du fil de pays communautaires. Seul le faonnier Modern Textile basé au Cheylard (Ardèche) produit majoritairement du fil texturé étranger, principalement israélien. Cet ensemble totalise 3 165 salariés, dont 1 712 ouvrières, et expose directement 291 personnes à des dispositifs de licenciement ou de retraite anticipée.

Ayant pris connaissance des doléances moulinières, RPT accepte une deuxième rencontre en novembre 1978. L'exposé d'Albert Diehl se montre étonnement rassurant parallèlement aux pronostics extrêmement prudents observés dans les comptes-rendus du conseil d'administration de RPT, réaffirmant des possibilités du moulinage sur les marchés du voile et sur l'augmentation attendue de la consommation polyester. En revanche, Chavanoz a une place relativement précaire dans le plan textile, la société devant se retirer de certains secteurs, fermer ses deux usines de texturation au profit du pôle RPT de Valence, licencier 500 salariés et se cantonner à un rôle – supposé historique – de régulateur d'appoint en cas de production faonnier insuffisante. Une affirmation quelque peu osée eu égard de son leadership ininterrompu sur le marché français depuis l'après-guerre. Par ailleurs, la filiale moulinière ne dispose plus de l'appui financier de RPT. Seul un petit programme d'investissement portant sur l'acquisition de matériel double-torsion doit se réaliser avec des

<sup>381</sup> ADR, 153 J 70, compte-rendu des réunions de la commission torsion, 14 et 26 avril 1978.

<sup>382</sup> Voir le détail en annexe.

moyens externes au groupe. La commercialisation des fils RPT est toujours exclusivement gérée par Chavanoz, mais ce statut est également susceptible d'évoluer selon la conjoncture. Ce sevrage de la société-mère semble s'insérer plus globalement dans la réduction des capacités de production excessives des filateurs européens, actée avec l'accord des autorités concurrentielles de Bruxelles au cours de l'été 1978. L'intégration plus forte de la concurrence est d'ailleurs un des arguments de RPT pour sa politique de texturation. En alignant l'intégration de 44 à 68 % des opérations, RPT serait ainsi précisément à la moyenne européenne. Les sites de la Chavanoz font ainsi les frais au profit du futur pôle de Valence. Sur les perspectives de marché, le discours de Diehl peut se résumer à une réponse à la normande, donnant des garanties de production aux faonniers sur des segments de spécialité où le filateur ne peut être compétitif, tout en se réservant la possibilité d'investir ces créneaux si ceux-ci se révèlent ultérieurement plus rentables. Aucune information n'est divulguée quant à une potentielle aide directe ou indirecte de RPT au moulinage<sup>383</sup>. La réunion acte définitivement la rupture de la relation synergique entre le producteur et les mouliniers. Le désengagement qui se poursuit ne cesse d'accroître la tension sur l'approvisionnement des faonniers et entraîne de nouvelles protestations. En juin 1979, le syndicat du moulinage sollicite une double intervention auprès des pouvoirs publics et de RPT pour attirer l'attention sur l'alimentation en fils avec neuf témoignages d'entreprises à l'appui. C'est la première fois que l'arbitrage public est sollicité dans les relations filature/moulinage, illustrant leur éloignement. Les témoignages d'entreprises soulignent par ailleurs l'attitude désormais arbitraire de RPT vis-à-vis des faonniers, comme ici le moulinier ligérien Tardy :

*Comme nous vous en avions déjà informés à plusieurs reprises, nous devons de plus en plus subir des arrêts intempestifs de certains titres de fil par le fournisseur national. [...] De plus, ils viennent de nous informer, la semaine dernière, d'un arrêt subit et définitif des fils polyester teints dans la masse noir, en 72 et en 100 décitex. Nous avons d'énormes difficultés à trouver des produits de remplacement chez les autres fournisseurs européens. Nous avons aussi proposé à Rhône-Poulenc de payer un prix plus élevé à condition qu'il maintienne certains de ces articles ; il n'y a même pas eu de discussion possible à ce sujet. Ceci vient à l'encontre de ce que nous avait dit Monsieur Diehl lors de son passage au syndicat du moulinage : il avait précisé que Rhône-Poulenc ferait un effort tout particulier pour conserver des lignes de fabrication peu importantes mais suivies pour aider à la création des fils nouveaux ou fantaisie. Nous nous voyons donc obligés de faire*

<sup>383</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, réunion du 16 novembre 1978.

*appel à des sources d'approvisionnement étrangères et de plus en plus lointaines. Nous regrettons infiniment cet état de fait car, il y a peu de temps, Rhône-Poulenc représentait 80 % de nos approvisionnements alors que, actuellement, il doit se situer aux alentours de 30 à 40 %<sup>384</sup>.*

Aux incidents d'approvisionnement s'ajoutent également des incidents de clientèle. Durant l'été 1979, le moulinier Schwarzenbach communique au SGMT des suspicions de prospection de RPT auprès d'une clientèle italienne pour des fabrications à façons, qui court-circuiteraient les faonniers locaux. La note de réunion avec le filateur, non datée, indique que la démarche aurait été faite par le client lui-même et confiée aux moulins de RPT temporairement utilisés par les ouvrières de la filature en instance de reconversion ou de départ<sup>385</sup>. Finalement, les conséquences du Plan Textile trouvent leur conclusion à l'occasion d'une réunion organisée en février 1980 à l'initiative de RPT avec les représentants du moulinage et des pouvoirs publics. Son avancée pratique met les mouliniers indépendants devant le fait accompli : la production combinée polyamide/polyester texturés du filateur et de Chavanoz est amenée à occuper 83 % des productions indépendantes. La profession estime que la disparition de 1 200 à 1 500 emplois est directement imputable aux opérations de RPT. Albert Diehl reformule des garanties vis-à-vis des indépendants sur des possibilités d'affaires en créneaux spécialisés. Il en est même pour Chavanoz dont le sort émeut la préfecture de l'Ardèche, en garantissant un maintien et même un développement de ses activités, qui s'avèrent finalement sans suite<sup>386</sup>. La position de la communication de RPT devient désormais intenable par rapport à sa stratégie : le producteur agit dans un rapport de force classique fournisseur-client et non plus comme société collaboratrice et organisatrice. Cette modification des rapports avec le moulinage ne met pas fin aux partenariats avec les entreprises, de nombreuses productions ultérieures dépendant encore des fils de RPT, mais acte la fin d'une ère de synergie industrielle : Rhône-Poulenc n'est plus un interlocuteur privilégié, mais un producteur comme un autre.

<sup>384</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, lettre des Ets Tardy, 6 juin 1979.

<sup>385</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, rencontre RPT et lettre des Ets Louis Rochegude, 13 juillet 1979.

<sup>386</sup> ADR, 153 J 81, correspondance SFMT/RPT, compte-rendu de réunion du 14 février 1980.

### 3. La mort naturelle de la proximité industrielle du voile

Plus en aval de la filière, le tissage entretient des relations beaucoup plus distantes avec la filature. La correspondance conservée dans le fonds UNITEX entre le Syndicat des fabricants de soieries puis le Syndicat textile du Sud-Est et Rhône-Poulenc se borne à quelques échanges anecdotiques éparsillés dans les années 1960. Une exception existe cependant avec le voile de Tarare, auquel Jean-Pierre Houssel a consacré un important travail historique. Le textile tararien se rattache originellement au tissage du chanvre, qui a cours durant l'époque moderne, avant d'être remplacé par le travail du coton au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme le reste de la manufacture textile régionale, l'industrie tararienne connaît son apogée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle avec sa célèbre mousseline, jusqu'à la crise des années 1880 qui provoque sa stagnation. La fabrique tararienne se relance grâce à l'essor du tissu d'ameublement et du voile en tissu artificiel dit voile Rhodia, puis grâce au Tergal de Rhône-Poulenc démarré en 1956. S'en suit une transformation sensiblement similaire à celle du moulinage, le *patchwork* de petits artisans-façonniers voyant l'émergence d'établissements de taille moyenne atteignant le statut d'usinier. C'est autour de ce noyau dur d'entreprises modernes – Godde-Bedin, Pierre Rocle, Beauvillain, Baboin, pour ne citer que les plus importantes – que s'organise la commercialisation du voile polyester, par l'intermédiaire de la chambre syndicale nationale des fabricants de voile et marquisettes de marque Tergal, créée en 1958. À l'instar du moulinage, le syndicat est largement composé d'entreprises régionales à cheval entre Rhône et Loire, même si quelques adhérents extérieurs comme l'alsacienne Tissage de Bourtzwiller comptent également dans les rangs<sup>387</sup>. La coopération entre les tisseurs de voile se démarque par son caractère très avancé, avec la création dès 1955 de la Société d'expansion des tissus fins (SETFI), une entreprise constituée par onze tisserands de voile mais également quatre teinturiers tarariens chargés d'assurer l'exploitation d'une marque commune « Plein Jour » mise au point en 1956. Les circonstances du rapprochement avec la Rhodiaceta sont également très peu renseignées et J.-P. Houssel n'évoque quasiment rien à ce sujet. Le dossier CIRIT de la SETFI mentionne cependant que les contextures du voile polyester ont été mises au point en collaboration avec le filateur. Le plus vieux document disponible est un compte-rendu de réunion daté de décembre 1960 entre une délégation de la Rhodiaceta et de la chambre des voiles faisant état d'un rapprochement entre les deux entités pour la promotion de la marquisette<sup>388</sup> Tergal tricotée.

<sup>387</sup> Notons cependant que Bourtzwiller est passé sous le contrôle de Godde-Bedin en 1966.

<sup>388</sup> La marquisette est un tissu très fin et vaporeux dont l'aspect rappelle la tulle, avec un maillage plus dense. Il est principalement utilisé en lingerie pour la doublure des soutien-gorge.

Cette promotion est motivée pour des raisons semblables aux problèmes rencontrés dans le reste de la filière : faire face à la concurrence étrangère, assurer une aide aux produits d'exportation et normaliser les prix de façons et le contrôle qualité du fil<sup>389</sup>. Cependant, contrairement aux initiatives similaires organisées dans d'autres secteurs (l'Hélanca dans le moulinage, le label haute-nouveauté dans la Fabrique), l'implication du fournisseur est ici primordiale. C'est en effet la Rhodiaceta qui délivre l'agrément Tergal, comme le rappelle une communication de la présidence de la chambre syndicale du voile datée de 1966 :

*Nous croyons nécessaire d'attirer votre attention sur les risques encourus par vous-mêmes et vos clients du fait d'un usage erroné soit des marques de Rhodiaceta, soit d'appellation contrôlées par la Répression des Fraudes. C'est ainsi que « Tergal » n'est pas un terme générique désignant une matière universellement connue mais une marque déposée, propriété de la société Rhodiaceta. La marque Tergal, dont nos adhérents ont reçu un droit d'usage, est utilisée uniquement pour désigner des tissus ou articles confectionnés agréés par la société Rhodiaceta, tissus et articles qui répondent notamment à des critères de qualité faisant l'objet d'un cahier des charges. Par ailleurs, les désignations Voile – Marquisette – Tulle, utilisées en association avec la marque Tergal pour la qualification des principaux articles de notre profession, correspondant à des spécifications techniques précises que vous devez de définir au moins succinctement à vos clients distributeurs, afin qu'il n'en soit fait usage qu'à bon escient. En conclusion, en défendant l'intégrité de la marque Tergal, ce sont vos propres droits que vous protégez.*

Si les motivations de la Rhodiaceta dans un tel engagement ne peuvent être explicitées dans les sources disponibles, il ne serait pas présomptueux d'affirmer qu'elles s'insèrent dans le cadre de sa politique de prise de contrôle défensive dans les grandes affaires textiles locales, à l'instar des MRC dans le moulinage. Cette hypothèse tend d'ailleurs à se vérifier en 1969 lorsque la Rhodiaceta et Rhône-Poulenc entrent au capital de la principale entreprise de voile Godde-Bedin<sup>390</sup>, pour respectivement 32,5 et 20,1 %, et y installent plusieurs administrateurs,

---

<sup>389</sup> AUVC, compte-rendu de la réunion d'information marquisette tricotée, 20 décembre 1960.

<sup>390</sup> Godde-Bedin est une société fondée en 1900 par la fusion de la société de cotonnerie Albert Godde avec le fabricant de mousseline des Ets Bedin basés à Tarare. La société est initialement une société par commandite avec pour raison sociale Godde, Bedin & Cie avant de changer de raison sociale en 1935 pour devenir la Société nouvelle Godde-Bedin et passer en société anonyme. Le siège social est basé dès sa création à Paris ; source : Base Patrons de France, LARHRA et Patrimoine Auvergne-Rhône-Alpes.

dont Augustin Mollard et la société elle-même comme personne morale<sup>391</sup>. À cette même date, l'industrie du voile est dominée par les adhérents de la SETFI et le groupe Godde-Bedin, le second n'ayant jamais fait partie du premier<sup>392</sup>. La région de Tarare seule représente 80 % de la production nationale, complétée par 10 % dans le Haut-Rhin (assurée par Bourzwiller, filiale de Godde-Bedin) et 10 % dans le Nord. La raison de cette séparation entre les producteurs locaux et Godde-Bedin semble venir des différences structurelles entre les deux entités. La SETFI constitue un cluster d'entreprises locales là où Godde-Bedin s'assimile à un groupe intermédiaire national, semblable dans ses proportions et son organisation à d'autres entreprises nationales, mais à forte implantation régionale comme la Schappe. À la fin des années 1960, la SETFI représente plus de 3 000 salariés et 1 800 métiers à tisser. Les sources n'indiquent pas d'effectif précis pour Godde-Bedin, mais les capacités de production sont sensiblement similaires à celles de la SETFI (800 t par mois pour la première, 900 t pour la seconde<sup>393</sup>). L'assemblée générale de la chambre syndicale de 1973, alors que les premiers symptômes de la crise se manifestent, donne l'occasion au président Beauvillain de brosser un portrait d'une rare franchise entre les tisserands Tergal et RPT, en présence de douze cadres du fournisseur à la réunion :

*Notre industrie présente actuellement deux formations en ligne. Le grand nombre de ceux qui tissent Tergal et succédanés. Ensuite, ceux qui tissent les dérivés et encore du Tergal mais petit... Petit... Juste ce qu'il convient ! C'est ainsi que nous ignorons ce que nous fabriquons et c'est un acte de foi, de la part de Monsieur Hebert [directeur de la chambre syndicale], de « monter » des statistiques avec des chiffres qui dissimulent parfois plus qu'ils ne révèlent de réalités. Est-il besoin de vous rappeler que le voile Tergal est un domaine indivis entre nous et Rhône-Poulenc Textile. Leur collaboration vous sera confirmée tout à l'heure, mais la sagesse me semble de circonstance si nous voulons éviter de nous trouver un jour placés devant des décisions regrettables dont tout le monde pâtirait. Des erreurs, sans doute, sont partagées et sans une indolence initiale, nous ne connaîtrions pas aujourd'hui les effets discordants d'actions que nous pouvions maîtriser au départ.*

Ce discours s'inscrit dans le cadre d'une fébrilité croissante due à la dégradation de la conjoncture internationale. Le droit de réponse de Jacques Manchelle, directeur commercial des

<sup>391</sup> AHGCA, fonds Crédit lyonnais, microfilm Godde-Bedin, AGO de 1969.

<sup>392</sup> AN, CIRIT D19, Société d'expansion des tissus fins.

<sup>393</sup> AN, CIRIT D19, Société d'expansion des tissus fins.

ventes de RPT, réaffirme l'engagement de RPT à alimenter exclusivement le marché français en fil voile. Il met aussi parallèlement en garde le tissage tararien contre l'utilisation de fils non-RPT dans les productions de second choix :

*Il y aurait en effet un certain paradoxe dans le fait de nous demander d'effectuer, disons le mot, une certaine police dans la commercialisation des seconds choix, et, dans le même temps d'utiliser des fils de 2<sup>ème</sup> catégorie autres que le nôtre. Ce paradoxe serait porté à son summum si l'on voyait apparaître d'autres marques de voile que la marque Tergal, alors que nous faisons des efforts en commun pour faire connaître et implanter la marque Tergal à l'étranger.*

RPT renforce par ailleurs son contrôle qualité sur le voile en annonçant la création d'une nouvelle marque « Résidence » destinée aux voiles dits rustiques<sup>394</sup>. Les procédés employés par le filateur s'apparentent sensiblement à ceux ayant cours avec le moulinage à façon, cependant ni la restructuration de la Rhodiaceta, ni la crise de 1973 ne viennent remettre en cause ce paradigme. Le statut hybride du voilage tararien, qui est autant sous-traitant que débouché pour le fil RPT, lui offre même un pouvoir de pression qui s'exprime durant la crise. En 1975, la conjoncture rattrape l'industrie du voile comme le reste du tissage. RPT n'a ainsi fourni que 3 730 t de tissu polyester pur et mélangés contre 5 400 t en 1974, un exercice jugé ultérieurement comme « le pire depuis des décennies »<sup>395</sup>. Outre la crise économique, la profession impute la baisse d'activité aux cycles de mode. Contrairement au moulinage, RPT consent à aider directement ses faonniers-clients du voile par une prime de 5 centimes par kilo de fibre polyester contenue dans le fil Tergal, mais aussi dans les mélangés produits par les grandes filatures du Nord (Agache et Fourmies) et plus localement par Burlington Schappe<sup>396</sup>. Le filateur n'hésite pas à mobiliser des moyens humains significatifs pour appuyer l'activité du voile tararien, en partenariat avec plusieurs sociétés locales. RPT propose ainsi un plan technico-commercial de développement du voile Tergal, comprenant la sollicitation de plusieurs cabinets et de son propre service d'études pour la réalisation de sondages sur la consommation de voilages auprès de la clientèle particulière et des grands magasins. Plus en aval, RPT assure le suivi de la distribution par un réseau d'agents régionaux couvrant la clientèle détaillante et commerciale. Elle met également à la disposition du voile les travaux de

<sup>394</sup> Tissus en synthétique pur ou mélangés avec des fibres naturelles destinées à l'ameublement et au linge de maison.

<sup>395</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la Chambre syndicale du voile de Tarare (CSV), 1978.

<sup>396</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1974.

son GIE Batimep, qui a consacré une enquête de prospection auprès des promoteurs immobiliers sur l'utilisation du voile Tergal dans les constructions nouvelles<sup>397</sup>. Ces initiatives destinées à fidéliser le pré-carré tararien ne suffisent pas cependant à convaincre les industriels locaux, qui continuent de voir leur position s'éroder. En 1977, la Chambre syndicale du voile s'inquiète que les importations de fil dégénèrent en importations de tissus. Le voile Tergal, jugé âgé, est attaqué par les voiles tricotés en provenance d'Allemagne fédérale et d'Italie. La concurrence européenne, si elle est mitigée durant les années 1960 par la modernité du fil Tergal, a désormais rattrapé le fil français et propose des articles de qualité similaire voire supérieure, sur un marché national où la baisse de la consommation tend à augmenter les stocks de produits bon marché. Plusieurs tisserands se tournent donc vers « les voix des sirènes étrangères en la personne de leur filature » pour maintenir leur compétitivité face à la concurrence européenne, notamment italienne dont la stratégie, selon le syndicat, est d'éliminer la concurrence locale par une politique de prix extrêmement agressive pour ne les remonter qu'une fois le marché conquis. La chambre syndicale formule le vœu auprès de RPT d'assurer un suivi de ses fils plus réactif par rapport aux attentes du marché et un meilleur contrôle qualité, qui reçoit toutes les garanties du fournisseur<sup>398</sup>. L'application du Plan Textile et les difficultés logistiques liées illustrent cependant une beaucoup plus défensive, alors que le voile se plaint de difficultés d'approvisionnement et de défauts sur les livraisons persistants :

*Il est vrai que la mise au point d'un fil nouveau par la commission ad hoc créée entre vous et nous l'année dernière, s'est avérée plus longue que prévu. Il est vrai que les différents transferts de production de RPT vers Gauchy, Arras et Valence ont fait surgir des problèmes que nous avions peut-être sous-estimés. Il est vrai que la fabrication de fil polyester sur nouvelles machines grande vitesse nous a fait découvrir, dans certaines applications, des difficultés insoupçonnées. Il est donc vrai que nous sommes en retard dans notre programme de mise au point, et que nous ne sommes pas encore à ce jour le fournisseur que nous vous avions promis, à savoir le plus compétitif en qualité et en quantité<sup>399</sup>.*

Le fournisseur persiste cependant à assurer le voile de son entière collaboration et dénonce des rumeurs de désengagement de RPT jugées « sans fondement ». Les actes ultérieurs

<sup>397</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1975.

<sup>398</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la Chambre syndicale des fabriquants de voile de marque Tergal, 1977.

<sup>399</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1975.

témoignent pourtant du contraire. L'exposé sur l'exercice 1979 est le dernier tenu par RPT dans les procès-verbaux de la Chambre syndicale du voile, même si des personnalités de la direction commerciales continuent d'y assister ultérieurement jusqu'en 1983. Les mentions ultérieures du filateur sont épisodiques. Une délégation du voile visite ainsi les locaux de l'usine modernisée de Valence en 1981 et RPT maintient sa participation aux actions de contrôle du fil Tergal jusqu'en 1986, bien qu'il soit mentionné que des contrôles intermédiaires en teinturerie se fassent toujours en tandem avec le filateur<sup>400</sup>. Ainsi, si l'ingérence de RPT persiste, elle semble se réduire à une portion congrue d'observateur technique. Parallèlement, la politique syndicale du voile tend vers plus d'autonomie pour compenser l'affaiblissement de la collaboration avec RPT. L'allocation de l'assemblée générale de 1982 fait d'état de mains tendues vers les tisserands de voile indépendants de la chambre syndicale et d'un regain d'intérêt pour la cohésion professionnelle à la suite de l'arrivée du gouvernement socialiste et des négociations autour de l'AMF III<sup>401</sup>. La profession songe également à étendre l'action de la chambre syndicale au-delà de la marque Tergal, un fait hautement symbolique et significatif quant à la mutation de ses activités. L'année suivante, la chambre se rapproche de la Fédération des dentelles, tulles, broderies, guipures et passementeries en vue d'établir une gestion commune<sup>402</sup>. En 1984, elle constate un laisser-aller des adhérents pour la représentation professionnelle et soulève des interrogations sur sa pérennité, d'autant plus que son activité peine à porter ses fruits sur les deux fronts majeurs du rétablissement de la liberté des prix et la lutte contre les importations, notamment est-allemandes qui font l'objet d'un trafic d'articles démarqués via des intermédiaires belges et hollandais<sup>403</sup>. Le discours de la présidence soulève à cette occasion les interrogations de la profession, similaires mais chronologiquement décalées comparativement au reste de la filière :

*Notre chambre syndicale qui a eu un rôle prépondérant pour l'amélioration puis le maintien de la qualité, a estimé n'avoir plus le même rôle à jouer. Par contre, n'aurait-il pas fallu investir dans la promotion de nos produits et leur défense sur un plan assez large afin de protéger l'acquis ? C'est une question de fond que nous devons nous poser. L'outil de production dont nous disposons pose aussi un problème. Périodiquement des enquêtes ont été réalisées, qui ont révélé que cet outil était pléthorique au regard des*

<sup>400</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1986.

<sup>401</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1982.

<sup>402</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1983.

<sup>403</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSV, 1984.

*débouchés potentiels, et que, au cours des dix dernières années, il ne s'était que faiblement renouvelé. [...] Nous n'avons pratiquement jamais abordé ce problème qui, s'il s'est présenté bien plus tard chez nous que dans les autres branches textiles, existe bien depuis quelques années, et prend même une grande importance. [...] La concurrence anormale de certains concurrents étrangers sur un marché est un sujet qui a retenu notre attention et nous a permis après étude et enquête d'obtenir que notre ministère de tutelle prenne certaines mesures vis-à-vis des importations en provenance de l'Allemagne de l'Est. On ne peut de nos jours, être protectionniste, mais on peut contraindre les parties prenantes à fixer des règles du jeu et à les respecter<sup>404</sup>.*

L'activité de la branche se clôture en 1986 sur une année noire marquée par une érosion importante à l'exportation en raison du renchérissement du dollar sur le marché des changes et de l'atonie totale du marché français, infiltré « tous azimuts » par la concurrence étrangère. Au total, depuis 1974, le nombre d'entreprises de voile est passé de 60 à 23, soit les deux tiers de l'activité totale. La marginalisation de la filière ne fait qu'aggraver la pauvreté de ses relations avec RPT qui, à l'instar du moulinage, n'apparaît plus comme un fournisseur-coordinateur.

## B. Le délitement brutal des entreprises

Le déclenchement de la crise de 1973 plonge les entreprises textiles dans une position délicate, alors que la vague de concentration des années 1960 entraîne des cycles d'investissements matériels coûteux. La dégradation de la conjoncture économique fait basculer les établissements moyens, qui tiraient jusqu'ici parti de la tendance à la concentration au détriment des petits ateliers, dans une situation de précarité structurelle et financière caractérisée par des capacités de production excessives et une faible trésorerie. L'impératif de concentration laisse progressivement place à celui de diversification alors que les limites de la production textile massifiée et standardisée se heurtent à l'essor des importations et à l'atonie du marché national. À la crise économique s'additionne la crise sociale. Le textile rhodanien n'est pas exempté de drames sociaux, au moment où l'écosystème de la grande usine se retrouve remis en question par la désouvrérisation. Néanmoins, des initiatives de résilience existent au sein de la filière et certaines sociétés voient même leur développement persister.

---

<sup>404</sup> Fonds UNITEX Irigny, AGO de la CSVT, 1985.

## 1. Le naufrage des établissements intermédiaires régionaux

Le premier drame économique du textile régional et probablement le plus ancré dans la mémoire collective est l'effondrement inattendu de la fabrique de velours JB Martin, qui affichait pourtant une excellente santé financière jusqu'au début des années 1970. Dès 1971, la *holding* s'abstient d'une distribution de dividendes malgré un bénéfice d'1 million de F, pour deux tiers dû aux cessions d'actifs de sa filiale en cours d'absorption des Tissages de Vizille. La gérance écrit à ce sujet :

*Les résultats de l'exercice 1971 de la société d'exploitation [JB Martin] ont été spécialement médiocres, cela a tenu à l'alourdissement considérables des charges de toutes sortes : salaires, patentés, services, à l'impossibilité d'augmenter les prix de vente et dans ces conditions à la presque annulation des marges bénéficiaires<sup>405</sup>.*

En réaction à ce ralentissement d'activité, la direction entame en 1972 un plan quinquennal de modernisation incluant la concentration des moyens de production, la modernisation des tissages, la mise en route d'une production de tissu floqué<sup>406</sup>, l'augmentation de la recherche et développement et l'harmonisation de la politique commerciale du groupe. La mesure phare de ce plan est la reprise des bâtiments de l'ex-usine RPT d'Izieux (41 000 m<sup>2</sup> de surface totale), destinés à accueillir les installations d'ennoblissement de Villeurbanne et Lyon. La société enregistre une perte de 321 000 F, grevée par des amortissements s'élevant à 2,8 millions de F<sup>407</sup>. Le passage du statut de la société en commandite à celui de société anonyme, approuvé par une assemblée extraordinaire en 1974, ne semble pas étranger à cette logique d'investissements qui ouvre ainsi la voie à de potentiels capitaux extérieurs<sup>408</sup>. Après une perte insignifiante en 1975 de la société d'exploitation (93 000 F), celle-ci connaît un épisode catastrophique en 1976 de 14,8 millions de F de pertes. Cette situation fait dire à la direction qu'il s'agit de l'exercice « le plus sombre depuis sa fondation », d'autant plus qu'il intervient alors que le transfert des activités d'ennoblissement dans la nouvelle usine d'Izieux est largement inachevé. La société disparaît abruptement avec sa mise en liquidation sur décision du tribunal de commerce de Lyon en février 1977<sup>409</sup>. La *holding* et ses filiales survivent, bien

<sup>405</sup> ADR, 45 J 124, séance du CA de JB Martin, 23 mai 1972.

<sup>406</sup> Tissu d'apparence semblable au velours, crée par la fixation de floc de fibre (des fibres d'une longueur inférieure à 10 mm) sur la base de l'étoffe et essentiellement utilisé dans l'habillement.

<sup>407</sup> ADR, 45 J 156, AGO de JB Martin, 1973.

<sup>408</sup> ADR, 45 J 156, AGO de JB Martin, 1974.

<sup>409</sup> ADR, 45 J 156, AGO de JB Martin, 1976.

que les petites unités annexes et marginales soient ultérieurement cédées<sup>410</sup>. Les conséquences sont également dramatiques pour les façonniers. Le stéphanois Giron devient le dernier producteur de velours uni français sur des créneaux essentiellement de luxe, alors que JB Martin avait pris le chemin des tissus « grande largeur » utilisés plus couramment. Face à l'effondrement du marché du luxe et la concurrence de l'allemand Nielick, dont la production est vingt-cinq fois plus importante, Giron est placée en redressement judiciaire dès mars 1978. Elle disparaît finalement à l'hiver 1980 après une vaine tentative de relance par le baron Bich<sup>411</sup> et licencie ses 294 salariés<sup>412</sup>. L'annonce du licenciement des 850 salariés restant de JB Martin provoque l'occupation de l'usine d'Izieux en juillet 1977, malgré la désolidarisation d'une partie du personnel<sup>413</sup>. L'occupation persiste jusqu'en août 1979, ponctuée d'un épisode rocambolesque de violence sociale survenu le 22 décembre 1978 lorsque qu'une dizaine de vigiles d'une société privée, l'Association lyonnaise de sécurité, tente de reprendre l'usine *manu militari* durant la nuit. Une contre-manifestation de plusieurs milliers d'ouvriers venus de Saint-Chamond et au-delà dégénère en quasi-lynchage des vigiles, finalement évacués par la police après s'être réfugiés sur le toit d'un immeuble voisin<sup>414</sup>. L'épisode cristallise d'autant plus la colère ouvrière que les syndicats érigent JB Martin comme symbole de l'abandon volontaire et politique du textile français.

<sup>410</sup> SALT, la plus ancienne filiale, suit la société-mère dans sa chute en 1978 ; Bouton-Renaud, née de la fusion entre Bouton et Jacquand-Renaud en 1971, survit comme société indépendante à partir de 1979 ; les magasins de l'Association textile sont vendus en 1977 ; l'éphémère faonnier ennobliisseur SOIE est vendu à la société Viannay en 1976 après licenciement de la totalité de son personnel ; La SADAC est progressivement revendue entre 1977 et 1980 pour solder la liquidation de JB Martin. Source : ADR, instrument de recherche 45 J.

<sup>411</sup> Marcel Bich (1914-1994) dit le baron Bich, est un industriel franco-italien connu pour avoir créé le fameux stylo Bic et le groupe de papeterie et accessoires homonyme ; notice de Catherine Vuillermot, *Dictionnaire historique des patrons français*, *op. cit.*, p. 91-93.

<sup>412</sup> P. Berthet-Pilon, « Giron Frères va vers une cessation d'activité et 294 licenciements », *Le Progrès*, 17 septembre 1980.

<sup>413</sup> « JB Martin : une porte entrouverte pour l'usine occupée depuis 13 mois », *Le Progrès*, 26 août 1978.

<sup>414</sup> Paul Chappel, « Graves incidents à Saint-Chamond (Loire) », *Le Monde*, 24-25 décembre 1978 et témoignage oral Daniel Blanc-Brude, ex-délégué syndical CGT JB Martin.



**Document III-3 – Jacques Badet, maire socialiste de Saint-Chamond annonçant l'évacuation des vigiles occupant l'usine JB Martin**

Source : Le Progrès, 24 décembre 1978.

L'Association pour le développement des études économiques et sociales (ADEES) évoque le cas de JB Martin dans son étude sur l'abandon de la filière textile régionale<sup>415</sup>. La direction de l'entreprise est accusée d'avoir laissé sciemment péricliter l'activité en France avec l'aval du gouvernement giscardien pour se redéployer sur ses unités de production étrangères, plus rentables. Les preuves avancées dans la presse, les procès-verbaux d'une réunion de la *holding* tenue à Mexico et d'une réunion au ministère de l'Industrie datée du 2 février 1977, ne sont pas disponibles dans le fonds privé. Les délibérations au sein du conseil d'administration font part de difficultés début 1976 qui aboutissent dans un premier temps à la fermeture de Tarare, liée aux réductions d'activité dans la peluche et le renchérissement du franc sur le change monétaire<sup>416</sup>. Début 1977, la gérance constate le plafonnement des concours bancaires (28 millions de francs de prêts tous termes et 10 millions de francs d'assurance-crédit) et une fin de

<sup>415</sup> L'ADEES est un service d'études associatif de la CGT Rhône-Alpes spécialisée dans la recherche socio-économique en lien avec le syndicalisme. L'association est encore en activité aujourd'hui.

<sup>416</sup> ADR, 45 J 125, séance du CA de JB Martin, 10 mars 1976.

non-recevoir de la Banque de France et du Crédit national pour l'aménagement des échéances. Un article du *Nouvel Économiste* pointe du doigt la concurrence du groupe Willot, de Motte-Bossut, de la Société anonyme industrielle et cotonnière de Mulhouse et des velours synthétiques importés d'Asie dans la chute de JB Martin<sup>417</sup>. Des tractations sans lendemain avec de potentiels repreneurs à l'échelle européenne sont également citées, mais aucune société n'est formellement identifiée<sup>418</sup>. Il est certain en revanche que les différentes filiales étrangères de la société sont en meilleure santé économique que l'affaire principale française, non sans avoir connu des parcours cahoteux pour certaines.

Les accusations de sabotage économique volontaire des syndicats ouvriers ne se cantonnent pas à la seule JB Martin. Par extension, tout le réseau de participations Rhône-Poulenc et de la holding Pricel de la famille Gillet est accusé d'un grand rebattage des cartes du textile à l'échelle internationale, au détriment de la production nationale. Un autre cas emblématique concerne la Schappe, auparavant tombée dans l'escarcelle du groupe Burlington Industries. L'arrivée des Américains pousse progressivement vers la sortie les historiques des familles fondatrices et du management suisse. En 1975, le dernier PDG familial Stéphane Hoppenot quitte son poste pour continuer sa carrière dans la représentation professionnelle. Son remplaçant, Serge Thiry, est un ancien cadre de la Rhodiaceta et le premier manager extérieur aux commandes depuis plus d'un demi-siècle. La société lutte alors contre une situation financière sous tension, l'exercice 1975 s'étant soldé par plus de 5 millions de F de pertes. Malgré un plan de restructuration accompagné d'une recapitalisation, la santé de l'entreprise ne s'améliore pas et les pertes plongent à plus de 20 millions de F deux ans plus tard. L'impasse aboutit à la démission de Thiry en 1979 et à une succession anecdotique de deux autres managers ne s'achevant qu'avec l'abandon de la société par Burlington en 1981 au profit d'une famille d'industriels allemands, les Mibach, dont le projet de reprise avorte au bout de quelques mois<sup>419</sup>. Les usines d'Amblepuis et d'Argis ont entretemps fermé après un mouvement de grève particulièrement virulent, notamment à Argis où l'influence des syndicats traditionnels et du parti communiste sont assez faibles<sup>420</sup>. L'épisode est retracé ultérieurement dans les écrits de René Ballet, compagnon de route du parti communiste<sup>421</sup>. Fortuitement, la Schappe survit à la suite de

<sup>417</sup> BML, B 008793, ADEES, *Rhône-Alpes : le textile sacrifié*, 1978.

<sup>418</sup> ADR, 45 J 125, séance du CA de JB Martin, 4 janvier 1977.

<sup>419</sup> Cette même famille avait auparavant fait l'acquisition de la filiale allemande de Burlington, qui a peut-être intégré la Schappe dans la transaction.

<sup>420</sup> Témoignage oral de Daniel Blanc-Brude, 6 juillet 2017.

<sup>421</sup> René Ballet, *Des usines et des hommes*, Paris, Messidor, 1987.

l'intervention de deux cadres de l'entreprise, Jean Guevel et Marc François, respectivement PDG et directeur financier de l'éphémère groupe Schappe des Mibach. L'affaire est reprise pour un franc symbolique et s'accompagne d'un plan de restructuration impliquant la fermeture de l'usine déficitaire de Tenay et le rapatriement de son potentiel industriel sur Saint-Rambert-en-Bugey et La-Croix-aux-Mines ; 170 des 700 emplois du groupe sont détruits à cette occasion, financés par le concours des pouvoirs publics et la vente des cités ouvrières subsistantes, mais l'activité de la société persiste dans les fils techniques, notamment en produisant le fil Novacore selon un procédé différent de celui élaboré par les ARCT pour RPT. Deux ans après la reprise, la bonne santé de la société la fait ériger par les milieux syndicalistes ouvriers et la presse de gauche communiste comme la vitrine de l'entreprise textile du futur, basée sur une production technique et sauvegardant les emplois locaux. L'usine de Saint-Rambert est cependant victime d'un grave incendie en 1986 qui, bien que rapidement indemnisé, n'aboutit pas à une reprise totale de l'activité sur le site<sup>422</sup>. L'évènement amorce une période de délocalisation interne au profit de La-Croix-aux-Mines et du nouveau site d'Avesnelles (Nord), racheté à Rhône-Poulenc. Il n'y a ainsi plus qu'une cinquantaine de salariés à Saint-Rambert en 1990, année de la fermeture définitive de l'usine. La nouvelle Schappe a entretemps repris des couleurs et affiche un chiffre d'affaires la même année de 220 millions de F, dont 60 % réalisés à l'exportation, essentiellement en Europe, aux États-Unis et au Japon. Son bassin industriel originel voit cependant son dernier site industriel centenaire disparaître, faisant de la Schappe un cas unique d'entreprise régionale délocalisée à l'intérieur même du territoire national.

Plus proche encore de RPT, nous avons énoncé précédemment la sort précaire de la Chavanoz au sein du Plan Textile de RPT, dont la position de texturateur devient redondante avec l'intégration dans l'usine de Valence et laisse présager une précarité grandissante au sein du groupe. Entre 1979 et 1984, les sources ne peuvent étayer les transformations au sein de l'entreprise, si ce n'est la cession en 1979 de l'usine de Chavanoz au profit de la société des Textiles de Belmont, une entreprise encore en activité aujourd'hui comme filiale du groupe Porcher. Il s'agit cependant de la seule activité à avoir fait l'objet d'une cession. En 1984, l'ensemble industriel de Chavanoz SA a considérablement changé tout en conservant le socle historique des anciens MRC :

---

<sup>422</sup> Bernard Bolze, « Renaître sur des cendres », *Le Monde*, 3-4 mai 1987.

Établissement	Département	Nature	Effectifs
Chavanoz	Isère	Siège social	87
Hières-sur-Amby	Isère	Teinturerie	137
Saulce-sur-Rhône	Drôme	Moulinage fantaisie à façon	191
Lavilledieu	Ardèche	Moulinage fantaisie	78
Aubenas	Ardèche	Teinturerie	130
Montélimar	Drôme	Moulinage fantaisie à façon	119
Le Monastier	Haute-Loire	Moulinage fantaisie	52
Arches	Vosges	Ourdissage à façon	143
<b>Total</b>			<b>935</b>

**Tableau IV-3 – Les établissements de Chavanoz SA en 1984**

*Source : Dossier adhérent Chavanoz SA, archives UNITEX Villa Créatis*

L’activité texturation est logiquement transférée à RPT, à l’exception d’opérations très spécifiques, la société mentionnant qu’elle fabrique encore du fil texturé à façon. Outre l’usine de Belmont reconvertie et cédée, les usines de texturation de Chomérac et Sauzet, qui avaient fait l’objet d’une modernisation à la fin des années 1960, sont fermées. Les deux sociétés annexes de la Franco-européenne de transformations textiles et des Moulinages Nouvelle Europe disparaissent également au cours de la crise, laissant à la société-mère une partie de leurs actifs industriels à Saint-Pierre-sous-Aubenas et Lavilledieu. L’usine de Montélimar, site industriel de texturation crée *ex nihilo* en 1972 et fort de 160 salariés, se retrouve au chômage technique dès 1980 devant les surcapacités et l’accumulation des stocks<sup>423</sup>. Malgré les compressions, le personnel total frôle le millier, ce qui représente à peine la moitié des effectifs de la fin des années 1960 mais demeure également la plus importante affaire régionale textile à cette date. La situation de l’entreprise se dégrade cependant à nouveau vers 1985-1986 et elle entame une érosion rapide de son tissu industriel. Un plan social visant 693 salariés d’ici la fin 1986 est adopté courant 1985<sup>424</sup>, l’usine de Saulce représentant à elle seule 111 des 238 licenciements et reclassements. Parallèlement et sous l’impulsion de Jean-René Fourtou, successeur récent de Le Floch-Prigent nommé par le gouvernement Chirac et partisan d’une décentralisation poussée des unités opérationnelles de Rhône-Poulenc, RPT cherche à se débarrasser d’une partie des activités Chavanoz. Un accord est trouvé à l’automne 1986 avec les dirigeants des Ets Rochegude. La société ne compte alors plus que 500 salariés et affiche un chiffre d’affaires de 86,8 millions de F, cédant sa première place d’affaire moulinière aux

<sup>423</sup> Rodolphe De Loynes, « Le textile malade de la crise », *Le Progrès*, 3 avril 1980.

<sup>424</sup> AUVC, dossier adhérent Chavanoz SA, notes du plan social 1985.

mêmes Ets Rochegude<sup>425</sup>. Ceux-ci récupèrent l'activité de Chavanoz à Saule, Lavilledieu et au Monastier, soit 158 salariés. La nouvelle société, nommée Nouvelle Chavanoz et conservant la marque Chavanoz, est indépendante de Rochegude, car le tandem dirigeant (les deux frères Philippe et Nicolas Rochegude) reprend l'affaire personnellement<sup>426</sup>. Les deux sites de Montélimar et Aubenas sont transférés à une nouvelle société, Moulinage Teinture Drôme-Ardèche (MTDA)<sup>427</sup>, destinée à produire à façon pour RPT avec 220 salariés. L'effectif restant fait l'objet de mesures de restructuration diverses (préretraites, mutations internes, congés de conversion). MTDA, à peine créée, fait l'affaire d'une nouvelle cession : RPT se débarrasse de la société pour se recentrer exclusivement sur la production de fil et filés dès 1988 au bénéfice de Mayor, désireux d'accroître ses capacités en fil crêpe polyester. L'acquisition est spectaculaire pour le moulinier lyonnais, qui absorbe une entreprise de taille quasi-similaire (120 salariés sur quatre sites de production). La reprise sécurise 150 emplois, mais 50 autres font à nouveau l'objet d'un plan social donnant lieu à un bref mouvement de grève<sup>428</sup>. L'objectif de la nouvelle société-mère, qui hérite d'une structure affichant 30 millions de F de pertes pour un chiffre d'affaires en chute à environ 60 millions de F, est dans un premier temps de compresser les frais fixes pour viser un retour à l'équilibre d'ici quelques années en exploitant un brevet récent de fil teint polyester pour chaussettes. L'exercice 1990 se révèle cependant fatal avec un chiffre d'affaires en progression à 75 millions de F mais inférieur aux prévisions ; 35 licenciements sont à nouveau annoncés en septembre 1991, et sont suivis d'un redressement judiciaire en novembre de la même année. Le dépôt de bilan est finalement prononcé début 1992, seulement trois ans après la séparation avec Rhône-Poulenc<sup>429</sup>. La Nouvelle Chavanoz des frères Rochegude survit plus longtemps. Elle existe encore en 1992, sans le site du Monastier mais avec 90 millions de francs de chiffre d'affaires dont 80 % à l'export, 120 salariés et une production spécialisée à 85 % dans la fabrication de fils à destination de l'habillement-ameublement<sup>430</sup>. Son activité continue jusqu'en février 2004, année où un déficit

<sup>425</sup> « Ets Louis Rochegude : reprise de l'activité fantaisie de Chavanoz SA », *Bref Éco*, n° 929, 8 octobre 1986.

<sup>426</sup> H.P., « L'élagage de RPT a commencé », *Journal du textile*, n° 1045, 10 octobre 1986.

<sup>427</sup> Annonces légales de l'*Écho et Valentinois*, 21 février 1987.

<sup>428</sup> « MTDA en cours de cession », *Lyon-Figaro*, 17 décembre 1987.

<sup>429</sup> Laurence Martin, « MTDA est en redressement », *Journal du textile*, 25 novembre 1991.

<sup>430</sup> AUVC, dossier adhérent Nouvelle Chavanoz.

chronique aboutit à sa reprise par le groupe Cheynet. L'entreprise affiche alors des chiffres beaucoup plus modestes : 65 salariés pour un chiffre d'affaires de 3,5 millions de F<sup>431</sup>.

Autre fleuron régional, les TSR connaissent un destin tout aussi chaotique. L'entreprises enregistre son meilleur chiffre d'affaires en 1974 à 274 millions de F, mais elle fait face à l'offensive de la concurrence britannique et allemande. Faute de rentabilité, l'activité-phare de fil mousse Hélanca est progressivement abandonnée et la politique industrielle tâtonne au début de la crise, orientant d'abord sa priorité sur le département tissage avant de basculer sur le département bonneterie par l'intermédiaire de sa marque Hélios. La société affiche 10 millions de F de pertes en 1975, essentiellement dues à l'unité confection. Celle-ci est isolée au sein d'une filiale indépendante, Copavet, en 1976. La situation ne s'améliorant pas, la société se déclare en cessation de paiement en décembre 1976. Les effectifs ont entretemps chuté sur la même période de 1 800 à 1 450 salariés. Le déficit est nourri par des investissements importants qui s'élèvent à 50 millions de F en trois ans<sup>432</sup>. Le salut n'est assuré qu'avec l'intervention de la *holding*-mère Tissarex, qui puise dans les actifs immobiliers des familles fondatrices pour maintenir l'entreprise à flots. Le dernier dirigeant familial Jean-Claude Glaizal se retire cependant avec la faillite. Les TSR reçoivent également un support au moins technique de l'État par l'intermédiaire de l'Institut de développement industriel (IDI), création récente de 1970 destinée à appuyer le développement des entreprises de taille moyenne, pour la mise en place de son activité confection et l'application d'un plan de restructuration menaçant les 1 500 salariés de l'entreprise<sup>433</sup>. Les petits ateliers de Vals-les-Bains et Munas sont fermés pour optimiser la production dans les grands sites spécialisés de Grand-Croix (200 personnes dans le moulinage), d'Annonay (250 personnes dans la confection), Satillieu (300 personnes dans le tissage) et de Munas (320 personnes dans la teinturerie). Un premier plan de redressement prévoit 270 licenciements supplémentaires, essentiellement dans les rangs des ouvrières d'Annonay et au siège social, plus des apports de la Compagnie d'études pour le développement des entreprises (Cédève), une société de gestion détenue par M. Mottet, ancien cadre supérieur du CTA et parallèlement PDG des ARCT de Roanne depuis 1977<sup>434</sup>. Le plan homologué aboutit à une prise de participation à 51 % du capital par la Cédève, qui met donc en minorité la *holding*

<sup>431</sup> Odile Mopin, « L'une des usines de Chavanoz est reprise par Cheynet », *Journal du textile*, n° 1800, 1<sup>er</sup> septembre 2004.

<sup>432</sup> Gérard Buetas, « TSR : À quel prix le redressement ? », *Le Progrès*, 3 février 1977.

<sup>433</sup> Jean-Yves Fourrier, « TSR est en difficulté à Lyon », *Les Échos*, 13 décembre 1976.

<sup>434</sup> Gérard Buetas, « Tissages de soieries réunis : Le plan de redressement comprend 270 licenciements », *Le Progrès*, 10 février 1977.

familiale et assure un tournant managérial<sup>435</sup>. La situation financière demeure dans le rouge sous cette nouvelle direction. Après les 250 suppressions de poste de 1978 s'ajoutent 93 nouveaux licenciements en 1979. Au printemps de la même année, la société recentre son siège à Lyon et abandonne ses bureaux parisiens. Un nouveau plan social visant 250 postes et la restructuration des TSR en cinq filiales autonomes spécialisées (moulinage, texturation, fil, teinture et maille, chacune disposant d'un site de production) sont annoncés en juin 1980<sup>436</sup>. L'annonce provoque un appel au débrayage dans les usines ardéchoises. Le PDG Mottet démissionne dans des circonstances rocambolesques après la perturbation de la réunion du comité d'entreprise par une délégation gréviste pour finalement revenir sur sa décision une semaine plus tard<sup>437</sup>. Le projet de restructuration est néanmoins mis en œuvre au cours de l'été et met fin à la structure historiquement intégrée des TSR au profit de filiales chapeautées par la *holding* Tissarex<sup>438</sup>. Le machiniste textile lyonnais Verdol, également repris par la Cédève, rejoint le groupe ainsi que les Moulinages de Vernaison, petit atelier ardéchois qualifié dans le quotidien *Lyon-Matin* de « quasi-filiale »<sup>439</sup> et la Copavet, qui se redresse au prix de lourdes transformations structurelles : révision du carnet de clientèle, abandon de créances et réductions d'effectifs. Cette nouvelle entité attrape-tout textile, forte de 900 salariés, se maintient jusqu'à une nouvelle cessation de paiements à l'automne 1982 ; l'annonce de 250 nouveaux licenciements provoque un mouvement de grève dans l'ensemble des cinq sites pendant plusieurs semaines, jusqu'à la suspension du plan<sup>440</sup>. La direction est attaquée à cette occasion sur son utilisation des fonds publics estimés à 75 millions de F pendant six ans, alors que l'usine de Grand-Croix est frappée de dégradations considérables<sup>441</sup>. L'impasse aboutit à un éclatement du groupe en mars 1983. Les établissements doivent faire l'objet de reprises diverses : le lainier nordiste Delcer et le drapier ariégeois Roudière, appuyé par une coalition hétérogène de la Cédève, de cadres directeurs et de fournisseurs/donneurs d'ordres<sup>442</sup>, mais aucune source ultérieure ne détaille l'issue de cet énième plan. Delcer prend finalement le contrôle de

<sup>435</sup> Jean-Yves Fourrier, « Les Tissages de Soieries Réunis ont échappé au démantèlement », *Les Échos*, 19 avril 1977.

<sup>436</sup> Michel Texeier, « Les Tissages de Soieries Réunis annoncent 250 licenciements », *Le Progrès*, 11 juin 1980.

<sup>437</sup> « TSR : Le PDG revient ! », *Le Progrès*, 1<sup>er</sup> juillet 1980.

<sup>438</sup> « TSR : Filialisation en cours », *Bref Rhône-Alpes*, 16 juillet 1980.

<sup>439</sup> J.-P. Bacot, « Les syndicats interviennent pour TSR et Verdol après le règlement judiciaire », *Lyon-Matin*, 1<sup>er</sup> septembre 1982.

<sup>440</sup> « TSR : les licenciements en quarantaine », *Le Progrès*, 20 octobre 1982.

<sup>441</sup> « Les fonds perdus de TSR », *L'Humanité*, 5 octobre 1982.

<sup>442</sup> « Un groupe éclaté », *L'Humanité*, 19 mars 1983.

l'ensemble en 1985 sous la houlette d'une société-filiale, Tissafil, qui compte l'usine de Grand-Croix et une nouvelle unité à Lorette (Loire)<sup>443</sup>. Il semblerait que Tissafil/TSR passe sous la houlette de Roudière quelques années plus tard, car on retrouve la trace de la société en 1990 comme filiale du groupe Chargeurs (ex-Pricel), qui a repris Roudière trois ans plus tôt. La société qui ne compte plus que 258 salariés sur le site de Satillieu<sup>444</sup> est cédée par Chargeurs alors en plein désengagement de ses activités textiles (voir dessous) à une société de redressement, Action stratégie développement Rénovaction, qui annonce à nouveau 142 suppressions d'emplois. Le jeu de chaises musicales s'arrête finalement avec le dépôt de bilan en 1991. Les TSR sont finalement absorbés par le groupe Chamatex, qui conserve 40 salariés sur 75 dans trois nouvelles sociétés : le Tissage de la Bergère, l'Ourdissage de la Bergère et TSR Diffusion, qui continue à faire vivre la griffe comme exploitant de marque<sup>445</sup>.

## 2. Marginalisation et recomposition limitée des grands groupes

Le poids lourd de la teinturerie Gillet-Thaon aborde la crise de 1974 alors que l'usine de Genay, près de Neuville-sur-Saône au nord de Lyon, fraîchement installée, doit encore recevoir les activités de l'usine historique de Lyon. Cette usine devient au fil des années l'illustration d'un naufrage industriel spectaculaire lié aux surcapacités de l'industrie textile mondiale. Le site dédié à la teinturerie pour fils et fibres polyester est l'un des plus modernes d'Europe, mais, excessivement spécialisé, il prend de plein fouet la crise des importations, la mode du tissu *jean* et l'intégration des activités de teinture par une partie de la clientèle. La *holding* Pricel traverse de surcroît une période d'inertie prolongée liée à une dévalorisation boursière importante et un désintérêt croissant de ses actionnaires familiaux. Les derniers grands représentants des héritiers Gillet, Renaud Gillet et Ennemond Bizot, négocient finalement la cession de la *holding* à Jérôme Seydoux, issu par sa branche maternelle des Schlumberger et administrateur de la société éponyme, en 1976<sup>446</sup>. Dès janvier 1977, la direction annonce le licenciement de 70 salariés sur les 207 que compte l'usine de Genay, afin de s'adapter aux conditions du marché<sup>447</sup>. Le 10 octobre de la même année, on décide finalement de sa fermeture et de la mise au chômage

<sup>443</sup> « Tissafil : Reprise effective par le groupe Delcer », *Bref Rhône-Alpes*, 10 octobre 1985.

<sup>444</sup> Patrick Cortes, « TSR dans la tourmente », *Le Dauphiné libéré*, 19 octobre 1990.

<sup>445</sup> « Chamatex : Reprise des tissus TSR », *Bref Rhône-Alpes*, 24 juin 1992.

<sup>446</sup> Joly, *Les Gillet de Lyon...*, op. cit., p. 209-214.

<sup>447</sup> P. Eberhard, « Difficultés du textile : 70 licenciements annoncés chez Gillet-Thaon », *Le Progrès*, 21 janvier 1977.

du personnel restant, sans possibilité de reclassement. La faute a une part importante dans les pertes affichées sur l'exercice précédent de Gillet-Thaon, qui s'élèvent à 53 millions de F sur un chiffre d'affaires total de 260 millions<sup>448</sup>. L'évènement entraîne l'ire de la presse et classe politique à sensibilité communiste, qui réclame la nationalisation de la *holding* Pricel, actionnaire de Gillet-Thaon, accusée de bradage. Charles Hernu, alors maire socialiste de Villeurbanne et conseiller régional de la région Rhône-Alpes, appelle le ministre de l'Industrie René Monory à intervenir dans le dossier auprès de Pricel, sans suite<sup>449</sup>. Le député communiste Marcel Houël interpelle à plusieurs reprises le premier ministre Raymond Barre au vu du coût de mise en place de l'usine, estimé à 100 millions de F, sans obtenir davantage de succès<sup>450</sup>. Malgré son retrait définitif de l'affaire Gillet-Thaon dès 1976, la figure de Renaud Gillet alimente le discours à gauche du démantèlement organisé du textile régional par le patronat, probablement par confusion avec sa fonction parallèle de PDG de Rhône-Poulenc et l'application du Plan Textile. La stratégie de Seydoux est pourtant tout autre : récemment débauché de Schlumberger où il s'était retrouvé en conflit avec le PDG Jean Riboud, le nouveau gérant de Pricel souhaite moderniser les structures organisationnelles vieillissantes de la *holding* au travers d'une politique d'acquisitions opportunes qui se poursuit jusque dans les années 1990. Au sein de ce schéma, les activités de teinturerie, d'une rentabilité discutable, ne sont pas prioritaires. L'activité s'érode d'abord au rythme de mises en retraite (26 salariés à Villefranche en 1976), puis de licenciements secs (34 à Villefranche, 37 à Izieu en 1977)<sup>451</sup>. Fin décembre 1977, la société annonce la filialisation de ses six usines en entités autonomes d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1978. Les établissements régionaux deviennent respectivement les Teintures et apprêts de Roanne (TAR, 250 salariés), les Teintures et impressions de Villefranche (TIV, 300 salariés) et les Teintureries d'Izieu (130 salariés)<sup>452</sup>. Après la filialisation des usines régionales, leur suivi par les sources devient difficile. Les dossiers de presse ne comptent aucun article qui concerne ces entreprises et aucune d'entre elles ne semble avoir adhéré au SETLR ou à UNITEM. Nous savons en revanche que les ex-établissements Gillet-Thaon survivent à

<sup>448</sup> Jean Perilhon, « Gillet-Thaon à Genay, le canard boiteux le plus moderne d'Europe ferme ses portes », *Dernière heure lyonnaise*, 25 octobre 1977.

<sup>449</sup> « Gillet-Thaon : MM. Hernu et Gourdin écrivent au ministre de l'Industrie », *Le Progrès*, 8 décembre 1977.

<sup>450</sup> « Marcel Houël : Stopper le démantèlement du textile », *L'Humanité*, 17 mai 1978.

<sup>451</sup> J.-P. Prevost, « Fermeture de Gillet-Thaon, un sabotage économique », *Le Point du Jour*, 16 novembre 1977.

<sup>452</sup> « Gillet-Thaon : Création de 6 filiales régionales », *Bref Rhône-Alpes*, 21 décembre 1977, *Le Progrès*, 27 décembre 1977

l'intégration de Pricel au sein du groupe Chargeurs, qui fusionne en 1981 avec la société de transport international des Chargeurs réunis, devenue Chargeurs SA, reprise précédemment par Jérôme Seydoux et qui forme un véritable conglomérat tentaculaire fort de plus d'une centaine de sociétés. Bernard Guiffault mentionne ainsi en 1984 la survivance des TAR avec 178 salariés pour 52 millions de F de chiffre d'affaires et l'acquisition d'une autre société ligérienne basée à Sévelinges (Loire), les Teintures et apprêts de la Trambouze (TAT, 164 salariés), une affaire fondée dans les années 1950<sup>453</sup>. Quant aux TIV, ils font l'objet d'un changement de raison sociale au cours des années 1980 pour devenir les Teintures et impressions de Lyon (TIL). La trajectoire des Teintureries d'Izieux est plus obscure. La société ne fait plus partie de Chargeurs au début des années 1990 (victime de l'acquisition des TAT ?), mais semble avoir fait l'objet d'une cession ou d'une reprise comme société indépendante car elle ne fait faillite qu'en 1999 et fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe de textile technique Louison de Saint-Chamond<sup>454</sup>. Le site est intégré sous le nom « Teinturerie et développement d'Izieux » avant d'être cédée en 2016 à Massebeuf Textile sous le nom de TDI-SAT et est encore en activité à ce jour. Les unités de Roanne, Villefranche et Sévelinges sont progressivement cédées au groupe de textile-habillement Deveaux en 1992 (TAT), 1994 (TIL) et 1996 (TAR). La TAR est finalement la seule société héritée à disparaître totalement, son activité étant transférée en 2012 au profit des TAT. L'héritage de Gillet-Thaon présente ainsi la particularité d'avoir sauvegardé la quasi-totalité de ses sites régionaux, bien qu'il s'agisse aujourd'hui de petits établissements, aucun d'entre eux ne dépassant la centaine de salariés. La place des activités textiles ex-Pricel au sein de la stratégie de Chargeurs apparaît périphérique voire anecdotique au vu des acquisitions ultérieures et du développement de Novacel, l'ancienne activité films et rubans plastique de Pricel qui fait l'objet d'un suivi continu par le nouveau propriétaire. Dès la fin des années 1980, la reprise des actifs de la Lainière de Roubaix (groupe Prouvost) et d'autres affaires importantes du Nord (Intissel, Tiberghien, Lainière de Picardie) illustrent l'infexion de la stratégie textile de Chargeurs vers la laine, tandis que les établissements artificiels et synthétiques rhônalpins demeurent dans un *statu quo*<sup>455</sup>.

<sup>453</sup> Guiffault, « Le tissage et l'ennoblissement... », art. cit.

<sup>454</sup> Denis Meynard, « Louison reprend les Teintureries d'Izieux », *Les Échos*, 4 mai 1999.

<sup>455</sup> Voir, à ce sujet, Hervé Joly, « Les grandes entreprises textiles françaises, des familles aux manageurs : histoire d'un échec (années 1970-1990) », in Jean-Paul Barrière, Régis Boulat, Alain Chatriot, Pierre Lamard, Jean-Michel Minovez (dir.), *Les trames de l'histoire : entreprises, territoires, consommations, institutions : mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 65-74.

Le désengagement de Seydoux des activités régionales de Pricel/Chargeurs bénéficie principalement au partenaire de longue date de la *holding*, le cotonnier alsacien Dollfus-Mieg & Cie (DMC) par l’intermédiaire de la société Texunion. Originellement, Texunion est créée en 1963 pour succéder à la Société de participations textiles (Sipartex), formée en 1948 par le groupe Gillet pour rassembler ses activités textiles non-teinturières, essentiellement orientées vers le coton. Au milieu des années 1960, l’ensemble industriel rassemble 5 filatures, 14 tissages et une usine d’ennoblissement disséminés en Alsace, dans le Nord, la région roannaise et la Basse-Isère, pour un total de 5 500 salariés<sup>456</sup>. En 1969, DMC prend une participation majoritaire à 51 % de la société dans le cadre d’une politique d’acquisition très agressive et laisse à Pricel une minorité de blocage à 49 %. Le nouvel actionnaire majoritaire s’illustre en absorbant une demi-douzaine d’usines de tissages de coton roannaises, regroupées dans la nouvelle entité des Tissages roannais, distincte des autres sites régionaux de tissage et d’ennoblissement disséminés entre Loire et Isère. L’enquête du CRESAL de 1970 mentionne d’importantes opérations de restructuration dans les autres sites régionaux, disséminés entre Loire et Isère. Ceux-ci échappent à la fusion, mais font l’objet d’une concentration au profit d’un nombre restreint d’unités de tissage au Grand-Lemps (Isère, 148 salariés), à Saint-Savin (Loire, 170 salariés) et à Saint-Pierre-de-Bœuf (Loire, 310 salariés), auxquels s’ajoutent les 242 salariés de l’usine d’ennoblissement de Saint-Jean-la-Bussière (Loire) chapeautée par un siège social régional de 230 salariés<sup>457</sup>. Texunion demeure hors de la représentation professionnelle régionale, que ce soit lyonnaise via sa division doublure-fils techniques comme roannaise via sa division habillement-unis et teinture. Elle fait en revanche partie des exposants de Première Vision à la première édition tenue au salon du prêt-à-porter au travers de ses deux marques, Texunion TACO et Texunion CVT<sup>458</sup>. À l’occasion d’une redistribution des majorités au printemps 1977, DMC porte sa part du capital à 67 %, Pricel prenant en contrepartie 75 % du capital de la Lainière de Picardie-Intissel et de la *holding* textile technique suisse Flextel<sup>459</sup>. La société est l’une des rares entreprises à voir ses effectifs augmenter durant la première phase de la crise. Ses deux divisions régionales, doublure et habillement recensent environ 2 000 salariés

<sup>456</sup> AN, CIRIT D72 et R823 Texunion.

<sup>457</sup> « Les perspectives et les conditions de développement..., », doc. cit., p. 53-55.

<sup>458</sup> « Les tissus Lyonnais en avant-première », *Le Journal de Lyon*, 25 mars 1977.

<sup>459</sup> « DMC-Pricel : Redistribution des majorités dans Texunion, Intissel et Flextel », *Bref Rhône-Alpes*, 9 mars 1977. La holding Flexa est composée de deux sociétés respectivement italienne et allemande, Flexa basée à Milan, spécialisée dans le ruban industriel et l’enduction (71,3 millions de F de chiffre d’affaires HT pour 500 salariés en 1977).

au début de 1980<sup>460</sup>, augmentation essentiellement assurée par l'intégration de filiales façonnierères et commerciales (Vautheret-Gros-Laforgue, la Centrale de vente textile, Montessuy) et la création en 1976 de deux sites d'ennoblissement à Reventin-Vaugris (Isère) et Vienne (Isère). Les deux divisions régionales pèsent 565 millions de F de ventes (203 pour la division doublure, 362 pour la division habillement). La société parvient à différer les effets de la crise par un effort de diversification et d'exportation. Dans son usine de teinturerie de Saint-Jean-en-Bussières, la doublure en viscose classique est abandonnée pour le polyester ; l'outillage est renouvelé pour 16 millions de F d'investissements en trois ans, plus 15 autres à terme pour l'ensemble de la division doublure. La part à l'exportation passe entretemps de 15 à 30 % de la production pour contourner le marché français stagnant, essentiellement en direction du Royaume-Uni. Dans le domaine de la doublure, Texunion parvient ainsi au 2<sup>e</sup> rang européen derrière l'anglais Courtaulds, avec 40 millions de m<sup>2</sup> de tissu produit par an. Les conséquences à moyen-terme de la crise de 1979 rattrapent cependant la société et arrête ce qui constitue l'incursion la plus notable d'un groupe extérieur dans le textile rhonalpin. Dans un premier temps, les emplois de service sont touchés. En 1981, 60 postes sont supprimés à la suite du démantèlement du siège de la filiale de commercialisation CVT<sup>461</sup>. L'emploi industriel est très vite frappé et semble également faire l'objet d'importants mouvements internes que les sources ne permettent pas de retracer avec exactitude. En 1981, les deux divisions habillement et doublure – entre-temps renommée Lyon textile-industrie – ne comptent plus respectivement que 500 et 800 salariés. La seconde doit être amenée à absorber la première, qui peine à être à l'équilibre, mais la fusion implique 110 licenciements économiques, provoquant une bronca syndicale<sup>462</sup>. En 1982, Texunion-Lyon demeure la première entreprise régionale avec 1 100 salariés, mais elle voit son chiffre de ventes reculer à 450 millions de F. La direction espère cependant que le regroupement des sites régionaux sous une tutelle unique entraîne un rebond porté par les tissus techniques et le tissu *sportwear*<sup>463</sup>. Ce rebond n'a cependant pas lieu, la société enregistrant une perte de 83 millions de F la même année poussant à une compression de 120 emplois ; cela provoque à nouveau un piquet de grève, la CGT accusant la direction de préparer le rapatriement de l'affaire lyonnaise au profit de la division mulhousienne et de

<sup>460</sup> « Texunion : Un grand du textile dans Rhône-Alpes », *Le Journal de Lyon*, 23 Avril 1980.

<sup>461</sup> « Texunion : Une soixantaine d'emplois supprimés à Décines », *Le Progrès*, 24 janvier 1981.

<sup>462</sup> Daniel Pardon, « Texunion : De 110 licenciements à la sauvegarde de plus de 1 000 emploi », *Journal Rhône-Alpes* 9 juin 1981.

<sup>463</sup> Christian Sadoux, « Textile : Texunion numéro un régional », *Le Progrès*, 30 janvier 1982.

convertir à terme Texunion vers une activité de négoce<sup>464</sup>. Une nouvelle direction est dépêchée pour tenter de sauver la division qui poursuit son dégraissage : 630 salariés pour 380 millions de F de chiffre d'affaires en 1984, 520 salariés pour 500 millions de F en 1988 où la situation de Texunion se stabilise enfin. DMC tente la même année de redévelopper son implantation régionale en rachetant une affaire ligérienne de tissage doublure en pleine croissance, les Soieries du Limony, pesant 220 millions de F. L'acquisition reste cependant indépendante de Texunion dans l'organigramme DMC<sup>465</sup>. L'ensemble régional du cotonnier suit la maison-mère dans la crise au cours des années 1990 et les reliquats régionaux de Texunion sont finalement fermés en 1999, un an avant le dernier site subsistant de Pfäffatt (Haut-Rhin)<sup>466</sup>.

L'étoilement des activités de Chargeurs et Texunion dans le tissage classique d'habillement-ameublement ne profite pas à d'autres acteurs extérieurs, y compris extranationaux. Un seul groupe étranger effectue une incursion notable mais néanmoins limitée dans la région, l'italien Ratti. Cette société est fondée en 1945 à Côme (Piémont) sous la raison sociale Tessitura Serica Antonio Ratti et se spécialise dans la production et commercialisation de tissus et foulards en soie. Après un développement continu, Ratti commence son expansion à l'étranger en 1975 avec l'ouverture de deux bureaux commerciaux à Paris et New York<sup>467</sup>. L'année suivante, elle fait acquisition d'une usine façonnier à Andrézieux-Bouthéon (Loire) et y investit 24 millions de F. Le site emploie 100 salariés « formés sur le tas », disposant d'avantage sociaux très avancés et encadrés par une équipe technicienne italienne. La production mêle impression sur soie naturelle à 80 % des volumes, coton, laine et lin, exportée et distribuée sous la marque Deste. Ratti se démarque dans le paysage textile régional par sa totale autonomie vis-à-vis du reste de la filière locale<sup>468</sup>. Le choix spécifique du lieu d'implantation, qui constitue l'unique filiale étrangère du groupe piémontais, ne semble en effet ni motivé par l'expertise de la main-d'œuvre, ni par la proximité de la place lyonnaise mais prosaïquement par le prestige à l'exportation d'une griffe française plus générale, sans désir de

---

<sup>464</sup> Daniel Pardon, « Texunion : 120 suppressions d'emplois dans la région », *Le Journal Rhône-Alpes*, 3 mai 1984.

<sup>465</sup> Michel Texier, « DMC tisse sa toile régionale », *Lyon-Libération*, 7 décembre 1988.

<sup>466</sup> « Textile : En panne de créativité, DMC s'effiloche », *L'Usine nouvelle*, 9 septembre 1999.

<sup>467</sup> Historique du site en ligne Ratti, [www.ratti.it/fr/histoire/](http://www.ratti.it/fr/histoire/) (dernière consultation le 23 novembre 2020).

<sup>468</sup> Georges Ziegler, « Andrézieux-Bouthéon : Ratti France SA, de l'artisanat à l'industrie », *La Dépêche*, 16 mai 1981.

s'apparenter spécifiquement à la soierie locale<sup>469</sup>. L'affaire Ratti est de taille relativement modeste (67 millions de francs), mais elle ambitionne de doubler sa production d'ici 1985<sup>470</sup>. Elle ne connaît pas de développement ultérieur. L'enreprise poursuit son activité jusqu'à la crise textile de 1999, particulièrement sensible pour l'impression, qui pousse la société-mère à déposer le bilan de sa filière cette même année<sup>471</sup>. Malgré cette aventure industrielle en solitaire, Ratti effectue une incursion dans la soierie lyonnaise en reprenant les soieries J. Brochier en 1991, dans le but de compléter ses collections d'imprimés. L'affaire de 24 salariés pour 25 millions de F de chiffre d'affaires demeure cependant opérationnellement indépendante de Ratti et conserve transitoirement son PDG, Robert Brochier<sup>472</sup>. Paradoxalement, l'incursion de la soierie de Côme, si longtemps combattue par les industriels du tissage régional, ne suscite pas d'émotion particulièrement forte dans les sources, ni à son implantation, ni à la reprise de Brochier.

### 3. La difficile compensation de l'activité dans les PME

Qu'en est-il de la situation des PME, plus discrètes aux yeux de la presse ? À défaut de pouvoir disposer d'une source aussi détaillée que les dossiers CIRIT, la littérature grise et les fonds syndicaux nous offrent quelques pistes. L'ADEES fournit ainsi dans son étude de 1978 un recensement de toutes les suppressions d'emplois strictes dans le secteur textile-bonneterie, excluant les pré-retraites, départs volontaires ou congés sans remplacement de poste, du 1<sup>er</sup> juin 1974 au 31 décembre 1977. Le syndicat totalise ainsi 209 usines et 185 sociétés touchées par des mesures de restructuration, dont 152 fermetures. Les effectifs licenciés s'élèvent à 9 778 salariés (6 536 suite aux fermetures d'établissements, 3 242 suite à des compressions de personnel). Dans cette part, RPT, Gillet-Thaon et les établissements intermédiaires occupent une part substantielle : les sept plus grandes entreprises représentent 3 268 licenciements<sup>473</sup>, JB Martin 1 361 à elle seule<sup>474</sup>. Cela n'empêche pas d'assister à des restructurations ou effondrements spectaculaires dans les firmes moyennes et petits groupes régionaux à toutes les

<sup>469</sup> Colette Canty, « Ratti France, filiale française de la grande maison italienne travaille pour la haute couture parisienne », *La Tribune*, 4 février 1982.

<sup>470</sup> « Ratti France : doubler la production en deux ans », *Loire-Matin*, 25 mars 1983.

<sup>471</sup> Denis Meynard, « Le soyeux Ratti arrête son aventure française », *Les Échos*, 28 février 2000.

<sup>472</sup> Jean-Pierre Vacher, « Ratti s'offre les soieries Brochier », *Lyon-Figaro*, 5 février 1991.

<sup>473</sup> Sont incluses les sociétés RPT, Gillet-Thaon, Texunion, TSR, Chavanoz, Burlington-Schappe et le bonnetier grenoblois Valisère.

<sup>474</sup> Voir détail en annexe.

étapes de la filière : le troisième moulinier régional Fimola ferme son usine d’Arcens (Ardèche), ses bureaux de Saint-Priest et élague dans le reste de son dispositif industriels (247 suppressions) ; le tisseur Schwarzenbach à La Tour-du-Pin (Isère) évite la fermeture mais compresse fortement ses effectifs (216 suppressions) ; les Tissages Dreyfus de Barbières (Drôme) ferment avec 225 licenciements à la clé (pour une commune d’un peu plus de cinq cents âmes). Le phénomène touche également des sociétés pourtant portées sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée. Le groupe Champier à Tarare s’effondre ainsi avec une restructuration importante dans les Teintureries de la Turdine (228 salariés). Le fleuron technique BAT-Taraflex est également cédé en 1979 à la société de revêtements et sols Gerflor. À Bourgoin-Jallieu, la filiale d’ennoblissement Dolbeau ferme ses deux unités et supprime 272 emplois, créant un séisme économique à la fois pour sa clientèle (cf. *infra*) et pour une commune ayant déjà perdu son autre fleuron textile Brunet-Lecomte en 1969 et assisté à la prise de contrôle du machiniste textile Diederichs en 1970 par le groupe suisse Saurer. Ces restructurations sont d’une ampleur similaire voire supérieures à la fermeture de l’usine Gillet-Thaon de Genay ou de l’usine Burlington-Schappe de Tenay. La crise du textile monolithique met en lumière les difficultés des entreprises comme des pouvoirs publics à mettre en œuvre des alternatives viables. L’appui de l’État par l’intermédiaire de ses organismes de subvention, CIRIT en tête, trouve également ses limites. Un nouveau mot d’ordre apparaît au ministère de l’Industrie, la diversification, qui trouve un écho dans une correspondance entre Léon-Louis Weill, président de l’Union des industries textiles et la direction industrielle des Cuir et Textiles :

*Le contrôle des importations à bas prix doit permettre à votre industrie d'avoir suffisamment confiance en son avenir pour investir et pour persévéérer dans son effort de gestion et de commercialisation ; les interventions du CIRIT, complétées parfois par celles du Ministère de l'Industrie l'y encouragent également. En particulier, pour rester concurrentiel dans un marché très ouvert, il faut rechercher sans cesse à améliorer sa productivité, ce qui parfois peut se traduire par un excédent d'effectifs. Dans ces conditions, des dirigeants d'entreprises textiles, voulant malgré cela maintenir ou développer le nombre d'emplois offerts par leur entreprise, rechercheront des activités nouvelles de diversification. Cette attitude, qui révèle chez ces industriels un sens très*

*large de leurs responsabilités, est fortement appuyée par les organismes publics ou parapublics<sup>475</sup>.*

Dans le moulinage, plusieurs sociétés s'essayent à la diversification de leur activité à partir de 1977 à l'occasion d'un programme de reconversion concerté à l'échelle de la profession. De ce programme, un tableau récapitulatif des investissements de 13 sociétés entre 1977 et 1979 témoigne de demandes d'aides à l'investissement, parfois utilisées comme recours en cas de refus auprès du CIRIT, pour le moins bigarrées et essentiellement modestes :

---

<sup>475</sup> ADR, 153 J 68, aides à la diversification, lettre du directeur de la DICTD Maire à L.L Weill, 11 mai 1979.

Sociétés	Nature de l'investissement	Montant (en F)	Emplois maintenus	Emplois créés
Baratier	Création d'une centrale hydro-électrique	500 000	1	
Moulinage de la Dunière	Acquisition de métiers à tricoter et d'un atelier de teinture	1,06 million	2	9
Grange & Cie	Acquisition d'une soudeuse pour la fabrication de sacs plastiques haute densité basse pression	150 000	1	2
Lacroix	Installation d'un atelier de mécanique	120 000		4
Plantevin Aîné & Cie	Achat d'un ourdissage Production d'énergie électrique pour revente à EDF	5,7 millions		4
Moulinages de Pont-de-Bridou	Acquisition de métiers à tricoter	150 000		1
Moulinage Émile Rey	Création d'une société de confection pour articles de sport	362 000		30
Moulinages Jean Rey & Cie	Création d'une unité de production de mousse polyéthylène	A renoncé au programme		
Ets Terrasse	Acquisition d'outillage pour fabrication de coudes en acier inoxydable et d'une machine de manipulation de tubes	59 000	2	
Fimola	Acquisition d'ourdissoirs	975 000	10	
Laurent Joseph	Acquisition d'une centrale hydro-électrique et d'un atelier de tricotage	587 062		11
Rochegude	Fabrication de couettes de lit, oreillers, traversins	1,5 million	15	
Vernède	Acquisition d'un atelier de passementerie/dorures	180 000		4
<b>Total</b>		<b>11,5 millions</b>	<b>31</b>	<b>65</b>

**Tableau IV-4 – Programmes de reconversion partielle ou totale moulinage et texturation, réalisation et prévisions (1977-1979)**

*Source : 153 j 68 Aide à la diversification*

L'ampleur modérée de ces programmes trahit leur portée strictement défensive, confirmée dans les notes annexes fournies au SGFM. La Fimola détaille ainsi son plan comme un moyen de conserver le marché du fil texturé élastique et de sauvegarder les dix emplois concernés, qui auraient autrement été supprimés face aux gains de productivité, ceci alors que nous venons de constater les larges coupes réalisées avec la fermeture du site d'Arcens et dans

les rangs des autres usines. Dans un registre similaire, Billion informe le syndicat d'un investissement de 460 000 F destiné à sauver quatre emplois dans son usine du Teil alors que, sur son site de La Frioude, on occupe le personnel en traitant des emballages de vaisselle pour le compte des verreries Boussois-Souchon-Neuvesel ou, sur le site de La Feuille, en élevant des truites et des escargots<sup>476</sup>. Plus impérative, la demande de Bourgeas Textiles d'installer des métiers pour textiles spéciaux en aval de la texturation a pour but « d'utiliser le plus longtemps possible une partie de notre production de moulinage et de texturation et sauver à terme les 95 emplois qui existent chez Bourgeas Textiles (dont 50 dans un seul village de l'Ardèche) »<sup>477</sup>. Il est à noter que plusieurs de ces sociétés sont alors en redressement judiciaire, la Fimola ayant en effet déposé son bilan en janvier 1976 – avant d'être absorbée par Payen en 1979 –, Jean Rey en 1975<sup>478</sup>. Ces activités d'appoint, souvent éloignées du savoir-faire des entreprises, voire exotiques, illustrent la difficulté des mouliniers à compenser les effets d'une surcapacité double : celle liée à la baisse de la consommation mondiale de textiles artificiels et synthétiques et celle liée à l'intégration de la texturation par RPT. Si des petits mouliniers indépendants réussissent à maintenir une activité convenable par leur marché de niche sur le moulinage classique, désormais réhabilité – c'est le cas pour Vernède par exemple –, les grands de la texturation se retrouvent confrontés à une érosion industrielle. Billon passe ainsi d'un millier à un peu plus de 200 salariés entre 1974 et 1986, tandis que les moulinages Émile Rey disparaissent en 1985.

Du côté du tissage, il n'y a pas de trace de demandes de subventions spécifique à la diversification, même si l'on peut supposer une activité toute aussi intense sur le front de l'aide publique. En revanche, les archives du STSE mettent en lumière un autre phénomène : le sauvetage par des groupements soyeux d'entreprises façonnieras, dont il subsiste au moins trois dossiers concernant deux ennoblisseurs (Hugo et Dolgeau) et un tissage (Donat). Le cas des Teintureries Abel Hugo, très vieille entreprise créée en 1818 à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire), est motivé par le savoir-faire de la société spécialisée dans l'apprêt de soie naturelle et, dans une moindre mesure, du Tergal. Sa disparition entraînerait des difficultés jugées inquiétantes pour le traitement de petites parties d'échantillonnages et l'impossibilité de continuer certaines productions dans le tissage de soie<sup>479</sup>. Sa clientèle de 77 entreprises

<sup>476</sup> Billion, *Billion & Cie, op. cit.*, p. 101-105.

<sup>477</sup> 153 J 68, Aide à la diversification, correspondance.

<sup>478</sup> Billion, *Billion & Cie, op. cit.*, p. 101-102.

<sup>479</sup> Lettre du STSE au SETLR, 3 mai 1976.

recensées par le STSE rassemble des noms bien connus de la haute (Bianchini-Férier, Bucol) et petite nouveauté (Brochier, Sfate & Combier, Marc Rozier) de la rubanerie stéphanoise (Giron, Staron, Union Rubanière), du moulinage (Mayor, Tardy), de l'ennoblissement (Proverbio), des grands groupes (Gillet-Thaon, Texunion), du négoce (Kandelaft, Morel-Journel) et d'affaires parisiennes. L'activité d'Hugo est considérablement ralentie par la crise, sa production totale passant de 669 t de pièces, tissus et fils apprêtés en 1973 à 425 t en 1975. La société ne pouvant plus assurer la paye au printemps 1976, le STSE organise une « commission Hugo » à laquelle participent 28 entreprises régionales, qui décide unanimement du règlement immédiat des factures suspendues et de l'acceptation d'une majoration immédiate des tarifs de façon<sup>480</sup>. Elle confirme également un plan de restructuration d'une commission restreinte – également consenti par le comité d'entreprise – impliquant 23 licenciements (les effectifs totaux sont estimés à 200-250 salariés), des cessions immobilières et l'acquisition du capital de la société par un *pool* de clients et un tandem de managers extérieurs installés à la tête de l'entreprise pour un franc symbolique<sup>481</sup>. Le plan s'avère être un succès et l'ennoblisseur poursuit son activité sous le nom de la Société d'exploitation des établissements Hugo, puis sous la raison Hugo Soie Ennoblement en 1999. Son activité à Saint-Just-Saint-Rambert ne s'achève qu'en 2012 à l'occasion d'une fusion avec les Teintureries et apprêts du Gand (TAG) pour former l'ensemble Hugotag, dont l'activité industrielle est concentrée sur le site de Fourneaux (Loire)<sup>482</sup>.

Le sauvetage de Dolbeau à Bourgoin-Jallieu se réalise dans un climat de négociation beaucoup plus déléterre et laborieux. L'imprimeur sur étoffes se déclare en faillite en juin 1977, mettant au chômage 200 salariés qui occupent immédiatement l'usine. L'annonce inattendue provoque des protestations d'une trentaine de sociétés clientes, lésées sur les cylindres de dessin, cadres d'impressions, tissus stockés et retenus par le piquet de grève sur le site<sup>483</sup>. Une réunion est organisée en juillet avec la clientèle, les syndicats patronaux et des représentants de Dolbeau et du groupe Champier. Les négociations s'orientent initialement sur la relance de l'activité d'impression rotative de Dolbeau, qui représente 40 % de son chiffre d'affaires, et la conservation d'une centaine de salariés. Contrairement au cas d'Hugo, la clientèle n'exprime pas d'intérêt à une prise de participation dans une activité jugée trop importante pour être

<sup>480</sup> ADR, 153 J 247, dossier des Teintureries Hugo.

<sup>481</sup> ADR, 153 J 247, dossier des Teintureries Hugo.

<sup>482</sup> Vincent Charbonnier, « Hugo Soie rejoint TAG à Fourneaux », *L'Usine nouvelle*, 23 août 2012.

<sup>483</sup> ADR, 153 J 247, dossier Dolbeau.

financièrement assurée par elle-seule, seulement à garantir une alimentation en chiffre d'affaires. Elle exprime par ailleurs des intérêts désaccordés. Les fabricants de carrés expriment leur intérêt à relancer l'« usine B » de Dolbeau, à savoir l'atelier d'impression de carrés de luxe du site de Bourgoin comptant 35 personnes, l' « usine A » concentrant le matériel d'impression mécanique de qualité courante et le reste du personnel. Un quatuor lyonnais propose même une location à titre précaire de l'usine B dès juin devant précéder une relance complète à l'automne, une proposition sèchement repoussée par l'administrateur de biens au vu de la grogne sociale et du reste de la clientèle. Les fabricants de nouveauté regrettent quant à eux qu'une hypothèse d'une combinaison d'activité haute-nouveauté robe et carrés ne soit pas considérée dans le plan de relance<sup>484</sup>. Le passage de l'été ferme la porte à une relance complète et l'hypothèse usine B est finalement retenue. Une concertation entre les pouvoirs publics et un duo de soyeux lyonnais (Bocabeille et Malfroy-Million) est sur le point d'aboutir, mais la représentation syndicale CGT-CFDT s'oppose au plan en arguant que la relance de l'usine B condamne à terme le reste du personnel<sup>485</sup>. Une nouvelle table ronde semble avoir fait plier les dernières exigences, car une nouvelle société, la Société d'impression berjellienne (SIB), entre en activité au 1<sup>er</sup> janvier 1978 avec une dizaine de salariés, sous l'égide de Bocabeille et Malfroy-Million<sup>486</sup>. Cette affaire, qui connaît des débuts dans la douleur, persiste malgré la crise. Elle ne disparaît qu'en 2005 après avoir été intégrée quelques années plus tôt à la Holding Textile Hermès.

Le cas des tissages Donat de Corbelin (Isère) intervient beaucoup plus tardivement en 1982 et s'organise dans le cadre d'un appel du STSE à ses adhérents fabricants, titrant « 50 métiers pour façonné en voie de disparition ». Les difficultés de Donat suivent un schéma classique de tisserand indépendant : mort du gérant à un âge avancé, affaire reprise par sa veuve elle-même dans une « situation personnelle grave ». Une réunion de donneurs d'ordres, avec de nombreuses sociétés déjà participantes aux sauvetages Hugo/Dolbeau, souligne la haute-compétence technique des 42 salariés comme de l'encadrement, une faible perméabilité au syndicalisme mais une rentabilité insuffisante. L'entreprise est jugée « exemplaire » et une solution de reprise similaire à Hugo est envisagée. La commission rencontre cependant de grosses difficultés à trouver un manager pour redresser l'affaire : trop risqué, pas assez rémunérateur. Une solution intermédiaire consiste à missionner un manager « redresseur » pour

---

<sup>484</sup> ADR, 153 J 247, dossier Dolbeau.

<sup>485</sup> « Un des ateliers des Ets Dolbeau à Bourgoin ouvrira-t-il partiellement ? », *Le Progrès Isère*, 10 novembre 1977.

<sup>486</sup> ADR, 153 J 247, dossier Dolbeau.

un trimestre avant de proposer l'affaire assainie à un dirigeant plus accessible aux finances de l'entreprise. Le rapport du mandaté pointe les défaillances organisationnelles de l'usine : défaut d'encadrement et de qualification de plusieurs membres du personnel, absence totale de polyvalence, problèmes relationnels entre certains gareurs<sup>487</sup>, contrôles de production inexistant. Ces dysfonctionnements d'une petite entreprise indépendante, peu regardante des méthodes managériales, mettent en difficulté la société dans un contexte de maximisation de l'efficience. Une troisième réunion décide donc de la restructurer en ramenant les effectifs à 30 personnes et en se débarrassant du vieux matériel. Un *pool* de onze entreprises régionales doit reprendre 75 % du capital, les 25 % restant revenant au futur gestionnaire de l'entreprise, à l'actuelle gérante Godet et au directeur d'usine Cabanon. Les participants précisent que « la disparition de Donat ne serait pas pour eux un gros problème, mais estiment qu'il faut tout faire pour la sauver afin de préserver l'avenir. C'est un devoir – et l'intérêt – de la profession ». Le projet est cependant refusé par la gérante, car il implique le dépôt de bilan de la société. Finalement, un nouveau plan de reprise est adopté au profit d'un triumvirat composé d'un technicien de Diederichs, de M. Thévenon devant prendre la direction appuyé par les tissages Vallée, et Peyravernet<sup>488</sup>. Cette solution sauve un temps l'entreprise qui poursuit son activité jusqu'en 1991, date de la fermeture de l'établissement.

## Conclusion

De l'érosion au décrochage industriel, le plan textile de Rhône-Poulenc Textile ne fait qu'accélérer dans l'urgence une tendance au rétrécissement de l'appareil industriel textile. Son ampleur et sa vitesse d'exécution court-circuitent cependant l'écosystème de ses façonniers et clients locaux. En confisquant les marchés de la texturation aux mouliniers indépendants, RPT aggrave une situation déjà précarisée par la conjoncture en poussant à une reconversion forcée. Elle met également fin à la synergie industrielle qui s'opère entre le producteur et le moulinage depuis la commercialisation des premiers fils synthétiques, un modèle qui se heurte désormais à la faible rentabilité des activités textiles du chimiste : la coopération économique évolue en concurrence frontale. Si la clientèle du voile a pu bénéficier un temps de sa position privilégiée comme marché pré-carré pour les productions de RPT, ses exigences de qualité liées à une nécessaire montée en gamme se heurtent également à un producteur en plein désengagement.

<sup>487</sup> Ouvrier chargé du réglage et du contrôle des métiers à tisser.

<sup>488</sup> ADR, 153 J 269, dossier sauvetage des Tissages Donat à Corbelin.

L'industrie textile monolithique régionale se retrouve affaiblie de l'intérieur par les errements de ses structures, tandis que l'essor de la concurrence à bas coût vient se superposer à une concurrence communautaire déjà forte. L'effondrement des sociétés intermédiaires (JB Martin, la Chavanoz, les TSR, la Schappe) illustre l'échec de la concentration industrielle s'opérant depuis l'après-guerre. Le vide laissé par ces sociétés ne profite pas à de nouveaux acteurs, qu'ils s'agissent de sociétés nationales à forte implantation régionale historiques comme Gillet-Thaon ou d'entités plus récentes comme Texunion/DMC. Les investissements d'entreprises extranationales s'avèrent également anecdotiques. Les petites et moyennes entreprises voient leur marge de manœuvre limitée dans la conquête de nouveaux marchés, minés par l'atonie de la consommation, les surcapacités mondiales qui en découlent et une spécialisation excessive. Cependant, à l'instar des années 1960, cette désindustrialisation s'avère loin d'être statique et amorce une période de mouvements intenses dans la reconfiguration du textile régional. L'interdépendance des entreprises donne lieu ainsi à des tentatives de sauvetages qui, si elles rencontrent un succès variable, illustrent d'une volonté de résilience de cette industrie qui se poursuit au long des décennies suivantes.



# **III<sup>e</sup> Partie – La dualisation d'une filière face à l'érosion industrielle (depuis 1986)**

Le bilan des douze ans de décrochage industriel est sans appel pour l'industrie textile rhônalpine : des effectifs réduits de la moitié aux deux tiers selon les branches, des niveaux de production éloignés du pic de 1973, des investissements onéreux neutralisés par les surcapacités. Le désengagement de Rhône-Poulenc dans la production de fibres et fils rebat les cartes dans le rapport des entreprises locales avec leurs fournisseurs. Le moulinage se voit confisquer le marché de la texturation grande série et doit rediriger son développement vers des marchés de moulinage classique au développement stagnant depuis deux décennies. Le tissage, attaqué sur ses débouchés de l'habillement-ameublement par les importations, doit se replier sur des productions à plus haute valeur ajoutée. L'ennoblissement souffre des diminutions générales d'ordres à façon et des délais d'exécution de plus en plus courts. 1986 marque la fin de la phase aiguë de la désindustrialisation, à laquelle succède une période d'érosion persistant encore aujourd'hui. Loin cependant d'être statique, cette phase se caractérise par une intense activité d'acquisitions, fusions et restructurations qui illustrent un dynamisme encore vivace dans le textile régional. Cette reconfiguration donne lieu à l'émergence d'une filière de textile technique à haute valeur ajoutée, jusqu'ici cantonnée à une poignée d'entreprises essentiellement spécialisées dans le traitement du verre. Cette troisième partie est consacrée aux trajectoires de ces deux industries, leurs dynamiques et transversalités au travers des parcours d'entreprises. Du côté des sources, nous faisons face à une diminution tant qualitative que quantitative de documents exploitables. Les archives de l'UNITEX des ADR s'achèvent en 1992 à la suite du rattachement du syndicat du moulinage. Les rapports d'activités ont pu être consultés dans les locaux de la Villa Crétat jusqu'en 2008, mais ceux-ci se font de plus en plus synthétiques voire avares en informations. La période est également pauvre en littérature grise, si l'on excepte les très synthétiques documents sur la filière textile-habillement publiés par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon en 1996 et par l'ADERLY en 1999, déposés à la bibliothèque municipale de Lyon. Nous bénéficions en revanche des dossiers adhérents passés et présents conservés à la Villa Crétat, qui possède *a minima* une fiche d'adhésion de

l'entreprise concernée, une fiche financière synthétique sur la période 1990-1999 et des photocopies d'articles de presse. Quelques rares cas incluent également des dossiers de presse, des brochures/livrets historiques, voire des comptes-rendus d'assemblée générale.

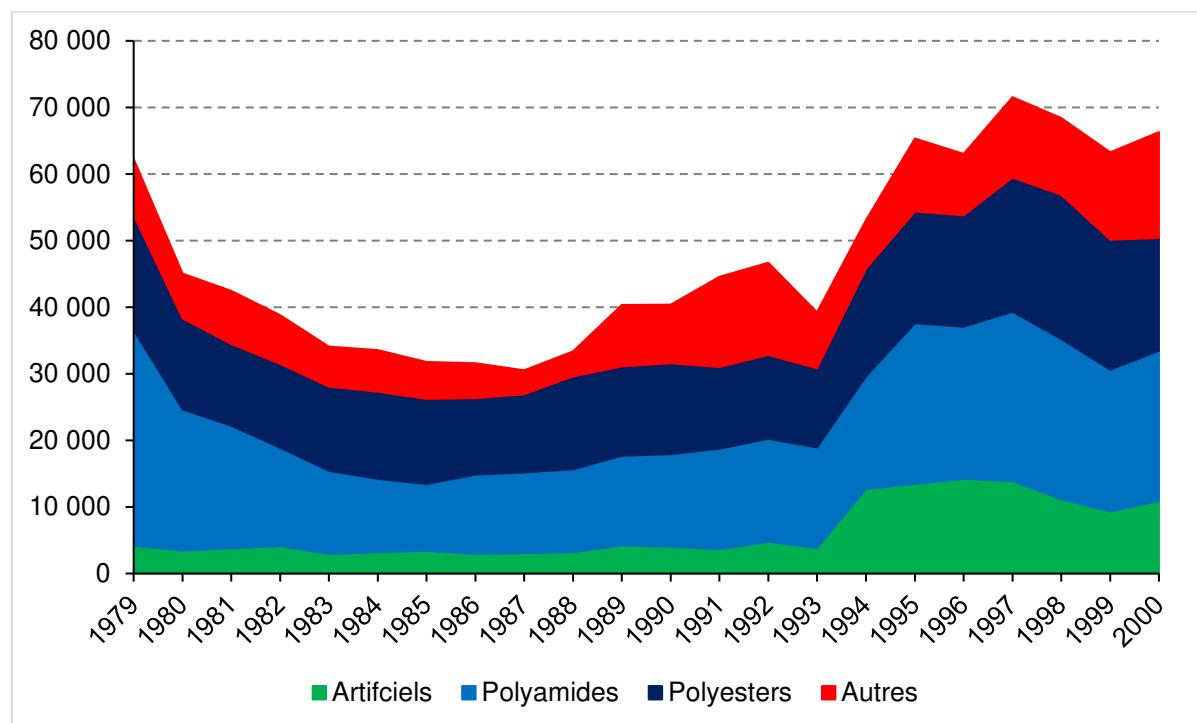
# **Chapitre 5 – Le textile d'habillement-ameublement en délicatesse mais persistant**

La fin des années 1980 est caractérisée par une légère réindustrialisation du textile régional grâce à l'adaptation des entreprises aux nouvelles contraintes du marché : montée en gamme, juste-à-temps, recherche de nouveaux marchés à l'exportation. Cette tendance s'inverse au début des années 1990. Les entreprises font dès lors face aux difficultés induites par les remous de l'économie mondialisée. Cette conjoncture s'illustre tout d'abord par l'incertitude liée à la crise du Golfe et à l'effondrement du bloc soviétique, puis par la crise d'Asie du Sud-Est à la fin des années 1990. Au début du nouveau millénaire, c'est l'épineuse question de l'abrogation des accords multifibres qui domine, puis la crise financière de 2008 qui fait persister une situation maussade dans les années 2010. C'est également une période caractérisée par la poursuite de l'unification de la représentation professionnelle ainsi que des réflexions sur son image de marque et ses savoir-faire (sous-partie A). À l'échelle des entreprises, la période post-crise de 1974 est certes caractérisée par la disparition de nombreux établissements, mais également par la pérennité de certains, voire l'émergence de nouveaux acteurs à la faveur de stratégies agressives ou d'appuis extérieurs (sous-partie B). La région voit même émerger l'une des plus importantes affaires nationales : Deveaux, groupe de tissage du Haut-Beaujolais se diversifiant dans l'habillement et la commercialisation, une stratégie qui reste cependant unique dans un milieu se cantonnant largement à la seule production manufacturière (sous-partie C).

## A. Une industrie à la recherche de nouveaux repères

### 1. De l'éphémère reprise aux conjonctures incertaines

L'exercice 1986 clôt une année marquée par un climat d'incertitude entretenu par la clientèle. L'exportation est menacée par la dépréciation du dollar consécutive aux accords du Plaza<sup>489</sup>, tandis qu'une légère reprise amorcée sur le marché intérieur est trustée par les importations. Dans le moulinage, la scission des activités de Chavanoz est perçue par les industriels indépendants comme l'officialisation du désengagement définitif de Rhône-Poulenc sur son aval textile.

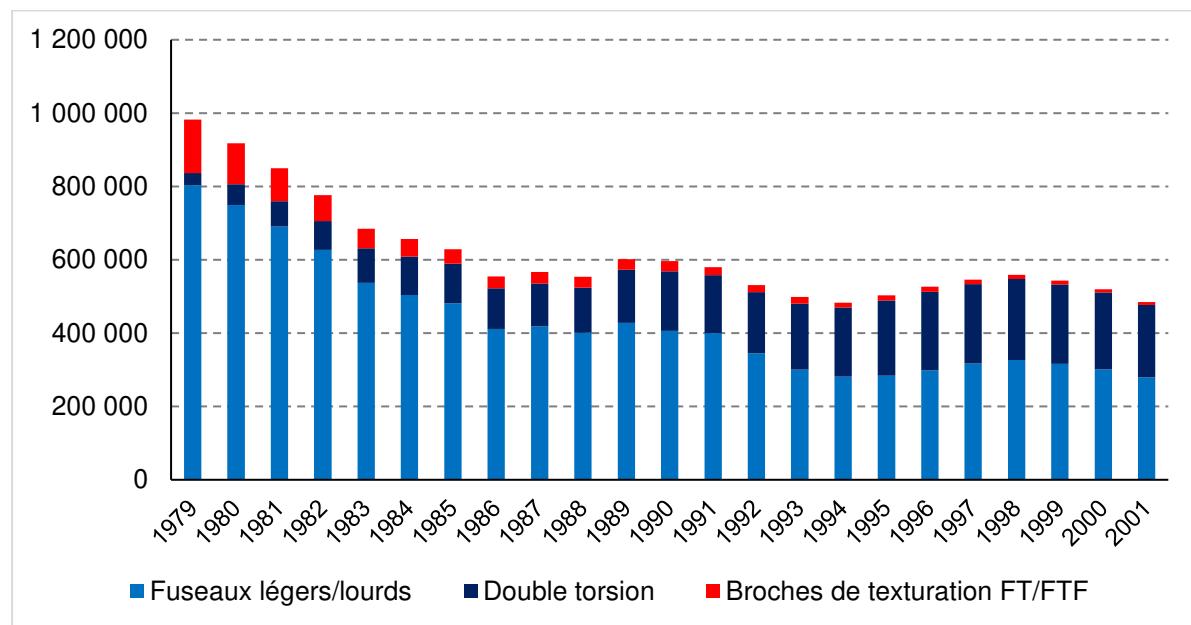


Graphique V-1 – Production du groupement moulinage (en tonnes, 1979-2000)

Source : Statistiques UNITEX

<sup>489</sup> Les accords du Plaza, signés dans l'hôtel éponyme de New York le 22 septembre 1985, actent l'intervention du G5 (Etats-Unis, RFA, France, Japon et Royaume-Uni) afin de déprécier le dollar sujet à une forte spéculation. Ils constituent un revirement dans la politique mondiale du change en mettant fin au laisser-faire ayant court depuis l'abrogation des accords de Bretton-Woods. Cette politique prend fin en 1987 avec la signature des accords du Louvre. Cependant, la dépréciation du dollar persiste ultérieurement et entraîne une perte de compétitivité durable pour les entreprises exportatrices à destination du marché américain.

La prudence des donneurs d'ordres obligeant à remplir les carnets de commandes au coup par coup et l'irrégularité des cadences font réémerger le chômage partiel, à une moyenne légèrement inférieure à 38h par semaine<sup>490</sup>. Les moulineurs faconniers souffrent davantage de la conjoncture, notamment avec la disparition des ordres de Rhône-Poulenc-Textile (RPT). Malgré cette situation en dents-de-scie, l'activité tend à s'aplanir pour amorcer un redressement à partir de 1987. Cette légère reprise inattendue trouve sa source dans plusieurs facteurs. Prosaïquement, la progression de 1991 est dûe à l'adhésion d'une grosse entreprise, qui n'a pas pu être identifiée<sup>491</sup>. De même pour celui de 1994 qui compte deux répondants supplémentaires. Indépendamment de ces adhésions, le moulinage connaît des accroissements de productivité durant le dernier quart de siècle et s'approche des niveaux pré-crise à l'aube de l'an 2000. Ils s'illustrent par la stabilisation de la transition matérielle de la profession.



**Graphique V-2 – Parc matériel du groupement moulinage (en fuseaux/broches unitaires, 1979-2001)**

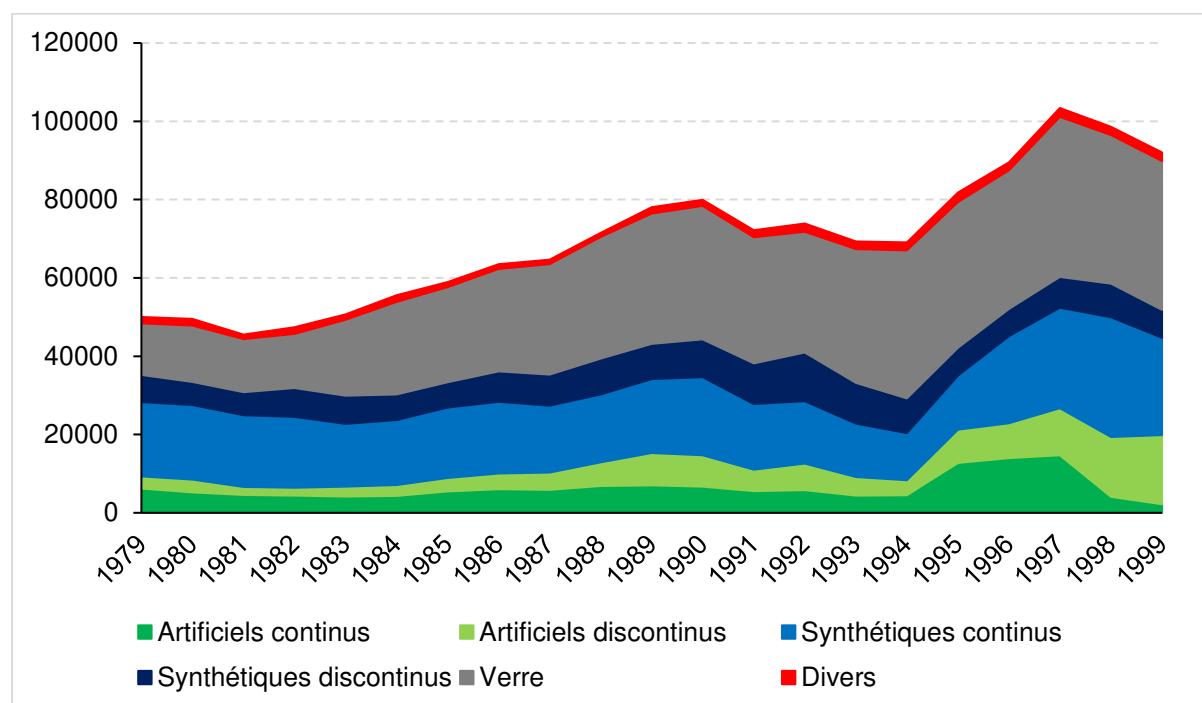
Source : Statistiques UNITEX

L'acquisition des nouveaux métiers à double torsion et la mise à la casse du matériel ancien ralentit, traduisant une fin de cycle dans les investissements des entreprises. La

<sup>490</sup> AUVC rapport d'activité UNITEX 1986, fonds Villa Crétat.

<sup>491</sup> AUVC, rapport d'activité UNITEX 1991.

généralisation de la double torsion s'accompagne également de la constitution d'un petit parc de machines spécialisées dans le procédé de texturation Taslan, appelé aussi *air-textured yarn* (ATY) qui présente la spécificité d'être la seule méthode à pouvoir tordre sans faire casser les fibres de verre. À son maximal en 1991, ce parc représente un total modeste de 2 354 broches de texturation. Les broches de texturation par friction, autre matériel de niche, suivent la même évolution que le matériel classique. De 11 000 broches en 1979, elles atteignent un creux à 6 300 en 1985 pour remonter progressivement à 14 000 broches en 2001. Le matériel ancien subsistant sert essentiellement de variable d'ajustement durant les périodes d'activité creuses. En 1992, les fuseaux de moulinage classiques ne sont ainsi occupés qu'au deux tiers des capacités totales, contre 75 % pour le matériel double torsion et près de 90 % pour les broches de texturation. Le tissage connaît une évolution similaire de sa production, avec une augmentation importante au milieu des années 1990 entretenue par les nouvelles adhésions :



**Graphique V-3 – Production du groupement tissage (en tonnes, 1979-2001)**

Source : Statistiques UNITEX

L'émergence des nouveaux marchés d'exportation japonais et moyen-orientaux constitue un complément appréciable aux exportations des tisseurs d'habillementameublement. La conjoncture générale est jugée convenable dès 1982 par le Syndicat textile du Sud-Est (STSE), cependant celui-ci constate que le raccourcissement des délais de commandes et les difficultés de trésoreries, tant chez la clientèle française qu'étrangère, annonce des prévisions à long terme difficiles à anticiper<sup>492</sup>. Ces problèmes demeurent chroniques, malgré une activité qui s'améliore les années suivantes, sauf dans la dorure désormais très marginale : les commandes au coup-par-coup se généralisent et la clientèle intensifie ses exigences sur la qualité, alors que les reports de règlements deviennent un problème récurrent pour le traitement des productions à façon. L'exportation continue d'être un moteur essentiel à la profession, avec des pourcentages de ventes dans certaines affaires de haute nouveauté – non nommées – tutoyant en 1984 80 à 90 % du chiffre selon le STSE, qui juge une telle situation « dangereuse » face à l'instabilité des taux de change du dollar et du deutschmark<sup>493</sup>. Le marché américain est fragilisé par la faiblesse du dollar tandis que les marchés moyen-orientaux qui constituent une clientèle appréciable pour les doreurs et les affaires de haute-nouveauté connaissent de très fortes irrégularités d'activité. Les délégations cessent même d'assister aux salons jusqu'à une timide reprise au printemps 1987<sup>494</sup>. Seul le marché japonais, soutenu par l'exceptionnelle capacité d'épargne des ménages, constitue un débouché stable avec l'île Maurice, nouveau bastion de l'industrie de l'habillement<sup>495</sup>. Sur le marché national, l'activité est minée par les mesures de contrôle des prix adoptées en 1982, qui sont encore maintenues alors que le moulinage et l'ennoblissement retrouvent parallèlement une liberté totale de tarification dès le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Des négociations menées par l'Union textile auprès du ministère de l'Industrie réussissent à libérer les prix sur les tissus techniques, les produits de la rubanerie et de la dentelle<sup>496</sup>. Cependant, le blocage des tissus de grande consommation, les plus exposés aux problèmes de pouvoir d'achat, persiste jusqu'à la mi-1985. Les conflits de règlement deviennent également une préoccupation nouvelle pour les tisserands ; certaines entreprises sont mêmes obligées de recourir à des crédits entreprises pour assurer leur trésorerie en

<sup>492</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 25 janvier 1983.

<sup>493</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 19 janvier 1987.

<sup>494</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 23 mars 1987.

<sup>495</sup> ADR, 153 J 77, AGO 1988 du STSE.

<sup>496</sup> ADR, 153 J 77, AGO 1984 du STSE.

attendant le règlement des traites<sup>497</sup>. Le procès-verbal du STSE de 1986 s'en fait un écho sévère :

*La moralité commerciale s'est dégradée tout au long de l'année. La clientèle fait des réclamations sur la qualité – pas toujours justifiées – les délais de règlements s'allongent, ce qui demande une grande vigilance et de constantes relances. L'assurance-crédit est de plus en plus difficile à obtenir sur certains clients, alors que les primes d'assurances augmentent<sup>498</sup>.*

Une solution envisagée pour pailler le problème consiste à ne plus livrer contre document mais contre lettre de crédit sans réserve, ce qui exclut la possibilité d'un retrait de la marchandise ou d'une négociation exagérée de la clientèle mais nécessite de réduire les délais de production, ladite lettre n'étant valable que trois mois. Dans certains cas, les entreprises sont même obligées de commencer la fabrication avant même l'obtention du document, particulièrement les tissus fantaisie aux motifs élaborés. Outre les tensions avec la clientèle, de tels ordres exercent également une pression supplémentaire sur les façonniers de l'ennoblissement qui rencontrent régulièrement des difficultés de vitesse d'exécution<sup>499</sup>. Ce problème persiste encore au début des années 1990, avec des délais d'impression de plus en plus longs<sup>500</sup>. Cette dégradation déteint sur le rapport de force des tisseurs avec la grande distribution, meilleure payeuse mais en position pour imposer ses propres conditions<sup>501</sup>, tandis que la clientèle nationale classique forme le principal contingent des réfractaires aux règlements<sup>502</sup>. Les sociétés exportatrices rencontrent également des problèmes de déblocage de devises dans leurs transactions. Des cas d'entreprises n'ayant jamais perçu leurs règlements avec une clientèle pourtant débitée sont ainsi rapportés<sup>503</sup>. Le phénomène n'est pas cantonné au tissage français seul et la concurrence s'étend non seulement sur le prix de la marchandise, mais également sur les délais de livraison<sup>504</sup>. Le tissage à façon fait également face à une pression accrue. Le parc matériel se retrouve en sous-capacité par le jeu des restructurations et radiations

---

<sup>497</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 16 septembre 1985.

<sup>498</sup> ADR, 153 J 77, AGO 1986 du STSE.

<sup>499</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 16 mai 1986.

<sup>500</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 12 mars 1990.

<sup>501</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 24 mars 1986.

<sup>502</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 16 mai 1988.

<sup>503</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 12 mai 1986.

<sup>504</sup> ADR, 153 J 77, AGO du STSE 1988.

d'entreprises<sup>505</sup>. Ces problèmes s'amplifient en 1985 où les difficultés s'étendent à la filature, qui peine à répondre à la demande en viscose, provoquant une sous-capacité par défaut d'approvisionnement. Si le syndicat ne s'étend guère en précisions, nous pouvons remettre en perspective ce phénomène avec la compression toujours plus importante de l'appareil industriel de RPT. Le site de Grenoble étant alors au bord de la fermeture, les entreprises locales sont poussées à disperser leurs sources de matières premières auprès de filateurs étrangers. Les façonniers maintiennent dans un premier temps une bonne activité sur des petites séries avec des changements d'articles réguliers. Malgré l'accroissement de la production et l'arrêt de la saignée des effectifs à partir de 1985, les problèmes chroniques d'emploi de la profession – recours au chômage partiel, difficultés à recruter du personnel qualifié – persistent et sont même amplifiés par la flexibilisation forcée des carnets de commandes. Conséquemment, la moitié des embauches de 1985 concernent des contrats à durée déterminée, un recours qui est facilité par l'assouplissement des conditions d'embauche en cas de commande exceptionnelle ou de restructuration d'entreprise<sup>506</sup>. Le climat social tend pourtant à rester relativement calme. Si quelques tensions subsistent sur certaines primes (fin d'année, ancienneté), les revendications collectives tendent à disparaître au profit de demandes individuelles<sup>507</sup>. Le STSE ne s'inquiète qu'à une seule reprise dans ses délibérations d'un mouvement de grève, celui de l'ennoblisseur stéphanois Paret début 1990 qui entraîne une perturbation des mouvements d'échantillon et de marchandises chez sa clientèle tisserande<sup>508</sup>. Cette mutation des corps salariés fait péricliter le travail à façon durant la seconde moitié des années 1980. L'activité supplémentaire octroyée par les fabricants tend à être compensée davantage par l'emploi à durée déterminée et l'intérim que par la sous-traitance auprès d'une entreprise tierce. La conversion du patronat au circuit-court renforce ce processus. À l'occasion de la remise du rapport Jollès-Bounine<sup>509</sup> sur le sujet, le président de l'UNTEX Jean Ballez souligne qu'il « donne un coup de pied courageux au taylorisme, en mettant en avant la nécessité d'adapter la politique sociale aux exigences du circuit court, pour répondre à la demande constamment

<sup>505</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 24 septembre 1984.

<sup>506</sup> ADR, 153 J 77, AGO du STSE 1986.

<sup>507</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 22 mai 1989.

<sup>508</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 12 mars 1990.

<sup>509</sup> Le rapport Jollès-Bounine est un rapport sur l'état de l'industrie française du textile-habillement commandé en 1989 par le ministre de l'Industrie Roger Fauroux. Ses auteurs sont Georges Jollès, ancien cadre du groupe textile Bidermann, et Jean Bounine-Cabalé, ingénieur-consultant auprès de divers grands groupes. Les grandes lignes du rapport promeuvent la fin d'une production standardisée au profit du circuit-court, du zéro-stock et juste-à-temps. Voir, à ce sujet, « Le rapport Jollès-Bounine remis à M. Fauroux, le textile habillement malade du taylorisme », *Le Monde*, 6 décembre 1989.

évolutive du marché. »<sup>510</sup>. La profession regrette néanmoins que le rapport se focalise essentiellement sur l'habillement et néglige les problèmes liés aux investissements matériels<sup>511</sup>. Après avoir plafonné en 1985, les chiffres de ventes de la façon subissent une stagnation qui confirme sa marginalisation face à la fabrique.

Cette période de réindustrialisation légère et fragile s'achève définitivement en 1992, dans un contexte de confiance économique maussade avec les évènements dans le bloc soviétique en cours d'effondrement et la récession américaine persistante depuis 1990. Pour l'UNITEX, 1992 est « l'année de la grande déception ». La filière se plaint de l'atonie de la consommation, des achats de produits importés à bas coût du côté de sa clientèle, d'un crédit inaccessible, de la mollesse excessive du GATT vis-à-vis du dumping des pays à bas-coûts et du « serpent monétaire européen » du côté des institutions (faisant en réalité référence ici au Système monétaire européen). Les mécanismes de contrôle des changes sont mis à mal par les dévaluations en Italie, en Grande-Bretagne et dans la péninsule ibérique, aggravant la concurrence communautaire<sup>512</sup>. Parallèlement, l'UNITEX absorbe le Syndicat général français du moulinage et de la transformation en 1992 sous l'égide d'un nouveau tandem dirigeant, le président Jean Friedel (PDG de Ciba-Brochier) et le secrétaire général Claude Szternberg, le modeste Syndicat des industries de la maille Rhône-Alpes (SIMRA, 19 entreprises) et la chambre syndicale de la fabrique de Tarare en 1995, poursuivant l'unification de la filière sur fond d'une représentativité éclatée et diminuée par les disparitions d'entreprises. À ce titre, le nouveau groupement maille formé regroupe aussi bien les quelques bonnetiers locaux survivants que les dentellières/passementiers. Seul le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR) demeure indépendant mais renouvelle un nouveau contrat d'association en 1995 qui entérine une fusion quasi-totale des services, avant d'être définitivement intégré en 2005. C'est d'ailleurs son dernier secrétaire général, Pierrick Chalvin, qui est nommé délégué général de l'Unitex en 2008. La situation continue de se dégrader en 1993, « année de référence noire pour l'industrie européenne ». À l'international, l'aboutissement du cycle d'Uruguay entérine la fin des quotas des AMC pour 2005, fixant une nécessaire adaptation à long-terme de la filière face à une concurrence asiatique déjà virulente. La représentation patronale mène un *lobbying* intense face aux importations asiatiques en participant au renouvellement de l'accord textile sino-européen. Face au recul généralisé de

<sup>510</sup> ADR, 153 J 97, CA du STSE, séance du 12 mars 1990.

<sup>511</sup> ADR, 153 J 77, AGO du STSE 1990.

<sup>512</sup> AUVC, rapport d'activité 1992.

l'activité (– 19 % de l'activité dans le moulinage, – 12 % dans le tissage, de – 5 à – 15 % dans l'ennoblissement), l'industrie recourt de plus en plus à la signature de conventions à mi-temps et à des cellules de reclassements interentreprises dans les zones les plus sinistrées du Rhône et de l'Isère, concernant environ 500 personnes pour la seule année 1993. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement du recours aux intérimaires et contrats déterminés observé dès le milieu des années 1980. La procédure permet aux entreprises d'adapter leur activité aux commandes très fluctuantes, mais elle rencontre une opposition logique des syndicats ouvriers qui y voient une source de précarisation, le retour au temps plein n'étant pas systématique<sup>513</sup>. Le décrochage de 1992-1993 inaugure une période de conjonctures très fluctuantes, rythmée par la confiance économique mondiale. L'activité revient à la normale dans quasiment tous les secteurs, à l'exception de l'ennoblissement qui subit une dépréciation en valeur, dès 1994. L'embellie de courte durée s'éteint dès la mi-1995 et laisse place à un climat social exécrable autour duquel se cristallise le début des tensions liées à la question des 35 heures. La position patronale est inflexible sur le sujet : la proposition est « économiquement insoutenable » sans flexibilisation du travail, ce à quoi s'oppose la représentation ouvrière, à l'exception d'une minorité réformiste. Le recul persiste en 1996, même si la profession reçoit une perfusion salvatrice au travers du plan de subventions Borotra, dont 417 entreprises de la zone Rhône-Alpes/Provence-Alpes-Côte d'Azur/Auvergne bénéficient<sup>514</sup>. Le plan ne peut cependant faire plus que contribuer à une stabilisation des effectifs et sa condamnation comme pratique anticoncurrentielle par les instances de régulation de l'Union européenne conduit au remboursement des sommes perçues<sup>515</sup>. Entretemps, le cours des affaires reprend des couleurs par une politique soutenue d'exportation autour d'un noyau dur communautaire absorbant la moitié des exportations du textile rhodanien (Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg et Espagne). Les pays du Maghreb font également irruption comme marchés d'importance au cours de la décennie et comme clientèle de sous-traitance et de confection. À nouveau, une dégradation brutale survient à partir d'octobre 1998 à la suite de la conjonction des effets prolongés de la crise asiatique et étendus à l'économie russe, provoquant une nouvelle vague

---

<sup>513</sup> AUVC, rapport d'activité 1993.

<sup>514</sup> Le plan Borotra, du nom de l'ex-ministre de l'Industrie Franck Borotra (né en 1937) est un dispositif d'allègement des charges destiné à préserver l'emploi dans le textile. Appliqué en 1996 et 1997, il est déclaré illégal par la Commission européenne en 2000 qui somme le remboursement d'environ 550 millions d'€ auprès des 550 sociétés bénéficiaires. Voir à ce sujet Jean Morawsky, « Bruxelles : « Au nom de la concurrence, remboursez ! » », *L'Humanité*, 10 avril 2000.

<sup>515</sup> AUVC, rapport d'activité 1998.

d'importations essentiellement originaires de Chine et de Turquie, cette dernière étant devenue un concurrent de premier plan à la faveur d'accords de libéralisation textile.

Dans un climat de fébrilité monétaire avec l'adoption de l'euro, le ralentissement de l'activité se transforme en récession après l'explosion de la bulle Internet puis les évènements du 11 septembre aux États-Unis. Le ralentissement des échanges mondiaux aggrave la saturation des marchés textiles européens. Dans la région, les entreprises du moulinage et du tissage *mass-market* souffrent le plus de la conjoncture. L'ennoblissemement et particulièrement l'impression souffrent également de la mode minimaliste, privilégiant les tissus unis. De nombreuses entreprises moyennes spécialisées dans l'habillement-ameublement classique disparaissent ou sont considérablement restructurées durant cette période (voir sous-partie B). Seule la filière des tissus à usages techniques poursuit son développement, insensible au problème des importations et du renchérissement des coûts. À partir de 2001, l'absence de statistiques industrielles ne nous permet plus d'apprécier l'évolution de la filière qu'au travers des comptes-rendus, eux-mêmes de plus en plus brefs. Le climat de morosité persiste dans les affaires de l'habillement-ameublement jusqu'à une timide reprise au début de 2004. Celle-ci est très variable selon les secteurs. Le tissage *mass-market* de prêt-à-porter continue de souffrir de la concurrence mondiale, tandis que la soierie d'ameublement et l'habillement spécialisé (foulards, cravates) reprend quelques couleurs mais demeure sous la pression de commandes de plus en plus courtes. Dans la soierie historique, le délai passe ainsi de 12 semaines à 6-7 en quelques années. Les produits élaborés ne suffisent plus pour conserver une compétitivité convenable : « le critère prix est aujourd'hui le seul facteur déterminant pour les acheteurs ». À toutes les échelles de la filière, les difficultés sont identiques et systématiques : difficultés d'accès à la matière première et au crédit, méfiance des assureurs qui tendent à réduire la couverture des risques, persistance de la difficulté à trouver du personnel qualifié. Les premiers bilans de l'application des 35 h insistent sur l'augmentation de la masse salariale et un effet nul sur l'emploi<sup>516</sup>. À ce titre, une correspondance d'un directeur de la société de moulinage Tardy illustre le malaise d'une partie du patronat local vis-à-vis de la mesure :

*Il est clair que l'évolution, depuis l'ouverture à la mondialisation des marchés, a modifié considérablement notre métier pris entre l'amont et l'aval qui n'ont eu de cesse de nous laminer. Dans ce contexte, le groupement [du moulinage] n'a pas pris la direction que j'aurai souhaité en prenant un exemple parmi tant d'autres : les 35 heures, que les*

---

<sup>516</sup> AUVC, rapport d'activité 2004.

*politiques qualifient d'avancée sociale, sont en réalité une régression sociale entraînant la destruction plus rapide que prévue des emplois. Le groupement n'a fait qu'appliquer les consignes d'une loi alors que l'on mesure aujourd'hui les dégâts de cette application. Nos concurrents italiens et espagnols se délectent de nos faiblesses. [...] Le pôle fil du groupe Cheynet, dont j'ai la responsabilité, subit comme l'ensemble de la profession, des pertes de marché au profit soit du continent asiatique, soit plus près de chez nous, de la Turquie<sup>517</sup>.*

La question des délocalisations, brûlante dans l'actualité sociale des années 2000, est peu traitée dans les sources. La pratique existe dans la filière régionale mais semble demeurer assez marginale. La grande majorité des entreprises, déjà restructurées à la suite de la crise asiatique, ne se positionnent plus sur les produits bas-de-gamme susceptibles d'être déplacés ou n'en n'ont pas les capacités financières. Quelques entreprises s'implantent en Tunisie dans la région de Monastir : le rubanier stéphanois Jabouley sous-traite son activité d'écrus dans un atelier d'une quinzaine de personnes, le tisseur technique Boldoduc y installe une unité de finition-assemblage de 80 personnes<sup>518</sup>. Il est également difficile de distinguer le rôle des établissements ouverts à l'étranger, entre approvisionnement du marché local et délocalisation effective de l'activité des sites français. Les donneurs d'ordres détournent également les commandes de leurs faonniers au profit de nouveaux sous-traitants peu onéreux. Dans ce contexte intervient en 2005 l'abolition des quotas textiles de l'AMF, remplacés par des accords bilatéraux transitoires s'achevant en 2008. Cette année charnière pour le textile régional voit le SETLR rejoindre l'UNITEX et les débuts du projet de pôle de compétitivité Techtera (cf. chapitre 6). Désormais privée des dernières survivances protectionnistes, la filière unifiée oriente sa politique de défense contre les importations en mettant en avant la certification qualité, la protection du consommateur et environnementale. Cette politique se traduit notamment par la mise en valeur de différents labels techniques et institutionnels. Dans les domaines de l'habillement-ameublement, l'obtention de l'Oeko-Tex, label allemand de certification écologique et sanitaire textile mis en place en 1992, devient une stratégie récurrente pour les entreprises régionales. De même, les entreprises de tissage de soierie naturelle visent l'obtention du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) mis en place la même année. Ce rapprochement vise d'une part à valoriser les techniques du textile en faisant reconnaître

<sup>517</sup> AUVC, dossier d'entreprise Émile Tardy, lettre de démission, 19 décembre 2002.

<sup>518</sup> AUVC, rapport d'activité 2004.

institutionnellement un savoir-faire unique, d'autre part à faire valoir commercialement auprès de la clientèle un sigle de qualité. Ce dernier point se heurte cependant au caractère relativement confidentiel du label auprès du grand public. *In extenso*, on retrouve en 2015, parmi les demandes d'appellation d'indication géographique des produits industriels et artisanaux, la passementerie, tresses et lacets de Saint-Étienne, la soierie de Lyon, l'impression textile du Rhône et le voile de Tarare<sup>519</sup>. Ces demandes n'ont cependant à ce jour pas fait l'objet d'une homologation<sup>520</sup>. Cette stratégie défensive s'avère limitée et soumise à l'information et au bon vouloir d'une clientèle peu sensibilisée. L'arrivée de la concurrence chinoise s'appuie prosaïquement sur sa formidable capacité de production, mais elle fait également preuve d'une capacité de montée en gamme qui suscite l'inquiétude de la profession. Ce sentiment se retrouve par exemple du côté des dentelliers et fabricants de tissu maille lors du tour de table en 2008 où les industriels constatent « la réactivité des industriels chinois, leur précision et rapidité à répondre à une demande, par des échantillons de produits appropriés, livrables immédiatement et avec des tarifs impossibles à suivre en France compte tenu des frais fixes »<sup>521</sup>. Cependant, si la concurrence chinoise rajoute un acteur exceptionnel par sa capacité de production, le textile régional est déjà conditionné à une concurrence totalement ouverte, notamment en ce qui concerne le cas turc. En réalité, la période 2005-2007 voit même une progression du chiffre d'affaires de la filière et un maintien convenable de l'activité, une première depuis 2001. La crise des *subprimes* et sa contagion à l'économie mondiale provoque cependant d'importantes baisses d'activités de 30 à 40 % selon les secteurs et plonge la filière dans un marasme ; elle ne retrouve l'équilibre qu'au milieu des années 2010.

## 2. Mettre en valeur l'image d'une place en crise

La crise des années 1970, outre ses conséquences industrielles, affaiblit également la position de Lyon comme place de la mode et du textile. À ce titre, le dépôt de bilan de Bianchini-Férier en 1981 a été immédiatement perçu comme la défaillance d'une soierie ayant troqué les segments haut-de-gamme pour une production plus massifiée et standard. Un article du *Journal*

<sup>519</sup> Les Échos, « La liste des 238 produits candidats au label « Indication géographie » », *Les Échos*, 27 février 2015.

<sup>520</sup> Sur base de données des IG hébergée sur le site de l'INPI, on ne recense que 13 demandes ayant fait l'objet d'une enquête, dont 9 homologations concernant essentiellement des activités de carrière, de la céramique et de la confection ; [base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/toutes-les-ig](http://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/toutes-les-ig).

<sup>521</sup> AUVC, rapport d'activité 2008.

*Rhône-Alpes* relate ainsi le point de vue d'un professionnel lors d'une séance du conseil de direction de l'AIS :

*À notre avis, Bianchini était passé à une qualité plus standard pour faire tourner ses installations à Tournon, où la firme avait investi beaucoup. Ce changement de cap explique sans doute en partie les difficultés de l'entreprise, ainsi qu'un trop grand nombre de salariés et l'abandon progressif du tissage*<sup>522</sup>.

Ce propos est inversement battu en brèche par Hilaire Colcombet de la société Bucol qui estime que la survie des maisons textiles passe par l'originalité de leurs créations et une souplesse à mesure d'anticiper la copie<sup>523</sup>. Bucol, qui a abandonné la production industrielle il y a dix ans pour revenir à un modèle de fabrication traditionnel via des façonniers, est par ailleurs avancée en contre-exemple à l'échec de Bianchini<sup>524</sup>. *In fine*, c'est aussi le modèle pour lequel Raphaël Payen, le nouveau PDG de Bianchini, se base pour relancer la maison en cédant sa filiale des Ets de teinture et d'impression de Tournon deux ans plus tard<sup>525</sup>. La divergence de vue souligne les tâtonnements, non seulement de la soierie naturelle mais du tissage en général, sur la stratégie à adopter pour assurer la pérennité de la filière. La crise a en revanche assurément fait prendre conscience aux entreprises régionales et aux acteurs culturels de l'importance économique, créative et promotionnelle des archives textiles. Parfois dans des situations rocambolesques : en 1978, les archives de la maison Coudurier-Fructus-Descher, sur le point de quitter le territoire par train, sont arrêtées *in extremis* par l'intervention du conservateur du musée des tissus M. Tuchserrer et finalement rachetées. Les premiers inventaires des archives textiles sont menés conjointement avec le CNRS, incluant notamment les travaux de Marie Bouzard et de Florence Charpigny au sein des manufactures Tassinari et Prelle<sup>526</sup>. Ces initiatives et la mise en place d'institutions comme le Centre textile contemporain sont mal accueillies par les ateliers canuts survivants qui dénoncent une « muséification » de la profession, à défaut d'une relance industrielle. Pourtant, le succès parallèle de Première Vision témoigne d'une activité de promotion encore vigoureuse. Avec 300 exposants et 20 000

<sup>522</sup> Daniel Pardon, « Lyon, capitale française de la soie, mais... Nul n'est à l'abri d'un accroc », *Le Journal Rhône-Alpes*, 23 mai 1981.

<sup>523</sup> Daniel Pardon, « La soierie lyonnaise anémiée ou exsangue ? Beaucoup de musiciens de talent mais peu de bons chefs d'orchestre ? », *Le Journal Rhône-Alpes*, 4 juin 1981.

<sup>524</sup> « Le pari trop risqué de Bianchini-Férier », *Le Nouvel Économiste*, 15 juin 1981.

<sup>525</sup> Daniel Pardon, « Soierie : La taille lyonnaise », *Le Journal Rhône-Alpes*, 19 janvier 1983.

<sup>526</sup> Christine Cognat, « Les tissus d'hier qui valent de l'or aujourd'hui », *L'Activité économique*, juin-juillet 1981.

visiteurs, le salon fait jeu égal avec l'Interstoff allemand dès 1982<sup>527</sup>, ce-dernier ne cessant d'être marginalisé au fil des années jusqu'à sa fermeture à la fin des années 1990. Sa visibilité se fait également suffisante pour aboutir à un rapprochement avec Idea Como, le grand salon textile italien de la soierie piémontaise, notamment sur la coordination des calendriers et une participation croisée des exposants<sup>528</sup>. De même, onze sociétés textiles de la région<sup>529</sup> organisent en 1983 une action collective conjointement avec le Cepitra et un cabinet de consultants pour planter un bureau de promotion-commercialisation commun à New York, afin de sauvegarder un marché américain vaste mais difficile à pénétrer. Ce nouveau système est destiné à remplacer le système traditionnel des agents, dont la capacité de suivi des marchés est devenue trop limitée<sup>530</sup>. L'offensive se poursuit avec la projection d'un film, *Imperial Silk*, réalisé par le Fashion Institute of Technology et une présentation des tissus de Lyon à la Parsons School of Design de New York<sup>531</sup>. Cette convergence du promotionnel et du commercial s'accentue au terme d'une mission d'audit commissionnée par l'UNITEX en 1984 qui souligne le besoin unanime des adhérents d'« un appui prospectif pour faciliter l'accès aux marchés » au travers de la promotion, bien que celle-ci soit appréciée à des degrés divers, de la simple relation presse au plan complet de communication<sup>532</sup>. Le syndicat donne une impulsion stratégique à l'action promotionnelle en créant l'Association pour l'accès aux marchés, très vite renommée Centre textile de Lyon (CTL). Cet organisme présidé par Charles James de la société de soierie Baboin et dirigé par Louis-Bernard Hornecker, ancien directeur du marketing à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, est amené à terme à regrouper les activités de promotion du syndicat et du CTC dans des locaux à proximité du musée des Tissus<sup>533</sup>.

<sup>527</sup> « Les soyeux saisis par le marketing », *Bref Rhône-Alpes*, 14 avril 1982.

<sup>528</sup> « Première Vision : Rapprochement avec Idea Como », *Bref Rhône-Alpes*, 23 Mars 1983.

<sup>529</sup> La liste regroupe essentiellement des tisseurs (Tissages du Royans, Cheynet & Fils, Cattin, Royans Textiles, Guillaud, SITEL, SEBEL, Marc Rozier et les Tissages de Tournon) et deux ennoblisseurs (STIR et Pirat). L'ensemble représente alors 1 162 salariés, 1 200 métiers à tisser et 435 millions de F de chiffre d'affaires.

<sup>530</sup> R.B., « Onze PME du textile Rhône-Alpes envisagent de mener une action collective pour organiser le marché américain », *Le Progrès*, 3 juin 1983 ; « Le textile régional outre-Atlantique », *Le Tout-Lyon*, 27 juin 1983.

<sup>531</sup> Chantal Sisteron, « La soierie lyonnaise sous le feu des caméras américaines », *Le Progrès*, 9 décembre 1983.

<sup>532</sup> Rapport d'activité UNITEX 1984.

<sup>533</sup> « UNITEX : Une nouvelle association va assurer l'information et la promotion du textile lyonnais », *Bref Rhône-Alpes*, 20 février 1985 ; « Centre textile de Lyon : Création et baptême », *Bref Rhône-Alpes*, 12 octobre 1985.

L'agressivité de l'action promotionnelle et des campagnes de presse, orientées sur l'ancienneté et l'expertise des entreprises rhônalpines, contribuent à restaurer et moderniser l'image d'une filière auparavant perçue comme à bout de souffle. Cependant, une polémique éclate en 1987 autour du sort de la société Bucol, en grave difficulté financière. Une lettre d'Hilaire Colcombet datée de décembre 1986 faisait déjà état de difficultés avec des ennoblisseurs accusés de court-circuiter les fabricants-tisseurs en contactant ou en étant contactés directement par une clientèle tierce<sup>534</sup>. Quelques mois plus tard, la société, dans une situation financière précaire, cherche un repreneur. Deux propositions sont retenues : une française formulée par la Société d'exploitation des textiles Bonnet (SETB, l'ancienne CJ Bonnet de Jujurieux) et une autrichienne de la société Holtex, largement favorable (cette affaire pèse 300 millions de francs, soit quatre fois Bonnet, et compte 550 salariés). La chronologie des évènements consignée témoigne de l'ampleur du malaise. L'information parvient à la connaissance de l'UNITEX le 9 juillet 1987. Une semaine plus tard, un courrier à l'attention du tribunal de commerce de Lyon fait part des inquiétudes du syndicat de voir un pays non-communautaire récupérer les fonds textiles de Bucol et du risque de faire cesser la sous-traitance de la production auprès des faonniers locaux. Ce courrier est également envoyé à diverses directions d'organismes régionaux, au Groupement interprofessionnel lyonnais (GIL), la branche locale du CNPF, et à quelques personnalités politiques. Le 20 juillet, un communiqué de presse rédigé par le PDG de la SETB Jean-Pierre Lacroix parvient au syndicat qui, « sur pression des fabricants », fait parvenir un télex à 30 entreprises de tissages, 4 entreprises et moulinages et 5 entreprises d'ennoblissement. Les retours condamnent unanimement ce qui est perçu comme une atteinte à la synergie industrielle de l'écosystème textile régional. Seules deux voix plus modérées, celles de Bianchini-Férier et des soieries Jean Brochier, insistent sur la sauvegarde de l'emploi plus que sur l'origine des capitaux. L'affaire Bucol crée un précédent en menaçant pour la première fois de faire tomber un fleuron de l'habillementameublement dans l'escarcelle d'actionnaires étrangers. La presse nationale et régionale expose l'affaire, non sans souligner la difficile passe des entreprises de soieries classiques et rappeler le précédent Bianchini-Férier. La situation crée un imbroglio avec Hilaire Colcombet, qui demande à faire rectifier les affirmations selon lesquelles Bucol serait au bord du dépôt de bilan et avec Raphaël Payen, PDG de Bianchini-Férier qui demande des éclaircissements sur l'attitude de la profession vis-à-vis des investisseurs extérieurs<sup>535</sup>. Le malaise est double : il s'agit, d'une part,

<sup>534</sup> AUVC, Dossier Bucol, lettre d'Hilaire Colcombet, 20 décembre 1986.

<sup>535</sup> AUVC, dossier d'adhérent Bucol.

d'une incursion dans un secteur dominé par son endogamie industrielle et, d'autre part, de l'illustration de la vulnérabilité des vieilles sociétés de soieries, désormais exposées à de nouveaux acteurs et potentiels repreneurs. Le dénouement de l'affaire s'effectue sur un compromis. La SETB échoue finalement à reprendre Bucol, dont la direction a regretté l'attitude agressive. Le tisseur technique Porcher reprend finalement la moitié de Bucol aux côtés d'Holtex en octobre 1987. La percée de la société technique iséroise hors de ses marchés habituels est due à la volonté de son dirigeant Robert Porcher de sauvegarder l'intégrité de Bucol<sup>536</sup>. La présence d'Holtex dans le capital de Bucol ne semble pas avoir excédé quelques années. L'affaire est finalement cédée par Porcher au groupe isérois Perrin en 1995 et s'épanouit aujourd'hui au sein de la *holding* textile d'Hermès (voir sous-partie B).

Parallèlement aux évènements de Bucol, la soierie lyonnaise doit également faire face à une autre polémique créée par une interview de Christian Lacroix à l'hebdomadaire *Le Point*. Le couturier y reproche aux industriels français de « ne jamais faire confiance à la mode et aux stylistes » et de « s'estimer les plus forts du monde et de mépriser les Italiens, alors qu'ils se sont faits complètement dépasser par ces derniers, au goût plus aventureux et à la structure plus artisanale ». L'attaque vise plus particulièrement les deux seules sociétés lyonnaises à fournir la haute-couture, Bianchini-Férier et Bucol. Le directeur général de Bianchini-Férier réfute Lacroix en soulignant la présence de modèles de sa société dans ses collections les plus récentes. Une intervention de Jacques Brochier souligne également la mutation des marchés des soyeux : « Si les soyeux lyonnais se mobilisent moins pour la haute-couture, c'est qu'ils misent aujourd'hui sur d'autres créneaux qui ont certainement plus d'avenir », faisant ici référence aux marchés techniques émergents<sup>537</sup>. Les réactions de la soierie entraînent une réponse de Christian Lacroix qui précise avoir fait une exception non-mentionnée de Bianchini-Férier et réitère le « manque d'enthousiasme » des Lyonnais, notamment en comparant Première Vision à « un outil de travail » face à l'Idea Como qui « conjugue *business* et plaisir »<sup>538</sup>. L'épisode illustre la persistance d'une image vieillissante de la soierie lyonnaise accusée de s'appuyer sur une période dorée révolue, malgré les efforts de communication déployés. Ce constat doit cependant être relativisé par le succès rencontré à l'export par de plus petites maisons de soieries comme les lyonnaises Beaux-Valette, Malfroy-Million, Brochier ou la stéphanoise Julien Faure qui

<sup>536</sup> Témoignage audio Jacques Porcheret, 13 novembre 2017.

<sup>537</sup> Christiane Demoustier, « Amertume chez les soyeux lyonnais après les attaques de Christian Lacroix », *Journal Rhône-Alpes*, 6 août 1987.

<sup>538</sup> Françoise Puvis de Chavanne, « Christian Lacroix insiste : le gros défaut des lyonnais est le manque d'enthousiasme », *Journal Rhône-Alpes*, 7 août 1987.

bénéficient de l'image d'un savoir-faire « à la française » sur les marchés à l'étranger : Malfroy est un précurseur sur le marché japonais, Julien Faure sur ceux du Moyen-Orient, Beaux-Valette est lauréat de l'oscar de l'export et réalise 95 % de son chiffre à l'étranger. De même, la communication portée sur les grands clients de la soierie comme Hermès et son carré de soie continue de faire vivre le prestige soyeux auprès de l'opinion publique. La maturité de Première Vision et du CTL permettant d'assurer la visibilité promotionnelle de la filière ; l'action syndicale se réoriente vers l'informatisation et la formation à partir de la fin des années 1980. Les actions spécifiquement destinées à la soierie classique se font plus discrètes et sont essentiellement assurées par l'association Intersoie, créée en 1991 et comptant actuellement une quarantaine de sociétés organisées pour la promotion de la filière soyeuse. L'association se dote de sa propre manifestation à partir de 2005, destinée à aller à la rencontre du grand public dans l'ancienne salle de la Corbeille du Palais du commerce de Lyon.

L'autonomie de l'action promotionnelle permet à l'UNITEX de se réorienter vers la formation, à un moment où la main-d'œuvre se détourne d'un secteur jugé sans avenir, bien que le besoin de techniciens qualifiés se fasse de plus en plus pressant. Les actions destinées à la formation sont relativement ponctuelles durant les années 1960-1970, limitées à la mise en place de quelques certifications. L'émergence de la productique ajoute la nécessité impétueuse d'intégrer les nouveaux procédés de conception et fabrication par ordinateur (CAO/FAO) au savoir-faire des ouvriers. Au cours de l'assemblée générale 1987, une étude productique mandatée par l'UNITEX est présentée aux adhérents et suscite leur circonspection. La définition de la productique y est jugée excessivement flou et d'un intérêt variable selon les marchés. La haute-nouveauté en profiterait peu en raison du rôle très important des tendances de mode. La mutation du personnel textile fait l'objet d'un audit mandaté par l'UIT en 1990, soulignant la fin d'une production quantitative au profit d'une production qualitative, soutenue par le développement d'un réseau de commercialisation-marketing et d'un réseau logistique. Ce phénomène traduit une tertiarisation partielle de la filière, due, d'une part, aux accroissements de productivité et à l'automatisation du parc machines, d'autre part, à la prépondérance de la promotion face à une concurrence mondialisée. Le nouvel ouvrier textile se doit d'être qualifié et polyvalent avec un encadrement semi-technique, semi-managérial. Une intense politique de formation est menée et se traduit par l'émergence d'un arsenal de qualifications professionnelles (CAP, BEP, BTS) autour d'un réseau régional d'établissements : les lycées de La Martinière à Lyon, Les Prairies à Voiron (Isère), Élie Cartan à La Tour-du-Pin (Isère) et le centre de formation des apprentis (CFA) de Roanne. De même,

la fusion entre l’École supérieure des industries textiles de Lyon avec l’École supérieure du cuir et des peintures, encres et adhésifs en 1988 crée l’Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), qui centralise et harmonise la formation des ingénieurs techniques autour d’un site unique.

## B. Des trajectoires hétéroclites pour se maintenir dans l’habillement-ameublement

### 1. Le redéploiement vers les marchés du luxe

Le paysage des tissages prestigieux de soieries s’est élagué durant la crise avec la disparition de sociétés comme Coudurier-Fructus-Descher, Benmussa ou Ducharne. Plusieurs entreprises résistent cependant en effectuant une montée en gamme basée sur l’image de marque et l’ancienneté du savoir-faire. Les très vieilles maisons comme Prelle et Tassinari-Châtel persistent en s’appuyant sur l’ancienneté exceptionnelle de leurs archives textiles et des marchés de très-haut-de-gamme inatteignables pour la concurrence. Comme le qualifie Arnaud Houssel, cette production reste néanmoins « reliquaire » et anachronique face aux réalités des marchés de l’habillement ameublement. Structurellement, le tandem du grand luxe présente néanmoins des trajectoires différentes ces dernières décennies. Prelle & Cie se distingue par sa stabilité remarquable, subsistant encore aujourd’hui comme entreprise familiale dirigée par Guillaume Verzier, représentant la huitième génération côté Verzier et la cinquième génération côté Prelle<sup>539</sup>. Le profil industriel de l’entreprise reste sensiblement le même à celui précédemment étudié dans le cadre des dossiers CIRIT (cf. chapitre 2). Le parc matériel est très largement moderne, renouvelé et informatisé à destination de l’ameublement pour une clientèle très fortunée. À côté, un parc de tissage à bras plus-que-centenaire, non-rentable au vu de la très faible productivité et le temps de formation nécessaire à son maniement, mais offrant une puissante vitrine *marketing* de « savoir-faire à la française ». Le marché des commandes publiques, qui représente de 5 à 15 % de l’activité de la société selon la conjoncture, a connu une baisse sensible sur le marché national depuis la loi-programme de 1980, encore perceptible à la fin des années 1990. La réforme des 35 heures fait même envisager à la direction une possible délocalisation en Italie, un effet d’annonce néanmoins sans suite<sup>540</sup>. L’entreprise a

<sup>539</sup> Site officiel de la Manufacture Prelle & Cie, rubrique « Histoire », section « Deux familles », [www.prelle.fr/fr/histoire/famille](http://www.prelle.fr/fr/histoire/famille) (dernière consultation le 17 septembre 2020).

<sup>540</sup> Marie-Annick Depagneux, « La manufacture Prelle envisage une délocalisation en Italie », *Les Echos*, 21 décembre 1998.

diversifié ses marchés vers l'étranger, notamment les États-Unis qui représentent encore aujourd'hui 80 % de son chiffre d'affaires et les pétromonarchies du Golfe. L'activité s'est néanmoins légèrement érodée depuis le début du siècle. Si le chiffre d'affaires est relativement stable (2,5 millions de F en 2016 contre 3 millions en 1999), les effectifs, relativement stables jusqu'aux années 2000, ont été significativement réduits depuis (27 salariés en 2019 contre 45 en 1999)<sup>541</sup>. Tassinari évolue de manière mouvementée après le retrait du dernier dirigeant familial, Bernard Tassinari, en 1990<sup>542</sup>. Reprise par un indépendant, Philippe Decroix, la société, qui a cessé d'être rentable, connaît une restructuration importante. En 1993, le site historique de la place Croix-Paquet à Lyon est déplacé vers un nouvel atelier à Fontaines-sur-Saône (Rhône), plus spacieux, où la société intègre une filiale de production sous-traitante nommée Aurelle. De même, le siège social et le *show-room* de Croix-Paquet migrent vers la plus visible rue de la République<sup>543</sup>. La société reçoit également sa raison sociale actuelle et baisse ses prix dans le but de toucher une clientèle plus large. Des progrès à l'export sont également constatés, notamment sur le marché japonais. En deux ans, la clientèle étrangère progresse de 45 à 55 % des ventes totales<sup>544</sup>. Decroix SA, sa société propriétaire, est cependant rachetée par la Compagnie générale des eaux en 1996 et cède Tassinari-Châtel dans la foulée à un entrepreneur lyonnais, Jean-Baptiste de Bellescize, diplômé de Sciences Po Paris auparavant passé par le cabinet d'Alain Peyrefitte et plusieurs entreprises de publicité-communication. Le nouveau propriétaire poursuit l'abaissement des prix de vente, jusqu'à moitié prix pour certaines références, dans le but de dégager la société d'une niche devenue trop exiguë à tenir. Un ambitieux programme d'investissement de 12 millions de F – l'équivalent d'un tiers du chiffre d'affaires – est entériné sur le site de Fontaines<sup>545</sup>. L'entreprise se dote également d'une communication très agressive et d'un des premiers sites internet de la profession<sup>546</sup>. De Bellescize est cependant contraint de revendre la société à Decroix après seulement neuf mois de présidence, sur fond de moyens propres insuffisants et d'un endettement lourd auprès de la

<sup>541</sup> Infogreffé Prelle & Compagnie, [www.infogreffé.fr/entreprise-societe/392531745-prelle-et-compagnie-690193B026900000.html](http://www.infogreffé.fr/entreprise-societe/392531745-prelle-et-compagnie-690193B026900000.html) (dernière consultation le 17 septembre 2020).

<sup>542</sup> « La retraite pour Bernard Tassinari », *Le Progrès*, 11 avril 1990.

<sup>543</sup> Sylvie Guingois, « Tassinari & Chatel s'offre un show-room tout neuf », *Journal du textile*, n° 1334, 14 juin 1993.

<sup>544</sup> Sylvie Guingois, « Tassinari & Chatel produit pour d'autres éditeurs », *Journal du textile*, n° 1412, 24 avril 1995.

<sup>545</sup> « Tassinari & Chatel : 12 millions de F d'investissement à Fontaine-sur-Saône », *Le Tout-Lyon*, 25-28 octobre 1996.

<sup>546</sup> François Sapy, « Tassinari et Chatel change de propriétaire », *Lyon Figaro*, 19 mars 1996.

famille (Decroix) fondatrice<sup>547</sup>. La parenthèse Bellescize a fragilisé une entreprise qui enregistrait déjà ses pires pertes en 1995 de 9 millions de F. Le deuxième mandat de Decroix, plus transitoire, voit la société recentrer son siège à Paris et poursuivre une politique de réduction des dépenses. Elle cède notamment en location-gérance sa collection de marque Patrimoine, à diffusion « grand public » au groupe d'ameublement de luxe parisien Lelièvre<sup>548</sup>, qui reprend finalement en 1998 une affaire vulnérable : seulement 16 millions de F de chiffre d'affaires en 1997. Le groupe Lelièvre, alors fort de 180 personnes et de 200 millions de F de ventes, n'est pas inconnu dans la région puisqu'il avait auparavant repris le tissage des soieries Quenin en 1973<sup>549</sup>. Le nouveau et actuel propriétaire parvient à rétablir l'affaire en achevant sa délocalisation à Fontaines et en parachevant la stratégie de baisse de coûts et des prix<sup>550</sup>. La société depuis stabilisée a relocalisé sa direction technique et ses métiers à bras dans de nouveaux locaux de La Croix-Rousse en 2011<sup>551</sup>. Aux dernières informations disponibles en 2016, la société affiche de très légères pertes pour un chiffre d'affaire de 3,5 millions d'euros et 31 salariés.

---

<sup>547</sup> Laurence Martin, « Philippe Decroix reprend le contrôle de Tassinari & Chatel », *Journal du textile*, n° 1481, 13 janvier 1997.

<sup>548</sup> Marie-Annick Depagneux, « Lelièvre reprend le fonds d'archives de Tassinari & Chatel », *Les Échos*, 13 mai 1997.

<sup>549</sup> Jean-Pierre Vacher, « Lelièvre rachète Tassinari & Chatel », *Lyon Figaro*, 3 février 1998.

<sup>550</sup> Martine Valmont, « L'éditeur Lelièvre programme une baisse de ses prix et développe prudemment ses produits finis », *Journal du textile*, n° 1563, 7 janvier 1999.

<sup>551</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le soyeux Tassinari & Châtel allie tradition et modernité », *Les Échos*, 11 juillet 2011.



**Document V-1 – Vue des Ateliers AS, fin des années 1980**

Source : *Vivre à Lyon*, novembre 1987

L'intervention des groupes de luxe clients de la Fabrique est symptomatique de la position fragilisée des entreprises d'ameublement-habillement, mais également du désir de maintenir une activité bénéficiant d'un prestige encore vivace. Outre Lelièvre, les années 1990-2000 voient la constitution de ce qui est aujourd'hui la principale affaire intégrée d'habillement-ameublement de luxe, la *holding* textile d'Hermès. La société de luxe parisienne est un client actif de la soierie lyonnaise depuis l'après-guerre pour la fabrication de son carré de soie. Sa production s'articule autour de quelques entreprises familiales régionales couvrant toutes les étapes de production. La soie est tissée par les sociétés Perrin & Fils basée au Grand-Lemps (Isère) et Verel à Saint-André-le-Gaz (Isère). L'ennoblissement est effectué par le graveur Gandit de Bourgoin (Isère), le teinturier des Ateliers AS de Pierre-Bénite (Rhône) et l'apprêteur lyonnais Proverbio<sup>552</sup>. La position des faonniers d'Hermès se fragilisant avec la crise de 1973, le géant du luxe s'immisce progressivement dans leurs affaires. En 1987, Hermès devient l'actionnaire principal de son imprimeur des Ateliers AS puis entre au capital des Tissages

<sup>552</sup> Jean Lebrun, « Les Gallimard du carré », *La Croix*, 26 mars 1985.

Perrin en 1989 à hauteur de 51 %. C'est dans un premier temps par l'intermédiaire de Perrin qu'Hermès constitue sa filiale textile. La présidence est confiée à Michèle Dumas, épouse du médecin Olivier Dumas et belle-sœur du dirigeant d'Hermès Jean-Louis Dumas. La direction générale reste entre les mains du dirigeant familial Jean-François Perrin. La société iséroise, doté des puissants moyens financiers de son fournisseur, reprend un autre tisseur sous-traitant, les tissages Verel<sup>553</sup>. S'étant précédemment porté acquéreur du converteur Henry Chagny en 1987, Perrin & Fils devient un véritable petit groupe spécialisé dans la soie naturelle. Il reprend en 1991 de la Société d'impression sur étoffes du Grand-Lemps (SIEGL) et en crée le confectionneur Alpasoie en 1993. L'ensemble, chapeauté par la *holding* Tissage Eugène Perrin, pèse 250 millions de F de chiffre d'affaires pour 330 salariés la même année<sup>554</sup>. En 1995, le groupe se projette aux États-Unis en reprenant une filiale du dentellier Solstiss et reprend la maison Bucol à Porcher, qui peine à en faire une affaire rentable<sup>555</sup>. Au terme de ces acquisitions, le groupe Perrin se voit affublé du titre de « premier importateur de soie naturelle de France ». Il continue son développement en reprenant en 1997 la société parisienne Métaphores, spécialisée dans l'ameublement, qui complète l'offre de Verel<sup>556</sup>. Perrin enregistre la même année son meilleur chiffre de ventes à 316,5 millions de F. Comme le reste de la filière, l'entreprise est rattrapée par la dépréciation des marchés de l'habillement à partir de 1998, dans des proportions variables. Si le chiffre d'affaires connaît un repli quasi-insignifiant (311,7 millions de F), l'activité des imprimés subi une déprime importante qui dépasse les 30 % sur certains marchés comme les foulards<sup>557</sup>. L'ennoblissement est particulièrement touché ; la SIEGL procède à un plan social incluant 73 suppressions d'emplois sur 168 salariés<sup>558</sup>. Parallèlement, Hermès met en place un 2001 la Holding Textile Hermès (HTH), une filiale intégrée regroupant Sport Soie<sup>559</sup>, les Ateliers AS et le graveur Gandit, puis Bucol et la SIEGL

<sup>553</sup> Marie-Annick Gouguenheim, « Les soyeux Perrin se portent bien », *Les Échos*, 13 avril 2007.

<sup>554</sup> « Perrin : 250 millions de F de chiffre d'affaires consolidé prévus en 1993 », *Bref Rhône-Alpes*, n° 1255, 24 novembre 1993.

<sup>555</sup> Laurence Martin, « Le groupe Perrin s'associe avec Solstiss aux USA », *Journal du textile*, n° 1401, 6 février 1995 ; Marie-Annick Dépagnieux, « Le groupe Perrin a repris le soyeux lyonnais Bucol », *Les Échos*, 19-20 Mai 1995.

<sup>556</sup> « Le groupe Perrin s'implique dans Métaphores », *Bref Rhône-Alpes*, n° 1408, 26 Mars 1997.

<sup>557</sup> Laurence Martin, « Les difficultés de la soie et de l'imprimé ont inégalement touché le groupe Perrin », *Journal du textile*, n° 1580, 10-17 mai 1999.

<sup>558</sup> Laurence Martin, « La crise de l'impression n'a pas épargné le groupe Perrin », *Journal du textile*, n° 1603, 6 décembre 1999.

<sup>559</sup> Sport Soie est une filiale de Hermès créée en 1946, chargée de la supervision et l'orientation créative des carrés de soie. Source : Anne-Galez Rovan, « Hermès : l'« invention » du carré », *Les Échos*, 3 novembre 1998.

qui sont détachés du groupe Perrin. La société iséroise parvient à surmonter les difficultés en se recentrant sur son activité de tissage, qui se diversifie avec l'acquisition du tisseur de velours lyonnais Blafo, du converteur parisien Carlier et du moulinage Vernède de Prades (Ardèche). Cette nouvelle structure compte 289 personnes pour 44 millions d'euros de ventes en 2001, dont 21 % à l'exportation<sup>560</sup>. Le transfert de Bucol, SIEGL et des éditeurs Verel de Belval et Métaphores déplace 210 salariés vers la HTH contre la rétrocession de 21 % du capital de Perrin, les parts familiales redevenant majoritaires<sup>561</sup>. Le groupe continue de maintenir un niveau d'activité satisfaisant malgré l'abrogation des quotas textiles et la crise de 2008. Il ouvre l'année suivante une nouvelle unité au Grand-Lemps destinée à centraliser les ateliers Perrin, Alpasoie et Verel. Perrin compte à cette date 180 salariés, une soixantaine ayant été soustraits avec le départ de Bucol<sup>562</sup>. Le veloutier Blafo est également cédé en 2012 à Bouton-Renaud, pour former l'actuelle société Velours de Lyon. Le moulinier Vernède est également vendu au tisseur Sfate & Combier. Par le jeu des concentrations industrielles, les Tissages Perrin compte désormais une centaine de salariés, un chiffre stable depuis le début des années 2010, pour un chiffre d'affaires à 30,8 millions d'euros et un bénéfice excédentaire depuis 2016. La société demeure dans le giron familial après le décès de Jean-François Perrin, l'affaire étant repris par le tandem de ses deux-fils Jean-Laurent et Jean-Hugues<sup>563</sup>. Parallèlement au recentrage de Perrin sur son cœur de métier, la reprise de ses activités en amont et aval permet l'essor d'une véritable filière intégrée sous le contrôle d'Hermès.

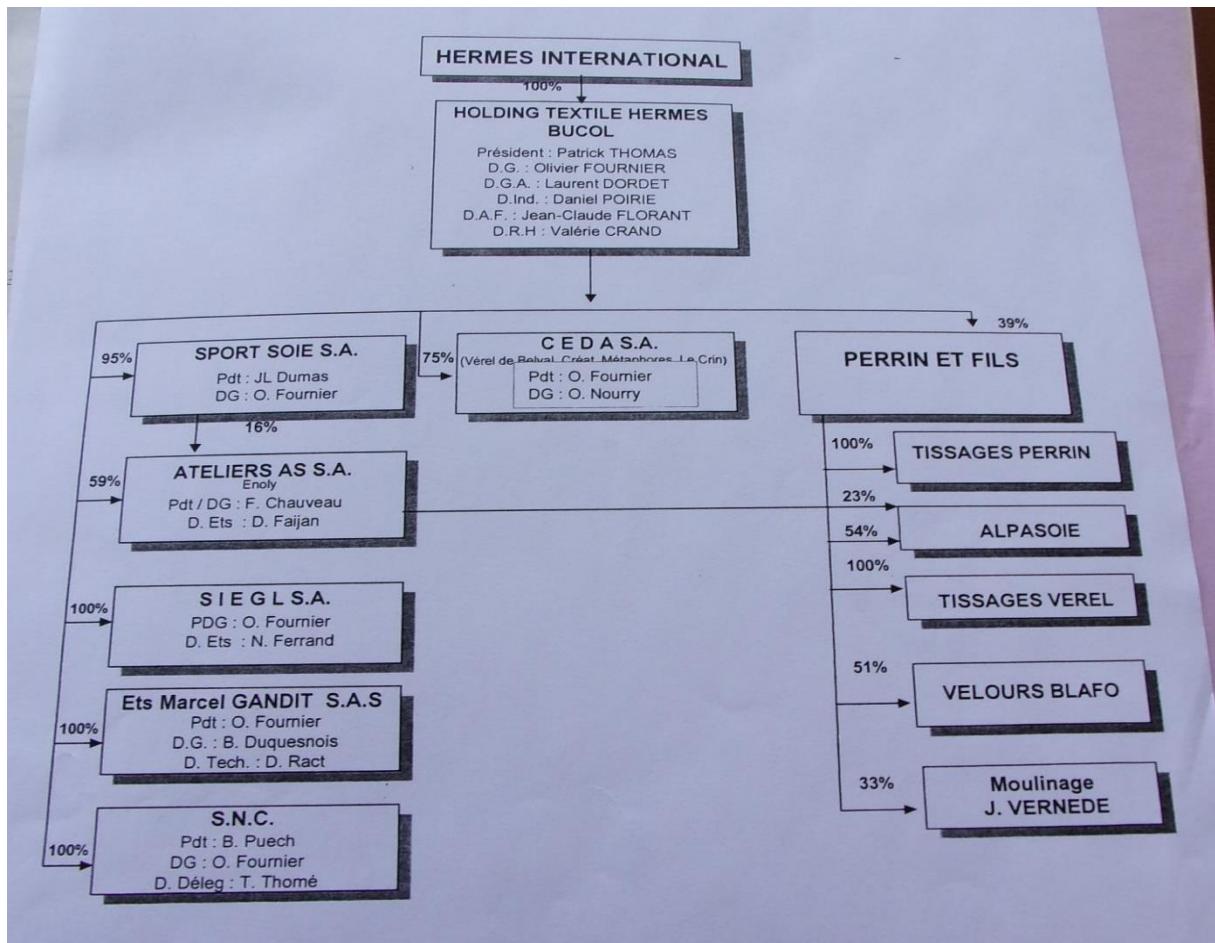
---

<sup>560</sup> AUVC, Dossier de presse Perrin & Fils 2002, dossier adhérent Perrin.

<sup>561</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le groupe Perrin et Fils se repositionne sur le tissage », *Les Échos*, 10 septembre 2003.

<sup>562</sup> Marie-Annick Depagneux, « Les Tissages Perrin étoffent leur outil de production », *Les Échos*, 9 juin 2009.

<sup>563</sup> Fiche societe.com Perrin & Fils, [www.societe.com/societe/perrin-fils-573620143.html](http://www.societe.com/societe/perrin-fils-573620143.html) (dernière consultation le 21 septembre 2020) ; Infogreffe Tissages Perrin, [www.infogreffe.fr/entreprise-societe/400135034-les-tissages-perrin-380295B800580000.html](http://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/400135034-les-tissages-perrin-380295B800580000.html) (dernière consultation le 21 septembre 2020).



Document V-2 – Organigramme de la *holding* textile Hermès en 2004

Source : Dossier adhérent HTH UNITEX

Cette *holding* est quasi-exclusivement rhodanienne, la seule exception étant la Société novatrice de confection (SNC), basée à Nontron en Dordogne et dont l'activité est polyvalente, le textile côtoyant la porcelaine et la petite maroquinerie. Les activités d'édition sont regroupées sous l'égide de la société Créations, éditions d'étoffes et d'ameublement (CEDESA). La *holding* s'étoffe ultérieurement des Ateliers d'ennoblissement d'Irigny (AEI), constitués en 2011 après la reprise du site de l'Entreprise manipulation et confection (EMC) et d'un atelier de tissage à Challes-les-Eaux (Savoie), fusionné avec le site Bucol de Bussières sous la raison sociale Ateliers de tissages de Bussières et de Challes (ATBC) en 2010. L'ensemble pèse 600 personnes en 2004, plus de 800 aujourd'hui.

Cette stratégie a conduit plus récemment à des prises de participation d'un autre grand groupe de luxe français, Chanel en l'occurrence, dans l'objectif de sécuriser une filière intégrée de soierie naturelle. L'entreprise entre ainsi au capital des moulinages Riotord et Henri Lacroix, des tissages Denis & Fils et de l'ennoblisseur Hugotag<sup>564</sup>. L'implication des groupes de luxe illustre ainsi à la fois la persévérence de la filière dans l'habillement-ameublement et la fragilité des entreprises régionales indépendantes. Si ces productions à haute valeur ajoutée bénéficient à certaines affaires, les segments de plus grande consommation sont soumis à une très forte pression concurrentielle. Il subsiste quelques affaires indépendantes à côté de ces nouveaux groupes intégrés comme le soyeux Malfroy-Million, aujourd'hui une petite affaire d'une quinzaine de salariés qui, à son apogée dans les années 1980, en employait un peu moins d'une centaine. Portée par le marché japonais, l'activité de l'entreprise se contracte à la suite de la guerre du Golfe, au *krach* boursier japonais de 1991 et à la crise asiatique à la fin des années 1990. Elle souffre au cours des années 2000 de la méfiance des banques vis-à-vis des affaires classiques textiles et de la concurrence chinoise, mais elle poursuit toujours son activité, illustrant le malaise des petites affaires indépendantes face à une concurrence internationale extrêmement aggressive<sup>565</sup>.

## 2. Le plafonnement des sociétés de marché de grande consommation

Le moulinage, doublement victime de la crise structurelle et de la crise de la texturation, est le secteur où la reconfiguration entrepreneuriale se fait la plus difficile. Peu de sociétés tirent parti de l'affaiblissement des grands groupes régionaux, à l'exception de l'ardéchois Payen qui émerge comme l'un des principaux acteurs en reprenant la Fimola en 1976 (cf. chapitre 6). La disparition des Ets Émile Rey dans les années 1970, combinée au démantèlement progressif des TSR et de Chavanoz, recentre la profession autour du duo Billion et Mayor, qui surmontent la décennie de crise au prix d'importantes restructurations. Billion & Cie maintient son volume de ventes autour des 140-150 millions de F avant de connaître une reprise à partir de 1985. La société décide à cette date de se désengager des texturés désormais déficitaires, leur part de l'activité chutant de la moitié au tiers. Cette réorientation s'accompagne d'une compression importante qui conclut une division par cinq des effectifs en dix ans, d'un millier à un peu plus

<sup>564</sup> Nicole Vulser, « Chanel crée sa propre filière dans la soie », *Le Monde*, 22 juillet 2016.

<sup>565</sup> Témoignage oral Benoît Malfroy, 24 janvier 2018.

de 200 salariés. L'organigramme se recentre sur Billion seule, les sites des moulinages Plantevin ayant été fermés durant la crise et les participations dans ses filiales espagnoles et colombiennes cédées. Au sein même de l'appareil industriel, la concentration s'effectue autour de l'usine du Teil, appuyée par les sites des filiales façonnieres (la SAM à Vals-les-Bains, les Moulinages de la Drôme à Dieulefit). De nouvelles productions spécialisées sont lancées, notamment dans la texturation par jet d'air avec des produits en Taslan et en Tactel<sup>566</sup> destinés au *sportswear* et au revêtement automobile. La société retourne à ses premières productions, les fils crêpes et fantaisie en viscose et polyester, non-couverts par la production de RPT pour laquelle elle continue d'être façonnier. Ce n'est qu'en 1988 qu'elle renoue avec les bénéfices et l'attractivité d'investisseurs extérieurs. Au début des années 1990, la bonne santé retrouvée aboutit à une entrée au capital de deux sociétés de capital-investissements, Siparex et Avenir Entreprises. Pour appuyer un développement international compensant la stagnation du marché national, Billion crée deux filiales, Two Dragons Yarns à Singapour destinée à pénétrer le marché sud-asiatique et Double Eagle Yarns dans le Delaware pour occuper le marché américain. Ces filiales ont cependant une existence éphémère, car le ralentissement de la conjoncture textile plonge à nouveau la maison-mère dans le rouge<sup>567</sup>. Au terme d'un exercice 1992 record à 178 millions de F de ventes, le chiffre d'affaires s'effondre en dessous de la barre des 150 millions de F dès l'année suivante. Les difficultés poussent à un rapprochement avec Mayor-MTDA, qui s'est renforcée au cours des années 1980 d'une partie des actifs de la Chavanoz (cf. chapitre 4). Le mariage des deux sociétés s'effectue en 1995 et crée la plus grande société moulinière de France avec 450 salariés – chaque entité fusionnée en représentant la moitié – répartis sur onze usines, une production de 7 000 t de fils et un volume de ventes de 325 millions de F<sup>568</sup>. Le capital est à l'avantage des actionnaires de Billion à hauteur de 65 %, mais c'est un membre étendu de la famille Mayor, Éric Frachon, qui prend la direction de la nouvelle entité. L'accord exclut les activités de moulinage de soie naturelle de Mayor pour se concentrer sur les productions artificielles et synthétiques. Billion a préalablement, le mois précédent la fusion, fait l'acquisition du moulinier Laurent-Montazel d'Auberives-sur-Royans à hauteur de 85 % afin de se renforcer sur le marché de la viscose<sup>569</sup>. L'outil soyeux de Mayor

<sup>566</sup> Le Tactel est une fibre de nylon légère travaillée pour reproduire le toucher du coton sans ses désavantages lié à sa fragilité et son temps de séchage.

<sup>567</sup> Billion, *Billion & Cie, op. cit.*, p. 119-120.

<sup>568</sup> Marie-Annick Depagneux, « Billion et Mayor fusionnent », *Les Échos*, 30 juin 1995.

<sup>569</sup> Marie-Annick Depagneux, « Billion et Compagnie prend le contrôle de Laurent-Montazel », *Les Échos*, 4 mai 1995.

échoit, avec la marque du même nom, aux Textiles Henri Lacroix désormais filiale de Chanel. La fusion devait relancer l'activité du tandem, mais elle se heurte au recul de la demande en fils moulinés double torsion qui représente la moitié de son activité et l'atonie des marchés d'export européens. L'objectif des 400 millions de F de ventes pour 1997 est rapidement inatteignable et le chiffre d'affaires se contracte même à 320 millions pour 12 millions de pertes<sup>570</sup>. La société demeure constamment dans le rouge, le déficit s'aggrave et les fonds propres ne permettent au mieux que quelques années d'exploitation supplémentaires. Les filiales étrangères doivent être abandonnées. Lorsque Billion-Mayor décide de se restructurer considérablement en 2000, les ventes se sont effondrées à 206 millions de F en déficit net et le nombre de salariés s'est réduit à 370 personnes. L'entreprise fait appel à un manager extérieur, Michel Mottard, pour relancer l'activité. La nouvelle direction fait éclater le groupe en cinq sociétés chapeautées par Billion-Mayor et fermer l'usine Laurent Montazel, que le renchérissement de la viscose rend déficitaire. En 2001, l'entreprise ne compte plus que 240 salariés et elle affiche un chiffre d'affaires de 187 millions de F. Le démantèlement partiel de l'ensemble industriel dégage cependant de nouveaux moyens pour une nouvelle tentative d'implantation en Asie, par l'intermédiaire d'une société d'investissement malaisienne, Bright Concept. Des projets en Amérique Latine et au Canada sont également lancés pour occuper les marchés locaux<sup>571</sup>. Au terme d'une procédure de redressement judiciaire entamée en 2002, l'affaire est finalement relancée par un tandem d'hommes affaires grenoblois, Jean-Paul Sibellas et Guy Martin, issus des instances dirigeantes du distributeur de produits d'hygiène Argos. La Holding Billion-Mayor Industries (HBMI) nouvellement créée est contrôlée aux deux tiers par les deux associés, le reste par Bright Concept. L'intégralité du parc industriel de Billion-Mayor est vendue, fermée ou en attente d'arrêt, à l'exception de l'usine de Dieulefit qui poursuit la production. Seulement 62 ouvriers et 10 employés du siège social sont conservés pour un objectif de 15 à 17 millions d'euros, soit un chiffre de ventes cinq fois inférieur lors de la fusion en 1996. Le projet d'usine asiatique se concrétise cependant avec une implantation à Kuala Lumpur (Malaisie) sous la raison sociale Billion-Mayor Asia (BMA) et est suivi par un projet d'implantation en Chine, qui ne voit finalement pas le jour<sup>572</sup>. HBMI réussit finalement à maintenir son activité en diversifiant ses matières moulinées (coton, verre, thermoplastiques) et continue d'exploiter les produits classiques de Billion (texturé Biltex, fil guipé Spanbil). En 2010, HBMI se renforce avec

<sup>570</sup> Marie-Annick Depagneux, « Billion-Mayor et Compagnie fera 12 millions de pertes en 1996 », *Les Échos*, 9 décembre 1996.

<sup>571</sup> Marie-Annick Depagneux, « Billion-Mayor achève sa restructuration », *Les Échos*, 10 avril 2001.

<sup>572</sup> Marie-Annick Depagneux, « Billion-Mayor change d'actionnaires », *Les Échos*, 7 février 2003.

l'arrivée de la Sofila, une société créée en 2001 par la fusion entre le moulineur lyonnais Condamin-Prodon et l'isérois Schwarzenbach. Ce mariage de raison est motivé par la vague de défaillances intervenant au début des années 2000, qui emporte notamment le drômois Rochegude et l'ardéchois Peyraverney. Postérieurement à la crise de 1973, Condamin-Prodon survit en réduisant son parc à deux usines (Pont-Salomon et Loriol) et 90 salariés, sa production façonnier entrant directement en concurrence avec celle de RPT. Elle reçoit un temps l'appui du confectionneur Boréal Prodon, qui prend 30 % du capital de la société en 1983. Deux ans plus tard, une nouvelle redistribution se fait à l'avantage du PDG Henri de France (18 %) et d'une *holding* familiale créée à l'occasion (77 %), les 5 % restants étant détenus par la société d'investissement Siparex. Il faut attendre 1992 pour que le moulinier retrouve ses niveaux de production pré-1975, soit 150 t mensuelles contre 30 au plus bas en 1988. Le redéploiement de Condamin-Prodon est double : l'entreprise devient transformateur-marchand avec une production à façon représentant 5 % des ventes au début des années 1990 et se spécialise dans la finition des fils texturés. Ces marchés de niche lui permettent de ne pas être frontalement opposée aux gros producteurs intégrés. Ils sont destinés à la dentellerie-corsetterie (40 % des volumes), au tissage et à la maille (30 %) ce dernier secteur devenant la spécialité de la société au cours des années 1990 avec jusqu'à 80 % de l'activité au début des années 2000. Tout au long des années 1990, Condamin-Prodon connaît un développement constant, réembauchant jusqu'à 150 salariés et absorbant un de ses façonniers, le drômois Gervatex en 1997, pour se renforcer sur le fil texturé pour collant<sup>573</sup>. L'essentiel de la croissance est porté par l'export qui représente deux tiers des ventes de l'entreprise à la fin des années 1990<sup>574</sup>. Le développement s'arrête subitement avec la crise de 1998-1999, pendant laquelle les ventes se rétractent pour la première fois depuis dix ans, ce qui pousse à l'abandon d'un projet d'entrée en bourse au second marché<sup>575</sup>. De l'autre côté, Schwarzenbach est une nouvelle société reprise par la famille Lambert en 1977, ayant conservé l'usine de La Tour-du-Pin et la raison sociale de l'ancien groupe suisse. L'autre usine Schwarzenbach de Boussieu, dirigée par la famille historique, continue un temps son activité sous la raison sociale Société lyonnaise de soierie avant de

<sup>573</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le lyonnais Condamin et Prodon rachète Gervatex », *Les Échos*, 22 mai 1997.

<sup>574</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le lyonnais Condamin et Prodon réalise plus des deux tiers de son activité hors de France », *Les Échos*, 12 novembre 1998.

<sup>575</sup> Laurence Martin, « Condamin et Prodon choisit de se faire « opportuniste » pour résister à la crise », *Journal du textile*, n° 1581, 25 mai 1999.

disparaître en 1983<sup>576</sup>. Celle-ci connaît un développement exceptionnellement rare pour une entreprise persistant sur le moulinage à destination des tissus d'habillement-ameublement moyen-haut de gamme. Sur la période 1986-1996, elle connaît une croissance moyenne de 12 %, tutoie les 200 millions de F de chiffres d'affaires pour 170 salariés, ce qui en fait la première affaire de moulinage de soie naturelle. Cette bonne santé lui vaut l'accompagnement financier de la Banque de Vizille, filiale du groupe CIC et dans une moindre mesure de la BNP<sup>577</sup>. La reprise des deux sociétés qui conservent leur identité juridique s'effectue via une *holding*, détenue pour moitié par Henri de France, un quart par la famille Lambert et un quart par les partenaires financiers. Avec huit sites et 320 millions de F de chiffres d'affaires, la nouvelle Sofila pointe au troisième rang de l'industrie du moulinage, derrière le troyen Filix et Payen<sup>578</sup>. L'initiative s'apparente cependant aux fruits de la fusion Billion-Mayor ; la nouvelle entité est étouffée par la concurrence et voit son chiffre s'effondrer de 45 à 15 millions d'euros entre 2001 et 2005. De 2002 à 2004, la Sofila est contrainte de fermer la moitié de ses sites après l'effondrement de ses ventes en fil crêpe, puis le site historique de Schwarzenbach à La Tour-du-Pin en 2005<sup>579</sup>. Schwarzenbach se désengage de son créneau historique de soierie pour se redéployer sur les bas de contention, tandis que Condamin-Prodon innove dans les textiles respirants en brevetant le fil BeCool commercialisé par les entreprises d'articles sportifs (Go Sport, Décathlon). Ces marchés plus techniques mais limités poussent à une réduction du parc de l'entreprise à quatre usines et environ 150 salariés en 2007, année où l'activité repart à la hausse. La Sofila se rapproche entretemps d'HBMI en lui confiant la gestion d'une unité malaisienne forte d'une vingtaine de salariés<sup>580</sup>. La fusion des deux entités sous la raison sociale Billion Mayor Industrie-Sofila est présente encore aujourd'hui dans l'habillement intelligent, les fibres recyclées (procédé Renubil de polyester/polyamide recyclé) et à empreinte carbone réduite (Greenfil à base d'huile de ricin créé en partenariat avec le chimiste Arkema). BMI-Sofila est par ailleurs un cas précoce de relocalisation industrielle, le site malaisien étant fermé

<sup>576</sup> Notice historique Tissage Schwarzenbach dit Société Lyonnaise de Soierie SLS, Patrimoine Auvergne-Rhône-Alpes, [patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/tissage-schwarzenbach-dit-societe-lyonnaise-de-soierie-sls/f5007c3f-53e7-49e9-a110-a347b12534de](http://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/tissage-schwarzenbach-dit-societe-lyonnaise-de-soierie-sls/f5007c3f-53e7-49e9-a110-a347b12534de) (dernière consultation le 17 octobre 2020).

<sup>577</sup> Marie-Annick Depagneux, « La banque de Vizille entre dans les moulinages Schwarzenbach », *Les Échos*, 21 novembre 1996.

<sup>578</sup> Marie-Annick Depagneux, « Mariage entre deux sociétés de moulinage textile », *Les Échos*, 28 mai 2001.

<sup>579</sup> Marie-Annick Depagneux, « Textile : Sofila annonce une nouvelle fermeture d'usine », *Les Échos*, 10 mai 2005.

<sup>580</sup> Marie-Annick Depagneux, « Textile : Sofila retisse les fils de la croissance », *Les Échos*, 16 janvier 2007.

dès 2012 au profit des usines françaises. L'ensemble industriel s'est renforcé depuis du fonds de commerce de la maison de négoce Morel-Journel en 2013 et du moulinage Transfil d'Unieux (Loire)<sup>581</sup>.

Le tissage de grande consommation, beaucoup plus mouvant, voit l'émergence de quelques nouveaux champions industriels. Dans la rubanerie, le groupe Cheynet de Saint-Just-Malmont (Loire) s'affirme dans les années 1990 comme numéro un européen du ruban élastique à destination de l'habillement. Il naît du rapprochement en 1975 des Ets Cheynet et de la société Berthéas, deux affaires familiales ligériennes. Le projet initial, qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du CIRIT, devait également inclure la société Villard-Doron, finalement disparue à la fin des années 1970<sup>582</sup>. La société se développe sur la base d'une politique d'exportation agressive et de partenariats techniques. Elle compte 280 salariés au début des années 1980, 510 en 1987<sup>583</sup>. La présence des familles fondatrices s'efface en 1992 lorsqu'un repreneur financier, l'Européenne de développement industriel (EDI), se porte acquéreur des deux tiers du capital de la société dans un contexte de difficultés. Le nouveau propriétaire installe à la présidence-direction-générale Grégoire Giraud, diplômé de l'EM Lyon, ancien directeur général chez Porcher, beau-fils de Robert Porcher et dirigeant des soieries Sfate & Combier. L'affaire est redressée et affiche 600 salariés pour 225 millions de F de ventes en 1994. Des divergences de vues entre Giraud et les actionnaires d'EDI aboutissent au remplacement du premier par Yves Farge, vice-président d'EDI. L'annonce fait craindre aux salariés une possible revente à terme de la société et conduit à une grève illimitée<sup>584</sup>. Le bras-de-fer est remporté au bout de dix jours par les salariés et Grégoire Giraud, qui reprend finalement Cheynet aux côtés d'un parterre d'investisseurs extérieurs (Banexi-BNP, Banque de Vizille, Barclays, Crédit foncier immobilier) et de membres de la famille Cheynet autour d'une *holding* Haute-Loire Participation (HLP)<sup>585</sup>. Cheynet poursuit sa croissance toute au long des années 1990, reprend l'activité ruban de l'allemand Gold Zack pour s'implanter outre-Rhin<sup>586</sup>, acquiert trois unités iséroises (Teinture et apprêt des Alpes, Sitel Maille et Louis Vidon) dans

<sup>581</sup> Marie-Annick Depagneux, « Sofila trouve de nouveaux débouchés pour ses fils », *Les Échos*, 28 juillet 2010.

<sup>582</sup> AN, dossier CIRIT R1173 Cheynet & Fils.

<sup>583</sup> Daniel Martinange, « Ruban bleu : Les fabricants de textiles étroits manquent de main-d'œuvre qualifiée », *Le Monde*, 17 février 1987.

<sup>584</sup> Marie-Annick Depagneux, « Haute-Loire : Grève illimitée chez Cheynet », *Les Échos*, 7 avril 1994.

<sup>585</sup> Denis Meynard, « Le groupe textile Cheynet change de mains », *Les Échos*, 17 juin 1994.

<sup>586</sup> Denis Meynard, « Cheynet rachète l'activité ruban de l'allemand Gold Zack », *Les Échos*, 2 novembre 1994.

le but de se diversifier vers le marché de la maille en aval<sup>587</sup>, puis le moulinier Émile Tardy en amont<sup>588</sup> et le rubanier américain Narrow Fabric Industries (NFI) de Pennsylvanie<sup>589</sup>. En 1998, Cheynet est l'une des plus grandes sociétés de textile régional avec 850 salariés et un chiffre d'affaires de 339 millions de F réalisé entièrement en France. Elle envisage de rejoindre le second marché pour poursuivre son développement avant d'opter pour l'entrée au capital de la compagnie d'assurances londonienne Legal & General, qui maintient l'équipe dirigeante en place<sup>590</sup>. Le retournement de la conjoncture fait cependant entrer la société dans une phase de stagnation. Pressurée sur les prix et les importations, Cheynet parvient dans un premier temps à sauvegarder ses usines françaises en restructurant sa filiale américaine, puis en implantant des filiales dans des pays à bas coût (un éphémère atelier en Roumanie en 2003, une filiale en Thaïlande en 2005)<sup>591</sup>. Legal & General se retire en 2005, laissant Grégoire Giraud et les salariés reprendre le capital de Cheynet<sup>592</sup>. L'activité est alors en baisse, de 85 millions d'euros de ventes en 2002 à 70 en 2005, mais les effectifs restent cependant stables à 1 200 salariés dont 900 en France. La clientèle de Cheynet, détournée par la concurrence asiatique, pousse à une diversification dans des secteurs hors lingerie et la concentration de ses sites périphériques pour maintenir une compétitivité suffisante. Les effectifs se tassent à 750 salariés, essentiellement compressés sur le site de Chambon-Feugerolles (Loire). La situation ne s'améliorant guère, la société demande une procédure de sauvegarde à l'été 2008, alors qu'elle annonce une baisse de ses ventes de l'ordre de 30 % sur l'année<sup>593</sup>. Retrouvant une situation normale à la fin 2009, elle se recentre sur son site historique de Saint-Just-Malmont où elle conserve environ 500 salariés, plus ses filiales américaine, thaïlandaise et une unité de confection en Tunisie. Une tentative de rachat de l'entreprise de dentelle élastique Fontanille échoue devant l'hostilité du personnel, alors que Cheynet tente de s'ouvrir vers les tissus élastiques enduits à destination du médical<sup>594</sup>. Elle réussit en revanche à se porter acquéreuse

<sup>587</sup> Denis Meynard, « Cheynet élargit son offre de rubans élastiques », *Les Échos*, 3 mars 1997.

<sup>588</sup> Denis Meynard, « Cheynet prend le contrôle du filateur Émile Tardy », *Les Échos*, 20 mars 1998.

<sup>589</sup> Denis Meynard, « Cheynet devient leader mondial du ruban élastique », *Les Échos*, 8 décembre 1998.

<sup>590</sup> Denis Meynard, « Legal & General Ventures acquiert Cheynet », *Les Échos*, 26 juillet 1999.

<sup>591</sup> Marie-Annick Depagneux, « Cheynet a réussi à stabiliser ses ventes », *Les Échos*, 16 avril 2003 : Marie-Annick Depagneux, « Cheynet ouvre une usine de ruban élastique en Thaïlande », *Les Échos*, 2 mai 2005.

<sup>592</sup> Denis Meynard, « Le groupe Cheynet est cédé à ses dirigeants et à ses salariés », *Les Échos*, 14 septembre 2005.

<sup>593</sup> Marie-Annick Depagneux, « Lingerie : le groupe Cheynet placé en procédure de sauvegarde », *Les Échos*, 12 juin 2008.

<sup>594</sup> Marie-Annick Depagneux, « Textile : Cheynet anticipe une légère progression de ses ventes cette année », *Les Échos*, 29 novembre 2010.

des Moulinages du Plouy, un petit sous-traitant basé dans le Nord. L'effort est insuffisant et une nouvelle procédure de sauvegarde est demandée en 2014, alors que le groupe ne compte plus que 300 salariés et a figuré parmi les premiers bénéficiaires du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)<sup>595</sup>. La procédure s'achève deux ans plus tard avec un nouveau projet orienté vers le sport et le médical pour compenser les marchés bouchés de l'habillement grande-distribution. C'est à nouveau un échec ; Cheynet & Fils est mise en liquidation judiciaire en 2018 avec 180 emplois en sursis. Le chiffre d'affaires de l'entreprise peine à cette date à atteindre les 10 millions d'euros<sup>596</sup>. Faute de repreneur, l'affaire disparaît l'année suivante, ce qui constitue l'un des grands naufrages industriels récents de la région<sup>597</sup>.

Cheynet a cependant fait preuve d'une résilience remarquable sur les segments de grande consommation, là où des affaires similaires ont rapidement disparu durant la crise de la fin des années 1990, à l'image des tissages Jeanne Blanchin de Champagneux (Savoie). Cette affaire atypique, fondée en 1968 par Jeanne Blanchin, fille de paysans savoyards, est originellement une modeste entreprise de tissage de doublures à façon synthétiques qui acquiert précocement du matériel à jet d'eau japonais dès 1971 pour assurer son développement. En 1982, les façons sont concentrées dans une unité neuve à Champagneux intégrant une teinturerie et, trois ans plus tard, devient une affaire de 80 salariés produisant un million de mètres de tissu par mois, exportés à 85 % à l'étranger d'une valeur de 70 millions de F<sup>598</sup>. Dix ans plus tard, elle regroupe 300 salariés, dont 230 en Savoie, et voit son chiffre d'affaires grimper à 220 millions de F, dont 60 % à l'export. L'entreprise qui dispose également d'un site dans l'Ain et dans l'Isère s'adjoint en 1997 une unité de maille à Colmar (Haut-Rhin). Jeanne Blanchin se distingue au sein de la filière par le succès de ses produits de segment bas-de-gamme, pourtant soumis à une importante pression concurrentielle, qui représente encore 90 % de sa production en 1990. Une montée en gamme s'amorce cependant à cette date, de même qu'une diversification vers des marchés plus techniques (armée, *sportswear*, marine)<sup>599</sup>. La société se distingue également par sa politique sociale avancée avec une mise en place anticipée des 35 heures<sup>600</sup>. Malgré son

<sup>595</sup> Denis Meynard, « Lingerie : Cheynet & Fils place en redressement judiciaire », *Les Échos*, 24 juillet 2014.

<sup>596</sup> Denis Meynard, « Textile : Cheynet & Fils va être placé en liquidation judiciaire », *Les Échos*, 4 décembre 2018.

<sup>597</sup> Genève Colonna d'Istria, « Pas de repreneur pour Cheynet et Fils », *L'Usine nouvelle*, 21 mars 2019.

<sup>598</sup> M.D., « Jeanne Blanchin, du tissage à la japonaise », *Entreprises Rhône-Alpes*, décembre 1985.

<sup>599</sup> « Jeanne Blanchin s'oriente vers les tissus techniques », *Bref-Eco*, n° 1368, 15 mai 1996.

<sup>600</sup> R.A., « Jeanne Blanchin : Comment prospérer dans le textile », *L'Entreprise*, novembre 1996.

développement, la fondatrice sans succession conserve 90 % du capital de l'entreprise. La société est finalement cédée en 1999 à un groupe belge, Concordia, deux fois plus gros que Jeanne Blanchin<sup>601</sup>. L'ex-dirigeante ne cesse pas pour autant son activité dans le textile régional et termine sa carrière en reprenant une petite affaire iséroise, les Tissages de Valencogne, jusqu'à sa fermeture en 2009. La reprise devait inaugurer les débuts d'un gros du textile pesant près de 800 millions de F de chiffre d'affaires, mais l'affaire tourne court dans des circonstances rocambolesques à la suite de la constatation d'importantes irrégularités fiscales qui culminent avec une courte mise en détention provisoire de l'ancienne propriétaire<sup>602</sup>. La gravité comptable de la situation, combinée à un ralentissement de l'activité, est telle que le groupe est mis en redressement judiciaire avant de disparaître en 2002.

### 3. La difficile survivance des sociétés spécialisées

À côté des maisons de soieries, les autres niches du luxe sont rapidement réduites à la portion congrue. Les petites maisons de soierie-rubanerie parviennent à maintenir une activité convenable en s'orientant vers les nouveaux marchés d'exportation. Après l'effondrement de JB Martin et de Giron, le velours régional se retrouve représenté par quelques sociétés et une poignée d'artisans canuts insolubles à moyen-terme<sup>603</sup>. Pernet-Velours à Voiron (Loire), avec une quarantaine de salariés au début des années 1980, est absorbée en 1993 par les soieries C.J. Bonnet qu'elle suivra jusqu'à la faillite. Roche-Velours de L'Arbresle (Rhône), avec une vingtaine salariés spécialisés dans le velours façonné, disparaît en 1983<sup>604</sup>, suivi peu après par le Tissage de Velours des Prairies, avec une cinquantaine de salariés à Voiron<sup>605</sup>. Le lyonnais Blafo-Velfa survit en se désengageant des marchés de l'habillement-ameublement au profit du « velours technique » au cours des années 1980. La société équipe ainsi l'industrie automobile, les transports en commun et la SNCF en revêtements de siège, tout en gardant une activité d'ameublement patrimonial symbolique (Scala de Milan, Bolchoï de Moscou, opéra de Pékin). Rachetée en 2000 par le groupe Perrin, Blafo emploie en 2005 47 salariés pour 7,2 millions

<sup>601</sup> Laurence Martin, « Le groupe belge Concordia a repris la totalité du tisseur français Jeanne Blanchin », *Journal du textile*, n° 1592, 20 septembre 1999.

<sup>602</sup> Catherine Payen, « Enquête pénale après la vente de Jeanne Blanchin au groupe Concordia », *Journal du textile*, n° 1627, 19 juin 2000.

<sup>603</sup> Bertrand Zellmayer, « Velours : Le dernier carré », *Le Progrès*, 14 octobre 1980.

<sup>604</sup> « Roche-Venours : empêcher le démantèlement », *La Voix du Lyonnais*, 10 février 1983.

<sup>605</sup> « Tissages de velours : Dépôt de bilan pour une entreprise voironnaise », *Le Progrès Alpes*, 25 Mars 1983.

d'euros de chiffre d'affaires<sup>606</sup>. Elle est finalement cédée à la dernière survivance du velours régional, Bouton-Renaud.

L'ancienne filiale de JB Martin redevenue indépendante en 1977 a tout d'abord subsisté comme société purement commerciale, important le velours d'Allemagne et d'Angleterre jusqu'en 1980. Elle reprend par la suite l'ex-atelier Giron de Saint-Just-en-Chevalet (Loire), Belscop d'Urfé, qui devient son outil industriel spécialisé dans le prêt-à-porter de luxe destiné pour moitié à l'export. À partir de 1998, Bouton-Renaud entame l'intégration de ses activités. C'est à cette date une petite affaire de 20 salariés pour 31 millions de F de ventes flanquée de deux filiales, Belscop d'Urfé (29 personnes, 4,5 millions de F de chiffre d'affaires) et Artex, son outil d'impression acquis en 1995 (20 salariés, 4,5 millions de F de chiffre d'affaires)<sup>607</sup>. Bouton-Renaud fusionne finalement avec Blafo en 2012 sous la raison sociale Velours de Lyon, qui constitue aujourd'hui le dernier veloutier de France avec une quarantaine de salariés et un chiffre d'affaires compris entre 4 et 5 millions d'euros. La dentelle lyonnaise et ses activités affiliées de broderie, tulle et dorure, déjà moribonde lorsque survient la crise, est également réduite à quelques entreprises. Dès le milieu des années 1980, seule la maison Goutarel de Chavanay (Loire) subsiste dans la production de dentelle de procédé lyonnais. Créée en 1956, l'entreprise, qui compte 35 salariés en 1995, se distingue par l'orientation quasi-exclusive de sa production vers l'étranger : 99 % aux seuls États-Unis jusqu'en 1970, encore 85 à 90 % à l'export en 1998<sup>608</sup>. Elle a longtemps abrité les derniers métiers Bobin-Jacquard, vénérables machines du XIX<sup>e</sup> siècles spécifiquement utilisés pour fabriquer une dentelle fine destinée aux marchés très-haut-de-gamme. Elle dessert une clientèle de grands couturiers (Givenchy, Dior, Gautier, etc.). Le procédé de fabrication est cependant partiellement délocalisé à Calais, faute d'apprêteur pour un marché si marginal<sup>609</sup>. C'est aujourd'hui une très petite affaire de 12 salariés avec un volume de ventes de 3,2 millions d'euros (en 2019). Faute de personnel et poussé par les coûts du parc matériel, Goutarel cède en 2012 trois métiers Bobin-Jacquard à l'entreprise Jean Bracq de Caudry (Nord), autrement destinés à la ferraille. Cette production s'est distinguée récemment en ornant la robe de la duchesse de Cambridge Kate Middleton,

<sup>606</sup> Séverine Renard, « Blafo joue sur du velours », *Lyon Figaro*, 2 juillet 2005.

<sup>607</sup> « Bouton-Renaud reprend Belscop d'Urfé », *Bref Rhône-Alpes*, n° 1447, 11 février 1998.

<sup>608</sup> A.M. « La dentelle de Lyon se brode à Chavanay », *Le Réveil du Vivarais*, 12 janvier 1998.

<sup>609</sup> « Les dentelles rares de Chavanay », *La Tribune*, 28 janvier 1999.

preuve si l'en est que le dentelle de procédé lyonnais continue à faire des émules dans la haute-couture sur mesure<sup>610</sup>.

À côté de la dentelle de Lyon, une autre société de dentelle, au procédé calaisien, subsiste : Jabouley Dentelle à Saint-André-le-Gaz (Isère), une affaire d'environ 25 salariés fournissant essentiellement des producteurs de lingerie et de prêt-à-porter moyenne/haut de gamme. La dorure lyonnaise connaît un destin similaire, malheureusement très mal documenté par les sources. Postérieurement à la crise de 1973, les Dorures Louis Mathieu et Mérieux-MLF en constituent les uniques survivances. Sur des marchés militaires et liturgiques en perpétuelle décroissance, les deux sociétés peinent à se maintenir. Les Dorures Mathieu déposent une première fois le bilan en 1984, mais elles parviennent à se relancer par l'exportation, qui représente 70 % de ses ventes en 1987. Le Maroc constitue à lui seul 60 % de ses débouchés. La société affiche alors 22 millions de F de ventes pour 75 salariés et est menacée à terme de déménager de son site historique de Villeurbanne devant la pression immobilière<sup>611</sup>. Les Dorures Mathieu sont finalement reprises en 2008 par l'ancien négociant Carlhian, une vieille affaire créée en 1870 et rachetée en 1975 par la famille Gontard qui la dirige actuellement. La production nationale de Carlhian est répartie sur trois sites : Ets Carlhian à Lyon (guipage et tressage), Textildor à Villeurbanne (cannetilles, guipage, tressage) et l'usine de tissage Gallia de Saint-Jean-de-Bournay (Isère) pour une trentaine de salariés<sup>612</sup>. La production nationale de Carlhian représente cependant une part minoritaire de son activité, les articles moins prestigieux étant sous-traités à l'étranger pour faire face la concurrence à bas-coût, notamment pakistanaise. En plus des créneaux classiques d'ornementation et de galons pour l'aéronautique et l'armée, l'entreprise maintient une petite production de fils et bandes d'or et d'argent conductrices pour l'industrie<sup>613</sup>. Mérieux-MLF n'est documentée que par sa mise en liquidation judiciaire en 2006.

Le secteur des tulles, aux marchés plus diversifiés et au savoir-faire moins rigide, connaît une meilleure résilience. Durant les années 1980, l'Entreprise de manipulation et de confection

<sup>610</sup> Paul Sion, « Caudry : Kate Middleton met à l'honneur la dentelle Bracq », *L'Observateur*, 4 décembre 2019.

<sup>611</sup> « Dorures Louis Mathieu : 70 % à l'exportation, 30 % du marché français », *Bref Rhône-Alpes*, 8 juin 1988.

<sup>612</sup> Site officiel des Ets Carlhian, rubrique « La Société », [www.carlhian.com/societe.html#1](http://www.carlhian.com/societe.html#1) (dernière consultation le 23 septembre 2020).

<sup>613</sup> Emilien Lacroix, Charlotte Pons, « Carlhian : les galons de noblesse du « made in France » », *Le Point*, 5 avril 2014.

(EMC), créée en 1966, implantée à Irigny (Rhône) et dirigée par Jean-Paul Mouzon, émerge comme la PME numéro un français de la fabrication de tulle. L'entreprise de taille relativement modeste (43 salariés pour 30 millions de F de chiffre d'affaires en 1987) s'est appuyée sur les dispositifs du Plan Textile pour investir jusqu'à 30 % de son chiffre d'affaires en machines et savoir-faire et demeurer compétitif sur les marchés de l'habillement de mariage, des robes de cocktail (60 % de l'activité) et de l'ennoblissement pour tissus techniques (40 %). Elle s'appuie notamment sur des sociétés évènementielles et des commandes exceptionnelles pour relayer son image de marque. À l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, elle réalise ainsi une cocarde faite de 900 m<sup>2</sup> de tulle, accrochée en octobre 1988 au sommet de la tour du Crédit lyonnais. Elle avait déjà réalisé une commande à l'occasion des 150 ans de la banque. Cette opération de promotion spectaculaire s'accompagne d'une communication plus discrète à l'attention des 36 000 mairies de France, en partenariat avec l'agence lyonnaise Ollier Conseil. EMC rachète également des clients converteurs comme la société Le Réseau de Villeurbanne pour renforcer son dispositif commercial<sup>614</sup>. Durant les années 1990, EMC diversifie son activité pour devenir un petit conglomérat textile au travers de la *holding* Financière Mouzon. La société de tulle-ennoblissement conserve une activité stable (34 millions de F de chiffre d'affaires en 1998), mais elle est désormais associée à trois autres affaires : MG Création à Caluire (Rhône), société de tissus élastiques moyen-haut de gamme créée en 1994, Lyon Moire Broderie à Ecully (Rhône), issue de la fusion en 1997 de Lyon Moire et Moire Broderie, deux TPE lyonnaises, et Hobi à Saint-Genis Laval (Rhône), issue de la fusion de quatre sociétés<sup>615</sup>. Plus original, une société de vente de 4x4 d'occasion, MC Automobile, complète l'organigramme du groupe Mouzon. Celui-ci détient également des participations minoritaires (40 % du capital) dans la société de texturation MDG de Privas et la société de géotextile MDB Texinov de Saint-Didier-de-la-Tour (Isère). L'ensemble total pèse 129 millions de F de ventes<sup>616</sup>.

L'extension du groupe Mouzon culmine avec la reprise de l'ennoblisseur Mathelin, récemment sorti du giron du groupe Chargeurs au profit de l'entrepreneur René-Pierre Corre. Le décès soudain de celui-ci en 2000 porte à la présidence Jean-Paul Mouzon, jusqu'ici administrateur

<sup>614</sup> Isabelle Hernette, « Le retour du mariage fait le bonheur d'EMC », *Lyon Figaro*, 31 août 1988.

<sup>615</sup> Lagarde à Villeurbanne (Rhône), Lamidon à La Bâtie-Montgascon (Isère), l'ancienne filière de tulle du tricoteur Billon Frères Hobi également à Villeurbanne et Prylli à Neyron (Ain), toutes des TPE régionales.

<sup>616</sup> « Le groupe textile de Jean-Paul Mouzon se lance dans le 4x4 », *Bref Eco*, n° 1472, 9 septembre 1998.

et actionnaire à hauteur de 4,5 %. L'affaire Mathelin de Chessy-les-Mines (Rhône) est alors l'une des plus grosses affaires subsistantes de l'ennoblissement régional avec 220 salariés pour un chiffre d'affaires d'environ 120 millions de F, dont 95 % à destination de l'habillementameublement au début de l'an 2000<sup>617</sup><sup>618</sup>. Mathelin est finalement rachetée à la famille Corre par la société Chessy Participations, une société d'investissement regroupant la Financière Mouzon mais également des financiers et les héritiers Mathelin pour 51 % du capital, les 49 % revenant à un pool de cadres<sup>619</sup>. La nouvelle direction entend développer une activité technique, Mathelin fournissant déjà une petite production de tissus pour voiles de bateau (5 % de l'activité seulement). Néanmoins, l'ennoblisseur est vite rattrapé par la conjoncture maussade du textile. Après seulement quelques années d'activité sous son nouveau propriétaire, Mathelin est mise en liquidation judiciaire en janvier 2006, après avoir connu une diminution régulière de ses effectifs et la virulence des importations chinoises. L'entreprise est sauvée *in extremis* par une union de cinq clients<sup>620</sup> qui relancent l'activité sous la raison sociale Mathelin Apprêts Teintures (MAT) avec la moitié des 86 salariés restants<sup>621</sup>. Elle demeure stable depuis et est encore en activité. Le groupe Mouzon entame ultérieurement un retrait progressif de ses activités textiles qui s'achève au début des années 2010 avec la cession d'EMC à la *holding* textile Hermès pour créer les Ateliers d'ennoblissement d'Irigny. Seule Hobi est conservée et redirigée vers une activité plus diversifiée d'articles et décorations de table, fêtes et évènementiel.

---

<sup>617</sup> « Un nouveau PDG pour Mathelin », *Journal du textile*, 18 septembre 2000.

<sup>618</sup> « Jean-Paul Mouzon prend la tête du CA de Mathelin », *Bref Rhône-Alpes*, 6 septembre 2000.

<sup>619</sup> Catherine Payen, « Le groupe textile de Jean-Paul Mouzon a changé de dimension avec Mathelin », *Journal du textile*, n° 1654, 26 février 2001.

<sup>620</sup> Les repreneurs sont les Tissages Robert Gauthier (Isère), Verne & Clet, Benaud Créations, Thoviste et l'anglais Bainbridge.

<sup>621</sup> Marie-Annick Depagneux, « Mathelin sauvé par ses cinq principaux clients », *Les Échos*, 22 mai 2007.



**Document V-3 – Démontage de la cocarde du Bicentenaire réalisée par EMC**

**sur la Tour Part-Dieu, août 1989**

Source : BM Lyon, fonds Lyon Figaro

Le cas de Mathelin illustre la difficulté des ennoblisseurs indépendants à maintenir une activité propre face à la tendance de l'intégration au sein des entreprises de tissage. Le phénomène est aggravé dans les tissus à usage industriels par la haute technicité des produits, qui pousse à la R&D et l'exploitation interne. Sur les segments classiques de l'habillement, les entreprises survivantes sont confrontées à la pression salariale des pays tiers, aux prix de l'eau et du pétrole dont sont dérivés la majorité des colorants. Ces phénomènes plus spécifiques à la profession tendent à s'accroître avec l'adoption de normes environnementales et l'augmentation du *Brent*<sup>622</sup>. Comme dans le tissage, quelques PME persistent dans le haut-de-gamme. Leur sort est mal renseigné par les sources durant les années 1980, les articles de presse conservés se concentrant surtout durant la crise des années 1990. L'ancien grand outil industriel de Bianchini-Férier, les Impressions et teintureries de Tournon, est sauvé lors du dépeçage de la maison-mère par le groupe anglais Liberty, spécialisé dans la distribution et l'impression, qui détient l'entreprise jusqu'en 1996. Sans solution, les 70 salariés reprennent l'affaire en société coopérative ouvrière de production (SCOP) sous le nom d'Impression et teintures de Tournon (ITDT). L'activité s'érode mais persiste jusqu'à sa faillite en 2008, licenciant 35 personnes<sup>623</sup>.

Quelques affaires indépendantes spécialisées dans la soie naturelle et la haute-couture se maintiennent, comme Mermoz à Bourgoin-Jallieu et Proverbio sur La Croix-Rousse, puis Miribel (Ain) dès 1986. Proverbio, dont nous avons déjà évoqué le rôle de sous-traitant auprès d'Hermès, se distingue par sa remarquable stabilité : 36 salariés à son installation à Miribel, 37 en 1999, 43 aujourd'hui. L'affaire est dirigée jusqu'en 2000 par Alain Proverbio, grande figure de la représentation professionnelle de l'ennoblissement. La passation au profit de son fils Bruno s'accompagne d'une ouverture vers les marchés techniques du BTP, des transports et du médical, notamment des tissus apprêtés pour les implants chirurgicaux<sup>624</sup>. Cette diversification salutaire et le redéploiement des productions classiques vers des petites séries assurent la pérennité de l'entreprise. En 2003, elle se porte justement au secours de Mermoz, l'imprimeur isérois étant en faillite avec 66 licenciements à la clé. L'offre de reprise, proposée avec un *pool* d'industriels textiles (le moulineur Billon, le photograveur isérois Piolat Rotary et le groupe Mouzon), est jugée insuffisante par le tribunal de commerce de Bourgoin qui ne donne pas

<sup>622</sup> C'est notamment un problème récurrent chez les Teintureries de la Turdine, qui voit ses dépenses en eau connaître un accroissement sensible à la fin des années 1980 ; source : Michel Queruel, « Teintureries de la Turdine : la consommation baisse mais la facture augmente », *Les Échos*, 30 Mars 1994 ; M.C., « Teintureries de la Turdine : un surcroît trop pénalisant », *Les Échos*, 25 mars 1998.

<sup>623</sup> Estelle Prat, « Tournon : ITDT, c'est fini », *L'Hebdo de l'Ardèche*, 11 décembre 2008.

<sup>624</sup> Dominique Chapuis, « Proverbio : du carré Hermès aux implants chirurgicaux », *Les Échos*, 31 octobre 2017.

suite<sup>625</sup>. Proverbio est aujourd’hui, avec un peu plus de 7 millions d’euros de chiffre d’affaires, la principale affaire de teinturerie et apprêts à destination de l’habillement haut-de-gamme, qui demeure sa principale activité malgré les compléments techniques.

Les affaires de taille intermédiaires opérant sur les segments de plus grande consommation s’étiolent également. La plus importante est celle des Teintureries de la Turdine de Tarare (Rhône), la plus grosse survivance de l’ancien groupe Champier, toujours tenue entre les mains des descendants familiaux Doligez. L’affaire passe finalement à des extérieurs en 1999 à l’occasion du départ à la retraite de Stéphane Doligez, PDG depuis 1976<sup>626</sup>. L’entreprise compte à cette date 330 salariés répartis dans ses quatre usines de teinture et d’impression de Tarare, un effectif divisé par deux depuis les années 1980, pour un chiffre d’affaires de 156 millions de F, à parts égales entre ameublement et habillement. La passation se fait au profit de Joël Hautois, ancien audit et cadre chez Seb, et Jean-Yves Le Cam, ingénieur textile protéiforme auparavant passé par Brochier, Hexel Composites et Billon-Mayor, appuyés par deux sociétés d’investissements, la SPEF (filiale de la Banque Populaire) et Electropar (cogéré par le fonds Tocqueville International et la Caisse des dépôts)<sup>627</sup>. La nouvelle direction entend développer de nouvelles productions (teinture sur lyocell<sup>628</sup>, utilisation de procédés de microcapsules ou de traitements anti-tâches) et améliorer la productivité en investissant dans la teinturerie à jet d’encre<sup>629</sup>. Cette stratégie combinée à sa taille permet aux TDT de surmonter les difficultés du milieu des années 2000. Elle reprend même en 2004 la quasi-totalité de l’imprimeur Marin, également implanté à Tarare (82 salariés sur 96), dans un objectif de diversification en intégrant une unité de fixé-lavé. La survivance de la société ne se fait pas sans restructurations néanmoins. À la même date, les TDT ont en effet réduit leurs effectifs à 230 salariés après

---

<sup>625</sup> Marie-Annick Depagneux, Nadine Bayle, « L’imprimeur isérois Mermoz ferme ses portes », *Les Échos*, 10 juillet 2003.

<sup>626</sup> Le retrait de la famille Doligez ne signifie pas pour autant la fin définitive de cette vieille dynastie dans le textile régional puisqu’un autre membre, Xavier Doligez, dirige toujours une petite affaire d’ennoblissement de coton, Rauch SA à Tarare.

<sup>627</sup> Marie-Annick Depagneux, « Les Teintureries de la Turdine changent de mains », *Les Échos*, 4 juin 1999.

<sup>628</sup> Le lyocell est une fibre mise au point par Courtaulds en 1988 et commercialisée en 1992. Il s’agit d’un produit issu de la pulpe de bois traité par l’action d’un solvant non-toxique. Il se distingue par son caractère biodégradable.

<sup>629</sup> Claude Lévy-Rueff, « Teintureries de la Turdine, changement et continuité », *L’Industrie Textile*, n° 1313, octobre 1999.

« Teintureries de la Turdine investit dans le jet d’encre », *Bref Eco*, n° 1583, 7 février 2001.

plusieurs exercices médiocres voire déficitaires<sup>630</sup>. La concurrence asiatique maintient une pression poussant à une procédure de sauvegarde en 2009, la crise de 2008 aggravant la situation de l'entreprise. Seulement 100 des 196 salariés sont conservés<sup>631</sup>. La situation des TDT est depuis à l'équilibre en orientant partiellement sa production vers des marchés techniques (militaire, médical) et sur des finitions sur-mesure.

Tarare voit également son industrie du voile, hautement spécialisée et concentrée, souffrir considérablement de la concurrence dans l'habillement-ameublement. Le fleuron local Godde-Bedin reste dans le giron de RPT jusqu'en 1987, non sans une série de plans de restructurations qui aboutit à la cession de l'ensemble des filiales étrangères et au repli du parc national sur deux usines à Tarare et Mulhouse. En 1986, l'entreprise compte 504 salariés dont la moitié à Tarare pour 200 millions de F de ventes dont 130 à l'export, un montant exceptionnellement élevé pour une affaire de cette taille. Derrière Godde-Bedin figure l'autre grand tisserand de voile subsistant, la Société anonyme des tissus fantaisie (SATF), forte de 380 salariés pour 140 millions de F de chiffre d'affaires. Les deux entreprises connaissent d'importants mouvements. La SATF dépose son bilan en 1992 avant d'être reprise par le groupe lyonnais Laflachère, spécialisé dans les articles de coiffures. Laflachère est lui-même repris par la *holding* Louis Vuitton-Moët-Hennessy (LVMH) en 1998, avant que celle-ci n'en sorte en 2000. Sous la raison sociale Ondine SATF à cette date, l'entreprise ne compte plus que 62 salariés pour 50 millions de F de chiffre d'affaires et souffre de la disparition des grossistes et petits magasins qui ont donné un pouvoir de pression important à la grande distribution<sup>632</sup>. Elle est reprise par une entreprise de rideau maille de Tarare, Eutex, fondée en 1970. La nouvelle entité de 135 salariés fait long feu, car Eutex est placé en redressement judiciaire dès 2003 et se désengage de la production pour devenir une société de commercialisation de gros en rideaux sous le nom d'une de ses anciennes gammes, Decostars, au prix d'une vingtaine de suppressions d'emplois<sup>633</sup>. Godde-Bedin est finalement cédée à un groupe de quatre cadres de l'entreprise associés aux financiers de la Société alsacienne de développement via une *holding*, la

<sup>630</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le groupe Teintureries de la Tudine reprend l'imprimeur textile Marin », *Les Échos*, 27 septembre 2004.

<sup>631</sup> Marie-Annick Depagneux, « Les Teintureries de la Turdine perdront la moitié de leurs salariés », *Les Échos*, 17 mars 2009.

<sup>632</sup> Rencontres sénatoriales de l'entreprise, visite du sénateur du Nord Jacques Donnay à SATF Ondine, les 25-26 octobre 2000, [www.senat.fr/evenement/immersion/stages/donnay.pdf](http://www.senat.fr/evenement/immersion/stages/donnay.pdf) (dernière consultation le 22 octobre 2020).

<sup>633</sup> Marie-Annick Depagneux, « Eutex accroît son offre en achetant les voilages Ondine », *Les Échos*, 10 juin 2002 ; Michel Queruel, « Eutex en redressement judiciaire », *L'Usine nouvelle*, 25 février 2003.

Financière Bel Air, qui devient également la nouvelle raison sociale de l'entreprise. En 1991, celle-ci change à nouveau de mains au profit d'une société de capital-développement britannique, Schroder Partners, filiale de la banque éponyme. L'affaire s'est érodée à 460 salariés mais a enregistré une poussée de ses ventes à 370 millions de F<sup>634</sup>. Malgré une incursion sur les marchés des pays d'Europe de l'Est et l'acquisition d'une troisième usine d'ennoblissement à Metzeral (Bas-Rhin) et d'une filiale commerciale, Voilazur, le chiffre d'affaires se contracte à 315 millions de F en 1997. L'entreprise décide alors de se concentrer en intégrant l'ensemble de ses activités. Elle reste cependant au premier rang du voile français et au quatrième pour le tissage d'ameublement. Si elle propose des collections complètes et se maintient sur le segment bas-de-gamme, elle n'exclut pas une délocalisation pour les produits les plus basiques<sup>635</sup>. Bel-Air Industries connaît cependant un retournement inattendu avec son rachat par le conglomérat turc Zorlou, dirigé par son fondateur Ahmed Zorlou. Ce groupe diversifié dans le textile, l'électronique et le tourisme reçoit l'aval de la direction, qui est rassurée par les activités entièrement intégrées de polyester de sa filiale Kortex. Bel-Air se fixe alors un objectif de 400 millions de F d'ici l'an 2000<sup>636</sup>. Le nouveau propriétaire apporte avec lui une enveloppe de 15 millions de F destinés à moderniser le matériel et parachever l'informatisation de l'entreprise qui doit s'orienter désormais vers une production à plus forte valeur ajoutée, les productions basse-qualité revenant à Kortex en Turquie. Une nouvelle gamme en partenariat avec la licence Ushuaïa du groupe L'Oréal doit devenir le nouveau cheval de bataille de la société<sup>637</sup>. La crise rattrape la société qui ne parvient pas à atteindre ses objectifs et recule même à 280 millions de F de chiffre d'affaires début 2000, l'entreprise n'espérant renouer avec les profits qu'à partir de l'année suivante<sup>638</sup>. La stagnation entraîne rapidement un premier plan social concernant une soixantaine d'emplois, essentiellement concentré sur l'usine de Mulhouse<sup>639</sup>. De nouveaux changements stratégiques ont lieu. Dotée d'une nouvelle direction, Bel Air se lance dans la commercialisation en ouvrant une boutique à Paris puis à Lyon en 2005, visant une trentaine de points de vente d'ici 2010. La société demeure cependant

<sup>634</sup> Marie-Annick Depagneux, « Bel Air Industrie passe sous contrôle britannique », *Les Échos*, 11 août 1992.

<sup>635</sup> M.V., « Le leader du voilage se réorganise », *Journal du textile*, n° 1517, 17 novembre 1997.

<sup>636</sup> M.V., « Bel-Air Industries va être racheté par le conglomérat turc Zorlou », *Journal du textile*, n° 1523, 12 janvier 1998.

<sup>637</sup> M.V., « Bel Air investit pour développer son offre », *Journal du textile*, n° 1543, 15 juin 1998.

<sup>638</sup> Marie-Annick Depagneux, « Les dirigeants de Bel-Air espèrent renouer avec les profits en 2001 », *Les Échos*, 9 mars 2000.

<sup>639</sup> Isabelle Frimat et Martine Valmont, « Le groupe de voilages et de textiles de la maison Bel Air restructure son outil français », *Journal du textile*, n° 1614, 13 mars 2000.

stagnante avec 35 millions d'euros de ventes et des effectifs désormais bien entamés de 220 personnes<sup>640</sup>. Cette diversification ne parvient pas à renverser la tendance et la direction se convertit à une délocalisation totale du tissage, alors que le groupe Zorlou multiplie les ouvertures dans les pays à bas coûts. La fermeture du tissage de Tarare est actée en 2007, l'activité étant reprise par des faonniers chinois. Les effectifs sont réduits à une centaine de personnes, seul l'atelier d'ennoblissement de Mulhouse poursuit son activité tandis que le siège de Tarare devient un centre purement logistique<sup>641</sup>. La fermeture du site de Metzeral suit en 2009 et l'entreprise disparaît définitivement en 2014. Il ne subsiste aujourd'hui dans Tarare même que deux fabricants de voile, la société Pierre Rocle actuellement filiale du groupe Chamatex et Davray & Fils, une discrète affaire familiale fondée en 1949 ayant résisté en se reconvertisant dans les textiles *outdoors*, avec une offre professionnelle dominée par les bâches techniques et une offre de textiles d'ameublement très diversifiée pour particuliers. L'entreprise est également pionnière dans l'*e-commerce* avec la mise en place d'un site de commande, eDavray, dès 2007. Le pôle de production du voile s'est délocalisé au profit des Ets Linder de Violay (Loire), une vieille société familiale de 1904, toujours détenue et dirigée par sa famille fondatrice qui présente la particularité d'avoir un membre de la famille à tous les postes directifs de la société.

## C. Du textile à la distribution, le développement singulier du groupe Deveaux

### 1. De l'atelier de tissage indépendant au groupe textile

Historiquement tourné vers la place cotonnière de Roanne, le groupe de tissage Deveaux émerge à partir des années 1980 comme un groupe textile régional puis national en opérant un glissement de ses activités vers l'habillement, tout en conservant ses activités historiques de tissage. Cette diversification le place aujourd'hui en tête de proue des plus grands ensembles textiles nationaux et son dirigeant historique Lucien Deveaux est l'unique personnalité issue du textile traditionnel à figurer dans le classement des 500 premières fortunes de France<sup>642</sup>. Le

<sup>640</sup> Martine Valmont, « Bel Air ouvre une première boutique », *Journal du textile*, n° 1832, 16 mai 2005.

<sup>641</sup> « Bel Air Industries. 100 personnes licenciées avec la fermeture du site de tissage de Tarare », *Le Télégramme*, 2 mars 2007.

<sup>642</sup> Lucien Deveaux est, en 2020, en 410<sup>e</sup> position selon le classement en ligne du magazine *Challenges*, [www.challenges.fr/classements/fortune/lucien-deveaux-et-sa-famille\\_181](http://www.challenges.fr/classements/fortune/lucien-deveaux-et-sa-famille_181) (dernière consultation le 14 juillet 2020).

succès de ce glissement largement en aval de la filière illustre parallèlement les grandes disparités de perspectives entre les fabricants textiles et les commerçants-exploitants du prêt-à-porter et des grandes marques de luxe. Deveaux est une affaire familiale issue d'une vieille dynastie de tisserands du Haut-Beaujolais, les Déchelette, dont les ramifications ont donné naissance à de multiples entreprises locales de tissage. Le tissage originel est installé à Montagny (Rhône) avec un dépôt à Roanne. Cependant, l'entreprise acquiert une toute autre dimension en 1870 en profitant de l'exode industriel de l'alsacien Diederichs qui installe puis revend une usine avec matériel à Saint-Vincent-de-Reins (Rhône). Cette usine devient le berceau de l'entreprise moderne, qui change à plusieurs reprises de raison sociale tout en restant dans le giron familial. Gouttenoire & Deveaux, nom adopté en 1914, est durant la période d'après-guerre un tisseur indépendant d'une centaine de salariés, niché au carrefour de la bonneterie roannaise, de la couverture de Cours-Thizy, du voile de Tarare et de la soierie de Charlieu. Le développement de Deveaux s'amorce avec un changement de direction intervenant en 1968 : Lucien Deveaux, diplômé de l'école de tissage de Mulhouse et entré dans la société en 1962, accède à la présidence-direction-générale après avoir concentré un capital social dispersé entre les différentes branches familiales. Ce changement de gouvernance intervient alors que le tissage du Haut-Beaujolais et du Roannais fait l'objet de l'incursion de DMC qui aboutit avec la formation des Tissages roannais. Plusieurs établissements apparentés à la dynastie Déchelette-Deveaux (Déchelette-Despierres, Chamussy-Grenot-Fouillant et Grosse & Fils) en forment d'ailleurs le cœur industriel. La nouvelle direction entreprend tout au long des années 1970 des 1980 une politique d'acquisitions visant des sociétés en difficulté couvrant une production diversifiée. Du tissu-teint historique, Gouttenoire & Deveaux s'oriente vers le tissu éponge, la maille et l'impression en reprenant successivement les Ets Berthaud du Cergne (Loire) en 1972, Déchelette Frères à Montagny (Rhône) en 1976, Socoponge & TBA à Flachères (Isère) en 1979<sup>643</sup>. Cette politique s'avère payante, puisqu'on retrouve la société en 1984 dans les travaux de Bernard Guiffault avec 322 salariés répartis sur cinq sites, affichant un chiffre d'affaires de 180 millions de F. Elle se distingue par ses pratiques commerciales et industrielles agressives, basées sur une utilisation quasi-continue des métiers en quintuple équipe et un renouvellement rapide des collections<sup>644</sup>. Comparativement aux fontes d'effectifs observées dans le reste de la filière, la trajectoire de Deveaux est un rare exemple d'affaire

<sup>643</sup> Cet historique est issu des données factuelles fournies dans l'histoire officielle de l'entreprise : Magali Peteler, Jean-Philippe Zappa, *Déchelette-Deveaux Deveaux-Déchelette : Plus de 200 ans d'industrie textile, créatrice de mode*, Roanne, Thoba's Edition, 2005.

<sup>644</sup> Guiffault, « Le tissage et l'ennoblissement... », art. cit., ici p. 284-286.

prospère dans le textile régional sur les marchés classiques d'habillement-ameublement. La société, toujours croissante, entre en bourse de Lyon deux ans plus tard avec l'appui du Crédit lyonnais et de la BNP. Gouttenoire & Deveaux progresse encore à cette date à 282 millions de F de chiffre d'affaires, dont la moitié à l'export, et dispose d'un parc entièrement neuf et informatisé, converti au « juste-à-temps » et au zéro stock au détriment de la productivité pure<sup>645</sup>. L'entrée en bourse ne bouleverse pas le contrôle de l'entreprise, 82,8 % du capital étant détenu par la famille après l'introduction<sup>646</sup>. La société change de raison sociale à cette occasion pour devenir Deveaux SA et poursuit un développement soutenu :

Années	Ch. Aff. en Mio F	Export en %	Investissements	Marge brute	Capitaux propres
1987	323,3	31,6	10,6		77,5
1988	414,1	42,2	17,4	38,3	94,4
1989	449,4	46,1	20,4	38,3	104,1
1990	472,5	47,7	15,2	32,3	108
1991	541,8	53,2	14,6	21,3	115
1992	607,4	41,3	26,9	55,1	143
1993	615,6	48,8	45	65,6	181,6
1994	897	53,8	25,1	110,5	251
1995	968	53			

**Tableau V-1 – Comptes financiers consolidés de Deveaux SA en millions de F (1987-1995)**

*Source : Jean-Pierre Houssel*

Postérieurement à cet épisode boursier, Deveaux SA s'engage dans une politique d'intégration verticale, qui s'illustre par l'acquisition progressive des sites d'ennoblissement régionaux du groupe Chargeurs (TAT/TIL/TAR) et la constitution de filiales de commercialisation (Sprintex dans l'uni et imprimé, Xemard dans la maille). Les débouchés évoluent considérablement. En 1986, Deveaux réalise 85 % de son chiffre d'affaires sur le tissé-teint et 15 % sur le tissu éponge ; en 1995, le tissé-teint ne représente plus que 23 % du chiffre d'affaires, loin derrière l'uni-imprimé (57,7 %) et devant la maille (13 %) et le tissu-éponge (6 %)<sup>647</sup>.

<sup>645</sup> « Gouttenoire et Deveaux, au second marché en novembre, 10 % de cash flow », *Bref Rhône-Alpes*, 10 septembre 1986.

<sup>646</sup> « Le paradoxe Deveaux, le fabricant de tissés-teints entre sur le second marché boursier », *Le Monde*, 18 novembre 1986.

<sup>647</sup> Jean-Pierre Houssel, « Deveaux renforce sa position de grand du textile », *Géocarrefour*, vol. 71, n° 3, Chronique Rhône-Alpes.

## 2. La conversion à la distribution-commercialisation

L'acquisition des activités du groupe Bidermann aux abois en 1995 fait réellement rentrer Deveaux dans une autre dimension industrielle. Ce groupe de confection textile est originellement créé par Maurice Zylberberg dit Bidermann (1932-2020) qui, reprenant la petite entreprise de confection familiale parisienne en 1966, développe un poids lourd de l'habillement aux marchés très diversifiés (vêtement de prêt-à-porter, uniforme civil, moquettes et tapis) et aux ramifications internationales comprenant des noms bien connus de la couture (Calvin Klein, Yves-Saint-Laurent, Daniel Hechter, Ralph Lauren). Ce développement tous azimuts se heurte cependant à des difficultés de gestion, qui n'a su suivre l'inflation du développement industriel : le groupe emploie 350 salariés sur un seul site pour 23 millions de F de chiffre d'affaires en 1965, 6 000 salariés sur onze sites pour 1,9 milliard de F de chiffre d'affaires quinze ans plus tard. L'organisation tentaculaire est finalement soumise à restructuration à partir de 1980<sup>648</sup>, après avoir échoué à reprendre Boussac<sup>649</sup>. L'entreprise est redressée par une politique de délocalisation inédite pour l'époque<sup>650</sup>, à l'initiative de Georges Jollès, bras droit de Maurice Bidermann, mais elle se retrouve empêtrée dans l'affaire Elf dont Bidermann constitue le premier volet. En 1995, l'ensemble Bidermann qui représente un chiffre d'affaires considérable de 2 milliards de F est cependant lourdement endetté, à hauteur de 1,5 à 1,8 milliard de francs, une dette essentiellement détenue par Elf-Aquitaine et le Crédit lyonnais<sup>651</sup>. Le groupe doit finalement négocier la cession de ses actifs français en 1994. Lucien Deveaux s'impose comme repreneur en nom personnel en tandem avec Sylvain Jama, PDG de la société de négoce Textiles réunis, devant des candidats pourtant davantage favorisés par l'arbitrage des pouvoirs publics (le distributeur Célio, le tricoteur Montagut), mais lassés par la longueur des négociations concernant les créances des actifs américains<sup>652</sup>. Le nouveau tandem injecte 104 millions de F pour désendetter l'acquisition qui est séparée en deux pôles : d'une part, les activités de confection regroupant les usines de Poix-du-Nord (Nord) et de Châteauroux (Indre) et, d'autre

<sup>648</sup> Voir, à ce sujet, Solange Montagne-Villette, « L'évolution récente du groupe Bidermann, un exemple de reconversion industrielle dans l'Ouest de la France » *Norois*, n° 124, 1984, p. 449-455.

<sup>649</sup> Patrick Lamm, « L'homme qui avait racheté l'île Maurice », *Les Échos*, 17 février 1995.

<sup>650</sup> Sabine Syfuss-Arnaud « Et Bidermann inventa la migration des emplois », *L'Express*, 1er novembre 2004.

<sup>651</sup> Valérie Leboucq, « Maurice Bidermann va perdre le contrôle de son groupe en difficulté », *Le Monde*, 6 mai 1994.

<sup>652</sup> Fabienne Lissak, « Textile-habillement : Lucien Deveaux à la barre de Bidermann », *L'Usine nouvelle*, 23 février 1995.

part, les activités de commercialisation des enseignes Classe Affaires, une petite structure de 26 magasins pour 150 MF de ventes principalement implantée dans l'Ouest, et surtout l'enseigne de prêt-à-porter Armand Thiery, 77 magasins et 740 millions de F de ventes. Bidermann France est contrôlée par un ensemble de *holdings* – la Financière de Reins, la Holding de distribution et Textile Holding – confiant à Lucien Deveaux la direction du pôle commercial et à Sylvain Jama celui de la production<sup>653</sup>. La collaboration est cependant éphémère, des divergences autour des actifs étrangers de Bidermann conduisant au départ de Jama en 1997<sup>654</sup>. L'acquisition ne se fait pas sans restructuration et, outre des dispositions de compression de personnel déjà en cours chez Bidermann, la nouvelle direction entend réorienter l'activité vers le haut-de-gamme (Yves-Saint-Laurent, Givenchy), le *casual wear* (Arrow, Kenzo) et le développement d'Armand Thierry. L'activité Bidermann Uniformes et l'usine de Châteauroux sont cédées en 1996 pour devenir l'actuelle société Balsan<sup>655</sup>. Le réseau de Classe Affaires est vendu au groupe espagnol Cortefiel la même année<sup>656</sup>. Deveaux décide finalement de mettre un terme à la raison sociale de Bidermann en 1998 pour créer l'Entreprise de confection et de commercialisation européenne (Ecce) accompagnée de sa marque Ecce Uomo, qui reprend l'ex-usine Bidermann de Poix-du-Nord et le site logistique de Prouvy (Nord). L'ensemble des investissements – effacement de dettes inclus – représente un budget de 140 millions de F pour Deveaux et propulse le groupe au troisième rang du textile-habillement français, talonnant DMC et Chargeurs.

L'initiative de Deveaux est un cas unique de diversification vers l'habillement et surtout la commercialisation de textiles confectionnés. Si de telles activités ont pu exister dans les années 1960, elles représentent alors une part mineure de l'activité des entreprises intégrées (les TSR et JB Martin principalement). Les activités de confection-distribution du groupe Deveaux restent cependant distinctes des activités textiles de Deveaux SA : celle-ci renforce sa présence sur la maille et l'impression en prenant une part significative au capital d'Henitex International, converteur autrefois sous le giron de Chaîne & Trame, filialise le tricoteur MCF de Riorges

<sup>653</sup> Pierre-Angel Gay, « Lucien Deveaux aux portes du groupe Bidermann », *Le Monde*, 19 février 1995.

<sup>654</sup> Valérie Leboucq, « Bidermann : Lucien Deveaux et Sylvain Jama prennent leurs distances », *Les Echos*, 26 janvier 1996.

<sup>655</sup> « Le bonheur est dans la PMI », *L'Usine nouvelle*, n° 2570, 14 novembre 1996.

<sup>656</sup> « Textile : Bidermann cède Classe Affaires », *L'Usine nouvelle*, n° 2541, 21 mars 1996.

(Loire)<sup>657</sup> et le distributeur commercial Ercea International à Ecully (Rhône)<sup>658</sup>. La société connaît une contraction de son chiffre d'affaires après la crise de 1999, mais elle se rétablit dès l'année suivante. On assiste cependant au début d'un plafonnement industriel et à une érosion des effectifs dans un contexte de compétitivité internationale intense avec la fin imminente des quotas textiles. La société continue cependant d'être bénéficiaire et la transition familiale est assurée en 2004 par la reprise de la présidence-direction-générale par la fille aînée de Lucien Deveaux, Frédérique von Tschammer und Quaritz<sup>659</sup>.

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Ch. Aff. (Deveaux)</b>			121,5	104,3	97,4	92,5	78,2	73,8	76,7
<b>Ch. Aff. consolidés</b>	193,5	169,7	199	177,4	170,9	163,6	143,3	144,6	140
<b>Résultat net (Deveaux)</b>			10	8,3	9,3	9,1	10,2	10,7	6,2
<b>Résultat net consolidé</b>									
<b>Effectifs (Deveaux)</b>			181	193	194	186	183	175	169
<b>Effectifs consolidés</b>							624	614	599

**Tableau V-2 – Bilan financier de Deveaux SA et ses filiales en millions d'euros (1998-2006)**

Source : *Bulletin des annonces légales obligatoires et archives Boursier.com*

Cette résilience est d'autant plus remarquable que le *cluster* de sites, relativement petits et géographiquement isolés, est intégralement épargné des restructurations, alors qu'on assiste parallèlement à l'effondrement de l'avant-dernière affaire textile régionale encore cotée en

<sup>657</sup> Ultérieurement, Henitex constitue un groupe faonnier, essentiellement auprès de Deveaux qui reste actionnaire minoritaire, en reprenant d'abord les MCF en 2004 (passant ainsi de converteur à producteur) puis la société Viva Maille en 2005 ; source : Aline Vincent, « La stratégie productive de Henitex-MCF », *L'Essor*, 14 mars 2015.

<sup>658</sup> Le siège social est ensuite déplacé à la même adresse que les Teintures et impressions de Lyon, à Villefranche-sur-Saône.

<sup>659</sup> Fiche societe.com de Deveaux SAS, [www.societe.com/societe/deveaux-sas-725780977.html](http://www.societe.com/societe/deveaux-sas-725780977.html) (dernière consultation le 21 juillet 2020).

bourse, Billion-Mayor. Pour autant, Deveaux choisit de quitter le marché boursier en 2007 en raison d'un cours d'action jugé sous-coté et des contraintes excessives liées à la mauvaise image du textile. Cette conflictualité a préalablement culminé avec une condamnation de Lucien Deveaux par les autorités de régulation en 2006 pour avoir fait monter artificiellement le cours de l'action en 2003 avec l'appui de la banque luxembourgeoise Fideuram Wargny<sup>660</sup>. L'abolition progressive des quotas textiles, la vague importatrice qui s'en suit et la crise de 2008 poussent finalement la société à prendre ses premières mesures de restructuration d'importance. La dégradation de la conjoncture nuit essentiellement aux activités historiques de tissé-teint et conduisent à la fermeture du site de Montagny et au transfert des activités des TAR vers les TAT. Deveaux et ses filiales réalisent la même année environ 100 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 443 salariés<sup>661</sup>. En 2016, c'est au tour de la Teinture du Ronzy de fermer après absorption par les TAT, réduisant le parc industriel textile aux trois sites Deveaux plus le site d'Hénitex. Les TIL, dont l'activité de teinturerie représente encore 60 % du chiffre d'affaires dans les années 2000, l'abandonne quasi-totalement au profit de l'impression numérique. La filiale avait précédemment acquise en 2005 l'unité d'impression classique de fixé-lavé de la CTVI, ancienne propriété de Chaîne & Trame puis Chamatex et amorcé un désengagement dans le tissu uni, non-rentable face à la concurrence. La transition s'accélère postérieurement à 2008 avec l'acquisition des premières machines d'impression numérique à jet d'encre et la constitution quasiment *ex nihilo* d'un savoir-faire d'ingénierie dédié à cette activité, qui représente ces dernières années 90 % de la production et permet aux produits du groupe de monter en gamme tout en conservant une capacité d'adaptation rapide aux fluctuations des motifs de la mode<sup>662</sup>. Les services commerciaux sont également touchés avec le déplacement d'Ercea International à proximité immédiate du siège de Sprintex en 2012, qui semble finalement se fondre au sein de cette-dernière en 2015<sup>663</sup>. L'activité textile du groupe tend désormais à se stabiliser depuis quelques années.

---

<sup>660</sup> Céline Deluzarche, « Deveaux : des contraintes pousse-au-crime ? », *Journal du Net*, 23 septembre 2009.

<sup>661</sup> Vincent Charbonnier, « Fermeture de deux unités de Deveaux dans la Loire », *L'Usine nouvelle*, 28 février 2012.

<sup>662</sup> Véronique Chassagnac, « Til, cette entreprise qui imprime la mode de demain », *Le Progrès*, 21 novembre 2016.

<sup>663</sup> Fiche société.com d'Ercea International, [www.societe.com/societe/ercea-international-391604501.html](http://www.societe.com/societe/ercea-international-391604501.html) (dernière consultation le 4 septembre 2020). L'établissement d'Ecully est indiqué comme fermé depuis 2012 et la société, bien que juridiquement encore active, n'a plus déposé de rapport d'activité depuis 2015. Une marque Ercea International est cependant encore en activité sur les réseaux

*Deveaux*

Années	Ch. aff. (en Mio €)	Résultat net (en Mio €)	Effectifs
2018	37,3	7,4	109
2017	36,1	2,3	103
2016	34	1,8	102

*Teintures et Apprêts de la Trambouze*

Années	Ch. aff. (en Mio €)	Résultat net (en Mio €)	Effectifs
2018	Non révélable		43
2017	Non révélable		42
2016	4,7	-0,3	n.c

*Teintures et Impressions de Lyon*

Années	Ch. aff. (en Mio €)	Résultat net (en Mio €)	Effectifs
2018	16,1	0,9	n.c
2017	15,8	5,8	n.c
2016	15	4,4	108

*Sprintex*

Années	Ch. aff. (en Mio €)	Résultat net (en Mio €)	Effectifs
2018	20	0,5	38
2017	21,6	0,9	40
2016	218	1	41

*Henitex International*

Années	Ch. aff. (en Mio €)	Résultat net (en Mio €)	Effectifs
2018	Non-révélable		16
2017	Non-révélable		n.c
2016	7,4	0,2	18

**Tableau V-3 – La situation du groupe Deveaux et de Henitex International  
à la fin des années 2010**

Source : Infogreffé

Parallèlement à l'ensemble textile historique, les activités d'habillement-distribution de Deveaux ont connu des fortunes plus ou moins diverses. De l'héritage de l'ex-groupe Bidermann, Armand Thiery constitue l'actif le plus important et fructueux du groupe étendu.

sociaux avec de nombreuses photographies de motifs imprimés pour vêtements féminins à destination de marques du groupe Deveaux (Armand Thiery, Toscane) et extérieures (Paprika, Cassis).

De sa reprise à 2010, le nombre d'enseignes passe de 60 à plus de 400 magasins, initialement aidée par une concurrence relativement clément sur le segment du prêt-à-porter homme. La société retrouve une marge bénéficiaire dès 1998<sup>664</sup> et se diversifie dans le prêt-à-porter féminin dont la part des magasins devient majoritaire au cours des années 2000. L'offre s'étend sur le marché des grandes tailles avec la création des magasins Toscane en 2007 (actuellement 90 magasins), puis vers les adolescents et jeunes adultes avec la franchise Edji en 2011 (actuellement 10 magasins)<sup>665</sup>. L'ensemble est présidé depuis 2009 par Rodolphe Deveaux, fils cadet de Lucien, restant ainsi dans le giron familial.

En 2013, Armand Thiery renforce sa présence en se portant acquéreur par l'intermédiaire de la *holding* SIMM, qui chapeaute les activités de distribution du groupe Deveaux, de 70 % de la société Riu Aublet & Cie, gestionnaire des magasins de prêt-à-porter féminin Jacqueline Riu. Le nouvel ensemble forme un tandem de 700 points de vente – 500 pour Armand Thiery, 200 pour Jacqueline Riu – et 550 millions d'euros de ventes – 430 millions pour Armand Thiery, 120 pour Jacqueline Riu<sup>666</sup>. Selon les derniers bilans disponibles, l'ensemble a poursuivi son développement commercial mais stagne sur le volume de ses ventes, dans un contexte de forte concurrence avec les grandes chaînes de prêt-à-porter international (H&M, Zara). Armand Thiery affiche ainsi 392 millions d'euros de chiffre d'affaires, un résultat net de 18 millions d'€ (en 2017, derniers chiffres disponibles) avec 2 378 salariés (en 2016) répartis dans 586 établissements nationaux<sup>667</sup>. Jacqueline Riu, en déficit lors de son acquisition par le groupe Deveaux, reste une affaire dans une situation financière relativement précaire. Reprise en déficit, la société affiche encore un déficit de 2,3 millions pour 55,7 millions d'euros de ventes en 2018, recensant 553 salariés dans 156 établissements<sup>668</sup>.

L'entreprise de confection Ecce connaît en revanche un destin plus funeste. Lors de la reprise par Deveaux en 1996, son dispositif comprend le site de production de Poix-du-Nord

<sup>664</sup> « Rencontre avec le PDG de Deveaux « Mon ambition n'est pas de bâtir un empire », *L'Usine nouvelle*, 7 janvier 1999.

<sup>665</sup> « Notre histoire », site officiel Armand Thierry, [groupe-armandthiery.jobs.net/fr-FR/page/notre-histoire](http://groupe-armandthiery.jobs.net/fr-FR/page/notre-histoire) (dernière consultation le 4 septembre 2020).

<sup>666</sup> Sylvain Lavabre, « Armand Thiery prend le contrôle de Jacqueline Riu », *Libre Service Actualités*, 10 juin 2013.

<sup>667</sup> Infogreffé Armand Thierry SAS, [www.infogreffé.fr/entreprise-societe/380622332-armand-thierry-sas-920196B001300000.html](http://www.infogreffé.fr/entreprise-societe/380622332-armand-thierry-sas-920196B001300000.html) (dernière consultation le 4 septembre 2020). Les établissements déclarés recensant aussi bien les magasins que les sièges sociaux, services logistiques et bâtiments en cours de liquidation, le total est probablement légèrement surévalué.

<sup>668</sup> Infogreffé Riu Aublet & Cie, [www.infogreffé.fr/entreprise-societe/712044502-societe-riu-aublet-et-compagnie-750171B044500000.html](http://www.infogreffé.fr/entreprise-societe/712044502-societe-riu-aublet-et-compagnie-750171B044500000.html) (dernière consultation le 6 septembre 2020).

fort de 400 salariés auquel s'ajoutent un magasin de déstockage adjacent sous l'enseigne Stock B, les 300 employés du siège social parisien et les 100 salariés de la plate-forme logistique de Prouvy. L'entreprise connaît une activité stable à la fin des années 1990, alors que la confection haut-de-gamme française tend à se délocaliser vers l'Europe de l'Est et le Maghreb. Les premières difficultés surviennent en 2001 lorsque la licence historique Yves-Saint-Laurent, alors sous le contrôle du groupe Gucci lui-même filiale de Pinault-Printemps-Redoute et qui représente 35 % de la production d'Ecce, arrive à expiration. La direction parvient à compenser cette perte en négociant une nouvelle licence avec la maison de couture Jean-Louis Scherrer, qui prévoit cependant de partager la production sur de nouveaux sites en Italie et en Europe de l'Est<sup>669</sup>. Au printemps 2002, le groupe Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH) renégocie la licence Kenzo, représentant un tiers de l'activité d'Ecce, dans un climat d'incertitude. Les 400 salariés du site sont potentiellement tous menacés<sup>670</sup> et un piquet de grève s'installe durant trois semaines<sup>671</sup>. Une expertise indépendante sauve *in extremis* le site en mettant en valeur la polyvalence des ouvrières – 300 modèles de costumes sont réalisés en moyenne – qui convint le maintien sur site de Scherrer et la signature d'autres licences (Givenchy, Courrèges, Azzaro) ; 140 emplois sont néanmoins supprimés<sup>672</sup>. Sauvée un temps, l'usine Ecce est à nouveau menacée en 2006 par une délocalisation de la production des marques LVMH vers l'Europe de l'Est, où la main-d'œuvre est trois fois moins chère<sup>673</sup>. L'entreprise est, à cette date, la dernière de France consacrée au prêt-à-porter masculin haut de gamme, travaillant à 95 % pour Kenzo et Givenchy<sup>674</sup>. Quatre-vingts emplois sont à nouveau supprimés et les 147 restants sont menacés dès l'année suivante<sup>675</sup>. La colère ouvrière se cristallise sur LVMH, une délégation ouvrière parvient à interroger les actionnaires du groupe et le PDG Bernard Arnault sur leur sort durant l'assemblée générale ordinaire avec le soutien du journaliste et futur député de la Somme, François Ruffin. L'évènement est relaté une décennie plus tard dans son documentaire satirique *Merci Patron !*, où le couple Klur, autres protagonistes principaux, sont eux-mêmes d'ex-Ecce, mentionnée ici comme « sous-traitant de LVMH » sans aucune référence au groupe

<sup>669</sup> Geneviève Hermann, « Risque de fermeture du site nordique de Ecce (ex-Bidermann) à Poix-du-Nord, *L'Usine nouvelle*, 30 novembre 2001.

<sup>670</sup> Juliette Bosse-Platière, « Ecce lâché par YSL... et Kenzo ? », *L'Usine nouvelle*, 27 mars 2002.

<sup>671</sup> Sylvie Caster, « Avant fermeture définitive », *Libération*, 22 mars 2007.

<sup>672</sup> Jacques Trentesaux, « Les miraculés des plans sociaux », *L'Express*, 9 octobre 2003.

<sup>673</sup> Caster, « Avant fermeture définitive », art. cit.

<sup>674</sup> Christelle Chabaud, « Les actionnaires d'Ecce ont hué les couturières », *L'Humanité*, 11 mai 2007.

<sup>675</sup> « Les petites mains de LVMH dans le Nord refusent la fermeture de leur usine », *Dépêche AFP*, 13 février 2007.

Deveaux. Malgré un engagement de LVMH à poursuivre des commandes dégressives jusqu'en 2010, le site est poussé à la fermeture et l'activité résiduelle fusionnée au sein de la plate-forme logistique de Prouvy<sup>676</sup>. Au début des années 2010, il ne reste plus que 27 ouvrières produisant quelques deux mille pièces annuelles pour Kenzo et les collections de défilés pour Givenchy ; le reste est délocalisé dans une usine de Cracovie en Pologne et d'autres sites disséminés en Roumanie et Bulgarie. L'affaire continue malgré tout dé péricliter, avec un chiffre d'affaires se stabilisant autour des 40 millions d'euros, soit un dixième de celui d'Armand Thiery, et des pertes systématiques. Armand Thiery reprend en 2012 la petite filiale de déstockage Stock B qui disposait de trois magasins en plus de celui de Poix-du-Nord, permettant de renflouer la trésorerie<sup>677</sup>. Ce sursis n'empêche pas la fermeture finale du site de Prouvy où subsistait la cinquantaine de salariés restant en 2017, après l'échec d'un plan de reprise par le directeur de l'usine. Quelques salariés sont maintenus pour la gestion logistique des sites de l'étranger<sup>678</sup>. Durant sa dernière année d'exploitation en 2016, le chiffre d'affaires d'Ecce a reculé à 18 millions d'euros et affiche une perte de 8,3 millions<sup>679</sup>.

## Conclusion

Si la soierie lyonnaise haut-de-gamme bénéficie toujours du prestige de sa griffe, tant sur ses produits que sur ses évènements publics, la survivance des affaires d'habillementameublement classique s'avère de plus en plus difficile. L'effondrement des grandes affaires régionales a laissé place durant les années 1980 à de plus petites structures, plus réactives, plus flexibles, doté de matériel moderne en mesure de pouvoir lutter contre la concurrence internationale. L'émergence d'une nouvelle vague asiatique, incarnée principalement par la Chine, au tournant des années 2000 met cependant à mal ce modèle industriel qui plus est

---

<sup>676</sup> Haydée Sabéran, « À Poix-du-Nord, le cœur lourd des salariées d'Ecce », *Libération*, 1<sup>er</sup> juin 2007.

<sup>677</sup> « Groupe Deveaux : Ecce réduit la voilure », *Fashion Network*, 30 novembre 2012, article en ligne non signé, [fr.fashionnetwork.com/news/Groupe-deveaux-ecce-reduit-la-voilure\\_298197.html](http://fr.fashionnetwork.com/news/Groupe-deveaux-ecce-reduit-la-voilure_298197.html) (dernière consultation le 7 septembre 2020).

<sup>678</sup> Rafaela Biry-Vicente, « Ecce : le directeur renonce à reprendre l'entreprise, la fin se profile pour la quasi-totalité des salariés », France-Bleu, 15 mars 2017. Article en ligne, [www.francebleu.fr/infos/economie-social/53-des-59-salaries-d-ecce-licencies-la-fin-du-dernier-site-de-production-de-la-marque-de-confection-de-luxe-1489592908](http://www.francebleu.fr/infos/economie-social/53-des-59-salaries-d-ecce-licencies-la-fin-du-dernier-site-de-production-de-la-marque-de-confection-de-luxe-1489592908) (dernière consultation le 7 septembre 2020).

<sup>679</sup> Infogreffé Ecce, [www.infogreffé.fr/entreprise-societe/400994729-ecce-920113B035010000.html?typeProduitOnglet=EXTRAIT&afficherretour=true](http://www.infogreffé.fr/entreprise-societe/400994729-ecce-920113B035010000.html?typeProduitOnglet=EXTRAIT&afficherretour=true) (dernière consultation le 7 septembre 2020).

désormais totalement perméable aux importations avec l'abrogation des dernières mesures protectionnistes. Cette fermeture progressive des marchés de grande consommation accélère une tendance observée dans la filière à partir des années 1980 mais prenant une réelle ampleur durant les années 2000 : la conversion aux textiles techniques.

# **Chapitre 6 : De la montée en puissance à la maturation des tissus techniques**

L'activité dans l'habillement-ameublement, si elle a permis l'émergence d'un petit réseau de société flexibles, hautement réactives vis-à-vis des demandes du marché et renouvelant constamment produits comme matériel, s'est heurtée au tournant du siècle à une seconde crise de la consommation et à l'arrivée d'une nouvelle concurrence incarnée par la Chine. Si les survivances se sont adaptées en se réfugiant sous l'égide des grands groupes du luxe ou par une montée en gamme reposant sur la renommée de la griffe lyonnaise, un autre pan de la filière opte, à des degrés et des chronologies diverses, pour le choix de la reconversion dans le textile technique. Nous avons vu la naissance de cette industrie initialement de niche dans les années 1960 autour de productions synthétiques très spécifiques et du petit contingent de tisseurs de verre (cf. chapitre II). La crise de 1974, si elle ralentit l'activité de ces affaires en affectant la clientèle de la grande industrie (automobile, travaux publics, construction navale, etc.), ne remet pas en cause les structures de la profession dont la technicité l'épargne de la concurrence des pays à bas coûts. Le « tournant technique » du textile se ressent pleinement à l'échelle de la filière de la crise de la fin des années 1990, mais la construction de cette nouvelle activité s'amorce dès les années 1980. Ce chapitre est destiné à éclairer les trajectoires de ces entreprises qui, à contre-courant de l'image désuète véhiculée par le textile de masse de l'après-guerre, s'imposent comme un pan de l'industrie de pointe nationale dans une région qui constitue aujourd'hui le premier bassin textile devant les Hauts-de-France avec 584 entreprises, 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 17 126 emplois en 2018 selon l'Union des industries textiles. Une première partie est consacrée aux réorientations et développements de produits de consommation courante d'avant-crise vers des usages plus techniques, notamment vers le textile médical (sous-partie A). Une seconde partie s'attarde sur l'évolution de l'industrie du verre textile vers les tissus composites et la formation autour de ces marchés d'un noyau d'entreprises au rayonnement international (sous-partie B). Nous concluons enfin sur l'illustration des possibilités de restructuration des sociétés d'habillement-ameublement vers les marchés techniques en effectuant une étude de cas sur la société ardéchoise Chamatex,

grosse entreprise de tissage pour habillement désormais spécialisée dans le *sportswear* technique (sous-partie C).

## A. L'adaptation des produits à de nouvelles demandes

### 1. La technicisation et montée en gamme des tissus élastiques

Beaucoup d'entreprises actuellement survivantes sont issues d'entreprises moyennes, produisant majoritairement pour l'habillement-ameublement jusqu'à la crise des années 1970, mais disposant de segments techniques sur lesquels se redéployer. Ce constat se vérifie dans les industries du fil élastique qui concentrent ainsi de nombreux cas de survivances industrielles. Nous avons vu précédemment le succès rencontré par le moulineur ardéchois Payen avec la commercialisation, dans les années 1960, de son fil Pagastic en élasthanne à destination des marchés de l'habillement (cf. chapitre II). Fort de son succès et de son rapprochement technique avec DuPont, Payen entre dans le cercle des gros mouliniers régionaux en prenant une participation capitaliste dans la Fimola en 1976, alors que l'entreprise est paralysée par la grève après l'annonce de licenciements massifs<sup>680</sup>. Conservant une activité de recherche-développement constante dans les années 1980 avec le brevetage de nombreux produits (fil élastique double-twist haute résistance, fil tordu par assemblage à air), Payen franchit la barre symbolique des 100 millions de francs de chiffre d'affaires en 1989, notamment par une implantation précoce sur le marché italien à forte demande en textiles élastiques<sup>681</sup>. L'entreprise ardéchoise suscite la même année l'intérêt de la Macfield Texturing Company, une société américaine de moulinage-texturation créée en 1970 par un ancien cadre de Burlington qui lorgne sur le marché européen de la texturation à la suite du retrait de l'anglais ICI. Elle entre au capital de Payen en 1989 à hauteur de 45 %, assurant ainsi la continuité de son développement, y compris après la fusion de son nouveau propriétaire en 1991 avec le géant Unifi. Macfield implante une usine à Saint-Julien-en-Saint-Alban, à proximité de Payen qui gère administrativement le site<sup>682</sup>. Une filiale European Strehc Fabrics (ESF) est également

<sup>680</sup> Claude Vigoureux, *Payen, la tradition vivante*, brochure issue du dossier adhérent UNITEX de Payen.

<sup>681</sup> Patrick Vercesi, « La campagne d'Italie de Payen », *Entreprises Rhône-Alpes*, mai 1990.

<sup>682</sup> Denis Magnin, « Les Américains sur le marché de la texturation », *Le Dauphiné libéré*, 12 mars 1990.

créée, spécialisée dans la production et la commercialisation du tissu du même nom, un produit élastique haut-de-gamme notamment utilisé dans la lingerie et la confection de vêtements de sport. Il est ainsi utilisé de manière récurrente par les équipes olympiques de natation françaises, allemandes et italiennes et sert de vitrine promotionnelle pour l'entreprise. Le partenariat Payen-Macfield/Unifi dure quelques années jusqu'au rachat des actions Payen par la *holding* familiale Sopra en 1994. La société trouve néanmoins dès l'année suivante de nouveaux investisseurs avec l'entrée de la Banque française du commerce extérieur et du Crédit lyonnais à hauteur de 15 % dans son capital, situation qui perdure jusqu'à leur retrait en 2003. En 1994, Payen & Cie compte 350 salariés répartis sur ses trois sites pour un chiffre d'affaires de 267 millions de francs<sup>683</sup>. L'évolution des marchés tendant vers une spécialisation toujours plus pointue, la stratégie de Payen se dirige vers une réduction contrôlée de ses effectifs par un non-remplacement des postes à partir du début des années 2000, illustrant la transition d'une industrie de main-d'œuvre à une industrie de capitaux<sup>684</sup>. Une unité de teinture-finition est créée en 2001 à l'usine de Vans et la filiale ESF suit également un schéma d'intégration. La sortie des financiers renforce la position de la famille fondatrice, qui organise son contrôle à partir d'une *holding*, la Financière Pierre Payen, qui détient 66 % de Payen & Cie, elle-même détenant 100 % d'ESF. L'entreprise continue de conserver une activité sur le marché de la lingerie et des tissus balnéaires mais trouve désormais des applications techniques diversifiées (médical, armée, industrie, vêtement de travail, sport) et a stabilisé ses effectifs aux alentours des 140 salariés.

Dans le tissage et la rubanerie, les produits élastiques ont également trouvé rapidement de nouveaux créneaux d'activité dans l'industrie et surtout le médical. Aux frontières extrêmes de l'espace textile rhônalpin, l'entreprise Fontanille d'Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire) maintient l'existence d'une activité hybride dentellière et rubanière. Cette vieille affaire familiale a connu une première période de difficultés dans les années 1970, conduisant à sa cession par la famille fondatrice. La nouvelle direction se maintient jusqu'en 2012, date à laquelle Fontanille devient une société coopérative ouvrière de production (SCOP) au terme d'un premier dépôt de bilan. Le statut a permis de sauver une quarantaine d'emplois sur les 70 que comptait la société. Sa production de tissus autofixants, totalement intégrée, se destine aussi

<sup>683</sup> CCI Lyon, *L'industrie du textile-habillement en Rhône-Alpes*, Information des entreprises, 1996.

<sup>684</sup> Cette politique de réduction trouve cependant ses limites au tournant des années 2010, lorsque l'entreprise est contrainte d'annoncer deux plans sociaux en 2010 et 2012. Le premier, essentiellement documenté par des textes de presse syndicale ou alternative, concerne une trentaine de salariés et a finalement été annulé au terme d'un mouvement de grève. Le second, plus important, concerne 46 postes sur les sites de Saint-Julien et Berrias, dont l'issue n'a pu être documentée.

bien à un clientèle de la lingerie (Dim, Simone Pérèle, Eres, Wacoal) qu'aux bas de contention médicaux et à l'industrie (bandes élastiques en sous-traitance pour Michelin). Ses derniers projets d'innovation incluent notamment un tissu type dentelle testé comme support au renouvellement des cellules de corail<sup>685</sup>. L'entreprise est depuis revenue à l'équilibre et fait ainsi perdurer le phénomène des coopératives textiles observé depuis les années 1960<sup>686</sup>.

La réussite des tissus élastiques technique s'illustre surtout au travers des affaires ayant un savoir-faire précoce sur les marchés médicaux. Ces entreprises connaissent un développement important, à contre-courant des logiques de maintien dominantes dans la filière. L'exemple le plus significatif est celui du fabricant de rubans élastiques Thuasne, dont nous avons vu précédemment la spécialisation précoce dans le matériel médical (cf. chapitre II) destiné aux sportifs et aux insuffisances veineuses. Le rubanier stéphanois traverse au cours des années 1970 une situation périlleuse, marquée par les difficultés de sa filiale Quéron-Courbon et le décès de son dirigeant historique Maurice Thuasne en 1976. Il est remplacé par son beau-fils, Jean Queneau, qui cumule plusieurs mandats prestigieux dans la profession (administrateur à l'UIT en 1966, président de l'ITF en 1968). La nouvelle direction entame une longue phase de transition se traduisant par le redéploiement de Thuasne vers des applications quasi-exclusivement médicales, marginalisant progressivement les segments de corsetterie qui liait la société à une clientèle bonnetière. La diversification des produits s'étend aux ceintures lombaires (commercialisation de la marque Lombax en 1981) et des vêtements de compression à destination des grands brûlés (Cicatrex en 1983), appuyés par des brevets sur des procédés d'enduction. Pour compléter son offre à destination de la médecine du sport, Thuasne rachète également le petit filateur technique Filatexor d'Heyrieux (Isère) en 1988<sup>687</sup>. Cette entreprise, qui travaille encore pour le groupe aujourd'hui, emploie une quarantaine de personnes<sup>688</sup>. Cette stratégie couronnée de succès permet à Thuasne d'implanter sa première filiale en Belgique, créée *ex nihilo* en 1984. Jean Queneau, affaibli par une hémorragie cérébrale, transmet la direction du groupe à sa fille Elisabeth Ducottet qui devient l'une des très rares figures féminines de l'industrie textile régionale<sup>689</sup>. Sa formation universitaire en sciences humaines,

<sup>685</sup> Cédric Dedieu, « Le créateur de mode était accompagné d'un autre personnage haut en couleur : Max Guazzini », *La Montagne*, 24 octobre 2018.

<sup>686</sup> Philippe Suc, « Du sang neuf pour la Scop Fontanille, à Espaly-Saint-Marcel », *L'Éveil de la Haute-Loire*, 12 septembre 2020.

<sup>687</sup> Jacques-André Marie, « Thuasne rachète l'allemand Zimmermann », *Les Échos*, 18 septembre 1991.

<sup>688</sup> F.S, « Filatexor en route pour les JO », *Le Dauphiné libéré*, 1<sup>er</sup> juillet 2012.

<sup>689</sup> Elisabeth Ducotet, qui fut par ailleurs co-présidente du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) aux côtés de Philippe d'Ornano, témoigne à ce sujet d'une intense activité de communication sur la femme dans le monde de l'entreprenariat.

complétée par un diplôme du centre de perfectionnement de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, détonne au milieu des carrières essentiellement techniques dans la filière. Thuasne poursuit la même année sa croissance externe en reprenant la société allemande Zimmerman de Francfort (18 millions de F de chiffre d'affaires, 50 salariés). Ce spécialiste des tissus élastiques, opérant sur les mêmes créneaux que Thuasne, est intégré dans l'organigramme comme filiale. Le groupe stéphanois pèse alors 180 millions de francs de ventes, dont seulement 10 % à l'export, pour 330 personnes<sup>690</sup>. La société a donc multiplié son chiffre d'affaires par dix et augmenté son personnel d'un quart en l'espace de vingt ans<sup>691</sup>. La diversification se poursuit au cours des années 1990, cette fois-ci en direction des marchés de l'assistance et hospitalisation à domicile, en anticipant le vieillissement de la population. Cette stratégie est complémentée par des produits sur-mesure créés par ordinateur<sup>692</sup>. En 1995, Thuasne compte 400 salariés et a doublé son volume de ventes à 340 millions de francs, dont 20 % à l'étranger. La société s'engage dans un important programme d'investissement de 100 millions de francs d'ici l'an 2000 avec l'ouverture programmée de filiales au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis et en Europe centrale<sup>693</sup>. Des partenariats sont noués avec des poids lourds du soin à domicile, comme le groupe américain Graham-Field<sup>694</sup>. Fin 1999, l'entreprise est toujours en expansion : 430 millions de francs de chiffre d'affaires pour 500 salariés, dont 6 à 8 % consacrés à la recherche et au développement. Elle absorbe une nouvelle entreprise, la néerlandaise Vihome, spécialisée dans les produits médicaux pour personnes à mobilité réduite<sup>695</sup>. Le début des années 2000 est marqué par l'accélération du développement à l'étranger, motivé par la nécessité d'adaptation aux différents systèmes de couverture sociale. L'acquisition de Cenorto en 2000 permet de pénétrer le marché espagnol, tandis que des filiales en Slovaquie et en Hongrie sont créées en 2003. Malgré la démultiplication des implantations extranationales, la production reste française à 90 %, le reste revenant aux trois sites étrangers, les ex-Zimmermann, Vihome et Cenorto<sup>696</sup>. Cet arsenal industriel est complété en 2008 par l'acquisition des deux usines de l'entreprise allemand Thämert, forte de 200 salariés et 17

<sup>690</sup> Jacques-André Marie, *id.*

<sup>691</sup> AN, CIRIT M909 Thuasne.

<sup>692</sup> M.Q., « Des bas orthopédiques sur mesure », *Les Échos*, 24 juin 1992.

<sup>693</sup> Denis Meynard, « Thuasne va investir 100 millions de francs d'ici l'an 2000 », *Les Échos*, 16 novembre 1995.

<sup>694</sup> « Thuasne : croissance sans entorse », *L'Usine nouvelle*, n° 2621, 11 décembre 1997.

<sup>695</sup> Denis Meynard, « Le groupe familial Thuasne acquiert le néerlandais Vihome », *Les Échos*, 4 juillet 2000.

<sup>696</sup> Denis Meynard, « Pour Thuasne, le textile reste un métier d'avenir », *Les Échos*, 3 juin 2004.

millions d'euros de ventes<sup>697</sup>. Thuasne dépasse le seuil symbolique des mille salariés : 1 450 dans le monde, dont 600 en France en 2011. Cette internationalisation s'effectue principalement via l'autofinancement, qui maintient la société sous un contrôle familial strict<sup>698</sup>. Le groupe poursuit toujours son développement aujourd'hui. Une brochure publiée à l'occasion des 170 ans de l'entreprise en 2017 indique un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros, dont 40 % à l'international et 2000 salariés, dont 800 en France et 300 commerciaux. Cinq des dix sites industriels sont situés exclusivement à Saint-Étienne, plus deux en Allemagne, un en Roumanie, en Tchéquie et en Californie. L'entreprise se présente comme le leader français du marché de l'orthopédie ainsi qu'un acteur majeur du sur-mesure aux États-Unis (70 % des orthèses personnalisées vendues) et de la compression médicale en Allemagne (45 % des vêtements compressifs vendus)<sup>699</sup>.

Si Thuasne constitue le poids lourd du textile médical stéphanois, d'autres entreprises locales se sont également engagées avec succès sur ce créneau. Gibaud partage à ce titre de nombreux points communs avec Thuasne. Cette vieille affaire de rubans élastiques créée en 1890 prend pied très tôt sur le marché médical avec la commercialisation en 1935 de ceintures lombaires. Au début des années 1980, le dirigeant Jean-Claude Pichot, quatrième représentant familial, entame une diversification vers le matériel articulaire. Les colliers cervicaux deviennent le produit phare avec près de la moitié du marché national. Durant les années 1990, Gibaud est une affaire de taille moyenne d'environ 200 salariés, composée d'une clientèle de 70 % de professionnels de santé. Son volume de ventes à 198 millions de francs en 1998 la met au second rang derrière Thuasne<sup>700</sup>. La société se heurte cependant à une impasse de transmission familiale, aucun enfant du PDG ne souhaitant reprendre l'affaire. Un directoire présidé par l'ex-directeur général Frédéric Baudoin et six autres cadres de l'entreprise reprend les rênes avec l'appui de la société de capital-développement Barclays Private Equity et des banques commerciales BNP-Paribas et ABN Amro<sup>701</sup>. Cette nouvelle direction managériale, qui récupère une société financièrement saine, investit dans un deuxième site en reprenant en 2003 l'entreprise de bas médicaux Tournier Bottu de Trévoux (Ain), qui réalise 6 millions

<sup>697</sup> Denis Meynard, « Le groupe stéphanois Thuasne acquiert l'allemand Thaemert », *Les Échos*, 31 juillet 2008.

<sup>698</sup> Jean Rognetta, « Elisabeth Ducottet : « Internationaliser est un processus long et complexe », *Les Échos*.

<sup>699</sup> Dossier de presse du 170<sup>e</sup> anniversaire du groupe Thuasne, PDF archivé sur le site officiel Thuasne, [fr.thuasne.com/sites/thuasne\\_fr/files/2018-06/CP-Thuasne-170ans-20170123.pdf](http://fr.thuasne.com/sites/thuasne_fr/files/2018-06/CP-Thuasne-170ans-20170123.pdf) (dernière consultation le 9 décembre 2020).

<sup>700</sup> Denis Meynard, « Gibaud se diversifie dans l'hospitalisation à domicile », *Les Échos*, 4 octobre 2000.

<sup>701</sup> Denis Meynard, « La société Gibaud perd son caractère familial », *Les Échos*, 5 juin 2001.

d'euros de chiffre d'affaires pour 75 salariés au milieu des années 2000<sup>702</sup>. Gibaud attire suscite l'intérêt d'un poids lourd du matériel orthopédique, l'islandais Össur, alors en pleine expansion internationale. L'affaire est reprise en 2006 pour 101 millions d'euros<sup>703</sup>. Aujourd'hui, Gibaud a poursuivi sa croissance et affiche environ 50 millions d'euros de ventes pour 360 salariés. L'entreprise pointe désormais au deuxième rang national des fabricants d'orthèses derrière Thuasne et investit dans la production par imprimante 3D<sup>704</sup>. Après quatorze ans sous contrôle étranger, elle est récemment revenue sous giron français à l'automne 2020, à la suite de son rachat par le groupe pharmaceutique Innothéra<sup>705</sup>.



**Document VI-1 – Site de production Sigvaris à Saint-Just-Saint-Rambert**

Source : L'Usine Nouvelle, 3 avril 2020.

Ce duo du textile médical ligérien est complété par un troisième acteur étranger, la société suisse Sigvaris qui emploie 800 personnes à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire). Ce

<sup>702</sup> Michel Quéruel, « Tournier Bottu International renforce ses capacités », *L'Usine nouvelle*, 3 avril 2007.

<sup>703</sup> Denis Meynard, « Les ceintures Gibaud passent dans le giron de l'islandais Össur », *Les Échos*, 28 décembre 2006.

<sup>704</sup> Vincent Charbonnier, « Gibaud muscle son outil de production », *L'Usine nouvelle*, 5 juillet 2018.

<sup>705</sup> Denis Meynard, « Matériel médical : pourquoi Innothéra reprend Gibaud à l'islandais Ossür », *Les Échos*, 2 octobre 2020.

spécialiste de la compression médicale est à l'origine une affaire issue d'un scion de la famille Berthéas, dont l'entreprise historique de rubanerie élastique pour habillement est absorbée par le groupe Cheynet. En 1963, Michel Berthéas crée la société Tricotage élastique du Forez (TEF), un petit atelier occupé par lui et sa femme pour seul personnel, doté d'une unique machine à tricoter. Au bout de quelques années d'exercice, la bonne réussite de l'affaire lui permet de s'installer dans les locaux d'une ancienne imprimerie et d'embaucher ses premiers ouvriers. L'entreprise se spécialise très tôt dans le médical avec la commercialisation de bas et collants médicaux, basés sur un procédé suisse. Le succès de ces produits permet au TEF de traverser la crise des années 1970 en continuant son développement. En 1979, l'entreprise emploie 35 personnes. Cette bonne santé intéresse la société suisse Ganzoni, une vieille affaire créée en 1877 qui a notamment mis au point le premier bas de compression médical en 1961<sup>706</sup>. Ganzoni entre à hauteur de la moitié du capital de TEF en 1981 et prend ultérieurement une participation majoritaire. L'entreprise reste cependant sous une direction familiale, Michel Berthéas conservant la présidence-direction-générale, secondé par son fils Alain, ingénieur textile. L'arrivée de ce nouvel investisseur permet au TEF de se doter d'un appareil de commercialisation et de s'installer dans de nouveaux locaux. L'entreprise compte 49 salariés en 1984 et envisage de s'insérer sur les marchés étrangers, la production étant essentiellement destinée au marché national<sup>707</sup>. Nous retrouvons les TEF en 1987 renforcés d'une seconde usine située à Saint-Louis (Haut-Rhin), tandis que le site historique de Saint-Just-Saint-Rambert est déplacé dans un nouveau bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup> en zone industrielle de la commune. La production, couverte du guipage à la confection, intègre des productions en série et des articles orthopédiques sur-mesure confectionnés par assistance informatique. L'appui de Ganzoni contribue au développement considérable de l'affaire. Ses chiffres de ventes triplent à 22,5 millions de francs et son effectif double à 81 salariés. Le nombre d'articles vendus a également doublé, de 116 000 en 1981 à 243 000 en 1986<sup>708</sup>. Cette croissance se poursuit dans les années 1990 : l'entreprise passe de 35 millions de F de ventes pour 95 salariés en 1991 à 40 millions d'euros de ventes pour 400 salariés en 2002<sup>709</sup>. La société-mère, dans un souci de rationalisation, procède à la fusion de Ganzoni avec les TEF en 1997, ceux-ci devenant la filiale Ganzoni France, toujours dirigée par Alain Berthéas. Cette restructuration s'accompagne d'une spécialisation des deux sites, Saint-Just-Saint-Rambert concentrant l'outil de production tandis

<sup>706</sup> Site internet de Sigvaris Group, rubrique « About Sigvaris Group – History », [www.sigvaris.com/global/en/about-sigvaris-group/history](http://www.sigvaris.com/global/en/about-sigvaris-group/history) (dernière consultation le 2 décembre 2020).

<sup>707</sup> I. Perrin, « Le Tricotage Elastique du Forez : une réussite exemplaire », *Loire-Matin*, 24 février 1984.

<sup>708</sup> « Tricotage élastique du Forez : L'esprit de famille », *Loire-Matin*, 23 juin 1987.

<sup>709</sup> Jacques-André Marie, *id.*

que Saint-Louis se reconvertis dans la logistique et le service client. La nouvelle Ganzoni France représente à elle seule 40 % des ventes du groupe et la moitié de ses effectifs<sup>710</sup>. Le développement se poursuit sans discontinuer au cours des années 2000. Un troisième site à Huningue (Haut-Rhin) est acquis en 2008 pour déplacer une partie des activités de Saint-Louis, tandis que l'usine de Saint-Rambert-Saint-Just compte désormais 470 salariés<sup>711</sup>. Un quatrième site destiné au guipage est construit en appui à Andrézieux-Bouthéon (Loire) en 2010 pour accueillir à terme 45 salariés. L'entreprise, qui ne semble pas souffrir de la crise, frôle désormais les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une présence très forte sur le marché national (seulement 18 % d'exportations)<sup>712</sup>. En 2011, la maison-mère Ganzoni abandonne son nom originel pour adopter celui de sa marque phare, Sigvaris, qui s'applique à l'ensemble de ses filiales. La nouvelle Sigvaris France consolide dans les années 2010 sa position de premier employeur du textile médical de France avec 800 salariés, devançant à ce titre Thuasne. Les exercices de ces dernières années indiquent ainsi une stabilisation des ventes aux alentours des 100 millions d'euros et des effectifs autour des 700-750 salariés, avec un résultat net positif compris entre 7,5 et 10 millions d'euros<sup>713</sup>. La spécialisation médicale du textile élastique stéphanois est d'autant plus remarquable qu'elle a fait l'objet, plus de dix ans avant la mise en place du pôle de compétitivité Techtera, d'un premier pôle technologique qui souligne déjà l'identité industrielle territoriale : l'Association pour le développement et le rapprochement des entreprises de technologies médicales (ADRET). Cette structure mise en place en 1993 rassemble à sa création 1 500 emplois, pèse 800 millions de F de chiffre d'affaires et associe producteurs textiles, prothésistes, fabricants de literie et d'équipement médicaux sur des thématiques de promotion-innovation. L'ADRET compte parmi ses membres fondateurs le trio du textile médical ligérien ainsi que le petit tisseur technique Richard Frères, affaire familiale de Saint-Genest-Lerpt (Loire) aujourd'hui sous le contrôle du groupe germano-autrichien de dispositifs médicaux Lohmann-Rauscher<sup>714</sup>. Cette structure est toujours en place aujourd'hui sous le nom de Pôle des technologies médicales et conserve une très forte implantation régionale entre Lyon et Saint-Étienne.

<sup>710</sup> « Ganzoni France renforce son usine ligérienne », *L'Usine nouvelle*, 8 septembre 2003.

<sup>711</sup> « Ganzoni : Un troisième site à Huningue dans le Haut-Rhin », *Le Télégramme*, 4 janvier 2008.

<sup>712</sup> Denis Meynard, « Ganzoni France se dote d'un quatrième site industriel », *Les Échos*, 3 septembre 2010.

<sup>713</sup> Infogreffe Sigvaris,

[www.infogreffe.fr/entreprise-societe/384137857-sigvaris-420297B501630000.html](http://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/384137857-sigvaris-420297B501630000.html)

(dernière consultation le 9 décembre 2020).

<sup>714</sup> Jacques-André Marie, « Saint-Étienne crée un pôle « technologies médicales »

## 2. Des cas de spécialisation avancée, des micro-marchés de l'habillement aux techniques

Outre les fabricants de textile médical, la liste des membres du pôle des technologies médicales de Saint-Étienne compte également parmi ses rangs une petite affaire polyvalente du textile technique, MDB Texinov, à la trajectoire singulière. L'entreprise est originellement créée en 1972 sous la raison sociale de la Maille des Bussières, un fabricant d'indémaillables de Saint-Clair-de-la-Tour (Isère) spécialisé dans le voile de mariée en tulle. La crise de l'habillement la pousse à un effort de diversification dans un marché de niche au début des années 1980 : les géotextiles. Ces produits textiles essentiellement en matériaux synthétiques destinés au bâtiment et à l'agriculture connaissent un développement timide durant les années 1970 avec la commercialisation du Bidim de Rhône-Poulenc. La Maille des Bussières commercialise un premier produit en 1983, le filet de protection pour cultures agricoles Filbio qui rencontre un grand succès et est encore couramment utilisé aujourd'hui. À partir de cette date, les activités d'habillement cohabitent avec celles de géotextiles. La Maille des Bussières fusionne avec une autre entreprise en 1992 pour former MDB Texinov. Si le partenaire n'a pas été formellement identifié par les sources, il semble s'agir de la société Notex de Pontcharra-sur-Turdine (Rhône), ancienne filiale géotextile des Tissus fantaisies, dont le PDG Jean-Paul Ducol prend la direction de la nouvelle entité<sup>715</sup>. L'entreprise poursuit un développement discret au cours des années 1990 et cherche à se développer par l'export indirect et les partenariats avec les gros locaux du textile technique. En 1996, MDB Texinov réalise 27 millions de F de chiffre d'affaires pour une quarantaine de salariés et travaille conjointement sur certains produits avec Hexcel-Genin pour faciliter son accès à des marchés d'exportation bridés par la cherté des dépôts de brevets<sup>716</sup>. Elle se retrouve un temps sous l'égide du groupe de tulle et d'ennoblissement Mouzon et voit son activité de tulle pour mariées diminuer significativement dans ses chiffres de ventes, bien qu'elle reste encore au début des années 2000 la première affaire dans ce domaine. En 1999, l'entreprise commercialise un nouveau géotextile destiné à l'ensoleillement artificiel de la viticulture, le Vitexol, réalisé en collaboration avec l'Institut national de la recherche agronomique de Montpellier. Son parc machine est renforcé en vue de développer son activité de textiles industriels, qui se répartit désormais sur deux sites à Saint-

<sup>715</sup> « Notex habille les autoroutes », *Le Progrès*, 10 février 1987.

<sup>716</sup> F.S, « Textile : Une production au plus près du marché », *Classe Export*, octobre 1996.

Didier-de-la-Tour pour les géotextiles et sur un site dans la commune voisine de Saint-Clair-de-la-Tour pour les tulles de mariées et des tissus automobiles<sup>717</sup>. Le Vitexol connaît un franc succès en Australie et en Californie et son procédé de réfléchissement solaire est réutilisé pour la mise au point de rideaux thermiques. Le développement de l'entreprise se confirme : son chiffre d'affaires s'élève en 2004 à 8 millions d'euros, dont 85 % réalisés par les tissus techniques, et elle emploie une cinquantaine de salariés, dont un important contingent d'ingénieurs<sup>718</sup>. Elle centralise et accroît sa production de géotextiles sur un site unique à Saint-Didier-de-la-Tour en 2002 et crée une filiale malaisienne en collaboration avec une affaire autrichienne, Polyselt, dont le devenir est inconnu<sup>719</sup>. L'activité tulle-habillement est parallèlement progressivement abandonnée face à l'imminence de la libéralisation des biens d'habillement chinois. En 2005, la propriété de l'affaire est reprise par l'actuel dirigeant Jacques Tankéré, ingénieur centralien. MDB Texinov entame une seconde diversification au début des années 2012 en obtenant la certification ISO 13485 spécifique aux dispositifs médicaux, qui lui ouvre la porte des marchés de la santé en commercialisant des textiles techniques pour pansements, implants artificiels et photothérapie, dont le produit phare est le Fluxmedicare, un dispositif médical destiné au traitement de maladies de peau pré-cancéreuses. Cette diversification s'accompagne d'une intégration interne de la chaîne de production en aval et en amont<sup>720</sup>. Le développement des activités médicales aboutit à la création d'une entité distincte pour les textiles géosynthétiques en 2014, Texinov, qui est finalement rachetée en 2018 par un partenaire de longue date, la société de drainage Afitex de Champhol (Eure-et-Loir) et fusionnée l'année suivante. MDB Texinov s'est désormais recentrée sur trois secteurs d'activité : la protection agricole, le textile médical et les textiles industriels, s'appuyant sur ses deux sites isérois et 70 salariés. L'entreprise est actuellement engagée dans la construction d'un bâtiment destiné à fabriquer du non-tissé *melblown* utilisé dans les masques FFP2, dans le cadre de la stratégie gouvernementale de souveraineté nationale dans la fabrication de masques<sup>721</sup>.

<sup>717</sup> « MDB Texinov crée un tissu technique pour la vigne », *Bref Rhône-Alpes*, 10 février 1999 ; « MDB Texinov investit dans de nouvelles machines », *Bref Rhône-Alpes*, 10 mars 1999.

<sup>718</sup> Marie-Annick Depagneux, « MDB Texinov : des voiles de mariées aux géotextiles », *Les Echos*, 14 janvier 2004.

<sup>719</sup> « Texinov mise sur les géotextiles », *Bref Rhône-Alpes*, 11 décembre 2002.

<sup>720</sup> Site officiel Texinov, « L'entreprise », [www.texinov.com/lentreprise/](http://www.texinov.com/lentreprise/) (dernière consultation le 9 décembre 2020).

<sup>721</sup> Françoise Sigot, « Texinov s'ancre durablement dans la production de masques FFP2 », *Les Échos*, 8 septembre 2020.



**Document VI-2 : Un filet Filbio de Texinov utilisé en champ**

Source : Protection textile agriculture Texinov

Si les conversions vers les textiles techniques se sont généralisées dans le moulinage et le tissage, les activités d'ennoblissement purement techniques sont rares. Des entreprises indépendantes ou filialisées se maintiennent dans l'habillement (les AEI et les Ateliers AS chez Hermès, Hugotag chez Chanel, MAT-Mathelin), mais l'extrême flexibilité et les besoins sur-mesure des productions techniques limitent la possibilité de voir émerger des transformateurs indépendants, comme en témoigne l'intégration quasi-systématique d'unités d'enduction et/ou de préparation dans les entreprises de textiles techniques. Il existe cependant des exceptions comme la société Montdor de Genay (Rhône), une entreprise qui présente la particularité d'avoir été créée en 1984, durant la période post-crise, par un cadre issu de l'industrie du revêtement, André Guillaud, fils cadet du dirigeant des soieries Guillaud de Charlieu (Loire), une affaire disparue au milieu des années 2000. Formé à l'école de tissage de Lyon, il commence une carrière de créateur pour le compte des soieries Ducharne et du moulinage TMV de Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche), puis comme chargé d'études pour le compte d'un groupe de création ayant pour clientèle Bucol, Bianchini-Férier et Brochier. Il entre ensuite à la direction générale d'une filiale de l'entreprise lyonnaise de revêtements et papier-peints Inaltéra à la fin des années 1970. La crise poussant à une restructuration de la société, André Guillaud est licencié économique en 1984. Il est contacté à la même période par la Société

industrielle et commerciale de produits alimentaires, une entreprise suisse spécialisée dans la production d'encre d'imprimerie qui souhaite s'octroyer ses services pour le développement d'une activité d'impression de transfert, une technique d'ennoblissement jusqu'ici réservée au polyester consistant à imprimer un dessin sur le tissu par utilisation de la chaleur. Parallèlement, six anciens collaborateurs lui proposent de constituer une affaire indépendante. Il reçoit également le soutien des Teintureries de la Turdine et de l'ennoblisseur lyonnais Vahé qui se portent caution et prennent une participation dans la nouvelle affaire. Montdor s'installe avec six salariés, quatre métiers à tisser et une machine à transfert dans un petit atelier de Lyon-Vaise. L'affaire démarre avec un carnet de clientèle d'une vingtaine d'entreprises de la région lyonnaise et adopte une stratégie extrêmement flexible : pas de minimum de fabrication, un délai de livraison le plus bref possible et une expérimentation constante des techniques d'impression sur transfert en laboratoire, servant également d'atelier de démonstration pour la clientèle. Montdor effectue une première percée en 1986 en mettant au point un procédé d'impression hybride consistant à appliquer le transfert sur la nappe de fils avant tissage, s'apparentant à une impression sur chaîne classique avec une gamme d'effets plus importante. L'année suivante, elle devient la première entreprise à mettre au point un procédé d'impression transfert sur une tôle en aluminium, un produit qui bénéficie d'une aide financière de l'Agence nationale de valorisation de la recherche pour son passage en production industrielle<sup>722</sup>. Le produit est initialement cantonné à la décoration (faux-plafond et stores) et aux petits articles en métal (cendriers, mallettes), mais il éveille l'intérêt de grandes entreprises sidérurgiques comme la Sollac. En 1990, Montdor compte une quarantaine de salariés pour 28 millions de F de chiffre d'affaires dont la moitié à l'export. L'atelier de Vaise s'avérant insuffisant, l'entreprise s'installe dans ses actuels locaux de Genay. Elle participe dès 1989 à une *joint-venture* américaine avec trois partenaires locaux dont le développement ultérieur est inconnu<sup>723</sup>. André Guillaud cède son affaire en 1991 à l'actuel gérant Philippe Serre, diplômé de l'Institut supérieur de gestion. Si Montdor s'est depuis stabilisée à une quarantaine de salariés, elle développe tout au long des années 1990 et 2000 une diversité remarquable d'activités techniques toujours réalisées à façon : gaufrage, contrecollage, enduction, impression, froissage de matières synthétiques, composites et métalliques. Elle étend ses marchés en 2011 par la création d'une unité de revêtements muraux, Montdor Wallcovering, puis en 2015 d'une société d'ingénierie dédiée à la création de lignes de production sur-mesure, Montdor Engineering,

<sup>722</sup> AUVC, dossier adhérent Montdor, compte-rendu « Journée du 11 décembre 1987 ».

<sup>723</sup> Pauline Le Quang Sang, « Montdor : Du textile à l'acier », *Le Progrès*, 24 novembre 1990.

illustrant une haute spécialisation dans la gestion logistique et productive de son outil matériel dépassant le champ textile. Ces petites affaires hautement spécialisées peuvent s'épanouir à l'ombre des nouveaux grands du textile technique, portés sur les marchés autrement plus importants des structures composites pour les nouvelles industries.

## B. Les nouveaux poids lourds régionaux du textile industriel de haute-technologie

Les années 1980 voient la percée des tissus de verre dans les volumes de production jusqu'à faire jeu égal avec les synthétiques. Cette tendance ne constitue cependant qu'une facette de l'extrême complexité des textiles techniques. Un article des sociologues Étienne de Banville et Jacques Verilhac en 1985 illustre le tournant qui agite ce qui était jusqu'à présent une activité réservée à des petites unités très spécialisées, que ce soit dans les entreprises indépendantes ou intégrées dans les grands ensembles comme nous avons observé précédemment au sein de la MRC/Chavanoz et des TSR<sup>724</sup>. La crise de 1974 n'entraîne pas un engouement soudain pour le textile technique et le désengagement des départements spécialisés des établissements intermédiaires tend même à confirmer sa position de niche : le département stratifié des TSR est cédé en 1973 à la Sadac, filiale de JB Martin qui s'effondre dès l'année suivante, et le département enduction de Chavanoz revient en 1980 à Porcher, dans le cadre de la stratégie de recentrage de Rhône-Poulenc Textile sur les produits exclusivement synthétiques. L'échec du *lobbying* ouvrier dans le lancement du fil industriel Novacore à l'usine de Vaulx-en-Velin enterre les dernières perspectives de voir une relance de RPT par les marchés techniques, une activité excessivement éloignée alors que le pôle fibres est lui-même dans une position affaiblie. Il ne reste donc au début des années 1980 que le petit pré-carré de tisseurs régionaux : Brochier, Porcher, Stevens-Genin, Chomarat, Ferrari, Mermet et Colcombet. Ce dernier disparaît en 1981, preuve des difficultés que traverse la filière technique<sup>725</sup>. Ces difficultés se révèlent cependant passagères pour les entreprises survivantes et aboutissent à une grande diversité de trajectoires industrielles.

<sup>724</sup> Etienne de Banville, Jacques Verilhac, « La lente émergence de « matériaux nouveaux », les composites », *Revue d'économie industrielle*, vol. 31, 1985, p. 132-145.

<sup>725</sup> Evelyne Soumah, Jean-Pierre Houssel, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », *Geocarrefour*, vol. 67, n° 3, p. 179-186.

## 1. L'internationalisation d'une affaire familiale, le groupe Porcher

À Badinières, Porcher sort renforcé par l'acquisition de l'unité d'enduction de la Chavanoz et poursuit au cours des années suivantes une politique d'acquisitions qui, loin de l'image d'une industrie technique totalement sortie de terre, s'appuie en réalité sur un maillage d'activités parfois anciennes. En 1982, le tisseur rachète l'affaire de tissage Vassoilles. Cet établissement lyonnais crée en 1913, spécialisé à l'origine dans la fabrication de tissus d'ameublement en soie et synthétiques, s'est reconvertis dans le tissage industriel durant les années 1960. En 1972, Vassoilles compte trois sites, deux tissages classiques à Lyon et Dolomieu (Isère) et un site technique à Saint-Priest (Rhône) où l'entreprise produit notamment des rubans de nylon pour la dactylographie puis l'informatique. L'ensemble dispersé ne regroupe qu'une quarantaine de salariés et doit se renforcer d'un autre tissage issu de la reprise de la très vieille affaire d'habillement Jarosson-Volay<sup>726</sup>. Sous le coup d'une expropriation sur son site historique lyonnais et désireuse de rassembler un appareil industriel dispersé, elle se recentre à Saint-Quentin-Fallavier (Isère) en 1975 et démarre parallèlement une activité de découpage de film polyester. L'investissement pèse sur les comptes de la société durant la crise et, malgré un développement à l'exportation important, la part des ventes passant de 10 à 50 % en une décennie, Vassoilles est poussée au dépôt de bilan en 1982. Cette défaillance menace la survie d'une partie de ses sous-traitants/clients, parmi lesquelles la Société de tissus et rubans industriels également sise à Saint-Quentin-Fallavier et confrontée à la concurrence japonaise. Porcher reprend ce tandem et s'octroie une place confortable sur le marché de la rubanerie informatique<sup>727</sup>. En 1983, la société Sportiss de Bourgoin-Jallieu, cédée par le groupe Chargeurs, est acquise par l'entreprise iséroise et rebaptisée sous la raison sociale Tissage de l'Oiselet. Elle apporte avec elle une usine comptant 146 métiers à tisser allemands Dornier très modernes et polyvalents, destinés à couvrir une production de soie naturelle et de tissu en carbone ; 75 des 117 salariés sont conservés, après 19 licenciements économiques. À cette date, Porcher émerge déjà comme un groupe régional au rayonnement international, comptant notamment Porcher France (dix usines, 250 millions de F de ventes, 565 salariés), la Chavanoz (une usine, 110 millions, 200 salariés), Vassoilles (trois usines, 50 millions, 100 salariés) et une

<sup>726</sup> AN, CIRIT D1011 Ets Vassoilles et Fils

<sup>727</sup> « Porcher textile s'agrandit », *Le Progrès*, 5 août 1982.

filiale brésilienne ouverte en 1977, Porcher do Brazil, comptant 35 salariés. Le groupe, qui cumule 430 millions de ventes, dont 60 % à l'exportation<sup>728</sup>, est en 1984 le leader mondial du tissu-grille et le premier fabricant européen des fil Screenglass ; il occupe le troisième rang pour les tissus de verre<sup>729</sup> et il réalise une nouvelle percée sur le marché du tissu voile, qui associe des articles polyester et composites, en reprenant à la Société lyonnaise de soieries les activités de Saitiss, spécialiste du tissu pour planche à voile avec 40 % des parts du marché national. L'acquisition lui ouvre les portes de la clientèle des voiliers et armateurs de plaisance : le parapentiste ITV à Annecy, la société hongkongaise Neil Pryde, le néerlandais Gaastra, le danois Elvstrom Sails, etc. Porcher envisage dès 1985 d'atteindre les 25 % du marché mondial du tissage de voile. Parallèlement, l'entreprise fait sortir de terre une nouvelle usine à Badinières pour appuyer le développement du tissu de verre à destination de l'électronique et de l'informatique. Elle fournit notamment le constructeur automobile Matra en tissus multicouches destinés à l'emballage des circuits imprimés. La demande est telle que l'approvisionnement par Saint-Gobain et la Société du verre textile ne représente plus que 40 % des besoins de l'entreprise qui sont assurés par des importations américaines sensibles aux fluctuations du taux de change<sup>730</sup>. Porcher dépasse la même année le seuil des mille salariés. Cette taille critique pousse la direction à créer une société *holding* et à envisager des projets d'introduction à la bourse de Lyon<sup>731</sup>, annonce cependant sans suite après avoir été repoussée à plusieurs reprises. En décembre 1985, une filiale commerciale est créée aux États-Unis sous le nom Porcher Inc., avec deux établissements de vente dans le Connecticut tandis que l'arsenal industriel est renforcé par le lancement de Porcher Marine à Badinières et l'arrivée du petit enducteur Griffendux de Cessieu (Isère), ancienne filiale de la société de tissage lyonnaise Nebon-Carle employant une vingtaine de salariés. Pour continuer son développement, l'entreprise présente un plan d'investissement de 50 millions de F essentiellement destiné à l'équipement des deux unités de Badinières<sup>732</sup>. La nouvelle société *holding* Porcher Textile reprend ultérieurement Bucol en 1987, dans une branche d'habillement-ameublement haut de gamme très éloignée de ses segments, puis une petite unité à La-Voulte-sur-Rhône, la Sovoutri, spécialisée dans l'enduction en caoutchouc à destination des fils et nappes tramées en verre et synthétiques. En 1988, Porcher s'illustre à nouveau en rachetant, appuyée par un *pool* bancaire (BNP, Crédit

<sup>728</sup> « Le groupe Porcher reprend Sportiss », *Le Progrès*, 17 mai 1983.

<sup>729</sup> Production de tissu vinylique pour store mis au point par l'ex-Chavanoz, cf. chapitre II.

<sup>730</sup> Christian Dybich, « Porcher se diversifie », *Lyon-Matin*, 17 novembre 1984.

<sup>731</sup> Christian Sadoux, « Porcher se diversifie avec les voiles de marine », *Le Progrès*, 20 novembre 1984.

<sup>732</sup> « Porcher : Création de Porcher Inc aux USA, lancer de Porcher Marine à Badiènières, rachat de Griffendux à Cessieu », *Bref Rhône-Alpes*, 19 décembre 1984.

lyonnais, Lyonnaise de banque et Crédit national), la division de verre textile de Burlington Industries, Burlington Glass Fabrics, pour 128 millions de dollars. L'image est forte alors que le groupe américain avait, une décennie plus tôt, quitté la région en abandonnant les reliquats de la Schappe. L'opération est facilitée par la situation de Burlington Industries, sous le coup d'une offre publique d'achat (OPA) hostile du groupe textile canadien Dominion Textile et partiellement dépecé à la suite d'un achat à effet de levier (LBO) mené par la banque d'investissement américaine Morgan Stanley sur trois de ses divisions industrielles, dont Burlington Glass Fabrics (BGF). La transaction absorbe une entreprise d'un millier de salariés qui devient filiale autonome de Porcher en conservant sa raison sociale. Le chiffre d'affaires du groupe isérois bondit de 660 millions à 1,5 milliard de F, ce qui le positionne juste derrière le numéro un mondial Clark Schwebel, division du groupe américain Springs<sup>733</sup>. Porcher entre ultérieurement dans une phase de consolidation, alors que le marché des textiles de verre et composites fait face à une surproduction mondiale, notamment avec la chute des industries des armements de l'ex-bloc soviétique. En 1992, le chiffre d'affaires stagne à 1,5 milliard de F<sup>734</sup>. Parallèlement, la restructuration de Bucol se révèle insuffisante pour retrouver le chemin de la rentabilité et aboutit à sa cession au groupe Perrin en 1995. Ce recentrage de Porcher Textile lui permet de rebondir par un développement internationalisé. L'année suivante, la société *holding*, qui confirme son repositionnement purement technique en adoptant la raison sociale Porcher Industries, implante une usine en Chine, où elle disposait d'une représentation commerciale depuis 1990. Cette affaire basée à Shanghai est réalisée en *joint-venture* avec une société d'État locale, la Worldbest, employant initialement 150 salariés pour un investissement de 200 millions de F<sup>735</sup>. Cette implantation est principalement motivée par la transhumance des industries électroniques, grosse clientèle de Porcher, qui abandonnent progressivement les vieux pays industrialisés pour Taïwan, la Corée du Sud et la Chine<sup>736</sup>. Deux ans plus tard, Porcher entre à 49 % au capital de la société américaine Advanced Glass Yarns (AGY), reprise avec la société d'isolants Owens Corning. Le groupe isérois se retrouve ainsi avec 2 500 salariés américains contre 1 200 en France. AGY est cependant mise en faillite dès 2002, victime d'un ralentissement d'activité dans les tissus de verre pour circuits électroniques. La crise de la

<sup>733</sup> François Lafuma, « Le groupe Porcher accélère son internationalisation », *Lyon Figaro*, 2 mars 1988 ; William Stawiarski, « Nouvelle étape dans le développement de Porcher Textile », *Lyon Matin*, 2 mars 1988 ; Michel Texier, « Porcher Textile ajoute une belle américaine à sa collection », *Lyon-Libération*, 2 mars 1988 ; Gérard Buetas, « Le patchwork de Robert Porcher », *Le Monde*, 3 mars 1988.

<sup>734</sup> Michel Quéruel, « Les textiles techniques sont désormais partout », *Les Échos*, 24 juin 1992.

<sup>735</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le groupe Porcher Industries s'implante en Chine », *Les Échos*, 31 janvier 1996.

<sup>736</sup> Témoignage oral Jacques Porcheret, 13 novembre 2017.

période 1999-2002, si elle touche très durement le textile d'habillement-ameublement, n'épargne pas non plus le textile technique. L'ensemble Porcher Industries se retrouve fragilisé, d'autant plus que ces années sont marquées par d'importants investissements matériels pour s'ouvrir les marchés de l'aéronautique<sup>737</sup>. Le chiffre d'affaires connaît un pic à 675 millions d'euros pour 16 millions de bénéfices en 2001, avant de connaître une contraction importante à 554 millions l'année suivante, accompagnée d'une perte de 14 millions. Ces difficultés sont essentiellement dues aux filiales américaines et se traduisent par le retrait de l'éphémère AGY, tandis que le sort de la BGF demeure incertain. La crise fait par ailleurs ressortir les divergences de gouvernance entre Robert Porcher, replié à la présidence du conseil de surveillance, et son fils Philippe, président du directoire de la société depuis 2002. Le soutien des financiers, qui représentent 30 % du capital, commence également à s'étioler<sup>738</sup>. La société a également procédé à un important investissement en 2000 avec l'implantation d'une usine à La Tour-du-Pin pour 18 millions d'euros, dont 10 % financés par subvention publique, destinée à sa nouvelle filiale NCV Composites et stabilisant 260 emplois français<sup>739</sup>. La réorganisation des affaires américaines entraîne une restructuration plus générale : les effectifs français sont ramenés à un millier de salariés en 2004, ceux de l'ensemble du groupe à 2 300, dont un pôle chinois renforcé d'une usine et porté à 250 salariés. La société retrouve un équilibre et son chiffre d'affaires, après un creux en 2005 à 312 millions d'euros, repart à la hausse jusqu'à 351 millions d'euros en 2008. La crise financière déteint à partir de 2009 sur les activités du groupe, avec des niveaux de vente diminuant de moitié sur les premiers mois. Un plan social supprime 200 emplois en France et l'activité d'enduction pour stores de Chavanoz devenue marginale est transférée en Chine. La direction assure cependant qu'aucun site ne doit fermer. Ce nouveau ralentissement fait à nouveau ressurgir les dissensions entre le conseil de surveillance et le directoire. Philippe et Robert Porcher portent leur litige devant les tribunaux, conduisant à la nomination d'un administrateur provisoire avant qu'un accord entre les représentants familiaux ne donnent à nouveau les rênes de l'affaire au père, âgé de 81 ans, tandis que le fils prend la direction de BGF, fonction qu'il occupe toujours aujourd'hui<sup>740</sup>. Ce partage est éphémère, le dirigeant historique décédant en 2011 à l'âge de 83 ans. Formé à l'école de tissage de Lyon et

<sup>737</sup> *Id.*

<sup>738</sup> Marie-Annick Depagneux, « Porcher Industries met en faillite sa filiale américaine AGY », *Les Échos*, 13 décembre 2002.

<sup>739</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le groupe familial Porcher Industries modernise son outil de transformation des polyamides », *Les Échos*, 27 octobre 2000.

<sup>740</sup> Marie-Annick Depagneux, « Textile : Porcher Industries encore contraint de réduire la voilure », *Les Échos*, 26 mars 2009 ; de la même, « Robert Porcher reprend les rênes du groupe textile Porcher », *Les Échos*, 13 août 2009.

titulaire d'une licence de droit, il dirigeait le groupe depuis 1952 et, malgré un désir de retraite exprimé dès la fin des années 1980, les difficultés de transmission familiale ont systématiquement repoussé son départ. Titulaire de la Légion d'honneur et de l'Ordre du mérite, maire sans-étiquette de Badinières de 1983 à 1995, il incarne la figure typique d'un patronat ancré dans un paternalisme local, un rôle social qui tend disparaître avec le retrait des grandes familles bourgeoises du textile<sup>741</sup>.

---

<sup>741</sup> « Mort de Robert Porcher : la disparition d'une figure historique de l'industrie nord-iséroise », *Le Dauphiné libéré*, 23 juin 2011 ; *Who's Who in France* en ligne, biographie de Robert Porcher, [www.whoswho.fr/decede/biographie-robert-porcher\\_13107](http://www.whoswho.fr/decede/biographie-robert-porcher_13107) (dernière consultation le 12 décembre 2020).



**Document VI-3 : Usine Porcher de Badinières de nos jours**

Source : Site officiel Porcher Industries

La mort de Robert Porcher fait replonger le groupe dans la querelle actionnariale. L'éphémère retour du dirigeant historique a permis au groupe de retrouver l'équilibre et de limiter les effets du plan social à 150 postes de fonction essentiellement commerciales et logistiques. Les effets de la crise restent cependant bien sensibles avec un chiffre d'affaires s'élevant seulement à 263 millions d'euros en 2013. L'accord de 2009 prévoyait la recherche d'un repreneur qui tarde à être trouvé. Les héritiers Porcher se divisent sur le devenir du groupe entre Philippe, soutenu par sa mère Claire et sa cousine Catherine, héritière de l'ancien directeur Gilbert Porcher, soutenue par l'indivision Giraud<sup>742</sup>. Deux *holdings* gérant les 70 % de capitaux familiaux, Terres Froides et la Saumuroise de participations, sont finalement dissoutes sur décision de justice en 2012, ouvrant la voie à une revente. La direction du groupe, entre-temps confiée au directeur financier Henri Brosse, parvient à contenir l'impact des luttes actionnariales sur l'activité de l'entreprise. Celle-ci réussit même à ouvrir une nouvelle filiale

<sup>742</sup> Cette indivision est représentée par Françoise Giraud née Porcher, fille de Robert Porcher et épouse de Grégoire Giraud, PDG de Cheynet.

de composites pour l'aéronautique en Russie<sup>743</sup>. Une solution de reprise industrielle, très espérée du côté de la représentation salariale, s'éloigne cependant rapidement au profit des offres de deux fonds d'investissements : l'américain Sun Capital Partners et l'anglais Warwick Capital Partners<sup>744</sup>. Au terme d'un long feuilleton judiciaire, Warwick devient le nouveau propriétaire de Porcher, achevant la transition de la propriété familiale au profit d'un actionnariat extérieur<sup>745</sup>. Sous la présidence d'André Genton, diplômé d'ITECH Lyon, ancien cadre du chimiste suisse Ciba-Geigy et du chimiste américain Huntsman, la nouvelle direction donne une impulsion au groupe, qui fait l'acquisition cinq mois après sa reprise de la société de traitement de fils Cordtech, une ancienne filiale de la société de revêtement américaine Milliken implantée à Saint-Julien-en-Saint-Alban (Ardèche) avec 72 salariés. Cet achat a pour objectif de renforcer la présence de Porcher sur le marché de l'automobile, Cordtech étant spécialisée dans le traitement de courroies<sup>746</sup>. Cette offensive se traduit également à l'international par l'acquisition d'une deuxième affaire américaine par l'intermédiaire de BGF et de l'entreprise de tissage de verre allemande Interglas d'Erbach, forte de 160 salariés<sup>747</sup>. La situation de Porcher est aujourd'hui équivalente, en termes d'effectifs et de niveaux de ventes, à celle du milieu des années 2000. Le groupe annonce en 2018 un chiffre d'affaires de 335 millions d'euros pour 2 000 salariés dans le monde répartis sur quatorze sites, dont six en France. Les évènements récents l'ont conduit à s'engager dans la production de masques dès la période du premier confinement en réadaptant l'outillage employé ordinairement pour le tissage de synthétiques pour le sport et loisirs<sup>748</sup>.

## 2. D'un clan industriel familial aux filiales de groupes internationaux, les entreprises Brochier

Le groupe Porcher se distingue par la résilience de son actionnariat familial et la longévité de la direction de Robert Porcher, mais ce modèle très personnalisé a démontré ses limites lors de sa succession délicate. Inversement, les activités de la famille Brochier se

<sup>743</sup> Vincent Charbonnier, « Porcher Industries à la recherche d'un repreneur », *L'Usine nouvelle*, 31 janvier 2013.

<sup>744</sup> Vincent Charbonnier, « Deux fonds en lice pour la reprise de Porcher Industries », *L'Usine nouvelle*, 14 avril 2014.

<sup>745</sup> Gabrielle Serraz, « Porcher, une ETI reprise par un fonds », *Les Échos*, 31 mars 2015 ; Marie-Annick Depagneux, « Porcher Industries : dernière étape avant la vente ? », *La Tribune*, 23 mars 2016.

<sup>746</sup> Sevim Sonmez, « Ce que Cordtech International va apporter à Porcher Industries », *L'Essor*, 28 novembre 2016.

<sup>747</sup> « Porcher Industries reprend l'allemand Interglas », *Fashion Network*, 2 octobre 2017.

<sup>748</sup> Sevim Sonmez, « Porcher se lance dans la production de masques », *L'Essor*, 21 avril 2020.

distinguent par la formation d'un véritable « clan industriel » d'activités techniques indépendantes se dispersant au gré de leur développement. Nous avons laissé la société Jean Brochier & Fils au début des années 1970 avec le succès de ses textiles techniques de verre à destination de l'aéronautique (cf. chapitre II). Parallèlement deux frères de Jean, Bernard et Henri, dirigent la société d'enduction des Plastique textile lyonnais (PTL) à Montluel (Ain) où la production est essentiellement faite à façon pour Jean Brochier & Fils dans une usine de Dagneux (Ain). PTL crée également en 1979 la société Brochier Espace, spécialisée dans les tissus à usages aérospatiaux, avec l'appui de la société aéronautique Zodiac. Cette entreprise est notamment commissionnée par le Centre national d'études spatiales (CNES) pour la confection du ballon-sonde destiné à explorer Vénus. En 1980, Michel Brochier crée Techniques Michel Brochier (TMB) à Dagneux, spécialisée dans les tissus techniques à destination des marchés de la défense. Le fonds de commerce d'habillement-ameublement de soie naturelle historique est cédé avant 1969 à la société Brochier Soieries, gérée par ses fils Jacques et Robert, dont nous avons vu l'implication dans la création de Première Vision (cf. chapitre IV). Au total, six des neuf enfants de Joseph Brochier poursuivent une carrière entrepreneuriale dans la voie textile<sup>749</sup>. Cette génération exceptionnelle par son nombre est paradoxalement faiblement liée capitalistiquement : Brochier Soieries n'a qu'un compte courant en commun avec Brochier & Fils durant quelques années pour faciliter son lancement<sup>750</sup>, alors que PTL et Henri Brochier détiennent chacun 5 % du capital de TMB. Il existe cependant une forte synergie industrielle entre PTL, TMB et Brochier, notamment illustrée par la proximité de leurs sites de production sur la zone de Montluel-Dagneux. Les entités de la fratrie Brochier connaissent des destins très diverses. L'affaire de soierie classique est reprise par l'italien Ratti en 1991 (cf. chapitre IV), mais elle a connu entretemps un cheminement commercialement innovant. Plus petite structure avec quinze salariés (mais une centaine de faonniers) et un chiffre d'affaires de 17 millions de F en 1983, Brochier Soieries se déplace la même année dans des locaux croix-roussiens laissés vacants par la Société des tissages Berliet<sup>751</sup>. L'inauguration se fait en présence du maire de Lyon Francisque Collomb et apporte une bonne publicité à l'entreprise qui fait le choix d'une « relocalisation intérieure » au cours d'une période où le textile lyonnais intra-muros tend à se délocaliser vers les zones

<sup>749</sup> F. Guillet, « Usines Brochier de Montluel-Dagneux, les mousquetaires du textile industriel », *La Voix de l'Ain*, 30 août 1981 ; R.P, « La grande saga industrielle des Brochier, de la haute-couture à la protection NBC », *Lyon-Matin*, 3 mars 1984.

<sup>750</sup> AN, CIRIT D303 et M986 Brochier.

<sup>751</sup> Pour précision, cette société homonyme est totalement étrangère à la société automobile Berliet.

industrielles périphériques pour échapper à l'inflation immobilière et à la législation sonore<sup>752</sup>. Fortement exportatrice (85 % de ses volumes de vente), elle est la première affaire lyonnaise à monter une filiale en Chine populaire par l'intermédiaire d'une société mixte, la Guangdong-Lyon, en commun avec la Silk Corporation de Canton<sup>753</sup>. L'affaire démarre en 1984 et se pérennise, affiche 45 millions de F de ventes en 1986 avec une quarantaine de salariés puis 60 millions de F de ventes en 1990<sup>754</sup>. Son expansion lui permet également de filialiser un tisseur d'ameublement parisien, Chotard, intégré aux côtés de Brochier Soieries au sein de la *holding* Brochier Tradition, créée et gérée par Robert Brochier. Une deuxième usine de 1 000 m<sup>2</sup> est créée à Saint-Just d'Avray (Rhône) en partenariat avec un sous-traitant, pour tisser des petites séries de tissus haut-de-gamme<sup>755</sup>. Brochier Soieries gère également sa propre R&D matérielle en mettant au point en 1987 son propre métier Jacquard à commande électronique<sup>756</sup>. Parallèlement, après avoir refusé d'entrer au sein de la société, le représentant de la cinquième génération familiale Cédric Brochier, fils de Jacques, crée en 1986 sa propre affaire des Soieries Cédric Brochier, qui assure une continuité dans l'habillement-ameublement après le rachat de l'affaire par Ratti et s'illustre en 1999 en reprenant le fonds d'archives textile de Bianchini-Férier menacé de dispersion<sup>757</sup>. L'histoire de Brochier-Ratti est malheureusement non-documentée par les sources. La fiche *societe.com* de Ratti indique un établissement Brochier Soieries en activité jusqu'en 2007<sup>758</sup>, la même année où Cédric Brochier immatricule son actuelle société Brochier Soieries, reprenant ainsi la dénomination originale de l'affaire familiale. Curieusement, il subsiste depuis une autre marque Brochier appartenant à la société de textile italienne Clerici Tessuto SpA, également acquise en 2007 et spécialisée dans le tissu d'habillement-ameublement haut de gamme<sup>759</sup>.

<sup>752</sup> « Brochier Soieries : Transfert en juillet à Lyon Croix-Rousse », *Bref Rhône-Alpes*, 16 février 1983 ; « Opération Brochier : Une réussite dans tous les domaines », *Le Journal Rhône-Alpes*, 8 décembre 1983.

<sup>753</sup> Véronique Saint-Olive, « De Lyon à Canton, Brochier inverse la route de la soie », *Le Journal Rhône-Alpes*, 17 juillet 1984 ; « Brochier Soieries : Création à Hong-Kong de Guangdong-Lyon pour fabriquer des tissus en Chine », *Bref Rhône-Alpes*, 25 juillet 1984.

<sup>754</sup> Sophie Thisse, « Brochier en Chine : un mariage qui allait de « soie » », *Le Progrès*, 18 août 1990.

<sup>755</sup> « Brochier Tradition : Création de Brochier Soierie Tissage à Saint-Just d'Avray », *Bref Rhône-Alpes*, 18 février 1987.

<sup>756</sup> Olivier Duran, « La métamorphose du soyeux Brochier », *L'Usine nouvelle*, 15 octobre 1987.

<sup>757</sup> « Cédric Brochier », portrait *Les Échos*, 7 mai 2003.

<sup>758</sup> Fiche *societe.com* Ratti France SA, [www.societe.com/societe/ratti-france-sa-300473865.html](http://www.societe.com/societe/ratti-france-sa-300473865.html) (dernière consultation le 6 décembre 2020).

<sup>759</sup> Un historique sur le site web de la marque mentionne une maison « fondée en France aux débuts du XX<sup>e</sup> siècle », ce qui est un peu erroné vu la date de fondation originelle de 1890 ; Site web Brochier [brochier.it/fr/maison/brochier/](http://brochier.it/fr/maison/brochier/) (dernière consultation le 6 décembre 2020).

Les affaires techniques attirent rapidement l'intérêt de puissants investisseurs. La plus vieille filiale PTL, structure médiane de la famille technique Brochier avec 150 salariés pour 90 millions de F de chiffre d'affaires en 1984, se spécialise dans l'enduction à destination de marchés diversifiés : BTP, agriculture, sports, grande industrie, aéronautique avec une importante part du volume de ventes absorbé par les grandes administrations (30 % du chiffre d'affaires en 1984), similaire à celle de Brochier Espace. Son activité poursuit sa progression avec 110 millions de F de ventes en 1987 pour 130 salariés. Ce succès attire l'attention du fabricant de toiles techniques nordiste Dickson-Constant, lui-même filiale du groupe textile Dewavrin de Tourcoing (Nord) et engagé dans une politique d'expansion agressive<sup>760</sup>. PTL est reprise la même année sans reconduire la direction familiale, Brochier Espace disparaissant en parallèle. Sous l'égide de son nouveau propriétaire, Dickson-PTL voit son développement se stabiliser aux alentours des 120 salariés en 1996, 110 en 1998. La même année, Dewavrin cède Dickson-Constant au groupe américain Glen Raven Mills, qui conserve l'ensemble sans restructuration majeure<sup>761</sup>. Le site poursuit son activité jusqu'à ce que le retrait de Glen Raven Mills de Dickson-Constant ne pousse la direction à reprendre l'activité, qui recouvre son indépendance en 2019 sous la raison sociale Otego. Spécialisée dans les tissus techniques ignifugés, elle annonce réaliser à l'exportation 90 % de son chiffre d'affaires estimé à 20 millions d'euros pour 80 salariés<sup>762</sup>. La société historique Brochier & Fils connaît un cheminement similaire, puisqu'elle tombe dans l'escarcelle du groupe chimiste suisse Ciba-Geigy<sup>763</sup> en 1979, alors en pleine constitution d'un pôle composites<sup>764</sup>. Ce changement de propriétaire s'accompagne d'un changement de raison sociale pour Brochier SA et d'un remaniement de la direction avec l'arrivée en 1983 de Jean Friedel, cadre de Ciba-Geigy auparavant passé par La Cellophane et Prochal, importante figure du textile régionale des années 1980-1990<sup>765</sup>. L'arrivée du chimiste suisse contribue à un développement important de

<sup>760</sup> Dickson-Constant est une entreprise issue de la fusion en 1969 des tissages Dickson et des tissages Constant, deux sociétés respectivement basées à Dunkerque et Lille. Le groupe relocalisé à Wasquehal (Nord) est spécialisé dans la conception de toiles à store.

<sup>761</sup> Nicolas Buyse, « Dickson-Constant accroît ses capacités de production dans le textile technique », *Les Echos*, 21 novembre 1996 ; Olivier Ducuing, « Dewavrin cède Dickson à un américain », *Les Echos*, 13 mai 1998.

<sup>762</sup> Site Otego Textile, rubrique Entreprise, [otegotextile.com/fr/entreprise/](http://otegotextile.com/fr/entreprise/) (dernière consultation le 7 décembre 2020) ; Emilie Lévêque, « Le fabricant de textiles techniques Dickson PTL prend son indépendance », *L'Usine nouvelle*, 14 février 2020.

<sup>763</sup> Ciba-Geigy est un groupe chimiste suisse issu de la fusion en 1970 des deux sociétés bâloises Ciba et Geigy, spécialisées dans la chimie fine et la pharmaceutique. Son alliance avec le chimiste allemand Sandoz donne naissance en 1996 à l'actuel groupe chimique suisse Novartis.

<sup>764</sup> De Banville, Verilhac, art. cit., p. 136-137.

<sup>765</sup> Diplômé de l'Institut de chimie et de physique industrielle de Lyon, il eut une carrière prolifique comme administrateur d'entreprises, d'institutions de formation technique et de représentations professionnelles dont UNITEX. Nous renvoyons à sa fiche *Who's Who* en ligne pour plus de détails, [www.whoswho.fr/decede/biographie-jean-freidel\\_23897](http://www.whoswho.fr/decede/biographie-jean-freidel_23897) (dernière consultation le 7 décembre 2020).

l'affaire qui a relocalisé son outil de production de la vieille usine de Villeurbanne sur deux nouveaux sites de tissage à Décines (Rhône) et d'enduction-imprégnation à Dagneux (Ain), distinct de l'usine PTL. En 1980, l'affaire pèse 80 millions de F et exporte seulement 7 % de sa production, très dépendante des marchés publics. Le chiffre d'affaires s'élève déjà à 180 millions de F pour 220 salariés en 1984, à près de 300 millions pour 250 personnes en 1986. L'intégration au sein de Ciba-Geigy lui ouvre les portes du commerce international ; les ventes à l'étranger connaissent une hausse rapide pour atteindre 40 % la même année. Le produit phare des tissus tridimensionnels en carbone ou aramide, destinés aux engins balistiques et à l'aéronautique, se vend ainsi du Rafale de Dassault à l'US Air Force<sup>766</sup>. La croissance se poursuit ultérieurement, Ciba-Geigy entérine un plan de 120 millions de F d'investissements destinés à doubler la surface de l'usine de Décines (à 20 000 m<sup>2</sup>) et d'étendre les capacités de production sur les deux sites<sup>767</sup>. Brochier SA atteint son apogée en 1990 avec 500 millions de F de ventes pour 380 salariés, ce qui la positionne au premier rang des affaires de tissus techniques préimprégnés. La crise des composites et les surcapacités mondiales entraînent cependant une rétractation à partir de 1991. Une cinquantaine d'emplois doivent être supprimés, le temps d'absorber le choc de la récession. La crise conjoncturelle entraîne une réorganisation profonde d'un marché jusqu'ici en pleine expansion. De gros chimistes fournisseurs de résines comme l'allemand BASF et l'anglais Courtaulds amorcent un désengagement<sup>768</sup>. Ciba-Geigy opte également pour un retrait progressif. En 1995, le chimiste suisse réalise un mariage de sa division composite avec celle de l'américain Hexel, qui a entretemps repris la société régionale Stevens-Genin devenue Hexcel Genin, contre 49,9 % du capital de la société américaine alors dans une situation financièrement précaire<sup>769</sup>. L'année suivante, la fusion de Ciba-Geigy et Sandoz pour former Novartis rend la division produits chimiques indépendante sous la raison sociale Ciba Spécialités chimique et inclut la participation dans Hexcel. La nouvelle société suisse se détournant des matériaux composites pour se recentrer sur sa spécialité historique de résines, additifs et colorants, la participation est finalement cédée à la banque Goldmann Sachs en 2000<sup>770</sup>. Le sort de Brochier SA se confond à partir de cette date avec celui d'Hexcel et son implantation régionale.

<sup>766</sup> « Brochier SA : Tissage en trois dimensions », *Bref Rhône-Alpes*, 17 juillet 1985 ; Jean-Claude Gallo, « Des Lyonnais dans le Rafale », *Lyon-Matin*, 19 décembre 1985.

<sup>767</sup> « Brochier SA : 120 millions de F d'investissements en 3 ans », *Bref Rhône-Alpes*, 18 mars 1987.

<sup>768</sup> M.Q, « Les composites en panne de croissance », *Les Échos*, 24 juin 1992.

<sup>769</sup> Denis Fainsilber, « Ciba-Geigy marie ses composites à ceux de l'américain Hexcel », 13 juillet 1995.

<sup>770</sup> N.H, « Ciba vend 39 % du capital d'Hexcel pour 160 millions de dollars », *Les Échos*, 13 octobre 2000.

Il ne reste donc que la seule TMB sous contrôle familial Brochier, pour un temps. La petite affaire a connu un premier exercice 1980 très modeste avec seulement 24 000 F de chiffre d'affaires pour trois salariés. Technique appuyée par les sociétés de la fratrie, elle connaît un essor considérable. Quatre ans plus tard, elle affiche 6 millions de F de ventes pour dix-neuf salariés et se porte essentiellement sur des marchés publics : fabrication de barrages flottants pour le service des Phares et Balises du ministère des Transports, tenues NBC pour le compte du ministère de la Défense. Une nouvelle et modeste unité de production de 800 m<sup>2</sup> est créée la même année, inaugurée en présence du ministre de la Défense Charles Hernu. Sa production s'ouvre rapidement aux marchés civils ; elle se positionne notamment en leader des containers souples à destination des marchés agricoles, des abris souples à usage militaire et des tissus environnementaux utilisés pour les barrages anti-pollution et les bacs de décantation<sup>771</sup>. L'entreprise poursuit son développement jusqu'en 1994, année où elle connaît un exercice « catastrophique » et ses premières pertes. Elle affiche alors 20 millions de F de chiffre d'affaires pour 35 salariés et évite des licenciements en puisant 1 million de F sur ses fonds propres<sup>772</sup>. TMB pousse sa spécialisation dans la protection environnementale et anti-pollution, parallèlement à des marchés plus exotiques comme une bâche de piscine de 400 m<sup>2</sup> pour le compte de l'émir du Bahreïn. La société exporte notamment aux États-Unis et en Asie des gazomètres souples<sup>773</sup> et fournit des barrages flottants lors de la marée noire du *Prestige* en 2002<sup>774</sup>. TMB est finalement reprise en 1998 par le fabricant de structures métallo-textiles alsacien Walter, une affaire d'un peu plus de 200 salariés. Le nouvel actionnaire majoritaire à 51 % du capital maintient à la présidence jusqu'en 2001 Michel Brochier, qui souhaitait confier le développement de TMB à une affaire plus importante. Le volumes de ventes tend effectivement à stagner depuis plusieurs années, atteignant 28 millions de F en 1998<sup>775</sup>. Walter se retrouve cependant rapidement en difficulté, victime du retournement de conjoncture post-attentats du 11 septembre 2001. Mis en redressement judiciaire en 2003, la société est reprise par un concurrent allemand, le groupe Losberger, de taille similaire, qui reprend également TMB<sup>776</sup>. Celle-ci est fusionnée avec une affaire parisienne, Bachmann, pour former Losberger

<sup>771</sup> Robert Pierron, « Charles Hernu à Dagneux : Il a inauguré la nouvelle unité de techniques de Michel Brochier », *Le Dauphiné libéré*, 3 mars 1984.

<sup>772</sup> Marie-Annick Depagneux, « TMB tisse sa toile à l'exportation », *Les Échos*, 26 février 1996.

<sup>773</sup> Pascal Derrez, « Michel Brochier, PDG de TMB », *Le Moniteur*, 3 novembre 2000.

<sup>774</sup> Marie-Annick Depagneux, « TMB fournit des barrages flottants contre la marée noire du *Prestige* », *Les Échos*, 16 décembre 2002.

<sup>775</sup> Marie-Annick Depagneux, « TMB passe dans le giron du strasbourgeois Walter », *Les Échos*, 8 décembre 1998.

<sup>776</sup> Antoine Latham, « Le groupe alsacien Walter repris par l'allemand KMH Losberger », *Les Échos*, 10 juin 2003.

Rapid Deployment Systems, spécialisée dans les structures modulaires de type tentes et abris humanitaires. L'activité de l'usine de Dagneux se poursuit jusqu'à sa fermeture en 2011<sup>777</sup>.

Si le microcosme d'entreprises textiles Brochier s'est fondu dans des ensembles plus importants, il demeure une survivance par l'intermédiaire des Soieries Cédric Brochier. En 2007, la société de haute-nouveauté récupère la raison sociale Brochier Soieries tandis qu'une nouvelle société, Brochier Technologies, démarre une activité de textiles techniques à base de fibres optiques, un procédé démarré à l'issue d'une commande de robe lumineuse pour le compte du couturier Olivier Lapidus<sup>778</sup>. Le développement de cette affaire aboutit à la mise au point du procédé Lightex, textile optique intelligent utilisé dans l'automobile, le médical et l'ameublement. Brochier Technologies compte aujourd'hui dix-huit salariés pour un chiffre d'affaires net de 1,1 million d'euros, mais l'affaire d'apparence relativement modeste a créé parallèlement de nombreuses filiales et *joint-ventures* pour exploiter ses produits : ainsi, dans le médical, la société de dispositifs anatomiques NeoMedLight est fondée en 2014 avec une dizaine de salariés pour commercialiser des appareils photothérapeutiques exploitant le Lightex<sup>779</sup>. Brochier Technologies participe également à une *joint-venture* avec le fabricant de capteurs automobiles EFI de Beynost (Ain), EFI Lightning, spécialisée dans la fabrication de tissus lumineux intelligents pour les intérieurs automobiles<sup>780</sup>. Une autre *joint-venture* de tissus en fibres optiques est également créée en 2017 avec le tisserand ligérien Denis & Fils, Lightex Industries basée à Montchal (Loire)<sup>781</sup>. Ce microcosme fait ainsi perdurer une activité technique très vaste, aussi bien ancrée dans la filière textile classique que dans des secteurs hybrides.

### 3. L'enracinement régional d'un groupe textile étranger, Hexcel

Le cœur industriel de l'ex-Brochier SA continue de perdurer sous la houlette de Hexcel-Genin, lointaine continuité de Pierre Genin & Cie. Le tisseur de verre isérois qui se distinguait déjà par l'atypisme de sa structure d'entreprise régionale reprise par une multinationale américaine, traverse la crise non sans difficultés. La reprise en 1968 par JB Stevens s'est

<sup>777</sup> Fiche établissement [societe.com/Losberger-Rapid-Deployment-Systems](http://societe.com/Losberger-Rapid-Deployment-Systems/www.societe.com/etablissement/losberger-rapid-deployment-systems-31897508300029.html), [www.societe.com/etablissement/losberger-rapid-deployment-systems-31897508300029.html](http://www.societe.com/etablissement/losberger-rapid-deployment-systems-31897508300029.html) (dernière consultation le 7 décembre 2020).

<sup>778</sup> Vincent Charbonnier, « Cédric Brochier : « Je suis l'héritier d'un savoir-faire familial » », *Les Échos*, 2013.

<sup>779</sup> Séverine Reanrd, « NeoMedLight soigne avec la lumière », *Tout-Lyon*, 15 octobre 2019.

<sup>780</sup> « Les tissus lumineux d'Ef Lightning attendus dans les véhicules en 2021 », *Bref-Eco*, 30 juillet 2019.

<sup>781</sup> « Brochier Technologies et Denis & fils créent une société commune », *Bref-Eco*, 17 juillet 2019.

accompagnée d'une politique d'expansion ambitieuse. Peu après, une filiale de traitement des tissus de verre, Traitements & Finish SA, est créée avec l'accord tacite de la Société du verre textile pour traiter la production non seulement de Pierre Genin, mais également de la concurrence locale par une activité de façon. Un embryon d'informatisation se met également en place. Ces investissements lourds grèvent cependant la société qui se retrouve à essuyer ses premières pertes pour la première fois de son histoire en 1971, avec un déficit de 1,4 million de F pour un volume de ventes d'environ 45 millions de F. L'alerte semble passagère avec un redressement de la situation dès l'année suivante. JP Stevens renforce son implication en actant un changement de raison sociale pour Stevens-Genin. La nouvelle société commence à exploiter les premiers métiers à tissu carbone, récemment commercialisés par les sociétés anglaises Courtaulds et Morgan Crucible, ainsi que la société américaine Union Carbide. La crise de 1974 provoque cependant une rechute avec une augmentation des stocks et un effondrement d'une activité d'habillement nylon, certes modeste (seulement 10 % du chiffre d'affaires), mais suffisamment importante pour influer sur les comptes. La distance de la société-mère semble également jouer alors que la stratégie d'investissement de Stevens-Genin tâtonne. L'intégration en 1975 de Traitements & Finish brouille l'entente tacite entre les tisseurs de verre régionaux qui s'équipent désormais avec leur propre matériel de finition. La société est à nouveau dans le rouge en 1976 et JP Stevens cherche désormais à revendre l'affaire. Celle-ci ne cesse pourtant de se développer et tutoie les 150 millions de F de ventes en 1980. Les effectifs se sont cependant réduits d'une cinquantaine de personnes en une décennie pour se stabiliser autour des 500 salariés. L'entreprise semble échapper aux licenciements et procède à une compression des effectifs par non-renouvellement et retraites anticipées. Le désengagement américain profite à la famille Genin. Les deux frères fondateurs Pierre et François n'ont conservé qu'un simple siège d'administrateur à l'arrivée de JP Stevens, mais le représentant de la seconde génération, Claude, se hisse à la direction commerciale puis générale, pour prendre finalement la présidence en 1980<sup>782</sup>. Parallèlement, l'entreprise crée aux Avenières un second site de 7 000 m<sup>2</sup> jouxtant immédiatement le premier, destiné à recevoir les activités de finition et les productions de marchés en développement. L'arrivée d'une nouvelle génération de tissus de pointe ouvre en effet, au-delà des débouchés traditionnels (bâtiment, électricité, pneumatiques) encore ralentis par les effets des deux chocs pétroliers, des perspectives favorables dans l'aéronautique, l'aérospatiale au travers du programme Ariane et l'isolation à

---

<sup>782</sup> *Pierre Genin & Cie Stevens-Genin Hexel Genin Hexel, une histoire de notre société de Genin à Hexcel, 1933-1993.*

haute température<sup>783</sup>. Stevens-Genin met ainsi au point pour le compte de la défense nationale une technique de pré-imprégnation de tissu de verre utilisé dans la fabrication de rotors d'hélicoptères<sup>784</sup>. Cette bonne santé et ces produits de pointe attirent l'attention de l'Hexcel Corporation, une société californienne fondée en 1948 sous la raison sociale California Reinforced Plastics et originellement spécialisée dans la fabrication de tissus de verre « en nids d'abeille » utilisés dans l'aviation militaire puis dans l'aérospatiale. Elle prend sa dénomination actuelle en 1954 puis se diversifie dans la fabrication de skis au cours des années 1970. Cette percée prend fin avec les deux chocs pétroliers et Hexcel se recentre sur son activité composite. En 1980, elle s'inscrit à la cote de la bourse de New York et entre parallèlement à hauteur de 50 % au capital de Stevens-Genin pour faciliter la pénétration du marché européen<sup>785</sup>. L'arrivée de ce nouvel actionnaire comptant plus de deux mille salariés s'accompagne d'un traitement de choc avec l'application d'un plan de réorganisation impliquant la suppression d'une centaine de postes entre la mi-1981 et la fin 1982 et la vente de la petite division habillement, autonome et produisant essentiellement du duvet pour anoraks, aux Tissages Baumann<sup>786</sup>. L'entreprise rebondit et réembauche cependant dès l'année suivante. Un important plan d'investissement de 50 millions de F est réalisé dans l'usine des Avenières, incluant la construction de 8 500 m<sup>2</sup> destinés à un atelier de finition et de tissage à jet d'air informatisé. La transition s'achève définitivement en 1985 lorsque Stevens cède ses 50 % restants à Hexcel Corporation qui entérine le changement de raison sociale pour Hexcel-Genin. L'entreprise compte alors 430 salariés pour 214 millions de F de ventes<sup>787</sup>. Le chiffre d'affaires double encore en 1990, avec 60 % à l'export, pour 550 salariés, réparti pour un tiers entre chaque division électronique, protection-décoration et composites et exporté à hauteur de 60 %<sup>788</sup>. La contracture du marché de l'électronique de 1992 affaiblit cependant Hexcel-Genin, notamment sur le marché des supports de circuits imprimés en surcapacité mondiale d'environ 30 %. La société enregistre son premier exercice déficitaire et doit supprimer 60 emplois dont 30 licenciements<sup>789</sup>. Contrairement à Brochier SA en régression et Porcher pénalisé par la gestion de Bucol, Hexcel

<sup>783</sup> G.C. Richard, « Pour sa décentralisation, Stevens-Genin construit 7 000 m<sup>2</sup> de locaux », *Le Dauphiné libéré*, 17 août 1980.

<sup>784</sup> « Textile industriel : un pari sur les techniques de pointe », *Les Échos*, 10 septembre 1980.

<sup>785</sup> Site officiel Hexcel, rubrique « Notre Groupe », sous-rubrique « Grandes Dates et Chronologie », [www.hexcel.com/About/History-and-Timeline](http://www.hexcel.com/About/History-and-Timeline) (dernière consultation le 8 décembre 2020).

<sup>786</sup> *Pierre Genin & Cie Stevens-Genin Hexel Genin Hexel, une histoire de notre société de Genin à Hexcel, 1933-1993*.

<sup>787</sup> « Stevens-Genin devient Hexcel-Genin, plus de 50 millions de F d'investissement aux Avenières », *Bref Rhône-Alpes*, 16 octobre 1985.

<sup>788</sup> *Pierre Genin & Cie Stevens-Genin Hexel Genin Hexel, une histoire de notre société de Genin à Hexcel, 1933-1993*.

<sup>789</sup> « Plan social chez Hexcel-Genin », *Les Échos*, 14 janvier 1993.

ne cesse pourtant de continuer à accroître son volume de ventes qui atteint le demi-milliard de francs à la veille du mariage d'Hexcel-Genin avec Ciba-Brochier<sup>790</sup>. La situation de la société-mère Hexcel Corporation devient parallèlement mauvaise, celle-ci se plaçant sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites américaine en 1993, équivalent à une procédure de sauvegarde, dont elle sort deux ans plus tard au prix de diverses restructurations et cessions d'actifs. L'intégration de Brochier SA dans l'organigramme d'Hexcel début 1996 conduit à un projet d'optimisation organisationnelle en unités de marchés. Les activités françaises d'Hexcel sont réorganisées sous la houlette d'une *holding* financière Hexcel SA, dirigée par Claude Genin qui reste en poste au moins jusqu'au début des années 2000 avant de laisser sa place à une direction purement managériale. L'entité comprend Hexcel Fabrics qui inclue les sites Genin des Avenières et Brochier de Décines et est également dirigée par Claude Genin. Le site Brochier de Dagneux doit devenir, quant à lui, la division Hexcel Composites. Les deux entités rassemblent respectivement 610 et 220 salariés pour un chiffre d'affaires prévisionnel cumulé 1997 de 1,3 milliard de F, en faisant la plus grosse affaire technique régionale<sup>791</sup> et la mettant à pied d'égalité avec les groupes subsistants de l'habillement-ameublement comme Cheynet et Chamatex en termes d'effectifs<sup>792</sup>. La rationalisation du couple Brochier-Genin permet à Hexcel de relancer ses activités composites piétinantes. En 1997, elle s'associe avec Chavanoz Industrie, filiale de Porcher, le tisseur technique isérois Mermet et la société belge Helioscreen au sein d'un groupement d'intérêt économique destiné à promouvoir le tissu Screenglass sur le marché des stores et du bâtiment<sup>793</sup>, tandis qu'elle investit pour 60 millions de F sur le site Brochier de Dagneux entre 1996 et 1999, avec le transfert des activités de finition des Avenières qui parachève la spécialisation des sites<sup>794</sup>. Très dépendante de l'industrie aéronautique, qui constitue 60 % de la clientèle, Hexcel tente au début des années 2000 d'amorcer une diversification vers la marine, l'éolien et l'automobile sportive<sup>795</sup>. Les débouchés évoluent cependant très peu. L'entreprise centralise davantage ses unités de production en inaugurant en 2003 une nouvelle usine aux Avenières, destinée à servir de centre de recherches pour les composants en carbone et à accueillir le tissage de Décines. L'ensemble Hexcel représente à

<sup>790</sup> « Brochier SA et Hexcel Lyon se rapprochent à travers leur maison-mère », *Bref Rhône-Alpes*, 19 juillet 1995.

<sup>791</sup> « Hexcel Corporation scelle l'union d'Hexcel SA et de Brochier SA », *Bref Rhône-Alpes*, 16 avril 1997.

<sup>792</sup> J-P.V, « Brochier filiale d'Hexcel », *Lyon-Figaro*, 5 mars 1996.

<sup>793</sup> F.S, « Hexcel, Chavanoz et Mermet s'allient dans le store », *Lyon-Figaro*, 20 mai 1997.

<sup>794</sup> Christian Dybich, « Hexcel Composites SA a investi plus de 60 millions à Dagneux », *Lyon-Figaro*, 29 mai 1999.

<sup>795</sup> Marie-Annick Depagneux, « Hexcel Composites SA veut développer son activité hors aéronautique », *Les Échos*, 21 février 2000.

cette date 900 salariés pour 250 millions d'euros de chiffre d'affaires, une vitalité insolente comparativement à la situation des groupes d'habillement-ameublement durement touchés par la crise post-2001<sup>796</sup>. Le pôle rhônalpin d'Hexcel atteint sa maturité industrielle dans les années 2000, alors que le groupe porte ses efforts sur un nouveau site composites à Nantes, ouvert en 2007<sup>797</sup>. Le développement régional reprend cependant à partir de 2014 avec l'officialisation d'un troisième site situé à Salaise-sur-Sanne (Isère), à proximité immédiate de la plateforme chimique de Roussillon, spécialisé dans la production de fil de carbone, un investissement de 400 millions d'euros en deux phases prévoyant la création de 160 emplois d'ici à 2020<sup>798</sup>. L'usine des Avenières bénéficie en 2016 également d'un agrandissement de 40 % de sa surface de production avec la création de 50 emplois à la clé et installe un laboratoire de R&D en partenariat avec le chimiste Arkema<sup>799</sup>. Le profil de l'ensemble demeure à cette date relativement inchangé. Les marchés restent principalement concentrés sur l'aéronautique/aérospatiale, qui représente 85 % des ventes et la part à l'exportation reste stable à 60 %. Le chiffre d'affaires a doublé en un peu plus d'une décennie<sup>800</sup>. Cette spécialisation trouve cependant ses limites aujourd'hui avec la crise de l'industrie aéronautique liée à la pandémie de Covid-19. Les principaux clients, les groupes aéronautiques Airbus et Safran ayant considérablement réduit leurs commandes, l'usine flambant neuve de Salaise tourne actuellement avec moins de 10 % de ses effectifs, tandis que les salariés des Avenières chôment entre 4 et 8 jours par mois. L'annonce d'une trentaine de licenciements touche également le site de Dagneux, alors que le site nantais de Bouquenais est totalement fermé<sup>801</sup>. L'industrie de la fibre carbone trouvant de nombreuses applications industrielles, la société devrait être en mesure de rebondir sur de nouveaux marchés, mais le coût socio-économique d'une telle restructuration reste encore à préciser.

<sup>796</sup> Marie-Annick Depagneux, « Hexcel inaugure son centre d'excellence européen dans les renforts de carbone », *Les Échos*, 6 octobre 2003.

<sup>797</sup> Emmanuel Guimard, « La filière matériaux composites se renforce à Nantes », *Les Échos*, 4 janvier 2007.

<sup>798</sup> Gabrielle Serraz, « L'américain Hexcel choisit l'Isère pour produire des fils de carbone », *Les Échos*, 29 septembre 2014.

<sup>799</sup> Julien Cottineau, « Un laboratoire Arkema/Hexcel en Isère pour des composites à destination de l'aéronautique », *L'Usine nouvelle*, 12 mars 2019.

<sup>800</sup> Sévim Sonmez, « Hexcel tisse toujours plus grand », *Tout-Lyon*, 27 octobre 2016.

<sup>801</sup> Dominique Largeron, « Le danger d'être monoproduit en période de crise aéronautique : l'usine Hexcel de Roussillon à l'arrêt », *Lyon Entreprises*, 5 octobre 2020 ; Laurent Gallien, Céline Loizeau, « Industrie en Isère : la situation reste compliquée chez Hexcel », *France Bleu Isère*, 10 septembre 2020.



**Document VI-4 – Visuel de l'usine d'Hexcel de Salaise-sur-Sanne**

Source : *Le Dauphiné libéré*, 2 octobre 2018.

#### 4. Le maintien parallèle des sociétés indépendantes

Parallèlement à ce « Big Three » du composite, des groupes familiaux du textile technique issus de la façon rurale émergent comme de nouveaux acteurs de poids. Le plus discret est le groupe ardéchois Chomarat du Cheylard (Ardèche). Cette affaire familiale est très peu documentée dans les sources archivistiques comme dans la littérature grise et la presse. Seuls un article du géographe Alain Coustaury et une chronologie officielle de l'entreprise nous livrent des informations sur ce qui s'avère être historiquement une nébuleuse de petites affaires sous giron familial. La société originelle est fondée en 1898 par un industriel local, Auguste Chomarat, qui crée un moulinage de soie naturelle au Cheylard à proximité de la rivière Dorne. Son affaire est reprise par deux de ses fils, Joseph et Jean, qui adjoignent une unité de tissage au moulinage en 1927 puis de teinturerie-impression en 1935. Parallèlement, un autre fils, Marius, reprend un moulinage de soie à Mariac (Ardèche) en 1920. Coustaury recense au début des années 1970 au moins quatre affaires sous le contrôle de la famille : la société de teinturerie Chomarat Frères avec 260 ouvriers au Cheylard et 60 à Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche), la société d'enduction des Ets Léorat avec 180 salariés, la filature de la Société nouvelle des

applications textiles avec 65 salariés et la Société des textiles de l'Eyrieux également avec 65 salariés, sans préciser la localisation de ces unités. Une unité de confection au Cheylard est également mentionnée. L'usine de Mariac s'est reconvertise dans le tissage de verre, production démarrée en 1957 et qui supplante en quelques années celle du moulinage. Il est possible qu'elle soit également une société juridiquement indépendante, car les listes d'adhérents du syndicat du moulinage mentionnent une société Chomarat & Cie basée à Mariac, cotisante jusqu'en 1978 mais non-impliquée dans la vie syndicale et ne fournissant aucune statistique sur son parc matériel. Ces affaires sont toutes dirigées par des membres du « clan Chomarat », par ailleurs grand propriétaire foncier de la région. L'ensemble totalise 630 salariés, un chiffre considérable pour une entreprise qui n'est plus totalement intégrée et pourtant remarquablement absente de tous les travaux contemporains sur la filière textile régionale<sup>802</sup>. Chomarat démarre son activité technique en fournissant la capote souple de la Citroën 2 CV en partenariat avec l'équipementier automobile Trèves. La société évolue vers des productions destinées au bâtiment à la fin des années 1970, notamment des tissus grilles en verre et en polyester. Parallèlement, son activité de confection est externalisée en Tunisie à Grombalia et demeure encore en activité aujourd'hui avec 300 salariés<sup>803</sup>. Dans le prolongement de ses activités de confection, le groupe est l'un des rares de la région à s'être aventuré dans la commercialisation de détail en reprenant en 1989 la société de prêt-à-porter Chattawak, dont les produits sont réorientés de l'habillement pour enfant au marché féminin au début des années 2000. L'affaire sort du giron Chomarat lors de sa liquidation en 2014 et ne prend pas le pas sur l'activité textile contrairement au groupe Deveaux<sup>804</sup>. La société réapparaît dans l'actualité au milieu des années 1990 à la suite d'un feuilleton actionnarial qui détaille les structures du groupe. Les activités industrielles sont chapeautées par une société *holding*, la Compagnie Chomarat, fondée en 1989 et rassemblant les intérêts familiaux. Outre ses établissements industriels, elle compte également des participations dans des activités commerciales et financières protégées par une culture de la discréetion : les sociétés financières Tech Fab à Amsterdam et Camerata au Luxembourg dont l'objet n'est pas clairement précisé. La Compagnie dispose également depuis 1985 d'une filiale industrielle américaine, Clarck Schwebel Tech Fab, détenue en *joint-venture* avec le tisseur technique américain Owens Corning et d'une société commerciale en

<sup>802</sup> Alain Coustaury, « Déclin et vitalité en Ardèche : la région du Cheylard », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 59, n° 3, p. 211-239.

<sup>803</sup> Site officiel Chomarat, rubrique « Le groupe – Notre groupe », dernière consultation le 14 décembre 2020.

URL : <https://chomarat.com/groupe-industriel-textile-international-novateur/>

<sup>804</sup> Patrick Vercesi, « Chattawak : pari réussi dans la distribution », *Les Échos*, 12 septembre 1995 ; Céline Vautard, « Chattawak se relance avec le groupe 226 », *Fashion United*, 3 novembre 2016.

Allemagne. L'ensemble pèse 700 salariés nationaux et 796 millions de F de ventes en 1992, pour moitié issus des tissus de verre à usage industriel, un tiers des tissus automobiles, le restant de l'ennoblissement et du tissage pour confection. Le groupe est pris dans un bras-de-fer familial entre l'actionnariat majoritaire rassemblé autour de Gilbert et Henri Chomarat, dirigeants du groupe, et l'actionnaire minoritaire Jean Chomarat, écarté en 1990 après avoir géré plusieurs filiales sur fond de divergences stratégiques. Ce dernier, détenteur de 15 % du capital, souhaite se désengager de l'affaire en inscrivant une partie de ses titres au hors-cote boursier, ce qui suscite une levée de boucliers<sup>805</sup>. L'assemblée générale des actionnaires tente de court-circuiter la manœuvre en votant l'adoption d'une forme juridique de société en commandite qui verrouillerait la détention du capital, mais la décision est cassée en justice par le tribunal de commerce de Lyon<sup>806</sup>. La querelle prend fin lorsque la *holding* Chomarat accepte le rachat des titres de Jean, alors que celui-ci est sur le point de trouver un acquéreur, le géant verrier Saint-Gobain, évitant ainsi une possible perte de contrôle ultérieure des représentants familiaux<sup>807</sup>. Les sources sur le groupe se font à nouveau muettes jusqu'au début des années 2010. La société n'est plus dirigée par un Chomarat mais par un manager, Michel Cognet, diplômé de l'Institut européen d'administration des affaires et ancien cadre de longue date d'Hexcel Corporation. La présidence est également cédée à un extérieur, Florent Troubat. Elle s'est également dotée d'une usine de composites dans la banlieue de Shanghaï en 2010. La société est cependant en difficulté face à la conjoncture maussade post-2008 et un plan social concernant 122 puis 182 emplois sur un total stabilisé de 700 entraîne un mouvement de grève, très inhabituel dans un bassin d'emploi réputé calme et peu militant, qui dénonce une délocalisation au profit de la peu coûteuse unité chinoise<sup>808</sup>. Seule une partie des licenciements sont réalisés. Les effectifs ardéchois de Chomarat se sont depuis érodés jusqu'à se stabiliser autour des 500 salariés. Une activité filiale d'équipement textile automobile gérée conjointement avec Trèves, l'usine Tesca du Cheylard, s'ajoute à la restructuration du groupe en 2019, entraînant le licenciement de 50 personnes supplémentaires<sup>809</sup>. Pour se relancer, Chomarat opte pour un plan d'investissement de 35 millions d'euros dans ses deux sites du

<sup>805</sup> Gérard Guyennon, « La Compagnie Chomarat bientôt inscrite au hors-cote », *Les Échos*, 18 mars 1994.

<sup>806</sup> Gérard Guyennon, « La transformation en commandite de Chomarat annulée par la justice », *Les Échos*, 24 février 1995.

<sup>807</sup> Gérard Guyennon, « Chomarat : l'actionnaire minoritaire obtient satisfaction », *Les Échos*, 28 mars 1995.

<sup>808</sup> Catherine Houbart, « Chomarat revoit à la hausse son plan social », *L'Usine nouvelle*, 24 janvier 2012 ; « Chomarat : les salariés décident la grève », *Le Dauphiné libéré*, 28 octobre 2011

<sup>809</sup> « Le Cheylard – Tesca va fermer, 50 salariés sur le carreau », *L'Hebdo de l'Ardèche*, 10 octobre 2019.

Cheylard et son site de Mariac subsistants, aidé pour ce dernier d'une aide publique d'aménagement du territoire d'un million d'euros<sup>810</sup>. Ce redéploiement industriel entre dans sa phase active à partir de 2019 et renoue avec les marchés qui ont fait le succès de la société dans les années 1970 : les renforts grillagés en verre et composites pour la bâtiment et l'industrie navale<sup>811</sup>. Le groupe, maintenant une politique très discrète sur ses chiffres, affiche un volume de ventes de 92,3 millions d'euros la même année pour 482 salariés<sup>812</sup>.

La gestion familiale trouve son point d'équilibre dans le cas de la société de composites souples Serge Ferrari. Cette société fondée en 1973 porte le nom de son fondateur, frère de Miguel Ferrari, gérant des Tissus techniques Ferrari dont nous avons évoqué la spécialisation précoce dans les tissus de verre (cf. chapitre II). Cette affaire démarre avec une unité de tissage à La Tour-du-Pin (Isère) et se spécialise dans les tissus « précontraints », une technologie mise au point par la société de tissus plastiques grillagés enduits ayant une forte résistance aux déformations et aux charges, qu'elle commercialise pour divers usages industriels. Les Tissus techniques Ferrari se spécialisent parallèlement au cours des années 1980 comme fournisseur militaire en tissus synthétiques camouflages et anti-explosifs, qui représentent 60 % de son chiffre d'affaires de 64 millions de F en 1988. Ils sont repris l'année suivante par Jacques Cellier, fondateur de l'entreprise savoyarde de chaudronnerie Cellier, qui conserve Miguel Ferrari à la présidence mais change la raison sociale pour Textiles techniques de Trévoux. Serge Ferrari, jusqu'ici détenteur de 40 % du capital, obtient l'exclusivité du nom Ferrari pour l'exploitation de ses tissus enduits<sup>813</sup>. L'entreprise poursuit un développement discret mais constant tout au long des années 1990 et 2000, caractérisé par des acquisitions et innovations dans des micro-marchés comme le textile recyclé et les revêtements pour yachts. Elle rachète notamment à cette fin en 2001 une société suisse, Stamoid, filialisée puis intégrée. Le développement s'effectue sur quatre sites répartis dans un triangle français (siège-usine de La Tour-du-Pin), suisse (deux sites à Egilsau et Emmenbrücke) et italien (un site à Carmignago di Brenta acquis en 2017) et compte à ce jour 830 salariés dont la moitié en France, pour 189 millions d'euros de ventes<sup>814</sup>. Serge Ferrari émerge sur la scène nationale à la faveur d'une

<sup>810</sup> Frédéric Rolland, « Le groupe Chomarat investit massivement dans son outil de production », *L'Usine nouvelle*, 2017.

<sup>811</sup> Juliette Voisin, « Le Cheylard/Avignon : Chomarat se lance dans la construction avec Siniat », *Le Dauphiné libéré*, 18 mai 2019.

<sup>812</sup> Fiche [societe.com](http://societe.com) Chomarat Textiles Industries, [www.societe.com/societe/chomarat-textiles-industries-501607865.html](http://www.societe.com/societe/chomarat-textiles-industries-501607865.html) (dernière consultation le 8 décembre 2020).

<sup>813</sup> V.L, « Jacques Cellier reprend les Tissus Techniques Ferrari », *Lyon-Matin*, 21 février 1989.

<sup>814</sup> Site officiel Serge Ferrari, rubrique « Notre Histoire », [www.sergeferrari.com/fr-fr/serge-ferrari/notre-histoire](http://www.sergeferrari.com/fr-fr/serge-ferrari/notre-histoire) (dernière consultation le 8 décembre 2020).

importante vitrine artistique offerte par le plasticien britannique Anish Kapoor, qui commande en 2011 une toile souple en PVC de 20 000 m<sup>2</sup> exposée au Grand Palais de Paris, formant des bulles maintenues sans structure porteuse par différence de pression<sup>815</sup>. Les produits de bâche haute résistance rencontre également un grand succès dans les installations sportives, couvrant notamment les stades du Mondial de football 2014<sup>816</sup> et, plus récemment, les courts de Roland Garros<sup>817</sup>. Le trait le plus singulier de Serge Ferrari vient cependant de sa cotation en bourse Euronext, réalisée en 2014 dans l'objectif de mener à bien un plan de développement de 100 millions d'euros d'ici 2018, ce qui en fait la première et unique société textile régionale à être cotée depuis le retrait de Deveaux<sup>818</sup>. L'introduction n'a pas bousculé le rapport de force de l'actionnariat, qui reste dominé par la famille Ferrari et le tandem dirigeant des deux fils de Serge Ferrari, Romain et Sébastien<sup>819</sup>. Dans l'actualité, la société a récemment mis au point une membrane composite à base de particules d'argent virucide, qui lui a accordé une bonne notoriété dans la presse en ces temps de pandémie<sup>820</sup>.

Le plus petit tisseur technique historique indépendant, Mermet, est à l'origine un atelier de tissage de verre travaillant à façon créé par Henri Mermet en 1951 à Veyrins-Thuellin (Isère) avec trois ouvriers et six métiers à tisser. La société travaille pour le compte du Verre textile de Saint-Gobain et croît à bonne allure. En 1968, elle agrandit ses locaux de 2 500 m<sup>2</sup> puis adopte la forme d'une SARL l'année suivante, comptant déjà 40 salariés. Elle se spécialise dans la production sur métiers sans navette à haute productivité et amorce dans les années 1970 la commercialisation de tissus de verre à usage décoratifs et de revêtements muraux tissés, qui deviennent sa marque de fabrique. En 1976, une filiale nommée Metratiss est créée en aval pour le traitement thermique de tissus de protection solaire « Sunscreen », une marque qu'elle utilise encore aujourd'hui. Elle franchit la barre symbolique des 10 millions de F de chiffre d'affaires en 1980 et commence à se tourner vers l'exportation qui représente un tiers de ses ventes dès l'année suivante. En 1984, l'entreprise compte 110 salariés pour 44,4 millions de F de ventes,

<sup>815</sup> Catherine Sabbah, « Un défi technique et artistique monumental au Grand Palais », *Les Échos*, 10 mai 2011.

<sup>816</sup> Vincent Charbonnier, « Serge Ferrari drape trois stades brésiliens », *Les Échos*, 18 juin 2014.

<sup>817</sup> Françoise Sigot, « Serge Ferrari couvre le central de Roland-Garros », *Les Échos*, 18 février 2020.

<sup>818</sup> Marie-Annick Depagneux, « Serge Ferrari s'est fait beau pour entrer en Bourse », *La Tribune*, 13 juin 2014.

<sup>819</sup> Fiche en ligne SergeFerrari Group, Bourse Direct, [www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/sergeferrari-group-FR0011950682-SEFER-EUR-XPAR/actionnariat](http://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/sergeferrari-group-FR0011950682-SEFER-EUR-XPAR/actionnariat) (dernière consultation le 9 décembre 2020).

<sup>820</sup> Serge Pueyo, « Covid-19 : une entreprise de l'Isère invente une toile tueuse de virus », *Le Parisien*, 14 mai 2020.

soit quatre fois plus en quatre ans<sup>821</sup>. Une autre filiale industrielle, TPS, spécialisée dans la confection par couture et soudure, est également constituée durant les années 1980 ainsi que deux filiales de commercialisation, 3G Mermet Corporation en Amérique du Nord (26 % des ventes en 1984) et Mermet Australia Proprietary Company Limited en Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud (12 % des ventes). Cet ensemble est fondu dans une *holding* Mermet en 1991 qui rationalise la gestion de ce petit groupe<sup>822</sup>. L'entreprise se distingue en 1996 à l'occasion des Jeux olympiques d'Atlanta où elle décroche un contrat de 25 000 m<sup>2</sup> de tissus de protection pour la pelouse du stade olympique, en collaboration avec la Chavanoz de Porcher. Toujours en croissance, elle emploie 200 salariés à Veyrins et réalise un chiffre d'affaires de 200 millions de F<sup>823</sup>. Mermet continue de s'épanouir à l'ombre des « gros » du textile technique et envisage une entrée en bourse au second marché de Paris à la fin 1997<sup>824</sup>. Cette entrée est retardée par la Commission des opérations de bourse, mais elle rencontre un succès impressionnant, les demandes de titres étant vingt fois supérieures aux 131 000 actions proposées<sup>825</sup>. L'entreprise entre dans une phase de consolidation au plan national et amorce son internationalisation en créant en 2001 une filiale américaine d'enduction en Caroline du Sud, Mermet Weaving<sup>826</sup>. Elle arrive cependant à la limite de ses propres capacités d'expansion. Les trois fils dirigeants d'Henri Mermet cèdent les parts familiales à la société de stores et fenêtres hollandaise Hunter Douglas, qui s'empare de 92 % du capital par une OPA amicale et conserve l'équipe dirigeante<sup>827</sup>. Sous la houlette de sa nouvelle société-mère, Mermet atteint son apogée en 2006 avec 350 salariés pour 51,2 millions d'euros d'euros de ventes avant d'opérer un virage de spécialisation vers la protection solaire, abandonnant son activité de revêtement et de stores qui subit une pression concurrentielle chinoise de plus en plus redoutable. L'entreprise se réduit à 217 salariés pour 30 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, mais elle retrouve des niveaux de rentabilité satisfaisants<sup>828</sup>. La crise de 2008 nuit cependant aux volumes de ventes destinés au secteur tertiaire malgré des commandes prestigieuses (aéroport d'Heathrow, opéra de Shanghai) et la société devient déficitaire au point de devoir déposer le bilan à l'été 2012.

<sup>821</sup> AUV, dossier adhérent Mermet, brochure « Symphony fil à fil ».

<sup>822</sup> AUV, lettre de Mermet SA à UNITEX sur la restructuration du groupe Mermet, 25 juillet 1991.

<sup>823</sup> J.D, « Mermet tisse sa toile à Atlanta », *Petites affiches lyonnaises*, 31-2 août 1996.

<sup>824</sup> Jean-Pierre Vacher, « Novembre en bourse pour Mermet », *Lyon-Figaro*, 5 septembre 1997.

<sup>825</sup> « Les étincelles de Mermet », *Petites affiches lyonnaises*, 20-28 avril 1998.

<sup>826</sup> Pierre Delohen, « Mermet Industries poursuit son expansion aux Etats-Unis », *Le Moniteur*, 2 novembre 2001.

<sup>827</sup> Philippe Defawe, « Mermet Industries s'adosse au groupe Hunter Douglas », *Le Moniteur*, 11 août 2005.

<sup>828</sup> Marie-Annick Depagneux, « Mermet Industries s'est recentré sur les tissus de protection solaire », *Les Echos*, 28 mai 2007.

Un plan de continuation est proposé par Hunter Douglas qui relance une activité réduite sur le site de Veyrins et ferme deux unités de production annexes aux Avenières et à Dolomieu (Isère)<sup>829</sup>. Le choc de la crise semble cependant aujourd’hui absorbé, l’entreprise ayant retrouvé des effectifs quasi-similaires à la situation antérieure (200 salariés en 2009) et un chiffre d’affaires légèrement supérieur (37,6 millions d’euros à la même date dont 83 % à l’export)<sup>830</sup>. L’évolution de ces affaires techniques démontre le caractère résolument tourné à l’international et des possibilités de développement considérables, qui n’empêchent cependant pas les entreprises de subir les affres de la conjoncture. Pour les affaires d’habillement, il s’agit d’une bouée de sauvetage appréciable pour la diversification des marchés, mais les transitions totales sont un phénomène rare et spectaculaire, comme l’illustre le cas du groupe Chamatex.

## **C. Une reconversion de l’habillement au technique difficile mais réussie, le cas de Chamatex**

L’un des groupes post-crise les plus précoce et également l’un des plus pérennes, puisqu’encore en activité aujourd’hui, est le groupe Chamatex, dont la constitution remonte originellement à la fondation des Tissages Montagnon d’Ardoix (Ardèche) en 1961 par un tisserand faonnier, Jean Montagnon. Un dépôt de dossier CIRIT datant de 1974 décrit une petite entreprise capitalistiquement familiale à 95 %, avec 19 salariés pour 643 000 F de chiffre d’affaires, produisant exclusivement du tissu écru de marque Blousenyl abondamment utilisé pour la confection de robes et tabliers. L’année suivante, le fils du fondateur, Jean-Claude, reprend l’affaire familiale avec une simple formation technique de l’école de tissage de Lyon et récupère progressivement l’ensemble des parts. L’entreprise demeure relativement anonyme, quoiqu’en plein développement avec un programme d’acquisition de métiers à tisser modernes à jet d’air<sup>831</sup>.

### **1. La constitution d’un groupe intermédiaire de l’habillement**

En 1980, la société Chamatex, du nom du lieu-dit de Chamas où elle s’implante à côté d’Ardoix, est créée en tandem avec d’autres faonniers locaux pour la commercialisation de

<sup>829</sup> Marie-Annick Depagneux, « Les textiles Mermet se placent sous la protection de la justice », *Les Échos*, 12 juin 2012.

<sup>830</sup> Site officiel Mermet, « Qui sommes-nous ? », [www.sunscreen-mermet.fr/entreprise.html](http://www.sunscreen-mermet.fr/entreprise.html) (dernière consultation le 9 décembre 2020).

<sup>831</sup> AN, CIRIT M1040 Tissages Montagnon.

leurs produits. L'affaire connaît un bon début d'activité (20 millions de francs de chiffre d'affaires en 1985 pour 4 salariés) et permet aux Tissages Montagnon de s'adoindre d'une nouvelle unité, les Tissages d'Ardoix, spécialisée dans le tissage à jet d'eau<sup>832</sup>. Cette extension se réalise avec le concours d'un *pool* financier emmené par la société lyonnaise d'investissement Siparex qui obtient 10 % du capital jusqu'à présent exclusivement détenu par Montagnon. Chamatex, tout en conservant son rôle de commercialisation, devient également la *holding* des activités de production<sup>833</sup>. La société semble également bénéficier de facilités d'achat de la part d'un constructeur japonais (probablement Tsukadoma qui est ultérieurement un fournisseur régulier) et de l'appui des collectivités locales, sans que l'on en connaisse le détail<sup>834</sup>. À partir de 1988, Chamatex s'engage dans une politique de croissance par l'exportation et la diversification, le marché de l'écrû étant bridé par sa nature façonnière<sup>835</sup>. Cette stratégie culmine avec la reprise des restes des TSR en 1992. L'ensemble Chamatex se distingue par sa croissance à la charnière des années 1990. En 1989, l'entreprise pèse 189 millions de chiffre d'affaires pour 87 salariés<sup>836</sup>. Trois ans plus tard, à l'occasion de la reprise des TSR, 330 millions de F pour 336 salariés, incluant Encotex créée *ex nihilo* en 1990, Chablans et la Société des textiles de Munas (STM) détenue pour moitié avec le groupe Chargeurs en 1991<sup>837</sup>. Le groupe a également pris une participation éphémère dans un tissage de coton du Nord, Velitex située à Saint-Quentin (Aisne), société immatriculée en 1990 avec un établissement dans la même ville, disparue dès 1993<sup>838</sup>. L'ensemble des investissements pendant les douze premières années d'activité de Chamatex est estimé aux alentours des 400 millions de F<sup>839</sup>.

Commercialement, la stratégie de développement s'est orientée dès le milieu des années 1980 vers le circuit-court. Début 1993, Chamatex ne dispose plus de carnet de commandes et

<sup>832</sup> Ce procédé, apparaissant au milieu au début des années 1980, est sensiblement similaire à celui du métier à tisser par jet d'air : le fil de trame est véhiculé par un jet d'eau sous pression d'une lisière à l'autre au fil de chaîne. Il en résulte un produit moins énergivore à la fabrication avec un risque de défaut moindre que par jet d'air, mais son utilisation est cependant limitée aux textiles synthétiques, les seuls à ne pas être hydrophobes.

<sup>833</sup> Patrick Vercesi, « Chamatex : la transformation fulgurante d'un écrutier ardéchois », *Les Échos*, 23 juin 1992.

<sup>834</sup> « Coup de chapeau aux autodidactes », *Entreprises Rhône-Alpes – Le magazine économique de Bref*, janvier-février 1998.

<sup>835</sup> Elisabeth Beckes, « Chamatex, l'écrutier qui habille l'Europe », *Moniteur du commerce international*, n° 1329, 19 mars 1998.

<sup>836</sup> Patrick Vercesi, *ibid.*

<sup>837</sup> « Chamatex : Reprise des Tissages du Stade », *Bref Eco*, n° 1177, 26 février 1992.

<sup>838</sup> Patrick Vercesi, *ibid.* et fiche [societe.com/Velitex](http://societe.com/Velitex), [www.societe.com/societe/velitex-377880869.html](http://www.societe.com/societe/velitex-377880869.html) (dernière consultation le 2 décembre 2020).

<sup>839</sup> « Coup de chapeau aux autodidactes », *Entreprises Rhône-Alpes – Le magazine économique de Bref Rhône-Alpes*, janvier/février 1998.

la vente s'effectue régulièrement sur stock, lesquels n'excèdent pas dix-huit jours de production en moyenne, bien loin des seuils classiques de plusieurs mois observés dans le reste de la filière. Les grandes séries ne disparaissent pas pour autant et les métrages importants sont absorbés par l'activité dominicale des tissages et la sous-traitance à des faonniers locaux, qui représentent environ un dixième de son volume de ventes, pour neutraliser toute surcapacité. L'entreprise s'est également imposée comme partenaire incontournable pour les converteurs textiles, 250 d'entre eux figurant parmi sa clientèle. La STM joue un rôle-charnière en offrant une solution d'apprêt-teinturerie à proximité immédiate des usines de tissages d'Ardoix, réduisant ainsi les temps morts logistiques pour les donneurs d'ordre ; 35 millions de F sont investis dans l'usine seule entre 1991 et 1993, financés à 50/50 par Chamatex et Chargeurs. Les autres actifs industriels récupérés sont débarrassés de leur matériel vétuste et renforcés selon des besoins ciblés : un ourdissoir à l'Ourdissage de la Bergère, 22 métiers aux Tissages de Villevocance. Les deux sites TSR font entrer Chamatex sur le marché des tissus de fibres discontinues à des fins de diversification. L'enrichissement du catalogue ne concerne pas uniquement les procédés de fabrication mais également les matières. Le groupe choisit de ne pas se concentrer exclusivement sur la viscose en maintenant des articles polyester traités à la soude, essentiellement produits par les japonais Toray et Unitika, qui ne concurrencent pas frontalement les produits courants d'importation<sup>840</sup>. La bonne santé de Chamatex est récompensée par le trophée d'or européen des PME françaises, concours destiné à récompenser les entreprises performantes à l'exportation organisé par le journal *Les Échos* et le Crédit lyonnais<sup>841</sup>. Parallèlement, le Crédit agricole du Sud-Est entre au capital à hauteur de 3 %, portant à 13 % la part des financiers. La direction commence à envisager, malgré la conjoncture très maussade depuis 1992, d'entrer en bourse, annonce cependant sans suite<sup>842</sup>. Il en est de même des annonces de rapprochement « avec un leader » pour la rentrée 1993<sup>843</sup>. Le partenariat avec Chargeurs s'érode progressivement avec le retrait des activités opérationnelles du groupe parisien, Chamatex reprenant notamment les 50 % au capital de la STM. Néanmoins, Chargeurs maintient toujours une petite participation au capital de Chamatex d'environ 2,5 %<sup>844</sup>. En

<sup>840</sup> Axel Mangenot, « Chamatex fait toujours plus court », *Journal du textile*, n° 1321, 9 mars 1993.

<sup>841</sup> « Un trophée d'or pour Chamatex », *Le Réveil du Vivarais*, 19 juin 1993.

<sup>842</sup> Axel Mangenot, *Ibid.*

<sup>843</sup> Jean-Pierre Vacher, « Chamatex envisage un rapprochement pour bientôt », *Lyon Figaro*, 20 juillet 1993.

<sup>844</sup> Jean-Pierre Vacher, « Chamatex va dépasser 700 millions de chiffre d'affaires », *Lyon Figaro*, 6 mai 1997.

revanche, il est fait état d'un rapprochement technique avec le filateur Unifi sur la mise au point de fils polyester extensibles<sup>845</sup>.

Années	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Chiffre d'affaires (en Mio F)</b>	374	432	619	655	732
<b>Dont % à l'export</b>	47	53	48	61	64
<b>Dont % en France</b>	53	47	52	39	36
<b>Effectifs</b>	302	350	536	615	646
<b>Capitaux propres (en Mio F)</b>	107	130	154	171	168

**Tableau VI-1 – Bilan financier du groupe Chamatex entre 1993 et 1997**

Source : Dossier Chamatex, archives UNITEX Villa Crétis

La croissance externe reprend dès 1993 avec l'acquisition de son fauchonier Mardenan situé à Montereux-Milieu (Isère), en conservant 60 des 130 métiers de l'entreprises et 7 des 37 salariés, plus 10 réembauches à moyen-terme pour alimenter le marché du tissu d'ameublement<sup>846</sup>. Début 1994, Chamatex reprend avec l'ennoblisseur stéphanois Cime le spécialiste du prêt-à-porter Frantissor, l'activité teinture de Blyes (Ain) intégrant le groupe sous la raison sociale des Teintures des Plaines de l'Ain et destinée à compléter les capacités de la STM désormais à saturation<sup>847</sup>. À l'automne de la même année, une *joint-venture* avec Chaîne & Trame est constituée pour reprendre l'activité du converteur parisien PPI spécialisé dans l'impression maille, une entreprise qui à son apogée en 1990 réalise 200 millions de francs de chiffre d'affaires pour une trentaine de salariés<sup>848</sup>. L'opération fait partie des rares participations extra-régionales de Chamatex et rejoint l'activité commercialisation du groupe sous la raison Modaprint l'année suivante après le désengagement de Chaîne & Trame<sup>849</sup>. La branche *converting-commercialisation* est organisée sous la houlette de la filiale Tex'Up qui regroupe

<sup>845</sup> Laurence Martin, « Chamatex augmente ses capacités de tissage », *Journal du textile*, n° 1408, 27 mars 1995.

<sup>846</sup> Marie-Annick Depagneux, « Chamatex bien placé pour reprendre Mardenan », *Les Échos*, 27 avril 1993.

« Mardenan : Reprise par Chamatex », *Bref Eco*, 28 avril 1993.

<sup>847</sup> Laurence Martin, « Chamatex et Cime se partagent le groupe Frantissor », *Journal du textile*, 6 janvier 1994.

<sup>848</sup> « Chaîne & Trame et Chamatex : Rachat de PPI », *Bref Eco*, 7 septembre 1994.

<sup>849</sup> Laurence Martin, « Chamatex tire profit de ses investissements », *Journal du textile*, n° 1427, 25 septembre 1995.

quatre marques incluant Modaprint : TSR Diffusion pour l'habillement classique, Tecnéa pour le vêtement décontracté, Tex'One pour les qualités basiques en circuit court et une filiale belge Charbit acquise en 1996 spécialisée dans les tissus féminins soie ou laine destinés aux centrales d'achat<sup>850</sup>. Parallèlement, le groupe négocie la reprise de la Société des textiles d'Ardoix (STA), une affaire de maille appartenant jusqu'en 1992 à Chargeurs, qui, après avoir atteint un chiffre d'affaires de 180 millions de F en 1990, s'est effondrée à 60 millions de francs lors de son dépôt de bilan. La reprise inclut 40 des 79 salariés du groupe (dont 10 réembauches l'année suivante) au sein d'une nouvelle société, les Tricotages d'Ardoix, permettant la création d'une activité maille intégrée à nouveau à proximité immédiate du siège social de Chamatex<sup>851</sup>. Après les capacités de teintureries, les capacités de tissage du groupe arrivent à saturation en 1995 et font l'objet d'investissements importants pour soutenir une croissance toujours continue. Les Tissages de la Bergère reçoivent 11 millions de F pour renouveler leur parc matériel, Chablan 25 millions de F pour l'acquisition de 72 métiers Tsudakoma et la création de 20 emplois, visant à accroître d'un cinquième l'output du groupe<sup>852</sup>. Les activités de commercialisation portent désormais l'essentiel de la croissance du groupe et représentent 303 des 732 millions de F de ventes 1996-1997<sup>853</sup>.

## 2. Du plafonnement à la quasi-faillite, un retournement brutal

Durant l'exercice 1997-1998, le groupe est à son apogée. La direction évoque à nouveau une entrée en bourse au second marché d'ici l'horizon 1999<sup>854</sup>, mais l'entreprise arrive parallèlement dans une phase de consolidation. La croissance externe observée depuis le début de la décennie ralentit en même temps que la conjoncture globale de la filière. À côté du succès de la vente de tissus finis, l'activité historique de tissage d'écrus plafonne, bien que sa production soit partiellement absorbée par les tissus teints à hauteur d'un tiers. L'exportation toujours en progression représente 65 % du chiffre d'affaires total, avec une clientèle

<sup>850</sup> Laurence Martin, « Le groupe Chamatex consolide sa croissance », *Journal du textile*, n° 1474, 11 novembre 1996.

<sup>851</sup> « Chamatex : Reprise de STA », *Bref Eco*, n° 1304, 21 décembre 1994.

Laurence Martin, « En reprenant STA, Chamatex se diversifie dans la maille », *Journal du textile*, n° 1396, 12-19 décembre 1994.

<sup>852</sup> Laurence Martin, « Chamatex augmente ses capacités de tissage », *Journal du textile*, n° 1408, 27 mars 1995.

<sup>853</sup> Laurence Martin, « Les tissus finis ont dopé le groupe Chamatex en 1996-97 », *Journal du textile*, n° 1513, 20 octobre 1997.

<sup>854</sup> Jean-Pierre Vacher, « Chamatex va dépasser 700 millions de chiffre d'affaires », *Lyon-Figaro*, 6 mai 1997.

essentiellement composée de centrales d'achats, de chaînes d'habillement (Promod, Pimkie, Camaïeu et Burton en France, Zara, Benetton et Marks & Spencer à l'étranger) et des centrales de vente par correspondance<sup>855</sup>. Les pays de la CEE forment le gros de la clientèle étrangère avec une forte implantation en Italie (46 millions de francs de ventes), en Espagne (38) et en Grande-Bretagne (35). L'Allemagne, pays d'impression plus que d'uni, est évitée<sup>856</sup>. Cette fin de cycle correspond également à un renouvellement organisationnel. Le directeur général Albert Touati, formé à Sciences Po Grenoble et en poste depuis 1992, quitte l'entreprise pour reprendre le converteur lyonnais Gotheil. Il est remplacé par un tandem de cadres internes<sup>857</sup>. L'exercice 1997-1998 s'achève avec un chiffre d'affaires de 903 millions de F et un résultat net de 39 millions, l'ensemble des sites de production affichant une rentabilité nette positive, à l'exception de l'outil de teinturerie qui demeure à l'équilibre. La situation de l'entreprise commence cependant à se dégrader dès le début de 1999. Le marché textile en forte récession entraîne un recul de 20 % des ventes de Chamatex sur le premier trimestre 1998. Ce ralentissement intervient alors que l'outil de teinturerie, dont la rentabilité est précaire depuis quelques années, fait l'objet d'un plan d'investissement de 60 millions de francs auquel se rajoute une rallonge ultérieure de 20 millions. Enfin, le climat social au sein de l'entreprise se dégrade avec la gestion délicate de la réforme des 35 heures, qui donne lieu à un recours au chômage partiel d'un jour trois-quarts pour 600 des 680 salariés du groupe<sup>858</sup>. Malgré une amélioration dès la fin du printemps, le bilan de l'exercice 1998-1999 affiche un recul sensible du chiffre d'affaires à 770 millions de francs (117 millions d'euros), mais il reste néanmoins bénéficiaire à hauteur de 20 millions. Le modèle du zéro stock qui fait l'image de Chamatex est mis à mal par les importations asiatiques, qui détournent la production destinée à leurs débouchés locaux vers l'Europe en raison de la crise de 1997, appuyée par d'importantes dévaluations monétaires. Ainsi, l'entreprise ne parvient pas à maintenir ses niveaux de stock à moins de trois mois jusqu'à l'automne 1999. Le renouvellement matériel s'est accompagné de restructurations organisationnelles légères : la filiale Charbit est transférée de Bruxelles en Ardèche, les embauches compensant la quasi-totalité des licenciements. Le programme de modernisation augmente globalement de 25 % la productivité, mais les possibilités de

<sup>855</sup> Marie-Annick Depagneux, « Le groupe textile Chamatex devrait entrer en Bourse l'an prochain », *Les Échos*, 9 juillet 1998.

<sup>856</sup> Elisabeth Beckes, « Chamatex, l'écrutier qui habille l'Europe », *Moniteur du commerce international*, n° 1329, 19 mars 1998.

<sup>857</sup> « Une direction générale bicéphale chez Chamatex », *Journal du textile*, n° 1511, 6 octobre 1997. Laurence Martin, « L'ex-directeur de Chamatex veut relancer Gotheil », *Journal du textile*, n° 1543, 15 juin 1998.

<sup>858</sup> « La conjoncture déteint sur Chamatex », *Bref Eco*, n° 1501, 7 avril 1999.

développement ultérieures semblent s'orienter vers la constitution/acquisition de sites étrangers pour desservir les marchés locaux<sup>859</sup>. Pourtant, la grande opération de l'an 2000 s'avère être la reprise de 68 % du capital de Chaîne & Trame au terme d'une OPA amicale facilitée par le cours fortement diminué de l'action au second marché. L'acquisition place virtuellement Chamatex au niveau du milliard de francs de chiffre d'affaires et porte l'ensemble à 850 salariés<sup>860</sup>. Parallèlement, les tensions sociales concernant l'application des 35 heures culminent parmi les salariés du groupe : 103 des 150 ouvriers de STM forment un piquet de grève durant en juillet 2000, paralysant l'ensemble de la production de tissé teint pendant une semaine. La reprise sur décision de justice des négociations bute sur la comptabilisation du temps de pause et des jours attribués à la réduction du travail. La direction fait valoir la situation critique de l'entreprise et la simplicité à remplacer la sous-traitance du groupe auprès de teinturiers marocains ou turcs. La délégation syndicale cède finalement et la reprise du travail s'effectue peu avant les congés d'été<sup>861</sup>. Les tensions persistent néanmoins à la rentrée, qui s'effectue dans des conditions exécrables avec une empoignade entre un directeur et un ouvrier qui émeut les organisations ouvrières<sup>862</sup>. L'épisode coûte à Chamatex 10 à 15 millions de francs de commandes reportées ou annulées<sup>863</sup>. La reprise de Chaîne & Trame, espérée à l'équilibre dès 2001, conduit à une réorganisation interne qui a pour objectif, selon la direction, de faire reprendre l'initiative des tendances de mode à Chamatex face à la clientèle des chaînes et d'éviter sa relégation en simple outil de production. Cette stratégie repose sur deux axes : « d'une part, la création de produits en partenariat étroit avec les clients et, d'autre part, des campagnes de communication ciblées à l'attention des acteurs du textile européens ». Cette stratégie s'illustre par la commercialisation de produits comme l'Extenza, un tissu élastique sans élasthanne, mis au point à partir de polyester breveté par Unifi et plus compétitif que ses

<sup>859</sup> « Le groupe Chamatex pense toujours à la Bourse et cherche des acquisitions à l'étranger », *Journal du textile*, n° 1593, 27 septembre 1999.

<sup>860</sup> D.L, « Jean-Claude Montagnon prend le contrôle de Chaîne & Trame », *Petites affiches lyonnaises*, n° 0369, 19-21 janvier 2000.

Isabelle Germain, « Chamatex a repris en mains Chaîne & Trame », *Journal du textile*, n° 1629, 3 juillet 2000.

<sup>861</sup> « Express : Chamatex », *Bref social*, n° 13202, 24 juillet 2000.

« Conflit sur les 35 heures chez Chamatex », *Lyon Figaro*, 21 juillet 2000.

<sup>862</sup> « La CGT dénonce le retour des sévices corporels », *Le Réveil du Vivarais et de la Vallée du Rhône*, 28 octobre 2000.

<sup>863</sup> « Chaatex contrarié par les 35 heures », *Bref Eco*, n° 1563, 6 septembre 2000.

équivalents stretch. Un produit que la direction souhaite pousser jusqu'au label qualité pour en sauvegarder l'innovation<sup>864</sup>.

La stratégie de Chamatex évolue en 2001-2002 vers une restructuration de grande ampleur, principalement motivée par la surcapacité et la non-rentabilité du pôle teinture. L'entreprise essuie ses premières pertes en 2002, compresse ses effectifs en fermant le tissage de Villevocance et en se séparant d'une partie de ses cadres, réduisant le nombre de salariés à 630 personnes. La production pour le marché de masse diminue au profit d'une montée en gamme, qui se traduit par la réduction de 40 % des références en direction des marchés de volume et la redirection de la R&D vers les services créatifs et de nouveaux marchés dans le sport et les usages industriels, qui restent néanmoins embryonnaires avec un objectif de 8 % de ventes pour 2003. Ce redéploiement se fait essentiellement au détriment des anciennes unités Chaîne & Trame, en surcapacité sur le marché saturé des tissus unis et en sous-capacité sur le marché plus viable des tissus imprimés<sup>865</sup>. La situation ne cesse pour autant de s'aggraver avec le repli du marché de l'habillement. Mi-2003, les effectifs sont encore réduits à 500 salariés et les filiales enchaînent les défaillances : la STM est placée en redressement judiciaire<sup>866</sup>, les sites de production d'Encotex, des Tissages Montagnon sont fermés. Le chiffre d'affaire du groupe stagne aux alentours des 75 millions d'euros, dont environ 5 pour les tissus techniques. L'entreprise y poursuit son redéploiement et intensifie sa promotion en participant pour la première fois au salon international allemand Techtextil à Francfort<sup>867</sup>. Les résultats d'exploitation ne s'améliorant guère, Chamatex est finalement placée en redressement judiciaire en juillet 2004, avec une nouvelle réduction d'effectifs à la clef de 113 personnes pour un total de 270, et un objectif de 40 millions d'euros de ventes. Le tissage de Chablan est fermé, de même que l'ourdissage et le tissage de la Bergère à Satillieu, qui constituait l'ultime survie des ex-TSR<sup>868</sup>. La fermeture de cette dernière est dénoncée par les représentants de la CFDT, qui la qualifient de « casse économique » et affirment que « la poursuite de l'activité [...] ne peut se concrétiser qu'avec l'entrée de partenaires industriels et financiers dans la

<sup>864</sup> Catherine Payen, « Chamatex veut reprendre l'offensive dans la création de tissus », *Journal du textile*, n° 1648, 15 janvier 2001 ; « Chamatex, l'extensibilité sans élasthanne », *L'Usine nouvelle*, 22 mars 2001.

<sup>865</sup> « Chamatex achève son « toilettage » et se repositionne », *Bref Rhône-Alpes*, 20 octobre 2002.

<sup>866</sup> « Chamatex poursuivra son repositionnement... sans STM », *Bref Rhône-Alpes*, 11 juin 2003.

<sup>867</sup> « Chamatex s'adapte au marché et se diversifie dans les textiles techniques », *L'Industrie textile*, n° 1349, mars 2003.

<sup>868</sup> Marie-Annick Depagneux, « Chamatex procède à une nouvelle réduction d'effectifs », *Les Échos*, 5 octobre 2004.

mesure où le groupe n'est pas en capacité de sauvegarder l'emploi et l'outil industriel. »<sup>869</sup>. Un plan de continuation de dix ans est finalement accordé en septembre 2005 et permet la sauvegarde de l'activité. Les créanciers banquiers acceptent notamment l'abandon de 80 % des sommes dues, convaincus par un projet de relance basé sur les tissus techniques qui doit représenter 40 % de l'activité et la polyvalence humaine et matérielle. Chamatex continue entretemps son élagage, cédant l'imprimeur CTVI au groupe Deveaux et fusionnant les activités commerciales de Chaîne & Trame et Techmoda sur le site central d'Ardoix, qui concentre désormais la totalité du tissage et une centaine de salariés. Seule l'ennoblisseur TPA est conservé avec une vingtaine de salariés pour assurer l'ennoblissement de petites séries<sup>870</sup>.

### 3. Le lent rebond dans les tissus techniques

Lors de sa sortie de redressement judiciaire fin 2005, Chamatex est une entreprise retombée dans l'anonymat industriel. Son chiffre d'affaires 2004-2005 ne s'élève qu'à 23,1 millions d'euros, soit moitié moins qu'envisagé lors du placement en redressement. La réorientation vers les tissus techniques affiche cependant des progrès encourageants, le département représentant désormais presque 40 % des ventes du groupe. L'entreprise compte sur l'obtention de la certification Iso 9001 et sur la récente mise en place du pôle Techtera pour appuyer son développement. Il faut cependant composer avec une structure industrielle nouvelle et jusqu'ici quasi-inconnue du segment traditionnel. Un nouveau responsable marché et innovation est recruté pour orienter une production technique très bigarrée, entre tissus à destination de la bagagerie de luxe, des combinaisons de Formule 1, du médical et du couchage<sup>871</sup>. Chamatex stagne au cours des exercices suivants. La TPA semble disparaître durant cette période, de même que les reliquats *converting* de Chaîne & Trame. En 2008, Chamatex ne compte que 75 salariés pour 18 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit dix fois moins qu'il y a seulement huit ans. L'entreprise est encore plongée dans la reconstruction de son réseau de clientèle, le redéploiement d'un personnel ingénieur adapté et l'appui nécessaire des dépenses en R&D qui atteignent 5 % du chiffre d'affaires<sup>872</sup>. Jean-Claude Montagnon cède

<sup>869</sup> Jacques Girodet, « Satillieu : les tissages de la Bergère ne seront bientôt plus qu'un souvenir », *Le Réveil*, 24 décembre 2004.

<sup>870</sup> Denis Meynard, « Textile : Chamatex obtient un plan de continuation de dix ans », *Les Échos*, 13 septembre 2005.

<sup>871</sup> Sophie Bouhier de l'Ecluse, « Chamatex joue la carte des textiles techniques », *Journal du textile*, 22/29 mai 2006.

<sup>872</sup> Mustapha Kessous, « Le textile technique, planche de salut d'une industrie sinistrée », *Le Monde*, 27 mai 2008.

la propriété de l'entreprise en 2011 au profit de sa fille Lydie et de son beau-fils Gilles Réguillon qui devient l'actuel PDG. Chamatex achève quasi-totalement son virage technique la même année ; la production représentant 80 % de son activité est entretenue par une politique très exportatrice, aux trois quarts des volumes totaux<sup>873</sup>. Cette spécialisation a néanmoins réduit l'entreprise à la portion congrue, avec seulement 45 personnes employées à Ardoix pour 7,5 millions d'euros de ventes. La nouvelle direction donne cependant une nouvelle impulsion en créant un département technique sport qui devient le principal moteur de développement. Chamatex renoue avec les opérations d'acquisition par une prise de participation minoritaire dans une affaire d'ennoblissement de Boulieu-les-Annonay (Ardèche), la Teinture des Cèdres, puis par deux prises de contrôle d'un fournisseur de matières premières, Profil'tex, en 2013 et d'une unité de moulinage, BD Fil, en 2015, qui assure sa chaîne de production. Les chiffres repassent au vert : le chiffre d'affaires grimpe à 15 millions d'euros et 16 emplois sont créés la même année<sup>874</sup>. La R&D aboutit à la mise au point du produit-phare du groupe, le tissu léger Matryx, développé en partenariat avec l'équipementier lyonnais de tennis Babolat. Visant le marché du sport de haut-niveau, le tissu principalement utilisé pour les chaussures fait l'objet d'une promotion au travers de compétitions comme l'US Open<sup>875</sup> et sponsorise une équipe de *trail*. Plus récemment, l'entreprise effectue une diversification et une opération de croissance externe majeure en reprenant la société de voile tarinaire Pierre Rocle en 2019, renforçant le groupe Chamatex de 45 salariés et de 7 millions d'euros de ventes. Elle consolide ainsi son pôle ameublement haut-de-gamme, où elle commercialise son second produit de référence, le tissu Acker<sup>876</sup>. L'acquisition de Pierre Rocle dope les chiffres de Chamatex qui s'élèvent en 2019 à 120 salariés pour 25 millions d'euros de ventes dont la moitié à l'export. Si le groupe demeure encore bien loin de son âge d'or dans l'habillement, il demeure actuellement dans une conjoncture positive. Le dernier projet en date est la construction à Ardoix d'une usine « 4.0 » fortement robotisée et automatisée destinée à fabriquer des chaussures de sport haut-de-gamme commercialisées par Babolat et les fabricants d'articles d'hiver Salomon et Millet. Une cérémonie de pose de première pierre de cette « Advanced Shoe Factory » a été

<sup>873</sup> « Chamatex change de mains », *Le Dauphiné libéré*, 12 juin 2011.

<sup>874</sup> Marie-Noëlle Cacherat, « Chamatex, le renouveau grâce au fil technique », *Le Dauphiné libéré*, 5 décembre 2015.

<sup>875</sup> « Matryx, un tissu breveté, exclusif et révolutionnaire », *Le Dauphiné libéré*, 5 décembre 2015.

<sup>876</sup> Yoann Terrasse, « Voilage : l'entreprise tarinaire Pierre-Rocle rachetée par Chamatex », *Le Progrès*, 14 février 2019.

symboliquement organisée en septembre 2020 et la création d'une quarantaine d'emplois a été annoncée<sup>877</sup>.



**Document VI-5 – Visuel de l' « Advanced Shoe Factory 4.0 » de Chamatex**

Source : L'Usine Nouvelle, 17 septembre 2020.

## Conclusion

L'émergence de la filière technique contribue assurément à maintenir un écosystème textile régional de grande qualité par l'extrême diversité des productions et des marchés qu'elle offre. La technicisation toujours plus pointue des produits a démultiplié les segments, permettant à de petites affaires d'évoluer sur des micromarchés aux côtés des nouveaux poids lourds régionaux du composite et du textile médical. Ces produits spectaculaires, tant dans l'application esthétique que dans la prouesse technique, offrent une vitrine technologique et commerciale importante aux entreprises. Cependant, loin d'être la corne d'abondance régulièrement relayée par la presse, la filière technique constitue également un secteur à la concurrence mondialisée où les jeux de prises de participation et de restructuration sont

<sup>877</sup> Françoise Sigot, « Sport : Chamatex fait le pari du made in France avec Salomon, Millet et Babolat », *Les Echos*, 6 octobre 2020.

récurrents. Les actuels établissements de taille intermédiaire sont ainsi des entreprises qui, après l'euphorie de ces nouveaux marchés dans les années 1980 et 1990, sont arrivés dans à une phase de maturité alternant conjonctures favorables et périodes de crise. À ce titre, la situation économique actuelle est en train de constituer pour le textile technique régional, fortement exportateur et dépendant de l'économie mondialisée, une crise sans précédent. Ces temps difficiles sont cependant également l'occasion de constater l'extrême flexibilité de ces entreprises du textile technique qui proposent déjà pour certaines diverses solutions adaptées aux contraintes de la pandémie. Il n'en reste pas moins que les perspectives de développement y sont bien plus sensibles que dans la filière habillement, où la pression salariale demeure une contrainte insolvable : le savoir-faire avancé de cette industrie de pointe permet de s'en préserver.



## Conclusion générale

Curieux cheminement que celui du textile rhônalpin. Décentralisé, flexible et complémentaire, il s'oppose en tous points aux puissantes industries intégrées et concentrées du Nord et de l'Est, un profil qui, à bien des égards, évoque la flexibilité et l'adaptabilité tant vantée dans la presse spécialisée d'aujourd'hui. C'est pourtant la voie de la concentration qui est adoptée au cours des années 1950 et 1960. La petite révolution des textiles synthétiques ouvre des perspectives inédites pour le textile régional, que son savoir-faire issu des productions artificielles et la proximité de l'ensemble Comptoir des textiles artificiels/Rhodiaceta/Rhône-Poulenc Textile permet d'exploiter pleinement. L'essor est particulièrement sensible dans le moulinage, industrie encore partiellement artisanale qui voit émerger de l'euphorie du fil mousse un noyau d'entreprises intermédiaires modernes mais atypiques, reposant sur un appareil industriel essentiellement rural et dispersé. Le tissage, industrie très diversifiée mais dont la maturité industrielle est globalement plus avancée, connaît un essor productif moins spectaculaire mais continu. La transition délicate de la décolonisation est partiellement absorbée par l'ouverture des frontières communautaires, mais creuse le fossé entre fabricants et usiniers tirant pleine partie des fortes hausses de valeur ajoutée sur les nouveaux produits des faonniers bridés par leur statut de prestataires. La crise de 1964, dont l'industrie textile régionale peine à récupérer comparativement au reste de l'industrie manufacturière, donne un coup d'accélérateur à la concentration qui s'opère en poussant les structures professionnelles et les entreprises à l'optimisation. Les particularismes de la profession, jugés folkloriques, sont progressivement abandonnés : la myriade de syndicats patronaux amorce un embryon de représentation interprofessionnelle ; les ateliers indépendants et très petites structures disparaissent face à un marché de plus en plus international et compétitif. Pour autant, il ne faut pas voir dans cette mutation productiviste la fin des petites et moyennes entreprises textiles régionales : l'étude des dossiers CIRIT a permis d'illustrer clairement leur résilience par la mise en place de structures intermédiaires assurant leur sauvegarde. La crise structurelle de 1973 vient mettre un terme abrupt à ce paradigme et entraîner d'importants bouleversements. La proximité et l'appui du complexe textile de Rhône-Poulenc disparaît quasi-totalement en une décennie, poussant sous-traitance comme clientèle à des restructurations dans l'urgence : abandon de la texturation sur les marchés de grands segments dans le moulinage, diversification dans le voile Tergal. La disparition ou l'extrême concentration des grandes affaires régionales anciennes comme nouvelles provoque un malaise social jusque dans des bassins réputés peu

militants. Malgré les Accords multifibres (AMF), dont les capacités de production sont jugées unanimement insuffisantes, la généralisation des importations à bas coût de produits finis assèche rapidement les débouchés de l'habillement. Cependant, cette concurrence ne fait que s'ajouter à une pression communautaire qui n'a cessé de gagner en intensité avec l'ouverture des frontières et la concurrence frontale des pays développés, notamment le textile allemand de Krefeld et italien de Côme. Le retour à la mode des matières naturelles et le plafonnement de la consommation en valeur, illustrée par la généralisation du prêt-à-porter bas-de-gamme, met le textile régional devant l'impasse d'un monde trop plein. Le déclin des entreprises et des effectifs est dès lors irréversible. Cependant, le décrochage industriel des années 1970-1980 ne laisse pas l'industrie régionale exsangue. Une nouvelle génération d'entreprises, opérant sur des stratégies d'acquisitions opportunes, des méthodes de fabrication-commercialisation agressives et d'implantation sur des marchés de niche, émergent à la faveur d'un dynamisme industriel encore vivace. Loin d'une désindustrialisation d'érosion, statique, le textile régional subsiste durant les années 1980 et 1990 en continuant de nouer des liens industriels et financiers de portée nationale voire internationale. Les perspectives de la grande entreprise se heurtent toutefois à un plafond de verre et la taille critique des sociétés régionales est largement revue à la baisse. Si quelques acteurs parviennent à tutoyer le seuil du millier de salariés, ceux-ci se retrouvent en défaillance ou grandement fragilisés par la crise conjoncturelle du tournant des années 2000, qui entérine une nouvelle concurrence internationale illustrée par la Chine. Cette conjoncture, combinée à la fin imminente de la protection internationale des accords multifibres, amorce la conversion définitive aux textiles techniques. La vision d'une industrie de main-d'œuvre, déjà battue en brèche par les gains constants de productivité, cède la place à une industrie de capitaux reposant sur un savoir-faire de pointe. Les marchés des « textiles intelligents », du vêtement respirant au tissu technique destiné à l'industrie spatiale, reposent désormais sur un réseau de PME à la production extrêmement diversifiée, organisé autour de structures institutionnelles dédiées à la promotion et l'innovation.

Ce travail de recherche montre ainsi que le phénomène de désindustrialisation, loin de s'en tenir au seul modèle des grands naufrages industriels, engage des processus de recomposition et de structuration de petites et moyennes industries face à une économie globalisée. Nous sommes néanmoins conscients de ses limites. Premièrement, la filière textile rhônalpine s'avère être une hydre de professions spécialisées et, si nous avons pu faire une rétrospective relativement globale des secteurs du moulilage et du tissage, l'ennoblissement et son panel de spécialités n'ont pu, faute d'accessibilité aux sources, faire l'objet du même traitement. Si, comme nous l'avons indiqué en introduction, ce travail n'a pas vocation à faire

l’histoire exhaustive de la filière, un réexamen ultérieur apporterait des éclaircissements sur la relation de l’ennoblissement, profession la plus hybride, avec le reste de la filière. De même, l’éclairage apporté sur les structures et les entreprises du textile régional a laissé la figure patronale dans l’ombre. Une exploitation sommaire des annuaires des écoles d’ingénieurs ou des dictionnaires biographiques nous a rapidement mis en défaut : le patronat textile régional s’avère assez anonyme, autodidacte même dans les générations les plus récentes et peu investi dans les mandatures professionnelles comme politiques. Il est ainsi difficile de retracer le parcours de personnalités à partir d’un simple nom et d’une année d’entrée en fonction ou d’obtention de diplôme. Les sources n’ont guère aidé sur ce point avec une mention très sommaire de la participation des entreprises et de leurs représentants aux diverses réunions dans les procès-verbaux, se résumant généralement à leur simple nom de famille. Pourtant, le textile régional semble avoir conservé une dimension patronale familiale forte qui fait aujourd’hui l’objet d’une vitrine promotionnelle considérable sur de nombreux sites d’entreprises. Une étude prosopographique dédiée apporterait un éclairage sur ce point et pourrait contribuer à illustrer la modernité d’un capitalisme familial que l’historiographie a si longtemps déconsidéré pour son obsolescence supposée.

Notre méconnaissance de l’histoire du travail nous a poussé à aborder le fait social d’un point de vue purement factuel<sup>878</sup>. La richesse des échanges constatée dans les sources nous indique cependant qu’il y a ici un important travail de recherche à mener sur l’histoire du dialogue social. En effet, loin d’être dominé par un « patronat de combat » comme dans les puissantes industries lainières et cotonnières du Nord et de l’Est, le textile rhônalpin offre un terrain de recherche novateur qui éclairerait les conditions des négociations syndicales à l’échelle des entreprises moyennes, durant une période dominée par la confrontation directe au sein de la grande industrie. Toujours sur le registre social, nous avons évoqué, sans pouvoir réellement approfondir, la déféminisation du textile régional, phénomène ininterrompu dans une filière qui tout au long de son histoire fut une affaire d’ouvrières. Le devenir de cette catégorie professionnelle demeure en suspens. Paradoxalement, nous avons constaté dans les archives de presse, notamment au tournant des années 1970-1980, la profusion de création de sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) en aval, dans l’industrie de l’habillement par des contingents d’ouvrières récemment licenciées, phénomène totalement absent dans le

---

<sup>878</sup> La thèse en cours d’achèvement d’Aude Royet, *Histoire sociale et ouvrière de la désindustrialisation de la soie dans le bassin de main-d’œuvre de Lyon, 1960-1980* sous la direction d’Édouard Lynch à l’université Lyon 2 devrait apporter des éclairages complémentaires, même si elle est plutôt centrée sur les conflits nés des naufrages industriels.

textile qui mériterait d'être étudié, pas seulement à travers l'expérience médiatisée et malheureuse des Atelières à Villeurbanne<sup>879</sup>. Enfin, l'actualité mettant en lumière le rôle environnemental du textile, l'histoire du coût environnemental de l'industrie régionale sur les territoires, dans une période d'investissement matériel et de productivité intense, demeure à écrire. Nous espérons cependant, en attendant d'autres travaux ultérieurs sur le sujet, que cette recherche a contribué à éclaircir une période longtemps considérée comme une blessure mémorielle par le coût social de la désindustrialisation, dans une industrie dont l'image ancienne prestigieuse est autant une force qu'une faiblesse, dans la mesure où elle occulte les transformations récentes qui ont permis, dans la première région industrielle textile des France, à des centaines d'entreprises de rester bien vivantes et à près de vingt mille ouvrières et ouvriers de travailler.

---

<sup>879</sup> Caroline Girardon, « Villeurbanne, Les Atelières n'existeront plus dans 48 heures », *20 Minutes*, 17 février 2015.

# Sources

## Archives

### Archives départementales du Rhône (ADR)

#### *Fonds UNITEX 153 J*

153 J 2 - 14 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, conseil syndical puis conseil de direction : comptes-rendus des réunions, feuilles de présence, 1945-1950.

153 J 17 - 25 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, assemblées générales ordinaires et extraordinaires, comptes-rendus, convocations, documents préparatoires, 1945-1997.

153 J 25 – 29 : Association européenne du moulinage, comptes-rendus des réunions générales et du comité de direction, correspondance.

153 J 30-31 : GAPIM, assemblées générales, 1956-1967.

153 J 50 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, listes des adhérents, 1970-1990.

153 J 51 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, correspondance avec Rhodiaceta et Rhône-Poulenc Textiles, 1956-1982.

153 J 52 - 59 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, dossiers d'entreprises CIRIT, 1968-1981.

153 J 60 - 61 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, études sur l'organisation de la soierie, projets de réorganisation, 1969-1976.

153 J 62 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, commission technique des ententes, affaire Hélanca.

153 J 63 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, brevet Hélanca.

153 J 67 : ADFTM, Statuts et comptes-rendus de réunions, 1965-1977.

153 J 68 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, projet de note de l'Union des industries textiles sur l'aide à la restructuration et modernisation de l'industrie textile ; journée d'information sur les groupements d'entreprises ; aides à la diversification, 1965-1982.

153 J 69 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, contrats emploi-investissements dans l'industrie textile et l'habillement : textes officiels, circulaires, bilans, enquêtes, renouvellements, 1982-1985.

153 J 70 : Syndicat général du moulinage français/Syndicat général du moulinage et de la transformation, enquête syndicale pour connaître le personnel des adhérents occupés par la texturation et tenter de connaître les effets du plan Rhône-Poulenc Textile sur ces entreprises, 1978.

153 J 77 : Syndicat textile du Sud-Est, assemblées générales, 1977-1992.

153 J 97 : Syndicat textile du Sud-Est, conseil d'administration, 1972-1992.

153 J 98 – 104 : Demandes de subvention auprès du CIRIT, 1977-1980.

153 J 105 : Commission de politique générale : PV des réunions, 1960-1992.

153 J 168 : Syndicat des fabricants de soieries, bureau syndical, 1960-1962.

153 J 169 : Syndicat des fabricants de soieries, conseil d'administration, 1963-1983.

153 J 170 : Syndicat des fabricants de soieries, groupe 1 dorure et ornement d'église, 1949-1972.

153 J 172 : Syndicat des fabricants de soieries, groupe 2 mouchoirs et châles pour le Levant, 1910-1963.

153 J 173 : Syndicat des fabricants de soieries, groupe 4 tissus classiques soie, 1943-1963.

153 J 189 : Chambre syndicale du tissage mécanique à façon/Syndicat du tissage des soieries lyonnaises, conseil d'administration et assemblées générales, 1962-1973.

153 J 193 : Chambre syndicale des tulles et dentelles de Lyon, statistiques professionnelles, 1965-1990.

153 J 204 : Fédération de la soierie, assemblées générales, conseil de direction, 1971-1976.

153 J 205 : Fédération de la soierie, listes d'adhérents et de ressortissants, 1974-1989.

153 J 207 : Syndicat des fabricants de soieries, renseignements sur les adhérents, 1963-1992.

153 J 208 : Syndicat des fabricants de soieries, Prospections, listes d'adhérents et de dissidents, classements chronologiques, 1962-1963.

153 J 212 : Chambre syndicale des dentelles, tulles et broderies, réunions bureau et assemblées générales, 1941-1971.

153 J 219 : Comité permanent de l'industrie du tissage de la Fédération de la soierie, 1960-1971.

153 J 228-230 : « dossiers CIRIT présentés par nos adhérents », 1968-1989.

153 J 231 : Syndicat des fabricants de soieries et tissus de Lyon, documents divers, 1970.

153 J 241 : Syndicat textile du Sud-Est, situation de l'industrie textile (CTCOE, CIRIT, DEFI, PROTEXHA, ITF), 1985.

153 J 244 : Syndicat textile du Sud-Est, fournisseurs de la soierie, syndicat français des textiles, marchands de soie, 1984.

153 J 245 : Syndicat textile du Sud-Est, clients de la soierie, confection, matériel textile, 1990

153 J 246 : Syndicat textile du Sud-Est, façonniers de la soierie, lisage de dessins, clients de la soierie, négoce, couture, 1960.

153 J 247 : Syndicat textile du Sud-Est, façonniers de la soierie, moulinage, tissage, ennoblissemement, 1972-1977.

153 J 257 : Syndicat textile du Sud-Est, conseil d'administration, 1984-1990.

153 J 270 : Syndicat textile du Sud-Est, situation générale du textile régional : dossiers parlementaires, 1981.

153 J 271 : Syndicat textile du Sud-Est, situation générale du textile régional : généralités et dossiers, 1981.

153 J 272 : Syndicat textile du Sud-Est, statistiques du tissage, réorganisation de la profession textile régionale.

#### *Fonds Pierre Cayez 146 J*

146 J 33 : Filiales textiles, activités : comptes de résultats, correspondance, notes diverses, 1957-1970.

146 J 67 : Rhône-Poulenc Textiles, conseil d'administration, besoins financiers, notes diverses, assemblée générale extraordinaire, traité d'apport du CTA à la Rhodiaceta, 1971-1981.

#### *Fonds JB Martin 45 J*

45 J 121-126 : Registre des délibérations du conseil d'administration, 1945-1979.

45 J 155-156 : Assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires : rapports imprimés et dactylographiés, 1945-1989.

#### *Fonds de la préfecture du Rhône (Série W)*

4434 W 392 : Entente dans l'industries des fils de nylon-mousse, syndicat Hélanca France.

### **Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine (AN)**

*Fonds du Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (CIRIT), direction des Industries textiles et diverses (DITD)*

19771638/3 - 51 : Dossiers de demandes d'aides des entreprises textiles au CIRIT, n° 1 à 400, 1966-1970.

19810206/1 - 32 : Dossiers de demandes d'aides des entreprises textiles au CIRIT, n° 401 à 1000, 1970-1980.

19830427/1 - 23 : Dossiers de demandes d'aides des entreprises textiles au CIRIT, n° 1001 à 1500, 1973-1980.

### **Service des archives historiques du groupe Crédit Agricole**

*Archives de la direction des études économiques et financières (DEEF) du Crédit lyonnais*

DEEF 73978 : Burlington-Schappe, rapports annuels 1963-1967.

DEEF 64874/1 : Ets Thuasne & Cie, rapports annuels 1956-1962.

DEEF 52555 : Tissages de soieries réunis, 1937-1955 ; Soieries Genin & Chaîne, rapport annuels, 1943-1947 ; 1954 ; 1955 ; Mayor SA, rapports annuels, 1947-1955 ; Anciens Ets May, rapports annuels, 1945-1955.

DEEF 64838 : Ets Louis Rochegude, rapports annuels, 1954-1962.

DEEF 61104 : Valisère, liste des actionnaires, janvier 1952 ; assemblées générales, 1958-1962.

Documents microfilms : Godde-Bedin, assemblées générales, 1969-1980 ; Burlington-Schappe, assemblées générales, 1971-1984.

## **Sources imprimées**

### **Bibliothèque nationale de France (BNF)**

4 WZ 15814 : Tissages de soieries réunis, recueil de documents administratifs, 1941 ; 1948.

8 WZ 3187 : « Activité de l'industrie française des textiles artificiels et synthétiques en 1952 », 1952-1955.

8 JO 12833 : *Annuaire officiel de la fédération nationale des syndicats patronaux de la branche teinture et apprêts*, 1958-1967 ; 1977.

8 JO 15889 : *Annuaire des fabricants de l'industrie textile de Saint-Étienne*, 1966.

### **Bibliothèque municipale de Lyon (BML)**

#### *Fonds de l'École de Tissage*

TL 30203 : Syndicat français des filateurs de fibres artificielles et synthétiques, rapport moral, 1960.

TL 30632 : Jean Mollié, « L'évolution du tissage dans la région Rhône-Alpes de 1955 à 1968 », 1970.

TL 30859 : *Atlas économique de l'Isère*, 1960.

TL 30911 : *Annuaire France Ennoblement Textile*, 1981-1982.

TL 30930 : CRESAL Saint-Étienne, IREP Grenoble, « Les perspectives et les conditions de développement d'un complexe industriel régional », rapport sur l'industrie textile dans la région Rhône-Alpes, 1970.

TL 31348 : OREAM Rhône-Alpes/CRESAL, « L'industrie du moulinage et de la tecturation, diagnostic sectoriel », août 1975.

#### *Silo moderne*

A 035428 : *L'industrie textile dans les pays de l'OCDE*, 1975.

B 005326 : Dossier de presse Rhône-Poulenc, 1973-1992.

B 028883 : Dossier de presse sur l'industrie du textile et de l'habillement dans la région Rhône-Alpes, 1977-1992.

B 007046 : *Rhône-Poulenc et la région Rhône-Alpes*, 1977.

B 008793 : Association pour le développement des études économiques et sociales, « Rhône-Alpes : le textile sacrifié », 1978.

B 008917 : *Livre blanc pour le maintien et le développement des industries textiles habillement et cuirs en France*, 1978.

B 011138 : Commission économique du comité d'établissement Rhône-Poulenc Textile Vaulx-en-Velin, « Étude du marché du fil industriel synthétique », 1980.

B 011137 : Commission économique du comité d'établissement Rhône-Poulenc Textile Vaulx-en-Velin, « Le fil industriel synthétique en France », 1980.

B 011155 : Syndicats des usines Rhône-Poulenc CGT, « Le Rhône sans textile ? », 1980.

B 011468 : OREAM Rhône-Alpes/CRESAL, « L'industrie de l'habillement dans la région Rhône-Alpes », 1980.

B 034860, Françoise Rerat et Nathalie Besucco, « Le textile à Roanne : logiques de développement d'un système industriel localisé », 1990.

B 041438, Sophie Roche, « L'industrie du textile et de l'habillement en région Rhône-Alpes », 1992.

B 045237 : *Guide des ennoblisseurs de la région Rhône-Alpes*, 1994.

B 047241 : Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, « L'industrie du textile-habillement en Rhône-Alpes », 1996.

B 050966 : ADERLY, « L'industrie du textile en région lyonnaise », 1999.

9522973, 1993, n° 62 : INSEE direction régionale Rhône-Alpes, « Le textile et l'habillement », 1993.

952973, 1995, n° 103 : INSEE direction régionale Rhône-Alpes, « Grands établissements : 1984-1993 : 9 ans d'évolution », 1995.

HB 040973, étude de Ginette Guillet, texte de Dominique Voisin, « La soie en Rhône-Alpes », 1993.

## Fonds UNITEX

### *Villa Crétis*

Dossiers adhérents 5 Sens ; AB Créations ; Alina ; Alpasoie ; Alpex ; Antex ; Ardemaille ; ATBC ; Aubrun ; Aureatex ; Azur Textile ; Baby on Board ; Bactenet Industrie ; Bacus ; Balas Textile ; Battentier ; BDS Diffusion ; Bel Air Industrie ; Belinac ; Benaud Didier Création ; Berne SARL ; Bianchini-Férrier (Baumann puis Brochier) ; Billion Frères ; Billion Mayor Industrie ; Blanchard ; Boloduc ; Bouton-Renaud ; Bouvelle ; Brochier Technologie ; Broderies Deschamps ; Carlhian ; Carpentier et Preux ; Chaîne et Trame ; Chaître et Trame – Techmoda ; Chamatex ; Chavanoz SA ; Cheynet ; Chouvin ; Chrismatex ; Condamin & Prodon ; Contifibre ; Cooptiss ; Cordtech International ; Coriex ; Côté Textiles ; CTMI ; D2P Box Billion Design ; Dany Style ; Davray & Fils ; Déchelette-Malleval ; Denis & Fils ; Des Impressions Des Hommes ; Deume Textiles ; EMC ; Emile Tardy SA ; ESF ; Européenne de

Tissage ; FCN Textiles ; Filature Arpin ; Filix SA ; Fortoul & Fils ; France Découpe ; Fyltis UGB – Seyfar Fyltis ; Gallia ; Gautier et Fils ; Gervatex SA ; Girgis Fontvieille ; Goutarel ; Haase ; Henri Lacroix ; Henri Trouillet ; Hexcel Composite ; Holding Textile Hermès (dont Bucol) ; Hugotag ; Hunet Textile ; ID Rom ; ITDT ; Jabouley ; JB Bernard ; Jean Roze ; Jeanne Blanchin ; Julien Faure & Cie ; Linder ; Lucien Minsac ; Maghakian Frères ; Malfroy-Million ; Manufacture d’Impression de Gillonay ; Marc Rozier ; Marze Patissier ; Massebeuf ; Mayor SA ; MDB Texinov ; Mérieux MLF ; Mermet ; Mondière ; Montdor SA ; Montellier & Cie ; Morel-Journel & Cie ; Moulinage Borne ; Moulinage de la Cance ; Moulinage de la Rive ; Moulinage de Méons ; Moulinage de Sous-Roche ; Moulinage du Plouy ; Moulinage du Soller ; Moulinage Michel Blanc ; Moulinage-Texturation Chomérac ; Moulinages de Pont-de-Bridou ; Moulinage des Crozes ; Moulinages du Garel ; Moulinages du Riotord ; Muguet ; Nebon Carle Vassoilles ; Nerguisian ; New Textiles ; Nouvelle Chavanoz ; Nouvelle Chavanoz SA ; Parain et Lepercke ; Pastels SA ; Payen ; Pépino Frères ; Perrin ; Photogravure Michel ; Pichat Chaleard ; Pierre Dubost ; Piolat Rotary ; Plantefort Expansion ; Pochon ; Porcher ; Poyet Motte ; Prelle ; Proverbio ; Quenin ; Rauch SA ; Recorbet & Fils ; Reynaud Rexo ; Robert Gauthier ; Roger Cheval, Romagny ; Rovitex ; SA Vahé ; Samuel ; SAPB ; SAPTIA ; SATAB : SAVTEX ; Schappe ; Schmelzle ; Serge Ferrari ; Sfate & Combier ; SIB ; SIEGL ; Sigvaris ; Société Tararienne de Rasage ; Sofila ; Soieries Bord ; Soieries Chambutaires ; Soieries Romain ; Soieries TBM ; Solytex ; Société Nouvelle Bianchini-Férier ; Société Textile Vidal ; Tassinari & Chatel ; Tecco ; Teinturerie de Tarare ; Teintureries de la Turdine ; Teintureries du Bernay ; Teintureries Thivel ; Teviлоj ; Textildor ; Textiles de la Dunière ; Textiles de la Fure ; Thoviste ; Tissage B6N ; Tissage Canova ; Tissage Carnet ; Tissage Chataigner ; Tissages de Charlieu ; Tissages de la Frette ; Tissages de l’Aigle ; Tissages de Lyon ; Velours Blafo ; Veraseta ; Verel de Belval ; Vialaton et Martin ; Voilazur.

### *Irigny*

Ce fonds rassemble des documents non-triés par l’UNITEM et conservés dans un hangar particulier situé à Irigny (Rhône). Leur caractère parcellaire les rend globalement inexploitables sans un tri archivistique. Nous y avons principalement consulté les procès-verbaux de la Chambre syndicale du voile de marque Tergal, de 1973 à 1990 et quelques documents iconographiques (Livres d’or d’exposition).

## **Témoignages oraux**

M. Jean-Paul Mouzon, témoignage du 4 février 2016.

M. Daniel Blanc-Brude, témoignage du 6 juillet 2017.

M. Jacques Porcheret, témoignage du 13 novembre 2017.

M. Benoît Malfroy, témoignage du 24 janvier 2018

M. Daniel Faure, témoignage du 18 mai 2018.

M. Claude Szternberg, témoignage du 25 mars 2018.

M. Jean-Claude Billion, ne souhaitant pas être enregistré, m'a néanmoins gracieusement prêté un exemplaire de son ouvrage sur sa société.

# Bibliographie

## Ouvrages, thèses, mémoires

Henri Algoud, *La Soie : Art et Histoire*, Paris, Payot, 1928.

Bernadette Angleraud, Catherine Pélissier, *Les dynasties lyonnaises, des Morin- Pons aux Mérieux, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.

Jean-Claude Billion, *Billion & Cie*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 2013.

Fernand Braudel, Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France, t.5, vol.4: 1950-1980*, Paris, PUF, 1993.

François Caron, *Histoire économique de la France : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1981.

Brigitte Carrier-Reynaud, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise : 1985-1975*, Saint-Étienne, Reboul, 1991.

Brigitte Carrier-Reynaud, *Le ruban, de l'industrie au patrimoine*, Saint-Étienne, Publications de Saint-Étienne, 1991.

Serge Chassagne, *Veuve Guérin & Fils, banque et soie, une affaire de famille, Saint-Chamond-Lyon (1716-1932)*, Lyon, BGA Permezel, 2012.

Élie Cohen, *L'État brancardier : politiques du déclin industriel 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.

Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine. Histoire de l'industrie lainière en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2011.

Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba, Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, Presses universitaires de France-Comté, 2017.

Franck Dellion, *La Schappe, stratégie, réseaux familiaux et condition sociale dans une entreprise de déchets de soie*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Youssef Cassis), Université Grenoble 2, 2008.

Michel Drancourt, *Demain la croissance*, Paris, Robert Laffont, 1985.

Danièle Fraboulet, Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Patrick Fridenson, André Straus, *Le capitalisme français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1987.

Lionel Gaillard, *L'entreprise Martin à Tarare de 1836 à 1914*, mémoire de maîtrise (dir. Yves Lequin), Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1995.

Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris, Mouton, 1971.

Sylvie Guillaume, *Le Petit et Moyen Patronat dans la nation française de Pinay à Raffarin, 1944-2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004.

Nadine Halitim-Dubois, *Industries en héritage, Auvergne-Rhône-Alpes*, Lyon, Lieux dits éditions, 2019.

Jean-Pierre Houssel, *Le Roannais et le Haut-Beaujolais textile, un espace à l'écart des métropoles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979.

Hervé Joly, *Auguste Isaac : journal d'un notable lyonnais*, Lyon, BGA Permezel, 2002.

Hervé Joly, François Robert, *Entreprises et pouvoir économique dans la région, Rhône-Alpes (1920-1954)*, Lyon, Centre Pierre Léon, 2003.

Hervé Joly, *Les Gillet de Lyon : Fortunes d'une grande dynastie industrielle (1838-2015)*, Genève, Droz, 2015.

Jean-François Klein, *Un Lyonnais en Extrême-Orient : Ulysse Pila, vice-roi de l'Indochine, 1837-1909*, Lyon, LUGD, 1994.

Jean-François Klein, *Les maîtres du comptoir : Desgrand père et fils, réseaux du négoce et révolutions commerciales (1720-1878)*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2013.

Michel Laferrère, *Lyon ville industrielle, essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, PUF, 1960.

Maurice Lévy-Leboyer, *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996.

Florent Le Bot, Cédric Perrin, *Les chemins de l'industrialisation en Espagne et en France, les PME et le développement des territoires (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.

Michel Lescure (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale, du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CHEFF, 2006.

Jacques Marseille (dir.), *Puissance et faiblesses de la France industrielle XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.

Georges Martin, *La Schappe de Saint-Rambert : une aventure industrielle*, Bourg-en-Bresse, Musnier Gilbert, 2004.

Philippe Mélinand, *Naissance et ascension d'une usine de filatures de déchets de soie : Franc & Martelin (1838-1883)*, mémoire de maîtrise d'histoire (dir. Serge Chassagne, Université Lumière Lyon 2, 1998.

Irène Durieux-Millon, *Entreprise et territoire : La restructuration de Rhône-Poulenc Textile, un exemple de désindustrialisation dans l'agglomération lyonnaise*, soutenue à l'université Lyon 3 en 2013

Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éditions, 2012.

Yves Morel, *Les Maîtres du Fil, une industrie textile en milieu rural : Le moulinage ardéchois au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Yves Lequin), Université Lumière Lyon 2, 1999.

Pap Ndiaye, *Du nylon et des bombes : Du Pont de Nemours, le marché et l'État américain, 1900-1970*, Paris, Belin, 2001.

Henri Pansu, *Claude-Joseph Bonnet : Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX<sup>e</sup> siècle*, tome 1 *Les assises de la renommée du Bugey à Lyon*, Lyon, Tixier, 2003 ; tome 2 *Au temps des pieux notables de Lyon en Bugey*, Lyon, s.e., 2012.

Micheal Piore, Charles Sabel, *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*, New-York, Basic Books, 1984.

Victorien Pliez, *Dirigeants et administrateurs de la société anonyme de filatures de schappe, évolution d'une entreprise familiale (1885-1982)*, mémoire de master 2 (dir. Hervé Joly), Université Lumière Lyon 2, 2014.

Jacques Poisat, *Les origines de la bonneterie en France et dans le roannais*, Roanne, GRAHRCVA, 1982.

Grégory Protière, *L'investissement étranger dans l'industrie sud-ligérienne de 1987 à 1999*, maîtrise de géographie soutenue à l'université Jean Monnet-Saint-Étienne, 2000.

Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

René Lebout, *Vie et mort des bassins industriels en Europe 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Michel Redon, *L'industrie textile dans la Loire : la mutation*, Saint-Étienne, Actes Graphiques, 2017.

Jérôme Rojon, *L'Industrialisation du Bas-Dauphiné. Le cas du textile (fin XVII<sup>e</sup> à 1914)*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Serge Chassagne), Université Lumière Lyon 2, 2007.

Fernand Rude, *Les révoltes des canuts (1831-1834)*, Paris, La Découverte, 2007.

Richard Sceau, *Lyon et ses campagnes. Héritages historiques et mutations contemporaines*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996

Romain Souillac, *Le mouvement Poujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

Bernard Tassinari, *La soie à Lyon, de la Grande Fabrique aux textiles du XXI<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2012.

Phyllis Tortora, Ingrid Johnson, *The Fairchild Books Dictionary of Textiles*, New York, Fairchild Books, 2013.

Geoffrey Underhill, *Industrial Crisis and the Open Economy: Politics, Global Trade and the Textile*, Londres, Palgrave Macmillan, 1998.

Jacques Valette, *Mémoire de soi(e) ou itinéraire d'un enfant gâté*, Bron, Vassel Graphique, 2012.

Jean Vaschalde, *Les industries de la soierie*, Paris, PUF, 1961.

Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie, Bianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

Marie-Paule Virard, Patrick Artus, *La France sans ses usines*, Paris, Fayard, 2011.

Denis Woronoff, *Histoire de la France industrielle – du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998.

# Articles

« Bilan de l'industrie française de la soierie », *Études et conjoncture*, vol. 5, n° 5, 1950, p. 57.

Gilbert Ammar, Nathalie Roux, « Délocalisation et nouveau modèle économique : le cas du secteur textile-habillement », *La Revue de l'Ires* 2009/3 (n° 62), p. 99-134.

Étienne de Banville, Jacques Verilhac, « La lente émergence de « matériaux nouveaux », les composites », *Revue d'économie industrielle*, vol. 31, 1985, p. 132-145.

Michel Battiau. « Le développement récent de l'industrie textile dans les pays africains et malgache de la zone franc », *Cahiers d'outre-mer*. n° 98 - 25e année, Avril-juin 1972. p. 121-141.

Bonnet Jacques. « De Rhône-Poulenc à Sanofi-Aventis : intérêts régionaux et logiques mondiales », *L'information géographique*, volume 69, n°2, 2005. p. 117-131.

Marc Bonneville, « La désindustrialisation urbaine, le cas de Villeurbanne (1963-1974) », *Revue géographique de Lyon*, vol. 50, n°1, 1975, p. 97-105.

Benoît Boussemart, Alain Roncin, « La mondialisation contre la concurrence dans le textile et l'habillement », *Revue de l'OFCE*, n° 103, 2007/4, p.351-382.

Anton Brender, « Les difficultés d'un « ajustement positif » : le cas de la filière textile », *Revue d'économie industrielle*, vol. 14, 1980, p.167-170

Georges Chabot, « L'industrie française de la soierie en 1950 : Structure et problèmes », *L'Information Géographique*, v.15, n°5, 1951, p.184-185.

Robert Chapuis, « Chronique comtoise : Luxeuil-les-Bains », *Revue géographique de l'Est*, t. 7, n° 1-2, janvier-juin 1967, p. 223-239.

Michel-Pierre Chélini, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 4, n° 48, 2001, p. 102-123.

Jean-Marie Chevalier, « Éléments de réflexion stratégique sur la filière textile », *Revue d'économie industrielle*, vol. 56, 1991, p. 27-45.

Lee-in Chen Chio et Kai-fang Cheng, « The Development of Taiwan's Textile and Garment Industry and Its Implication to Less Developed Countries », *Journal of Contemporary Asia*, vol. 39, n° 4, 209, p. 512-529.

Béla Csikos-Nagy, « Les prix et le commerce Est-Ouest », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 10, n° 4, 1979, p. 267-275.

Fédérica Cunat, « Vers la constitution du textile en secteur dominant de l'économie régionale », *Revue du Nord*, t. 69, n° 275, 1987, p.843-862.

Pierre Dallenne, « La machine textile en France. Des récessions à l'ouverture internationale (1944-1990), *Revue du Nord*, t. 75, n° 300, 1993, p. 259-276.

Anne Dalmasso, « Vieilles et nouvelles technologies face aux mutations des années 1970. L'Isère et le bassin grenoblois (1974-1984) » in Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Éditions Picard, 2009, p. 107-120.

Anne Dalmasso, « Territoires et désindustrialisations : trajectoires d'entreprises et marginalisation territoriale », in Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba, Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 139-154.

Jean-Claude Daumas, « Le district industriel, du concept à l'histoire », *Revue économique*, vol. 58, n° 1, 2007, p. 131-152.

Jean-Claude Daumas, « Regards sur l'histoire du patronat », *Vingtième Siècle*, n° 114, 2012/2, p. 3-14.

Jean-Claude Daumas, « Les dirigeants des entreprises familiales en France, 1970-2010 », *Vingtième Siècle*, n° 114, 2012/2, p. 33-51.

Jean-Claude Dutailly, « La crise du système productif », *Économie et statistique*, n° 138, 1981, p. 3-20.

Jean-François Eck, « Entreprises et espace : le cas de l'Europe continentale du Nord-Ouest du milieu du XVIIIe siècle à la fin du XXe siècle », *Histoire, économie & société*, 2012/3, p. 31-50.

Jean-François Eck, « La reconversion du Nord-Pas-de-Calais : un échec de politiques publiques (1965-1994) » in Natacha Coquery, Matthieu de Oliveira (dir.), *L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, IGPDE, 2015, p. 339-347.

Simon Edelblutte, « Que reste-t-il du textile vosgien ? », *L'information géographique*, vol. 72, 2008/2, p. 66-88.

Pierre Glain, « L'industrie textile et les problèmes du Tiers-Monde », *Politique étrangère*, n° 4, 1971.

Jean-Pierre Gorgé, Arlette Tandé, « Une étude du ministère de l'Industrie sur la concentration industrielle entre 1970 et 1972 », *Économie et statistique*, n° 68, 1975, p. 39-57.

Fabrice Grenard, « L'administration du contrôle économique en France, 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-2, 2010, p. 132-158.

Bernard Guiffault, « Le tissage et l'ennoblissement dans le bassin d'emploi de Roanne : bilan de l'évolution d'une industrie de main-d'œuvre en milieu rural », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 59-4, 1984, p. 277-300.

Odette Hardy-Hémery, « Le textile artificiel : substitut de la soie ou ersatz », *Revue du nord*, t. 69, n° 275, 1987, p. 815-841.

Michel Hau, « Les grands naufrages industriels français », in Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Éditions Picard, 2009, p. 15-35.

Jean-Pierre Houssel, « Cours : la rénovation d'une petite ville textile du Haut-Beaujolais », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n° 3, 1975, p. 293-298.

Jean-Pierre Houssel, « La politique textile tirée de l'observation du Roannais », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n° 3, 1996, p. 1.

Jean-Pierre Houssel, « Deveaux renforce sa position de grand du textile », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n° 3, 1996, p. 2.

Jean-Pierre Houssel, « Chronique Rhône-Alpes : le district lyonnais des tisseurs de verre renforcé par la mondialisation », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, n° 3, 1999, p. 279-280.

Jean-Pierre Houssel, Arnaud Houssel, « L'évolution de la fabrique lyonnaise de soieries », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n° 3, 1992, p. 187-198.

Christine Hutin, « Les effets d'une aide publique sur les décisions d'emploi et d'investissement des entreprises. Une analyse économétrique sur l'industrie française du textile-habillement », *Revue économique*, vol. 40, n° 3, 1989, p. 503-540.

Hervé Joly, « Les grandes entreprises textiles françaises, des familles aux manageurs : histoire d'un échec (années 1970-1990) », in Jean-Paul Barrière, Régis Boulat, Alain Chatriot, Pierre Lamard, Jean-Michel Minovez (dir.), *Les trames de l'histoire : entreprises, territoires, consommations, institutions : mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 65-74.

Jacques Klein, « L'industrie française de la rayonne », *Annales de géographie*, 1939, t. 48, n° 273, p. 252-275.

Serge-Christophe Kolm, « La grande crise de 1974 », *Annales*, n°32-4, 1977, p. 815-823.

Michel Laferrère, « Géographie du pouvoir de décision dans l'industrie lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 54, n° 4, 1979, p. 320-348.

Michel Laferrère, « Histoire d'un site industriel : l'usine Rhône-Poulenc de Roussillon », *Géocarrefour*, vol. 59, n° 4, 1984, p. 245-259.

Michel Le Nir, Jean-Yves Seguy, « Ouvrir l'université sur le monde économique et instaurer une orientation rationnelle : aux origines de la création des IUT », *Carrefours de l'éducation*, n° 45, 2018, p. 115-127.

Claire Leymonerie, en particulier « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950. Théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006/3, n° 91, p. 43-56.

Rianne Mahon, Lynn Mytelka, « Industry, the state, and the new protectionism : textiles in Canada and France », *International Organization*, vol. 37, n° 4, 1983, p. 551-581.

Bruno Mahouche, « Les origines de la grève des PTT de l'automne 1974 », *Revue de l'IRES*, vol. 51, n° 2, 2006, p. 55-81.

Christiane Marie, « L'industrie de la soierie en Bas-Dauphiné : adaptation et résistance du tissage » in *Revue de géographie alpine*, t. 68, n° 2, 1980, p. 129-151.

Jean-Luc Mastin, « L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 58-2, 2011/2, p. 120-145.

Catherine Mathieu, Henri Sterdyniak, « L'émergence de l'Asie en développement menace-t-elle l'emploi en France ? », *Revue de l'OFCE*, n° 48, 1994, p. 55-106.

Denis McNamara, « State and Concentration in Korea's First Republic, 1948-1960 », *Modern Asian Studies*, vol. 26, n° 4, 1992, p. 701-718.

Dalila Messadoui, « Les territoires de l'industrie du textile et de l'habillement à l'épreuve des délocalisations », *Bulletin de l'association des géographes français*, 88<sup>e</sup> année, 2011-2, p. 137-149.

Dalila Messadoui, « L'innovation à l'épreuve des délocalisations : le cas de l'industrie textile en France », *Innovations*, n° 48, 2015/3, p. 211-229.

Jean Meynaud, « L'organisation patronale en Europe » in *L'Actualité économique*, vol. 43, n° 1, 1967, p. 5-18.

Robert Paturel, « Restructuration des entreprises françaises en 1981 : l'attente », *Revue d'économie industrielle*, vol. 21, 1982, p. 93-104.

Pierre-Yves Pépin, « Le commerce extérieur de la France, analyse et commentaire (1950-1960) », *L'Actualité économique*, vol. 38, n° 4, 1963, p. 586-625.

Christian Poncet, Jacques Prades, « De nouvelles formes de concentration industrielle », *Revue d'économie industrielle*, vol. 50, 1989, p. 73-88.

Jean-Claude Rabier, Benoît Boussmart, « La restructuration de l'industrie textile française : les problèmes de l'intégration à une filière mondiale », *Revue d'économie industrielle*, vol. 31, 1985, p. 57-67.

James Riedel, « The Hong Kong model of industrialization », *Kieler Diskussionbeiträge*, n° 29, 1973, p. 1-13.

Geoffrey Shepherd, « Industrial restructuring : The European Textile Industry », *Revue d'économie industrielle*, vol. 31, 1985, p. 68-78.

Victor FS Sit, « Evolution of Macau's Economy and Its Export-Oriented Industries », *The Copenhagen Journal of Asian Studies*, vol. 6, 1991, p. 63-88.

Evelyne Soumah, Jean-Pierre Houssel, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n° 3, 1992, p. 179-186.

Evelyne Taquet de Caffarelli, « L'industrie textile à Reims, une reconversion », *Travaux de l'Institut géographique de Reims*, n° 4, 1970, p. 1-83.

Martin Vanier, « Troyes, vieille ville du textile en mutation », *Annales de Géographie*, t. 98, n° 550, 1989, p. 658-675.

Micheline Vincent, « L'industrie textile en 1970 », *Économie et statistique*, n° 28, 1971, p. 11-19.

Micheline Vincent, « Vingt ans de textile-habillement », *Économie et statistique*, n° 138, 1911, p. 21-32.

Laurent Warlouzet, « Europe de la concurrence et politique industrielle communautaire, la naissance d'une opposition au sein de la CEE dans les années 1960 », *Histoire, économie et société*, 2008/1, p. 47-61.

A-P Weber, P. Blum, « Les mouvements de concentration dans l'industrie française », *Économie et statistique*, n° 37, 1972, p. 38-43.

Claude Zarka, « Un exemple de pôle de croissance. L'industrie textile du Nord de la France », *Revue économique*, vol. 9, n° 1, 1958, p. 65-106.

P. Zentz, « Le rôle de la Caisse nationale des marchés de l'État », *Revue économique*, vol. 2, n° 5, 1951, p. 675-681.

# Annexes

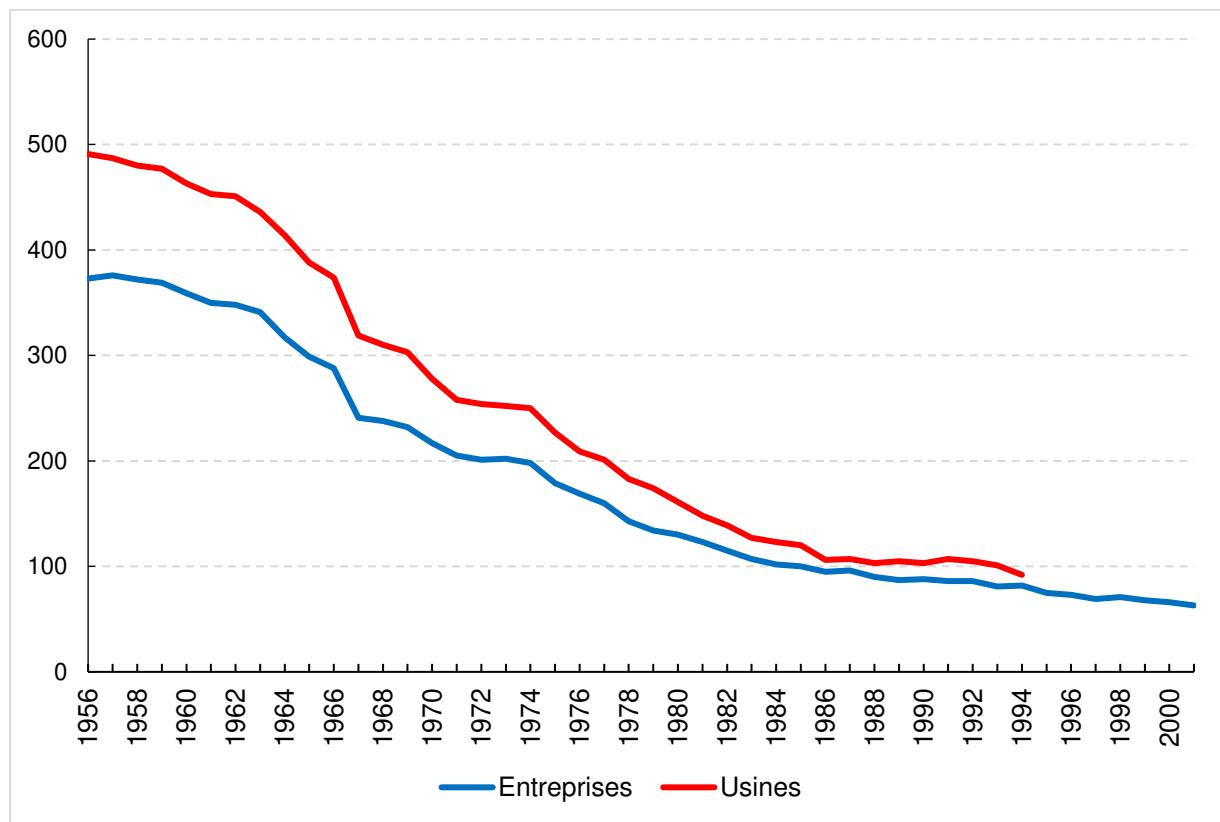
## A. Statistiques industrielles

### 1. Moulinage-Texturation

Sources : ADR 153 J, SGFM/ SGMT

#### a. Entreprises et usines (1956-2001)

Année	1956	1957	1958	1959	1960
<b>Entreprises</b>	373	376	372	369	359
<b>Usines</b>	491	487	480	477	463
Année	1961	1962	1963	1964	1965
<b>Entreprises</b>	350	348	341	317	299
<b>Usines</b>	453	451	436	414	388
Année	1966	1967	1968	1969	1970
<b>Entreprises</b>	288	241	238	232	217
<b>Usines</b>	374	319	310	303	278
Année	1971	1972	1973	1974	1975
<b>Entreprises</b>	205	201	202	198	179
<b>Usines</b>	258	254	252	250	227
Année	1976	1977	1978	1979	1980
<b>Entreprises</b>	169	160	143	134	130
<b>Usines</b>	209	201	183	174	161
Année	1981	1982	1983	1984	1985
<b>Entreprises</b>	123	115	107	102	100
<b>Usines</b>	148	139	127	123	120
Année	1986	1987	1988	1989	1990
<b>Entreprises</b>	95	96	90	87	88
<b>Usines</b>	106	107	103	105	103
Année	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Entreprises</b>	86	86	81	82	75
<b>Usines</b>	107	105	101	92	
Année	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Entreprises</b>	73	69	71	68	66
<b>Usines</b>					
Année	2001				
<b>Entreprises</b>	63				
<b>Usines</b>					

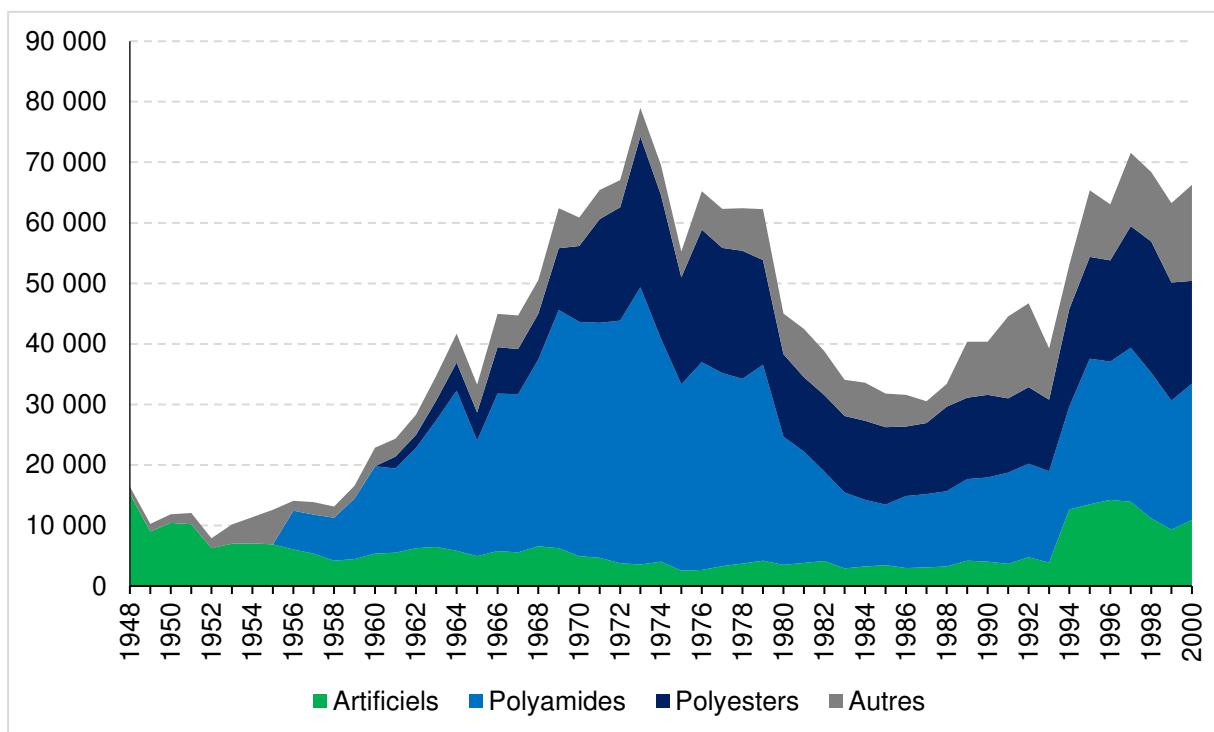


## b. Production par matière, en tonnes (1948-2000)

Les productions « Autres » regroupent la soie naturelle, les acryliques-chlorofibres, les fibres mélangées et les divers.

Année	Artificiels	Polyamides	Polyesters	Autres	Total
1948	15 228			1 155	16 383
1949	9 000			1 260	10 260
1950	10 423			1 443	11 866
1951	10 225			1 810	12 035
1952	6 221			1 658	7 879
1953	7 007			3 128	10 135
1954	7 016			4 360	11 376
1955	6 900			5 673	12 573
1956	6 049	6 404		1 626	14 079
1957	5 332	6 448		2 054	13 834
1958	4 184	7 063		1 851	13 098
1959	4 435	10 027		2 072	16 534
1960	5 365	14 392		3 100	22 857
1961	5 490	13 941	1 940	2 965	24 336
1962	6 216	16 558	2 195	3 336	28 305
1963	6 431	20 910	3 277	4 074	34 692
1964	5 844	26 407	4 654	4 793	41 698
1965	4 922	19 102	4 642	4 600	33 266
1966	5 779	26 003	7 671	5 508	44 961
1967	5 553	26 125	7 462	5 562	44 702
1968	6 576	30 841	7 520	5 558	50 495
1969	6 223	39 382	10 199	6 628	62 432
1970	4 936	38 714	12 508	4 719	60 877
1971	4 675	38 787	17 170	4 812	65 444
1972	3 763	40 101	18 727	4 466	67 057
1973	3 528	45 832	24 897	4 721	78 978
1974	4 034	36 874	23 722	4 974	69 604
1975	2 540	30 790	17 662	4 268	55 260
1976	2 659	34 332	21 861	6 337	65 189
1977	3 288	31 896	20 678	6 439	62 301
1978	3 688	30 528	21 180	7 011	62 407
1979	4 164	32 398	17 267	8 420	62 249
1980	3 474	21 195	13 635	6 729	45 033
1981	3 814	18 378	12 292	7 975	42 459
1982	4 129	14 736	12 634	7 291	38 790
1983	2 920	12 513	12 649	5 981	34 063
1984	3 201	11 033	13 073	6 261	33 568
1985	3 427	10 014	12 782	5 572	31 795
1986	2 975	11 867	11 506	5 223	31 571

Année	Artificiels	Polyamides	Polyesters	Autres	Total
1987	3 068	12 109	11 724	3 642	30 543
1988	3 211	12 465	13 920	3 784	33 380
1989	4 202	13 480	13 402	9 262	40 346
1990	4 025	13 892	13 661	8 779	40 357
1991	3 668	15 060	12 251	13 560	44 539
1992	4 742	15 472	12 609	13 860	46 683
1993	3 849	15 096	11 846	8 434	39 225
1994	12 666	16 930	16 153	7 311	53 060
1995	13 473	24 098	16 783	10 992	65 346
1996	14 239	22 823	16 707	9 255	63 024
1997	13 910	25 415	20 138	12 077	71 540
1998	11 167	24 081	21 639	11 518	68 405
1999	9 317	21 280	19 541	13 108	63 246
2000	10 895	22 546	16 958	15 870	66 269

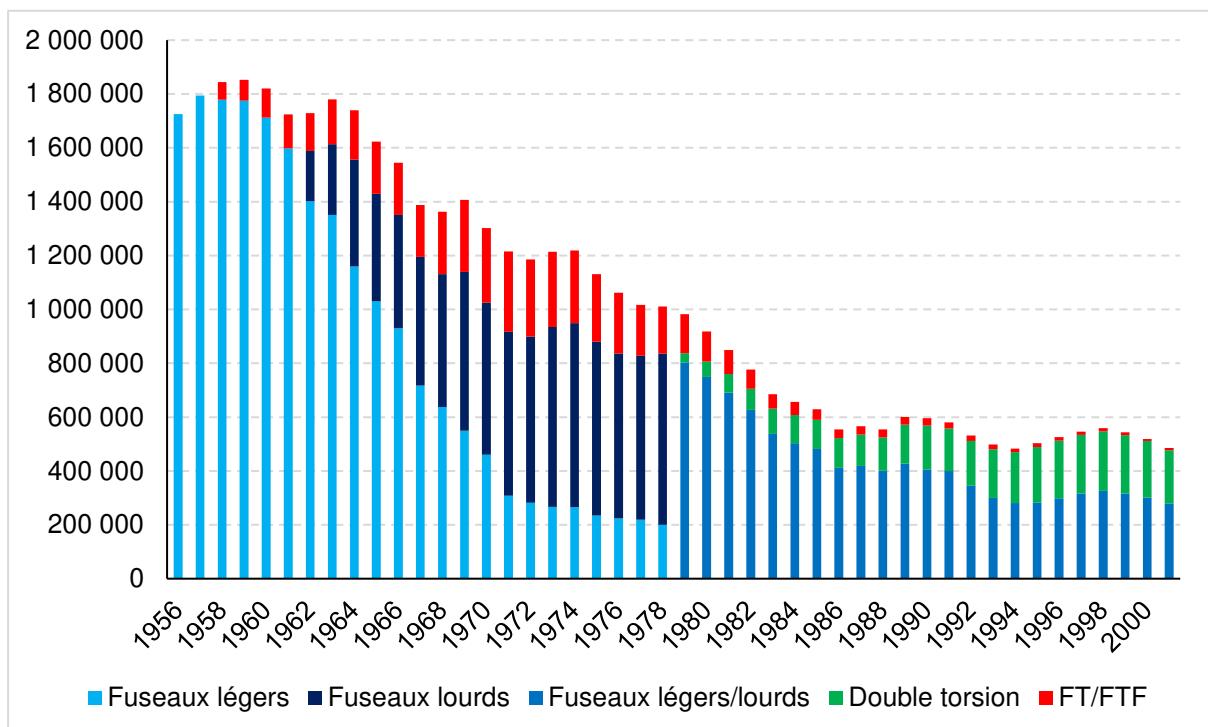


c. Parc matériel en nombre de fuseaux et broches de texturation (1956-2001)

À partir de 1979, les statistiques industrielles ne font plus la distinction entre fuseau léger et fuseau lourd sur le matériel de moulinage classique.

Année	Fuseaux légers	Fuseaux lourds	Fuseaux légers/lourds	Double torsion	Fausse torsion/Fausse torsion fixe	Total
1956	1 724 830					1 724 830
1957	1 794 360					1 794 360
1958	1 779 100			65 268		1 909 636
1959	1 775 020			78 086		1 931 192
1960	1 712 570			108 216		1 929 002
1961	1 598 430			126 000		1 850 430
1962	1 401 570	187 328		140 016		1 868 930
1963	1 351 310	262 637		166 176		1 946 299
1964	1 158 920	397 494		182 620		1 921 654
1965	1 029 450	399 803		193 800		1 816 853
1966	930 502	420 470		193 466		1 737 904
1967	717 621	476 909		193 354		1 581 238
1968	637 430	493 122		232 006		1 594 564
1969	549 483	590 058		267 718		1 674 977
1970	460 519	565 142		276 198		1 578 057
1971	307 911	608 436		299 064		1 514 475
1972	281 621	617 716		286 778		1 472 893
1973	266 849	668 314		278 960		1 493 083
1974	265 569	683 144		269 940		1 488 593
1975	234 777	645 704		250 252		1 380 985
1976	224 309	611 617		226 200		1 288 326
1977	219 345	608 517		189 279		1 206 420
1978	199 444	636 454		174 636		1 185 170
1979			802 975	33 762	145 876	993 785
1980			749 218	56 806	112 064	928 372
1981			690 798	69 024	89 556	859 422
1982			626 730	79 049	70 372	785 109
1983			537 287	94 100	53 404	692 615
1984			503 493	104 914	48 624	663 703
1985			481 281	108 156	39 600	635 685
1986			411 714	110 800	32 156	561 030
1987			418 640	116 836	31 116	572 952
1988			400 695	123 658	29 660	560 733
1989			427 556	144 929	28 772	609 253

Année	Fuseaux légers	Fuseaux lourds	Fuseaux légers/lourds	Double torsion	Fausse torsion/Fausse torsion fixe	Total
<b>1990</b>			406 000	162 707	27 672	<b>605 310</b>
<b>1991</b>			400 289	157 848	21 780	<b>589 323</b>
<b>1992</b>			345 151	166 548	19 500	<b>541 077</b>
<b>1993</b>			300 255	180 198	17 892	<b>507 353</b>
<b>1994</b>			281 410	188 342	12 848	<b>489 921</b>
<b>1995</b>			283 742	205 212	14 148	<b>512 348</b>
<b>1996</b>			298 872	213 470	13 860	<b>535 634</b>
<b>1997</b>			317 124	216 554	12 238	<b>555 622</b>
<b>1998</b>			326 404	221 254	11 182	<b>575 671</b>
<b>1999</b>			316 140	216 190	11 182	<b>560 419</b>
<b>2000</b>			300 936	210 258	8 016	<b>535 045</b>
<b>2001</b>			279 944	197 140	7 800	<b>500 393</b>

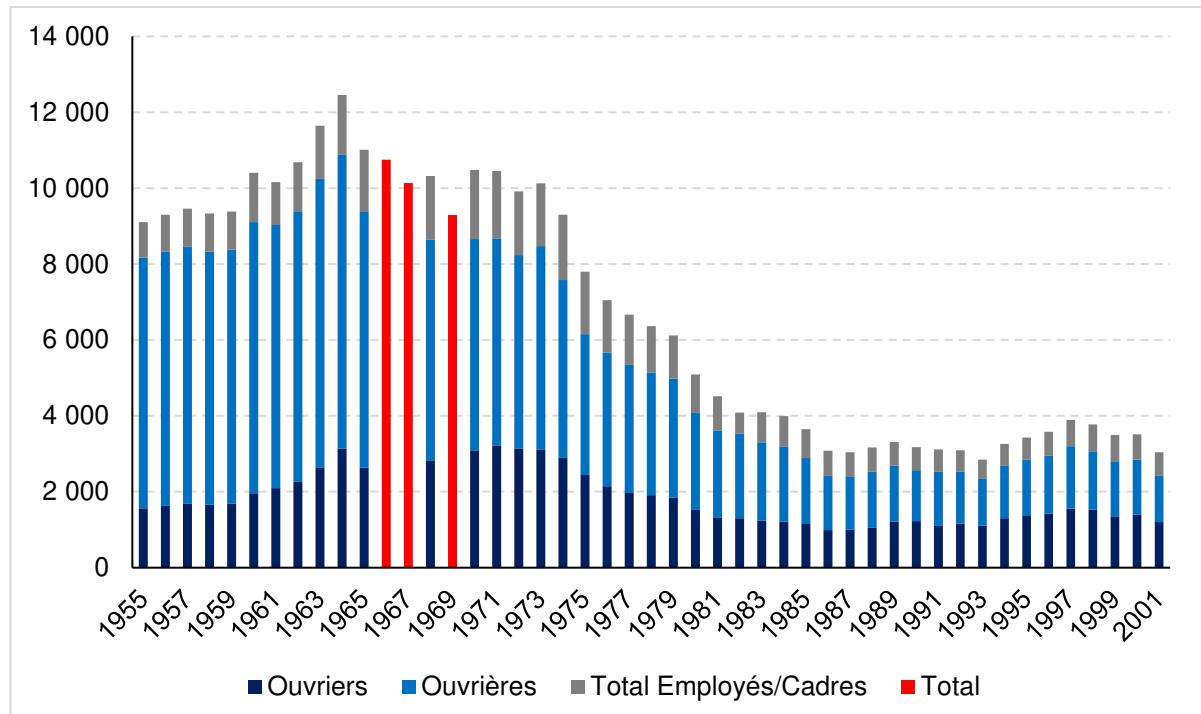


## d. Effectifs (1955-2001)

Pour les exercices 1966, 1967 et 1969, seul le nombre total de salariés est indiqué.

Année	Ouvriers	Ouvrières	Total ouvriers	Employés / cadres ♂	Employés / cadres ♀	Total employés / cadres	Total
<b>1955</b>	1 563	6 609	8 172	551	386	937	9 109
<b>1956</b>	1 640	6 687	8 327	563	413	976	9 303
<b>1957</b>	1 683	6 780	8 463	565	435	1 000	9 463
<b>1958</b>	1 655	6 674	8 329	567	440	1 007	9 336
<b>1959</b>	1 689	6 692	8 381	572	431	1 003	9 384
<b>1960</b>	1 964	7 141	9 105	824	479	1 303	10 408
<b>1961</b>	2 099	6 933	9 032	641	487	1 128	10 160
<b>1962</b>	2 274	7 122	9 396	719	567	1 286	10 682
<b>1963</b>	2 648	7 597	10 245	782	619	1 401	11 646
<b>1964</b>	3 134	7 741	10 875	874	707	1 581	12 456
<b>1965</b>	2 636	6 752	9 388	886	737	1 623	11 011
<b>1966</b>							10 746
<b>1967</b>							10 131
<b>1968</b>	2 813	5 838	8 651	897	769	1 666	10 317
<b>1969</b>			9 290			1 728	11 018
<b>1970</b>	3 091	5 566	8 657	979	844	1 823	10 480
<b>1971</b>	3 213	5 462	8 675	968	813	1 781	10 456
<b>1972</b>	3 141	5 096	8 237	897	777	1 674	9 911
<b>1973</b>	3 116	5 353	8 469	904	752	1 656	10 125
<b>1974</b>	2 903	4 679	7 582	957	761	1 718	9 300
<b>1975</b>	2 440	3 717	6 157	896	742	1 638	7 795
<b>1976</b>	2 146	3 515	5 661	753	631	1 384	7 045
<b>1977</b>	1 988	3 357	5 345	724	598	1 322	6 667
<b>1978</b>	1 908	3 230	5 138	677	550	1 227	6 365
<b>1979</b>	1 855	3 122	4 977	634	512	1 146	6 123
<b>1980</b>	1 524	2 552	4 076	563	452	1 015	5 091
<b>1981</b>	1 315	2 302	3 617	499	402	901	4 518
<b>1982</b>	1 303	2 226	3 529	170	384	554	4 083
<b>1983</b>	1 236	2 067	3 303	450	339	789	4 092
<b>1984</b>	1 208	1 974	3 182	455	358	813	3 995
<b>1985</b>	1 150	1 735	2 885	446	319	765	3 650
<b>1986</b>	993	1 437	2 430	394	259	653	3 083
<b>1987</b>	997	1 412	2 409	378	254	632	3 041
<b>1988</b>	1 054	1 480	2 534	380	250	630	3 164
<b>1989</b>	1 221	1 466	2 687			621	3 308
<b>1990</b>	1 231	1 334	2 565			612	3 177
<b>1991</b>	1 097	1 432	2 529			584	3 113

Année	Ouvriers	Ouvrières	Total ouvriers	Employés / cadres ♂	Employés / cadres ♀	Total employés / cadres	Total
<b>1992</b>	1 162	1 370	2 532			557	3 089
<b>1993</b>	1 106	1 235	2 341			507	2 848
<b>1994</b>	1 300	1 390	2 690			571	3 261
<b>1995</b>	1 361	1 489	2 850			579	3 429
<b>1996</b>	1 433	1 519	2 952			631	3 583
<b>1997</b>	1 557	1 640	3 197			696	3 893
<b>1998</b>	1 527	1 540	3 067			711	3 778
<b>1999</b>	1 356	1 446	2 802			691	3 493
<b>2000</b>	1 402	1 446	2 848			668	3 516
<b>2001</b>	1 202	1 235	2 437			601	3 038



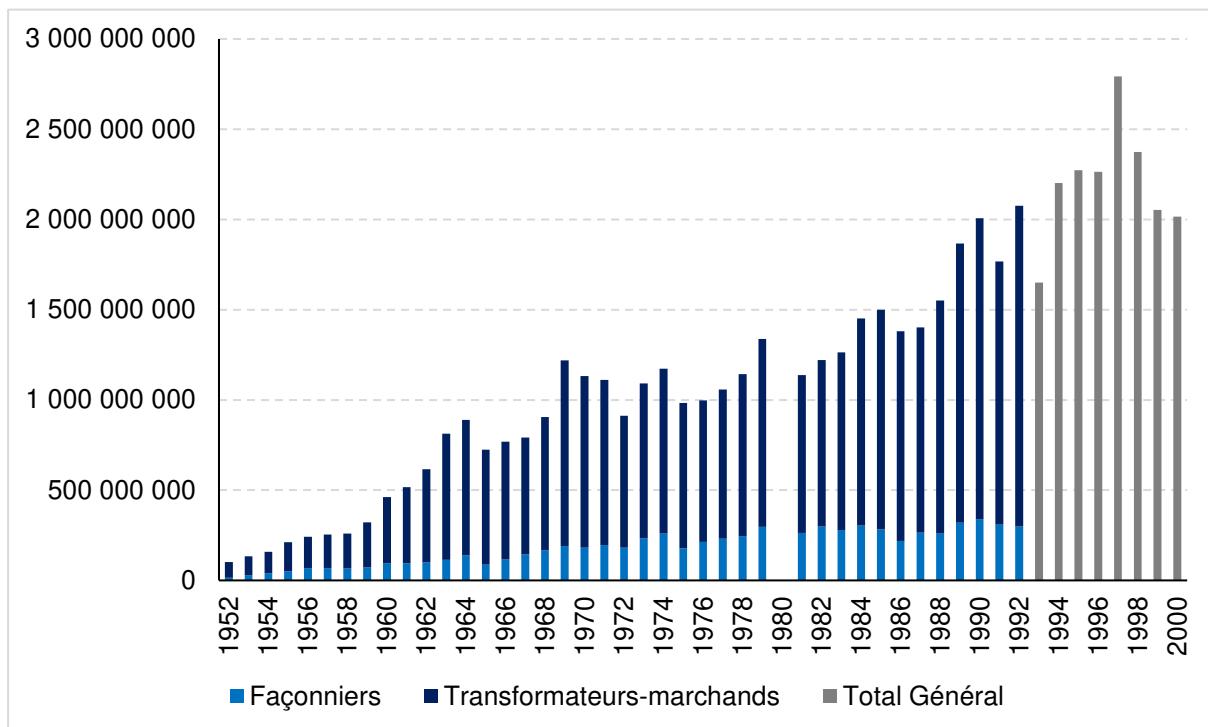
## e. Chiffre d'affaires transformateur-marchand et façonnier, en F (1952-2000)

À partir de 1972, les chiffres comptabilisés toutes taxes comprises deviennent hors taxes.

À partir de 1993, les statistiques industrielles ne font plus la distinction entre transformateur-marchands et façonniers.

Année	Façonniers	Transformateurs-marchands	Total général
<b>1952</b>	<b>14 220 835</b>	<b>86 890 406</b>	<b>101 111 241</b>
<b>1953</b>	<b>28 228 340</b>	<b>105 943 270</b>	<b>134 171 610</b>
<b>1954</b>	<b>38 977 050</b>	<b>119 520 460</b>	<b>158 497 510</b>
<b>1955</b>	<b>50 669 630</b>	<b>161 371 352</b>	<b>212 040 982</b>
<b>1956</b>	<b>68 783 850</b>	<b>173 637 660</b>	<b>242 421 510</b>
<b>1957</b>	<b>67 561 690</b>	<b>187 085 190</b>	<b>254 646 880</b>
<b>1958</b>	<b>66 193 310</b>	<b>193 985 670</b>	<b>260 178 980</b>
<b>1959</b>	<b>71 747 960</b>	<b>249 266 030</b>	<b>321 013 990</b>
<b>1960</b>	<b>94 834 942</b>	<b>366 759 393</b>	<b>461 594 335</b>
<b>1961</b>	<b>95 419 899</b>	<b>420 890 502</b>	<b>516 310 401</b>
<b>1962</b>	<b>99 734 334</b>	<b>516 112 188</b>	<b>615 846 522</b>
<b>1963</b>	<b>114 483 563</b>	<b>699 313 731</b>	<b>813 797 294</b>
<b>1964</b>	<b>138 393 588</b>	<b>751 267 778</b>	<b>889 661 366</b>
<b>1965</b>	<b>87 797 727</b>	<b>635 967 377</b>	<b>723 765 104</b>
<b>1966</b>	<b>115 242 268</b>	<b>652 993 118</b>	<b>768 235 386</b>
<b>1967</b>	<b>143 949 628</b>	<b>647 805 308</b>	<b>791 754 936</b>
<b>1968</b>	<b>167 641 365</b>	<b>736 851 132</b>	<b>904 492 497</b>
<b>1969</b>	<b>190 444 636</b>	<b>1 028 682 852</b>	<b>1 219 127 488</b>
<b>1970</b>	<b>181 446 098</b>	<b>950 354 103</b>	<b>1 131 800 201</b>
<b>1971</b>	<b>194 943 904</b>	<b>916 550 452</b>	<b>1 111 494 356</b>
<b>1972</b>	<b>180 657 487</b>	<b>731 836 062</b>	<b>912 493 549</b>
<b>1973</b>	<b>232 114 144</b>	<b>859 482 329</b>	<b>1 091 596 473</b>
<b>1974</b>	<b>258 938 891</b>	<b>913 809 447</b>	<b>1 172 748 338</b>
<b>1975</b>	<b>178 653 225</b>	<b>804 649 074</b>	<b>983 302 299</b>
<b>1976</b>	<b>213 702 988</b>	<b>782 888 426</b>	<b>996 591 414</b>
<b>1977</b>	<b>230 487 368</b>	<b>826 675 994</b>	<b>1 057 163 362</b>
<b>1978</b>	<b>245 088 096</b>	<b>897 763 561</b>	<b>1 142 851 657</b>
<b>1979</b>	<b>295 925 450</b>	<b>1 041 510 322</b>	<b>1 337 435 772</b>
<b>1980</b>			
<b>1981</b>	<b>262 432 000</b>	<b>874 918 000</b>	<b>1 137 350 000</b>
<b>1982</b>	<b>298 109 000</b>	<b>922 342 000</b>	<b>1 220 451 000</b>
<b>1983</b>	<b>278 274 000</b>	<b>985 593 000</b>	<b>1 263 867 000</b>
<b>1984</b>	<b>303 402 000</b>	<b>1 147 523 000</b>	<b>1 450 925 000</b>
<b>1985</b>	<b>283 251 857</b>	<b>1 216 532 364</b>	<b>1 499 784 221</b>

Année	Façonniers	Transformateurs-marchands	Total général
<b>1986</b>	217 931 694	1 163 020 040	<b>1 380 951 734</b>
<b>1987</b>	265 563 125	1 135 807 692	<b>1 401 370 817</b>
<b>1988</b>	260 377 903	1 291 306 003	<b>1 551 683 906</b>
<b>1989</b>	320 411 037	1 547 000 050	<b>1 867 411 087</b>
<b>1990</b>	339 203 874	1 666 716 736	<b>2 005 920 610</b>
<b>1991</b>	308 731 757	1 457 794 356	<b>1 766 526 113</b>
<b>1992</b>	298 019 004	1 777 360 655	<b>2 075 379 659</b>
<b>1993</b>			<b>1 650 546 042</b>
<b>1994</b>			<b>2 201 621 604</b>
<b>1995</b>			<b>2 272 848 878</b>
<b>1996</b>			<b>2 263 085 864</b>
<b>1997</b>			<b>2 792 416 100</b>
<b>1998</b>			<b>2 373 427 090</b>
<b>1999</b>			<b>2 051 937 650</b>
<b>2000</b>			<b>2 014 765 000</b>



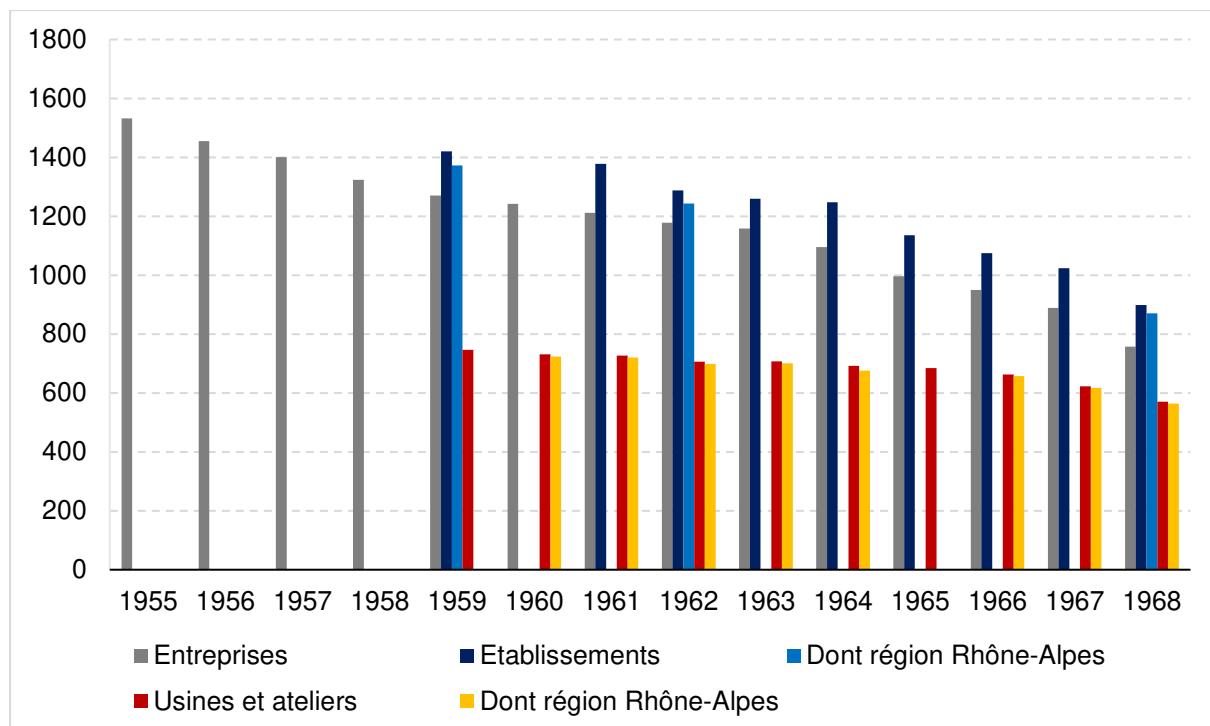
## 2. Tissage

Sources : Jean Mollié, « L'évolution du tissage dans la région Rhône-Alpes de 1955 à 1968 », 1970, BML.

### a. Entreprises, établissements et usines (1955-1968)

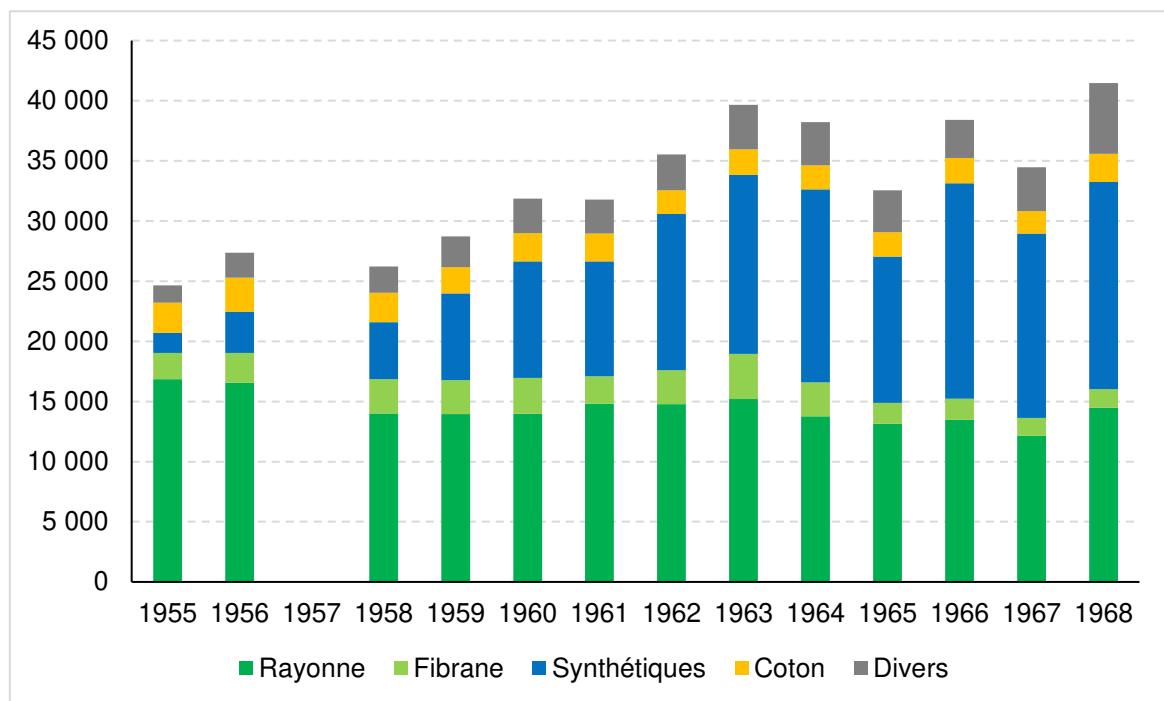
Ces statistiques sont basées, selon la méthodologie de l'auteur, sur les rapports des commissions de la préparation au Plan.

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
<b>Entreprises</b>	1532	1455	1401	1324	1270	1242	1211
<b>Établissements</b>					1420		1378
<b>dont région Rhône-Alpes</b>					1372		
<b>Usines et ateliers</b>					746	731	727
<b>dont région Rhône-Alpes</b>						724	720
Année	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<b>Entreprises</b>	1178	1158	1095	996	950	889	757
<b>Établissements</b>	1288	1259	1247	1135	1075	1023	899
<b>dont région Rhône-Alpes</b>	1243						870
<b>Usines et ateliers</b>	706	707	692	684	663	622	570
<b>dont région Rhône-Alpes</b>	699	701	676		657	617	564



### b. Production par matière, en tonnes (1955-1968)

Année	Soie	Rayonne	Synthétiques	Fibranne	Coton	Laine	Divers	Total
<b>1955</b>	557	16862	1670	2183	2489	346	552	26 114
<b>1956</b>	660	16571	3423	2474	2812	599	816	29 430
<b>1957</b>				Manquante				
<b>1958</b>	505	13996	4721	2868	2451	780	893	28 392
<b>1959</b>	700	13947	7204	2823	2190	901	945	31 256
<b>1960</b>	905	13971	9672	2997	2348	732	1227	34 716
<b>1961</b>	788	14796	9565	2286	2312	746	1287	34 601
<b>1962</b>	807	14766	12978	2833	1976	815	1359	38 515
<b>1963</b>	733	15200	14894	3746	2114	1362	1623	43 390
<b>1964</b>	541	13767	16052	2810	2012	1192	1840	41 787
<b>1965</b>	582	13149	12157	1742	2027	903	2005	36 055
<b>1966</b>	571	13474	17928	1749	2100	1069	1527	41 585
<b>1967</b>	582	12143	15323	1490	1863	777	2291	38 119
<b>1968</b>	541	14490	17225	1541	2339	1065	4256	47 319

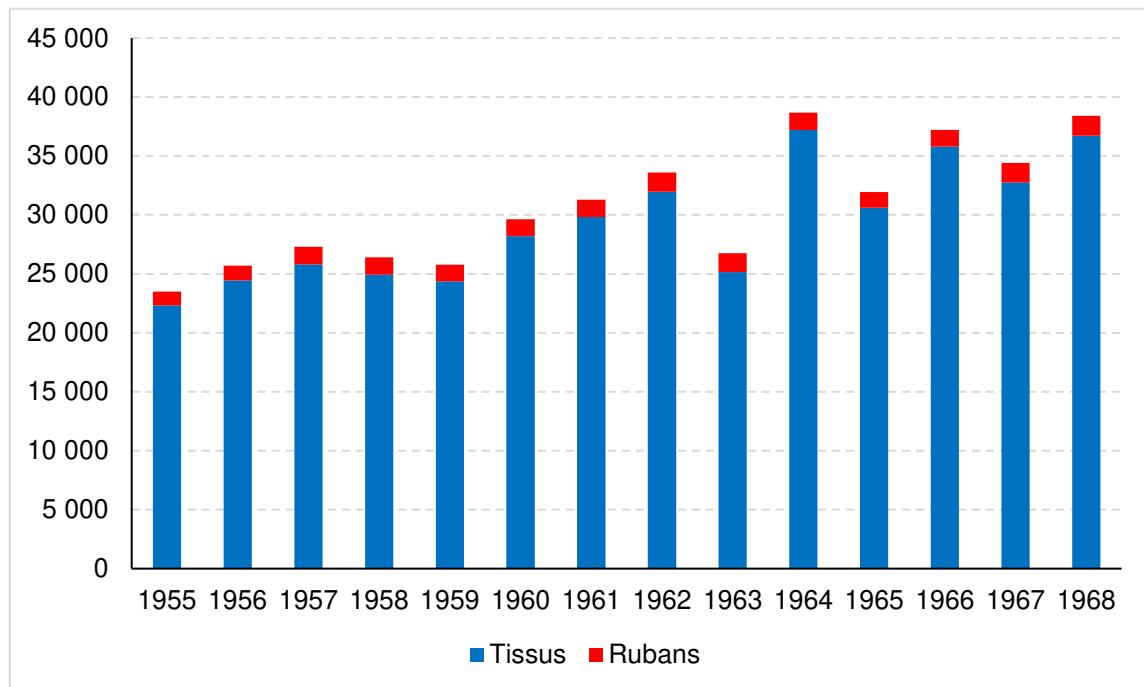


La catégorie « Divers » sur le graphique rassemble les colonnes Soie, Laine et Divers.

## c. Production par type de produit, en tones (1955-1968)

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
<b>Tissus</b>	22 340	24 445	25 805	24 945	24 368	28 206	29 821
<b>Rubans</b>	1 154	1 263	1 489	1 445	1 423	1 425	1 470
<b>Total</b>	23 494	25 708	27 294	26 390	25 791	29 631	31 291

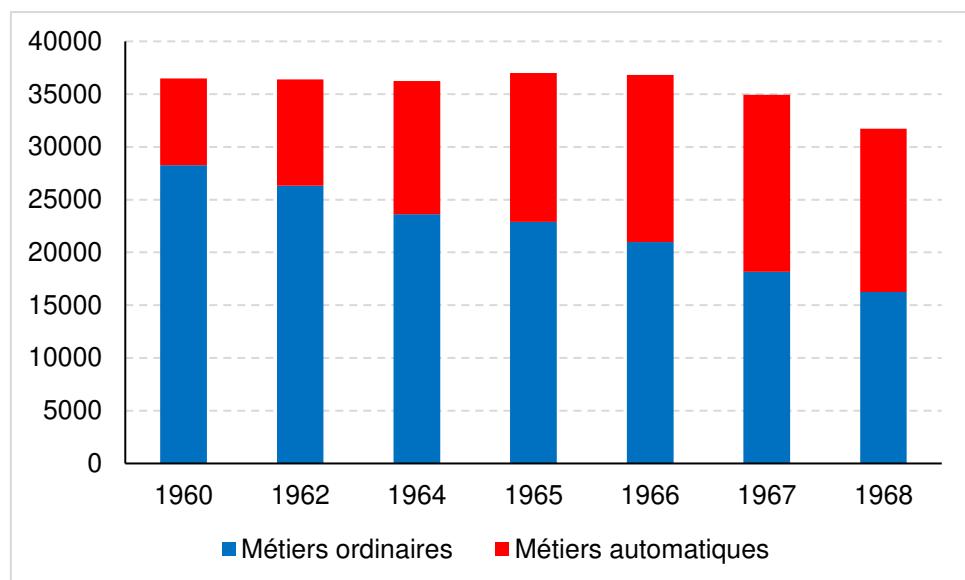
Année	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<b>Tissus</b>	31 970	25 142	37 198	30 599	35 805	32 744	36 712
<b>Rubans</b>	1 620	1 605	1 485	1 339	1 395	1 666	1 698
<b>Total</b>	33 590	26 747	38 683	31 938	37 200	34 410	38 410



#### d. Parc matériel par type de métier (1960-1968)

Année	1960	1962	1964	1965
<b>Métiers ordinaires</b>	28276	26317	23629	22890
<b>Métiers automatiques</b>	8203	10088	12614	14126
<b>Total</b>	36479	36405	36243	37016

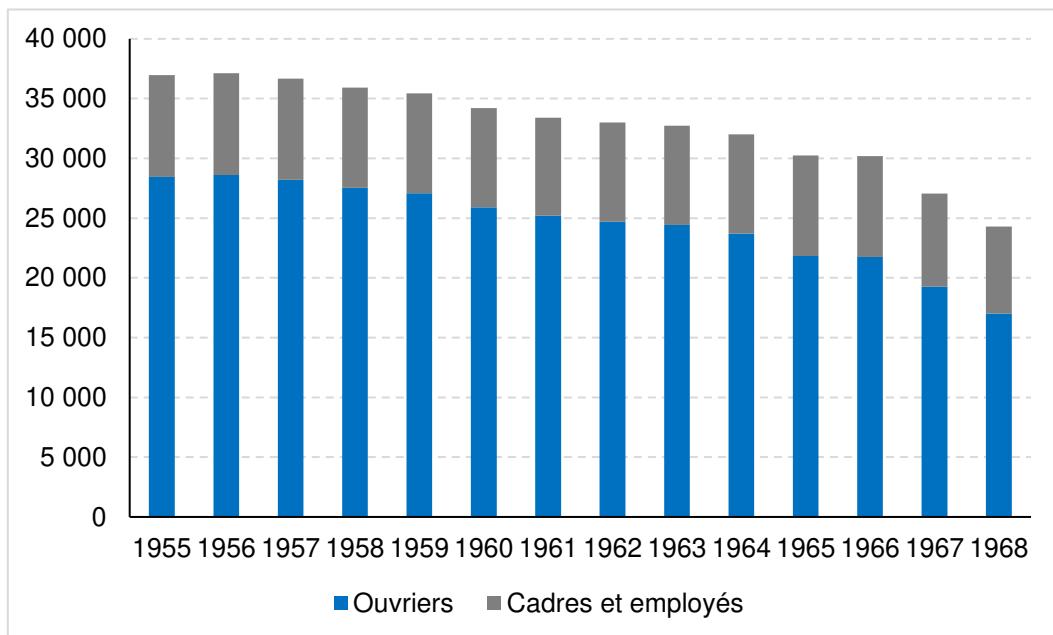
Année	1966	1967	1968
<b>Métiers ordinaires</b>	20970	18159	16243
<b>Métiers automatiques</b>	15856	16792	15490
<b>Total</b>	36826	34951	31733

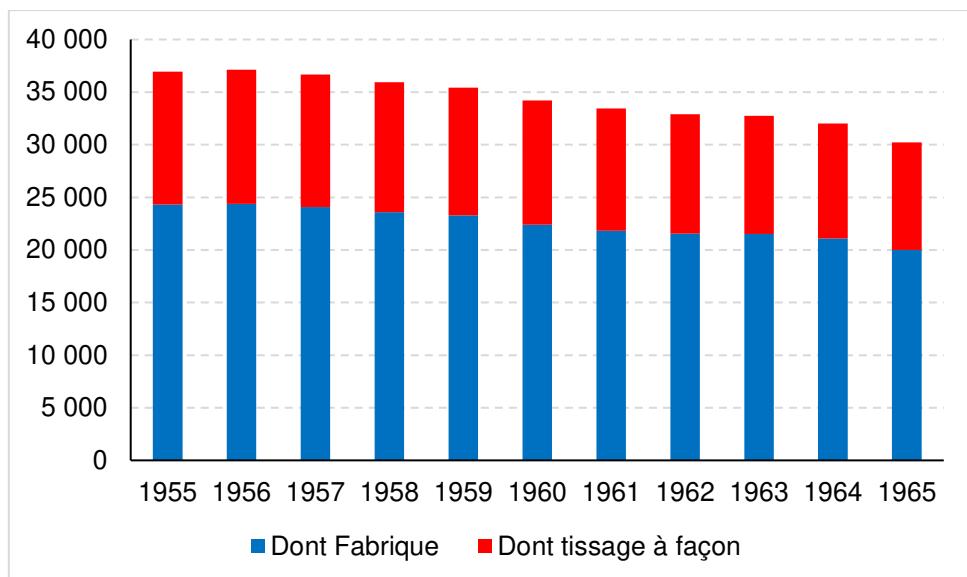


### e. Effectifs (1955-1968)

Les effectifs sont nationaux, mais la région Rhône-Alpes représente sur la période environ 95 % des salariés de la Fabrique et 99 % des façonniers.

Année	Ouvriers	Cadres et employés	Total	dont Fabrique	dont tissage à façon
<b>1955</b>	28 460	8 497	36 957	24 308	12 649
<b>1956</b>	28 610	8 505	37 115	24 374	12 744
<b>1957</b>	28 205	8 465	36 670	24 063	12 607
<b>1958</b>	27 549	8 376	35 925	23 595	12 330
<b>1959</b>	27 086	8 354	35 440	23 285	12 135
<b>1960</b>	25 904	8 300	34 204	22 399	11 805
<b>1961</b>	25 200	8 200	33 400	21 835	11 621
<b>1962</b>	24 700	8 300	33 000	21 540	11 360
<b>1963</b>	24 440	8 300	32 740	21 530	11 210
<b>1964</b>	23 700	8 300	32 000	21 086	10 914
<b>1965</b>	21 840	8 390	30 230	20 008	10 222
<b>1966</b>	21 750	8 450	30 200		
<b>1967</b>	19 250	7 800	27 050		
<b>1968</b>	17 000	7 300	24 300		

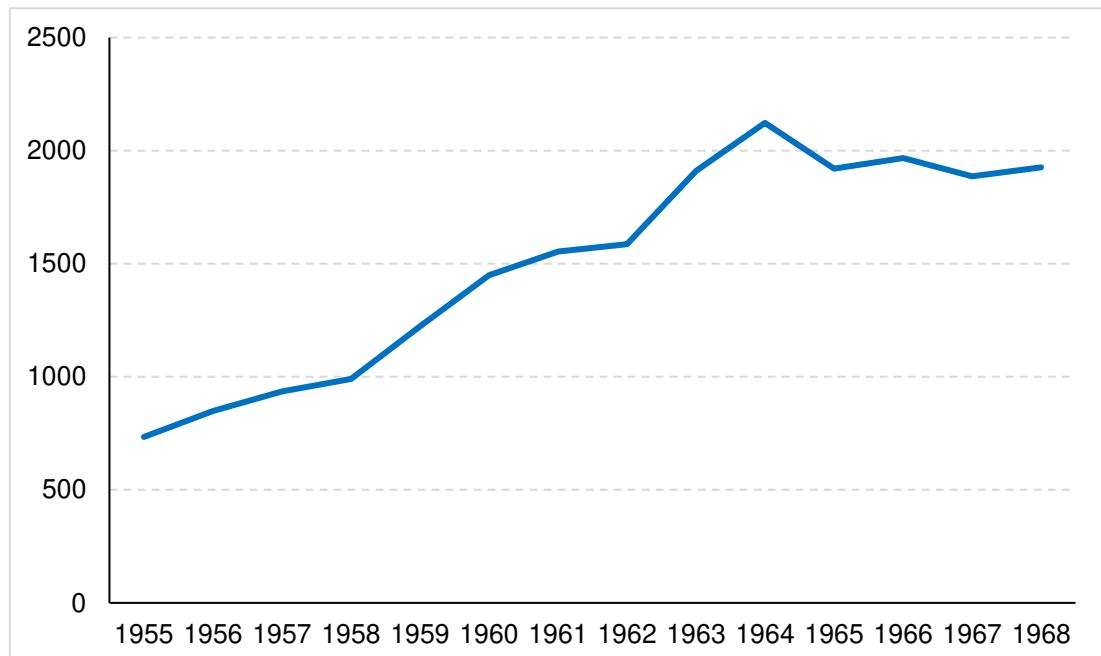




## f. Chiffre d'affaires, en millions de F (1955-1968)

Année	1955	1956	1957	1958	1959
Chiffre d'affaires	734	849	935	991	1222
Année	1960	1961	1962	1963	1964
Chiffre d'affaires	1449	1554	1587	1911	2123

Année	1965	1966	1967	1968
Chiffre d'affaires	1920	1967	1886	1926



### 3. Tissage

Sources : ADR, 153 J, statistiques FS/UNITEX

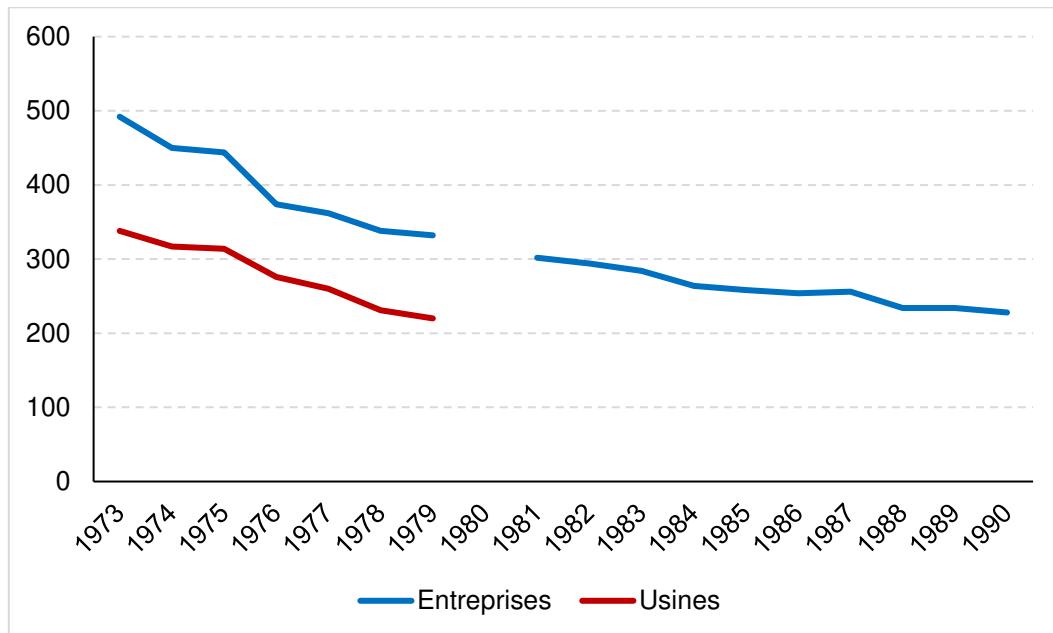
#### a. Entreprises et usines (1973-1990)

Année	1973	1974	1975	1976	1977
<b>Entreprises</b>	492	450	444	374	362
<b>Usines</b>	338	317	314	276	260

Année	1978	1979	1980	1981	1982
<b>Entreprises</b>	338	332		302	294
<b>Usines</b>	231	220			

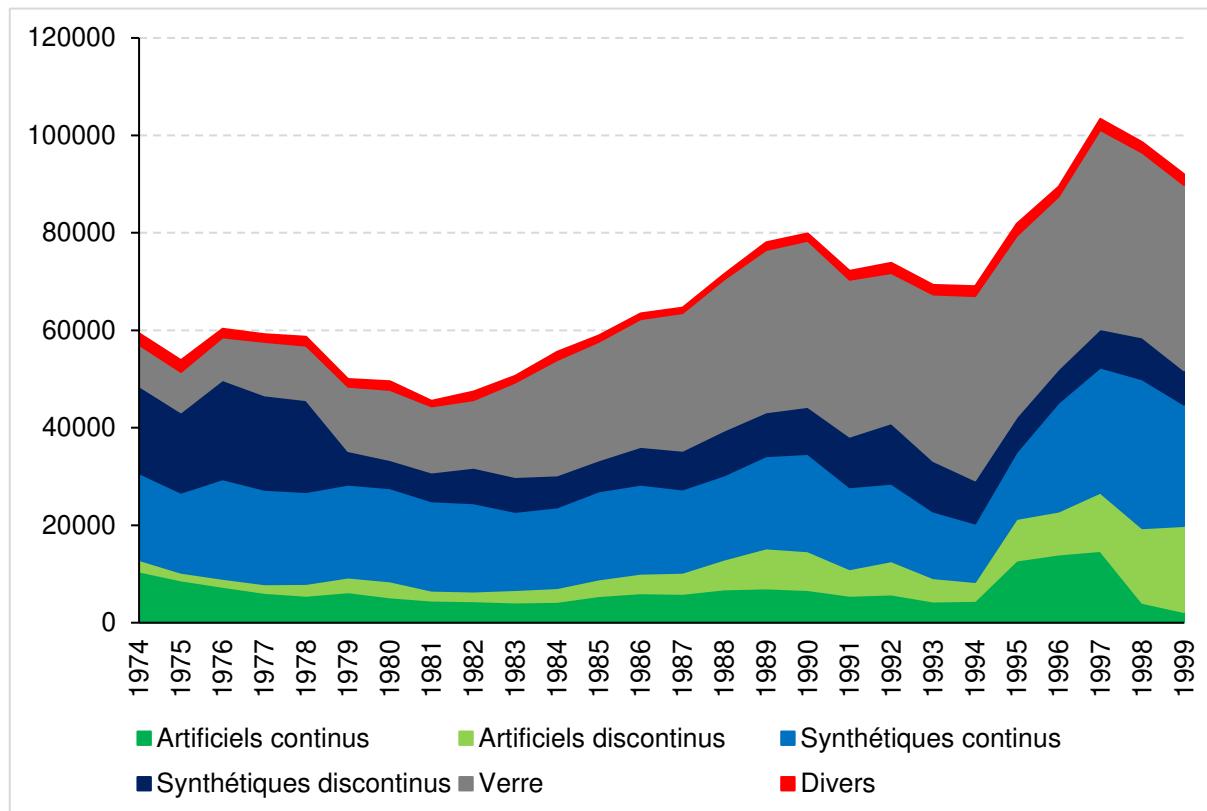
Année	1983	1984	1985	1986	1987
<b>Entreprises</b>	284	264	258	254	256
<b>Usines</b>					

Année	1988	1989	1990
<b>Entreprises</b>	234	234	228
<b>Usines</b>			



b. Production par matière, en tonnes (1974-2000)

Année	Soie	Artificiels continus	Artificiels discontinus	Synthétiques continus	Synthétiques discontinus	Coton	Laine	Verre	Divers	Total
1974	443	10 489	2 383	17 835	17 835	2 160	675	8 500	1 250	62 294
1975	414	8 677	1 605	16 431	16 431	2 150	603	8 307	1 418	56 593
1976	492	7 373	1 666	20 396	20 396	1 733	487	8 727	771	63 246
1977	596	6 095	1 784	19 400	19 400	1 542	391	10 956	570	62 141
1978	575	5 552	2 386	18 860	18 860	1 987	321	11 158	975	61 677
1979	550	6 232	3 058	19 009	6 907	2 266	351	13 191	735	53 543
1980	572	5 200	3 296	19 075	5 835	1 697	285	14 386	867	52 326
1981	543	4 551	2 023	18 365	5 848	1 377	224	13 593	410	48 505
1982	612	4 431	1 971	18 133	7 303	1 336	313	13 811	840	49 892
1983	606	4 159	2 543	16 027	7 176	1 545	266	19 380	514	53 685
1984	619	4 288	2 790	16 577	6 542	1 590	228	23 688	878	58 306
1985	613	5 465	3 425	18 029	6 394	1 954	156	24 306	572	62 327
1986	497	6 028	4 030	18 257	7 775	2 072	183	26 221	494	67 049
1987	421	5 904	4 342	17 085	7 950	2 174	154	28 259	514	68 276
1988	453	6 865	6 063	17 331	9 136	1 773	163	31 062	482	74 834
1989	538	7 038	8 205	18 917	8 981	1 862	161	33 309	881	81 000
1990	508	6 688	7 991	19 933	9 668	1 534	150	34 079	888	82 541
1991	382	5 547	5 458	16 801	10 392	1 851	269	32 202	1 159	74 893
1992	375	5 784	6 810	15 914	12 440	1 880	394	30 786	1 360	76 375
1993	362	4 353	4 801	13 660	10 361	1 398	312	34 163	1 304	70 714
1994	335	4 508	3 835	12 007	8 863	1 738	353	37 811	1 347	70 797
1995	346	12 753	8 520	13 782	7 144	958	175	37 164	1 982	77 969
1996	327	13 987	8 847	22 306	6 919	869	70	35 402	1 647	80 544
1997	330	14 699	12 010	25 655	7 902	1 861	57	40 821	1 929	95 035
1998	326	4 083	15 277	30 605	8 598	1 703	64	37 861	1 811	100 328
1999	350	2 178	17 699	24 842	7 073	1 571	58	38 015	1 805	93 591



### c. Effectifs (1973-2000)

Année	1973	1974	1975	1976	1977
<b>Employés</b>					
<b>Ouvriers</b>					
<b>Total</b>	21 851	17 200	16 717	15 806	15 828

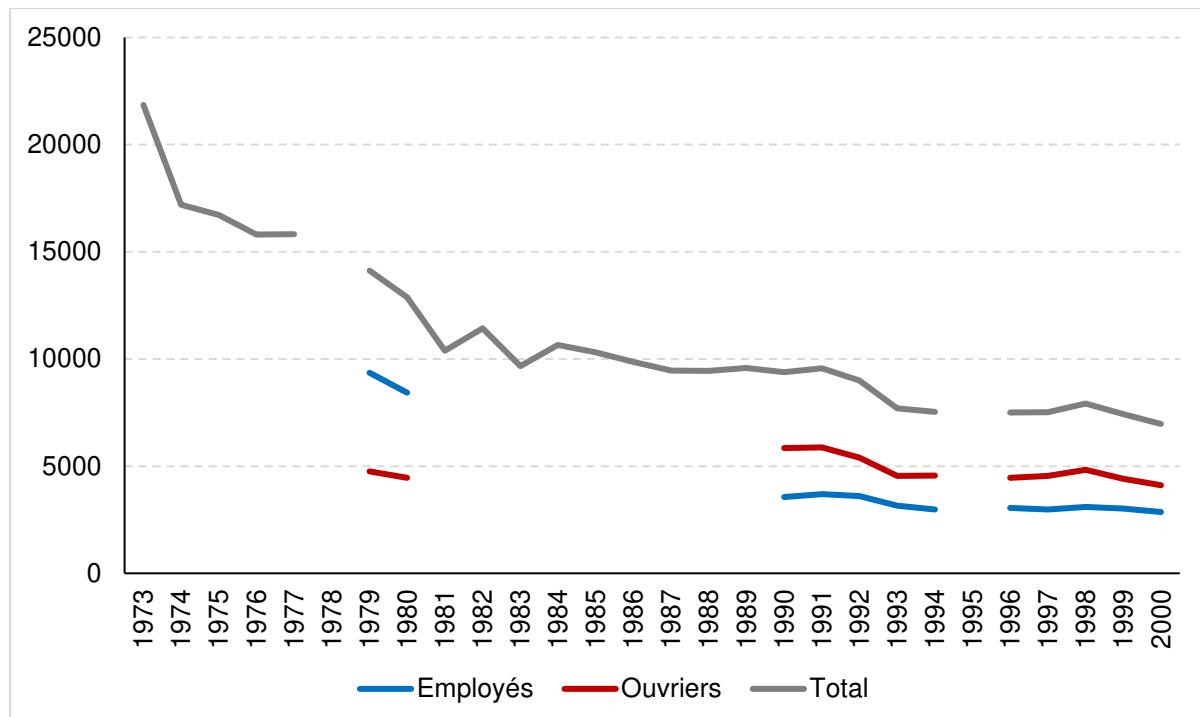
Année	1978	1979	1980	1981	1982
<b>Employés</b>		9 357	8 424		
<b>Ouvriers</b>		4 758	4 455		
<b>Total</b>		14 115	12 879	10 378	11 435

Année	1983	1984	1985	1986	1987
<b>Employés</b>					
<b>Ouvriers</b>					
<b>Total</b>	9 673	10 656	10 311	9 867	9 459

Année	1988	1989	1990	1991	1992
<b>Employés</b>			3 554	3 690	3 598
<b>Ouvriers</b>			5 838	5 875	5 395
<b>Total</b>	9 445	9 573	9 392	9 565	8 993

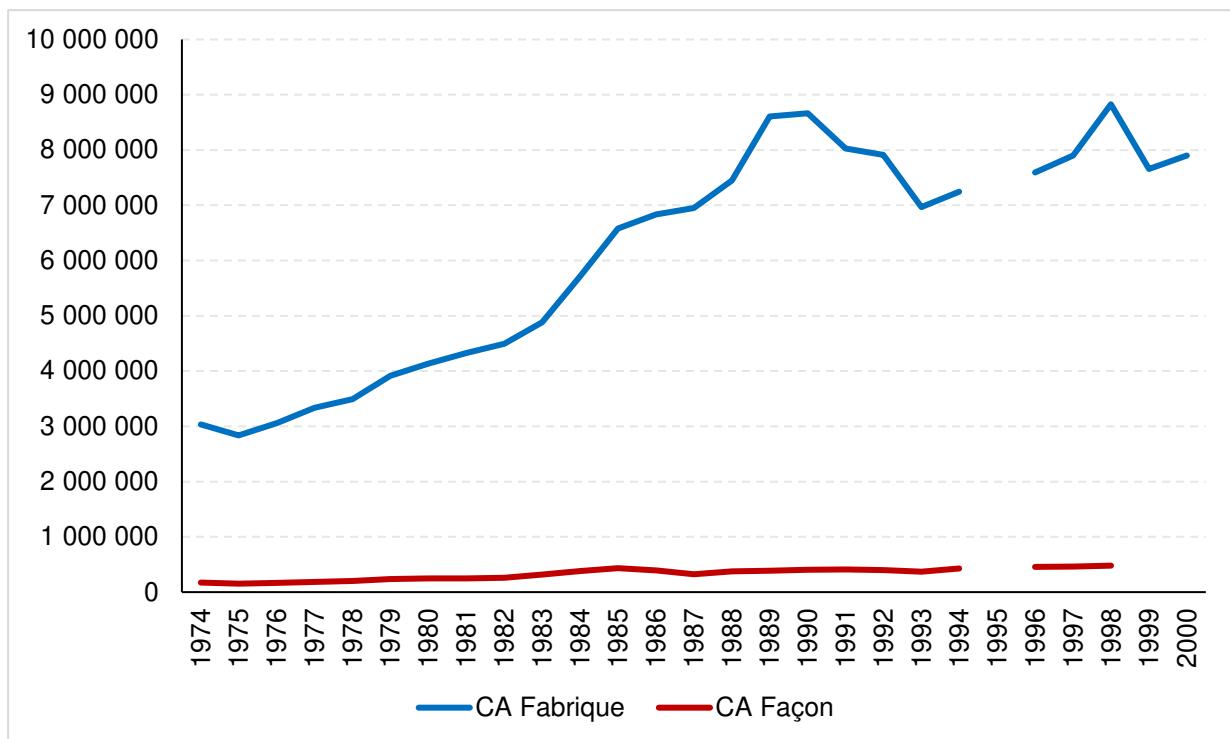
Année	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Employés</b>	3 157	2 979		3 051	2 974
<b>Ouvriers</b>	4 544	4 554		4 454	4 551
<b>Total</b>	7 701	7 533		7 505	7 525

Année	1998	1999	2000
<b>Employés</b>	3 096	3 028	2 859
<b>Ouvriers</b>	4 827	4 406	4 110
<b>Total</b>	7 923	7 434	6 969



## d. Chiffre d'affaires (en milliers de F HT, 1974-2000)

Année	CA Fabrique	CA Façon	dont exportation	Total
<b>1974</b>	3 036 713	173 090	920 025	3 209 803
<b>1975</b>	2 835 885	152 844	814 421	2 988 729
<b>1976</b>	3 058 880	168 309	871 285	3 227 189
<b>1977</b>	3 333 738	181 756	990 958	3 515 494
<b>1978</b>	3 492 420	200 288	1 066 160	3 692 708
<b>1979</b>	3 914 453	236 811	1 203 970	4 151 264
<b>1980</b>	4 135 549	245 318		4 380 867
<b>1981</b>	4 326 399	245 779	1 349 813	4 572 178
<b>1982</b>	4 493 740	257 359	1 401 357	4 751 099
<b>1983</b>	4 882 673	315 862	1 009 535	5 198 535
<b>1984</b>	5 716 102	382 256	2 233 801	6 098 358
<b>1985</b>	6 581 408	433 589	2 649 480	7 014 997
<b>1986</b>	6 835 542	393 712	2 836 634	7 229 254
<b>1987</b>	6 948 506	326 007	2 541 589	7 274 513
<b>1988</b>	7 447 276	376 044	3 140 500	7 823 320
<b>1989</b>	8 605 124	387 451	3 881 736	8 992 575
<b>1990</b>	8 665 779	405 718	3 937 363	9 071 497
<b>1991</b>	8 024 867	411 493		8 436 360
<b>1992</b>	7 911 840	399 832		8 311 672
<b>1993</b>	6 968 707	368 317		7 337 024
<b>1994</b>	7 245 469	426 837		7 672 306
<b>1995</b>				
<b>1996</b>	7 594 963	459 396		8 054 359
<b>1997</b>	7 898 762	465 094		8 363 856
<b>1998</b>	8 827 309	479 302	3 164 034	9 306 611
<b>1999</b>	7 658 866		3 874 727	
<b>2000</b>	7 899 772		4 036 134	



## 4. Ennoblissem~~ent~~

Sources : Fonds UNITEX Irigny, USTIA

### a. Chiffre d'affaires national et du Sud-Est (en milliers de F)

Année	1948	1949	1950	1951	1952	1953
<b>Ch. Aff. total</b>	423 770	490 580	533 900	699 040	727 870	750 380
<b>dont Sud-Est</b>	97 086	112 981	136 678	183 568	179 711	194 724

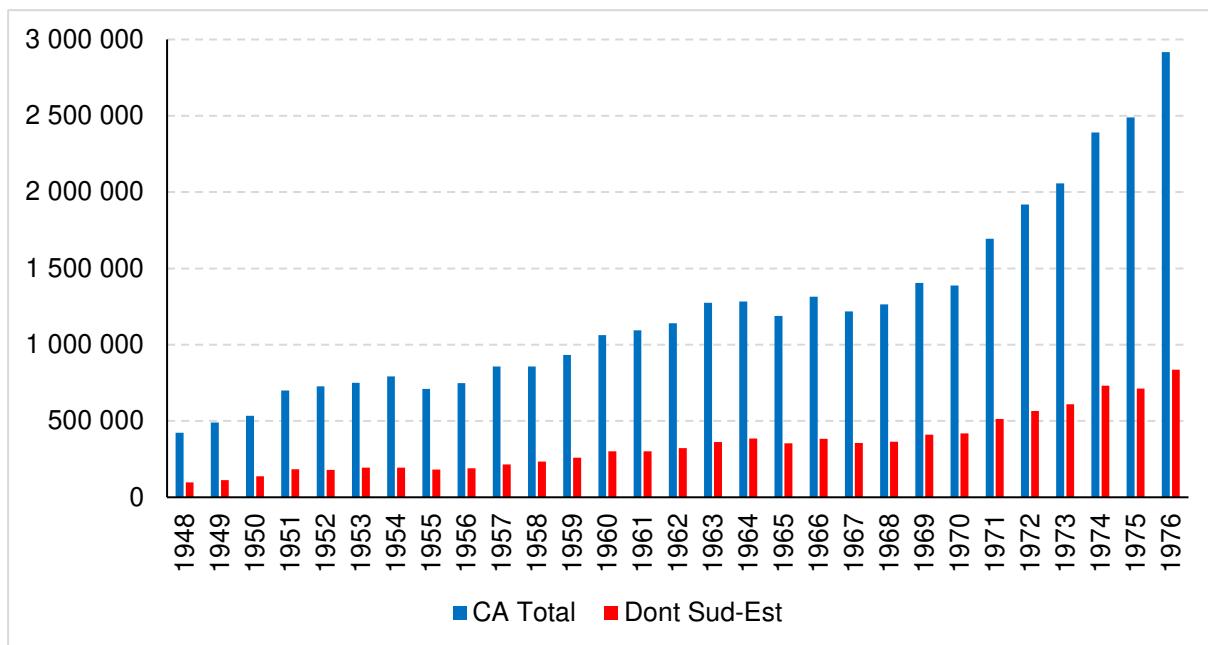
Année	1948	1949	1950	1951	1952	1953
<b>Ch. Aff. total</b>	423 770	490 580	533 900	699 040	727 870	750 380
<b>dont Sud-Est</b>	97 086	112 981	136 678	183 568	179 711	194 724

Année	1954	1955	1956	1957	1958	1959
<b>Ch. Aff. total</b>	791 240	710 630	748 020	857 780	857 630	932 160
<b>dont Sud-Est</b>	195 041	182 063	189 922	214 531	234 219	259 700

Année	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>Ch. Aff. total</b>	1 062 010	1 095 010	1 141 300	1 275 130	1 283 247	1 188 139
<b>dont Sud-Est</b>	302 036	301 237	321 732	361 499	385 616	354 184

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<b>Ch. Aff. total</b>	1 314 095	1 218 380	1 264 213	1 404 008	1 388 041	1 693 747
<b>dont Sud-Est</b>	382 533	356 254	363 588	411 234	418 494	513 375

Année	1972	1973	1974	1975	1976
<b>CA Total</b>	1 918 687	2 056 009	2 390 832	2 490 192	2 916 311
<b>Dont Sud-Est</b>	565 437	609 812	730 877	713 191	835 815



b. Production nationale et du Sud-Est (en t de tissus traités,  
1948-1977)

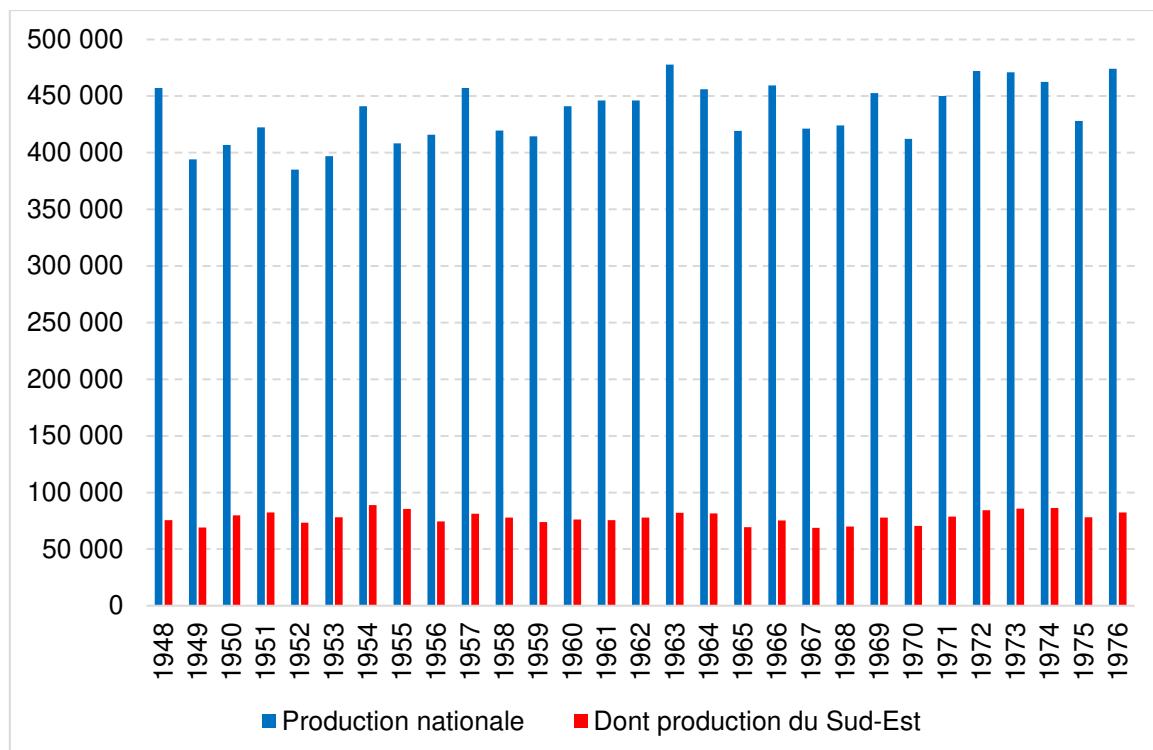
Année	1948	1949	1950	1951	1952	1953
<b>Production nationale</b>	457 051	394 137	406 741	422 497	385 199	397 063
<b>dont Sud-Est</b>	75 505	69 053	79 925	82 345	73 188	78 102

Année	1954	1955	1956	1957	1958	1959
<b>Production nationale</b>	441 121	408 187	415 871	457 073	419 642	414 569
<b>dont Sud-Est</b>	88 974	85 556	74 316	81 268	77 928	73 835

Année	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>Production nationale</b>	441 120	446 125	446 126	477 921	456 055	419 207
<b>dont Sud-Est</b>	76 137	75 440	77 894	82 202	81 497	69 421

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<b>Production nationale</b>	459 415	421 211	424 107	452 656	412 185	450 000
<b>dont Sud-Est</b>	75 160	68 657	69 978	77 902	70 525	78 795

Année	1972	1973	1974	1975	1976
<b>Production nationale</b>	472 074	470 904	462 492	428 035	474 219
<b>dont Sud-Est</b>	84 218	85 657	86 209	78 159	82 372

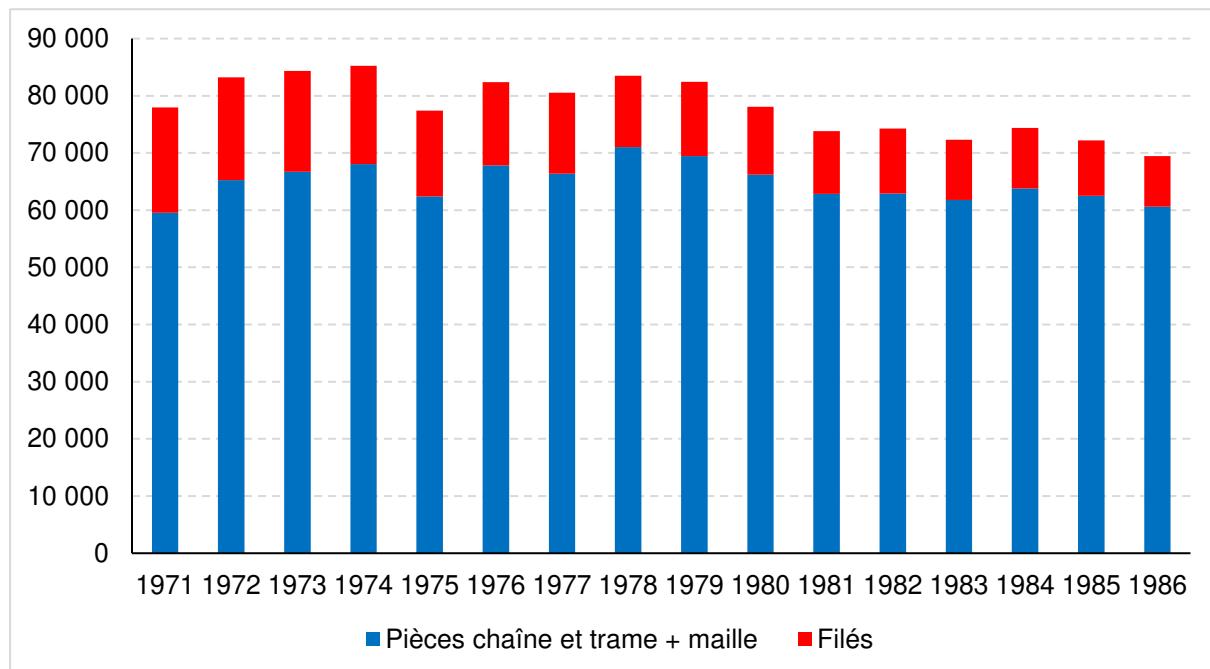


## 5. Ennoblissemnt

Sources : ADR, 153 J et Archives Unitex Villa Crétis, FS/UNITEX

### a. Production de la teinturerie (en nombre de pièces, 1971-1986)

Année	Pièces chaîne et trame + maille	Filés	Total
1971	59 547	18 411	77 958
1972	65 268	17 927	83 195
1973	66 683	17 685	84 368
1974	68 061	17 163	85 224
1975	62 390	14 999	77 389
1976	67 830	14 566	82 396
1977	66 386	14 129	80 515
1978	71 045	12 451	83 496
1979	69 438	12 981	82 419
1980	66 193	11 891	78 084
1981	62 845	10 952	73 797
1982	62 913	11 351	74 264
1983	61 755	10 573	72 328
1984	63 820	10 540	74 360
1985	62 503	9 692	72 195
1986	60 614	8 853	69 467



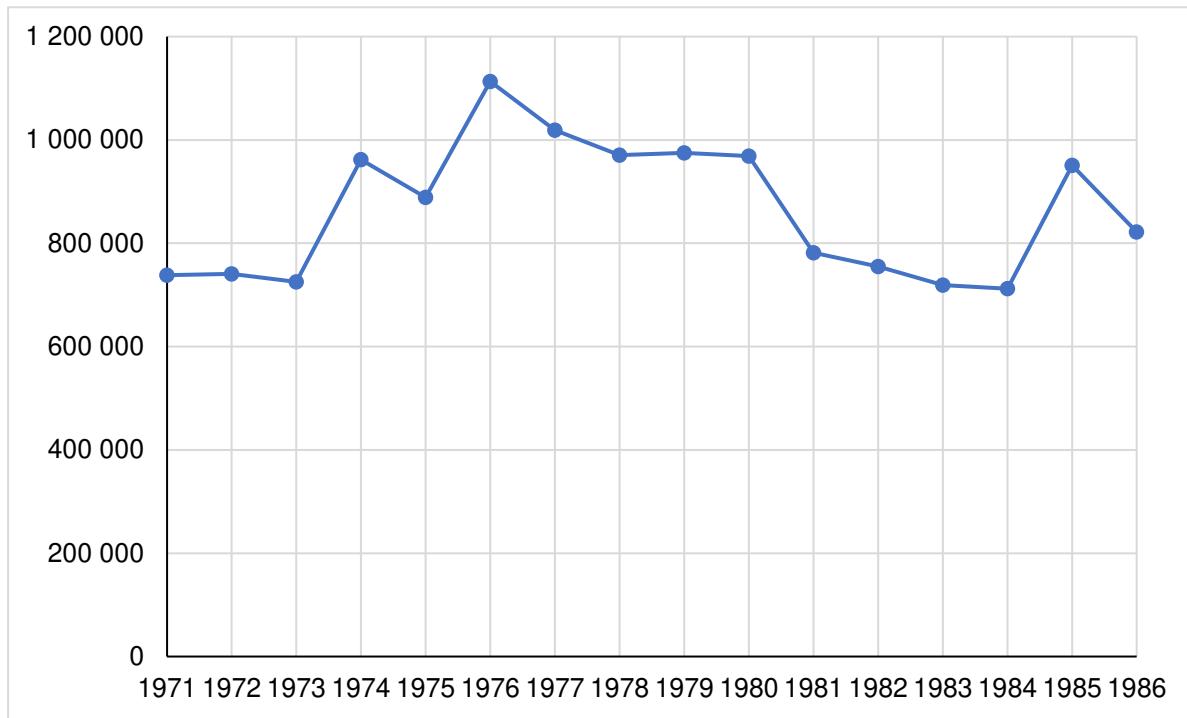
b. Production de l'impression (en unités 100 m, 1971-1986)

Année	1971	1972	1973	1974	1975
<b>Unités 100 m</b>	738 352	740 528	725 039	961 916	889 001

Année	1976	1977	1978	1979	1980
<b>Unités 100 m</b>	1 113 279	1 019 053	970 737	974 970	968 740

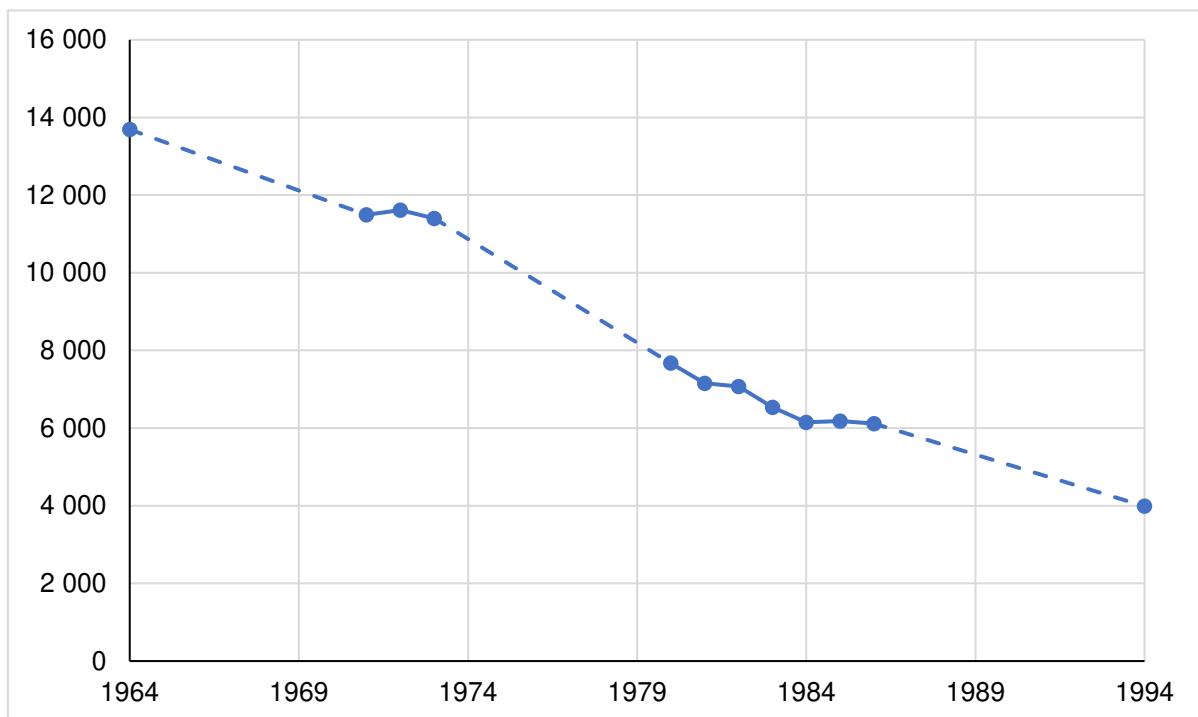
Année	1981	1982	1983	1984	1985
<b>Unités 100 m</b>	781 450	755 150	719 230	712 010	950 810

Année	1986
<b>Unités 100 m</b>	821 830



## c. Effectifs (1964-1994)

Année	Effectifs
<b>1964</b>	13 689
<b>1971</b>	11 490
<b>1972</b>	11 611
<b>1973</b>	11 404
<b>1980</b>	7 666
<b>1981</b>	7 151
<b>1982</b>	7 070
<b>1983</b>	6 539
<b>1984</b>	6 150
<b>1985</b>	6 184
<b>1986</b>	6 118
<b>1994</b>	3 986



## B. Dossiers CIRIT (1966-1975)

### 1. Base de données

*Notice de lecture :*

**N° de dossier :** Correspond au numéro de dossier de subvention de l'entreprise, précédé d'une lettre (D puis R, M ou A) dont la signification est inconnue mais qui ne bouscule pas le classement chronologique numéroté.

**Exercice :** L'année des bilans d'exercice transmis par la société demandeuse. Les entreprises individuelles envoient généralement les trois derniers exercices précédant l'année de leur demande, mais de plus gros dossiers peuvent ne s'accompagner que d'un seul bilan de plusieurs entreprises.

**Activité :** Pour des raisons de lisibilité, seule l'activité principale de la société est mentionnée, mais les dossiers CIRIT fournissent un détail complet des différentes productions avec le métrage/tonnage des différents articles.

**Propriété :** La société est « familiale » (FAM) si mentionnée comme telle dans son historique ou si la composition du capital, lorsque celle-ci est disponible, atteste de la propriété de l'entreprise par plusieurs membres d'une ou plusieurs familles.

La société est « personnelle » (PER) si mentionnée comme telle dans son historique ou si la composition du capital indique une propriété-gérance entre les mains d'un(e) seul(e) dirigeant(e).

La société est « managériale » (MAN) si mentionnée comme une filiale d'une entreprise non-familiale, si l'entreprise est dominée dans son capital par une personne morale ou si l'actionnariat ne dégage pas de majorité familiale ou personnelle.

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
310	1967	Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Voile	PER	24	435 479
310	1968	Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Voile	PER	24	515 286
310	1969	Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Voile	PER	24	637 410
50	1964	Albert-Brunet & Cie	SA	1893	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	33	469 400
50	1965	Albert-Brunet & Cie	SA	1894	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	33	397 400
50	1966	Albert-Brunet & Cie	SA	1895	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	33	654 900
1169	1974	Anc. Tissage de Charnelles	SA	1943	St-Bueil	Isère	Tissage		50	
988	1970	Anc. Maison Roche & Cie	SA	1866	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	200	8 938 000
988	1971	Anc. Maison Roche & Cie	SA	1866	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	200	10 342 000
988	1972	Anc. Maison Roche & Cie	SA	1866	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	200	11 382 000
1041	1971	Anc. Ets Pilaud	SA	1946	La Côte St-André	Isère	Ennoblement	FAM	65	3 343 000
1041	1972	Anc. Ets Pilaud	SA	1946	La Côte St-André	Isère	Ennoblement	FAM	65	2 794 000
1041	1973	Anc. Ets Pilaud	SA	1946	La Côte St-André	Isère	Ennoblement	FAM	65	3 314 000
611	1968	André Coquard	SA	1900	St-Just-d'Avray	Rhône	Voile	FAM	69	5 490 000
611	1969	André Coquard	SA	1900	St-Just-d'Avray	Rhône	Voile	FAM	69	5 059 000
611	1970	André Coquard	SA	1900	St-Just-d'Avray	Rhône	Voile	FAM	69	6 525 000
1030	1970	André Paillet	SA	1870	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	20	641 000
1030	1971	André Paillet	SA	1870	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	20	672 000
1030	1972	André Paillet	SA	1870	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	20	741 000
1030	1973	André Paillet	SA	1870	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	20	969 000
1004	1970	Arbaretaz & Fils	SARL	1930	Chimilin	Isère	Tissage	FAM	72	1 107 000
1004	1971	Arbaretaz & Fils	SARL	1930	Chimilin	Isère	Tissage	FAM	72	1 116 000
1004	1972	Arbaretaz & Fils	SARL	1930	Chimilin	Isère	Tissage	FAM	72	1 274 000
1004	1973	Arbaretaz & Fils	SARL	1930	Chimilin	Isère	Tissage	FAM	72	1 050 000
960	1970	Arricot & Fils	SARL	1925	Valsonne	Rhône	Tissage	FAM	8	246 000
960	1971	Arricot & Fils	SARL	1925	Valsonne	Rhône	Tissage	FAM	8	229 000
960	1972	Arricot & Fils	SARL	1925	Valsonne	Rhône	Tissage	FAM	8	234 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1024	1970	Atelier AS	SA	1937	Pierre-Bénite	Rhône	Ennoblissem	FAM	122	7 100 000
1024	1971	Atelier AS	SA	1937	Pierre-Bénite	Rhône	Ennoblissem	FAM	122	7 715 000
1024	1972	Atelier AS	SA	1937	Pierre-Bénite	Rhône	Ennoblissem	FAM	122	9 421 000
519	1968	Bachelier	SARL	1929	Manthes	Drôme	Maille		181	3 792 000
519	1969	Bachelier	SARL	1929	Manthes	Drôme	Maille		181	4 992 000
519	1970	Bachelier	SARL	1929	Manthes	Drôme	Maille		181	5 473 000
85	1965	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	162	13 910 545
85	1966	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	162	18 744 894
85	1967	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	162	13 329 406
749	1969	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	180	18 075 000
749	1970	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	180	19 716 000
749	1971	Balaÿ & Cie	SARL	1869	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	180	21 445 000
313	1967	Barralon		1939	Bourg-Argental	Loire	Tissage	PER		9 021
313	1968	Barralon		1939	Bourg-Argental	Loire	Tissage	PER		8 980
313	1969	Barralon		1939	Bourg-Argental	Loire	Tissage	PER		8 450
306	1967	Bastié	SARL	1925	Bourg-Argental	Loire	Moulinage	FAM	10	
949	1970	Bastié	SARL	1925	Bourg-Argental	Loire	Moulinage	FAM	25	1 038 000
949	1971	Bastié	SARL	1925	Bourg-Argental	Loire	Moulinage	FAM	25	1 080 000
949	1972	Bastié	SARL	1925	Bourg-Argental	Loire	Moulinage	FAM	25	955 000
458	1969	Bel'Maille	SA	1956	Riorges	Loire	Maille		20	1 446 000
458	1970	Bel'Maille	SA	1956	Riorges	Loire	Maille		20	2 422 000
458	1971	Bel'Maille	SA	1956	Riorges	Loire	Maille		20	2 450 000
36	1964	Benmussa	SA		St-Priest	Rhône	Tissage	FAM	290	9 792 000
36	1965	Benmussa	SA		St-Priest	Rhône	Tissage	FAM	290	9 739 000
36	1966	Benmussa	SA		St-Priest	Rhône	Tissage	FAM	290	12 679 000
31	1964	Benoît Gonin	SA	1873	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	78	718 579
31	1965	Benoît Gonin	SA	1973	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	78	751 169

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
31	1966	Benoît Gonin	SA	1873	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	78	790 758
31	1967	Benoît Gonin	SA	1873	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	78	1 228 340
44	1964	Benoît Le Tapis Brosse	SA	1965	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	326	17 700 000
44	1965	Benoît Le Tapis Brosse	SA	1965	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	326	9 091 000
44	1966	Benoît Le Tapis Brosse	SA	1965	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	326	14 463 000
31	1964	Berne & Fils	SARL		La Forie	Puy-de-Dôme	Rubanerie	FAM	33	1 007 329
31	1965	Berne & Fils	SARL		La Forie	Puy-de-Dôme	Rubanerie	FAM	33	1 101 310
31	1966	Berne & Fils	SARL		La Forie	Puy-de-Dôme	Rubanerie	FAM	33	1 275 444
31	1967	Berne & Fils	SARL		La Forie	Puy-de-Dôme	Rubanerie	FAM	33	1 362 620
969	1971	Berthaud	SA	1937	Cuinzier	Loire	Tissage	FAM	34	1 399 000
969	1972	Berthaud	SA	1937	Cuinzier	Loire	Tissage	FAM	34	1 666 000
969	1973	Berthaud	SA	1937	Cuinzier	Loire	Tissage	FAM	34	1 687 000
1173	1974	Bertheas	SA	1929	St-Étienne	Loire	Tissage	MAN	95	9 912 000
1151	1971	Basset	EI	1937	Sarras	Ardèche	Tissage	PER	7	167 000
1151	1972	Basset	EI	1937	Sarras	Ardèche	Tissage	PER	7	221 000
1151	1973	Basset	EI	1937	Sarras	Ardèche	Tissage	PER	7	277 000
1151	1974	Basset	EI	1937	Sarras	Ardèche	Tissage	PER	7	200 000
1046	1971	Besson & Fils	SA	1956	Miribel	Ain	Ennoblissement	FAM	56	2 454 000
1045	1972	Besson & Fils	SA	1956	Miribel	Ain	Ennoblissement	FAM	56	2 183 000
1045	1973	Besson & Fils	SA	1956	Miribel	Ain	Ennoblissement	FAM	56	2 346 000
1120	1972	Bignon & ses Fils	SA	1965	Belmont-de-la-Loire	Loire	Tissage	FAM	128	5 984 000
1120	1973	Bignon & ses Fils	SA	1965	Belmont-de-la-Loire	Loire	Tissage	FAM	128	6 294 700
1120	1974	Bignon & ses Fils	SA	1965	Belmont-de-la-Loire	Loire	Tissage	FAM	128	7 386 900
196	1966	Billon Frères	SA	1906	Villeurbanne	Rhône	Maille	FAM	112	10 221 000
196	1967	Billon Frères	SA	1906	Villeurbanne	Rhône	Maille	FAM	112	11 288 000
196	1968	Billon Frères	SA	1906	Villeurbanne	Rhône	Maille	FAM	112	13 199 000
446	1968	Binet & Cie	SA	1930	Annonay	Ardèche	Tissage	FAM	193	9 261 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
446	1968	Binet & Cie	SA	1930	Annonay	Ardèche	Tissage	FAM	193	10 938 000
446	1968	Binet & Cie	SA	1930	Annonay	Ardèche	Tissage	FAM	193	9 492 000
362	1968	Blantex	SARL	1945	Riorges	Loire	Tissage	FAM	35	2 008 000
362	1969	Blantex	SARL	1945	Riorges	Loire	Tissage	FAM	35	1 885 000
362	1970	Blantex	SARL	1945	Riorges	Loire	Tissage	FAM	35	1 652 000
564	1969	Boileau & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	6	1 595 000
564	1970	Boileau & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	6	2 053 000
564	1971	Boileau & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	6	2 028 000
265	1967	Boissonnet-Frachon	SA	1833	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	58	2 449 000
265	1968	Boissonnet-Frachon	SA	1833	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	58	3 155 000
265	1969	Boissonnet-Frachon	SA	1833	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	58	4 321 000
265	1970	Boissonnet-Frachon	SA	1833	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	58	2 861 000
1182	1972	Bonnaud Alexandre	SA	1904	Burzet	Ardèche	Moulinage	FAM	59	6 078 000
1182	1973	Bonnaud Alexandre	SA	1904	Burzet	Ardèche	Moulinage	FAM	59	6 550 000
1182	1974	Bonnaud Alexandre	SA	1904	Burzet	Ardèche	Moulinage	FAM	59	7 306 000
941	1970	Bonnefond & Fils	SARL	1928	Pont-Trambouze	Rhône	Cotonnerie	FAM	20	779 000
941	1971	Bonnefond & Fils	SARL	1928	Pont-Trambouze	Rhône	Cotonnerie	FAM	20	1 098 000
941	1972	Bonnefond & Fils	SARL	1928	Pont-Trambouze	Rhône	Cotonnerie	FAM	20	1 716 000
746	1969	Bonneterie Rhône-Alpes	SARL	1969	St-Chamond	Loire	Maille	FAM	40	925 000
746	1970	Bonneterie Rhône-Alpes	SARL	1969	St-Chamond	Loire	Maille	FAM	40	1 781 000
746	1971	Bonneterie Rhône-Alpes	SARL	1969	St-Chamond	Loire	Maille	FAM	40	1 802 000
1184	1972	Borel & Poulet	SARL	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	2	220 000
1184	1973	Borel & Poulet	SARL	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	2	246 000
1184	1974	Borel & Poulet	SARL	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	2	573 000
226	1966	Bosse-Platière	SA	1904	Villeurbanne	Rhône	Dentelle	FAM	35	1 934 000
226	1967	Bosse-Platière	SA	1904	Villeurbanne	Rhône	Dentelle	FAM	35	1 820 000
226	1968	Bosse-Platière	SA	1904	Villeurbanne	Rhône	Dentelle	FAM	35	1 938 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1033	1970	Bourdon	SA	1944	Lyon	Rhône	Rubanerie	FAM	48	2 384 000
1033	1971	Bourdon	SA	1944	Lyon	Rhône	Rubanerie	FAM	48	2 378 000
1033	1972	Bourdon	SA	1944	Lyon	Rhône	Rubanerie	FAM	48	2 750 000
1033	1973	Bourdon	SA	1944	Lyon	Rhône	Rubanerie	FAM	48	2 820 000
962	1970	Bourgeas Textiles	SA	1935	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	145	5 154 000
962	1971	Bourgeas Textiles	SA	1935	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	145	6 016 000
962	1972	Bourgeas Textiles	SA	1935	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	145	6 489 000
108	1965	Bouton	SA		Lyon	Rhône	Tissage		232	10 882 665
108	1966	Bouton	SA		Lyon	Rhône	Tissage		232	10 714 271
108	1967	Bouton	SA		Lyon	Rhône	Tissage		232	10 085 050
303	1967	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	55	8 988 000
303	1968	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	55	10 946 000
303	1969	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	55	3 420 000
303	1969	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	55	6 085 000
986	1969	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	61	6 085 000
986	1970	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	61	6 810 000
986	1971	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	61	8 294 000
986	1972	Brochier & Fils	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Tissage	FAM	61	8 561 000
667	1970	Brun & Fils	SA		Cours	Rhône	Voile			4 613 000
667	1971	Brun & Fils	SA		Cours	Rhône	Voile			4 787 000
667	1972	Brun & Fils	SA		Cours	Rhône	Voile			7 493 000
158	1965	Brunet-Lecomte	SA		Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement	MAN	189	5 186 000
158	1966	Brunet-Lecomte	SA		Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement	MAN	189	3 930 000
158	1967	Brunet-Lecomte	SA		Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement	MAN	189	4 854 000
247	1966	Bucol Buchet Colcombet	SA	1924	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	47	5 292 357
247	1967	Bucol Buchet Colcombet	SA	1924	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	47	4 794 420
247	1968	Bucol Buchet Colcombet	SA	1924	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	47	4 809 793

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
247	1969	Bucol Buchet Colcombet	SA	1924	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	47	4 934 007
933	1971	Burlington Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 569	137 939 000
933	1972	Burlington Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 569	159 337 000
933	1973	Burlington Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 569	161 060 000
10	1963	Cartet	SARL		St-Just-d'Avray	Rhône	Tissage	PER	74	684 335
10	1964	Cartet	SARL		St-Just-d'Avray	Rhône	Tissage	PER	74	826 518
10	1965	Cartet	SARL		St-Just-d'Avray	Rhône	Tissage	PER	74	945 826
10	1966	Cartet	SARL		St-Just-d'Avray	Rhône	Tissage	PER	74	1 305 458
31	1964	Celeyron	SA	1959	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	32	887 903
31	1965	Celeyron	SA	1959	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	32	747 247
31	1966	Celeyron	SA	1959	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	32	859 482
31	1967	Celeyron	SA	1959	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	32	1 058 571
167		Centiss								
667	1970	Chaize Perrin	SA		Cours	Rhône	Voile			3 216 000
667	1971	Chaize Perrin	SA		Cours	Rhône	Voile			3 092 000
667	1972	Chaize Perrin	SA		Cours	Rhône	Voile			4 282 000
586	1969	Chambouvet	SARL	1945	Lyon	Rhône	Ennoblement		16	1 142 000
586	1970	Chambouvet	SARL	1945	Lyon	Rhône	Ennoblement		16	1 065 000
586	1971	Chambouvet	SARL	1945	Lyon	Rhône	Ennoblement		16	1 147 000
299	1967	Charoui Frères	SARL	1950	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	24	1 128 000
299	1968	Charoui Frères	SARL	1950	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	24	1 000 000
299	1969	Charoui Frères	SARL	1950	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	24	1 142 000
31	1964	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	59	1 412 463
31	1965	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	59	1 122 148
31	1966	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	59	1 128 098
31	1967	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	59	1 220 415
389	1968	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	36	1 142 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
389	1969	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	36	1 183 000
389	1970	Charpentier	SA	1919	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	36	1 086 000
355	1968	Chassagne & Cie	SNC	1925	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	14	788 900
355	1969	Chassagne & Cie	SNC	1925	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	14	436 500
355	1970	Chassagne & Cie	SNC	1925	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	14	648 900
290	1967	Chatenay	SA	1968	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	128	7 424 000
290	1968	Chatenay	SA	1968	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	128	7 916 000
290	1969	Chatenay	SA	1968	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	128	8 690 000
851	1970	Chatenay	SA	1956	LaBatieMontgascon	Isère	Tissage	MAN	85	10 718 000
851	1971	Chatenay	SA	1956	LaBatieMontgascon	Isère	Tissage	MAN	85	9 385 000
851	1972	Chatenay	SA	1956	LaBatieMontgascon	Isère	Tissage	MAN	85	8 778 000
892	1970	Châtillon Mouly Roussel	SA	1890	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	99	13 124 000
892	1971	Châtillon Mouly Roussel	SA	1890	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	99	13 721 000
892	1972	Châtillon Mouly Roussel	SA	1890	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	99	14 865 000
1121	1971	Chavarot Frères	SARL	1903	St-Étienne	Loire	Rubanerie		4	166 000
1121	1972	Chavarot Frères	SARL	1903	St-Étienne	Loire	Rubanerie		4	158 000
1121	1973	Chavarot Frères	SARL	1903	St-Étienne	Loire	Rubanerie		4	144 000
98	1965	Cherpin Frères			Cours	Rhône	Voile		45	1 551 361
98	1966	Cherpin Frères			Cours	Rhône	Voile		45	1 364 701
98	1967	Cherpin Frères			Cours	Rhône	Voile		45	1 124 144
10	1963	Chevallard & Fils	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	10	138 186
10	1964	Chevallard & Fils	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	10	144 918
10	1965	Chevallard & Fils	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	10	141 843
10	1966	Chevallard & Fils	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	10	155 228
904	1970	Chevallard & Fils	SARL	1920	Lyon	Rhône	Tissage	PER	5	156 000
904	1971	Chevallard & Fils	SARL	1920	Lyon	Rhône	Tissage	PER	5	172 000
904	1972	Chevallard & Fils	SARL	1920	Lyon	Rhône	Tissage	PER	5	113 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1173	1974	Cheynet & Fils	SA	1948	St-Just-St-Malmont	Hte-Loire	Tissage	FAM	296	38 101 000
50	1964	Chollat-Namy	SA	1928	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	PER	47	867 800
50	1965	Chollat-Namy	SA	1928	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	PER	47	500 200
50	1966	Chollat-Namy	SA	1928	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	PER	47	797 000
31	1964	Chomat Darnon	SARL	1893	St-Chamond	Loire	Rubanerie	PER	33	1 560 486
31	1965	Chomat Darnon	SARL	1893	St-Chamond	Loire	Rubanerie	PER	33	1 564 441
31	1966	Chomat Darnon	SARL	1893	St-Chamond	Loire	Rubanerie	PER	33	1 904 575
31	1967	Chomat Darnon	SARL	1893	St-Chamond	Loire	Rubanerie	PER	33	1 909 216
812	1970	CJ Bonnet	SA	1811	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	123	12 813 000
812	1971	CJ Bonnet	SA	1811	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	123	15 429 000
812	1972	CJ Bonnet	SA	1811	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	123	22 167 000
820	1969	Claude Dousson	EI	1962	Riorges	Loire	Maille	PER	55	1 258 000
820	1970	Claude Dousson	EI	1962	Riorges	Loire	Maille	PER	55	1 695 000
820	1971	Claude Dousson	EI	1962	Riorges	Loire	Maille	PER	55	3 111 000
661	1969	Clerc & Bonnassieux	SARL	1947	Amplepuis	Rhône	Tissage	PER	26	2 396 000
661	1970	Clerc & Bonnassieux	SARL	1947	Amplepuis	Rhône	Tissage	PER	26	1 947 000
661	1971	Clerc & Bonnassieux	SARL	1947	Amplepuis	Rhône	Tissage	PER	26	2 103 000
31	1964	Coffy	SA	1890	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	33	675 595
31	1965	Coffy	SA	1890	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	33	654 594
31	1966	Coffy	SA	1890	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	33	679 270
31	1967	Coffy	SA	1890	St-Paul-en-Jarez	Loire	Rubanerie	FAM	33	587 601
717	1972	Coffy & Cie			La Frette	Isère	Tissage		45	1 172 000
533	1968	Cognet Garras	SARL		St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	239	8 048 521
533	1969	Cognet Garras	SARL		St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	239	9 294 390
533	1970	Cognet Garras	SARL		St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	239	11 163 358
775	1969	Colcombet François & Cie	SA	1804	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	90	4 391 000
775	1970	Colcombet François & Cie	SA	1804	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	90	4 987 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
775	1971	Colcombet François & Cie	SA	1804	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	90	5 403 000
660	1969	Colomb & Fils	SARL	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	22	814 000
660	1970	Colomb & Fils	SARL	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	22	925 000
660	1971	Colomb & Fils	SARL	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	22	1 055 000
22	1965	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	210	2 380 000
114	1965	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	260	2 024 406
22	1966	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	210	
114	1966	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	260	2 705 423
114	1967	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	260	2 666 827
982	1973	Cooptiss	Coop.	1960	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	63	
171	1965	Copartex	Coop.	1967	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	26	1 543 368
171	1966	Copartex	Coop.	1967	Lyon	Rhône	Tissage	Coop.	26	1 311 086
828	1969	Corbelin Tissages	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	FAM	23	512 000
828	1970	Corbelin Tissages	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	FAM	23	567 000
828	1971	Corbelin Tissages	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	FAM	23	661 000
736	1969	Cotonnière de Pont-Trambouze	SARL	1924	Thizy	Rhône	Cotonnerie	FAM	102	4 743 000
736	1970	Cotonnière de Pont-Trambouze	SARL	1924	Thizy	Rhône	Cotonnerie	FAM	102	3 440 000
736	1971	Cotonnière de Pont-Trambouze	SARL	1924	Thizy	Rhône	Cotonnerie	FAM	102	4 284 000
346	1967	Coudurier, Fructus, Descher	SA	1896	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	148	22 399 000
346	1968	Coudurier, Fructus, Descher	SA	1896	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	148	14 237 000
346	1969	Coudurier, Fructus, Descher	SA	1896	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	148	16 199 000
346	1970	Coudurier, Fructus, Descher	SA	1896	Villeurbanne	Rhône	Tissage	MAN	148	11 871 000
1170	1972	Couturier-Moiroud	SARL	1951	Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement		12	656 340
1170	1973	Couturier-Moiroud	SARL	1951	Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement		12	742 310
1170	1974	Couturier-Moiroud	SARL	1951	Bourgoin-Jallieu	Isère	Ennoblement		12	928 330
601	1969	Danjoux	SA	1966	Le Coteau	Loire	Ennoblement	FAM	45	845 000
601	1970	Danjoux	SA	1966	Le Coteau	Loire	Ennoblement	FAM	45	1 599 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
601	1971	Danjoux	SA	1966	Le Coteau	Loire	Ennoblissem	FAM	45	2 934 000
108	1965	Debiesse	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage		67	3 184 905
108	1966	Debiesse	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage		67	3 525 518
108	1967	Debiesse	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage		67	3 252 472
253	1967	Debiesse & Cie	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	74	3 252 472
253	1968	Debiesse & Cie	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	74	3 835 975
253	1969	Debiesse & Cie	SA	1892	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	74	3 429 050
652	1969	Déchelette Frères	SARL	1930	Montagny	Loire	Tissage	FAM	80	2 997 000
652	1970	Déchelette Frères	SARL	1930	Montagny	Loire	Tissage	FAM	80	3 159 000
652	1971	Déchelette Frères	SARL	1930	Montagny	Loire	Tissage	FAM	80	3 850 000
645	1969	Déchelette-Malleval	SA	1970	Tarare	Rhône	Tissage	FAM	50	4 081 000
645	1970	Déchelette-Malleval	SA	1970	Tarare	Rhône	Tissage	FAM	50	4 224 000
645	1971	Déchelette-Malleval	SA	1970	Tarare	Rhône	Tissage	FAM	50	5 550 000
276	1967	Defour-Brun		1924	St-Étienne	Loire	Tissage		36	1 622 000
276	1968	Defour-Brun		1924	St-Étienne	Loire	Tissage		36	1 980 000
276	1969	Defour-Brun		1924	St-Étienne	Loire	Tissage		36	2 300 000
554	1968	Desarbre	SA	1928	Roanne	Loire	Maille	FAM	653	25 411 000
554	1969	Desarbre	SA	1928	Roanne	Loire	Maille	FAM	653	28 941 000
554	1970	Desarbre	SA	1928	Roanne	Loire	Maille	FAM	653	28 997 000
116	1965	Destre-Cherpin	SARL		Roanne	Loire	Maille		165	
116	1966	Destre-Cherpin	SARL		Roanne	Loire	Maille		165	
116	1967	Destre-Cherpin	SARL		Roanne	Loire	Maille		165	
1064	1971	Destre-Cherpin	SARL	1832	Roanne	Loire	Tissage	FAM	179	3 243 000
1064	1972	Destre-Cherpin	SARL	1832	Roanne	Loire	Tissage	FAM	179	2 794 000
1064	1973	Destre-Cherpin	SARL	1832	Roanne	Loire	Tissage	FAM	179	3 314 000
850	1970	Devernois	SA	1927	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	411	14 161 000
850	1971	Devernois	SA	1927	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	411	16 712 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
850	1972	Devernois	SA	1927	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	411	19 383 000
226	1966	Dognin & Cie	SA	1805	Lyon	Rhône	Dentelle	FAM	282	20 351 000
226	1967	Dognin & Cie	SA	1805	Lyon	Rhône	Dentelle	FAM	282	16 200 000
226	1968	Dognin & Cie	SA	1805	Lyon	Rhône	Dentelle	FAM	282	14 547 000
548	1968	Dominique Palix	SA	1965	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	74	1 764 000
548	1969	Dominique Palix	SA	1965	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	74	2 949 000
548	1970	Dominique Palix	SA	1965	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	74	3 397 000
548	1971	Dominique Palix	SA	1965	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	74	5 166 000
10	1964	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	105	551 220
10	1965	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	105	599 127
108	1965	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	46	586 532
10	1966	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	105	617 565
108	1966	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	46	604 296
108	1967	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	46	648 411
108	1968	Donat & Cie	SARL		Corbelin	Isère	Tissage	MAN	46	648 411
757	1969	Dreyfus Frères	SA	1909	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	220	16 071 000
757	1970	Dreyfus Frères	SA	1909	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	220	16 083 000
757	1971	Dreyfus Frères	SA	1909	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	220	22 042 000
73	1965	Dubois & Fils	SA	1848	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	312	12 204 633
73	1966	Dubois & Fils	SA	1848	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	312	14 269 782
73	1967	Dubois & Fils	SA	1848	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	312	14 272 573
36	1964	Ducharne	SA	1920	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	153	5 967 000
36	1965	Ducharne	SA	1920	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	153	6 321 000
36	1966	Ducharne	SA	1920	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	153	7 128 000
59	1966	Duclos			Bourg-Argental	Loire	Tissage		6	
1054	1971	Ducreux Père & Fils	SA	1867	Panissières	Loire	Tissage	FAM	24	1 162 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1054	1972	Ducreux Père & Fils	SA	1867	Panissières	Loire	Tissage	FAM	24	1 253 000
1054	1973	Ducreux Père & Fils	SA	1867	Panissières	Loire	Tissage	FAM	24	1 425 000
591	1968	Ducros & Fils	SA	1927	St Sauveur de Montagut	Ardèche	Moulinage	FAM	98	5 302 000
591	1969	Ducros & Fils	SA	1927	St Sauveur de Montagut	Ardèche	Moulinage	FAM	98	5 898 000
591	1970	Ducros & Fils	SA	1927	St Sauveur de Montagut	Ardèche	Moulinage	FAM	98	5 961 000
591	1971	Ducros & Fils	SA	1927	St Sauveur de Montagut	Ardèche	Moulinage	FAM	98	4 867 000
1045	1970	Dufour	SARL	1941	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		4	871 000
1045	1971	Dufour	SARL	1941	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		4	914 000
1045	1972	Dufour	SARL	1941	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		4	380 000
1045	1973	Dufour	SARL	1941	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		4	294 000
582	1969	Dumas	SA	1924	Pelussin	Loire	Tissage	FAM	28	3 155 000
582	1970	Dumas	SA	1924	Pelussin	Loire	Tissage	FAM	28	3 157 000
582	1971	Dumas	SA	1924	Pelussin	Loire	Tissage	FAM	28	3 788 000
108	1965	Durand & Petit	SA		Villeurbanne	Rhône	Tissage		51	1 552 257
108	1966	Durand & Petit	SA		Villeurbanne	Rhône	Tissage		51	1 225 215
108	1967	Durand & Petit	SA		Villeurbanne	Rhône	Tissage		51	1 245 340
236	1966	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	90	2 971 000
236	1967	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	90	3 306 000
236	1968	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	90	4 380 000
236	1969	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	90	6 045 000
440	1970	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	98	6 045 000
440	1971	Dutel	SA	1937	Panissières	Loire	Tissage	FAM	98	9 143 000
915	1969	Edmond Godet	EI	1949	Corbelin	Isère	Tissage	PER	11	502 000
915	1970	Edmond Godet	EI	1949	Corbelin	Isère	Tissage	PER	11	526 000
915	1971	Edmond Godet	EI	1949	Corbelin	Isère	Tissage	PER	11	577 000
915	1972	Edmond Godet	EI	1949	Corbelin	Isère	Tissage	PER	11	577 000
451	1968	Elpex	SA	1939	Villars	Loire	Tissage	FAM	111	4 591 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
451	1969	Elpex	SA	1939	Villars	Loire	Tissage	FAM	111	4 316 000
451	1970	Elpex	SA	1939	Villars	Loire	Tissage	FAM	111	9 997 000
423	1970	Eltix	SA	1922	Yenne	Savoie	Tissage	MAN	8	143 517
1003	1970	Emile Tardy	SA	1929	St-Étienne	Loire	Moulinage	FAM	77	8 906 000
1003	1971	Emile Tardy	SA	1929	St-Étienne	Loire	Moulinage	FAM	77	9 760 000
1003	1972	Emile Tardy	SA	1929	St-Étienne	Loire	Moulinage	FAM	77	9 846 000
952	1970	Ets de Teinture et d'impression de Tournon	SA	1910	Lyon	Rhône	Ennoblement	MAN	480	13 835 000
952	1971	Ets de Teinture et d'impression de Tournon	SA	1910	Lyon	Rhône	Ennoblement	MAN	480	17 988 000
952	1972	Ets de Teinture et d'impression de Tournon	SA	1910	Lyon	Rhône	Ennoblement	MAN	480	19 069 000
625	1969	Faidide & Cie	SARL	1969	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	PER	62	869 000
625	1970	Faidide & Cie	SARL	1969	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	PER	62	1 360 000
625	1971	Faidide & Cie	SARL	1969	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	PER	62	1 247 000
605	1969	Ferret	SA	1948	Roanne	Loire	Maille	FAM	156	11 905 652
605	1970	Ferret	SA	1948	Roanne	Loire	Maille	FAM	156	14 979 337
605	1971	Ferret	SA	1948	Roanne	Loire	Maille	FAM	156	11 199 060
58	1965	Fimola	SA	1939	Privas	Ardèche	Moulinage		515	29 337 000
58	1966	Fimola	SA	1939	Privas	Ardèche	Moulinage		515	31 302 000
58	1967	Fimola	SA	1939	Privas	Ardèche	Moulinage		515	31 160 000
480	1968	Fimola	SA	1939	Lyon	Rhône	Moulinage		564	36 721 000
480	1969	Fimola	SA	1939	Lyon	Rhône	Moulinage		564	47 533 000
480	1970	Fimola	SA	1939	Lyon	Rhône	Moulinage		564	43 656 000
108	1965	Flachard & Fils	SA		Lyon	Rhône	Tissage		31	7 790 189
108	1966	Flachard & Fils	SA		Lyon	Rhône	Tissage		31	7 495 802
108	1967	Flachard & Fils	SA		Lyon	Rhône	Tissage		31	5 338 842
1165	1972	Flacher	EI	1923	Pelussin	Loire	Tissage	PER	8	197 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1165	1973	Flacher	EI	1923	Pelussin	Loire	Tissage	PER	8	235 000
1165	1974	Flacher	EI	1923	Pelussin	Loire	Tissage	PER	8	286 000
258	1966	Fougeirol & Cie	SA	1800	LesOùressurEyrieux	Ardèche	Moulinage		62	1 204 790
258	1967	Fougeirol & Cie	SA	1800	LesOùressurEyrieux	Ardèche	Moulinage		62	1 294 640
258	1968	Fougeirol & Cie	SA	1800	LesOùressurEyrieux	Ardèche	Moulinage		62	1 717 783
1173	1974	Francelastique	SA	1947	St-Étienne	Loire	Tissage	MAN	145	10 209 588
344	1967	Franck	EI	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	8	1 313 094
344	1968	Franck	EI	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	8	852 089
344	1969	Franck	EI	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	8	807 593
571	1969	Frantissor	SA	1945	Lyon	Rhône	Tissage		130	11 479 000
571	1970	Frantissor	SA	1945	Lyon	Rhône	Tissage		130	10 859 000
571	1971	Frantissor	SA	1945	Lyon	Rhône	Tissage		130	13 925 000
571	1972	Frantissor	SA	1945	Lyon	Rhône	Tissage		130	16 072 000
1046	1971	Frize	SA	1947	Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		28	1 101 540
1045	1972	Frize	SA	1947	Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		28	1 329 450
1045	1973	Frize	SA	1947	Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		28	1 287 610
884	1970	Fulchiron Fils Aîné	SA	1865	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	9	5 025 147
884	1971	Fulchiron Fils Aîné	SA	1865	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	9	2 974 288
884	1972	Fulchiron Fils Aîné	SA	1865	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	9	3 042 505
556	1968	Gabriel Romain	SA	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	8	1 846 000
556	1969	Gabriel Romain	SA	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	8	2 651 000
556	1970	Gabriel Romain	SA	1919	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	8	3 157 000
10	1963	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	40	548 797
10	1964	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	40	605 844
10	1965	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	40	565 978
10	1966	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	40	756 780
452	1968	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	22	688 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
452	1969	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	22	843 000
452	1970	Galea & Fils	SARL	1927	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	22	767 000
711	1969	Gautier & Fils	SA		Lyon	Rhône	Maille	FAM	9	609 000
711	1970	Gautier & Fils	SA		Lyon	Rhône	Maille	FAM	9	928 000
711	1971	Gautier & Fils	SA		Lyon	Rhône	Maille	FAM	9	699 000
141	1965	Gendre & Charreton	SNC		Ucel	Ardèche	Moulinage	FAM	9	109 744
141	1966	Gendre & Charreton	SNC		Ucel	Ardèche	Moulinage	FAM	9	115 358
141	1967	Gendre & Charreton	SNC		Ucel	Ardèche	Moulinage	FAM	9	73 716
623	1969	Georges André	SA	1952	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	26	252 000
623	1970	Georges André	SA	1952	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	26	248 000
623	1971	Georges André	SA	1952	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	26	245 000
280	1967	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	3 548	136 987 800
280	1968	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	3 548	140 220 300
280	1969	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	3 548	154 265 500
1018	1970	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	2 980	117 699 000
585	1971	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	2 968	138 666 000
1018	1971	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	2 980	133 666 000
1018	1972	Gillet-Thaon	SA		Paris	Seine	Ennoblement	MAN	2 980	160 375 000
274	1967	Gillier Payen	SARL	1941	St-Just La Pendue	Loire	Moulinage	FAM	159	1 965 464
274	1968	Gillier Payen	SARL	1941	St-Just La Pendue	Loire	Moulinage	FAM	159	2 596 759
274	1969	Gillier Payen	SARL	1941	St-Just La Pendue	Loire	Moulinage	FAM	159	2 375 840
381	1970	Gillier Payen	SARL	1941	St-Just La Pendue	Loire	Moulinage	FAM	106	2 164 000
805	1969	Giraudon	SA	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	146	5 409 000
805	1970	Giraudon	SA	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	146	5 661 000
805	1971	Giraudon	SA	1910	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	146	7 281 000
463	1968	Girodet	SA	1929	Bourg-Argental	Loire	Rubanerie	FAM	27	2 344 000
463	1969	Girodet	SA	1929	Bourg-Argental	Loire	Rubanerie	FAM	27	2 155 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
463	1970	Girodet	SA	1929	Bourg-Argental	Loire	Rubanerie	FAM	27	1 878 000
431	1968	Giron Frères	SA	1820	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	701	22 483 000
431	1969	Giron Frères	SA	1820	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	701	23 912 000
431	1970	Giron Frères	SA	1820	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	701	29 507 000
705	1969	Giron-Demollière	SNC	1921	Tarare	Rhône	Voile	MAN	21	7 957 000
705	1970	Giron-Demollière	SNC	1921	Tarare	Rhône	Voile	MAN	21	7 133 000
705	1971	Giron-Demollière	SNC	1921	Tarare	Rhône	Voile	MAN	21	7 075 000
898	1970	Goutagneux	SARL	1948	St-Étienne	Loire	Rubanerie		6	773 600
898	1971	Goutagneux	SARL	1948	St-Étienne	Loire	Rubanerie		6	685 500
621	1969	Goutille	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	PER	254	14 614 000
621	1970	Goutille	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	PER	254	16 473 000
621	1971	Goutille	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	PER	254	17 635 000
76	1965	Gouttenoire & Cie	SARL	1931	Riorges	Loire	Tissage		25	1 570 800
76	1966	Gouttenoire & Cie	SARL	1931	Riorges	Loire	Tissage		25	2 074 400
76	1967	Gouttenoire & Cie	SARL	1931	Riorges	Loire	Tissage		25	1 498 300
955	1970	Gouttenoire & Deveaux	SA		St-Vincent-de-Reins	Rhône	Tissage	FAM	102	4 494 000
955	1971	Gouttenoire & Deveaux	SA		St-Vincent-de-Reins	Rhône	Tissage	FAM	102	6 783 000
955	1972	Gouttenoire & Deveaux	SA		St-Vincent-de-Reins	Rhône	Tissage	FAM	102	12 667 000
872	1970	Grange & Cie	SARL	1931	Firminy	Loire	Tissage	FAM	14	320 000
872	1971	Grange & Cie	SARL	1931	Firminy	Loire	Tissage	FAM	14	322 000
872	1972	Grange & Cie	SARL	1931	Firminy	Loire	Tissage	FAM	14	352 000
77	1965	Gueneau SA & Vve Gillet	SA	MilieuXXe	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	27	4 096 000
77	1966	Gueneau SA & Vve Gillet	SA	MilieuXXe	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	27	4 557 000
77	1967	Gueneau SA & Vve Gillet	SA	MilieuXXe	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	27	3 925 000
829	1969	Guy Pleynet	EI	1958	BouleusAnnonay	Ardèche	Tissage	PER	4	291 000
829	1970	Guy Pleynet	EI	1958	BouleusAnnonay	Ardèche	Tissage	PER	4	207 000
829	1971	Guy Pleynet	EI	1958	BouleusAnnonay	Ardèche	Tissage	PER	4	160 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
618	1969	Henri Lacroix	SA		Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	104	10 559 000
618	1970	Henri Lacroix	SA		Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	104	7 790 000
618	1971	Henri Lacroix	SA		Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	104	9 398 000
1155	1972	Henri Pegoud	EI	1955	Romagnieu	Isère	Tissage	PER	3	132 000
1155	1973	Henri Pegoud	EI	1955	Romagnieu	Isère	Tissage	PER	3	127 000
1155	1974	Henri Pegoud	EI	1955	Romagnieu	Isère	Tissage	PER	3	142 000
252	1966	Honoré Vinson	SARL	1907	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		6 374 000
252	1967	Honoré Vinson	SARL	1907	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		6 683 000
252	1968	Honoré Vinson	SARL	1907	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		7 156 000
252	1969	Honoré Vinson	SARL	1907	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		8 358 000
267	1967	Isère-Nord	SNC	1965	Comines	Nord	Tissage	MAN		4 691 000
267	1968	Isère-Nord	SNC	1965	Comines	Nord	Tissage	MAN		5 228 000
267	1969	Isère-Nord	SNC	1965	Comines	Nord	Tissage	MAN		7 708 000
23	1965	Jabouley & Cie	SA	1890	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	193	7 205 159
23	1966	Jabouley & Cie	SA	1890	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	193	
848	1970	Jabouley & Cie	SA	1890	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	110	10 049 000
848	1971	Jabouley & Cie	SA	1890	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	110	11 236 000
848	1972	Jabouley & Cie	SA	1890	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	110	12 955 000
394	1968	JB Bernard	SA	1865	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	119	4 418 000
394	1969	JB Bernard	SA	1865	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	119	4 956 000
394	1970	JB Bernard	SA	1865	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	119	6 369 000
581	1968	JB Martin	SA		Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 179	49 700 257
581	1969	JB Martin	SA		Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 179	57 252 333
581	1970	JB Martin	SA		Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 179	70 613 327
581	1971	JB Martin	SA		Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 179	68 207 406
1172	1972	JB Martin	SA	1946	Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 116	77 033 000
1172	1973	JB Martin	SA	1946	Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 116	81 669 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1172	1974	JB Martin	SA	1946	Lyon	Rhône	Intégré	MAN	1 116	130 000 000
940	1970	Jean Dorest	SARL	1947	Lyon	Rhône	Tissage	PER	10	573 000
940	1971	Jean Dorest	SARL	1947	Lyon	Rhône	Tissage	PER	10	640 000
940	1972	Jean Dorest	SARL	1947	Lyon	Rhône	Tissage	PER	10	688 000
367	1968	Jean Guillard	EI	1920	Veyrins	Isère	Tissage	PER	5	230 000
367	1969	Jean Guillard	EI	1920	Veyrins	Isère	Tissage	PER	5	300 000
367	1970	Jean Guillard	EI	1920	Veyrins	Isère	Tissage	PER	5	253 000
846	1969	Jean Muzelle	EI	1948	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	19	705 000
846	1970	Jean Muzelle	EI	1948	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	19	698 000
846	1971	Jean Muzelle	EI	1948	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	19	780 000
846	1972	Jean Muzelle	EI	1948	St-Just La Pendue	Loire	Voile	PER	19	974 000
442	1968	Jean Pirat	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	105	7 028 000
442	1969	Jean Pirat	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	105	7 557 000
442	1970	Jean Pirat	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	105	8 371 000
667	1970	Jean Poyet	SARL		Pont-Trambouze	Rhône	Voile			4 909 000
667	1971	Jean Poyet	SARL		Pont-Trambouze	Rhône	Voile			4 727 000
667	1972	Jean Poyet	SARL		Pont-Trambouze	Rhône	Voile			6 324 000
382	1970	Joseph Gouttenoire	SARL	1930	Bussières	Loire	Tissage	FAM	34	618 763
382	1971	Joseph Gouttenoire	SARL	1930	Bussières	Loire	Tissage	FAM	34	378 940
170	1965	Joseph Laurent		1938	La Sone	Isère	Moulinage	FAM		1 248 443
170	1966	Joseph Laurent		1938	La Sone	Isère	Moulinage	FAM		826 568
170	1967	Joseph Laurent		1938	La Sone	Isère	Moulinage	FAM		1 210 926
328	1967	Joseph Laurent			AuberivesenRoyans	Isère	Moulinier		64	1 111 000
170	1968	Joseph Laurent		1938	LaSone	Isère	Moulinage	FAM		923 590
328	1968	Joseph Laurent			AuberivesenRoyans	Isère	Moulinier		64	1 510 000
328	1969	Joseph Laurent			AuberivesenRoyans	Isère	Moulinier		64	3 622 000
328	1970	Joseph Laurent			AuberivesenRoyans	Isère	Moulinier		64	3 630 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
108	1965	Kandelaft & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage		17	3 475 408
108	1966	Kandelaft & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage		17	3 162 186
108	1967	Kandelaft & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage		17	2 432 050
171	1965	La Canuse	Coop.	1945	La Bâtie-Montsalmon	Isère	Tissage	Coop.	34	440 367
171	1966	La Canuse	Coop.	1945	La Bâtie-Montsalmon	Isère	Tissage	Coop.	34	396 869
171	1965	La Laborieuse	Coop.	1922	Valsonne	Rhône	Tissage	Coop.	39	558 019
171	1966	La Laborieuse	Coop.	1922	Valsonne	Rhône	Tissage	Coopérative	39	586 469
584	1969	La Maille Teinte	SA	1950	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		43	1 936 000
584	1970	La Maille Teinte	SA	1950	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		43	1 940 000
584	1971	La Maille Teinte	SA	1950	Villeurbanne	Rhône	Ennoblissem		43	1 923 000
308	1967	La Savoyarde	SA		Annemasse	Hte-Savoie	Bonneterie	FAM	75	4 531 877
308	1968	La Savoyarde	SA		Annemasse	Hte-Savoie	Bonneterie	FAM	75	5 983 738
308	1969	La Savoyarde	SA		Annemasse	Hte-Savoie	Bonneterie	FAM	75	5 560 647
550	1968	La Veyrinoise Textiles	SA		Veyrins	Isère	Tissage	MAN	14	444 300
550	1969	La Veyrinoise Textiles	SA		Veyrins	Isère	Tissage	MAN	14	483 600
550	1970	La Veyrinoise Textiles	SA		Veyrins	Isère	Tissage	MAN	14	304 680
335	1968	Lafage Père & Fils	SARL	1912	Pontcharasur-Turdine	Rhône	Tissage	FAM	31	2 662 000
335	1969	Lafage Père & Fils	SARL	1912	Pontcharasur-Turdine	Rhône	Tissage	FAM	31	2 631 000
335	1970	Lafage Père & Fils	SARL	1912	Pontcharasur-Turdine	Rhône	Tissage	FAM	31	2 249 000
326	1967	Le Gaillard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	238	7 619 109
326	1968	Le Gaillard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	238	8 487 765
739	1968	Le Gaillard	SA	1890	Roanne	Loire	Maille	FAM	180	8 487 000
326	1969	Le Gaillard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	238	10 310 900
739	1969	Le Gaillard	SA	1890	Roanne	Loire	Maille	FAM	180	10 511 000
739	1970	Le Gaillard	SA	1890	Roanne	Loire	Maille	FAM	180	12 047 000
739	1971	Le Gaillard	SA	1890	Roanne	Loire	Maille	FAM	180	12 120 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
490	1968	Le Tricot S'Eveill	SARL	1963	Roanne	Loire	Maille		91	1 175 000
490	1969	Le Tricot S'Eveill	SARL	1963	Roanne	Loire	Maille		91	2 097 500
490	1970	Le Tricot S'Eveill	SARL	1963	Roanne	Loire	Maille		91	3 193 500
298	1967	Léon Valancogne	EI	1886	St-Étienne	Loire	Rubanerie	PER	14	488 600
298	1968	Léon Valancogne	EI	1886	St-Étienne	Loire	Rubanerie	PER	14	458 160
298	1969	Léon Valancogne	EI	1886	St-Étienne	Loire	Rubanerie	PER	14	495 746
916	1970	Les Fils de Paul Laurent	SARL	1902	St-Martin de Valmas	Ardèche	Moulinage	FAM	73	1 755 000
916	1971	Les Fils de Paul Laurent	SARL	1902	St-Martin de Valmas	Ardèche	Moulinage	FAM	73	1 783 000
916	1972	Les Fils de Paul Laurent	SARL	1902	St-Martin de Valmas	Ardèche	Moulinage	FAM	73	2 043 000
699	1969	Levpol	SARL	1953	Riorges	Loire	Maille		30	1 074 000
699	1970	Levpol	SARL	1953	Riorges	Loire	Maille		30	1 321 000
699	1971	Levpol	SARL	1953	Riorges	Loire	Maille		30	1 556 000
139	1965	Lingerie du Dauphiné	SA	1959	Le Grand Serre	Drôme	Maille	FAM	35	639 000
139	1966	Lingerie du Dauphiné	SA	1959	Le Grand Serre	Drôme	Maille	FAM	35	984 351
139	1967	Lingerie du Dauphiné	SA	1959	Le Grand Serre	Drôme	Maille	FAM	35	1 369 711
139	1968	Lingerie du Dauphiné	SA	1959	Le Grand Serre	Drôme	Maille	FAM	35	1 750 000
425	1968	Louis Coillard	EI	1946	Thel	Rhône	Tissage	PER	18	478 000
425	1969	Louis Coillard	EI	1946	Thel	Rhône	Tissage	PER	18	526 000
425	1970	Louis Coillard	EI	1946	Thel	Rhône	Tissage	PER	18	499 000
500	1968	Louis Rochegude	SA	1908	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	477	22 043 000
500	1969	Louis Rochegude	SA	1908	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	477	26 593 000
500	1970	Louis Rochegude	SA	1908	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	477	33 614 000
500	1971	Louis Rochegude	SA	1908	Valence	Drôme	Moulinage	FAM	477	29 239 000
827	1969	Louis Vincent	EI	1925	Satillieu	Ardèche	Tissage	PER	30	1 032 000
827	1970	Louis Vincent	EI	1925	Satillieu	Ardèche	Tissage	PER	30	1 086 000
827	1971	Louis Vincent	EI	1925	Satillieu	Ardèche	Tissage	PER	30	1 100 000
252	1966	Louison & Cie	SA	1924	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	225	11 725 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
252	1967	Louison & Cie	SA	1924	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	225	9 423 000
325	1967	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	205	9 437 860
252	1968	Louison & Cie	SA	1924	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	225	10 868 000
325	1968	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	205	10 876 886
325	1969	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	205	13 132 709
871	1970	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	145	11 255 000
871	1971	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	145	11 103 000
871	1972	Louison & Cie	SA	1880	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	145	12 546 000
314	1967	Louma-Rhône Filets	SA	1959			Cotonnerie	FAM		3 493 297
314	1968	Louma-Rhône Filets	SA	1959			Cotonnerie	FAM		2 950 643
314	1969	Louma-Rhône Filets	SA	1959			Cotonnerie	FAM		2 058 738
502	1968	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	88	1 860 679
502	1969	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	88	2 753 611
502	1970	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	88	2 780 167
958	1970	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	72	2 780 000
958	1971	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	72	2 640 000
958	1972	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	72	2 614 000
958	1973	Luquet & Tournillon	SA	1955	Privas	Ardèche	Moulinage	FAM	72	2 057 000
891	1969	Lyonnet	SA	1923	Lyon	Rhône	Tissage		133	6 582 000
891	1970	Lyonnet	SA	1923	Lyon	Rhône	Tissage		133	8 680 000
891	1971	Lyonnet	SA	1923	Lyon	Rhône	Tissage		133	8 985 000
200	1966	Magnillat & Cie	SARL	1844	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	31	5 408 000
200	1967	Magnillat & Cie	SARL	1845	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	31	6 999 000
200	1968	Magnillat & Cie	SARL	1846	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	31	3 512 000
450	1968	Magnillat & Cie	SA	1844	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	108	3 512 351
890	1968	Magnillat & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	53	3 500 000
450	1969	Magnillat & Cie	SA	1844	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	108	4 327 549

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
890	1969	Magnillat & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	53	4 300 000
450	1970	Magnillat & Cie	SA	1844	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	108	7 316 641
890	1970	Magnillat & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	53	7 300 000
890	1971	Magnillat & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	53	7 200 000
890	1972	Magnillat & Cie	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	53	6 000 000
931	1971	Manufacture de draperies et lainages	SA	1963	Vienne	Isère	Cotonnerie	MAN	100	4 488 000
931	1972	Manufacture de draperies et lainages	SA	1963	Vienne	Isère	Cotonnerie	MAN	100	9 425 000
931	1973	Manufacture de draperies et lainages	SA	1963	Vienne	Isère	Cotonnerie	MAN	100	11 320 000
694	1968	Manufacture de Thizy	SA	1899	Thizy	Rhône	Voile		132	4 845 000
694	1969	Manufacture de Thizy	SA	1899	Thizy	Rhône	Voile		132	5 200 000
694	1970	Manufacture de Thizy	SA	1899	Thizy	Rhône	Voile		132	4 584 000
694	1971	Manufacture de Thizy	SA	1899	Thizy	Rhône	Voile		132	5 177 000
287	1967	Manufacture lyonnaise de fils d'or et d'argent	SA	1920	Lyon	Rhône	Filature	MAN	42	1 964 000
287	1968	Manufacture lyonnaise de fils d'or et d'argent	SA	1920	Lyon	Rhône	Filature	MAN	42	2 506 000
287	1969	Manufacture lyonnaise de fils d'or et d'argent	SA	1920	Lyon	Rhône	Filature	MAN	42	2 666 000
31	1964	Manufacture st-chamonnaise de textiles	SA	1949	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	15	1 055 901
31	1965	Manufacture st-chamonnaise de textiles	SA	1949	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	15	975 970
31	1966	Manufacture st-chamonnaise de textiles	SA	1949	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	15	1 100 734
31	1967	Manufacture st-chamonnaise de textiles	SA	1949	St-Chamond	Loire	Rubanerie	MAN	15	1 300 889
234	1966	Manufactures Réunies de St-Chamond		1898	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	695	27 778 732
234	1967	Manufactures réunies de St-Chamond		1898	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	695	27 756 115
234	1968	Manufactures réunies de St-Chamond		1898	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	695	25 998 980
234	1969	Manufactures réunies de St-Chamond		1898	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	695	30 000 000
1069	1969	Marc Coffy	EI	1960	PouleLesEcharreaux	Isère	Tissage	PER	35	975 000
1069	1970	Marc Coffy	EI	1960	PouleLesEcharreaux	Isère	Tissage	PER	35	1 133 000
1069	1971	Marc Coffy	EI	1960	PouleLesEcharreaux	Isère	Tissage	PER	35	1 343 000
1069	1972	Marc Coffy	EI	1960	PouleLesEcharreaux	Isère	Tissage	PER	35	1 630 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
50	1964	Marcel Ancessy	SA	1936	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	43	996 900
50	1965	Marcel Ancessy	SA	1936	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	43	797 500
50	1966	Marcel Ancessy	SA	1936	St-Jean-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	43	946 100
642	1969	Marcelle Griffon	SA	1930	Roanne	Loire	Maille		150	7 320 209
642	1970	Marcelle Griffon	SA	1930	Roanne	Loire	Maille		150	8 306 549
642	1971	Marcelle Griffon	SA	1930	Roanne	Loire	Maille		150	9 597 462
510	1968	Marchand Anna	EI	1949	Lyon	Rhône	Maille	PER	19	769 000
510	1969	Marchand Anna	EI	1949	Lyon	Rhône	Maille	PER	19	710 000
510	1970	Marchand Anna	EI	1949	Lyon	Rhône	Maille	PER	19	942 000
702	1969	Marin	SA	1950	Tarare	Rhône	Ennoblement	PER	115	5 214 000
702	1970	Marin	SA	1950	Tarare	Rhône	Ennoblement	PER	115	5 547 000
702	1971	Marin	SA	1950	Tarare	Rhône	Ennoblement	PER	115	6 939 000
527	1968	Marquet-Mallet	SA	1956	St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	106	2 911 000
527	1969	Marquet-Mallet	SA	1956	St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	106	3 272 000
527	1970	Marquet-Mallet	SA	1956	St-Martin-d'Estreux	Loire	Maille	FAM	106	3 479 000
226	1966	Marrel	SA	1825			Dentelle	FAM	44	979 000
226	1967	Marrel	SA	1825			Dentelle	FAM	44	679 000
226	1968	Marrel	SA	1825			Dentelle	FAM	44	708 000
31	1964	Marze	SARL	1911	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	41	1 055 950
31	1965	Marze	SARL	1911	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	41	1 081 983
31	1966	Marze	SARL	1911	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	41	1 256 117
31	1967	Marze	SARL	1911	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	41	1 116 635
59	1966	Mathevet Frères			Bourg-Argental	Loire	Tissage		24	426 000
59	1966	Mathevet-Textiles			Bourg-Argental	Loire	Tissage		3	1 823 000
455	1968	Maurice Dallery-Tricot Moriss	SA	1942	Riorges	Loire	Maille	FAM	344	7 488 000
455	1969	Maurice Dallery-Tricot Moriss	SA	1942	Riorges	Loire	Maille	FAM	344	9 043 000
455	1970	Maurice Dallery-Tricot Moriss	SA	1942	Riorges	Loire	Maille	FAM	344	10 182 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
436	1968	Mayor	SA	1924	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	255	32 589 000
436	1969	Mayor	SA	1924	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	255	38 575 000
436	1970	Mayor	SA	1924	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	255	37 767 000
919	1970	Mercier & Fils	SARL	1896	Cours	Rhône	Cotonnerie	FAM	9	375 000
919	1971	Mercier & Fils	SARL	1896	Cours	Rhône	Cotonnerie	FAM	9	380 000
919	1972	Mercier & Fils	SARL	1896	Cours	Rhône	Cotonnerie	FAM	9	559 000
715	1969	Mercier Fils	SA	1946	St-Martin d'Estreux	Loire	Maille	FAM	37	1 756 839
715	1970	Mercier Fils	SA	1946	St-Martin d'Estreux	Loire	Maille	FAM	37	2 636 400
715	1971	Mercier Fils	SA	1946	St-Martin d'Estreux	Loire	Maille	FAM	37	1 831 295
287	1967	Mérieux	SA	1876	Lyon	Rhône	Filature	FAM	26	1 399 000
287	1968	Mérieux	SA	1876	Lyon	Rhône	Filature	FAM	26	1 309 000
287	1969	Mérieux	SA	1876	Lyon	Rhône	Filature	FAM	26	1 326 000
1016	1970	Meunier & Cie	SA	1945	Limonest	Rhône	Ennoblement	FAM	34	2 425 000
1016	1971	Meunier & Cie	SA	1945	Limonest	Rhône	Ennoblement	FAM	34	3 964 000
1016	1972	Meunier & Cie	SA	1945	Limonest	Rhône	Ennoblement	FAM	34	6 980 000
760	1969	Millet Tricots	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	FAM	48	1 545 000
760	1970	Millet Tricots	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	FAM	48	1 438 000
760	1971	Millet Tricots	SA	1946	Roanne	Loire	Maille	FAM	48	1 896 000
869	1969	Minet	SA	1892	Lyon	Rhône	Maille	FAM	20	1 503 000
869	1970	Minet	SA	1892	Lyon	Rhône	Maille	FAM	20	1 413 000
869	1971	Minet	SA	1892	Lyon	Rhône	Maille	FAM	20	1 316 000
869	1972	Minet	SA	1892	Lyon	Rhône	Maille	FAM	20	1 405 000
10	1963	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	65	715 715
10	1964	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	65	798 678
10	1965	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	65	969 630
10	1966	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	65	1 124 424
311	1967	Mollon & Fils	EI		Bussières	Loire	Tissage	PER	6	150 500

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
311	1968	Mollon & Fils	EI		Bussières	Loire	Tissage	PER	6	140 700
311	1969	Mollon & Fils	EI		Bussières	Loire	Tissage	PER	6	230 380
894	1970	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	52	1 353 000
894	1971	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	52	1 559 000
894	1972	Mollon & Fils	SARL	1921	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	52	1 543 000
10	1963	Monnet	SA		Les Avenières	Isère	Tissage	PER	40	546 885
10	1964	Monnet	SA		Les Avenières	Isère	Tissage	PER	40	554 957
10	1965	Monnet	SA		Les Avenières	Isère	Tissage	PER	40	538 045
10	1966	Monnet	SA		Les Avenières	Isère	Tissage	PER	40	509 466
419	1968	Moulinage Arsac	EI	1951	Burzet	Ardèche	Moulinage	PER	5	238 908
419	1969	Moulinage Arsac	EI	1951	Burzet	Ardèche	Moulinage	PER	5	200 500
419	1970	Moulinage Arsac	EI	1951	Burzet	Ardèche	Moulinage	PER	5	153 679
1003	1972	Moulinage de la Neuve	SARL	1973	Chomérac	Ardèche	Moulinage	FAM		
162	1965	Moulinage de l'Ouvèze	SARL	1947	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	3	51 995
162	1966	Moulinage de l'Ouvèze	SARL	1947	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	3	88 681
162	1967	Moulinage de l'Ouvèze	SARL	1947	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	3	28 469
177	1965	Moulinage et retorderie de Chavanoz	SA		Chavanoz	Isère	Moulinage	MAN	1 887	107 605 000
177	1966	Moulinage et retorderie de Chavanoz	SA		Chavanoz	Isère	Moulinage	MAN	1 887	106 976 000
177	1967	Moulinage et retorderie de Chavanoz	SA		Chavanoz	Isère	Moulinage	MAN	1 887	116 600 000
177	1968	Moulinage et retorderie de Chavanoz	SA		Chavanoz	Isère	Moulinage	MAN	1 887	143 000 000
354	1968	Moulinages Archambaud	SARL	1947	Aubenas	Ardèche	Moulinage	FAM	27	352 488
354	1969	Moulinages Archambaud	SARL	1947	Aubenas	Ardèche	Moulinage	FAM	27	715 272
354	1970	Moulinages Archambaud	SARL	1947	Aubenas	Ardèche	Moulinage	FAM	27	655 783
771	1969	Mounet-Thomas	SARL	1910	Riotord	Hte-Loire	Tissage	FAM	39	970 000
771	1970	Mounet-Thomas	SARL	1910	Riotord	Hte-Loire	Tissage	FAM	39	748 000
771	1971	Mounet-Thomas	SARL	1910	Riotord	Hte-Loire	Tissage	FAM	39	890 000
1185	1972	Moyné Frères	SA	1885	Bourgoin-Jallieu	Isère	Maille		10	867 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1185	1973	Moyné Frères	SA	1885	Bourgoin-Jallieu	Isère	Maille		10	608 000
1185	1974	Moyné Frères	SA	1885	Bourgoin-Jallieu	Isère	Maille		10	622 000
938	1970	Neyret Frères & Cie	SARL	1823	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	214	9 075 642
938	1971	Neyret Frères & Cie	SARL	1823	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	214	9 946 338
938	1972	Neyret Frères & Cie	SARL	1823	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	214	11 908 940
326	1967	Noirard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	198	6 638 000
326	1968	Noirard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	198	6 489 000
326	1969	Noirard	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	198	10 493 000
706	1969	Noveltis	SA	1948	Panissières	Loire	Tissage		17	1 473 000
706	1970	Noveltis	SA	1948	Panissières	Loire	Tissage		17	1 629 000
706	1971	Noveltis	SA	1948	Panissières	Loire	Tissage		17	1 666 000
284	1967	Paillet	SA	1946	Nivolas-Vermelle	Isère	Tissage	FAM	25	415 744
284	1968	Paillet	SA	1946	Nivolas-Vermelle	Isère	Tissage	FAM	25	705 003
284	1969	Paillet	SA	1946	Nivolas-Vermelle	Isère	Tissage	FAM	25	727 813
171	1965	Pannissières	Coop.	1943	Panissières	Loire	Tissage	Coop.	27	561 776
171	1966	Pannissières	Coop.	1943	Panissières	Loire	Tissage	Coop.	27	563 942
646	1969	Pascal Valluit	--		Vienne	Isère	Maille		691	57 654 000
646	1970	Pascal Valluit	--		Vienne	Isère	Maille		691	51 277 000
646	1971	Pascal Valluit	--		Vienne	Isère	Maille		691	50 006 000
1145	1971	Pascal Valluit	SA	1917	Vienne	Isère	Ennoblement		100	51 784 000
1145	1972	Pascal Valluit	SA	1917	Vienne	Isère	Ennoblement		100	49 808 000
1145	1973	Pascal Valluit	SA	1917	Vienne	Isère	Ennoblement		100	51 278 000
472	1970	Patissier Frères	SARL	1970	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	40	712 150
472	1971	Patissier Frères	SARL	1970	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	40	794 512
254	1968	Paul Merle	SA	1948	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieur e	9	22 902 021

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
254	1969	Paul Merle	SA	1948	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieur e	9	21 075 812
658	1969	Pauporte	SA	1920	Le Coteau	Loire	Maille		178	8 960 000
658	1970	Pauporte	SA	1920	Le Coteau	Loire	Maille		178	10 444 000
658	1971	Pauporte	SA	1920	Le Coteau	Loire	Maille		178	11 775 000
430	1968	Payen & Cie	SA	1839	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	114	23 341 000
430	1969	Payen & Cie	SA	1839	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	114	36 060 000
430	1970	Payen & Cie	SA	1839	Lyon	Rhône	Moulinage	FAM	114	27 030 000
380	1968	Pelanda	SA	1936	Villeurbanne	Rhône	Voile	MAN	20	663 900
380	1969	Pelanda	SA	1936	Villeurbanne	Rhône	Voile	MAN	20	635 800
380	1970	Pelanda	SA	1936	Villeurbanne	Rhône	Voile	MAN	20	494 000
74	1967	Penet, Revenant, Arduin	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM		
843	1970	Pépino Frères	SA	1929	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	49	2 150 000
843	1970	Pépino Frères	SA	1929	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	49	2 254 000
843	1970	Pépino Frères	SA	1929	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	49	2 000 000
684	1969	Pering	SA	1946	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	85	3 976 000
684	1970	Pering	SA	1946	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	85	4 096 000
684	1971	Pering	SA	1946	Le Coteau	Loire	Maille	FAM	85	3 133 000
849	1970	Perrardin	SA	1968	Tarare	Rhône	Voile	FAM	42	1 039 900
849	1971	Perrardin	SA	1968	Tarare	Rhône	Voile	FAM	42	1 339 400
849	1972	Perrardin	SA	1968	Tarare	Rhône	Voile	FAM	42	2 435 300
441	1968	Perrin & Fils	SA	1929	Le Grand Lemp	Isère	Tissage	FAM	26	1 832 000
441	1969	Perrin & Fils	SA	1929	Le Grand Lemp	Isère	Tissage	FAM	26	2 356 000
441	1970	Perrin & Fils	SA	1929	Le Grand Lemp	Isère	Tissage	FAM	26	3 061 000
731	1969	Perrin-Bernerd	SARL	1926	Pont-de-Beauvoisin	Isère	Tissage		6	77 000
731	1970	Perrin-Bernerd	SARL	1926	Pont-de-Beauvoisin	Isère	Tissage		6	75 000
731	1971	Perrin-Bernerd	SARL	1926	Pont-de-Beauvoisin	Isère	Tissage		6	88 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
59	1966	Petit-Martin			Bourg-Argental	Loire	Tissage		5	1 075 000
555	1968	Peureux & Bulp	SA	1927	Lyon	Rhône	Tissage	FAM		487 000
555	1969	Peureux & Bulp	SA	1927	Lyon	Rhône	Tissage	FAM		460 000
555	1970	Peureux & Bulp	SA	1927	Lyon	Rhône	Tissage	FAM		370 000
555	1971	Peureux & Bulp	SA	1927	Lyon	Rhône	Tissage	FAM		420 000
254	1968	Pey Forest	SA	1950	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieure	20	15 462 945
254	1969	Pey Forest	SA	1950	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieure	20	14 394 357
443	1968	Pierre Leveque	EI	1919	Privas	Ardèche	Moulinage	PER	2	5 000
443	1969	Pierre Leveque	EI	1919	Privas	Ardèche	Moulinage	PER	2	57 000
443	1970	Pierre Leveque	EI	1919	Privas	Ardèche	Moulinage	PER	2	56 000
580	1968	Pierron	SA	1952	Riorges	Loire	Maille	FAM	621	26 384 000
580	1969	Pierron	SA	1952	Riorges	Loire	Maille	FAM	621	15 206 000
580	1970	Pierron	SA	1952	Riorges	Loire	Maille	FAM	621	34 320 000
572	1967	Plantevin Aîné & Cie	SA	1855	Chirols	Ardèche	Moulinage	FAM	340	5 620 000
572	1968	Plantevin Aîné & Cie	SA	1855	Chirols	Ardèche	Moulinage	FAM	340	8 582 000
572	1969	Plantevin Aîné & Cie	SA	1855	Chirols	Ardèche	Moulinage	FAM	340	12 447 000
572	1970	Plantevin Aîné & Cie	SA	1855	Chirols	Ardèche	Moulinage	FAM	340	13 675 000
857	1969	Plasse	SA	1907	Cours	Rhône	Voile	MAN	113	5 265 536
857	1970	Plasse	SA	1907	Cours	Rhône	Voile	MAN	113	5 827 794
857	1971	Plasse	SA	1907	Cours	Rhône	Voile	MAN	113	7 009 686
857	1972	Plasse	SA	1907	Cours	Rhône	Voile	MAN	113	7 991 850
984	1971	Point	SARL	1965	Essertines-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	19	499 000
984	1972	Point	SARL	1965	Essertines-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	19	541 000
984	1973	Point	SARL	1965	Essertines-en-Donzy	Loire	Tissage	FAM	19	711 000
350	1968	Point & Letouzey	SARL	1946	Bussières	Loire	Tissage	FAM	4	186 000
350	1969	Point & Letouzey	SARL	1946	Bussières	Loire	Tissage	FAM	4	252 000
350	1970	Point & Letouzey	SARL	1946	Bussières	Loire	Tissage	FAM	4	146 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
737	1971	Poizat Frères	SA	1853	Cours	Rhône	Voile		102	3 172 300
936	1971	Porcher Textile	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	9	13 459 000
936	1972	Porcher Textile	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	9	14 845 000
936	1973	Porcher Textile	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	9	16 953 000
937	1971	Porcher Tissages	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	168	4 964 000
937	1972	Porcher Tissages	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	168	5 249 000
937	1973	Porcher Tissages	SARL	1948	Badinières	Isère	Tissage	FAM	168	5 820 000
723	1969	Poyet	SARL	1902	Pont-Trambouze	Rhône	Voile	FAM	99	4 909 000
723	1970	Poyet	SARL	1902	Pont-Trambouze	Rhône	Voile	FAM	99	4 728 000
723	1971	Poyet	SARL	1902	Pont-Trambouze	Rhône	Voile	FAM	99	5 323 000
239	1966	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	50	2 114 519
239	1967	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	50	2 394 247
239	1968	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	50	2 741 146
813	1971	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	38	3 590 957
813	1972	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	38	3 973 061
813	1973	Prelle & Cie	SA	1774	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	38	3 265 771
624	1969	Proriol	SA		St-Étienne	Loire	Tissage	PER	37	2 092 000
624	1970	Proriol	SA		St-Étienne	Loire	Tissage	PER	37	1 387 000
624	1971	Proriol	SA		St-Étienne	Loire	Tissage	PER	37	1 428 000
578	1969	Proverbio	SA	1922	Lyon	Rhône	Ennoblement	FAM	37	1 661 000
578	1970	Proverbio	SA	1922	Lyon	Rhône	Ennoblement	FAM	37	1 718 000
578	1971	Proverbio	SA	1922	Lyon	Rhône	Ennoblement	FAM	37	2 202 000
340	1967	Queron-Courbon	SA	1912	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	88	1 811 000
340	1968	Queron-Courbon	SA	1912	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	88	1 672 000
340	1969	Queron-Courbon	SA	1912	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	88	1 703 000
142	1967	Renaud	SARL	1868	Tarare	Rhône	Voile	FAM	337	15 572 044
59	1966	René Duclos			Bourg-Argental	Loire	Tissage		25	1 625 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
368	1968	Reverchon & Cie	SARL	1910	Lyon	Rhône	Ennoblissem	FAM	21	940 393
368	1969	Reverchon & Cie	SARL	1910	Lyon	Rhône	Ennoblissem	FAM	21	1 159 121
368	1970	Reverchon & Cie	SARL	1910	Lyon	Rhône	Ennoblissem	FAM	21	1 041 306
630	1969	Rhodamel & Cie	SA	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	219	10 242 988
630	1970	Rhodamel & Cie	SA	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	219	10 256 078
630	1971	Rhodamel & Cie	SA	1947	Roanne	Loire	Maille	PER	219	12 066 786
1181	1972	Rhône-Poulenc Textile	SA	1950	Paris	Seine	Filature	MAN	20 521	2 287 980 000
1181	1973	Rhône-Poulenc Textile	SA	1950	Paris	Seine	Filature	MAN	20 521	2 547 449 000
1181	1974	Rhône-Poulenc Textile	SA	1950	Paris	Seine	Filature	MAN	20 521	3 056 160 000
31	1964	Rivollier	EI	1867	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	63	1 526 957
31	1965	Rivollier	EI	1867	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	63	1 661 417
31	1966	Rivollier	EI	1867	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	63	2 074 110
31	1967	Rivollier	EI	1867	Ambert	Puy-de-Dôme	Rubanerie	PER	63	805 257
913	1970	Rivory-Joanny	SA	1913	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	120	7 076 641
913	1971	Rivory-Joanny	SA	1913	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	120	6 623 407
913	1972	Rivory-Joanny	SA	1913	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	120	8 062 163
635	1969	Robert Gauthier	EI	1913	St-VidordeMorestel	Drôme	Tissage	PER	62	1 822 000
635	1970	Robert Gauthier	EI	1913	St-VidordeMorestel	Drôme	Tissage	PER	62	1 684 000
635	1971	Robert Gauthier	EI	1913	St-VidordeMorestel	Drôme	Tissage	PER	62	2 365 000
541	1968	Romagny	SARL			Loire	Voile	PER	34	1 621 000
541	1969	Romagny	SARL		SteColombesurGand	Loire	Voile	PER	34	2 301 000
541	1970	Romagny	SARL		SteColombesurGand	Loire	Voile	PER	34	2 002 000
541	1971	Romagny	SARL		SteColombesurGand	Loire	Voile	PER	34	2 510 000
534	1969	Rourat	SNC	1965	Roanne	Loire	Maille	FAM	16	830 000
534	1970	Rourat	SNC	1965	Roanne	Loire	Maille	FAM	16	1 079 000
534	1971	Rourat	SNC	1965	Roanne	Loire	Maille	FAM	16	1 685 000
226	1966	Roussillon	SARL	1907			Dentelle	FAM	49	1 684 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
226	1967	Roussillon	SARL	1907			Dentelle	FAM	49	1 554 000
226	1968	Roussillon	SARL	1907			Dentelle	FAM	49	1 419 000
762	1972	Royans Textiles	SA	1972	St-Jean-en-Royans	Loire	Tissage	FAM	77	
171	1965	Rozieroise	Coop.	1945	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	Coop.	38	806 147
171	1966	Rozieroise	Coop.	1945	Rozier-en-Donzy	Loire	Tissage	Coop.	38	816 091
646	1969	SA Fibres Nouvelles	--		Salomé	Nord	Maille		311	9 933 000
646	1970	SA Fibres Nouvelles	--		Salomé	Nord	Maille		311	21 415 000
646	1971	SA Fibres Nouvelles	--		Salomé	Nord	Maille		311	27 945 000
79	1965	SA Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 401	50 571 753
79	1966	SA Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 401	65 470 679
79	1967	SA Schappe	SA	1885	Lyon	Rhône	Filature	MAN	1 401	53 535 695
935	1970	Sacquet-Serret	SARL	1946	La Batie Montgascon	Isère	Tissage	FAM	6	110 000
935	1971	Sacquet-Serret	SARL	1946	La Batie Montgascon	Isère	Tissage	FAM	6	103 000
935	1972	Sacquet-Serret	SARL	1946	La Batie Montgascon	Isère	Tissage	FAM	6	107 000
377	1968	Semanaz	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Voile	FAM	27	1 274 000
377	1969	Semanaz	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Voile	FAM	27	1 235 000
377	1970	Semanaz	SA	1895	Villeurbanne	Rhône	Voile	FAM	27	1 257 000
369	1968	SETTBAM	SARL	1908	La Maladière	Loire	Tissage	FAM	42	1 715 363
369	1969	SETTBAM	SARL	1908	La Maladière	Loire	Tissage	FAM	42	1 952 606
369	1970	SETTBAM	SARL	1908	La Maladière	Loire	Tissage	FAM	42	1 949 255
732	1969	Seux & Charel	SA		Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		90	11 871 000
732	1970	Seux & Charel	SA		Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		90	10 276 000
732	1971	Seux & Charel	SA		Villeurbanne	Rhône	Ennoblement		90	4 202 000
646	1969	Simon	--		Troyes	Aube	Maille			--
646	1970	Simon	--		Troyes	Aube	Maille			--
646	1971	Simon	--		Troyes	Aube	Maille			--
650	1969	Skinord	SA	1953	Roanne	Loire	Maille	FAM	154	6 697 365

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
650	1970	Skinord	SA	1953	Roanne	Loire	Maille	FAM	154	6 578 908
650	1971	Skinord	SA	1953	Roanne	Loire	Maille	FAM	154	8 252 421
784	1969	SA de couvertures & molletons	SA	1925	Cours	Rhône	Voile	MAN	49	1 365 000
784	1970	SA de couvertures & molletons	SA	1925	Cours	Rhône	Voile	MAN	49	1 367 000
784	1971	SA de couvertures & molletons	SA	1925	Cours	Rhône	Voile	MAN	49	1 621 000
611	1968	SA des tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	--	260	16 057 000
611	1969	SA des tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	--	260	29 202 000
611	1970	SA des tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	--	260	20 733 000
912	1970	SA d'impression et teinture sur tissus	SA	1964	Cours	Rhône	Ennoblement	FAM	20	876 000
912	1971	SA d'impression et teinture sur tissus	SA	1964	Cours	Rhône	Ennoblement	FAM	20	1 771 000
912	1972	SA d'impression et teinture sur tissus	SA	1964	Cours	Rhône	Ennoblement	FAM	20	1 945 000
286	1967	Sté des tissages de la Fure	SARL		Renage	Isère	Tissage	MAN	87	1 373 748
286	1968	Sté des tissages de la Fure	SARL		Renage	Isère	Tissage	MAN	87	952 225
286	1969	Sté des tissages de la Fure	SARL		Renage	Isère	Tissage	MAN	87	1 323 085
1116	1972	Sté industrielle de St-Geoirs	SARL	1958	St-Étienne de St-Geoirs	Isère	Tissage		8	788 000
1116	1973	Sté industrielle de St-Geoirs	SARL	1958	St-Étienne de St-Geoirs	Isère	Tissage		8	828 000
1116	1974	Sté industrielle de St-Geoirs	SARL	1958	St-Étienne de St-Geoirs	Isère	Tissage		8	690 000
254	1968	Sté industrielle de tissages Paul Merle	SA	1939	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieure	163	3 611 933
254	1969	Sté industrielle de tissages Paul Merle	SA	1939	Lyon	Rhône	Tissage	Extérieure	163	13 751 822
902	1970	Sté tarinaire d'articles brodés	SA	1947	Tarare	Rhône	Voile		8	2 301 418
902	1971	Sté tarinaire d'articles brodés	SA	1947	Tarare	Rhône	Voile		8	2 608 386
902	1972	Sté tarinaire d'articles brodés	SA	1947	Tarare	Rhône	Voile		8	3 156 285
235	1966	Soditex	SA	1961	Dieulefit	Drôme	Voile	FAM	44	3 034 907
235	1967	Soditex	SA	1961	Dieulefit	Drôme	Voile	FAM	44	2 305 742
235	1968	Soditex	SA	1961	Dieulefit	Drôme	Voile	FAM	44	2 718 363
235	1969	Soditex	SA	1961	Dieulefit	Drôme	Voile	FAM	44	3 424 964
1153	1972	Soieries & tissus d'ameublement	SA	1971	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	22	640 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
1153	1973	Soieries & tissus d'ameublement	SA	1971	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	22	640 000
1153	1974	Soieries & tissus d'ameublement	SA	1971	Lyon	Rhône	Tissage	MAN	22	640 000
946	1970	Soieries Belinac	SARL		St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	63	13 462 000
946	1971	Soieries Belinac	SARL		St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	63	16 357 000
946	1972	Soieries Belinac	SARL		St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	63	15 437 000
1126	1971	Soieries Rousillon	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage		26	4 682 000
1126	1972	Soieries Rousillon	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage		26	5 366 000
1126	1973	Soieries Rousillon	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage		26	3 982 000
1126	1974	Soieries Rousillon	SA	1946	Lyon	Rhône	Tissage		26	4 625 000
977	1970	Soieries TBM	SARL	1953	Fourneaux	Loire	Tissage	FAM	62	3 116 000
977	1971	Soieries TBM	SARL	1953	Fourneaux	Loire	Tissage	FAM	62	3 517 000
977	1972	Soieries TBM	SARL	1953	Fourneaux	Loire	Tissage	FAM	62	3 770 000
977	1973	Soieries TBM	SARL	1953	Fourneaux	Loire	Tissage	FAM	62	3 572 000
824	1969	Solvency	SA	1946	St-Just La Pendue	Loire	Tissage	FAM	20	
358	1967	Staron	SA	1867	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	112	15 489 000
358	1968	Staron	SA	1867	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	112	13 243 000
358	1969	Staron	SA	1867	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	112	11 990 000
358	1970	Staron	SA	1867	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	112	10 962 000
326	1967	STTM	SARL	--	Paris	Seine	Maille	FAM	--	686 000
326	1968	STTM	SARL	--	Paris	Seine	Maille	FAM	--	1 917 000
326	1969	STTM	SARL	--	Paris	Seine	Maille	FAM	--	4 975 000
279	1967	TAC	SARL	1946	Caluire	Rhône	Tissage	MAN	25	544 174
279	1968	TAC	SARL	1946	Caluire	Rhône	Tissage	MAN	25	503 957
279	1969	TAC	SARL	1946	Caluire	Rhône	Tissage	MAN	25	470 990
420	1968	Teinturerie de la Turdine	SA	1958	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	613	23 959 000
420	1969	Teinturerie de la Turdine	SA	1958	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	613	30 803 000
420	1970	Teinturerie de la Turdine	SA	1958	Tarare	Rhône	Ennoblement	FAM	613	40 328 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
646	1969	Teinturerie Gros	--		Ganges	Hérault	Ennoblement	PER	19	1 432 000
646	1970	Teinturerie Gros	--		Ganges	Hérault	Ennoblement	PER	19	1 239 000
646	1971	Teinturerie Gros	--		Ganges	Hérault	Ennoblement	PER	19	798 000
359	1968	Textel	SA	1894	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	56	3 391 764
359	1969	Textel	SA	1894	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	56	2 112 803
359	1970	Textel	SA	1894	St-Chamond	Loire	Rubanerie	FAM	56	3 000 000
823	1969	Texunion	SA	1970	Paris	Seine	Intégré	MAN	4 149	384 474 000
823	1970	Texunion	SA	1970	Paris	Seine	Intégré	MAN	4 149	398 918 000
823	1971	Texunion	SA	1970	Paris	Seine	Intégré	MAN	4 149	468 201 000
72	1964	Texunion-division impression	SA	1948	Paris	Seine	Ennoblement	MAN	1 739	334 700 000
72	1965	Texunion-division impression	SA	1948	Paris	Seine	Ennoblement	MAN	1 739	307 600 000
72	1966	Texunion-division impression	SA	1948	Paris	Seine	Ennoblement	MAN	1 739	319 200 000
72	1967	Texunion-division impression	SA	1948	Paris	Seine	Ennoblement	MAN	1 739	296 100 000
833	1969	Thiollier	SA	1866	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	57	10 864 000
833	1970	Thiollier	SA	1866	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	57	10 235 000
833	1971	Thiollier	SA	1866	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	57	11 270 000
769	1969	Thion & Fils	SA	1929	Cours	Rhône	Voile	FAM	165	10 031 000
769	1970	Thion & Fils	SA	1929	Cours	Rhône	Voile	FAM	165	11 332 000
769	1971	Thion & Fils	SA	1929	Cours	Rhône	Voile	FAM	165	14 256 000
989	1971	Thoviste & Gouttard	SARL	1860	Bourg-de-Thizy	Rhône	Tissage	FAM	168	16 277 000
989	1972	Thoviste & Gouttard	SARL	1860	Bourg-de-Thizy	Rhône	Tissage	FAM	168	20 400 000
989	1973	Thoviste & Gouttard	SARL	1860	Bourg-de-Thizy	Rhône	Tissage	FAM	168	21 844 000
340	1967	Thuasne & Cie	SA	1847	Paris	Seine	Tissage	FAM	251	7 909 000
340	1968	Thuasne & Cie	SA	1847	Paris	Seine	Tissage	FAM	251	8 315 000
340	1969	Thuasne & Cie	SA	1847	Paris	Seine	Tissage	FAM	251	9 420 000
909	1970	Thuasne & Cie	SA	1847	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	239	9 911 000
909	1971	Thuasne & Cie	SA	1847	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	239	11 800 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
909	1972	Thuasne & Cie	SA	1847	St-Étienne	Loire	Tissage	FAM	239	12 916 000
698	1969	Thyaux	SA	1870	Thoissey	Ain	Maille	FAM	87	5 705 000
698	1970	Thyaux	SA	1870	Thoissey	Ain	Maille	FAM	87	6 493 000
698	1971	Thyaux	SA	1870	Thoissey	Ain	Maille	FAM	87	6 226 000
1149	1972	Tissage Chopelin	EI	1929	Charlieu	Loire	Tissage	PER	3	172 000
1149	1973	Tissage Chopelin	EI	1929	Charlieu	Loire	Tissage	PER	3	136 000
1149	1974	Tissage Chopelin	EI	1929	Charlieu	Loire	Tissage	PER	3	110 000
1161	1971	Tissage de l'Aigle	SARL	1928	Grenoble	Isère	Tissage		8	997 000
1161	1972	Tissage de l'Aigle	SARL	1928	Grenoble	Isère	Tissage		8	1 304 000
1161	1973	Tissage de l'Aigle	SARL	1928	Grenoble	Isère	Tissage		8	2 211 000
1161	1974	Tissage de l'Aigle	SARL	1928	Grenoble	Isère	Tissage		8	3 098 000
300	1967	Tissage Deplanche		1923	Cessieu	Isère	Tissage	PER	7	160 263
300	1968	Tissage Deplanche		1923	Cessieu	Isère	Tissage	PER	7	165 263
300	1969	Tissage Deplanche		1923	Cessieu	Isère	Tissage	PER	7	196 057
221	1966	Tissage du Bérard	SARL	1925	Coublevie	Isère	Tissage	FAM	18	
221	1967	Tissage du Bérard	SARL	1925	Coublevie	Isère	Tissage	FAM	18	
221	1968	Tissage du Bérard	SARL	1925	Coublevie	Isère	Tissage	FAM	18	
855	1970	Tissage Ferrari	SARL	1926	Amplepuis	Rhône	Tissage	FAM	161	15 033 000
855	1971	Tissage Ferrari	SARL	1926	Amplepuis	Rhône	Tissage	FAM	161	14 338 000
855	1972	Tissage Ferrari	SARL	1926	Amplepuis	Rhône	Tissage	FAM	161	16 202 000
263	1967	Tissage Gras	EI		Sarras	Ardèche	Tissage	PER	11	171 774
263	1968	Tissage Gras	EI		Sarras	Ardèche	Tissage	PER	11	180 917
263	1969	Tissage Gras	EI		Sarras	Ardèche	Tissage	PER	11	236 510
88	1965	Tissage Mérie	SARL		Charlieu	Loire	Tissage	PER	18	290 000
88	1966	Tissage Mérie	SARL		Charlieu	Loire	Tissage	PER	18	450 000
88	1967	Tissage Mérie	SARL		Charlieu	Loire	Tissage	PER	18	448 000
149	1965	Tissage Vincent	EI	1925	Quintenas	Ardèche	Tissage	PER	26	957 660

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
149	1966	Tissage Vincent	EI	1925	Quintenas	Ardèche	Tissage	PER	26	1 243 068
149	1967	Tissage Vincent	EI	1925	Quintenas	Ardèche	Tissage	PER	26	948 270
1173	1974	Tissagelastic	SARL	1959	St-Pal-de-Mons	Hte-Loire	Tissage	MAN	23	667 387
980	1970	Tissages Celerier	EI	1930	Morestel	Isère	Tissage	PER	7	185 000
980	1971	Tissages Celerier	EI	1930	Morestel	Isère	Tissage	PER	7	196 000
980	1972	Tissages Celerier	EI	1930	Morestel	Isère	Tissage	PER	7	250 000
821	1969	Tissages Cognat	SARL		Valence	Drôme	Tissage	PER	39	4 702 000
821	1970	Tissages Cognat	SARL		Valence	Drôme	Tissage	PER	39	2 719 000
821	1971	Tissages Cognat	SARL		Valence	Drôme	Tissage	PER	39	7 057 000
821	1972	Tissages Cognat	SARL		Valence	Drôme	Tissage	FAM	39	8 006 000
330	1967	Tissages de Belval	SARL	1911	Le Pin	Isère	Tissage	FAM	41	754 000
330	1968	Tissages de Belval	SARL	1911	Le Pin	Isère	Tissage	FAM	41	600 000
330	1969	Tissages de Belval	SARL	1911	Le Pin	Isère	Tissage	FAM	41	716 000
387	1968	Tissages de Brassard	SARL	1945	Vezerence	Isère	Tissage	MAN	14	784 000
387	1969	Tissages de Brassard	SARL	1945	Vezerence	Isère	Tissage	MAN	14	784 000
387	1970	Tissages de Brassard	SARL	1945	Vezerence	Isère	Tissage	MAN	14	784 000
1183	1972	Tissages de Hontaud	SARL	1931	St-Étienne	Loire	Tissage		4	181 835
1183	1973	Tissages de Hontaud	SARL	1931	St-Étienne	Loire	Tissage		4	129 160
1183	1974	Tissages de Hontaud	SARL	1931	St-Étienne	Loire	Tissage		4	92 855
347	1968	Tissages de la Folatière	SA	1922	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	30	1 221 000
347	1969	Tissages de la Folatière	SA	1922	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	30	1 700 000
347	1970	Tissages de la Folatière	SA	1922	Bourgoin-Jallieu	Isère	Tissage	FAM	30	1 412 000
209	1966	Tissages de St-Blaise	SARL	1925	St-Blaise-du-Bois	Isère	Tissage	FAM	10	194 400
209	1967	Tissages de St-Blaise	SARL	1925	St-Blaise-du-Bois	Isère	Tissage	FAM	10	174 500
209	1968	Tissages de St-Blaise	SARL	1925	St-Blaise-du-Bois	Isère	Tissage	FAM	10	175 500
378	1968	Tissages de soieries nouveautés	SARL	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	14	264 258
378	1969	Tissages de soieries nouveautés	SARL	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	14	323 730

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
378	1970	Tissages de soieries nouveautés	SARL	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	14	426 984
61	1963	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 426	131 601 000
61	1964	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 426	135 922 000
61	1965	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 426	110 582 000
61	1966	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 426	121 012 000
544	1968	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 199	128 312 000
544	1969	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 199	147 567 000
544	1970	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 199	148 748 000
544	1971	Tissages de soieries réunis	SA	1920	Lyon	Rhône	Intégré	FAM	2 199	171 951 000
1005	1970	Tissages de Valencogne	SARL	1940	Valencogne	Isère	Tissage	FAM	15	389 551
1005	1971	Tissages de Valencogne	SARL	1940	Valencogne	Isère	Tissage	FAM	15	424 702
1005	1972	Tissages de Valencogne	SARL	1940	Valencogne	Isère	Tissage	FAM	15	511 143
70	1965	Tissages de Vizille	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage		120	9 448 205
70	1966	Tissages de Vizille	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage		120	9 025 281
70	1967	Tissages de Vizille	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage		120	7 853 330
470	1970	Tissages de Vizille	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage		34	7 067 000
50	1964	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	55	1 334 200
50	1965	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	55	1 114 900
50	1966	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	55	1 414 700
577	1969	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	70	1 907 000
577	1970	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	70	2 139 000
577	1971	Tissages du Royans	SA	1920	St-Laurent-en-Royans	Drôme	Tissage	FAM	70	2 450 000
740	1969	Tissages du Val d'Azergues	SA	1892	St-Just d'Avray	Rhône	Tissage		65	1 666 000
740	1970	Tissages du Val d'Azergues	SA	1892	St-Just d'Avray	Rhône	Tissage		65	1 716 000
740	1971	Tissages du Val d'Azergues	SA	1892	St-Just d'Avray	Rhône	Tissage		65	1 842 000
740	1972	Tissages du Val d'Azergues	SA	1892	St-Just d'Avray	Rhône	Tissage		65	1 406 000
314	1967	Tissages Lafuma	SA	1901	Villefranche	Rhône	Tissage			3 620 378

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
314	1968	Tissages Lafuma	SA	1901	Villefranche	Rhône	Tissage			3 401 016
314	1969	Tissages Lafuma	SA	1901	Villefranche	Rhône	Tissage			3 328 911
1040	1970	Tissages Montagnon & Cie	SA	1961	Ardoix	Ardèche	Tissage	FAM	19	428 000
1040	1971	Tissages Montagnon & Cie	SA	1961	Ardoix	Ardèche	Tissage	FAM	19	521 000
1040	1972	Tissages Montagnon & Cie	SA	1961	Ardoix	Ardèche	Tissage	FAM	19	643 000
10	1963	Tissages soieries nouveautés	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	PER	16	189 541
10	1964	Tissages soieries nouveautés	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	PER	16	185 873
10	1965	Tissages soieries nouveautés	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	PER	16	203 337
10	1966	Tissages soieries nouveautés	SARL		Lyon	Rhône	Tissage	PER	16	241 303
536	1969	Tissages Verel de Belval	SA	1911	St-André-le-Gaz	Isère	Tissage	FAM	84	6 100 000
536	1970	Tissages Verel de Belval	SA	1911	St-André-le-Gaz	Isère	Tissage	FAM	84	8 300 000
536	1971	Tissages Verel de Belval	SA	1911	St-André-le-Gaz	Isère	Tissage	FAM	84	7 000 000
708	1969	Tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	FAM	260	29 202 000
708	1970	Tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	FAM	260	20 733 000
708	1971	Tissus fantaisie	SA	1924	Tarare	Rhône	Voile	FAM	260	26 737 000
1173	1974	Tissus Lisor	SA	1932	St-Étienne	Loire	Tissage	MAN	20	3 502 637
1002	1970	Tissus techniques Ferrari	SA	1955	Rochetaillée-sur-Saône	Rhône	Tissage	FAM	208	18 775 000
1002	1971	Tissus techniques Ferrari	SA	1955	Rochetaillée-sur-Saône	Rhône	Tissage	FAM	208	18 441 000
1002	1972	Tissus techniques Ferrari	SA	1955	Rochetaillée-sur-Saône	Rhône	Tissage	FAM	208	24 001 000
1002	1973	Tissus techniques Ferrari	SA	1955	Rochetaillée-sur-Saône	Rhône	Tissage	FAM	208	26 518 000
531	1968	Tollet Frères	SA	1912	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	71	4 815 000
531	1969	Tollet Frères	SA	1912	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	71	5 109 000
531	1970	Tollet Frères	SA	1912	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM	71	5 407 000
758	1969	Toscanelli	SA	1969	Lyon	Rhône	Maille	FAM	30	1 084 000
758	1970	Toscanelli	SA	1969	Lyon	Rhône	Maille	FAM	30	1 204 000
758	1971	Toscanelli	SA	1969	Lyon	Rhône	Maille	FAM	30	1 428 000
486	1968	Tournier – Le bas olympique	EI	1934	Lyon	Rhône	Maille	FAM	18	546 348

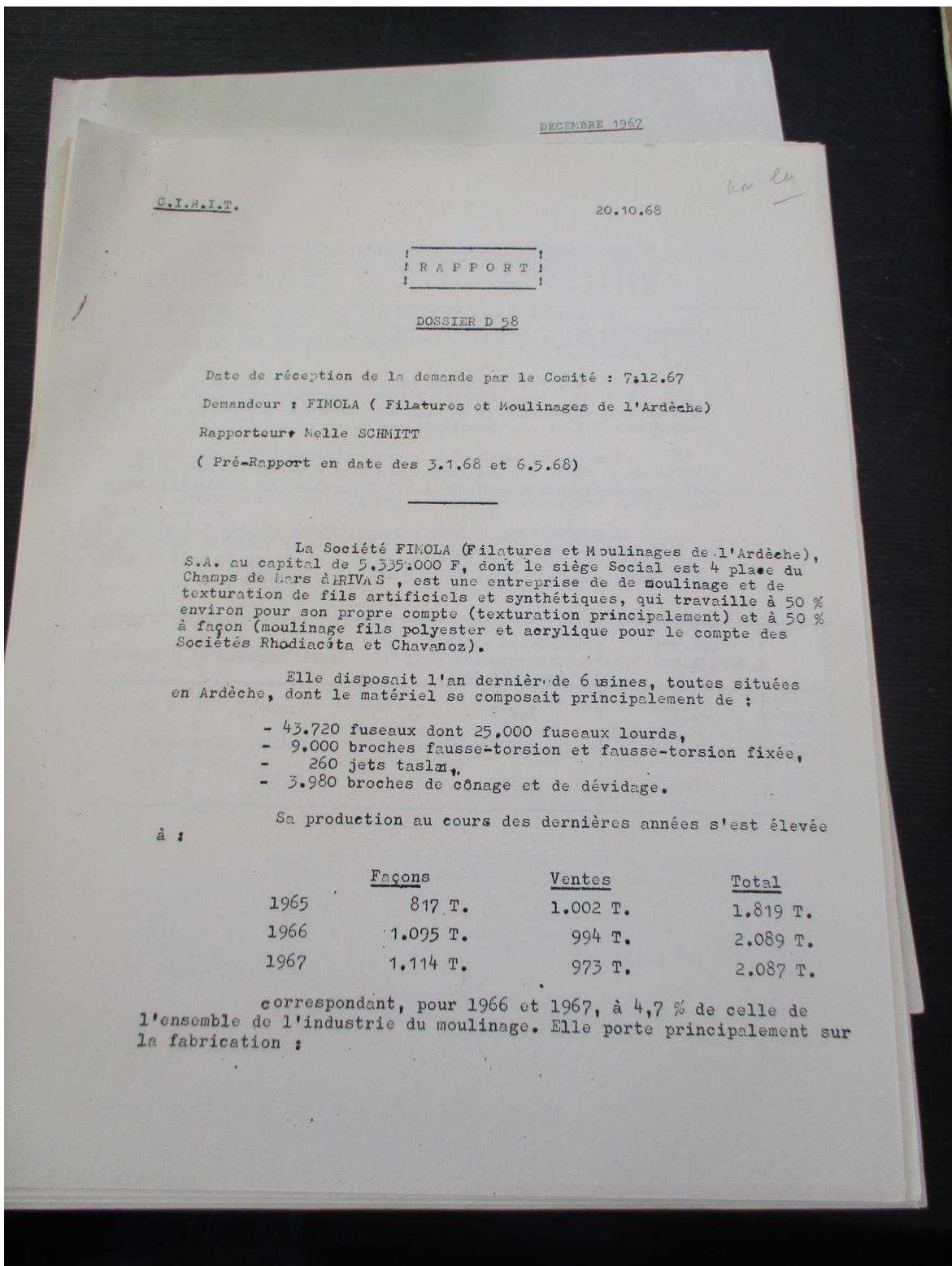
N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
486	1969	Tournier – Le bas olympique	EI	1934	Lyon	Rhône	Maille	FAM	18	573 243
486	1970	Tournier – Le bas olympique	EI	1934	Lyon	Rhône	Maille	FAM	18	608 696
326	1967	Tricots Élite	SARL	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	92	3 809 000
326	1968	Tricots Élite	SARL	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	92	3 290 000
690	1968	Tricots Élite	SARL	1954	Roanne	Loire	Maille		91	3 162 000
326	1969	Tricots Élite	SARL	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	92	4 757 000
690	1969	Tricots Élite	SARL	1954	Roanne	Loire	Maille		91	4 582 000
690	1970	Tricots Élite	SARL	1954	Roanne	Loire	Maille		91	6 371 000
690	1971	Tricots Élite	SARL	1954	Roanne	Loire	Maille		91	7 581 000
326	1967	Tricots Jan	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	88	2 063 735
326	1968	Tricots Jan	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	88	2 376 423
326	1969	Tricots Jan	SA	--	Roanne	Loire	Maille	FAM	88	4 096 619
259	1967	Truchot & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	54	1 926 890
259	1968	Truchot & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	54	1 423 168
259	1969	Truchot & Cie	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	54	1 443 697
48	1964	Union gazes à bluter	SA	1911	Panissières	Loire	Tissage	FAM	19	2 468 642
48	1965	Union gazes à bluter	SA	1911	Panissières	Loire	Tissage	FAM	19	2 572 890
48	1966	Union gazes à bluter	SA	1911	Panissières	Loire	Tissage	FAM	19	2 692 397
48	1967	Union gazes à bluter	SA	1911	Panissières	Loire	Tissage	FAM	19	2 188 793
252		Union rubanière	SA	1901	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		5 000 000
252		Union rubanière	SA	1901	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		4 791 000
252		Union rubanière	SA	1901	St-Étienne	Loire	Rubanerie	FAM		4 866 000
291	1967	Vaganay	SA	1836	Vienne	Isère	Lainage		403	13 427 036
291	1968	Vaganay	SA	1836	Vienne	Isère	Lainage		403	12 133 975
291	1969	Vaganay	SA	1836	Vienne	Isère	Lainage		403	13 086 932
563	1969	Valette-Livron	SA	1958	Livron	Drôme	Moulinage		125	4 791 000
563	1970	Valette-Livron	SA	1958	Livron	Drôme	Moulinage		125	4 516 000

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
563	1971	Valette-Livron	SA	1958	Livron	Drôme	Moulinage		125	6 274 000
305	1967	Valisère	SA	1866	Grenoble	Isère	Maille	FAM	1 111	39 699 000
1011	1970	Vassoilles & Fils	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	43	7 588 000
1011	1971	Vassoilles & Fils	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	43	11 089 000
1011	1972	Vassoilles & Fils	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	43	13 285 000
1011	1973	Vassoilles & Fils	SA	1913	Lyon	Rhône	Tissage	FAM	43	11 720 000
985	1970	Velfa SA	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	62	6 777 000
985	1971	Velfa SA	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	62	6 431 000
985	1972	Velfa SA	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	62	3 939 000
985	1973	Velfa SA	SA		Lyon	Rhône	Tissage	FAM	62	7 845 000
836	1969	Vert & Renouat	SA	1896	St-Just-St-Rambert	Loire	Rubanerie	FAM	46	1 695 440
836	1970	Vert & Renouat	SA	1896	St-Just-St-Rambert	Loire	Rubanerie	FAM	46	1 661 164
836	1971	Vert & Renouat	SA	1896	St-Just-St-Rambert	Loire	Rubanerie	FAM	46	2 072 620
836	1972	Vert & Renouat	SA	1896	St-Just-St-Rambert	Loire	Rubanerie	FAM	46	1 131 340
797	1969	Vve Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Tissage	PER	16	637 420
797	1970	Vve Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Tissage	PER	16	588 541
797	1971	Vve Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Tissage	PER	16	648 294
797	1972	Vve Albert Foropon	EI	1920	Cours	Rhône	Tissage	PER	16	659 122
1129	1971	Vve Duc Joseph	EI	1963	St-Geoire-en-Valdaine	Isère	Tissage	PER	14	429 589
1129	1972	Vve Duc Joseph	EI	1963	St-Geoire-en-Valdaine	Isère	Tissage	PER	14	622 735
1129	1973	Vve Duc Joseph	EI	1963	St-Geoire-en-Valdaine	Isère	Tissage	PER	14	601 719
1157	1972	Vve Gudimard & Fils	EI	1937	Charavines	Isère	Tissage	PER	6	187 000
1157	1973	Vve Gudimard & Fils	EI	1937	Charavines	Isère	Tissage	PER	6	202 000
1157	1974	Vve Gudimard & Fils	EI	1937	Charavines	Isère	Tissage	PER	6	249 000
384	1968	Vve Soubeyrat	EI	1920	St-Victor-de-Cessieu	Isère	Tissage	PER	1	46 213
384	1969	Vve Soubeyrat	EI	1920	St-Victor-de-Cessieu	Isère	Tissage	PER	1	52 545
384	1970	Vve Soubeyrat	EI	1920	St-Victor-de-Cessieu	Isère	Tissage	PER	1	58 623

N° de dossier	Exercice	Raison sociale	Statut	Création	Siège social	Dpt	Activité	Propriété	Effectifs	Chiffre d'affaires (F HT)
512	1968	Viannay	EI	1872	Lyon	Rhône	Ennoblement	PER	40	818 000
512	1969	Viannay	EI	1872	Lyon	Rhône	Ennoblement	PER	40	809 000
512	1970	Viannay	EI	1872	Lyon	Rhône	Ennoblement	PER	40	1 420 000
512	1971	Viannay	EI	1872	Lyon	Rhône	Ennoblement	PER	40	1 407 000
445	1968	Victor Mignard	SA	1881	StSymphoriendeLay	Loire	Maille	FAM	36	1 557 000
445	1969	Victor Mignard	SA	1881	StSymphoriendeLay	Loire	Maille	FAM	36	1 894 000
445	1970	Victor Mignard	SA	1881	StSymphoriendeLay	Loire	Maille	FAM	36	1 821 000
278	1967	Villard Doron & Cie	SA	1913	Sorbiers	Loire	Rubanerie	FAM	189	10 295 512
278	1968	Villard Doron & Cie	SA	1913	Sorbiers	Loire	Rubanerie	FAM	189	8 948 698
278	1969	Villard Doron & Cie	SA	1913	Sorbiers	Loire	Rubanerie	FAM	189	10 068 901
269	1967	Viornery	SA	1887	Maclas	Loire	Tissage	FAM	113	3 200 000
269	1968	Viornery	SA	1887	Maclas	Loire	Tissage	FAM	113	3 509 600
269	1969	Viornery	SA	1887	Maclas	Loire	Tissage	FAM	113	5 284 200
379	1970	Viornery	SA	1887	Maclas	Loire	Tissage	FAM	113	5 536 800
59	1966	Viorney			Maclas	Loire	Tissage		149	3 357 000
515	1968	Wagnon	SA	1934	Roanne	Loire	Maille	PER	168	3 960 000
515	1969	Wagnon	SA	1934	Roanne	Loire	Maille	PER	168	5 195 000
515	1970	Wagnon	SA	1934	Roanne	Loire	Maille	PER	168	5 520 000
950	1970	Yvarel	SA	1947	Roanne	Loire	Maille		104	17 505 368
950	1971	Yvarel	SA	1947	Roanne	Loire	Maille		104	11 497 726
950	1972	Yvarel	SA	1947	Roanne	Loire	Maille		104	11 427 133

## 2. Reproductions de sources

### a.1. Un exemple de dossier CIRIT pré-1971 : Fimola (1968)



- 2 -				
<p>de filé polyamide texturez capacité 1.200 T/an base 70 den.      de filé polyester pour voile " 400 T/an " 140 den.      de filé crinkle " 250 T/an " 140 den.      de filé tissé " 250 T/an " 140 den.</p>				
<p>la Société occupe en total 515 personnes ( sans les agents commerciaux qui sont 470 en plus). Ses services administratifs et commerciaux sont installés à Lyon dans un immeuble qui lui appartient et elle a un bureau à Paris.</p>				
<p>son chiffre d'affaires hors taxes 1967 a été de 31.160.000 F., le plus haut en filé rond des entreprises françaises dans cette branche (et à un rang supérieur aux plus grandes entreprises suédoises qui ont le moins de 250 personnes).</p>				
<p>ses pertes, qui correspondaient à 60 % du chiffre d'affaires en 1965, ont légèrement reculé à partir de 1966, au fil de la crise qui a commencé à sevrir en Allemagne, principal pays client - mais ont encore atteint 15 % du chiffre en 1967.</p>				
<p>les résultats de 1965 - recomptés depuis les bilans des différentes sociétés du groupe et le dernier bilan de FINOLA ayant l'absorption (30.625 - 31.15.65), et les résultats de 1966 et 1967 sont résumés dans le tableau ci-dessous (en 1.000 F.).</p>				
Chiffre d'affaires H.T.	Résultats avant amortissements mais après impôts	Amortissements	Net	
1965 29.337	1.215	1.239	- 24	
1966 31.302	1.730	1.603	127	
1967 31.160	1.442	1.304	128	

RECOURS 1967  
La situation financière se présente de la façon suivante (en 1.000 F.).

	Fin 1966	Fin 1967
- Immobilisations	4.264	4.632
- Autres valeurs immobilisées	188	199
- Valeurs d'exploitation	7.597	7.047
- Valeurs réalisables à court terme ou disponible	6.184	7.995
Total au bilan	18.230	19.783
- Capital et réserves	6.450	6.437
- Dettes à L.T. et N.T.	1.297	2.671
- Dettes à C.T.	9.776	10.537
- Bénéfice de l'exercice	127	138

Si la trésorerie de l'entreprise est à l'étroit (extension importante au cours des dernières années), la situation financière est assise..

Après avoir exploité plusieurs petits moulinages dans l'Ardèche, la Société FINOLA racheta en 1955 une ancienne usine de filage et de tissage à SAINT-ALBAN (Ardèche) dans le village de BLANCHON, situé dans un parc de 6 ha où elle a installé de grandes scelles de travail (3.720 m<sup>2</sup>), installé des machines de texturisation et des fuseaux lourds, regroupé sa direction technique et l'activité de plusieurs de ses anciennes usines.

- 3 -				
<p>Les deux principales activités (texturisation et moulage de fil polyester pour la fabrication d'articles de lingerie en cours de ces dernières années) FINOLA a commencé à construire 5.000 m<sup>2</sup> d'ateliers nouveaux destinés aux 2 types d'articles et aux besoins du matériel moderne.</p>				
<p>L'ensemble des investissements effectués depuis 1965 à l'usine BLANCHON, et à la petite usine des CAILLES (Ardèche) sont estimés à 15.000.000 F., et ont été réalisés grâce à des prêts du Crédit National, de la S.D.E., au Sud-Ouest, de la Caisse d'Epargne et de la Banque de l'Ardèche (environ 13.800.000 F., remboursés au 1er janvier 1968 (dont 808.200 F. à rembourser en 1969). Ils ont permis la création d'environ 500 emplois de 1.000.000 F. Le personnel est en partie logé, en partie transporté par voie.</p>				
<p>La Société BLANCHON est l'établissement le plus important de la Société (environ 70 % de sa production). Son matériel comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24.000 fuseaux lourds</li> <li>- 4.000 " de finition,</li> <li>- 8.000 broches fausse-Torsion (72.8 400.000 tournes),</li> <li>- 500 " de tissage et de torsion (72.000 tournes),</li> <li>- 1.600 " de change et dévidage.</li> </ul> <p>Elle occupe 280 personnes et est une des plus grandes unités européennes.</p>				
<p>Poursuivant sa politique de concentration sur cette usine de la majorité de ses fabrications, et en conservant également ses deux petites usines satellites (les CELLIERES dans le même commune, FINOLA a fermé fin 1967 ses petites usines (de 100 et 150 personnes) et SAINT-SAUVEUR de MONTRAUT (6.600 tressus et 37 personnes) dont la situation financière dans l'usine BLANCHON où elles deviendront rentables sur matériel moderne.</p>				
<p>En dehors de ce groupe, la Société n'aura plus qu'une autre usine à ARCIENNE - à 60 km de Saint-Étienne en Saint-Alban - qui est équipée de matériel ancien et de matériel moderne (1.000 fuseaux lourds et 2.000 broches de change et dévidage) pour un effectif de 102 personnes. Si on supprime la partie ancienne, le matériel moderne ne seraient pas suffisant pour constituer une unité de bonne rentabilité ;</p>				
<p>RECOURS 1967 La situation financière se présente de la façon suivante (en 1.000 F.).</p>				
	Fin 1966	Fin 1967		
- Immobilisations	4.264	4.632		
- Autres valeurs immobilisées	188	199		
- Valeurs d'exploitation	7.597	7.047		
- Valeurs réalisables à court terme ou disponible	6.184	7.995		
Total au bilan	18.230	19.783		
- Capital et réserves	6.450	6.437		
- Dettes à L.T. et N.T.	1.297	2.671		
- Dettes à C.T.	9.776	10.537		
- Bénéfice de l'exercice	127	138		

enfin FINOLA va-t-elle étudier au cours des prochaines années cette place de l'usine BLANCHON dans la fabrication d'un matériel de texturisation pour productions classiques et continues ?

Par ailleurs, la Société a procédé en 1967 à un achat de plusieurs scelles de fabrication, en construisant près du moulinage de fil polyester pour voile et tissage, une nouvelle scelle de torsion et d'entrelacement. L'entrelacement (avec des circuits à rotors automotrices évitant du nombreux transistors) a été étudié à l'entrelacement à 72.8 400.000 tournes, et a permis une importante amélioration de qualité et une économie de 10 personnes.

Davant ce résultat, la Société a été amenée à envisager d'autres modifications :

- construction d'une nouvelle salle de tissage près des scelles de finition, l'ancienne salle de tissage et scelle de tissage et scelle d'entrelacement de contrôle et d'emballage,

- transfert de laboratoire, trop exigu, dans l'ancienne salle de tissage et regroupement dans le même local des machines d'usinage et d'échantillonage,

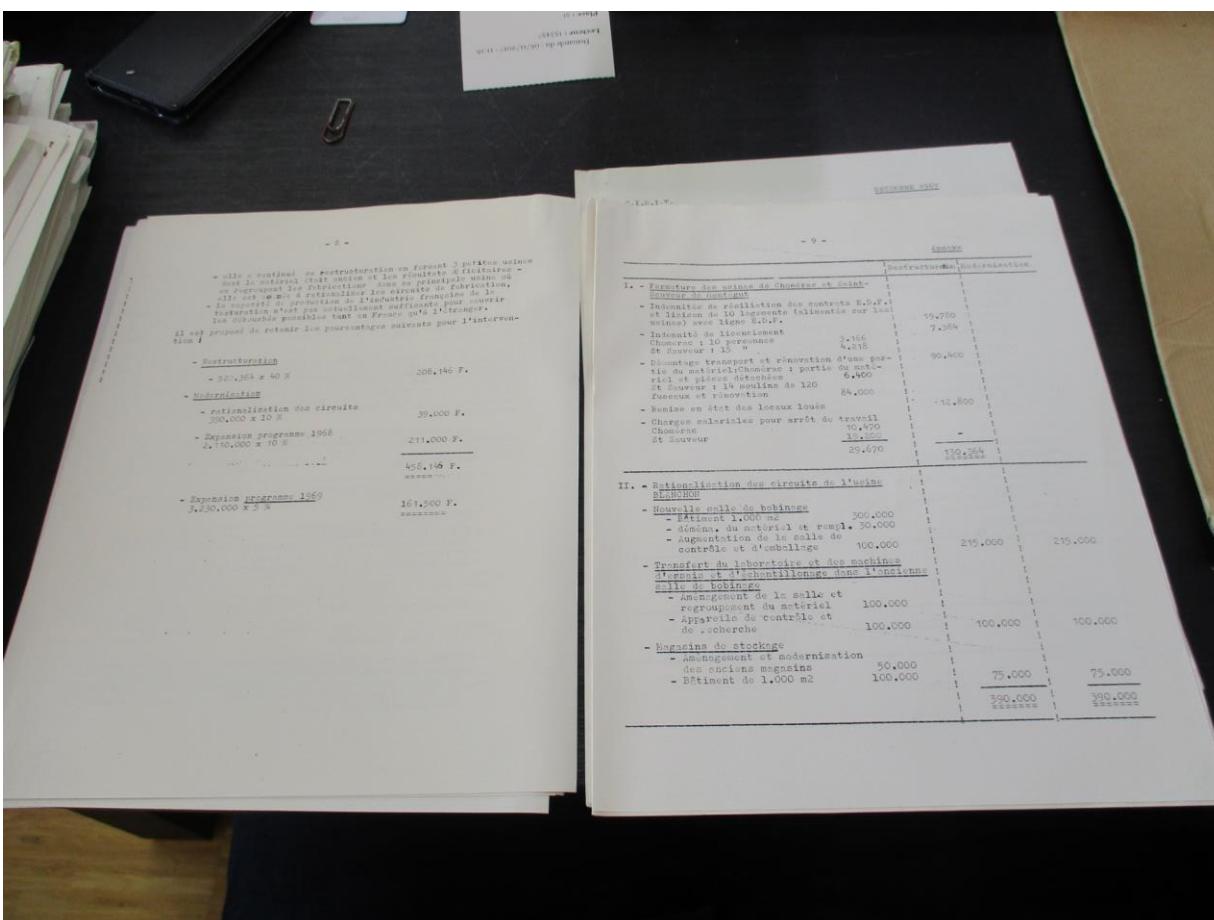
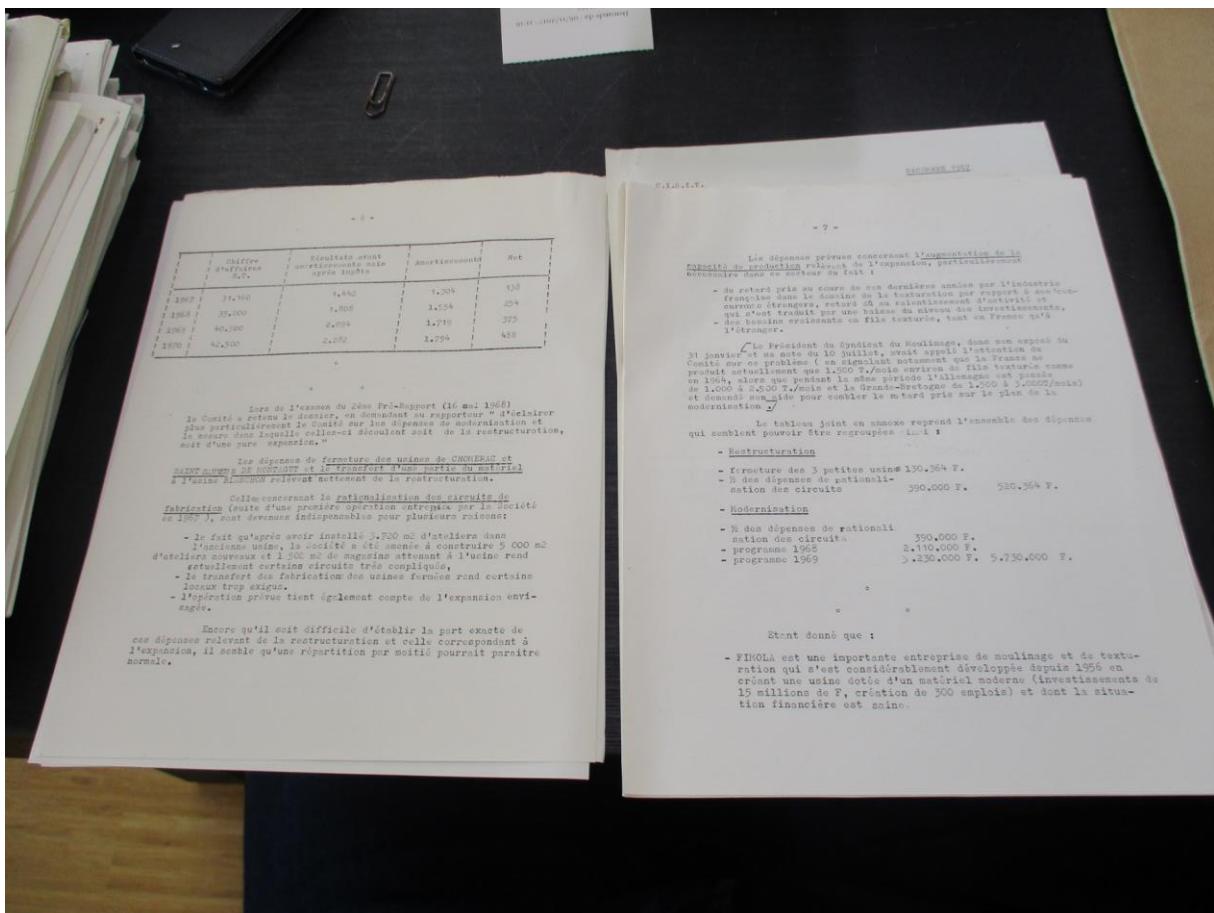
- aménagement et modernisation des anciens magasins de stockage et construction de nouveaux magasins.

Enfin, elle a prévu de poursuivre son expansion, son programme pour 1968 et 1969 portant sur :

- l'augmentation de la production de fils tissé (filé spéciaux mis en point par la Société),
- l'augmentation de la production de filé fausse-Torsion par transformation d'anciennes machines et achat de machines nouvelles,
- l'installation d'un moulinage double-Torsion (deux fois plus rapide et évitant le dévidage) pour les fils polyester voile.

L'ensemble de ces opérations doit porter la capacité de production à 3.000 T/an en 1970 et permettre la création de 60 à 70 emplois.

Les résultats exceptés sont résumés ci-dessous :



- 10 -		
III	- Modernisation et expansion	
	- Programme 1968	760.000
A-	Taslin (Usine des Celliers)	
	- Compresseur de 200CV et matériel	130.000
	- annexe	110.000
	- Machine U.S Textile de 24 positions	350.000
	- montage de 300 positions	80.000
	- 300 jets	90.000
	- Aménagement des bâtiments	
		1.350.000
B-	Fausse-Torsion	
	- Transformation de 10 machines de .80 à 118.000 tours)	150.000
	- 4 machines F.T. 415	1.200.000
		2.110.000
		=====
	- Programme 1968	2.180.000
A-	Meulage double torsion	
	- Bâtiment de 200 m <sup>2</sup>	600.000
	- Aménagement conditionnement, éclairage, etc.)	150.000
	- 24 moulins double torsion	1.400.000
	- matériel annexe	30.000
B-	Fausse-Torsion	
	- 3 machines F.T. 600.000 tours	1.050.000
		1.050.000
		=====
		3.230.000
		=====
	Total Général	520.364
		5.730.000
		=====

a.2. Un exemple de fiche signalétique CIRIT post-1971 : CJ  
Bonnet (1973)

COMITE INTERPROFESSIONNEL DE RENOVATION  
DES STRUCTURES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES  
DE L'INDUSTRIE TEXTILE  
10, rue d'Anjou - PARIS 6ème  
Tél. : 742.11.59

N° d'inscription : R812

RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR : C.-J. BONNET  
1, Place du Griffon - LYON (1<sup>e</sup>)

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.-Nom C.-J. BONNET  
2.-Adresse 1 place du Griffon 3.-Téléphone 28.26.99  
69001 LYON

4.-Date de création 1811

5.-Forme de la Société et montant du capital : S.A. au capital de 3.200.000 francs

6.-Noms

- du Chef d'entreprise	
- ou du principal dirigeant responsable	
- ou des principaux dirigeants	Monsieur Bruno RICHARD P.D.G. Monsieur Louis COTTIN D.G.A.
- de la personne chargée de suivre le dossier	Monsieur Louis COTTIN

7.-Nature de l'activité (1) (ou des différents stades d'activités)

1.- Fabrication de tissus de haute-nouveauté  
2.-  
3.-  
4.-

(1) En précisant, le cas échéant, s'il s'agit d'une activité façonnière.

8.-Nombre et situation géographique des ateliers ou usines

LOCALITE	Surface (1)	Activité	Effectifs du personnel	
			de production	Autre que de production
1.- LYON 1 place du Griffon	2.188	Siège Social	25	50
2.- PARIS 3 rue de Grammont	150	Bureau vente et création	0	7
3.- JUJURIEUX	6.250	Atelier tissage et préparation	31	0
4.- DESIGAUX (filiale)	300	Tissage Vélofrs	10	0
	8.888		66	57

(1) Surface développée des planchers utilisés pour l'exploitation industrielle.

- 2 -		- 3 -	
9. Activité industrielle		12. Résultats	
NATURE DES FABRICATIONS (par grandes catégories)		Tournage produits (1)	Métrage (1)
Tissus Haute-Nouvelé pour habillement féminin		300 qualités environ	Nombre d'articles (1)
- Uni	226.000	193.000	300 qualités environ
- Jacquard	485.000	451.000	300 qualités environ
- Imprimé	120.000	120.000	300 qualités environ
- Velours	1.475.000	1.475.000	300 qualités environ
(1) Ne remplir que les colonnes correspondant au genre d'activité		(1) Résultats pour le plus récent, n'en n'est pas démontrément assuré	
10. Matériel (1) (description par grandes catégories du matériel mis en oeuvre)		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
- Usine de Jujuieux - 126 mètiers à tisser et matériel de préparation correspondant,		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
- Façonniers - 19 mètiers à tisser nous appartenant,		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
- Façonniers - 105 mètiers à tisser fonctionnant pour C.J. BONNET mais appartenant aux façonniers		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
- Usine DE JUJUIEUX 26 mètiers velours.		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
(1) Pour la modernisation, ne pas remplir ce paragraphe (ct D - Modernisation)		(1) Résultats pour les trois dernières années, le tableau suivant (peut comprendre en plus) présente les bilans et comptes d'exploitation correspondant à ceux-ci (1). En outre, si la situation de l'entreprise le justifie, bilan annuel.	
11. Personnel		13. Chiffre d'affaires à l'exportation (y compris produits des licences accordées) des trois dernières années et prévisions pour les trois années suivantes, sauf pour les dossiers d'assainissement.	
Effectifs		1970: 5.452.000 1971: 7.412.000 1972: 9.156.000	
Total, par catégorie, des salaires payés le dernier mois connu		1973: 15.000.000 1974: 18.000.000 1975: 22.000.000	
Cadres.....		30	150.132
Employés.....		52	75.667
Techniciens et agents de maîtrise.....		41	51.090
Ouvriers.....		123	276.889
TOTAL.....		Cartes d'Exportateurs : C.J. BONNET A.393-15 TISSAGES DE MOIRANS B 5742 SOIERIES BOISSON FRERES B 4445	

- 4 -

## RESTRUCTURATION OU MODERNISATION

EU

## PLAN DE FINANCEMENT

Les rubriques indiquées figurent à titre indicatif.  
 Elles peuvent être complétées selon les perspectives des demandeurs

(en milliers de francs)

DEPENSES	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75
1.- RESTRUCTURATION : Récapitulation	262	937	3.699	1.050
2.- RENOUVELLEMENT COURANT :	319	472	555	
3.- MODERNISATION EXCEPTIONNELLE :	66	303	2449	
4.- AUGMENTATION	385	775	3204	4.164
5.- ECHEANCES DE REMBOURSEMENT DES :				
- crédits à moyen terme :				
- crédits à long terme :				
6.- AUTRES DEPENSES :				
TOTAL .....	262	937	3.699	1.050
RESSOURCES	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75
1.- CESSIONS D'ACTIFS :				
2.- AUTOFINANCEMENT :				
- amortissements :	169	200	300	300
- bénéfices mis en réserve :	129	300	500	800
3.- EMPRUNTS NOUVEAUX :				
- moyen terme :				
- long terme :				
4.- AUTRES RESSOURCES :				
Concours extérieurs (Parrainage) .....	0	400	2.600	0
Vitr à court terme				
TOTAL .....	298	900	3.400	1.100

*Mr. Schmitt* - *- R 812 -*  
*C.-J. BONNET*

1, Place du Grillon - LYON (1<sup>er</sup>)

C - RENSEIGNEMENTS SPECIAUX CONCERNANT LA RESTRUCTURATION

1.- Répartition du capital (principaux actionnaires - personnes physiques ou morales).

NOMS	Parts ou actions	NOMS	Parts ou actions
1. Succession Mr H. COTTIN	1970	5. Mr Bruno RICHARD	469
2. Mr Hervé RICHARD	1950	6. Mme Bruno RICHARD	167
3. Mr François de LAGARDE	1000	7. Mme Bernard RICHARD	140
4. Mme Paul de LAGARDE	730	8. Mr Gilles RICHARD	136
sur un total de :		parts ou actions	

2.- Capacité de production par équipe.  
**environ 56.500 mètres**

Nombre d'équipes : **deux**

3.- Récapitulation chiffrée des dépenses de restructuration (sur 3 années maximum).

Principales catégories de dépenses	MONTANTS (en milliers de F.)			TOTAL
	1972	1973	1974	
Frais d'études .....	<b>44</b>	<b>180</b>	<b>199</b>	<b>423</b>
Frais juridiques (à l'exception des frais fiscaux) .....	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
Indemnités au personnel .....	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Formation du personnel .....	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>20</b>	<b>160</b>
Transfert et réimplantation du matériel .....	<b>110</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>180</b>
Achats de bâtiments ; constructions nouvelles, gros aménagements .....	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>70</b>
Équipements spéciaux communs (1) .....	<b>180</b>	<b>20</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Transfert, création, extension de services communs (administratifs ou commerciaux) .....	<b>50</b>	<b>145</b>	<b>550</b>	<b>745</b>
Achat de matériel neuf .....	<b>66</b>	<b>303</b>	<b>2249</b>	<b>2618</b>
Autres .....	<b>68</b>	<b>111</b>	<b>1250</b>	<b>1429</b>
<b>TOTAL</b> .....	<b>533</b>	<b>1044</b>	<b>4478</b>	<b>6055</b>

(1) tels que : Epuration des eaux, laboratoire, mécanographie, ordinateur, etc...

Commentaires s'il y a lieu : (à porter au verso)

# Table des documents

Document Intro-1 – Carte des bassins industriels du textile rhônalpin durant la seconde moitié du XX <sup>e</sup> siècle	17
Document II-1 – Réseau industriel (en noir) et commercial (en blanc) de la MRC, années 1950	75
Document II-2 – Vue aérienne de l'usine MRC de Chavanoz en Isère, années 1950	78
Document II-3 - Ancien siège des TSR au 48, rue Duguesclin à Lyon	89
Document II-4 - Affiche pour le fil Stick des TSR, années 1960	92
Document II-5 – Les vestiges de l'usine de la Schappe de Saint-Rambert en 2014	100
Document II-6 – Ouvrières de la société Brochier sur un métier à tisser le verre, 1970	113
Document III-1 – L'ex-usine de la TASE puis Rhône-Poulenc Textile Vaulx-en-Velin, aujourd'hui siège de Technip FMC	184
Document III-2 : « Le directeur de RPT Albert Diehl aux prises avec les travailleurs de RPT Vénissieux »	189
Document III-3 – Jacques Badet, maire socialiste de Saint-Chamond annonçant l'évacuation des vigiles occupant l'usine JB Martin	208
Document V-1 – Vue des Ateliers AS, fin des années 1980	253
Document V-2 – Organigramme de la <i>holding</i> textile Hermès en 2004	256
Document V-3 – Démontage de la cocarde du Bicentenaire réalisée par EMC sur la Tour Part-Dieu, août 1989	270
Document VI-1 – Site de production Sigvaris à Saint-Just-Saint-Rambert	293
Document VI-2 : Un filet Filbio de Texinov utilisé en champ	298
Document VI-3 : Usine Porcher de Badinières de nos jours	306
Document VI-4 – Visuel de l'usine d'Hexcel de Salaise-sur-Sanne	318
Document VI-5 – Visuel de l'« Advanced Shoe Factory 4.0 » de Chamatex	335



# Table des tableaux

Tableau II-1 – Renseignement des établissements exploités de la MRC en 1962 et 1968	76
Tableau II-2 – Ensemble industriel des TSR en 1968	95
Tableau II-3 – Moyens industriels des adhérents ATHNO en 1966	117
Tableau II-4 – Moyens de production des adhérents de la CITER en 1967	121
Tableau II-5 – Bilan financier 1966 des adhérents de la CITER	122
Tableau III-1 – Évolution des importations dans la lingerie bonnetière française (1966-1974)	163
Tableau III-2 – évolution des importations et dépassements de contingents en France sur la période 1972-1976	164
Tableau III-3 – Renseignements et matériel textile dans le sud-est asiatique (octobre 1973)	166
Tableau III-4 – Comparatif des salaires et charges sociales dans l'industrie textile de la CEE et du reste du monde, juillet 1973 (chiffres en francs convertis depuis le Deutschmark)	170
Tableau III-5 – Perspectives du moulinage européen au second semestre 1977 (premier pour la G-B)	174
Tableau IV-1 – Bilan comptable (en millions de F) et effectifs de RPT, 1971-1975	181
Tableau IV-2 – Le dispositif industriel de Rhône-Poulenc Textile en région Rhône-Alpes (1977)	187
Tableau IV-3 – Les établissements de Chavanoz SA en 1984	211
Tableau IV-4 – Programmes de reconversion partielle ou totale moulinage et texturation, réalisation et prévisions (1977-1979)	224
Tableau V-1 – Comptes financiers consolidés de Deveaux SA en millions de F (1987-1995)	277
Tableau V-2 – Bilan financier de Deveaux SA et ses filiales en millions d'euros (1998-2006)	280
Tableau V-3 – La situation du groupe Deveaux et de Henitex International à la fin des années 2010	282
Tableau VI-1 – Bilan financier du groupe Chamatex entre 1993 et 1997	327



# Table des graphiques

Graphique I-1 – Production moulinière nationale par matière, en tonnes (1956-1973)	33
Graphique I-2 – Parc matériel du moulinage français, (en unités fuseaux/broches, 1956-1974)	35
Graphique I-3 – Entreprises et établissements dans le moulinage français (1956-1974)	40
Graphique I-4 – Production de la Fabrique et du tissage par matière, en tonnes (1955-1968)	49
Graphique I-5 – Effectifs de la Fabrique et du tissage (1955-1968)	57
Graphique I-6 – Répartition des effectifs entre fabricants et façonniers (1955-1968)	57
Graphique I-7 – Production de l'ennoblissement national et Sud-Est, en tonnes (1948-1976)	64
Graphique I-8 – Chiffre d'affaires de l'ennoblissement national et Sud-Est (1948-1976), en milliers de F	64
Graphique III-1 – Production par matière du moulinage français (en tonnes, 1973-1986)	137
Graphique III-2 – Production de la Fabrique et du tissage (en tonnes toutes matières, 1973-1986)	140
Graphique III-3 – Effectifs dans la filière textile Rhône-Alpes (1973-1986)	148
Graphique III-4 – Production de l'ennoblissement du Sud-Est (pièces et filés en tonnes toutes matières, 1975-1985)	149
Graphique IV-4 – Exposants au salon Première Vision (1977-1984)	159
Graphique V-1 – Production du groupement moulinage (en tonnes, 1979-2000)	234
Graphique V-2 – Parc matériel du groupement moulinage (en fuseaux/broches unitaires, 1979-2001)	235
Graphique V-3 – Production du groupement tissage (en tonnes, 1979-2001)	236



# Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>2</b>
<b>Table des acronymes .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>9</b>
<b>I<sup>ère</sup> partie – La massification d'une industrie (1950-1974) .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre 1 – Une dynamique tendant à la concentration .....</b>	<b>27</b>
A. Le boom productif dans le moulinage.....	27
1. La stagnation d'après-guerre .....	27
2. La reconversion dans les textiles synthétiques, du succès à l'excès .....	32
3. L'accélération des transformations durant l'entre-deux crises .....	39
B. La remise en cause du système faïonnier dans le tissage .....	47
1. La délicate transition des marchés coloniaux .....	47
2. Le tournant structurel de 1964 .....	52
3. De la discorde à l'unification des fabricants et des faïonniers .....	56
C. La relative stabilité de l'ennoblissement .....	62
1. Une industrie de taille modeste compensée par une production à forte valeur.....	62
2. La résilience face à une conjoncture maussade.....	66
Conclusion .....	69
<b>Chapitre 2 – La concentration industrielle des entreprises, un nivellement limité.....</b>	<b>71</b>
A. L'émergence d'une « triplice » d'entreprises intermédiaires dans le moulinage .....	72
1. La société Moulinage et retorderie de Chavanoz, une filiale autonome dans l'ombre de Rhône-Poulenc .....	72
2. L'ascension d'une affaire familiale, le succès du fil mousse de Billion & Cie .....	81
3. L'exception de l'intégration totale, les Tissages de soieries réunis .....	86
B. La mutation des marchés, de l'appareil productif et des produits.....	96
1. Le maintien inégal des affaires intermédiaires spécialisées.....	96
2. Modernisation et optimisation sur les segments de masse .....	102
3. La naissance des marchés techniques, les cas de l'industrie textile du verre et de l'enduction.....	111
C. Des concentrations de compromis dans les petites affaires .....	115
1. La recherche d'un équilibre entre centralisation et indépendance .....	115
2. Les groupements d'intérêts économiques, un statut spécifique peu différencié ....	119
3. De la vulnérabilité des petits ateliers à l'alternative coopérative.....	124
Conclusion .....	130

<b>II<sup>e</sup> partie – De la restructuration contrôlée au décrochage industriel ? (1974-1986)....</b>	<b>133</b>
<b>Chapitre 3 – Échecs et enseignements du modèle productiviste .....</b>	<b>135</b>
A. Une crise par paliers.....	136
1. La décrue soudaine de 1974 .....	136
2. Entre les deux chocs, des années d'incertitude .....	142
3. Du deuxième <i>crash</i> à la stabilisation.....	147
B. L'union de la représentation professionnelle .....	150
1. Le rôle moteur et transitoire du STSE.....	150
2. Les débuts difficiles d'un syndicat en recherche de cohésion .....	156
3. Le succès des actions interprofessionnelles .....	157
C. L'inextricable problème des importations : le cas de l'Association européenne du moulinage.....	162
1. Du « péril asiatique » à la percée américaine, les réalités complexes de la concurrence textile extra-communautaire .....	162
2. L'introuvable position commune des concurrents-partenaires de la CEE .....	170
Conclusion .....	177
<b>Chapitre 4 – Un écosystème industriel en péril .....</b>	<b>179</b>
A. Les conséquences du désengagement de Rhône-Poulenc Textile sur la filière .....	179
1. Le Plan Textile et ses conséquences, l'aboutissement d'une politique ancienne... ..	179
2. L'intégration de la texturation, une rupture dans les relations entre RPT et le moulinage.....	191
3. La mort naturelle de la proximité industrielle du voile.....	199
B. Le délitement brutal des entreprises.....	205
1. Le naufrage des établissements intermédiaires régionaux .....	206
2. Marginalisation et recomposition limitée des grands groupes .....	215
3. La difficile compensation de l'activité dans les PME.....	221
Conclusion .....	228
<b>III<sup>e</sup> Partie – La dualisation d'une filière face à l'érosion industrielle (depuis 1986) ....</b>	<b>231</b>
<b>Chapitre 5 – Le textile d'habillement-ameublement en délicatesse mais persistant..</b>	<b>233</b>
A. Une industrie à la recherche de nouveaux repères .....	234
1. De l'éphémère reprise aux conjonctures incertaines.....	234
2. Mettre en valeur l'image d'une place en crise .....	244
B. Des trajectoires hétéroclites pour se maintenir dans l'habillement-ameublement .....	250
1. Le redéploiement vers les marchés du luxe .....	250
2. Le plafonnement des sociétés de marché de grande consommation .....	257
3. La difficile survivance des sociétés spécialisées .....	265
C. Du textile à la distribution, le développement singulier du groupe Deveaux .....	275

1. De l'atelier de tissage indépendant au groupe textile.....	275
2. La conversion à la distribution-commercialisation .....	278
Conclusion .....	285
<b>Chapitre 6 : De la montée en puissance à la maturation des tissus techniques .....</b>	<b>287</b>
A. L'adaptation des produits à de nouvelles demandes .....	288
1. La technicisation et montée en gamme des tissus élastiques .....	288
2. Des cas de spécialisation avancée, des micro-marchés de l'habillement aux techniques.....	296
B. Les nouveaux poids lourds régionaux du textile industriel de haute-technologie ....	300
1. L'internationalisation d'une affaire familiale, le groupe Porcher .....	301
2. D'un clan industriel familial aux filiales de groupes internationaux, les entreprises Brochier.....	307
3. L'enracinement régional d'un groupe textile étranger, Hexcel.....	313
4. Le maintien parallèle des sociétés indépendantes .....	318
C. Une reconversion de l'habillement au technique difficile mais réussie, le cas de Chamatex .....	324
1. La constitution d'un groupe intermédiaire de l'habillement .....	324
2. Du plafonnement à la quasi-faillite, un retournement brutal .....	328
3. Le lent rebond dans les tissus techniques.....	332
Conclusion .....	334
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>337</b>
<b>Sources.....</b>	<b>341</b>
<b>Archives .....</b>	<b>341</b>
<b>Sources imprimées.....</b>	<b>344</b>
<b>Témoignages oraux.....</b>	<b>348</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>349</b>
<b>Ouvrages, thèses, mémoires .....</b>	<b>349</b>
<b>Articles .....</b>	<b>353</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>359</b>
<b>A. Statistiques industrielles.....</b>	<b>359</b>
1. Moulinage-Texturation .....	359
a. Entreprises et usines (1956-2001) .....	359
b. Production par matière, en tonnes (1948-2000) .....	361
c. Parc matériel en nombre de fuseaux et broches de texturation (1956-2001) .....	363
d. Effectifs (1955-2001) .....	365
e. Chiffre d'affaires transformateur-marchand et faonnier, en F (1952-2000).....	367
2. Tissage .....	369

a. Entreprises, établissements et usines (1955-1968).....	369
b. Production par matière, en tonnes (1955-1968) .....	371
c. Production par type de produit, en tones (1955-1968).....	372
d. Parc matériel par type de métier (1960-1968).....	373
e. Effectifs (1955-1968) .....	374
f. Chiffre d'affaires, en millions de F (1955-1968).....	376
3. Tissage .....	377
a. Entreprises et usines (1973-1990) .....	377
b. Production par matière, en tonnes (1974-2000) .....	378
c. Effectifs (1973-2000) .....	380
d. Chiffre d'affaires (en milliers de F HT, 1974-2000).....	382
4. Ennoblissement .....	384
a. Chiffre d'affaires national et du Sud-Est (en milliers de F) .....	384
b. Production nationale et du Sud-Est (en t de tissus traités, 1948-1977).....	386
5. Ennoblissement .....	388
a. Production de la teinturerie (en nombre de pièces, 1971-1986).....	388
b. Production de l'impression (en unités 100 m, 1971-1986) .....	389
c. Effectifs (1964-1994) .....	390
<b>B. Dossiers CIRIT (1966-1975).....</b>	<b>391</b>
1. Base de données .....	391
2. Reproductions de sources .....	433
a.1. Un exemple de dossier CIRIT pré-1971 : Fimola (1968).....	433
a.2. Un exemple de fiche signalétique CIRIT post-1971 : CJ Bonnet (1973).....	437
<b>Table des documents .....</b>	<b>441</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>443</b>
<b>Table des graphiques .....</b>	<b>445</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>447</b>